This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

L SOC 1621.55 (5)

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

COMPTE RENDU

PAR

M. CH. VERGÉ

Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel de Paris

sous la direction

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME CINQUIÈME (XVe DE LA COLLECTION)

PARIS

A L'ADMINISTRATION DU COMPTE RENDU
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
Rue des Poitevins, n° 6

1849

LSoc1621.53 (15,2E SAR. 5)

RAPPORT

SUR LA

SITUATION DES CLASSES OUVRIÈRES

EN 1848

PAR M. BLANQUI [1].

Industrie cotonnière. — Rouen et la Seine-Inférieure.

Le département de la Seine-Inférieure est un de ceux qui ont le plus souffert de la crise de 1848. Nulle part en France, si ce n'est peut-être à Lille, les travailleurs n'ont été plus cruellement atteints par le fléau du désordre, et par toutes les misères qui en sont la conséquence. Entrons d'un pas ferme et résolu dans ce triste examen, qui restera plein d'enseignements mémorables pour les classes ouvrières.

La Normandie a longtemps figuré au rang des plus opulentes provinces de France par son agriculture et par son commerce. Traversée par un grand fleuve, dont l'embouchure est le port de Paris, riche de ses gras pâturages sans rivaux dans le monde, en communication facile avec l'Angleterre par ses côtes, avec l'Amérique par Le Havre, aucune catastrophe ne semblait devoir troubler sa prospérité, ni menacer l'exis-

(1) Voir tome IV (2e série), page 317.

tence de sa population, la troisième dans l'ordre départemental par le nombre, et l'une des plus avancées par l'amour du travail et l'intelligence des affaires. L'industrie ne s'y est établie sur une grande échelle que depuis le commencement de ce siècle, et si bien combinée avec l'agriculture et le commerce, qu'elle paraissait assise pour jamais sur ces bases solides. Comment se fait-il que nous ayons à enregistrer aujourd'hui d'aussi graves mécomptes, et à constater les plus poignantes misères dans un pays destiné par excellence à la richesse ?

Les causes de ce contraste sont de deux natures : l'excès du développement manufacturier et le déclassement de population qui en a été la suite. Le tiers des habitants de la Seine-Inférieure est attaché directement ou indirectement aux manufactures de laine et de coton, et il a échangé peu à peu, forcément, le travail régulier de la vie des champs contre le salaire incertain et décroissant de la vie d'atelier. Les ateliers, de leur côté, condamnés à une rénovation perpétuelle, sans cesse en guerre entre eux ou contre la fabrication étrangère, soumis à toutes les vicissitudes de l'offre et de la dedemande, voient chaque jour diminuer leurs chances de profit et ressemblent à des jeux de hasard, où il est impossible aux plus habiles de calculer la portée de leurs coups. C'est là ce qu'il importe de bien apprécier quand on veut se rendre un compte exact des événements déplorables dont nous avons été les témoins.

Ces curieux phénomènes ont surtout éclaté au sein de l'industrie cotonnière, la plus importante du département de la Seine-Inférieure. L'industrie cotonnière y repose sur deux bases également fragiles, l'importation complète de la matière première par un marché de monopole qui est Le Havre, et le débouché indispensable de l'étranger pour tout ce qui excède la consommation nationale. Cette industrie a été prise entre deux feux presqu'à son origine, et elle n'a cessé de

vivre au milieu des orages depuis sa fondation. Protégée dès sa naissance par la prohibition qui dure encore, elle a cédé à l'appât d'une protection trompeuse qui ne l'a défendue ni contre l'engouement irréfléchi des entrepreneurs, ni contre le mauvais choix des emplacements, ni contre la cherté des capitaux, du combustible et de la main-d'œuvre. Elle est sur le point de succomber aujourd'hui sous le poids de sa perfection même, qui met hors de service tout le vieil outillage, c'est-à-dire d'immenses capitaux non amortis et menacés de stérilité avant d'avoir fourni leur carrière.

Les fabricants de coton de la Seine-Inférieure, aussi bien que ceux de l'Alsace et du département du Nord, ne se sont aperçus que depuis peu de temps de l'orage prêt à fondre sur eux. Encouragés par le succès flatteur des premiers temps de la fabrication, assurés du marché intérieur, favorisés par la prospérité des autres industries qui servaient de débouché à la leur, ils ne prévoyaient pas qu'il suffirait d'un simple temps d'arrêt dans quelque branche du travail national, d'une disette en agriculture, d'un ébranlement momentané du crédit, d'une menace de guerre extérieure ou de discorde civile, pour paralyser l'effet de la consommation et pour produire à leurs dépens une crise redoutable. Ils ne calculaient même pas à quelles rudes épreuves pouvaient les mettre toutes ces industries rivales de la soie, du lin et de la laine, luttant de bon marché avec leurs produits et descendant peu à peu à la portée des plus humbles consommateurs. C'est en vain que, trois fois en moins de vingt-cinq ans, ils avaient reçu des avertissements sévères par le profond ébranlement qu'avait subi leur industrie : ils reprenaient courage après la tempête, en laissant quelques-uns des leurs sur le champ de bataille, et ils marchaient, de perfectionnement en perfectionnement, au périlleux dénoûment qui a été précipité par la révolution du 24 Février.

Ce dénoûment ressort du simple exposé de la concurrence

intérieure des fabriques françaises et de l'examen de leur condition actuelle sous le rapport technologique. Il existe, en réalité, trois sortes de fabriques dans l'industrie cotonnière : celles qui possèdent encore l'outillage primitif, grossier, imparfait, produisant peu, chèrement et mal, à l'aide de vieux bancs à broches qui devraient être relégués dans les musées de curiosités : celles qui ont des métiers plus avancés, quoique imparfaits encore, mais pourvus de bons moteurs hydrauliques ou à feu, et enfin les usines montées sur un pied formidable, avec des bancs de 600 broches, à renvideurs mécaniques, où rien n'a été laissé à l'homme de ce qu'on peut lui disputer, et qui rappellent la supériorité de l'artillerie moderne sur celle des temps passés. Il est évident que, même en dehors de toute discussion de salaire, le fabricant, armé de ces puissantes machines à filer, bien placées sur des cours d'eau réguliers, doit travailler à des prix moins élevés que le propriétaire des métiers de moindre dimension, et, à plus forte raison, que le fabricant attaché à la glèbe des petits métiers mus par les bras de l'homme.

Tel est le premier aspect de la question manufacturière dans la Seine-Inférieure, et cette situation répond aux deux ordres d'idées qui frappent l'observateur aussitôt qu'il a pénétré dans le département. L'entrepreneur qui fait travailler un ouvrier sur un banc de 180 broches, à l'aide d'un moteur essoufflé, ayant à lutter contre la supériorité d'un rival qui dispose des bancs de 600 broches, mis en mouvement par des pompes à feu infatigables, ne peut vendre son fil de coton qu'à la condition de réduire tout à la fois ses profits et le salaire de ses ouvriers au taux le plus misérable. L'infériorité de ses métiers lui en fait une loi, sous peine de ruine immédiate. L'ouvrier, condamné à se servir de ces métiers surannés, se contente du plus modeste salaire, plutôt que de perdre le peu de travail qu'il y trouve, et il s'établit, entre le malheureux patron et lui, comme un concert de résignation,

devant l'impérieuse nécessité qui les presse tous deux. Pendant ce temps, les grands appareils poursuivent impitoyablement leur triomphe, et détruisent peu à peu leurs rivaux impuissants.

Mais ces transitions inévitables et fatales ne s'accomplissent jamais sans trouble et sans déchirements. Pendant que les chefs de l'industrie, hors d'état de renouveler leur outillage, s'épuisent en efforts douloureux pour conserver de l'emploi à leur capital engagé qui se meurt, les ouvriers, frappés dans leur salaire, attribuent souvent à la malveillance des réductions commandées par la nécessité, et j'en ai vu qui poussaient des cris de vengeance contre leurs patrons, quoique ceux-ci ne fussent déjà plus pour eux, en réalité, que des compagnons d'infortune. C'est dans ces moments de malaise réciproque que les travailleurs désorientés deviennent facilement accessibles à toutes les séductions. Trop souvent incapables, faute d'instruction, d'apprécier les véritables causes de la détresse qui les accable, ils en accusent ceux qui la partagent, et ils aggravent d'une manière irréparable les grandes crises de l'industrie.

Jamais ces funestes malentendus n'ont été plus fréquents et plus regrettables que pendant les premiers mois de 1848. Au lieu de faire comprendre aux ouvriers les causes si simples et si naturelles de la crise qui pesait sur le travail, à la suite d'une commotion révolutionnaire soudaine, on a soufflé en eux l'esprit de sédition et de vertige. Il s'est trouvé des hommes qui leur ont prêché l'égalité des salaires, le partage des biens, la solidarité indéfinie, la spoliation enfin sous toutes sortes de formes décevantes et hypocrites. Ils se sont imaginé qu'il appartenait au Gouvernement de décréter le travail et l'abondance, comme la guerre ou les impôts. Puis, devenus le Gouvernement eux-mêmes, ils ont voulu mettre en pratique ces extravagances de l'orgueil humain, et notre siècle a vu ce que nul autre ne verra plus sans doute, après une aussi

humiliante expérience, tout un peuple de travailleurs licencié au nom du travail, et l'impôt chargé de fournir une liste civile à des millions de désœuvrés, au moment où toutes ses sources venaient de tarir.

La ville de Rouen et le département de la Seine-Inférieure ont été plus atteints qu'aucune autre région de la France par cette contagion, qui les a frappés en même temps que la crise industrielle. Le travail suspendu par la disparition du crédit, y a mis en grève subite plus de 30,000 ouvriers qui ont été plongés dans la plus effroyable misère, et auxquels on n'a pu distribuer que quelques faibles secours, au prix des plus grands sacrifices, comme pour démontrer l'éternelle supériorité du travail sur l'aumône, et rappeler aux populations égarées les conditions providentielles de leur existence. Toutes les branches de la fabrication ont ressenti les effets de la commotion qui les a frappées en même temps : la filature, le tissage, l'impression. L'industrie linière n'a pas été plus épargnée que les manufactures de draps. Partout, quand j'ai parcouru ces vallées, naguère si animées, de Déville, de Darnetal, de l'Andelle, l'inquiétude régnait sur les visages, et la désolation dans les ateliers. Tandis que les chefs d'usine consternés s'épuisaient en efforts pour maintenir le travail, l'émeute, grondant à leurs portes, terrifiait et paralysait le crédit. La détresse générale avait fait suspendre ou retirer toutes les commandes, et je pourrais citer un des plus grands établissements de construction dont les directeurs signaient au bas d'une de mes feuilles d'enquête la triste et significative déclaration suivante : « Nous avions au 24 février pour 13 *millions de francs* de commandes, et nous occupions environ 1,000 ouvriers. Aujourd'hui 15 août, presque toutes ces commandes ont été annulées; nous avons 500 ouvriers de moins et nous sommes contraints d'en réduire le nombre toutes les quinzaines. »

Tel était, pour une seule industrie, pour une seule usine,

le formidable contre-coup de ces agitations. A mesure que je pénétrais dans les autres ateliers, partout se reproduisaient les mêmes doléances, partout je trouvais le crédit ébranlé ou anéanti, les chefs au désespoir, les ouvriers dispersés et irrités, les métiers silencieux et déjà couverts de rouille ou de poussière. Chaque patron inscrivait fidèlement, sur mes inventaires, le nombre de ses ouvriers congédiés, la valeur de ses commandes perdues; et les ouvriers eux-mêmes, auxquels j'avais pris soin de demander aussi leur témoignage, ne s'accordaient que trop avec celui des maîtres pour déplorer la catastrophe qui les frappait tous si cruellement. Leur dissentiment ne commençait que lorsqu'il était question d'apprécier les véritables causes de la crise. Chacun l'interprétait à sa manière : les ouvriers l'attribuaient à l'avidité des maîtres ; les maîtres, aux prétentions des ouvriers, qui vivaient les uns et les autres dans un état effrayant d'hostilité. On eût dit l'équipage d'un vaisseau battu par une mer orageuse, qui tournait ses efforts contre lui-même au lieu de les unir pour conjurer la tempête.

La longue durée de cette crise a soulevé sur tous les points du territoire, et principalement dans les grands foyers d'industrie, l'examen de toutes les questions qui se rattachent au régime manufacturier. Ces questions difficiles avaient sommeillé jusque-là, ou s'étaient maintenues exclusivement sur le terrain académique et littéraire. On ne les avait pas encore vues descendre tout armées sur la place publique et menacer la paix des cités. Personne n'y était réellement préparé, ni les chefs de l'industrie, ni les chefs de l'Etat. La raillerie et l'incrédulité avaient plus d'une fois accueilli les premiers avertissements donnés par les économistes, et tout le monde s'est trouvé pris au dépourvu dès qu'il a fallu improviser des solutions au milieu du désordre d'idées soulevé par l'insurrection triomphante. Les utopies les plus folles, les expédients les plus absurdes, les agressions les plus hardies ont

été préconisés tour à tour comme des moyens légitimes et infaillibles de réparation. On a généralisé audacieusement quelques abus réels, quelques chiffres de salaires reconnus insuffisants, pour attaquer les directeurs de l'industrie et pour exiger d'eux, sous le coup de la menace, des sacrifices qui les auraient ruinés sans profit pour l'ouvrier, si ces sacrifices eussent été prolongés.

Le moment est donc venu de rétablir la vérité si étrangement travestie pendant cette tourmente de dix mois, et de pénétrer avec calme dans ces ateliers, naguère si agités, pour y recueillir du moins les leçons du passé. Examinons donc une à une les erreurs déplorables qui ont égaré les classes ouvrières et qui auraient bientôt passé à l'état d'axiome parmi elles, si la rude expérience qu'elles en ont faite ne leur avait enfin ouvert les yeux. La première et la plus grave de toutes ces erreurs a été de croire que les salaires du travail pouvaient être établis par des tarifs officiels et uniformes, sans tenir compte de la variété infinie des aptitudes, de la valeur du travail lui-même et de l'état du marché. La seconde a été d'attenter à la liberté du travailleur par les essais malencontreux de suppression du travail à la tâche, qui ont été tentés presque partout avec une persévérance infatigable et qui n'auraient abouti qu'à l'oppression des forts par les faibles, des hommes laborieux par les hommes sans cœur, et de l'intelligence par la matière. La troisième erreur et la plus répandue a été de supposer que la meilleure solution du problème économique était la réduction des heures de travail par toute la France, de manière à diminuer la quantité offerte, au profit du travailleur, et à lui assurer un emploi avantageux de son temps. Ces trois infractions funestes aux véritables lois de la production ont porté des fruits trop amers pour n'être pas signalés.

Ici, c'est un devoir pour nous de reconnaître quelques faits incontestables et dignes de toute la sollicitude des hommes

d'Etat. Il est évident que, dans l'industrie cotonnière et particulièrement dans les deux branches de la filature et du tissage, il existe des catégories d'ouvriers dont le salaire est insuffisant pour les faire vivre, ce salaire fût-il constant et la santé du travailleur à l'abri de toute atteinte. Il est impossible également de contester que ce faible salaire ne saurait être augmenté sans élever d'une manière proportionnelle le prix de revient des produits, celui de vente, et, par conséquent, sans détruire sur le marché étranger la seule chance que nous ayons de soutenir la concurrence de nos rivaux. Nous avons commencé par démontrer que, sous peine d'abandonner tout le vieil outillage de nos plus anciennes filatures, les chefs de ces usines étaient condamnés à n'accorder à leurs ouvriers que des salaires inférieurs à ceux des ouvriers attachés aux manufactures pourvues d'appareils plus puissants, à l'aide desquels on obtient, par une même quantité de travail à la tâche, plus de produits avec moins de dépense. Travailler à vil prix, ou ne travailler pas, tel est pour les fileurs des petits métiers la condition inexorable qui résulte pour eux de la concurrence des grands. Ils sont menacés de succomber devant ces métiers perfectionnés, comme ils ont fait succomber eux-mêmes les appareils imparfaits qui les ont précédés. Les hommes qui reprochaient si rudement naguère aux maîtres de ces métiers mourants la fâcheuse condition de leurs ouvriers, semblaient oublier que l'économie la plus stricte leur est imposée sous peine de mort, et que leur condition n'est guère meilleure que celle de leurs subordonnés. Quiconque a visité à Rouen et dans la banlieue ces usines primitives et a vu manger à la même table, j'ai presque dit à la même gamelle, ces modestes entrepreneurs et leurs ouvriers, sait désormais que penser des déclamations dont on les a poursuivis.

Là, quoi qu'on fasse, est le nœud essentiel de la question, et il convient de la bien préciser, car elle se reproduira sous

toutes les formes, toujours la même, à quelques complications près, dans l'industrie cotonnière et dans celles de la soie, du fil et de la laine. C'est la loi de croissance et de transformation, douloureuse et inévitable, dont on peut sans doute adoucir les heures de transition les plus difficiles, mais qu'il n'est au pouvoir d'aucun gouvernement de supprimer, sous peine d'arrêter le progrès même qui est en la conséquence. Heureusement, et il faut se hâter de le dire, le nombre de ces travailleurs disgraciés est extrêmement restreint, et plusieurs d'entre eux ne font que traverser, à titre de noviciat, cette région de la souffrance dont l'intelligence et l'habileté peuvent toujours les faire sortir.

En outre, à l'exception de quelques milliers de familles entassées à Rouen, dans les quartiers les plus malsains de la ville, la plupart des fileurs et des tisserands de l'industrie cotonnière habitent la campagne, et, quoiqu'ils y reçoivent des salaires moins considérables, ils vivent d'une vie plus heureuse et plus régulière que les ouvriers des cités. On compte, dans le département de la Seine-Inférieure, environ cent dix mille ouvriers employés aux fabriques de rouennerie à métiers non réunis, et quarante mille seulement, un peu plus du tiers, en grands ateliers à métiers réunis. Le salaire des premiers ne s'élève qu'à 17 millions de francs, tandis que celui des autres atteint à peu près le chiffre de 23 millions. Ainsi les travailleurs de la campagne et du foyer domestique comptent soixante-dix mille personnes de plus que ceux de la ville et des métiers réunis, et ils touchent environ 6 millions de francs de moins par année. Les premiers ne se plaignent jamais, ne se révoltent jamais ; les autres sont toujours les premiers sur la brèche du désordre et de la sédition. Singularité plus remarquable encore ? dans les filatures, ce sont les fileurs les plus rétribués et les moins nombreux qui ont toujours le verbe haut et trop souvent la menace à la bouche ; dans les tissages mécaniques, ce sont les *pareurs*, qui représentent à

peine le vingtième de la famille totale, et qui sont le mieux payés.

Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur l'infinie variété des ouvriers de ces manufactures, pour reconnaître l'impossibilité de fixer les salaires autrement que d'un commun accord et sous le régime de la liberté la plus absolue des deux parts. Les fileurs, les cardeurs, les rattacheurs, les bobineurs, les encolleurs, les trameurs, les rotiers, lamiers, apprêteurs, et une foule d'autres qu'il serait trop long de citer, hommes ou femmes, jeunes ou vieux, gagnant depuis 3 fr. par jour jusqu'à 50 centimes, ne seraient pas même payés *également* dans chaque catégorie, à l'aide d'un salaire qu'on croirait le même pour tous. Il y a des métiers qui marchent plus vite les uns que les autres, avec le même nombre de broches, et de manière qu'au bout de douze heures deux ouvriers filant le même numéro sur des chariots d'égale armature, auront produit une quantité de filés différente, selon la rapidité du moteur de chaque usine. Je puis citer un exemple bien remarquable de ces débats industriels.

Pendant ma tournée dans le département de la Seine-Inférieure, au plus fort de la crise, le préfet, désireux de mettre un terme aux contestations qui s'élevaient tous les jours entre ouvriers et patrons, avait constitué, sous le nom de jury d'appréciation, un tribunal arbitral composé de patrons et d'ouvriers en nombre égal, sous sa présidence. On y venait plaider de toutes parts, et les ouvriers ne tardaient pas à s'apercevoir eux-mêmes du peu de fondement de leurs prétentions. C'est ainsi qu'un jour, à la même audience, une députation d'entre eux vint réclamer une indemnité, parce que les métiers de leur usine, marchant trop lentement à leur gré, ne leur permettaient pas de gagner tout ce qu'ils auraient pu gagner par un renvidage plus prompt, tandis que les ouvriers d'une autre usine se plaignaient de la vélocité du moteur, qui les fatiguait par un renvidage trop rapide, et leur faisait pro-

duire plus de fil dans le même espace de temps. Ils refusaient de prendre en considération l'excès de salaire qui leur revenait par suite de cette vélocité même dont leurs compagnons étaient jaloux, et ils finirent par rire avec approbation de la décision du jury, qui les invitait à changer d'ateliers pour se mettre d'accord et pour se satisfaire.

Que dirons-nous des usines consacrées aux constructions, et dans lesquelles, suivant les tableaux que je placerai sous les yeux de l'Académie, les salaires varient, avec les capacités, de 10 fr. à 2 fr. par jour? Qui ne sait, d'un autre côté, que beaucoup de femmes employées dans les fabriques profitent de leurs heures de liberté pour les travaux du ménage, et utilisent, au profit de la famille, un temps qui semble ravi à l'atelier et dépensé en pure perte? Toutes les fois que, sous la pression de la terreur ou de l'utopie, les tarifs du travail ont été modifiés par l'autorité dans les occasions où elle est sortie de son rôle, l'anarchie la plus complète a régné dans les fabriques, les prix de revient ont été bouleversés, au grand dommage de la vente, et finalement au détriment de l'ouvrier lui-même. Partout les bons travailleurs s'empressaient de repousser le funeste présent qui leur avait été fait, et j'ai pu constater la sincérité de leurs opinions par des milliers de signatures. Je ne m'arrêterai pas à discuter aujourd'hui, en présence de l'évidence qui les a éclairés, la prétention, pour eux si désastreuse, de supprimer le travail à la tâche, véritable attentat à la plus sacrée de toutes les propriétés, celle du droit qu'a tout homme de disposer de son temps et de son travail, j'ai presque dit de sa personne.

La lutte la plus vive s'est établie sur la limitation des heures, et cette question a excité au plus haut degré l'émotion générale dans tous les ateliers. C'était réellement la seule sur laquelle il fût presque impossible de faire entendre raison aux ouvriers. Ils supposaient tous que cette réduction des heures du travail assurerait de l'occupation à un plus grand

nombre d'entre eux ; et, s'ils n'avaient pas manifesté la prétention de concilier cette limitation avec le maintien et parfois avec l'augmentation de l'ancien taux du salaire, on aurait pu croire aux sentiments généreux qui semblaient inspirer leurs exigences. Dans la plupart des filatures, le travail durait quatorze ou quinze heures, au grand détriment de la santé et de la moralité des travailleurs, principalement des enfants ; et l'excès a même été plus loin, si je suis bien informé. Il était donc naturel d'applaudir à une mesure qui promettait des conditions meilleures au travail de l'enfance et qui ménagerait davantage les forces des adultes. Mais le décret du Gouvernement provisoire dépassait le but, et il trahissait la violence subie par ses auteurs en réduisant la journée à onze heures, avec une exception en faveur des ouvriers de Paris, pour lesquels elle était fixée à dix heures, probablement parce qu'ils menaçaient de plus près le siége du Gouvernement.

Dès ce moment, la crise du travail n'a plus connu de bornes. D'immenses capitaux ont été frappés de dépréciation, particulièrement dans le département de la Seine-Inférieure. Plusieurs manufacturiers menacés d'une ruine certaine ont suspendu leurs opérations plutôt que de travailler à perte, et une foule d'ouvriers, préférant l'ancien mode de travail à l'inaction, se sont décidés à violer la loi rendue en leur faveur pour ne pas mourir de faim. En même temps, l'Etat était réduit à accorder des primes d'exportation énormes pour compenser l'élévation des prix de main-d'œuvre causée par la limitation des heures, et il achetait à grands frais des débouchés sans cesse menacés par les accroissements de tarifs des nations étrangères. Aucune mesure n'a suscité des hostilités plus vives entre les diverses industries et n'a entraîné de plus funestes conséquences. Les loisirs stériles qu'elle a créés aux populations ouvrières n'ont profité qu'à leur intempérance physique et morale, aux cabarets et aux clubs. Les chefs de

l'industrie cotonnière ne reconnaissaient plus leurs ouvriers, naguère si calmes et si sensés, dans ces processions bruyantes et menaçantes qui troublaient la paix des ateliers et qui semblaient vouloir y porter, au lieu de l'intelligence et du travail, la dévastation et l'incendie.

J'ai vu de près ces misères, et j'espère qu'elles trouveront un jour leur historien. Accoutumé que je suis aux voyages de fabriques, et au langage simple et honnête des classes ouvrières de notre pays, je ne puis me rappeler ni rappeler à mes concitoyens sans tristesse ces jours néfastes où l'esprit de vertige et d'erreur se croyait en droit de refaire les lois du travail au milieu du fracas des armes; où des hommes sérieux ont pu penser que tant d'heures perdues par des millions de citoyens se résoudraient pour eux en bien-être; où l'on a osé dire à une nation spirituelle et ingénieuse, qu'elle arriverait par le repos à la richesse et par le travail à la pauvreté, comme si de pareils dogmes ne devaient pas la faire rétrograder en peu de temps jusqu'à l'état sauvage! Et ici, qu'il me soit permis de dire la vérité tout entière sur les ravages que cette perturbation des âmes a causés parmi les ouvriers des grandes villes, et nommément dans la ville de Rouen. Nous les retrouverons sous d'autres formes à Lyon, à Saint-Etienne et à Lille, et nous les signalerons à leur tour aux méditations de nos concitoyens. Il importe de les apprécier à leur juste valeur, car nous en tirerons plus tard cette conclusion consolante, que le mal est concentré sur quelques points du territoire, plus nouveau et plus artificiel qu'on ne pense, et, par conséquent, plus accessible à l'action des administrateurs et des hommes d'Etat.

La ville de Rouen avait été ensanglantée par un conflit à la suite duquel plus de cent ouvriers se trouvaient détenus dans les prisons. Ils étaient réunis dans le même préau, et je crus devoir m'y rendre pour m'entretenir avec eux. Ils appartenaient presque tous au département, et ils étaient générale-

ment d'un âge mur, à l'exception d'un très-petit nombre de jeunes gens. La plus grande exaltation régnait parmi eux, et ils déclamaient vaguement, sans rien préciser, contre ce qu'ils appelaient la bourgeoisie, contre le Gouvernement, contre les chefs de l'industrie. J'aperçus un jeune homme de la physionomie la plus heureuse et la plus douce, et le dialogue suivant s'établit entre nous ; l'Académie me permettra d'en conserver la couleur locale dans toute sa naïveté : « Jeune homme, lui dis-je, pourquoi êtes-vous en prison ? — Pour avoir voulu délivrer ma patrie du joug des tyrans.—De quels tyrans ? — Des tyrans qui nous oppriment. — Mais quels tyrans pouvez-vous redouter dans un pays en possession du suffrage universel ? N'êtes-vous pas libre de voter pour qui bon vous semble ? — Sans doute ; mais je n'ai pas pensé à tout cela, et quand j'ai senti l'odeur de la poudre, je suis sorti, je me suis battu, et me voilà. »

Pendant qu'il prononçait ce peu de mots, un de ses compagnons d'infortune, dont la physionomie était moins distinguée que la sienne, saisissait familièrement le pan de ma redingote et me disait du ton le plus ironique : « Combien de blouses ferait-on bien, monsieur, avec le prix de cette redingote ? —Vous vous méprenez, mon ami, ces blouses sont faites. La laine des moutons n'a pas passé de leur dos sur le mien sans être travaillée par quelqu'un, et ce quelqu'un a reçu son salaire. Elle n'a pas été non plus teinte, filée, tissée, apprêtée et cousue pour rien. Ma redingote a donc produit la valeur de plus d'une blouse sur son chemin, et elle a habillé plus d'une personne avant d'arriver sur mes épaules. Qu'en dites-vous, messieurs ? » Tous les prisonniers applaudirent, excepté mon interlocateur qui s'écria en grondant : « Cela peut bien être vrai ; mais les fabricants sont de grands scélérats tout de même ! »

Je me hasardai alors à faire comprendre à ces infortunés combien leur insurrection avait été fatale à l'industrie rouen-

naise, et combien de malheurs elle avait appelés sur la classe ouvrière, sur leurs frères, par suite de la suspension du travail. Plusieurs versaient des larmes en me donnant l'adresse de leurs familles, et ils déploraient amèrement une séparation cruelle. Je ne puis tout dire; mais, vraiment, la plupart de ces hommes avaient été égarés par des prédications criminelles, et je suis forcé de taire, par respect pour le malheur, les preuves les plus évidentes de la fâcheuse influence exercée sur eux par d'autres prisonniers. J'ai acquis la certitude que plusieurs d'entre eux avaient été entraînés à ces luttes impies par des suggestions persévérantes et sous le charme des théories subversives de quelques prétendus réformateurs, qui n'ont jamais mis le pied, de leur vie, dans un atelier.

Je ne quitterai pas ce sujet sans rapporter un autre fait non moins caractéristique et qui témoigne douloureusement du changement qui s'est opéré dans les sentiments de la population ouvrière, depuis ces fatales commotions industrielles. Chacun sait qu'entre les innombrables prétentions qui en furent la suite, l'une des plus souvent renouvelées et la plus inhospitalière de toutes, fut celle d'expulser les ouvriers étrangers. La ville de Rouen avait vu s'élever à ses portes, au capital de plusieurs millions, une filature de lin magnifique, qui employait plus de huit cents ouvriers des deux sexes. Cette fabrique, récemment établie, et qui a succombé avec tant d'autres, avait prospéré à l'aide de fileuses irlandaises qui avaient servi de contre-maîtres à nos ouvrières et qui les avaient initiées à tous les détails de la fabrication. Après les journées de Février, ces malheureuses femmes furent impitoyablement chassées des ateliers et jetées sur la voie publique avec leurs enfants à la mamelle. Recueillies par la pitié des habitants de la campagne, elles sont rentrées, depuis, dans la manufacture, mais seulement pour assister à sa ruine aujourd'hui déclarée. Voilà ce que trois mois d'aberration avaient fait de la population ouvrière de quelques-unes de nos

grandes villes ! N'avons-nous pas entendu dans Paris même les cris sinistres : *A bas les Savoyards ! à bas les Auvergnats ! à bas les Belges !* comme si des furieux avaient voulu confondre dans un aveugle anathème les étrangers et les nationaux !

Plus je repasse dans mon esprit le spectacle saisissant de tant de graves événements, de tant de milliers d'ouvriers agités et comme électrisés par cette tempête, plus je suis convaincu que le trouble des esprits a été provoqué par la mise en circulation de quelques aphorismes sonores et trompeurs, proclamés à Paris par deux ou trois sectes fanatiques. Les mêmes mots tracés sur mes feuilles d'enquête par des myriades de travailleurs crédules, sincères et peu éclairés, témoignent évidemment d'une propagande commune, et d'une espèce d'initiation générale et uniforme. On tente chaque jour de substituer le symbole d'une religion nouvelle aux vieilles croyances de nos pères et de réveiller les appétits violents que celles-ci ont toujours cherché à éteindre. C'est au nom des idées de partage, de bien-être illimité, de besoins sans frein, qu'on appelle au banquet de la vie des classes longtemps déshéritées sans doute, mais qui s'élevaient tous les jours, avec l'humanité tout entière, à de meilleures destinées.

On trouve dans les mêmes régions de la France, et quelquefois sous forme des contrastes les plus frappants et les plus instructifs, la preuve de cette action corrosive exercée par les grands foyers de production manufacturière. Aux portes de Rouen, il en existe un exemple remarquable dans les villes d'Elbeuf et de Louviers, toutes deux vouées à la fabrication des draps et séparées à peine par une distance de 20 kilomètres. La population d'Elbeuf, plus concentrée, plus agglomérée, plus urbaine que celle de Louviers, a été de tout temps plus rude, plus agitée, plus accessible aux perturbateurs. Les ouvriers de Louviers, presque tous propriétaires d'un petit champ, plus doux, plus éclairés, plus paisibles que

ceux d'Elbeuf, ont conservé quelque chose des traditions pastorales de l'agriculture, et ils se distinguent de leurs voisins par plusieurs traits de supériorité morale. Leurs délassements sont d'une nature plus délicate, et la famille y joue un rôle plus important que parmi les ouvriers d'Elbeuf; ils sont moins avides de lectures et de nouvelles excitantes; ils surveillent davantage leurs enfants, et l'on peut affirmer, sans blesser aucune susceptibilité respectable, qu'ils l'emportent sur les autres classes de travailleurs de cette partie de la Normandie, par la douceur de leurs mœurs et la régularité de leurs habitudes.

Ces différences, si dignes d'attention, ne sont pas l'effet du hasard, et confirment, par leur reproduction sur tous les points du territoire, l'existence d'une véritable loi du progrès moral des populations. Au premier rang des causes qui contribuent à favoriser ce progrès, il faut placer la juste proportion qui existe entre le nombre des habitants et la quantité de terre destinée à les nourrir, la certitude du travail, la plus grande fixité du salaire, la plus grande latitude accordée à l'éducation des enfants et les habitudes de tempérance, d'ordre, d'économie, qui en sont la conséquence. L'agglomération extrême des populations dans les villes, l'insalubrité des logements, la contagion de l'exemple, les abus du régime manufacturier, l'incertitude du travail, l'abandon des enfants, caractérisent généralement les grands centres de fabrique, et se trouvent réunis au plus haut degré d'intensité dans la Seine-Inférieure. Voilà pourquoi ce département, si remarquable par son agriculture, est travaillé aujourd'hui par le double fléau du paupérisme et des utopies, et figure au premier rang des foyers de troubles parmi tous les autres. Il s'agit de signaler les points les plus vulnérables de sa constitution industrielle.

Les deux plus affligeants sont l'insalubrité des logements et l'abus du travail des enfants dans les manufactures. C'est par

là que le mal se perpétue de génération en génération, attaquant l'enfance dans sa fleur, et créant une population maladive, souffreteuse, à qui manque tout à la fois la force physique et la valeur morale. Quelques efforts que puissent faire le Gouvernement et les communes, quelques lumières qu'ils essayent généreusement de répandre, tant que l'enfant ne pourra naître et vivre dans une habitation salubre et tolérable, tant qu'il sera attaché prématurément à la glèbe de l'atelier au lieu d'aller à l'école, il n'y a rien à espérer pour l'amélioration physique et morale des classes ouvrières. L'état vraiment déplorable des logements d'ouvriers dans la ville de Rouen, et surtout dans le quartier Martainville, appelle une réforme radicale, énergique, prochaine, au nom de la pudeur et de l'humanité. Profondément convaincu de l'influence décisive que cette réforme exercerait sur les populations manufacturières, je me suis résolu à signaler le mal dans toute son horreur et à faire un appel parti du fond de l'âme à tous les hommes d'honneur, à toutes les mères de famille, pour conjurer ce fléau trop peu connu jusqu'aujourd'hui. Il ne suffit pas de dire aux ouvriers qui s'égarent, de rudes vérités; il ne faut pas dissimuler, non plus, les circonstances atténuantes dans ce terrible procès qui s'agite entre la société tout entière et quelques centaines de milliers d'hommes exaspérés contre elle par le malheur et par la souffrance.

Oui, il existe à Rouen, et nous en verrons bientôt de plus horribles à Lille, des repaires mal à propos honorés du nom d'habitations, où l'espèce humaine respire un air vicié qui tue au lieu de faire vivre, qui attaque les enfants sur le sein de leur mère, et qui les conduit à une décrépitude précoce, au travers des maladies les plus tristes, les scrofules, les rhumatismes, la phthisie pulmonaire. Les pauvres enfants qui échappent au vice dans ces mortelles demeures, finissent par tomber dans l'imbécillité. Quand ils parviennent à vingt ans on n'en trouve pas dix sur cent capables de devenir sol-

dats : la misère, les privations, le froid, le mauvais air, le mauvais exemple les ont amaigris, atrophiés, corrompus, démoralisés. Il n'est pas jusqu'aux noms de ces quartiers maudits qui n'inspirent le dégoût : c'est la rue de *la Bassesse*, l'impasse du *Cloaque*, et autres semblables, dont l'intérieur est inconnu, si ce n'est de quelques personnes bienfaisantes qui bravent, pour y pénétrer, les plus vives répugnances.

On n'entre dans les maisons que par des allées basses, étroites et obscures, où souvent un homme ne peut se tenir debout. Les allées servent de lit à un ruisseau fétide chargé des eaux grasses et des immondices de toute espèce qui pleuvent de tous les étages et qui séjournent dans de petites cours mal pavées, en flaques pestilentielles. On y monte par des escaliers en spirale, sans garde-fous, sans lumière, hérissés d'aspérités produites par des ordures pétrifiées, et on aborde ainsi de sinistres réduits bas, mal fermés, mal ouverts, et presque toujours dépourvus de meubles et d'ustensiles de ménage. Le foyer domestique des malheureux habitants de ces réduits se compose d'une litière de paille effondrée, sans draps ni couvertures, et leur vaisselle consiste en un pot de bois ou de grès écorné qui sert à tous les usages. Les enfants plus jeunes couchent sur un sac de cendres ; le reste de la famille se plonge pêle-mêle, père et enfants, frères et sœurs, dans cette litière indescriptible, comme les mystères qu'elle recouvre. Il faut que personne en France n'ignore qu'il existe des milliers d'hommes parmi nous dans une situation pire que l'état sauvage, car les sauvages ont de l'air, et les habitants du quartier Saint-Vivien n'en ont pas !

Ces misérables loyers se payent depuis 60 centimes jusqu'à 2 fr. par semaine. Il n'y a presque jamais de carreaux aux fenêtres, et les rez-de-chaussée sont parfois si humides que leurs parois sont tapissées de mousse. Dans plusieurs rues situées le long du ruisseau connu sous le nom d'*eau de Robecq*, on voit jaillir de petites sources aux portes des maisons, quand

l'eau ne suinte pas le long des murs. Les propriétaires, souvent aussi pauvres que leurs locataires, ne font jamais de réparations, et ces affreuses maisons deviennent ainsi de jour en jour plus insalubres et plus meurtrières. L'autorité a fait de vains efforts pour y introduire quelques mesures de propreté; mais le seul parti à prendre est la démolition, devant laquelle la bienfaisance municipale a reculé jusqu'ici, n'osant point appliquer le principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Serait-il donc permis de louer des logements qui tuent, quand il est défendu de vendre des aliments insalubres? L'autorité hésite-t-elle à interdire la circulation sur un point quand elle y est dangereuse? Ne condamne-t-on pas tous les jours, dans nos ports, des vaisseaux de fort bonne apparence, parce qu'ils sont reconnus incapables de tenir la mer? Ces mesures salutaires sont-elles des atteintes portées à la propriété, et le principe sacré de la propriété ne se fortifie-t-il pas tous les jours par les sacrifices mêmes qu'on lui impose dans l'intérêt général?

Nul ne saurait estimer à leur juste valeur les avantages de la destruction complète du fléau des mauvais logements. C'est là que commencent la dissolution de la famille et toutes les misères qu'elle traîne à sa suite. Le père se hâte de fuir ces lieux inhabitables et cherche dans les cabarets un asile contre l'horreur qu'ils lui inspirent. La femme seule y demeure avec ses enfants, quand la faim ne la force pas de les abandonner à la garde les uns des autres, ou de quelque voisine charitable. Le mari ne rentre que pour gémir ou gronder, et s'habitue peu à peu à des violences qui mettent au désespoir la partie la plus faible et la plus malheureuse de la famille. J'ai étudié avec une religieuse sollicitude la vie privée d'une foule d'ouvriers, et j'ose affirmer que l'insalubrité de leurs habitations est le point de départ de toutes les misères, de tous les vices, de toutes les calamités de leur état social. Il n'y a pas de réforme qui mérite à un plus haut

degré l'attention et le dévouement des amis de l'humanité. C'est par celle-là qu'il faut commencer; presque toutes les autres en découleront comme d'une source naturelle : sans celle-là, toutes les autres seront inutiles ou insuffisantes. A peu d'exceptions près, on pourrait juger de la valeur morale d'une famille d'ouvriers, par la seule inspection du local qu'elle habite. Les ouvriers du midi de la France, infiniment mieux partagés que ceux du nord, nous offriront à cet égard des sujets de comparaison décisifs.

Le premier objet qui appelle toutes les sévérités de la loi, après la réforme des logements, c'est la surveillance des enfants et la répression des abus dont ils sont victimes, jusqu'au scandale, dans certaines villes manufacturières. Le département de la Seine-Inférieure laisse beaucoup à désirer sous ce rapport. C'est l'un de ceux où la proportion des écoliers à la population totale est le plus faible. A l'heure qu'il est, les témoignages les plus compétents attestent que plus de 30,000 enfants ne reçoivent absolument aucune instruction, et que cet affligeant oubli atteint surtout les jeunes filles. Lorsqu'on examine de quelle manière l'instruction est distribuée, arrondissement par arrondissement, ville par ville, on est forcé de reconnaître que le nombre des élèves est en raison inverse du développement industriel. L'atelier fait partout une guerre sourde et incessante à l'école, et l'on est sûr de trouver au service du manufacturier l'enfant qui manque à l'appel de l'instituteur. Cette fatale règle ne souffre nulle part d'exception. Je l'ai retrouvée à Lille; on la déplore dans l'Alsace même, à Lyon, à Reims, à Saint-Quentin, dans les Ardennes, dans les Vosges.

Il est facile de penser à quelles funestes influences se trouvent ainsi exposés des enfants sans défense contre les rigueurs du travail et contre la perversité de l'exemple. Leur corps et leur âme sont attaqués à la fois. Misère et dénûment au foyer domestique, fatigue et démoralisation dans l'atelier, voilà ce

qui les attend ; encore est-il juste de reconnaître que, le plus souvent, ils sont mille fois mieux au sein de l'usine que dans les réduits infects où vivent leurs parents. Je ne veux rien dire de tous ceux que j'ai vus, invalides précoces, déjà mutilés par leur imprudence autour des machines, ou rabougris au point de causer d'étranges méprises sur leur âge à la suite des longues veilles, quand on veillait, ou d'un travail excessif dans les moments d'urgence. Ce martyrologe aurait, sans doute, son éloquence ; mais j'aime mieux signaler l'abus que d'en flétrir les auteurs. Tant que la société ne commencera pas cette réforme par la base, c'est-à-dire par une vigilance infatigable sur l'éducation de l'enfance, elle tournera perpétuellement l'affreuse roue d'Ixion, et nos villes manufacturières seront des foyers continuels de désordre, d'immoralité et de sédition.

La période révolutionnaire que nous venons de traverser ne nous a que trop appris ce que pouvaient devenir entre les mains des agitateurs ces enfants abandonnés, quand ils parviennent à l'âge d'homme. C'est parmi eux surtout, bien plus que chez le peuple plus naïf et plus crédule, pourtant, des campagnes, que le désordre a recruté ses nombreuses victimes. Rien ne saurait donner une idée du trouble jeté dans les ateliers par les publications violentes des énergumènes sortis du sein des clubs, et qui ont infesté les localités les plus importantes de la Normandie. J'en ai la preuve écrite de plusieurs centaines de mains, à la suite de l'enquête où j'ai recueilli les vœux des ouvriers dans chaque fabrique ; et il m'est permis de dire que le poison ne saurait produire des effets plus prompts et plus funestes que ces feuilles, heureusement éphémères, où les plus odieuses maximes étaient distribuées à vil prix aux heures des repas. Si le bon sens du peuple des campagnes n'avait échappé à cette contagion, c'en était fait pour longtemps de la richesse et du repos de notre pays.

En somme, le département de la Seine-Inférieure a perdu dans ce grand cataclysme une valeur de travail d'environ 100 millions. La plupart de ses manufactures de coton ont été ébranlées, et la crise inhérente au mouvement de transition de l'ancien au nouvel outillage en a été aggravée au delà de toute expression. Elbeuf a cruellement souffert dans la fabrication des étoffes de laine feutrée, et particulièrement dans les articles de goût et de nouveautés qu'elle avait créés à côté de sa vieille et solide industrie du drap. Le tissage à la main et le tissage mécanique n'ont pas été moins éprouvés dans l'industrie cotonnière, et les impressions qui semblaient devoir, en raison de leur bon marché bien connu, résister plus énergiquement à l'orage, ont vu leur production restreinte aux besoins journaliers de la consommation. La plaie des ateliers nationaux, importée là aussi, y a porté comme ailleurs les fruits les plus amers. Les vallées industrielles de Darnétal, de Déville, de Bolbec, ont eu leurs promenades séditieuses, leurs orateurs de carrefour, leurs prédications incendiaires et tout le cortége de nouveautés économiques qui caractérise notre époque. Il a fallu nourrir des milliers d'hommes aux frais des communes presque toutes obérées par ces efforts accablants.

Aujourd'hui, que tout commence à rentrer dans l'ordre accoutumé, le moment est venu de mettre la main à l'œuvre, et de faire à l'édifice social les réparations urgentes dont il a besoin. L'étude sérieuse de cette situation grave et nouvelle ne permet pas d'ajouter la moindre foi aux spécifiques dont les alchimistes sociaux gratifient chaque jour, d'un ton hautain, le pays qu'ils ont si profondément troublé. La grande industrie des tissus de coton subit, au moment où nous parlons, une transformation douloureuse qui a été hâtée et compliquée par l'ébranlement du crédit à la suite d'une révolution. Cette transformation, laborieuse en tout temps et en tout pays, a entraîné des conséquences désastreuses pour les

classes ouvrières, à cause des prétentions qu'elles ont manifestées, au lieu de venir en aide, par des mesures de conciliation, au travail menacé de toutes parts. Mais les faits caractéristiques et permanents du régime manufacturier subsistent dans toute leur vérité, après comme avant la crise de 1848. La Normandie demeure exposée, aujourd'hui comme hier, aux inconvénients résultant de l'agglomération de sa population industrielle dans les villes, aux abus du travail des enfants dans les manufactures, aux maladies physiques et morales qui déciment leurs pères. Rien n'est fini. Les mêmes causes peuvent toujours produire les mêmes effets. Les foyers de sédition ne sont pas tous éteints. Il existe toujours des jeunes gens qui veulent délivrer leur patrie du joug des tyrans. On trouve encore des ouvriers qui cherchent consciencieusement combien on pourrait tailler de blouses de toile dans une redingote de drap. Oui, nous avons assisté à d'étranges saturnales depuis dix mois; mais n'avions-nous pas trop fermé les yeux depuis dix ans? Le mal qui nous dévore n'est pas seulement endémique et propre au régime manufacturier de la Seine-Inférieure; nous allons le retrouver plus affligeant et plus digne de méditation dans le département du Nord.

NOTICE

SUR CLARKE

PAR M. DAMIRON[1].

Cependant, poursuit Clarke, on fait encore d'autres objections contre la possibilité de la liberté, par conséquent contre la liberté que Dieu aurait de la créer ; comme, par exemple, que la volonté est nécessairement déterminée par le dernier *dictamen* de l'entendement, et que la liberté ne s'accorde pas avec la prescience (p. 186).

Mais on peut dire, quant à la première de ces difficultés : Quelle est cette nécessité ? Celle-ci : supposez qu'un homme veuille, il est nécessaire qu'il veuille ; car le dernier *dictamen* de l'entendement n'est autre chose que la détermination finale d'une âme qui se détermine à choisir une chose ou une autre. Or qui ne voit que c'est là précisément la volition ou l'action de vouloir ? ou, si l'on distingue cette action du jugement de l'intelligence, ce jugement n'est pas une cause

(1) Voir la première partie du travail, t. IV (2e série), p. 363.

extérieure et officieuse, mais un motif moral, renfermé dans l'âme elle-même, connu comme cause, et qu'elle a contribué à former; et alors il n'y a que nécessité morale, c'est-à-dire une raison qui incline et se trouve très-compatible avec la liberté. On essaye en vain de confondre la nécessité morale avec la nécessité physique; rien n'est si facile que de les discerner (p. 189). Ici encore on n'a pas de peine à reconnaître une grande analogie entre Clarke et Leibnitz.

Quant à la prescience, l'auteur commence par dire qu'elle ne fait rien au sujet ; car, à moins qu'on ne prouve que toute action est nécessaire, tous les raisonnements qu'on pourra faire ne démontreront pas que la prescience la rende telle (p. 191). La prescience toute seule ne saurait donc être une objection contre la liberté.

Mais, dit-on, la prescience emporte la certitude, et la certitude la nécessité. Réponse : La certitude n'emporte pas la nécessité, et la prescience n'implique pas d'autre certitude que celle qui se trouve naturellement dans les choses (p. 191); la certitude de la prescience n'est pas la cause de la certitude des choses, mais elle est, au contraire, fondée sur la réalité de leur existence. Tout ce qui existe aujourd'hui existe certainement, et il était hier et de toute éternité aussi certainement vrai qu'il existe, que cela l'est maintenant. Cette certitude d'événements est toujours la même et la prescience n'y change rien (p. 192).

Du reste, la considération de notre propre connaissance peut donner quelque jour à ce qu'on dit de la prescience divine. Nous savons certainement que telles ou telles choses arriveront, et cependant ce n'est pas par notre fait qu'elles arriveront. Il en est de même de la prescience. Sans doute on ne comprend pas comment Dieu prévoit les choses futures, à moins de supposer une chaîne de causes nécessaires. Cependant un homme intelligent, qui connaît d'avance ce qu'un autre homme fera, a de la certitude sans exercer sur lui au-

cune influence (p. 193); ne peut-il pas en être de même de Dieu ? (1)

Dans tous les cas, si cet argument était de quelque force, il porterait plutôt contre la prescience que contre la liberté, et s'il y avait véritablement incompatibilité entre l'une et l'autre, l'introduction d'un destin absolu serait une plus grande brèche à la gloire de Dieu que la privation de la prescience, qui, dans cette disposition, serait impossible et contradictoire (p. 194); et même alors cette privation ne serait pas celle de la toute science, mais de la science de ce qui ne peut pas être su; de même que la privation du pouvoir de faire l'absurde n'est pas celle de la toute-puissance, mais seulement de la puissance de réaliser ce qui ne se peut. Mais, poursuit Clarke, nous n'en sommes pas logés là; car, quoique nous ne puissions bien concevoir comment Dieu prévoit les actions des agents libres, nous en savons cependant assez pour être persuadés que sa prévoyance ne peut altérer ni diminuer la liberté d'une action qui, à tous les autres égards, serait libre (p. 195). A moins donc qu'on ne soit assuré que rien n'est et ne peut être libre, et que la liberté implique contradiction en elle-même, la simple prescience n'en saurait entraîner la négation. Or, à la prendre en elle-même, rien ne paraît moins contradictoire et plus naturel que la liberté.

D'après toutes ces raisons, il ne semble pas à Clarke qu'on doive être arrêté par les difficultés élevées au sujet de cette faculté de l'homme, et par suite et finalement (car c'est là que tend son discours), au sujet de l'attribut en vertu duquel Dieu la communique à sa créature.

L'auteur aurait donc fini sur ce point, si ces explications ne l'amenaient à résoudre une question à laquelle elles touchent, celle de l'origine du mal (p. 198).

---

(1) Se reporter à ce qui a été dit par l'auteur dans l'*Essai sur Boursier*, et dans son travail sur *Leibnitz*. Voir aussi la thèse de M. Bersot sur la doctrine de la liberté dans saint Augustin.

Il va donc rapidement, trop rapidement peut-être, surtout si l'on compare ce qu'il va faire ici avec ce que Leibnitz a fait dans les *Essais de théodicée*, l'aborder et la discuter.

Selon lui, la nature de la liberté, la condition des êtres finis qui en jouissent, la diversité et la gradation de ces êtres peuvent servir à rendre compte de l'existence du mal dans les créatures, encore que le créateur soit infiniment bon ; et voici comment :

Dans le mal, il y a d'abord le mal d'imperfection ou métaphysique; ensuite le mal naturel ou physique, c'est-à-dire la douleur, et enfin le mal moral ou le vice. Or le premier n'est pas, à proprement parler, un mal; c'est la conséquence de l'essence des choses. Le second est une suite nécessaire du premier ; il est d'ailleurs contre-balancé par un bien corrélatif, le plaisir ou le bonheur, qui lui est égal ou supérieur. De plus, le mal physique est également la suite du mal moral, et alors il n'est qu'une juste souffrance (p. 198, 199 et 200).

Reste donc le mal moral lui-même, qui est un abus de la liberté, et qui, à ce titre, peut très-bien s'expliquer et se justifier de la part de Dieu, puisqu'il n'a pas donné la liberté à l'homme pour l'abus, mais pour l'usage.

Telle est, saine au fond, mais manquant des développements qu'il aurait pu lui donner, la doctrine de Clarke sur ce point.

Nous voici arrivés à sa onzième proposition, qui dit que la cause suprême et l'auteur de toutes choses doivent être infiniment sages ; laquelle, comme on le voit, se rattache étroitement aux précédentes (p. 201).

En effet, un tel être, qui, outre tout ce qu'il est d'ailleurs, est souverainement intelligent et libre, qui a tout en sa présence comme dans sa dépendance, pourrait-il ignorer, se tromper, ne pas bien connaître les choses, leurs rapports, leurs divisions, leurs compositions, leurs changements de toute sorte, l'ordre, en un mot, et le bien? et par suite les moyens les plus convenables aux fins en elles-mêmes les meil-

leures? Or c'est là la sagesse; et Dieu la possède certainement. C'est ce qui paraît vrai *à priori*.

C'est aussi ce qui peut se prouver *à posteriori*.

Sans entrer à cet égard dans tout le détail de cette preuve, tel qu'il a été donné par différents auteurs anciens et modernes, Clarke fait remarquer que plus le monde vieillira, plus on étudiera la nature, plus on poussera loin les découvertes qu'on peut y faire, plus cet argument deviendra fort, et il cite à cette occasion quelques-uns des grands faits du domaine de l'anatomie et de l'astronomie le plus récemment reconnus ou expliqués, qui tous portent des marques d'ordre et de sagesse de la part de celui qui les a établis. Ainsi (et je laisse ici parler le disciple de Newton), qu'aurait dit Cicéron, lui qui, dans un temps où l'astronomie était encore si imparfaite, trouvait dans l'arrangement et le mouvement des corps célestes des traces si éclatantes de sagesse et d'intelligence? Que n'aurait-il pas dit de la grandeur immense du monde (j'entends de cette partie seule où nos observations pénètrent), dont l'étendue, suivant les nouvelles découvertes, a peut-être autant et plus de disproportion avec le système d'alors, que ce système lui-même en avait avec la sphère d'Archimède? Que dirait-il de la régularité admirable de tous ces mouvements de planètes, sans épicycles, sans stations, sans rétrogradations et sans la moindre déviation ou confusion? Que dirait-il de la justesse inexprimable de la proportion qu'on remarque entre la rapidité primitive et la direction originale du mouvement annuel des planètes, et entre leur distance du corps central et leur pouvoir de gravitation vers ce corps? Que dirait-il de la régularité admirable du mouvement journalier de la terre et des autres planètes autour de leurs centres, qui nous donne tour à tour la lumière et les ténèbres, et qui nous épargne cette monstrueuse supposition du mouvement orbiculaire de tout le ciel autour de la terre, que les anciens étaient obligés d'admettre dans leur

système? Que dirait-il de la proportion qui se trouve entre les grosseurs des planètes et leur éloignement du soleil, par où la chaleur est dispensée à chacune, selon ses besoins? Que dirait-il de l'ordre merveilleux, du nombre et des utilités des différentes lunes auxquelles l'antiquité n'avait pas même songé, et que nous voyons maintenant, d'une manière claire et distincte, à la faveur des télescopes, tourner autour de leurs planètes, et dont les mouvements sont si réglés et si connus, que l'on calcule et prédit leurs éclipses aussi certainement que celles de notre propre lune?..... Ainsi s'exprime Clarke (p. 206). Mais il est à regretter qu'à côté de cette preuve de la sagesse de Dieu tirée de la considération de l'ordre matériel, il n'en ait pas présenté une autre empruntée à la connaissance de l'ordre moral; il n'y a même que celle-ci, comme je crois l'avoir expliqué dans la *conclusion* de l'Essai, qui soit au fond et en principe probante : car ce n'est bien que par l'âme que l'on conçoit l'âme, par l'âme en nous, l'âme en Dieu, par les attributs moraux de l'un, les attributs moraux de l'autre. Clarke, en général, a trop négligé cette sorte d'arguments, et il a raisonné dans sa doctrine plutôt en géomètre et en physicien qu'en psychologue et en moraliste; c'est dans ses démonstrations d'ailleurs si fermes et si suivies, un défaut, que j'y ai déjà relevé.

Clarke vient de parler de la sagesse de Dieu; il va maintenant parler de sa justice, de sa bonté, de sa sainteté, comme souverain juge et gouverneur du monde (p. 213).

Afin d'expliquer ces différents attributs de Dieu, il commence par poser un principe qu'il faut remarquer ici, parce qu'il en fera par la suite la base de sa morale : c'est que les choses ont aussi certainement des relations différentes, qu'elles sont différentes entre elles, et que de ces différences de relations résulte nécessairement l'accord ou le désaccord de certaines choses avec d'autres; il dit qu'en outre il y a des circontances qui conviennent à telles personnes et non à telles au-

tres ; le tout fondé sur la nature des choses et la qualification des personnes, antécédemment à aucune volonté ou à aucun établissement arbitraire (p. 214). Voilà, selon lui, ce dont on doit convenir, à moins qu'on ne s'avise de supposer que, dans la nature des choses et dans l'ordre de la raison, il est aussi juste pour l'innocent d'être puni que récompensé, malheureux que heureux.

Or, c'est là ce que ne peut ignorer ni méconnaître, ne pas vouloir et ne pas faire un être souverainement intelligent et libre ; de là, sa justice, sa bonté, sa sainteté ; c'est chez lui nécessité, non pas sans doute fatale, mais morale (p. 216).

L'Être suprême doit donc être infiniment juste et bon.

Ce qui le prouverait encore, s'il en était besoin, c'est que n'ayant pour être heureux qu'à jouir éternellement de ses perfections infinies, son seul motif, en créant, a dû être de communiquer, autant que possible, à ses créatures et aux âmes en particulier, ce qui constitue sa propre excellence. Il est donc sans malice, sans envie, sans aucun des défauts et des vices auxquels sont sujets les êtres faibles et bornés.

Il n'y a qu'une objection à élever contre cette preuve *à priori* des attributs moraux de Dieu, c'est l'inégale distribution des biens et des maux dans cette vie, et cela souvent au profit des méchants (p. 219). Or cette objection se résout très-bien si l'on considère toute la suite de la conduite de Dieu à notre égard, dans cette vie et dans l'autre ; mais Clarke ne croit pas nécessaire d'insister sur cette pensée, et il aime mieux indiquer les conséquences qui suivent de la doctrine qu'il vient d'établir sur les attributs moraux de Dieu (p. 221).

Ainsi, selon lui : 1° bien que toutes les actions de Dieu soient libres, il est cependant très-vrai que ces attributs sont nécessaires en lui de cette nécessité de convenance qui s'accorde avec la liberté, et on y peut compter comme sur l'existence même et l'éternité de Dieu ; de sorte qu'en même temps que

Dieu est libre, souverainement libre, il est impossible moralement qu'il n'agisse pas selon ces attributs, car il ne se peut pas raisonnablement qu'une connaissance infinie jointe à une puissance sans borne et à une suprême bonté ne détermine pas toujours, nonobstant la plus parfaite liberté, des actions aussi certaines et aussi immuables que le ferait une nécessité aveugle (p. 222).

2° Et par suite, encore que Dieu soit un agent libre, il ne peut s'empêcher de faire le meilleur et le plus sage. Sans doute, étant parfaitement heureux et se suffisant seul à lui-même, nulle nécessité de nature ne l'oblige à créer et à conserver; mais comme il était convenable que la sagesse et la bonté infinies se manifestassent et se communiquassent, il était nécessaire moralement que les choses fussent faites et maintenues selon cette sagesse et cette bonté (p. 226).

3° Et une autre conséquence également impliquée dans ce qui précède, c'est l'impossibilité où est Dieu, malgré sa liberté, de mal faire : il ne peut, en effet, rien faire de contradictoire à son essence, et le mal aurait ce caractère. Ainsi, on ne blesse nullement la liberté de Dieu en lui attribuant une rectitude de liberté telle qu'elle le mette dans l'impossibilité de choisir un parti incompatible avec ses attributs (p. 228). Nul n'est plus libre que celui qui fait de lui-même, toujours et infailliblement, le bien.

4° Aussi est-ce encore une conséquence de cette doctrine que, loin d'être un défaut, la liberté est, au contraire, considérée en elle-même une véritable perfection, et, à la voir en Dieu particulièrement, elle y est la bonté, la justice, la vérité librement voulues; elle y est ce qui fait l'esprit et l'essence mêmes de ces attributs, car s'ils n'étaient pas libres, ils ne seraient pas ce qu'ils sont, des dispositions intelligentes des vices, des vertus; mais de simples propriétés matériellement, mais non moralement bienfaisantes. Dans l'homme lui-même, la liberté est une perfection, et il ne faut pas tenir compte des

vaines déclamations dans lesquelles on se répand à cet égard ; elles atteindraient d'ailleurs aussi bien les autres facultés que la liberté. Si la liberté était une imperfection, la pierre, qui ne la possède pas, serait par là même supérieure à l'homme.

5° D'autant que, par une dernière conséquence, il résulte que Dieu, sans mettre les créatures libres hors d'état de pécher, peut cependant leur donner de telles lumières et leur rendre la bonté et la sainteté si aimables qu'elles n'aient rien à craindre de la tentation et de la corruption (p. 230).

L'auteur termine tout ce discours par une conclusion qui le résume et en fait ressortir les intentions; il y dit en finissant qu'outre la raison, la révélation de Dieu par son fils nous instruit des mêmes vérités.

A la suite de ce traité se trouve une correspondance de l'auteur avec différentes personnes, dans laquelle sont proposées et résolues les principales difficultés auxquelles peut donner lieu sa doctrine.

Je ne dirais rien, et on comprend pourquoi, après le compte que j'ai rendu de sa dispute avec Leibnitz, de celles que soulève son sentiment sur l'espace s'il ne s'agissait ici de l'espace considéré comme preuve de l'existence de Dieu. On élève des doutes à cet égard ; Clarke y répond en disant que l'espace est la propriété de la substance qui existe par elle-même et non celle d'aucune autre; toutes les autres sont dans l'espace et en sont pénétrées; elle seule n'y est pas et n'en est pas pénétrée : elle en est le *substratum* comme celui de la durée.

Or, l'espace, comme la durée, étant évidemment nécessaire et n'étant pas une substance, mais une propriété, il est clair que la substance dont elle est la propriété est elle-même nécessaire, et plus nécessaire s'il est possible (p. 278).

Mais on objecte à ces explications de Clarke qu'on conçoit difficilement comment les esprits finis, ainsi que toutes les autres substances créées, existent dans l'espace; on n'y voit du moins d'autre solution que celle-ci : toutes les substances,

soit spirituelles, soit corporelles, sont sans doute dans l'espace ; mais s'il fallait dire comment celles qui sont spirituelles s'y trouvent, on ne verrait rien autre chose à proposer si ce n'est qu'une certaine quantité d'espace borne dans les esprits finis la capacité qu'ils ont d'agir dans un seul et même temps ; de sorte qu'ils ne sauraient agir hors de la sphère de cette quantité déterminée (p. 280).

Clarke paraît se contenter de cette réponse, car il n'en donne pas d'autres ; mais, comme on lui oppose aussi la difficulté de concevoir l'être par soi à titre de *substratum* de l'espace, il réplique que l'idée de l'espace, aussi bien que celle de la durée, est une idée abstraite ; c'est l'idée d'une certaine quantité ou d'une certaine relation que nous jugeons évidemment devoir exister nécessairement, et qui cependant, n'étant pas une substance, présuppose nécessairement une substance nécessaire elle-même (p. 286), et, à ce propos, il cite la double définition de l'espace et du temps que donne Newton : « Ut partium temporis ordo est immutabilis, sic ordo partium spatii ; moveantur hæ de locis suis et movebuntur, ut ita dicam, de se ipsis. » .

Un autre correspondant de Clarke lui demande si, en effet, la preuve, *à priori*, de l'existence de Dieu est démonstrative. Clarke répond affirmativement et montre comment elle l'est. En effet, elle s'appuie sur le principe de la raison suffisante, et elle établit que, puisque la raison ou le fondement de l'existence plutôt que de la non-existence de l'être qui est par soi, doit nécessairement être en lui-même, et qu'il y a contradiction à supposer que sa propre volonté est la raison de son existence, en tant que cause officieuse, il faut que l'absolue nécessité soit le fondement de cette existence (p. 296).

La preuve *à priori* est donc démonstrative ; toutefois, il faut distinguer. Telle qu'elle est proposée par les scolastiques, elle laisse quelque chose à désirer : en effet, tirer comme ils

le font l'existence de la perfection est un cercle, puisque toute perfection présuppose l'existence (p. 299) (1).

Avec un troisième correspondant, Clarke revient pour les discuter de nouveau sur quelques autres points établis dans son discours.

Ainsi on convient avec lui que la volonté n'est pas une impulsion aveugle ; on pense qu'elle est le dernier jugement de l'entendement, mais on ajoute que le dernier jugement de l'entendement, en matière de spéculation, est nécessaire, et on demande pourquoi il ne le serait pas également en matière de pratique (p. 311). Clarke répond en distinguant la passiveté et l'activité : l'une, qui est sujette à la nécessité ; l'autre, qui est la liberté même. Or, ce qui est de l'entendement est passif, par conséquent nécessaire, ce qui est de la volonté, actif et libre. Le bien et le vrai sont à l'entendement comme la lumière à l'œil : dans l'impression qu'il en reçoit, dans le jugement qu'il en porte, l'entendement est passif comme l'œil ; mais autre chose est sentir et juger, autre chose, agir. On ne peut éviter de juger une chose telle qu'on la voit, mais on peut agir ou ne pas agir en conséquence d'un jugement porté; il n'y a pas enchaînement nécessaire entre l'affirmation, l'approbation de l'esprit et la détermination de la volonté (p. 316). Rien de plus vrai que cette observation, surtout si, pour la rendre plus exacte encore, on remarque, non pas comme le dit Clarke, que le jugement et la volonté appartiennent à des principes différents, ce qui n'est peut-être pas une manière assez rigoureuse de s'exprimer, mais à deux modes successifs ou à deux moments du développement de la même

(1) Clarke revient encore avec un autre correspondant sur la preuve *à priori* (p. 332). Il pense que si elle est d'un usage moins général que l'autre, elle est dans certain cas nécessaire; ainsi, dit-il, l'éternité de Dieu ne peut se prouver qu'*à priori*. En effet, les phénomènes naturels prouvent l'*avant* et l'*après* de cet être, mais non le *toujours* sans commencement ni fin, et il faut pour cela le concevoir comme nécessaire; il en est de même de l'immensité, de l'éternité.

force, d'une force qui est passive ou plutôt qui agit sans déposséder dans le premier, et qui est active, ou qui agit en dépossédant dans le second, et si l'on ajoute que quand elle fait un pur acte d'entendement, elle est dans l'un de ces cas, et que quand elle veut, elle est dans l'autre.

Cette explication, Clarke l'étend également à Dieu et à l'homme, et c'est ce qui lui fait dire que Dieu voit et approuve toujours nécessairement ce qui est juste ; mais que quand il agit, quoique ce qu'il fait soit toujours juste, il le fait librement et avec le pouvoir d'agir d'une autre manière; autrement la justice de Dieu ne différerait en rien de la justice dans le glaive qui sert à exécuter une sentence juste ; il n'y aurait plus en lui de perfection morale, car, dans tout ce qui est moral, il faut qu'il se fasse quelque chose, qu'il était au pouvoir de l'agent de ne pas faire, puisque c'est en cela même que consiste l'essence d'une action morale (p. 328).

Telles sont, en résumé, les additions que Clarke trouve dans sa *correspondance*, l'occasion de joindre à son *discours* sur l'existence et les attributs de Dieu. Nous avons donc maintenant toute sa doctrine sur cette matière.

Demandons-nous, pour l'apprécier, ce qu'elle nous a appris? Rien de nouveau, au fond du moins, et il n'était guère possible qu'il en fût autrement, après ce que nous avons recueilli sur le même sujet de la bouche de Descartes, de Malebranche de Bossuet, de Fénelon et de Leibnitz. Clarke venant après eux et ayant dans l'esprit plus de sagesse et de régularité que d'invention et d'originalité, ne pouvait ajouter à ce qu'ils nous ont enseigné ; il n'a pas même toujours assez usé de leurs procédés, et, en général, à leur exemple, il n'a pas assez pris soin d'aller à la théodicée par la psychologie, à la connaissance de Dieu par celle de soi-même ; il n'a pas en particulier assez pénétré et estimé la preuve cartésienne de l'existence et des attributs de Dieu.

Ce n'est donc pas un maître avec lequel on avance et on

fasse des découvertes dans ces hautes régions de la spéculation métaphysique, où d'autres nous ont pénétrés si profondément; il ne sort guère des sentiers battus et ne dépasse guère certaines limites qui ne sont pas sans doute celles de la médiocrité, mais qui ne sont pas, non plus, précisément celles de la grandeur. Cependant, dans les voies qu'il suit, il marche régulièrement et sûrement, et, s'il ne s'élève jamais bien haut, il ne se précipite non plus jamais; c'est ce qui fait sa force dans la dispute; s'il a pu sans désavantage se mesurer tour à tour avec Hobbes, Spinoza et Leibnitz lui-même, cela tient à ce que, dans sa modération de sentiments, il ne s'aventure guère. Il a peu d'initiative, mais aussi peu de témérité, et, sans être en matière de foi philosophique un orateur ou un grand promoteur, il est du moins un confesseur d'une conviction ferme et profonde et d'un excellent raisonnement. Avec lui on s'affermit, on s'éprouve dans ses croyances; il ne donne pas le mouvement, mais la règle; il n'inspire pas, mais il éclaire, et si l'on me permet cette image, ce n'est pas un foyer, mais un flambeau, un peu pâle, peut-être, mais d'une lumière pure. Il y a donc aussi à profiter auprès de lui; c'est ainsi qu'un maître succède pour nous à un autre; que Clarke vient après Leibnitz et peut-être encore après lui, quoique avec de moindres mérites, nous être d'une grande utilité.

Et voilà précisément ce que nous vaut l'histoire de la philosophie, en nous ouvrant toutes les écoles, en nous plaçant sous toutes les disciplines, en nous donnant accès auprès d'une foule d'esprits, tous excellents par quelque côté et dont il dépend de nous de prendre le meilleur, d'employer le moins bon et d'aller, s'il est possible, plus loin encore, selon l'expression de Leibnitz. Par les leçons choisies de tant de philosophes qu'elle nous rend familiers, elle nous dispose à la philosophie; par l'érudition et la critique elle nous prépare à la doctrine. Consultons-la donc, étudions-la dans cet esprit

et selon ce dessein, et elle ne nous affaiblira pas ; elle nous fortifiera bien plutôt.

Et maintenant, pour revenir à Clarke, avec lequel je n'ai pas encore tout à fait fini, après avoir rendu compte de son traité sur l'existence et les attributs de Dieu, je dois aussi parler au moins de quelques parties de celui qui vient après et qui a pour sujet : *les devoirs immuables de la religion naturelle, et la vertu et la certitude de la religion chrétienne.*

Il suit du précédent, comme le fait remarquer l'auteur, lorsqu'après avoir résumé les vérités relatives à l'existence et aux attributs de Dieu, qu'il a antérieurement démontrées, il dit : Ces vérités ayant été solidement prouvées, je me propose de m'en servir pour démontrer maintenant les devoirs immuables de la religion naturelle, etc. (t. II, p. 4).

Clarke a le dessein d'y établir les propositions suivantes :

1° « Que les mêmes relations que différentes choses ont entr'elles éternellement et nécessairement, et que la même convenance ou disconvenance de l'application de certaines choses à d'autres ou de certaines relations à d'autres, suivant lesquelles nous concevons, que la volonté de Dieu se détermine toujours et nécessairement à ce qui est pour le bien de l'univers, par justice et bonté, doivent aussi déterminer la volonté de l'homme (p. 50). »

On reconnaît là le principe de la morale de Clarke, que j'ai indiqué plus haut, et qui, ici comme plus haut, laisse peut-être quelque chose à désirer sous le rapport de la simplicité et de la précision de l'expression, mais qui n'en renferme pas moins cette vérité incontestable qu'il y a un ordre, un bien inhérent à la nature des choses qui, par lui-même et indépendamment de toute convention ou institution, doit obliger et régler la volonté de tout être raisonnable.

2° « Que ces devoirs éternels de la morale sont en outre la volonté expresse de Dieu, et la loi suivant laquelle il ordonne que toutes les créatures douées de raison se gouvernent;

car il doit vouloir pour elles, dans la proportion de leurs forces, ce qu'il veut pour lui-même ; d'où suit la nécessité d'une obéissance plus exacte et plus expresse de ses devoirs.

« 3° Que, bien qu'obligatoires antécédemment à aucune vue de récompense ou de peines, ils doivent cependant être accompagnés des unes et des autres, puisque Dieu est juste et que, de manière ou d'autre, il doit maintenir la majesté des lois divines et faire sentir à ceux qui les suivent ou les violent les conséquences de leurs actions.

« 4° Que, ces récompenses et ces peines n'étant pas distribuées aux hommes dans ce monde, il faut nécessairement qu'il y ait une vie à venir où cette distribution soit faite. »

Viennent ensuite un certain nombre d'autres propositions sur la nécessité d'une instruction particulière pour les hommes touchant ces devoirs ; sur l'insuffisance des leçons des philosophes païens à cet égard, aussi bien que des enseignements des diverses religions autres que la religion chrétienne ; sur la prééminence, par conséquent, de la religion chrétienne sous ce rapport, sa divinité, son efficacité, sa conformité dans tous ses dogmes avec la raison, ses preuves par les prophéties, les miracles et le témoignage des apôtres : toutes propositions dans le développement desquelles je ne suivrai pas l'auteur, parce qu'elles sont évidemment du domaine de la théologie positive beaucoup plus que de la philosophie.

Je me bornerai à l'examen de celles que j'ai d'abord énoncées, et qui renferment en effet toute la doctrine morale de Clarke.

Ainsi, quant à la première, il la démontre en disant qu'il est aussi clair et aussi incontestable qu'il y a dans les choses des différences, des diversités de relations et de proportions, qu'il l'est qu'une grandeur est égale, supérieure ou inférieure à une autre. Or, de ces diversités résulte nécessairement une convenance de certaines choses à d'autres, de l'application de certaines choses à d'autres, de certaines circonstances à certaines personnes, en conséquence de la nature des choses

et des qualités des personnes (p. 52); par exemple, la relation nécessaire de Dieu à l'homme est celle de l'infini au fini, il est donc convenable que l'homme l'honore, le serve, lui obéisse et l'imite autant que possible : de même, des relations de l'homme à l'homme, il suit qu'il faut rendre à chacun ce qui lui appartient, sauver ou conserver un innocent plutôt que le laisser périr, travailler au bien commun plutôt que le détruire (p. 54). Nier de telles relations et ce qu'elles entraînent en matière de devoirs serait absurde; ce serait comme nier la géométrie et ses applications; les nier, et par suite n'y pas conformer sa conduite, serait absurde et coupable.

L'auteur prend occasion de ce qu'il vient d'établir pour combattre Hobbes et ses partisans (p. 56), en insistant particulièrement sur les conséquences révoltantes de leur système. D'après leurs principes, en effet, un homme dans l'état de nature pourrait en dépouiller un autre, l'enchaîner, le frapper et le tuer sans scrupules; une loi ne serait pas meilleure qu'une autre; toutes se vaudraient, toutes seraient arbitraires et tyranniques ou frivoles, et inutiles (p. 57-59-60).

Mais voici ce qu'on peut opposer à une telle doctrine : Il y a en soi du bien et du mal, des choses bonnes ou mauvaises, par exemple, garder ou violer la foi promise; de là des devoirs antérieurs à toutes les lois positives et que ces lois viennent expliquer et confirmer en leur donnant plus de poids par leur sanction, mais non fonder et constituer (p. 62).

Et quant aux raisons qu'on allègue pour nier la distinction primitive et naturelle du bien et du mal, telles que celles qui se tirent de la diversité des sentiments et des lois positives à cet égard, Clarke pense qu'à l'exception de certains cas douteux, qui sont comme certaines nuances incertaines parmi les couleurs, il y a en général, pour les esprits, entre ces deux termes, la différence du blanc au noir et du jour à la nuit (p. 65). N'est-on pas unanimement d'accord qu'il n'est pas permis de voler, de tuer la première personne que l'on rencon-

tre en son chemin, de ne pas tenir la foi jurée? Hobbes lui-même paraît honteux de telles négations, quand il s'y trouve conduit par son inflexible logique, et il ne s'en explique qu'avec embarras (p. 67).

Mais c'est surtout quand on n'est pas préoccupé par quelque idée systématique, qu'on sent, qu'on comprend bien ces vérités. Tout homme qui veut sincèrement y réfléchir en est touché, et il y a un *dictamen* de la conscience, un jugement intérieur qui les lui déclare infailliblement; comme quand il les viole dans sa conduite, il y a en lui une désapprobation, une condamnation de ses actions qui en est une preuve nouvelle et une irréfragable sanction. Le scélérat lui-même ne fait pas exception à cette règle: après avoir commis un vol ou un meurtre, hardiment et sans scrupule, il aimerait toujours mieux, si la chose était mise à son choix, avoir obtenu par un autre moyen le bien qu'il se proposait, quand même il serait d'ailleurs assuré de l'impunité (p. 83). Il n'y a aussi qu'à voir les jugements que chacun porte sur les actions d'autrui; même ceux qui font le mal ne laissent pas que d'approuver ou de condamner dans leurs semblables la vertu ou le vice, et, selon les remarques de Platon, il arrive fort rarement, si jamais cela arrive, que les plus méchants hommes tombent dans de faux jugements sur la moralité des autres personnes; parce qu'il y a dans le bien un charme secret et je ne sais quelle force divine qui les obligent de lui rendre hommage dans leur cœur (p. 87), et s'il y a des occasions où la trahison, le défaut de foi, l'injustice des autres hommes tournent à notre profit, même alors, intérieurement, nous les désapprouvons; mais, si, au lieu d'en retirer de l'utilité, nous en recevons du dommage, alors très-certainement, nous n'hésitons pas : plus d'illusions, plus de sophismes; l'intérêt, qui dans d'autres circonstances nous aveugle, ici nous instruit et nous éclaire.

La seule objection plausible qu'on puisse faire contre ce consentement avec lequel les hommes adhèrent en général à

l'éternelle loi du juste et du bien, est prise de l'ignorance qui paraît règner chez certaines nations au sujet de la nature et de la force des obligations morales (p. 91). Mais d'abord le fait n'est pas certain, et, le fût-il, il ne prouverait pas que ces vérités ne sont pas; il prouverait seulement qu'il y a des vérités, d'ailleurs simples et claires, sur lesquelles certains hommes ont besoin d'être instruits.

D'après toutes ces considérations, on peut conclure qu'il y a une loi éternelle de justice et de bien.

Cette loi a de très-nombreuses applications; tous les différents devoirs en découlent. L'auteur n'a pas le dessein d'en donner tout le détail, pour lequel il renvoie aux écrivains qui ont spécialement traité de la morale; il se contentera de dire un mot sur les trois principales branches dans lesquelles ils se partagent (p. 93).

1° En ce qui regarde Dieu, la règle de la justice est d'avoir intérieurement les sentiments d'amour et de vénération qu'il mérite, et extérieurement une conduite qui témoigne de ces sentiments et qui consiste à l'adorer, à l'adorer seul, à le servir et à le glorifier de toutes nos forces; à faire, selon ses vues, régner le bon droit sur la terre, et afin d'être en état d'accomplir tous ses devoirs, à lui demander des secours et des grâces et à les recevoir avec reconnaissance (p. 94).

2° La règle de la justice à l'égard de nos semblables est de rendre à chacun ce qui lui appartient, et de faire pour notre prochain ce que nous voudrions qui fût fait pour nous-mêmes : double devoir, l'un de justice, l'autre d'amour, dont le premier, s'il était généralement accompli, établirait entre les hommes cette équité universelle, cette harmonie des âmes en société, qui serait incomparablement plus belle que celle des corps célestes (p. 102). « Elle serait si belle, si aimable que ni les mouvements de ces corps, dont l'ordre et le concert sont si admirables, ni la splendeur du soleil et des étoiles, ne contribueraient autant à la beauté et à l'ornement du

monde visible, que la pratique universelle de cette noble vertu au bonheur et à la gloire du monde intelligent (p. 102); quant au second de ces devoirs, il ajouterait, s'il était possible, au premier, et lui prêterait un charme et un pouvoir nouveaux.

3° La troisième règle de la justice se rapporte à nous-mêmes, et nous prescrit de nous conserver, d'être tempérants, modérés dans nos passions, appliqués à nos devoirs. On comprend, sans qu'il soit besoin de les développer, les raisons que donne l'auteur de ces différents préceptes.

Après avoir considéré la loi de la justice et du bien dans ses applications les plus générales, il en indique les caractères : elle est universelle en étendue, éternelle en durée, immuable en son essence; elle est de plus souveraine par elle-même, et elle oblige antécédemment à la déclaration positive que Dieu a faite que c'était sa volonté, et au commandement exprès qu'il a donné aux hommes de s'y conformer; car, encore une fois, de même qu'en arithmétique et en géométrie, il y a en morale de certaines relations des choses qui sont nécessaires et immuables, et qui, bien loin de devoir leur origine à un établissement arbitraire, sont par leur nature d'une nécessité éternelle (p. 127). Elles forment un ordre qui n'est pas bon et saint, parce qu'il est commandé; mais qui est commandé parce qu'il est bon et saint. De là vient que Dieu lui-même, tout élevé qu'il est au-dessus de toutes choses, ne dédaigne pas de suivre la règle de l'équité et de la bonté (p. 128). Enfin, Clarke explique encore comment cette loi oblige antérieurement à toute vue de récompense ou de peine : c'est encore ici, dit-il, une vérité évidente; car si le bien et le mal, le juste et l'injuste, la convenance ou la disconvenance de certaines actions sont des choses qui ont leur fondement dans la nature même, et cela originellement, éternellement et nécessairement, il est clair que la vue des récompenses et des peines, qui est postérieure à toutes les au-

tres considérations et qui ne change rien au fond de la nature des choses, ne saurait être la cause première et originelle qui fait que la loi est obligatoire ; elle ne fait que lui donner plus de poids et animer les hommes à pratiquer des devoirs dont la droite raison leur a déjà fait voir l'excellence et la nécessité (p. 132).

Il ne faudrait pas inférer de là qu'un homme de bien ne doit avoir aucun égard aux peines et aux récompenses, ou que les unes et les autres ne sont pas nécessaires pour porter les hommes au bien ; il est vrai que la vertu mérite par elle-même d'être recherchée et le vice repoussé ; mais il s'en faut que les hommes soient toujours touchés de ces considérations, et l'état général de corruption où ils se trouvent fait qu'ils ne cèdent pas ainsi aux conseils de la pure raison, et qu'il y faut joindre, pour les rendre plus sûrement efficaces, des motifs qui intéressent leur sensibilité (p. 134).

Après avoir ainsi établi, dans tous ses points, sa première proposition, Clarke passe à la seconde, et la traite de la même façon ; c'est-à-dire qu'il s'attache à montrer que « ces devoirs éternels de morale sont en outre la volonté expresse de Dieu et la loi selon laquelle il veut que toutes les créatures raisonnables se gouvernent ; cependant il regarde cette proposition comme si évidente, qu'il ne pense pas avoir besoin de la prouver en détail ; il se borne donc à trois preuves principales, qui sont tirées, la première, de la considération des attributs moraux de Dieu ; la seconde, de celle de l'œuvre de la création ; la troisième, de celle du but de la morale ou du bien commun, et de la félicité de tous (p. 172-173 et suiv.). »

En développant la première, l'auteur dit que, si nous ne pouvons pénétrer jusqu'au fond des abîmes de la sagesse de Dieu, nous voyons plus clair dans sa sainteté, sa bonté et sa justice, et que, de cette connaissance, suit pour nous la certitude qu'il nous impose expressément la loi du bien (p. 178).

En proposant la seconde, il s'attache à faire voir que Dieu,

par la manière dont il a formé ses créatures, a suffisamment déclaré que sa volonté était que ces êtres restassent ce qu'ils étaient et fussent fidèles à leur nature, ceux qui sont nécessités, en demeurant soumis à leurs lois, et en déployant, en cet état, toute la puissance dont ils sont capables, et ceux qui sont raisonnables, en observant les leurs, et en concourant, autant que possible, par l'emploi de leurs facultés, à l'ordre et à l'harmonie universels.

La troisième de ces preuves consiste dans ce raisonnement : Tout ce qui contribue au bien et à la félicité de l'univers est selon la volonté de Dieu. Or, tous les grands devoirs de la morale, qui découlent nécessairement de la nature des choses et de leurs relations, ont infailliblement cet effet ; donc, etc. (p. 182).

Nous voici arrivés à la proposition qui vient ensuite et qui dit que les devoirs éternels de la morale, bien qu'obligatoires, antérieurement à aucune vue des récompenses et des peines, doivent cependant être accompagnés d'une juste distribution des unes et des autres (p. 188).

L'auteur la démontre par deux raisons : l'une relative aux attributs de Dieu, l'autre à sa gloire et à la majesté de ses lois. Dieu, en effet, par ses attributs, par sa sainteté, sa justice, sa bonté, sa puissance, doit aimer, approuver et rémunérer les créatures qui l'imitent, condamner et punir celles qui ne l'imitent pas ; d'autre part, les récompenses et les peines sont nécessaires au maintien et à la majesté de ses lois : or, Dieu, qui veut que ses lois vaillent, doit vouloir, par conséquent, les moyens de les faire valoir.

La quatrième proposition est la suite, comme on le sait, de la précédente ; elle enseigne « que ces récompenses et ces peines, n'étant pas dans l'état présent de corruption des hommes, dispensées comme elles doivent l'être naturellement, il faut nécessairement qu'il y ait une vie à venir où cette distribution soit faite (p. 194). »

Cette proposition a plusieurs branches, et demande un peu plus d'explications que les précédentes.

Ainsi, dans l'ordre naturel des choses, la vertu et le vice portent avec eux leur récompense et leur peine ; mais cet ordre naturel est maintenant perverti, de sorte que le vice prospère et que la vertu est souvent opprimée ; d'où la nécessité d'un état futur, si Dieu veut maintenir la majesté de ses lois et l'honneur de son gouvernement : or, Dieu le veut par ses attributs moraux ; donc, etc. — Sans cette vérité, tout le reste est inutile, et si vous ôtez les peines et les récompenses d'une vie à venir, vous anéantissez la justice, la bonté, l'ordre, la raison (p. 209).

Et quand on ne raisonnerait pas d'après les attributs moraux de Dieu, mais seulement d'après la sagesse qu'il montre dans la composition de l'univers, n'est-il pas vraisemblable que Dieu n'a pas créé des êtres aussi excellents que les hommes, pour les condamner à passer leur vie de quelques jours dans un affreux désordre, et les perdre ensuite à tout jamais dans le néant (p. 210)?

Dira-t-on que le monde moral ne paraît pas constitué et conduit avec autant de sagesse que le reste de l'univers? Peut-être en jugera-t-on ainsi, au premier abord. Mais, si on l'examine de plus près, on reconnaîtra que ce désordre n'est qu'apparent, surtout quand on portera les yeux vers l'époque de la conclusion de l'état présent des choses et du développement du système entier de la providence. On sera alors rempli d'admiration pour les preuves éclatantes de la justice et de la bonté de Dieu, qui se manifestent dans toute la suite de ses voies (p. 241).

De cet argument à ceux qui suivent, il y a la plus étroite liaison ; au fond même il les enveloppe ; cependant il est bon de les proposer en eux-mêmes.

Ainsi il y a 1° celui de l'immortalité de l'âme, tiré de l'idée de son immatérialité. L'âme, en effet, est immatérielle, parce

qu'aucune des qualités de la matière ne saurait produire la pensée; parce qu'il est impossible de concevoir les qualités de la matière et les facultés de l'âme comme réunies dans une même substance; parce que la matière est divisible et que l'âme ne l'est pas : donc immatérialité de l'âme (1), donc immortalité, donc aussi un état futur.

2° Il y a aussi le désir ardent de l'immortalité. Or, si ce désir était trompé, nous serions moins bien traités que ces créatures privées de raison qui n'en sont pas agitées. Quelle apparence que Dieu en ait ainsi agi envers nous, et nous ait donné des espérances qui ne seront jamais satisfaites (p. 228)?

3° On peut dire encore qu'au jugement que chacun porte sur ses actions bonnes ou mauvaises, se joignent naturellement de glorieuses espérances, ou de saintes terreurs, qui ne doivent pas être vaines; car Dieu n'a rien fait en vain (p. 229).

4° Enfin on peut encore ajouter que la responsabilité que l'homme a de sa conduite semble indiquer qu'il sera appelé à rendre compte un jour de ses actions et à subir un jugement.

Tels sont les différents points de doctrine de Clarke touchant les devoirs de la morale.

Après les avoir exposés, je les discuterais si d'une part ils étaient plus sujets à contestation et si de l'autre ils offraient un caractère plus marqué d'originalité ; mais ni sous l'un ni sous l'autre de ces rapports, ils ne demandent à être soumis à une critique expresse; je me contenterai de quelques observations.

Son principe moral est vrai; mais il n'est peut-être pas assez précis, et par défaut de précision il ne frappe pas assez l'esprit, et n'a pas assez de prise sur la conscience; c'est quel-

(1) Voir, à la fin du troisième volume de Clarke, la défense très-serrée qu'il fait de son opinion sur l'immatérialité de l'âme; c'est une des plus savantes démonstrations de cette vérité.

que chose de trop vague à proposer et à recommander aux hommes comme règle de justice, que de leur dire : « Ces relations que différentes choses ont entre elles éternellement, cette convenance de l'application de certaines choses à d'autres, ou de certaines relations à d'autres, etc., voilà la loi qui doit vous guider. » Il faudrait au moins expliquer comment cette loi n'est que celle qui naît de la nature et des rapports des êtres raisonnables, et régit le monde moral et non le monde matériel, puisqu'à l'égard de celui-ci il peut bien y avoir lieu à prudence, à économie, à sagesse, mais non à justice, à équité, à bonté. Et, même en se bornant ainsi, il y aurait encore à dire, au moins d'une manière générale, en quoi consistent cette nature et ces rapports des êtres raisonnables qui constituent cette loi de justice et de bienveillance ; Clarke présente sans doute çà et là des éclaircissements sur ce sujet, mais sans qu'il en résulte des lumières suffisantes et une théorie parfaitement claire.

Du reste, je le répète, il y a vérité au fond, et sa morale, sévère et solide tout ensemble, a d'autant plus de valeur qu'elle tempère ce qu'elle reçoit d'austère et de rigoureux des préceptes de la raison, par ce qu'elle y mêle de plus doux en l'empruntant à la sensibilité ; ainsi, tout en déclarant que les devoirs éternels sont en eux-mêmes, et comme expressions de l'ordre, obligatoires et sacrés, elle reconnaît qu'il y a aussi, pour y pousser, y ramener ou y fixer des plaisirs et des peines qui sont par cela même légitimes. Ce n'est pas, par conséquent, du stoïcisme ; c'est plutôt, comme cela devait être dans cette âme pieuse et savante, une sorte de christianisme philosophique qui a bien son efficace.

Il est difficile en effet de n'être pas touché de l'accent de conviction et de sincérité qui règne dans ces pages pleines de sérénité et de sagesse ; ce n'est pas précisément de l'éloquence, mais c'est tant de gravité et de pureté, qu'on ne résiste guère à ce constant et ferme mouvement de persuasion qui les anime :

on se rend aisément à des raisons qui viennent à la fois d'un noble cœur et d'un esprit élevé.

Et en tout, si Clarke, comme penseur, n'impose pas, n'étonne pas, ne se manifeste pas avec les traits de la grandeur et du génie, il satisfait cependant comme un interprète régulier d'une doctrine en général exacte et peu contestable ; il se fait estimer et honorer pour le zèle sérieux et l'honnêteté avec lesquels il la propose et l'enseigne. Il ne lui manque qu'un peu de sobriété et de simplicité.

COMMUNICATION

SUR LES

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

PAR M. VILLERMÉ.

Nous extrayons d'une communication de M. Villermé sur les *Associations ouvrières*, les documents suivants :

Qui ne sait, dit M. Villermé, après s'être occupé des associations ouvrières actuelles qui existaient avant 1848, que ces associations se sont singulièrement multipliées depuis la révolution de Février ?

On le conçoit : on ne les avait jamais tant vantées. Les ouvriers crurent, sur parole, qu'ils n'avaient qu'à s'associer entre eux pour se soutraire au pouvoir des entrepreneurs d'ouvrage, les rendre inutiles, s'en partager les profits, et améliorer ainsi leur propre sort. On leur disait qu'il n'y avait de salut pour eux que dans l'association, et ils ont voulu en faire leur levier d'Archimède, sans s'apercevoir que ce levier manque de point d'appui, du moins comme ils prétendaient l'employer.

Je ne suis pas de ceux qui nient d'une manière absolue l'utilité de l'association des travailleurs pour eux-mêmes et, par conséquent, pour la société : ce que je nie, c'est que l'association, telle que tant de gens veulent la mettre en pratique, soit utile, ou puisse l'être. On a beau affirmer que la misère des ouvriers serait facilement prévenue s'ils se réunissaient pour fabriquer et vendre les produits de leurs fabriques ou entreprises communes ; qu'ils pourraient soutenir d'autant mieux la concurrence des riches fabricants ou capitalistes, que, sans sortir des habitudes de simples travailleurs, dont ils toucheraient le salaire, ils recevraient en outre leur quote part des bénéfices du fabricant ou patron ; que de cette manière il n'y aurait plus ni maîtres, ni salariés, ni chefs, ni subordonnés, mais des associés, des cointéressés, des frères de travail que l'indigence n'atteindrait jamais, et qu'en se généralisant, ces associations généraliseraient le bien-être. On a beau, dis-je, répéter ces magnifiques promesses ; les hommes qui les font devraient bien, avant tout, déterminer les conditions sans lesquelles il n'y a, pour les associations ouvrières, ni succès ni durée. Là, uniquement là, est le point d'appui du levier de l'association. Or, cela n'a pas encore été fait : on n'a, à cet égard, que des hypothèses, des assertions, que le moindre examen réduit à néant ; mais des preuves, aucune. Et, jusqu'à ce qu'on en ait, l'utilité des associations, je veux dire de celles que l'on a tant prônées et pour lesquelles on se passionne si vivement, reste fort problématique.

De tout ce qui précède, il ne faudrait pourtant pas conclure que tout est bien avec l'organisation actuelle du travail (je dis à dessein l'organisation du travail, à cause de ceux qui nient qu'il en existe une) ; car, dans toute société, le travail est nécessairement organisé, par la seule force des choses, comme l'état de cette société le comporte : ici d'une manière, là d'une autre.

Mais si tout n'est point parfait chez nous sous ce rapport,

néanmoins la condition des masses y est infiniment meilleure, depuis notre révolution de 1789 qu'elle ne l'était auparavant, et surtout qu'elle ne le serait par les changements que proposent les réformateurs actuels, c'est-à-dire par l'organisation du travail telle qu'ils la veulent. Ce que demandent ceux-ci, c'est, pour les principales industries urbaines et manufacturières, l'association des ouvriers commanditée aux frais de l'État, ou même *le droit au travail* avec *un salaire suffisant*, qui serait toujours garanti aux ouvriers, n'importe la position de la société, qu'elle puisse ou ne puisse pas donner du travail.

Personne n'ignore qu'une promesse aussi radicalement inexécutable a inauguré l'avénement de la République, mais que l'Assemblée nationale, beaucoup plus sage que le Gouvernement provisoire, n'a pas ratifié cette promesse. Toutefois, voulant améliorer la condition de l'ouvrier dans la mesure du possible, ou tenter au moins une expérience, et donner satisfaction à une opinion fortement prononcée, l'Assemblée a voté (le 5 juillet dernier) une somme de 3 millions, non pour prêter des fonds à titre de secours aux industries en souffrance, mais pour fonder et encourager les associations de travailleurs, soit entre eux seuls, soit entre eux et les patrons. Elle a encore ordonné, par le même décret, la création d'un *conseil*, chargé de distribuer ces 3 millions *aux sociétés libres et volontaires* d'ouvriers constitués de manière à placer leurs membres dans une position supérieure à celle de simples salariés.

Ce conseil a sagement décidé de n'accorder le concours de l'État qu'aux associations industrielles entre ouvriers seuls ou entre ouvriers et patrons qui, *présentant des garanties sérieuses de succès et de durée*, auraient pour objet l'exploitation d'une profession ou d'une entreprise déterminée.

On pense bien que les demandes de sociétés qui se trouvent ou prétendent être dans ces conditions, ont été nombreuses ;

qu'il s'est formé des sociétés nouvelles entre les maîtres et les salariés de plusieurs établissements arrêtés dans leurs travaux par la crise actuelle, afin d'obtenir le prêt d'une fraction des 3 millions votés ; et que beaucoup d'hommes qui ne croyaient pas à l'utilité, même à la possibilité de l'association ouvrière, réclament aujourd'hui une part de l'allocation.

On comprend, au surplus, que cet appui de l'État rende les associations d'ouvriers faciles pour une partie d'entre eux, et leur donne l'espérance, souvent même le moyen, de s'élever au-dessus du rang de simples salariés.

On comprend encore que les associations ouvrières si nombreuses qu'a fait naître tout à coup la révolution de Février, quand les pavés de ses barricades n'étaient pas encore tous replacés, ont dû se ressentir des désordres de l'époque, et qu'elles ont existé de fait pendant quelque temps, sans se constituer régulièrement et définitivement. Aussi, se sont-elles anéanties ou réformées pour la plupart.

Parmi les associations dont les journaux du temps ont le plus parlé, je citerai les deux suivantes :

La première est l'association formée, dès le commencement du mois de mars, entre les ouvriers employés dans les ateliers de mécanique de MM. Ch. Derosne et Cail. Elle prenait *à l'entreprise*, pour un prix convenu d'avance, les parties de travaux que lui commandaient ces deux fabricants ; puis elle distribuait les tâches et partageait le total des salaires comme il lui convenait, sans que MM. Cail et Derosne, dans les ateliers et avec l'outillage, la houille et la fonte ou le fer desquels les travaux s'exécutaient, pussent s'en mêler en quoi que ce fût. Mais, immédiatement après les journées de Juin, ces ouvriers, qui n'avaient pas réalisé les gains qu'ils s'étaient promis d'abord, sont revenus d'eux-mêmes aux anciens usages de l'établissement ; et aujourd'hui, assure-t-on, ils ne voudraient pas recommencer.

La seconde est l'association des tailleurs, établie rue de

Clichy, dans l'ancienne prison pour dettes. Celle-ci existe encore à peu près comme M. Louis Blanc l'avait organisée ; et, de toutes celles créées à la même époque et, par conséquent, d'après les mêmes principes, c'est presque la seule que je sache avoir duré jusqu'ici sans bien grandes modifications dans sa constitution primitive. Fidèle à son origine et à son titre d'*Association fraternelle et égalitaire*, elle affirme qu'elle répartit également les bénéfices et les pertes entre tous les associés. La durée du travail est de dix heures par jour ; et le salaire, qui est le même pour tous, s'y paye à la journée. Seulement, les directeurs, les employés principaux et certains agents ont droit, en sus du salaire commun, à une indemnité qu'ils touchent réellement, pour raison des dépenses que nécessitent leurs fonctions.

Cette association, qui avait toute la prédilection du fondateur, se compose en grande partie d'hommes qui l'ont entendu aux conférences du Luxembourg : on conçoit donc qu'elle doive apporter plus que d'autres du zèle à mettre ses théories en pratique. Mais il est bon de faire observer que les indemnités accordées à plusieurs de ses membres venant infirmer en fait, tout en sauvegardant les apparences, l'égalité du salaire, lui ont permis de conserver les hommes qui lui sont le plus nécessaires, et sans lesquels l'établissement n'aurait sans doute pu se soutenir.

Quant aux associations ouvrières formées depuis les journées de Juin, elles sont de plusieurs sortes.

Les unes ne sont autres que les associations plus ou moins modifiées qui existaient auparavant ; les autres sont nouvelles. Les unes, voulant participer à l'avantage promis par le décret du 5 juillet, se sont adressées au ministre du commerce, et lui ont soumis, comme il l'exigeait, leurs statuts. Les autres ne lui ont rien demandé ni rien soumis, mais ont profité des modèles de statuts émis par l'administration.

Les statuts des sociétés qui sollicitent une part dans les

3 millions sont évidemment, à l'exception de certains détails, les copies d'un modèle rédigé ou adopté par la commission chargée de distribuer cette somme.

Du reste, tous les statuts soumis au ministre du commerce, ou qu'on devait lui soumettre, et qui ont passé sous mes yeux, sont ceux :

1° D'associations entre ouvriers seulement ;

2° D'associations entre patron et ouvriers, le premier n'apportant à l'entreprise que son intelligence et son travail, sans capital d'aucune sorte ;

3° Et d'associations entre patron et ouvriers, le premier apportant, outre son intelligence et son travail, un fonds social composé de valeurs industrielles qui consistent en ateliers, métiers, machines, etc.

Aujourd'hui, 8 janvier, il n'y avait encore qu'un seul de ces contrats qui mentionnât l'apport, réellement effectué, d'une somme en argent ou en billets de banque.

Mais il ne faudrait pas tirer de ce fait, relativement à la réussite probable des associations ouvrières, une conséquence aussi fâcheuse que dans les temps ordinaires.

La pensée générale qui ressort de tous ces contrats, c'est qu'ils ont été rédigés dans le but d'organiser de véritables assurances contre la misère. Voici, au surplus, les observations que leur examen m'a suggérées ; elles ne sont pas, je crois, sans intérêt, car elles en feront connaître l'esprit et les tendances.

Il suffit de comparer entre eux les statuts d'un certain nombre de ces réunions industrielles qui s'adjoignent des ouvriers, non plus à titre de simples salariés, mais à titre de membres intéressés ou de sociétaires, pour établir entre ces associations deux grandes catégories, sous lesquelles toutes viennent se ranger.

La première catégorie comprend les associations dans lesquelles l'ouvrier forme avec un patron ou une compagnie

quelconque responsable, qui apporte ou n'apporte pas de fonds, une société dans laquelle lui, manouvrier, joue avec son travail le rôle de commanditaire ayant part seulement aux bénéfices, mais ne pouvant être poursuivi en cas de faillite, et, à ce titre, restant toujours étranger à la gestion des affaires. Sa part dans les bénéfices, le degré de surveillance qu'il peut exercer, ses droits, en un mot, sont précisés par les statuts ; mais ils ne nuisent pas aux droits des chefs qui conservent l'administration, ni à la hiérarchie de l'atelier, puisque l'exclusion pour cause valable de l'un des travailleurs peut toujours être prononcée par le chef de l'entreprise.

Les récompenses, sous le régime des primes, sont facultatives, et dépendent de la libre estimation et du libre consentement du patron. Dans l'association (où il n'y a point de primes), les récompenses sont fixées d'avance et obligatoires ; et sous ce rapport, quand elle réalise des bénéfices, la position de l'ouvrier est meilleure. Mais si, comme il est à craindre, le patron, voulant retrouver la portion de gain qu'il doit abandonner, abaisse un peu le taux des salaires, où sera, en définitive, l'avantage pour l'ouvrier? Par les habitudes d'ordre et d'épargne qu'il fait contracter, un salaire toujours à peu près le même est bien préférable pour lui à un salaire ordinairement plus fort, mais avec des alternatives de hausse et de baisse. Ce n'est pas tout : la part laissée aux gérants ou directeurs pour les indemniser des soins de gestion et des pertes que seuls ils supportent, doit être telle, nécessairement, que, même dans les meilleurs temps, la part des ouvriers ne s'en trouve que médiocrement accrue. Faisons observer aussi que, la sévérité des règlements permettant d'exclure les mauvais ouvriers, les avantages de l'association sont surtout pour les hommes d'ordre et d'intelligence, qui prospéreraient à peu près autant ailleurs.

Bien plus. Un fabricant habile qui offrirait aux bons travailleurs des conditions enregistrées, ayant force obligatoire

et leur assurant plus de fixité dans le gain, les verrait probablement, à son grand profit, affluer dans son usine. S'il en était ainsi, un énorme avantage serait acquis à son établissement, qui aurait un autre mérite, celui d'une morale influence sur les nouveaux admis. Il est évident, en effet, que tout nouvel associé qui entrera dans un semblable noyau composé d'hommes de choix, y trouvera, pour persévérer dans ses bonnes habitudes et redresser ses défauts, une salutaire influence, que lui-même pourra exercer à son tour sur tous ceux avec lesquels il sera en rapports fréquents.

La seconde catégorie comprend les associations composées exclusivement d'ouvriers soumis (un chef est partout nécessaire) à un gérant chargé de l'administration, mais à un gérant élu par eux et révocable. Ces sociétés excluent, par conséquent, tout maître ou patron.

Elles laissent au gérant assez de latitude pour diriger les affaires; toutefois, ce n'est pas sans se prémunir contre ses actes arbitraires, soit par une révocation, soit par un appel devant le conseil des prud'hommes; et, tout en lui confiant souvent le choix des employés, elles stipulent que ceux-ci ne recevront jamais un salaire double de celui de l'ouvrier le plus rétribué.

Mais il est des inconvénients particulièrement inhérents aux associations de cette espèce, et qui laissent beaucoup d'inquiétude sur leur avenir. Comment, en effet, assurer l'existence de sociétés de commerce qui se constituent sans crédit ni capitaux, ni subvention, ni commandite solide un peu importante, et même sans qu'elles en puissent attendre? Telle est pourtant la position de presque toutes, je pourrais dire de toutes les associations purement ouvrières: car on ne saurait considérer comme fonds social suffisant les très-minimes sommes et les outils que chaque travailleur y apporte, quand il apporte quelque chose, ni les retenues qui doivent être faites sur son salaire, pour former à la longue ce même

fonds. N'est-ce pas s'exposer, aux époques de crise, et même dans les temps prospères, soit par des manques de commandes, soit par des retards dans les rentrées, à ne pouvoir faire à leurs membres les payements de semaine ou de quinzaine? Supposons ce cas, un jour ou l'autre inévitable; les ouvriers seront obligés, pour vivre, de se séparer, et de retourner chez les anciens patrons (si leur place n'est pas prise). Et, une fois dissoutes, ces sociétés ne se reformeront plus.

Ce n'est pas tout. La révocabilité des gérants, qui sont d'ailleurs généralement élus pour un temps trop court, peut aussi entraîner de graves chances de déconfiture, surtout dans les associations où beaucoup de membres, désireux de voir arriver chacun à son tour à la surveillance et à la gérance, ou mieux peut-être d'y arriver eux-mêmes, veulent qu'on renouvelle souvent les chefs, et jouent ainsi à l'administration, selon l'expression d'un gérant qui me signalait cette cause de ruine.

Mais il est de généreuses et sages combinaisons, communes aux deux sortes d'association, et que je dois signaler. Telles sont :

1° L'obligation imposée aux sociétés dont les affaires exigent une *augmentation définitive* dans le personnel des travailleurs, de ne pas prendre, pour compléter le nombre jugé suffisant, de simples salariés, mais de nommer de nouveaux associés.

2° L'obligation de choisir, autant que possible, les nouveaux membres parmi les ouvriers accidentellement employés par l'association comme auxiliaires salariés, toutefois après un temps d'essai ou d'apprentissage qui a mis à même d'apprécier leurs qualités.

3° La sévérité de leurs statuts et de leurs règlements d'atelier, qui permettent d'exclure les hommes sans conduite, ou convaincus d'actes contraires à leur honneur et à l'intérêt de la société.

4° La fondation d'une caisse de réserve, destinée principalement à leurs besoins commerciaux imprévus, et subsidiairement à l'accroissement du matériel et du fonds de roulement.

5° La formation d'une caisse de secours mutuels pour les malades et les infirmes, que vient alimenter davantage le montant des amendes prononcées.

6° Enfin celle d'une caisse dite de *fonds de retenue indivisible*, dont les sommes n'appartiennent plus aux sociétaires, ne peuvent jamais être partagées entre eux, et doivent, à l'expiration de la société, permettre à une société nouvelle de continuer la première, ou bien être employées, par les soins de l'administration départementale, à des œuvres de bienfaisance dans l'intérêt des classes ouvrières, du moins autant que possible.

Ces caisses, et souvent le capital roulant, sont nourris par les retenues imposées dans certaines proportions au salaire des associés.

Dans la majeure partie des associations, les salaires, on le conçoit, sont inégaux en raison du travail ou des services rendus. Ils sont fixés, soit à la journée, soit aux pièces, conformément aux usages et tarifs de la profession.

Il existe, en outre, entre les membres des diverses associations ouvrières de Paris, un lien de sympathique et louable confraternité qui les porte à s'aider mutuellement, et fait qu'ils achètent les uns aux autres, et se vendent moins cher qu'au public, les objets de leur fabrication ou de leur industrie. Non-seulement les associations se donnent réciproquement leur pratique, mais encore elles ont celle de beaucoup d'ouvriers qui ne font partie d'aucune. C'est ainsi que de pauvres blanchisseuses dans la plus grande détresse, parce qu'elles étaient absolument sans ouvrage depuis plusieurs mois, en ont trouvé tout à coup en s'associant, et bien plus qu'elles n'en peuvent faire.

Certes, les associations ouvrières doivent puiser quelque force dans cette mutualité de bons services; mais, il ne faut pas se faire illusion, cette aide n'est pas acquise à toutes. Des blanchisseuses, des couturières, des cordonniers, des tailleurs, peuvent presque compter sur la pratique de leurs camarades et des ouvriers qui les connaissent; mais en quoi cette bonne volonté de se soutenir les uns les autres pourra-t-elle profiter aux associations de carrossiers, de fabricants de machines, et surtout d'objets de luxe, puisque les ouvriers ne s'en servent pas, n'en consomment pas?

M. Villermé ajoute encore quelques détails sur les *associations fraternelles*, et dont le nombre s'élève à quarante environ; puis il termine par les conclusions que nous reproduisons intégralement.

Des faits et des considérations qui précèdent ressortent, ce me semble, ajoute M. Villermé, les vérités que voici :

La condition des classes ouvrières, en France, s'est, depuis longtemps, notablement améliorée; mais l'affranchissement de l'industrie, des hommes qu'elle emploie, des ouvriers qui la servent, en un mot, l'ère de la liberté du travail, commence à la révolution de 1789. Ce progrès n'est pas le dernier possible; et on doit s'attendre à de nouvelles conquêtes, à des améliorations plus importantes encore.

L'association, principe excellent de force, d'économie et de succès, me semble devoir y jouer un des principaux rôles; toutefois, on lui a prêté plus d'avenir qu'elle n'en a réellement. Je pourrais me borner à dire qu'elle est, du moins telle qu'on la prône aujourd'hui, bien difficilement praticable, et qu'elle offre peu de chances de durée : mais l'importance du sujet exige quelques développements.

Reconnaissons tout d'abord que l'association ouvrière ne pourra jamais s'appliquer à tous les ouvriers. Ceux qui s'y engageront ne seront jamais que des ouvriers sans travail, et des fabricants gênés ou ruinés : car tous ceux dont les af-

faires ou les journées seront restées bonnes, voire même passables, ne voudront point sacrifier leur position à un avenir incertain. D'autre part, les associations nouvelles, entrant en concurrence avec les usines déjà existantes, ruinant quelques-unes de celles-ci, augmentant les difficultés de toutes, ne feront guère autre chose que déplacer la misère. Par conséquent, elles ne sont pas un remède infaillible avec lequel on puisse guérir ou prévenir tous les maux. Examinons maintenant les problèmes que soulèvent les associations ouvrières.

Celles qui sont conclues avec les fabricants et entrepreneurs ne seront pas fort profitables aux ouvriers. Si l'on considère, en effet, que la plupart des industries ne rapportent aujourd'hui aux chefs d'usines que les intérêts des fonds engagés dans ces établissements, et que toujours les intérêts des capitaux empruntés doivent être prélevés, on reconnaîtra que, dans les cas où le chef a pour associés tous ses ouvriers, la portion des bénéfices qui devra revenir à chacun sera trop minime pour améliorer son sort. Si, au contraire, quelques-uns seulement sont, en sus de leurs salaires, intéressés au succès de l'entreprise, bien peu participeront aux bénéfices, et la grande masse n'en profitera en aucune manière.

Cependant cette association, ou mieux cette demi-association des ouvriers avec un fabricant ou entrepreneur, lequel reste maître de la direction de l'entreprise et libre de renvoyer des travailleurs comme d'en recevoir de nouveaux, est celle qui offre le plus de chances de durée, de succès et de profit; ce genre de société prévient l'anarchie des volontés et des égoïsmes pour laisser dominer la volonté du chef, dont les fonds et le crédit personnel soutiennent l'entreprise, et dont l'intérêt, par la force même des choses, est le même que celui de tous les associés.

Quant à l'association des seuls ouvriers entre eux, elle n'aura guère d'autre résultat que de placer la masse dans la

dépendance des nouveaux chefs qui sortiront de son sein pour remplacer tout simplement quelques-uns des patrons actuels; mais ceux-là auraient toujours fini par percer, car c'est dans les rangs de ces ouvriers habiles, capables et rangés, que se recrute chaque année la classe moyenne.

Quelques associations, dues à l'élan donné par la révolution de Février, subsisteront néanmoins, et il faut s'en féliciter; mais on ne saurait trop répéter que ce succès est possible à celles-là seules qui auront été formées et conduites avec le plus de prudence.

Ce n'est pas seulement de bénéfices, c'est aussi de pertes qu'il peut être question dès qu'il s'agit d'industrie. Dans ce dernier cas, les ouvriers associés souffriront plus que d'autres; il leur faudra tomber de plus haut et attendre, sous le coup de la misère qui suivra la ruine de l'entreprise commune, une occasion de rentrer dans les établissements qu'ils auront quittés.

Le manque de capitaux de ces associations et, par suite, leur peu de crédit les exposeront à plus de dangers que les entreprises ordinaires. Quand on pense aux faibles profits que donne habituellement l'industrie, on craint que le fonds de réserve destiné à obvier aux chômages et autres cas imprévus ne se puisse former que bien lentement, si même il devient jamais réalisable. Enfin, cette pénurie de fonds nuira singulièrement à l'établissement sérieux des associations ouvrières, en les mettant hors d'état d'acheter en gros et de se procurer des machines, économiques en somme, mais d'une installation première onéreuse. Ces avantages, qui constituent souvent tout le gain des exploitants actuels, donneront toujours aux patrons ordinaires une supériorité qui sera fatale à la plupart de leurs nouveaux concurrents.

Moins nombreuses encore sont les chances de réussite pour les associations dites fraternelles qu'on essaye aujourd'hui de réaliser d'après un plan purement théorique. Celles-ci, recru-

tées sans choix, ne peuvent jamais, faute d'unité dans la marche, de force dans la direction et d'obéissance dans l'exécution, espérer le moindre succès, surtout si l'on y conserve l'absurde principe de l'égalité du salaire. Le peu d'intérêt qu'aurait alors chaque membre à faire mieux et plus que les autres, établira entre tous un niveau de paresse et d'insouciance qui finira bientôt par ruiner l'entreprise.

Il n'y a pas, non plus, de prospérité possible pour les associations ouvrières qui, n'accordant pas à leurs gérants assez d'autorité, d'indépendance et de stabilité, les remplacent fréquemment, ou gênent leur action par un contrôle abusif et une jalouse critique dans les détails de leur gestion. C'est ainsi qu'on fera naître chez beaucoup de gérants la pensée de se retirer, s'ils croient pouvoir entraîner avec eux une bonne partie de la clientèle, pour établir ailleurs une entreprise rivale, fondée à leurs risques et périls, mais sous leur direction absolue. Or, parmi les statuts que j'ai examinés, un seul prévoit ce cas, cependant fort important, car la retraite d'un gérant peut amener infailliblement la chute de l'association qu'il abandonnerait.

Suivant donc qu'elles se rapprocheront davantage des conditions qui viennent d'être indiquées comme causes de succès ou de ruine, les associations ouvrières dureront plus ou moins longtemps ; mais il n'est pas possible d'admettre qu'elles finissent jamais ni par se substituer entièrement à l'industrie privée, ni même par lui créer une bien sérieuse concurrence, surtout quand il s'agit d'exploitations qui ne sauraient réussir que sur une grande échelle.

On conçoit aisément, à l'aide de ces données, pourquoi l'association de bijoutiers, dont j'ai parlé plusieurs fois, a constamment prospéré depuis sa fondation, il y a quatorze ans ; comment il en a été de même pour quelques autres, malheureusement trop rares, que j'ai vues se former dans divers centres de fabrique, et en particulier pour celle qu'a

fondée dans la ville d'Amiens un bienfaisant et généreux manufacturier ; comment enfin on peut presque prédire tout succès aux associations conçues et conduites avec la prudence, la sagesse et la sévérité qui caractérisent la société de fondeurs dont il a été aussi question.

Il est encore pour les sociétés ouvrières une chance toute spéciale de succès : c'est celle que présente l'association récemment conclue entre quinze ouvriers formiers ; cette industrie ne compte à Paris qu'une soixantaine de travailleurs qui suffisent aux besoins du commerce. Il leur sera facile de s'entendre cordialement et de se maintenir dans des limites qui leur permettent de rester maîtres de la place. Mais combien y a-t-il de professions qui se trouvent dans une aussi exceptionnelle et aussi favorable condition ?

Comparez ces associations avec la grande majorité de celles qu'a fait naître la révolution de 1848, et vous resterez convaincus que, si les premières doivent leur réussite au choix, aux qualités et au petit nombre des sociétaires, les secondes n'ont rien à espérer : dans les unes, statuts, organisation, personnel, tout est bon et raisonnable ; dans les autres, au contraire, tout est mauvais et insensé, depuis les principes industriels et les tendances politiques jusqu'aux hommes, ou du moins beaucoup de ceux qui les composent.

En résumé, la très-grande masse ne gagnera rien, quoi qu'on en ait dit, à l'association, et les hommes qui la réclament aujourd'hui avec tant d'impatience se croiront trompés, indignement frustrés par les chefs qu'ils auront choisis eux-mêmes, et crieront d'autant plus à l'injustice, à la trahison, au vol, que le nouvel état de choses sera accompagné d'un plus horrible dénûment, rendu inévitable par le long chômage et la longue crise qui l'auront amené.

Du reste, il ne faut pas croire que les tentatives d'associations ouvrières, présentement si nombreuses, continuent toujours avec le même engouement : beaucoup d'ouvriers, enga-

gés aujourd'hui dans les voies inconnues et périlleuses de l'association, commencent déjà, si je ne me trompe, à reconnaître l'inanité des promesses qu'on leur a faites. Aussi, dès que les affaires publiques permettront à la confiance de renaître, au commerce de se rétablir, on verra les bons travailleurs rentrer dans les ateliers privés, heureux d'y trouver un salaire plus certain et une existence plus tranquille; cette retraite amènera la ruine de la plupart des associations auxquelles ils retireront leur concours.

Il est bien probable, au surplus, que, grâce à l'expérience acquise par elles, les associations ouvrières renonceront au caractère utopique et aux tendances révolutionnaires que nous regrettons de trouver chez un aussi grand nombre d'entre elles. C'est à ces conditions qu'elles peuvent espérer un peu de vie et assurer à leurs membres un bien-être réel.

Il ne faudrait cependant pas croire que la fièvre étrange et contagieuse qui tourmente nos populations ouvrières ne doive laisser après elle que des ruines. Parfois la divine Providence se plaît à tirer le bien du mal même, et, comme souvent le mal n'est que l'abus d'un bon principe, elle permettra sans doute que le déchaînement dont nous sommes témoins laisse après lui quelque salutaire influence.

Ces heureux résultats, ensevelis encore dans les secrets impénétrables de l'avenir, nul ne peut les préciser d'une manière bien certaine ; mais il en est quelques-uns que j'espère et que j'éprouve du bonheur à signaler. J'espère que les chefs d'industrie s'appliqueront à donner plus de développement au système si utile des primes et qu'ils se préoccuperont davantage de la bonne conduite, de l'instruction morale et de l'amélioration du sort de leurs ouvriers. Parmi les progrès laissés plus spécialement au soin de ceux-ci, j'attends dans un avenir prochain, non-seulement une extension plus grande des caisses de secours mutuels et de prévoyance dont il est question dans presque tous les nouveaux statuts, mais encore

une plus grande réserve à se livrer inconsidérément aux conseils des ambitieux ou des insensés qui voudraient encore les leurrer de rêves irréalisables ou de mensongères promesses.

En définitive :

Les associations des ouvriers avec les fabricants ne sont possibles que dans des limites fort restreintes.

Celles des ouvriers entre eux seuls sont beaucoup moins praticables qu'on ne semble le supposer.

Parmi ces dernières, les plus faciles à réaliser et à faire réussir sont :

1° Les associations formées pour exécuter *à prix fait* des travaux d'une durée limitée et qui ne demandent pas un trop long apprentissage, dont la main-d'œuvre constitue la plus grande dépense et dont le payement doit être prochain. Telles sont, pour citer des exemples, l'association des ouvrières blanchisseuses et celles que forment parfois des ouvriers terrassiers ou des ouvriers d'une autre industrie, qui soumissionnent certains ouvrages, comme faisaient les marchandeurs. Le nombre des intéressés dans celles-ci peut se réduire à quelques-uns, ou bien, au contraire, s'élever beaucoup.

2° Les associations, pour une exploitation d'une durée plus longue, composées de quelques membres seulement, mais actifs, laborieux, économes, tranquilles, de bonne conduite, possédant déjà quelques épargnes, se connaissant parfaitement, ayant confiance les uns dans les autres, et s'occupant, à l'exclusion de toute autre chose, de mener à bien et honorablement leur entreprise.

Du reste, ces deux sortes d'associations ont de tout temps existé depuis 1789 et n'avaient nul besoin, pour se produire, de nos commotions politiques.

Si maintenant nous classons entre elles, d'après l'ordre décroissant des chances de succès ou de durée, les diverses associations ouvrières que nous venons de passer en revue, nous trouvons :

Que celles qui existaient déjà avant la révolution de 1848 avaient été établies avec beaucoup plus de sagesse, et devaient bien mieux réussir que ces grandes et innombrables sociétés inconsidérément formées depuis le mois de février ;

Et que, parmi celles-ci, ce sont les associations dites fraternelles qui doivent, en général, succomber les premières, surtout celles qui adoptent l'égalité du salaire ;

Enfin, contrairement aux affirmations d'un célèbre novateur, qui prétend que l'association absolue est pour le peuple son unique ancre de salut, tandis que la concurrence est pour lui un système d'extermination et une cause sans cesse agissante d'appauvrissement et de ruine, nous pouvons dire en terminant :

C'est à la libre concurrence, prudemment conduite, que, depuis 1789, la France doit ses progrès industriels, et la classe ouvrière, prise en masse, l'amélioration de son sort. Quant à l'association absolue, elle serait pour nos travailleurs un aveugle système d'extermination, et pour tous une cause sans cesse agissante d'appauvrissement et de ruine.

MÉMOIRE

SUR LES

DÉVELOPPEMENTS

DE LA SOCIÉTÉ HUMAINE

PAR

M. L.-J. KÖNIGSWARTER

DOCTEUR EN DROIT.

AVANT-PROPOS.

Le mémoire soumis au jugement de l'Académie fait partie d'une série de travaux inspirés par la conviction profonde, que les institutions des diverses fractions du genre humain se sont développées avec une grande similitude, malgré les immenses distances de temps et de lieux. Toutes les fois donc qu'un fait se retrouve chez des peuples différents par leur religion, leur langage, leur origine, leur climat, ce fait se rattache à une des phases nécessaires de transformation, par lesquelles l'homme doit passer pour s'élever de son état primitif à cette hauteur sublime que Dieu lui a assignée, et dont l'atteinte forme ce désir vague et inné, qui tourmente sans cesse le cœur humain.

En outre, nous avons souvent été frappé en lisant l'histoire des anciennes générations qui nous ont devancé dans ce

long travail de civilisation, de ce jugement incomplet par lequel on présente constamment telle coutume ou telle institution comme exclusivement propre à telle race ou à tel peuple ; quand, au contraire, cet usage ou cette institution se retrouvent chez presque toutes les races, et forme une de ces coutumes générales, phases nécessaires par lesquelles l'espèce humaine poursuit son travail de développement et de civilisation.

Ainsi, comme nous l'avons déjà fait observer ailleurs, une foule d'usages ont été exclusivement attribués à la race germanique qui, après un examen approfondi, se retrouvent également chez les anciens Scandinaves, chez la race slave, chez les antiques peuples de l'Orient, enfin chez toutes les nations qui se trouvèrent à un dégré de civilisation égal de celui de la race germanique, lorsque les Grecs et les Romains furent placés en contact avec elle. Les Grecs n'eurent jamais des rapports très-suivis avec la race germanique, sans cela ils auraient, en faisant un retour sur eux-mêmes, pu retrouver dans les antiquités de leur propre histoire plus d'un trait identique avec les mœurs germaines, qui les étonnaient tant. Quant aux Romains, ils avaient plus de raison de s'émerveiller, car les premiers pas dans la civilisation avaient été épargnés au peuple-roi, sorti d'un sol déjà rendu fertile par les couches que la civilisation grecque et étrusque y avaient déposées.

Trois institutions fondamentales ont caractérisé les mœurs de la race germanique à leur apparition dans l'histoire, et ont fait l'objet de l'étonnement des autres peuples :

La coutume d'acheter leurs femmes ;

La vengeance privée et le système des compositions;

Les ordalies ou jugements de Dieu et le duel judiciaire.

Nous essayerons de démontrer que ces usages n'étaient pas exclusivement ceux de la race germanique. En les retrouvant chez la plupart des races, nous verrons qu'ils constituaient les premières phases de la civilisation humaine :

L'achat des femmes était la première forme de mariage, par conséquent le commencement de la constitution de la famille, le premier pas fait dans le droit civil;

Le système des compositions, fondé sur la vengeance privée, était le premier essai du droit pénal;

Les ordalies et le duel judiciaire furent la première tentative du genre humain dans la procédure.

Ces matières formeront l'objet de trois lectures.

PARTIE Ire. — L'ACHAT DES FEMMES.

§ Ier. *Peuples de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie. Hébreux, Grecs, Romains.*

La nation est précédée par la tribu, la tribu par la famille; la famille est fondée sur l'union de l'homme et de la femme. La régularisation de cette union provoquée par la nature et le pouvoir des sens est le premier pas dans la carrière de la civilisation; le mariage, à la fois source de la famille et pépinière des générations qui forment la nation, est également la première, la plus nécessaire et la plus sacrée des institutions humaines. Aussi toutes les traditions des peuples rapportent à leurs premiers chefs l'institution du mariage : les Égyptiens en font honneur à Ménès, les Grecs à Cécrops, les Chinois à Fo-hi, et Platon (*de Leg.* IV.) disait déjà, il y a plus de vingt siècles, que, « pour une république bien constituée, les premières lois devaient être celles qui règlent les mariages. »

L'homme, dans l'état sauvage, cherche par la force ou par la ruse à s'emparer de l'objet de ses désirs; il enlève la fille ou la femme qu'il convoite. Horace (*Serm.* lib. I, sat. 3, v. 107) dépeint cet état :

> Nam fuit ante Helenam cunnus teterrima belli
> Causa : sed ignotis perierunt mortibus illi,
> Quos Venerem incertam rapientes more ferarum
> Viribus editior cædebat, ut in grege taurus.

Aussi, voit-on, dès les premières lois pénales, de sévères châtiments contre le rapt des vierges et des femmes. Les peuples de l'Asie, comme ceux de l'Amérique, les Celtes comme les Germains, les nations slaves comme la race scandinave, tous enfin, dès leurs premiers pas dans la civilisation, ont prononcé des peines sévères contre le rapt, crime qui attaquait dans sa base la constitution régulière de la famille. Certes, ce crime n'a pas moins fixé l'attention des législateurs des époques plus rapprochées, mais ils ne le jugèrent plus du même point de vue. La législation romaine l'envisageait comme un crime contre la paix publique ; le droit canonique le considérait comme un crime contre les mœurs ; enfin, parmi les codes modernes, quelques-uns se sont rangés à cette opinion, d'autres y ont vu un attentat contre la liberté individuelle.

Aussi le premier pas vers la constitution régulière de la famille se fit le jour où l'homme, qui voulait s'unir à la femme de son choix, demanda le consentement de ses parents; consentement qu'il lui fallait acheter, car il devait nécessairement offrir aux parents un équivalent pour leur enfant.

C'est sur l'universalité de cet achat, forme primitive du mariage, qu'on rencontre dans l'enfance de toutes les races, que nous voulons appeler l'attention , et ce travail n'aura pas l'unique avantage d'éclairer un point essentiel du développement de la civilisation humaine ; il aidera aussi à expliquer une foule d'usages et de dispositions qu'on retrouve dans les mœurs et les lois des peuples du moyen âge et même des nations modernes.

Les sauvages de l'Amérique, au moment de la découverte du nouveau monde, nous fournissent un tableau véridique de ce qu'est l'humanité dans son enfance. « Parmi beaucoup de peuples de l'Amérique, dit *Robertson*, dans son excellente Histoire d'Amérique (1), le mariage est proprement une ac-

(1) Liv. VI, p. 822 de l'édit. anglaise. Londres, 1831.

quisition. L'homme achète la femme de ses parents. Quoique ignorant l'usage de l'argent et les transactions commerciales des sociétés plus avancées, il sait donner l'équivalent pour un objet, qu'il désire avoir en sa possession. Dans quelques pays, le futur dévoue ses services pour un certain temps aux parents de la jeune fille qu'il recherche (1); dans d'autres, il chasse de temps en temps pour eux, ou bien il les assiste dans la culture de leurs champs, ou dans la construction de leurs canots; dans d'autres encore, il offre des cadeaux consistant en objets réputés d'un grand prix par leur utilité ou leur rareté. En retour de ces dons ou services, il reçoit son épouse.... »

De nos jours encore, les Tartares, les peuples du Tonquin, de Pegu et plusieurs peuplades nègres de l'Afrique achètent leurs femmes (2).

Les nations policées de l'antiquité ont passé par la même voie. Déjà Strabon (3) savait que les anciens habitants des bords du Gange achetaient leurs femmes. En effet, aujourd'hui que nous connaissons les anciennes lois de ce peuple vénérable, nous voyons que Manou avait distingué huit formes de mariages, parmi lesquelles il y en avait deux (arsha et asura) qui admettaient l'achat de la fiancée ; mais les enfants nés de ces mariages étaient méchants et désagréables aux dieux (4). L'influence religieuse, qui est dominante dans cette législation (5) et qui prouve combien la civilisation de cette race est ancienne, commence déjà à se prononcer explicitement contre la vente des filles par leurs parents. « Un père qui connaît la loi, disent ailleurs les préceptes de Manou (6),

(1) Qui ne se reporte involontairement à Jacob et Laban en lisant ces paroles ?

(2) Goguet, *Origine des lois, des arts et des sciences*, I, p. 53.

(3) Liv. XV.

(4) Gans, *Erbrecht*, I, p. 72.

(5) Les lois de Manou sont pour les Indous un code à la fois civil et religieux, comme les livres de Moïse l'étaient pour les Hébreux.

(6) *Lois de Manou*, p. 79, 306 et 331.

ne doit pas recevoir le moindre présent en mariant sa fille. Recevoir un tel présent par cupidité, c'est avoir vendu son enfant. Quelques habiles disent que le présent d'une vache ou d'un taureau n'est qu'une gratification. Non, tout présent reçu par le père constitue une vente. »

L'achat des femmes se retrouve dans toute l'Asie. Les Assyriens (1), les Babyloniens (2), les Armeniens (3), les Syriens (4), les Chaldéens, les Hébreux n'ont pas eu d'abord d'autres formes de mariage. Quant aux derniers, l'histoire des patriarches, dans l'Ecriture sainte, nous en présente plusieurs exemples. Abraham envoyant Éliezer pour demander Rebecca en mariage pour son fils Isaac, le charge de nombreux et magnifiques présents. Jacob, pour acquérir les filles de Laban, lui vend le travail de quatorze années. Sichem offre au père et aux frères de Dina d'augmenter la dot et d'accorder tout ce qu'ils demanderaient, pourvu qu'ils lui donnent cette fille pour épouse. Du reste, Moïse confirme cet usage en deux endroits (5), et les livres de Samuel et d'Hosée (6) en fournissent de nouveaux exemples.

Le koran des Arabes prescrivit aux maris de doter leurs femmes de leurs propres biens (7).

Dans les législations actuelles des Turcs et des Persans, l'ancienne forme d'achat se retrouve, quoique modifiée, dans l'existence du *don du matin* (8).

En Chine, enfin, l'achat est la seule forme de mariage ; les fiançailles sont consommées aussitôt que le futur mari a fixé

---

(1) Æliani *Hist. var.* IV, 1.
(2) Herodote, I, 196.
(3) *Justiniani Novella* XXI.
(4) La fiancée chez les Syriens était appelée Mechiro (fille vendue) : Michaelis, *Droit de Moïse*, II, p. 105.
(5) Exod. XXII, 16, 17; Deuter. XXII, 29.
(6) Samuël, I, 18, 25; Hosée, III, 1, 2.
(7) Ch. IV, *des Femmes*.
(8) Gans, I, p. 189.

le cadeau qu'il donnera à sa fiancée, et ce prix n'est nullement symbolique comme à Rome (1).

En abordant les peuples de l'Europe, nous savons d'abord par le témoignage de Strabon, que les femmes furent vendues par leurs parents aux maris en Espagne et en Thessalie (2). Même coutume dans la Thrace (3) et parmi les premières peuplades grecques (4). Aussi Homère donne souvent aux filles l'épithète d'ἀλφεσίβοιαι, rapportant des bœufs à leurs parents (5).

Le onzième chant de l'*Iliade* (v. 146) nous montre Agamemnon disant à Achille qu'il lui donnera une de ses filles en mariage sans exiger le moindre présent. Un autre exemple des temps héroïques est rapporté par Pausanias (6). Danaüs, ne trouvant point à marier ses filles à cause du crime dont elles s'étaient rendues coupables, fit publier, pour en venir à bout, qu'il ne demanderait point de présents à ceux qui voudraient les épouser.

Cette coutume devait se perdre chez un peuple policé, comme les Grecs le furent plus tard; le principe monogame, importé d'Égypte en Grèce, devait lui être défavorable; ce qui fit, que bientôt on n'achetait plus que les concubines; les femmes légitimes, au contraire, apportaient une dot (προῖξ) à leurs maris. C'est contre cette espèce de dot que Lycurgue (7) et Solon (8) portèrent des lois restrictives.

---

(1) Gans, I, p. 101.

(2) Strab., III, 251 et xv.

(3) Heraclid. Pont. de Polit. voce Θρακών. *Alexander ab Alexandro*, Genialium dierum, lib. I, c. xxiv : « Quippe Thraces mulieres nupturæ, non parentum arbitratu, sed præmiis nubunt. Virgines enim quæ forma præcellebant a viris pretio exhibito, et certa sublata pecuniarum summa emebantur. »

(4) Aristot., *Polit.*, II, 8.

(5) Voir aussi la *Médée* d'Euripide, vers 232.

(6) Liv. III, ch. xii.

(7) Justin., lib. III, 3.

(8) Plutarque, *Vie de Solon*, ch. xx.

Chez les Athéniens, l'épouse recevait de son mari, à l'occasion de ses noces, quelques cadeaux (ὀπτήρια, ἀνακαλυπτήρια, ἐπαύλια), qui revenaient à celui-ci après le décès de la femme sans enfants. Ces dons pourraient être considérés comme un vestige de l'ancienne coutume d'acheter les mariées, quoique le prix d'achat se donnât aux parents et non à la famille; cette donation se rapproche, par conséquent, du don du matin, en usage parmi les peuples germaniques. Quant à la donation, que les Grecs du Bas-Empire pratiquaient sous le nom de ὑπόβολον (1), elle doit encore moins être confondue avec l'ancienne dot, prix d'achat de la femme. C'était tout simplement une modification de la *donatio propter nuptias* du droit Justinien, et elle se rapprochait beaucoup de l'augment de dot pratiqué dans nos pays de droit écrit.

Rome ancienne connaissait trois genres de mariage donnant à l'époux la puissance maritale : *Usu, confarreatione*, et *coemptione*. Les deux premières ne se rattachent point à nos recherches, et nous nous contenterons d'observer, qu'elles aussi se retrouvent chez d'autres peuples ; mais la troisième forme du mariage romain, la *coemptio*, entre entièrement dans l'objet qui nous occupe. Cette forme antique s'est conservée longtemps, puisqu'elle était encore en usage du temps de Cicéron (2). Le jurisconsulte Gaius la décrit déjà comme une coutume du passé (3), ce qui prouve qu'elle n'était plus en usage au IIe siècle de notre ère (4). Gaius dépeint cette vente comme symbolique ou imaginaire, mais cela même prouve

(1) Harmenopuli, *Prompt. juris*, IV, 10.

(2) *Pro Flacco*, c. XXXIV.

(3) *Comment.* I, § 110 : « Olim itaque tribus modis... in manum conveniebant : usu, farreo, coemptione. »

(4) *Ibid.*, § 113 : « Coemptione in manum conveniunt per mancipationem ; id est per quamdam imaginariam venditionem, adhibitis non minus quam V testibus, civibus Romanis puberibus, item libripende, præter mulierem eumque cujus in manum convenit. »

l'existence antérieure d'une vente réelle; de même que l'émancipation du fils de famille, qui se faisait par une vente simulée et trois fois réitérée, était le reste de l'antique puissance paternelle qui comprenait le droit de vendre les enfants.

L'inscription suivante, trouvée sur un marbre romain et rapportée par Heineccius, vient à l'appui de cette opinion (1) :

« Publ. Claud. Quæst. Aer. Antoniam Voluminiam virginem volent. Auspic. a parentibus suis coemit et fac. IIII in dom. duxit. »

Dans le même sens, la concubine est appelée *Uxor gratuita*, utpote quæ coempta non esset (2).

Plus tard, le sens de l'ancienne *coemptio* semble s'être perdu, car Nonius Marcellus (3) l'explique, comme si c'était l'épouse qui eût acheté son mari, ses dieux lares et son entrée dans la maison conjugale.

En effet, ce qui s'appelle *dos* et *donatio propter nuptias* dans les lois romaines, telles qu'elles avaient été définitivement codifiées par Justinien, sont des institutions totalement étrangères à notre sujet. La *dos* du droit romain, apportée par la femme au mari, pour contribuer aux charges du ménage commun, est tout le contraire de ce que les monuments germaniques du moyen âge appellent du même nom. Quant à la *donatio propter nuptias* introduite dans les lois romaines par Justinien, elle s'était développée de l'ancienne *donatio sponsalitia*, *donatio ante nuptias* ; elle avait donné lieu à l'augment de dot dans nos pays de droit écrit, où le douaire était inconnu. Cependant, bien que le douaire des pays coutumiers s'appelât aussi *donatio propter nuptias* dans les actes latins, il faut bien se garder de les confondre, car *donaire* et

(1) *Antiq. rom.*, I, 10, 11.
(2) Gruter, *Inscript.*, p. ICCC, 21.
(3) *De propriet. serm.*, XII, 50.

donatio propter nuptias sont choses aussi différentes que la *dos* romaine et la dot (*dos, pretium*), que les anciens peuples de l'Asie et de l'Europe, les Germains, les Scandinaves, les Slaves, donnaient pour acheter leurs femmes.

(*La suite prochainement.*)

MÉMOIRE

SUR

L'HOMME ET LA SOCIÉTÉ

OU

ESSAI SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS RESPECTIFS

DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

PAR M. LE COMTE PORTALIS.

Indication du but et du plan de ce mémoire.

A la suite de débats politiques qui n'avaient pour but apparent que de les développer ou de les compléter, nos institutions politiques ont disparu. Aux esprits divisés par la lutte des partis, qui se passionnaient à l'envi, pour ou contre l'opportunité ou la nécessité d'une réforme parlementaire, l'événement a répondu non pas seulement par la mutilation du parlement, mais par le renversement de la constitution de l'État. Faut-il s'étonner si le sol tremble, et si l'ordre social est ébranlé ?

Le décri des lois et des institutions tutélaires auxquelles la France devait jusqu'ici ses habitudes d'ordre et de justice a

signalé cette révolution. Heureusement, ces habitudes n'ont point fait défaut au pays. Seules, pendant les jours difficiles que nous venons de traverser, elles ont servi de contre-poids aux tendances anarchiques.

A cette cause profonde de la perturbation morale du pays, il faut en ajouter une autre.

Au sein des nations policées, surtout parmi celles qui s'enorgueillissent, avec raison, du haut degré de civilisation auquel elles sont parvenues, il se trouve toujours des hommes dont la position dans la société n'est pas au niveau de leurs connaissances acquises et du développement de leurs facultés. Déjà en possession du droit de bourgeoisie dans le monde intellectuel, ils supportent impatiemment toute inégalité politique ou sociale. L'égalité civile ne leur suffit pas, et ils aspirent à la jouissance de tous les autres avantages dont ils demeurent privés. Le mécontentement les conduit au sophisme, et l'abus du raisonnement offusque chez eux les clartés de la raison. Tourmentés d'une sourde inquiétude, ils s'élancent, par la pensée, vers un autre ordre social qu'ils disposent moins en vue de l'organisation d'une société nouvelle, que de la désorganisation de la société présente. Fascinés par leurs ressentiments, ils oublient, dans l'ivresse de leurs systèmes, que ce qui est logique n'est pas toujours légitime, et qu'en poussant à l'extrême, de conséquences en conséquences, les grands et salutaires principes d'*égalité* et de *fraternité*, on peut les faire aboutir à l'impraticable et à l'injuste, qui est l'impossible moral.

Des doctrines de cette sorte sont venues accroître les complications qui surgissent naturellement au passage inattendu d'une forme de gouvernement à une autre. Ces doctrines ont été produites avec éclat et proclamées comme des dogmes. Elles sont éversives de l'état actuel de la société française; elles tendent à substituer une révolution sociale à une révolution politique, ou plutôt à déduire l'une de l'autre.

Qu'est-ce qu'une *révolution sociale?* Qu'est-ce qu'une *révolution politique?*

La société, qui est l'union des hommes, repose sur des bases fondamentales : elle a ses conditions nécessaires ; les lois de la nature humaine sont les fondements de l'ordre social. Sans elles et hors d'elles, il peut se former des bandes, des associations passagères et désordonnées ; il ne saurait y avoir de société véritable, de *société civile*.

Sans doute, c'est la forme politique, c'est la constitution de l'État qui maintient le bon ordre dans la société civile. Cette constitution donne des organes officiels à la société, des instruments à la puissance publique; elle règle et limite la participation de tous à l'exercice de cette puissance ; elle détermine le mode de gouvernement ; elle institue et personnifie l'État. Elle est le lien politique qui rattache les citoyens à la cité ; mais elle n'est que la sanction du lien social qui unit les hommes.

Aucun des divers modes de gouvernement n'est inhérent à la société civile ; les formes politiques ne sont que les garanties de ses bases fondamentales. Ces garanties peuvent varier selon les temps, les lieux, l'esprit général, les mœurs des peuples. Les bases fondamentales de la société sont invariables. La société est partout et toujours la même, comme la nature de l'homme.

Les *révolutions politiques* sont celles qui altèrent ou changent la forme des gouvernements. Elles n'ont rien qui blesse l'ordre essentiel des choses. Elles peuvent avoir, elles ont souvent pour but le rappel au droit naturel, la restauration de l'ordre troublé et des droits usurpés ou violés. Alors, comme la grande révolution de 1789, préparées par le travail intérieur d'un peuple sur lui-même, elles s'accomplissent insensiblement et jour par jour, par la force de l'opinion publique : les événements qui les manifestent n'en sont point la cause. Ces révolutions portent en elles - mêmes leur

propre justification; elles se légitiment par leurs résultats.

Les *révolutions sociales* sont de deux sortes : elles ont pour objet de ramener à leur état normal les conditions nécessaires de la société, faussées par les institutions politiques, ou elles menacent, intervertissent, renversent ces conditions.

Celles du premier ordre sont en même temps des *révolutions politiques*, qui replacent la société sur ses véritables bases et rétablissent l'harmonie entre le droit public et le droit naturel. Elles sont favorables et salutaires.

Mais quand la société est constituée selon le droit, ou lorsque, par une révolution déjà consommée, la conformité des lois civiles avec les lois naturelles est rétablie, toute *révolution sociale* est illégitime et funeste. En effet, partout où les conditions nécessaires de la société subsistent et sont suffisamment protégées, on ne saurait y porter la main sans les altérer et les détruire, et, les détruire ou les altérer, c'est livrer l'État à l'anarchie, sorte de chaos social, destructif de tout ordre et de toute sécurité. Alors, dans la confusion de toutes choses, le pouvoir, que les partis opposés se disputent et qu'ils s'arrachent tour à tour, devient entre leurs mains un instrument de dommage, alternativement employé à la violation de tous les droits.

Tels seraient les effets inévitables de la *révolution sociale* dont on nous menace, car la société repose en France sur ses véritables bases. Il est facile de le démontrer. Si l'examen sincère des faits exposés avec sincérité ne suffit pas pour dissuader de leur entreprise tous les partisans de la réforme sociale, il doit réduire à leur juste valeur les arguments dont ils se servent, et faire tomber de leurs mains leurs armes les plus offensives.

Dans ce but, il conviendrait de remonter de l'homme à la famille, et de la famille à la société, de la société à la civilisation.

L'étude de la nature de l'homme nous indiquerait claire-

ment la raison d'être de la société civile, son origine, son principe et sa fin. La nature du lien social, qui forme un corps de peuple de la réunion d'un certain nombre d'hommes ou de familles, ressortirait de cette analyse. On verrait de la société civile naître la civilisation, et les progrès de celle-ci compliquer par degrés l'ordre social.

En présence de ces choses, on se rendrait facilement compte de la nature et de l'étendue des droits du citoyen, de ses devoirs envers la société, des droits de la société et de ses obligations envers ses membres.

Après s'être élevé de l'exacte observation des faits à la théorie du droit, on redescendrait de la théorie du droit à l'état actuel de la société française, telle que l'ont faite les révolutions qu'elle a éprouvées successivement depuis 1789. On rechercherait jusqu'à quel point cet état est en harmonie avec les principes fondamentaux de l'ordre social (l'équité dans la famille, l'égalité civile dans l'État), et ce qu'il peut laisser à désirer.

Benjamin Franklin aurait été l'homme d'une telle œuvre. Elle requerrait le style clair, simple, spirituel, populaire avec dignité du *Bonhomme Richard*. Je ne tenterai pas d'imiter sa manière : je tâcherai seulement de m'animer de son esprit et de ses intentions. Si j'échoue dans cet essai,

> J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.
> (La Fontaine.)

Ce petit traité serait divisé en quatre parties : l'Homme, la Famille, la Société, la Civilisation.

La première partie traitera de la science de l'homme, de la nature et de la vocation de l'homme, de la sociabilité de l'homme, d'un prétendu état de nature qui aurait précédé toute société, de l'abus que l'on fait du principe de la sociabilité, du sentiment religieux, de la perfectibilité humaine et de l'abus que l'on fait de ce principe.

La seconde partie exposera la constitution naturelle de la

société primordiale : la famille. Elle traitera de la société conjugale ou du mariage, de la femme et des enfants, de la religion domestique, du patrimoine ou de la dotation de la famille, de ses relations de parenté et d'alliance.

La troisième partie aura pour objet la formation et la constitution de la société civile par l'union des familles ; les principes fondamentaux de l'association, la liberté civile et politique, garantie de la liberté morale ; l'égale protection des droits de chacun ou la justice, qui est la véritable égalité ; l'assurance mutuelle contre les périls qui menacent la sûreté ; l'assistance mutuelle dans les besoins de toute nature, ou la fraternité en action.

Dans la quatrième partie, on remontera à l'origine de la civilisation, on parcourra rapidement ses différents âges et leurs conditions diverses ; on décrira les bases de la civilisation moderne, on appréciera l'effet que produiraient sur elle les innovations proposées en ce moment.

Un épilogue résumera les principes établis dans ces diverses parties et en indiquera les conséquences.

PREMIÈRE PARTIE.

L'HOMME.

CHAPITRE PREMIER.

De la science de l'homme.

Si l'on veut s'entendre, il est nécessaire de convenir de la langue dans laquelle on s'entretient ; il ne l'est pas moins, si l'on désire être compris, d'énoncer les principes qu'on adopte et la méthode que l'on suit. Trop souvent on s'égare pour n'appliquer pas aux choses les principes propres à chaque chose ; on s'égare encore si l'on se méprend sur la signification qu'un orateur ou un écrivain attache à ses paroles. Rien ne serait plus utile que de rendre aux mots qui jouent au-

jourd'hui un si grand rôle dans les discussions politiques, économiques et sociales, une valeur avouée par l'usage et le consentement des siècles.

Ce sont les sciences morales et politiques qu'il faut interroger sur l'origine, la nature et les conséquences des rapports de l'homme et de la société. La connaissance de ces choses est une des maîtresses branches de ces sciences. La formation de la société civile, son organisation en corps politiques, l'ordre social tout entier, en d'autres termes, l'homme, le citoyen, la société, sont les principaux ou les uniques objets des sciences politiques.

Elles nous enseignent que la conservation des personnes, leur bien-être temporel, le libre exercice de leurs facultés morales et intellectuelles, la liberté d'agir, et la sécurité nécessaire à l'homme pour l'accomplissement de sa destinée, sont la fin de l'ordre social.

Nous sommes donc conduits à rechercher quels sont les besoins, quels sont les droits, quels sont les devoirs, quelles sont les fins de l'homme, pour déterminer ses rapports avec la société. En effet, les droits naissent des besoins, les devoirs naissent des droits, et les fins ne sauraient être atteintes que par la fidélité aux devoirs.

Sur un tel sujet il n'y a rien à dire de nouveau : c'est à la *vérité* qu'il faut s'attacher : la nouveauté serait une présomption, un indice d'erreur. Le *vrai*, en cette matière, est contemporain du genre humain. On peut dire de la société ce qu'un poëte a dit de la religion :

> Elle naquit le jour où naquirent les jours.
>
> (Louis Racine.)

CHAPITRE II.

De la nature de l'homme.

Une triste nécessité nous contraint à traiter spécialement de la nature de l'homme. Ce sujet est épuisé depuis long-

temps. Après tant de siècles, les lumières abondent, l'expérience n'a plus rien à nous apprendre : l'homme sait et sent ce qu'il est. Mais des doctrines nouvelles, propres à troubler les esprits et les consciences, ont été produites. Elles sont subversives de la société civile telle qu'elle est : elles sont incompatibles avec cette glorieuse civilisation dont les progrès ont élevé les nations modernes à un haut degré de prospérité, et les arts et les sciences à ce prodigieux développement dont nous sommes les témoins.

Toutefois, ce développement et ces progrès n'ont pu changer la nature des choses. Le corps humain est sujet à des désordres qui troublent et dépravent l'économie de ses organes ou leur action. Ces désordres sont une condition de sa manière d'être. Les corps politiques ont leurs maladies comme le corps humain. L'une de ces maladies, la plus cruelle de toutes, est la *misère*. Le spectacle des maux et des désordres dont elle est la source et l'effet, ont vivement ému les cœurs et préoccupé sérieusement les esprits méditatifs. La *misère* est devenue l'objet d'études profondes. Des prix ont été institués en faveur de ceux qui indiqueraient les moyens efficaces d'opérer l'entière abolition de ce fléau. Son histoire nous est parfaitement connue ; cette plaie douloureuse de la société a été soigneusement sondée et ses déplorables conséquences mises à nu.

Ces études n'ont pas toujours été bien dirigées. On a fait fausse route, et les efforts généreux tentés pour venir au secours d'une partie souffrante de la société ont tourné contre la société elle-même. Ils ont préparé et facilité l'invasion de divers systèmes de réforme sociale qui nous travaillent depuis plusieurs années.

On s'est généralement arrêté à l'ordre matériel et superficiel des choses. En recherchant les causes de la *misère*, on n'a pas creusé le sol assez profondément : il fallait pénétrer jusqu'à l'ordre moral. Les désordres qui affligent la société dé-

coulent en grande partie des perturbations qu'il éprouve. La nature du mal aurait éclairé sur la nature des remèdes : on ne les aurait pas uniquement demandés à la solution des difficiles et irritants problèmes d'économie politique posés par les nouveaux économistes.

Une bonne hygiène privée est le plus sûr moyen de maintenir intacte la société et chaque individu. La police qui veille au maintien de la salubrité publique la conserve au moyen d'une bonne hygiène publique. C'est par une bonne hygiène morale que l'on peut, sinon prévenir entièrement la *misère*, au moins en atténuer les suites et en arrêter les progrès.

Les causes de la *misère* et les maux qu'elle entraîne à sa suite, ne procèdent pas exclusivement de la constitution économique et politique de l'État : la méconnaissance de la nature de l'homme, de sa véritable vocation, l'affaiblissement de l'esprit de famille et du sentiment religieux, le relâchement et la corruption des mœurs, concourent puissamment à la produire et à l'aggraver.

Il est donc opportun, il est nécessaire de rétablir les vrais principes sur la nature et la vocation de l'homme.

Mais ici une école célèbre nous arrête, et ce n'est pas l'école socialiste. On nous défend d'aller au fond des choses. On dirait, à entendre certains docteurs, que l'homme est l'œuvre des institutions humaines. Ils oublient que l'ordre social immense qui couvre de son ombre le monde civilisé a sa racine dans le ciel ; et que, si l'étude de la nature physique peut amener le physiologiste à distinguer les races, l'étude de la nature morale ne permet pas au philosophe de méconnaître l'unité du genre humain.

Un ingénieux et paradoxal publiciste (1) s'écrie en vain : *Il n'y a point d'hommes dans le monde. Je n'ai rencontré dans ma vie que des Français, des Italiens, des Russes : je sais,*

(1) De Maistre, *Considérations sur la France.*

grâce à Montesquieu, qu'il y a des Persans. Mais si l'homme existe, ce que je n'oserais affirmer, c'est à mon insu. En dépit de l'ignorance affectée de l'illustre écrivain, l'homme existe ; il existe par lui-même, indépendamment du climat, de la nature du terrain et de toute forme politique. Quelle que soit la puissance des habitudes contractées sous l'empire des institutions sociales, le législateur comme le philosophe ne doit pas s'arrêter à l'écorce ; il doit pénétrer plus avant dans ce merveilleux assemblage de deux natures diverses et même opposées, l'une animale et physique, l'autre intellectuelle et morale, dont la vie est le nœud, et qui constitue l'homme.

La nationalité n'est que le vêtement de l'humanité. Au rebours du proverbe, DE MAISTRE a pris l'*habit pour le moine.* Je ne sache pas qu'avant le VIIIe siècle de notre ère, il y eût des *Français* dans cette contrée qui, de leur nom, est aujourd'hui appelée la *France.* Cependant elle ne manquait pas d'habitants. Les *Celtes,* les *Gaulois,* d'autres descendants du premier homme y avaient précédé les *Romains,* les *Francs,* les *Français ;* et cette famille primitive, à laquelle il faut bien remonter, comme à la souche du genre humain, n'avait assurément aucun type national : elle était le genre humain lui-même, l'étoffe dans laquelle ont été taillées les nations.

A mesure que les siècles s'écoulaient, les rejetons de la famille humaine occupaient la terre et se divisaient en nations diverses, comme leur langue commune en dialectes différents. Les mœurs et les usages se diversifiaient : les peuples entraient en possession de leur héritage. Ils ont successivement rempli le monde ; mais l'homme, né de la femme, est resté le même, non point à l'état idéal, tel qu'il peut résulter d'une abstraction de notre esprit, mais tel qu'il est sorti des mains du Créateur. *Hébreux, Assyriens, Mèdes, Égyptiens, Pélasges,* les enfants des hommes, pétris de la même argile, animés du souffle de l'Éternel, au même titre héritiers de ses promesses, également gouvernés par sa providence et sa justice, ont reçu

de lui l'intelligence, la sensibilité, le discernemennt du bien et du mal et le libre arbitre. Le globe ne s'est pas trouvé habité, à une même heure, d'*Éthiopiens*, d'*Amalécites*, d'*Hellènes*, ou de *Persans*. Les peuples anciens sortant des flancs de la terre natale, n'ont point justifié les mensonges de l'antiquité. La nature humaine n'est point une hypothèse. Le sol natal ne modifie point les hommes. *Français*, *Italiens*, *Russes* et *Persans*, ils sont hommes à *Paris*, à *Moscou*, à *Téhéran*, comme ils l'étaient à *Memphis* et à *Babylone*. Si les législateurs doivent prendre en considération la *population*, les *mœurs*, la *situation géographique*, les *relations politiques* de la nation à laquelle ils donnent des lois ; la constitution morale de l'homme, ses instincts, sa dignité, sa destination finale, doivent être le constant objet de ses préoccupations. Celui qui veut se rendre compte des rapports de l'homme et de la société, n'est pas moins strictement obligé de prendre la nature humaine pour point de départ.

L'intelligence, le libre arbitre, le discernement du bien et du mal moral, ces facultés reines qui font la grandeur de l'homme et constituent sa responsabilité, ne sont pas l'objet de nos recherches. Nous ne l'étudions que dans ses rapports avec la société. A ce point de vue, ses qualités distinctives sont la *sociabilité*, le *sentiment religieux*, la *perfectibilité*.

CHAPITRE III.

De la sociabilité de l'homme.

L'homme est essentiellement sociable : la faculté de parler, qui l'élève si haut au-dessus des autres êtres vivants, en est la première preuve. A la faveur de ce don précieux, les hommes produisent leurs pensées au dehors et se communiquent leurs sentiments. A son aide, selon la belle remarque d'un Père de l'Église grecque (1), *les passions les plus fu-*

(1) Saint Jean Chrysostome.

rieuses sont apprivoisées et comme enchantées. La pensée échangée par la parole est le premier rudiment de la société.

Seuls, l'homme et la femme sont incomplets. Leur isolement serait un démenti donné à leur conformation, et trahirait les desseins de la Providence. Leur rapprochement est la condition de la perpétuité de l'espèce. Il faut, à vrai dire, deux individus pour faire un homme. C'est ce qu'exprime avec une énergie et une naïveté merveilleuses le plus ancien livre du monde : celui qui contient les titres divins et imprescriptibles de la *fraternité* universelle. Dans sa sublime simplicité, après avoir dit que *Dieu créa l'homme à son image*, il ajoute : *Il les créa mâle et femelle*, indiquant ainsi que l'homme et la femme ne sont qu'un en deux personnes. Le genre humain parle comme la Bible. Dans presque toutes les langues, cette expression, l'*homme*, ou les expressions équivalentes, sont collectives : elles comprennent dans leur généralité les individus des deux sexes.

La sociabilité est un sentiment qui remue toutes les âmes. Chacun sait par sa propre expérience, qu'*il n'est pas bon que l'homme soit seul*. L'émotion de cet enfant du premier âge, qui naît à la vie du cœur, à l'aspect d'un autre enfant comme lui, ne vous a-t-elle jamais profondément touché? Le feu de ses regards, le sourire de sa bouche, ses petits bras qu'il tend, le frémissement de tous ses membres, ne révèlent-ils pas à l'envi l'attrait puissant qui l'entraîne vers son semblable? Qui pourrait, à ces *signes certains*, méconnaître la voix du sang et de l'humanité? et n'*est-ce pas ainsi que parle la nature?*

L'amour, l'amitié, la compassion, tous les mouvements bienveillants et généreux de l'âme; l'émulation, la soif de la renommée et de la gloire, la jalousie, l'envie, l'esprit de vengeance, la haine, ces fortes et vives passions qui élèvent, tourmentent, ou dégradent l'humanité, sont autant de témoins irrécusables qui affirment que les hommes sont destinés à vivre dans un mutuel commerce. *Autrui et le prochain* sont le

complément du *moi* : les termes nécessaires de l'équation de sa vie. La sociabilité est le signe caractéristique de l'humanité. Elle grandit la raison et le cœur de l'homme : c'est d'elle qu'émane la *charité*, trait divin où éclate dans sa créature la ressemblance avec le Créateur.

Il n'a jamais existé, nulle part il n'existe d'homme à l'état d'isolement. En aucun temps, en aucun lieu, nul voyageur n'a trouvé d'hommes volontairement privés de toute relation avec l'espèce humaine. On ne connaît point d'historien qui en fasse mention dans ses récits. L'histoire du genre humain est celle des nations et des peuples, c'est-à-dire des hommes à l'état d'association.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE JANVIER 1849.

Séance du 6. — M. le secrétaire perpétuel communique une lettre de M. Léon Faucher, qui exprime le désir d'être inscrit au nombre des personnes qui aspirent à remplacer M. Rossi. La lettre de M. Léon Faucher sera renvoyée à la section d'économie politique. — L'ordre du jour appelle l'élection d'un vice-président pour l'anné 1849. Au premier tour de scrutin, le nombre de votants étant de 19, M. Barthélemy Saint-Hilaire obtient 10 suffrages ; M. Blanqui 2 ; M. Am. Thierry 2 ; M. Vivien 2 ; M. Béranger 1 ; M. de Beaumont, 1 ; 1 billet blanc. M. Barthélemy Saint-Hilaire ayant réuni la majorité des suffrages, prend place au bureau. Avant de quitter le fauteuil, M. Ch. Dupin rend compte des travaux de l'Académie pendant l'année 1848, et exprime ses remercîments dans les termes qui suivent :

Messieurs et chers collègues, a dit M. Ch. Dupin, avant de cesser mes fonctions de président annuel, permettez-moi d'exprimer ma reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait en m'accordant cette distinction.

Au milieu des changements si profonds et si graves qui feront prendre à l'année 1848 une place à jamais mémorable dans l'histoire de nos révolutions, l'Académie des sciences morales et politiques a trouvé le champ le plus vaste et le plus fertile pour ses études et pour ses méditations.

La patrie, par la voix de son premier magistrat, vous a chargés d'une noble mission pour défendre les principes qui sont la base de l'état social.

Afin d'atteindre ce but, vous avez entrepris la publication périodique d'une série de traités dans lesquels une raison rigoureuse et pourtant facile devient populaire, par l'attrait d'une clarté

tout élémentaire. Ces traités, petits par le format et l'étendue, deviennent considérables par leur objet, par les services qu'ils ont déjà rendus, par ceux qu'ils rendront encore au peuple.

Conformément à vos intentions, ils sont publiés avec une régularité scrupuleuse, de quinzaine en quinzaine. La neuvième livraison était imprimée le dernier jour de 1848 ; la dixième paraîtra le 15 janvier ; la onzième est déjà préparée pour le 1er février.

Par l'éloquent organe de M. Cousin, la philosophie prête sa force aux imprescriptibles droits de la justice et de la vérité, qui sont les bases de la morale publique et privée.

M. Troplong, avec toute l'autorité d'un puissant jurisconsulte, a défendu la propriété d'après les principes du Code civil, appropriés au régime démocratique.

M. Passy s'est occupé de suivre, dans l'*Inégalité des richesses*, la marche nécessaire et progressive de la fortune des États, en faisant voir comment cette inégalité peut concourir à l'aisance universelle par la combinaison intelligente des capitaux et du travail.

Afin d'apporter à votre collection mon faible tribut, je me suis efforcé de montrer les rapports indispensables du *bien-être et de la concorde* entre toutes les classes d'un peuple où tant d'efforts sont employés à propager la misère par la discorde.

M. Thiers nous a fourni deux livraisons consécutives, pour défendre, en homme d'Etat non moins qu'en économiste, les bienfaits et les droits de la propriété. Ce sont les premiers chapitres d'un livre composé dans la tourmente, et publié le lendemain de nos plus grands troubles civils, pour dissiper des erreurs qui paraissaient si redoutables, avant d'avoir été réfutées par une raison supérieure.

Notre savant secrétaire perpétuel, M. Mignet, avec le talent du biographe moraliste qui caractérise ses écrits, nous a donné, comme un modèle plein d'à-propos et d'attrait, la *Vie de Franklin*, cet homme du peuple qui se forma lui-même, s'instruisit tout seul, pour devenir un civilisateur dans sa cité, un inventeur du premier ordre, un libérateur, un législateur de sa patrie.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a présenté le tableau des vertus que devrait avoir une vraie démocratie, et qu'il convient de mettre en honneur.

Enfin M. Villermé, qui dans un moment doit prendre ma place, va nous présenter le tableau des *associations de ces ouvriers* qu'il a si consciencieusement étudiés avec l'œil du philosophe et le cœur d'un ami de l'humanité.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que la profondeur et la multiplicité des autres travaux de l'Académie n'ont rien perdu malgré l'activité de cette publication, qui restera comme un durable témoignage de votre amour du bien public.

De semblables prémices réalisent déjà le vœu que j'avais osé faire entendre dans votre séance publique annuelle, en comparant votre entreprise à celle qu'ont accomplie, mais par des efforts isolés, vos devanciers de la Grèce.

Deux mots, ou plutôt, afin de parler la langue du statisticien, deux chiffres suffiront pour mesurer les progrès de la victoire dans cet enseignement moral où vous avez conquis le premier rang. Il y a six mois, au sein de la capitale, sur 200,000 suffrages exprimés, 66,000 appartenaient aux doctrines du socialisme : aujourd'hui, dans toute la France, sur 7 millions et demi de suffrages exprimés, 17,000 seulement représentent ces doctrines réfutées ; et pourtant il ne faut pas que la raison s'endorme au sein de son triomphe.

La France reconnaissante a témoigné l'estime qu'elle accorde à vos travaux. Des points les plus éloignés du territoire, au milieu d'une tempête qui semblait laisser si peu de place au calme des choix réfléchis, le suffrage universel est allé chercher dans leurs modestes retraites le tiers de vos membres, pour coopérer à la loi fondamentale. Près de la moitié des représentants chargés de préparer et de défendre le projet de constitution, étaient membres de l'Académie. La voix d'un de vos collègues a suffi, du haut de la tribune, pour faire rendre à notre première école du haut enseignement, au collége de France, la dignité, l'indépendance, et cinq chaires qu'avait renversées le souffle de la révolution. Aussitôt que le calme a pris la place des orages, le vaisseau de l'Etat n'est plus resté sans compter quelqu'un de vos membres au nombre de ses timo-

niers : d'abord pour les travaux publics (1), bientôt après pour les finances(2). Pour donner un successeur aux Séguier, aux Lamoignon, c'est parmi vous que le plus éclairé des choix a pris l'investigateur du Code civil (3), considéré dans ses rapports avec les principes de la démocratie. Enfin, ce matin même, le *Moniteur* nous apprend un nouvel acte de justice. Pour siéger parmi les présidents de cette cour suprême qui rappelle les mœurs et la gravité de l'aréopage, c'est le savant criminaliste (4), c'est le rapporteur lumineux de la loi sur les prisons, dans la chambre des pairs, c'est le moralisateur des jeunes détenus, qu'on emprunte à l'Académie.

En présence de tous ces actes de gratitude et d'équité, je ne crains pas de le dire, votre plus belle récompense est dans les services mêmes que vous rendez par la théorie à la science, par l'application à la patrie.

Dans une année si mémorable, permettez-moi de vous exprimer tous mes regrets qu'il ne m'ait pas été donné, si ce n'est par mon zèle et mon dévouement, de présider l'Académie comme l'auraient exigé l'éminence de son rôle et la difficulté des temps.

M. Villermé, en remplaçant M. Ch. Dupin, se rend l'organe des sentiments de la compagnie pour son ancien président.

— L'Académie procède ensuite à la nomination des deux membres de la commission de ses fonds particuliers, lesquels sont en même temps membres de la commission centrale. Au premier tour de scrutin, MM. Blanqui et Vivien, membres sortants, sont réélus membres des deux commissions pour l'année 1849. — Comité secret. — La séance redevient publique. — M. Blanqui continue la lecture de son rapport sur la mission qu'il a reçue récemment de l'Académie, et relatif à la *situation des classes ouvrières*.

Séance du 13. — M. le secrétaire perpétuel donne lecture à l'Académie d'une lettre du ministre de l'instruction publique, lequel annonce que son collègue, M. le ministre des affaires étrangères, lui a fait part du vif désir qu'aurait le gouvernement belge

(1) M. Vivien.
(2) M. Passy.
(3) M. Troplong.
(4) M. Bérenger (de la Drôme.)

de recevoir communication de l'enquête à laquelle l'Académie des sciences morales et politiques fait procéder en ce moment, sur la situation des classes laborieuses et sur les moyens propres à améliorer leur position. — Il sera répondu à M. le ministre que l'Académie s'empressera de se rendre au désir exprimé au nom du gouvernement belge, aussitôt que M. Blanqui aura terminé la lecture de son rapport sur sa mission. — Le secrétaire perpétuel rappelle à l'Académie que, depuis plusieurs mois, elle a perdu un de ses correspondants, M. Wheaton, et qu'il y a lieu à procéder à son remplacement. En conséquence, il propose de convoquer à cet effet la section de législation samedi prochain, à onze heures. Cette proposition est adoptée. — M. le secrétaire perpétuel annonce à l'Académie qu'il a lu dans un journal qu'elle venait de perdre un de ses correspondants pour la section de philosophie, M. Prichard. — Comité secret. — La séance redevient publique. — M. Villermé continue la lecture de son *Mémoire sur les associations ouvrières*. — Après cette lecture, M. Ch. Lucas présente quelques observations.

Séance du 20. — M. Dupin fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Constitution de la République française, accompagnée de notes sommaires explicatives du texte*, etc. Paris, 1849, 1 vol. in-16. — Comité secret.

Séance du 27. — M. Ch. Giraud donne lecture d'un mémoire de M. le docteur Konigswarter sur *les Développements de la société humaine*. — M. le comte Portalis communique à l'Académie la première partie d'un mémoire sur l'*Homme et la Société*, ou *Essai sur les droits et les devoirs respectifs de l'homme et de la société*.

RAPPORT

SUR LA

SITUATION DES CLASSES OUVRIÈRES

EN 1848

PAR M. BLANQUI [1].

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, peuplé d'un million d'habitants, présente le spectacle le plus saisissant des misères de notre état social, tel qu'il s'est transformé peu à peu, depuis un demi-siècle, sous l'influence du régime manufacturier et des vicissitudes industrielles qui en ont été la conséquence. Rien n'a pu le sauver des atteintes fatales de cette lèpre qui mine, sous le nom de paupérisme, tous les pays de travail organisé en grands ateliers : ni la richesse de son sol et la perfection de sa culture, ni la variété de ses industries, ni les progrès merveilleux qu'elles ont faits en tout genre. Nulle part l'industrie agricole n'est plus avancée, plus fortement combinée avec l'industrie manufacturière, plus intimement liée aux grandes spéculations du commerce. Il suffit de citer les sucreries de

(1) Voir tome IV (2e série), page 817, et ci-dessus, page 5.

betteraves, les huileries, les amidonneries, la production et le travail du lin, l'extraction de la houille et la fabrication du fer pour apprécier à sa juste valeur le rôle que joue l'élément *territorial* dans ce vaste atelier de production, plus important que certains royaumes.

Le département du Nord est pourtant celui de France où règne la plus grande misère à côté de la plus brillante opulence, et dans lequel la fortune semble avoir accumulé, d'une manière désespérante, les problèmes les plus difficiles du temps où nous vivons. On n'y saurait toucher à une industrie, si prospère qu'elle paraisse, qui ne souffre de quelque mal inconnu et qui ne se débatte contre l'incertitude de sa destinée. L'industrie cotonnière y lutte, comme à Rouen et dans la Seine-Inférieure, contre l'invasion des grands métiers, et le travail patriarcal de la filature domestique succombe devant l'insuffisance du salaire. La filature du lin ne s'est établie sur une grande échelle qu'en immobilisant des capitaux énormes dans des usines condamnées à travailler sans cesse, sous peine de ruine, et qui se ruinent aussi, en travaillant toujours. C'est le vice organique de tout notre système manufacturier : produire sans certitude de débouché, naviguer sans boussole, marcher sans savoir où l'on va et ne pouvoir s'arrêter sans danger ; quelle perspective !

J'ai interrogé avec une sollicitude extrême les principaux chefs de toutes les industries importantes de ce département et les ouvriers les plus consciencieux ; les uns et les autres sont d'accord sur la réalité du mal, et ils ne diffèrent d'avis que lorsqu'il s'agit d'en apprécier les véritables causes et surtout d'en trouver le remède. Bientôt le Gouvernement publiera les résultats de la grande enquête ordonnée par le décret du 25 mai 1848, et l'on verra quel concert unanime de doléances s'est élevé de toutes parts sur le malaise des travailleurs, dans les départements réputés les plus florissants. Ecoutez l'industrie du tissage et vous jugerez du trouble

soudain qu'y a jeté l'invasion de la navette volante et celle des fils à la mécanique. Demandez aux habiles manufacturiers de Roubaix, qui ont si rapidement et si ingénieusement transformé leurs métiers à calicots en métiers à *stoffs* ou à satins de laine, sur quelle base repose l'avenir de leur fabrication : ils répondront qu'il suffit d'une saison pluvieuse pour jeter la défaveur sur un article qui leur aura coûté des prodiges d'intelligence et de goût. Interrogez les fabricants de batistes, naguère si recherchées, si parfaitement travaillées dans le département du Nord, et vous apprendrez avec tristesse que cette belle et gracieuse industrie française disparaît peu à peu, frappée comme les autres, d'une irremédiable langueur.

La fabrication des tulles de coton et celle des dentelles de fil s'affaissent également, quoique soumises à deux régimes opposés, le premier tout mécanique, le second tout manuel. Il n'est pas jusqu'à l'industrie ancienne des *filtiers* ou producteurs de fils à coudre qui ne souffre à son tour, et qui n'exhale des plaintes amères, du sein de la ville de Lille, contre la concurrence meurtrière que lui fait la campagne. Ce n'est plus au Gouvernement, cette fois, ni à la contrebande, ni à l'insuffisance des droits protecteurs, que les filtiers s'en prennent de la détresse qui les accable : c'est à deux petits villages, Comines et Wervick, français comme eux, qu'ils attribuent la baisse de leurs salaires. On peut voir dans leurs cahiers de remontrances les mesures étranges qu'ils proposent contre ces deux innocentes localités, dont le seul tort est de produire à meilleur marché que la ville de guerre.

Que dire de l'état présent des industries purement agricoles, telles que les sucreries de betteraves, les huileries de graines, les distilleries, les féculeries, toutes en proie au mal qui dévore les autres branches du travail manufacturier ? A la vue de ces perturbations profondes, on ne sait si nous entrons dans une période de transformation ou de décadence.

On ne sait s'il faut considérer cette crise comme la conséquence naturelle d'une organisation vicieuse de l'industrie française, ou comme un simple contre-coup des graves événements qui se sont accomplis depuis une année. De quelque manière qu'on l'envisage, ce terrible problème se pose toujours le même, quoique avec des données différentes, sur tous les points du territoire ; mais dans le département du nord, il est principalement remarquable par le contraste de toutes les chances de prospérité qui semblaient devoir lui assurer une autre solution. Le département du Nord est sillonné de routes, de canaux et de chemins de fer ; il possède les plus riches mines de houille ; il communique avec l'étranger par deux frontières, une de terre, et l'autre de mer ; son sol est le meilleur de France ; et cependant l'indigence désole ce beau pays, et nous y verrons bientôt des misères à nulle autre pareilles, dont on ne peut, sans effroi, sonder la profondeur.

C'est surtout dans l'enceinte des murs de Lille que sont concentrées toutes les douleurs morales et toutes les difficultés économiques du système manufacturier. La ville de Lille est une place de guerre dont la population s'est accrue d'une manière disproportionnée à l'espace qu'elle occupe. C'est la cité de Flandre qui a conservé le plus de traditions de bienfaisance, et elle a été renommée de tout temps pour l'activité de ses institutions charitables. Les sympathies héréditaires de ses habitants pour la classe ouvrière y ont créé une sorte de droit commun au partage des subventions municipales dont le reste des travailleurs du département est exclu. Cette considération y a retenu et augmenté la population, en lui assurant, sous forme de secours réguliers, un véritable supplément de salaire, qui empêche les plus malheureux d'émigrer, de peur de perdre, faut-il le dire, leur place à l'hôpital, ou leur tour aux distributions de vêtements et de vivres. On y compte un indigent sur trois habitants.

Si maintenant on considère que les trois grandes industries de cette ville, celle du coton qui emploie 15,000 personnes, celle du lin 4 ou 5,000, et celle des *filtiers* ou retordeurs de fil à coudre, qui en occupe près de 8,000, sont précisément les plus exposées aux crises industrielles, il sera facile de prévoir à quelles extrémités peuvent être réduites les populations qui les exercent. Ainsi les trente-quatre établissements cotonniers de Lille, qui faisaient mouvoir, au mois de février 1848, 239,445 broches en fin et 159,000 à retordre, n'en avaient plus, au mois de juillet suivant, que 21,550 travaillant onze heures par jour, 43,397 travaillant neuf heures, 160,774 travaillant six heures, et 163,724 inactives ! Un chômage complet avait paralysé l'industrie du tulle, et nous avons vu des centaines de pauvres femmes qui ne pouvaient pas gagner plus de 25 centimes en travaillant pendant quinze heures par jour à faire de la dentelle.

Toutes ces industries sont tellement solidaires qu'il suffit d'un temps d'arrêt chez une seule, pour qu'elles s'arrêtent toutes. Dès que la filature de coton est réduite à diminuer son œuvre, aussitôt l'on voit cesser celle des mécaniciens, des constructeurs en bois, en fer et en cuivre, des couvreurs de cylindres, des ferblantiers, des corroyeurs, des manneliers, des cordiers, des fabricants de cardes et d'une foule d'autres, qui, ne pouvant plus se livrer à leurs consommations habituelles, entraînent dans leur détresse une armée de petits détaillants. Les fabrications les plus invulnérables en apparence ne sont pas plus exemptes que les autres du contre-coup de ces chômages. C'est ainsi que l'industrie du fil à coudre était réduite de plus de moitié à Lille, à la suite des malheurs qui avaient frappé, en 1848, toutes les branches manufacturières du pays. Par quelles mystérieuses corrélations la tempête avait-elle pu atteindre cette fabrication modeste d'un produit indispensable ? On avait donc *cousu* moitié moins que de coutume et la crise avait donc pénétré jusqu'aux plus intimes

occupations du foyer domestique ! Quelles leçons pour les économistes et pour les hommes d'Etat dans ces simples rapprochements ! Que de malheurs s'expliquent et pourraient être prévus par une observation intelligente et analytique des faits !

On en jugera par l'exposé succinct de la constitution peu connue d'une des principales industries de la ville de Lille, celle des filtiers ou fabricants de fils à coudre. Cette industrie a été longtemps florissante, et, quoiqu'il n'y soit survenu aucune des révolutions qui ont bouleversé la filature et le tissage du coton, en les perfectionnant, elle souffre aujourd'hui du désordre qui les afflige, et son produit total est tombé de 11 millions à moins de 5, en une seule année. Déjà même, avant les événements qui ont laissé de si cruelles traces de leur action sur toutes nos fabriques, cette industrie était en proie aux abus qui les désolent toutes, et qui les menacent de crises perpétuelles. Elle offrait le tableau plein d'intérêt d'une lutte intestine, éminemment capable de refroidir le zèle des réformateurs qui supposent qu'on peut régler par des formules générales et par des tarifs officiels, les salaires du travail. Y a-t-il rien de plus simple, en apparence, que de retordre du fil de lin ou de coton pour le rendre propre à l'aiguille ?

Cependant cette industrie si patriarcale est une de celles où se rencontrent réunis au plus haut degré les avantages et les inconvénients de la division du travail. On y compte une armée d'ouvriers spéciaux, tous jaloux de leurs prérogatives, tous intéressés à la solution de plusieurs petites questions d'une importance vitale pour leurs familles, et dont le sujet même est inconnu comme leurs noms. Qui sait, en effet, hors des murs de Lille, ce que c'est qu'un *étriqueur*, un *empercheur*, un *chevilleur*, un *partisseur*, un *lustreur*, un *bobineur*, un *moulineur au frais*, un *balanceur* et un *plieur à la baguette ?* Eh bien, il n'y a pas un seul de ces hommes qui ne

soit mécontent de son salaire et qui ne m'ait fourni un mémoire consultatif à l'appui de ses réclamations. Une augmentation de 1 centime serait, pour quelques-uns d'entre eux, le maximum de l'ambition ; d'autres bornent leurs vœux à 15 centimes pour une ligature dans le pliage, et à 20 centimes pour deux. Ce centime supplémentaire, c'est quelquefois la vie ou la mort d'un enfant, c'est la possibilité d'acheter une paire de sabots, un verre de lait, un peu de bois de chauffage.

Voici le budget d'un de ces braves gens, tel qu'il l'a rédigé lui-même dans une année heureuse : « Je suis chevilleur, je gagne 2 fr. par jour. Ma femme est dentellière et gagne 10 à 15 centimes par jour. J'ai quatre enfants. L'aînée a dix ans ; elle va en classe chez les sœurs de la Présentation. Les plus jeunes vont à la salle d'asile. On mange 24 kilogrammes de pain bis par semaine, à 22 centimes 1/2 le kilogramme 5 40

« La viande est trop chère, nous ne mangeons que des débris trois fois par semaine, à 25 centimes..... » 75

« Il n'y a que moi qui mange du beurre, à raison de 250 grammes par semaine..... » 50

« Ma femme et mes enfants mangent de la mélasse ou des fruits avec leur pain..... » 80

« Nous consommons des pommes de terre et des haricots pour..... 1 »

« Du lait, une demi-pinte par jour..... » 35

« Le *loyer d'une cave* à 3 mètres au-dessous du sol..... 1 50

« Du charbon, cette consommation est un peu forte parce qu'il faut faire sécher le linge au feu..... 1 35

« Savon et éclairage..... 1 10

« Total pour la semaine..... 12 75

« Nous recevons au bureau des secours 3 kilogrammes de

pain bis tous les quinze jours. Ma fille aînée reçoit aux vacances, chez les sœurs, soit un mouchoir, soit une chemise; les trois petites reçoivent à la salle d'asile, tous les ans, à Noël, une robe de molleton, une chemise, quelquefois des bas. Malgré cette faveur, et malgré notre travail, ajoute ce brave ouvrier, sous peine d'être nus, nous vivons en mendiants, et la loi le défend. »

Telles sont les doléances de l'un des soldats de ce corps peu connu des filtiers qui compte tant d'armes différentes, et cette histoire est celle de ses beaux jours. J'aurais pu faire aussi, d'après nature, l'histoire de tous les autres, et démontrer à quel point tant d'hommes laborieux vivent d'une vie précaire, même dans les temps de calme et d'occupation. En étudiant avec attention ces exposés fidèles, on devinerait aisément à quelles rudes épreuves les filtiers doivent être condamnés aux époques du chômage : nous les retrouverons bientôt dans ces mauvais moments. Mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est que les chefs de ces industries, jadis si sûres, aujourd'hui si périlleuses, ne jouissent pas de plus de sécurité que leurs ouvriers, et que la concurrence leur impose trop souvent des conditions incompatibles avec leur intérêt et même avec leur honneur.

Astreints à déférer aux ordres de leurs commettants, ils sont forcés de subir des commandes capricieuses et souvent frauduleuses, parce que les dimensions de longueur des écheveaux et la longueur des tours varient à l'infini. Nulle division métrique régulière et constante n'y garantit la sûreté des acheteurs et la loyauté des livraisons, de sorte que les fabricants ne peuvent faire sans péril des approvisionnements préparés sur des mesures fixes et authentiques. Ils se ruineraient par leur probité même, et ils sont obligés de vivre au jour le jour, pressés quand on fait des demandes, désœuvrés quand on n'en fait pas. Cette industrie a donc été livrée au hasard, qui les gouverne à peu près toutes aujourd'hui, et

quoique ses débouchés reposent sur la consommation qui paraît la plus certaine, on l'a vue cette année tomber au-dessous de celle des articles de luxe, et frappée au cœur comme la fabrication du tulle et des dentelles.

La filature et le tissage du lin n'ont pas éprouvé des vicissitudes moins cruelles, et c'est dans l'histoire de cette grande et récente industrie que la science trouverait les plus graves sujets de méditation. Avant la découverte de la filature mécanique du lin, dont la ville de Lille a vu s'élever dans ses murs les premières fabriques, la matière première des toiles était filée à la main et tissée dans les campagnes, principalement en Flandre et en Bretagne, où elle utilisait les longues veillées de la chaumière dans la mauvaise saison. En moins de vingt années, la mécanique a privé de travail les 200,000 femmes qui filaient le chanvre et le lin. Le rouet et la quenouille ont été remplacés par des appareils formidables établis dans de véritables arsenaux, à la fondation desquels ont concouru des sociétés puissantes. La protection de l'Etat et des douanes ne leur a pas manqué ; et ces usines étaient à peine nées, qu'elles succombaient déjà de toutes parts, comme frappées par la foudre ou lentement minées par un mal intérieur.

Quel est ce mal ? Et qu'est-il advenu de ces brillantes créations, dont notre pays était naguère si fier ? D'immenses capitaux y ont été engloutis, sans profit pour les actionnaires, sans avantages définitifs pour les ouvriers. L'immuable nécessité de ces entreprises était de produire sans relâche pour ne pas perdre l'intérêt de leurs avances, et de travailler sur une grande échelle pour produire avec économie. Elles ne faisaient d'ailleurs que déplacer le travail de la campagne pour l'attirer dans les villes, et accroître ainsi la somme de misère inhérente aux vastes agglomérations d'hommes. Il suffit d'y avoir pénétré une fois pour juger de leur influence matérielle sur la santé des ouvriers. En dépit du luxe et de l'habileté

qui ont présidé à leur construction, ces filatures offrent toujours dans quelques-unes de leurs dispositions tous les extrêmes de la fatigue humaine, des ateliers où la poussière obscurcit l'air et dessèche les poumons ; tandis que dans les ateliers voisins, les ouvriers se débattent contre l'inondation, la vapeur et l'humidité. Heureux, si même au prix de ces inévitables rigueurs, ils étaient assurés d'une tâche régulière et protégés contre les chances du chômage !

Mais l'expérience a prouvé que les demandes de la consommation ne pouvaient pas suffire à la fièvre de production qui est la loi fatale de ces usines ; elles n'ont pas tardé, en effet, à entraîner l'ouvrier lui-même dans l'orbite de leur parcours orageux, et nous avons vu l'association des plus habiles ingénieurs, des plus riches capitalistes et des ouvriers les plus intelligents n'aboutir qu'à des liquidations désastreuses, après avoir grevé le budget de la misère, partout où elles ont été établies. La société n'a recueilli jusqu'ici de ces tentatives hardies que la baisse du prix des toiles, faible compensation aux sacrifices de toute sorte qui lui sont imposés par la nouveauté inquiétante d'une telle situation.

Ainsi la ville de Lille ne possède pas une industrie importante qui ne soit exposée à quelques chances de perturbation. Le développement de ces diverses fabriques, comprimé dans l'étroite enceinte de ses murs, y a donné naissance à des complications d'une nature spéciale, qui aggravent au plus haut degré le sort des classes ouvrières. Chacun sait que, par suite d'un usage immémorial, une portion considérable de la population manufacturière de cette ville habite dans des caves situées à deux ou trois mètres au-dessous du sol et sans communication avec les maisons dont elles font partie ; ces caves ne reçoivent d'air et de jour que par la porte de l'escalier qui y conduit et qui donne sur la rue ; leur étendue est rarement de deux mètres à deux mètres et demi de hauteur sur cinq mètres de côté, et il y en a une infinité qui ont

des proportions beaucoup moindres. Notre honorable confrère, M. Villermé, a caractérisé avec une triste concision le sort des malheureux qui les habitent, en disant « que pour eux le jour arrive une heure plus tard que pour les autres hommes, et la nuit une heure plus tôt. »

Cette population de parias ne se retrouve dans aucune autre ville de France, et elle semble vouée à des misères inconnues même de l'état sauvage. C'est un spectacle vraiment effrayant que celui de ces ombres humaines dont la tête arrive à peine à la hauteur de nos pieds, quand le demi-jour qui les éclaire permet de les apercevoir du haut de la rue. Mais nulle plume ne saurait décrire avec une exacte vérité, pour qui s'est hasardé à y descendre, l'épouvantable aspect de ces asiles capables de faire envier aux hommes les repaires des hôtes de nos forêts. J'ai visité presque toutes ces caves, à plusieurs reprises, tantôt accompagné d'un médecin qui en connaissait tous les habitants, tantôt avec les autorités de la ville, épouvantées des découvertes déchirantes qu'elles faisaient en y entrant. Il faut que la France entière sache ce qui se passe dans ce monde souterrain, et nous allons le lui dire.

Le quartier principal de la misère lilloise, celui de Saint-Sauveur, n'est pas le seul où il existe des caves, mais c'est celui où il en existe le plus et dans lequel toutes les combinaisons semblent avoir été réunies pour l'insalubrité. C'est une série d'îlots séparés par des ruelles sombres et étroites, aboutissant à de petites cours connues sous le nom de *courettes*, servant tout à la fois d'égoûts et de dépôts d'immondices où règne une humidité constante en toute saison. Les fenêtres des habitations et les portes des caves s'ouvrent sur ces passages infects, au fond desquels une grille repose horizontalement sur des puisards qui servent de latrines publiques le jour et la nuit. Les habitations de la communauté sont distribuées tout autour de ces foyers pestilentiels, dont la misère locale s'applaudit de tirer un petit revenu. A me-

sure qu'on pénètre dans l'enceinte des *courettes*, une population étrange d'enfants étiolés, bossus, contrefaits, d'un aspect pâle et terreux, se presse autour des visiteurs et leur demande l'aumône. La plupart de ces infortunés sont presque nus et les mieux partagés sont couverts de haillons.

Mais ceux-là, du moins, respirent à l'air libre, et c'est seulement au fond des caves que l'on peut juger du supplice de ceux que leur âge ou la rigueur de la saison ne permet pas de faire sortir. Le plus souvent, ils couchent tous sur la terre nue, sur des débris de paille de colza, sur des fanes de pommes de terre desséchées, sur du sable, sur les débris mêmes péniblement recueillis dans le travail du jour. Le gouffre où ils végètent est entièrement dépourvu de meubles, et ce n'est qu'aux plus fortunés qu'il est donné de posséder un poêle flamand, une chaise de bois et quelques ustensiles de ménage. « Je ne suis pas riche, moi, nous disait une vieille femme en nous montrant sa voisine étendue sur l'aire humide de la cave, mais j'ai ma botte de paille, Dieu merci ! »

L'industrie de ces femmes consiste à ramasser dans les rues des épluchures de légumes dont elles essayent d'extraire un peu de nourriture, ou à recueillir des cendres pour les tamiser et les vendre, après s'en être servi en guise de *matelas*. J'en ai vu qui brûlaient de vieilles chaussures de cuir, faute de combustible et qui ajoutaient cette infection à l'infection naturelle du logis. Une odeur inexprimable s'échappait de ces foyers, autour desquels se tenaient accroupis des enfants souvent entassés trois par trois dans de vieux paniers ronds où ils représentaient assez bien, au bonheur près, de véritables nids d'oiseaux. Le père de famille habite rarement ces tristes demeures ; il se hâte de les fuir au lever du jour, et n'y revient que fort tard vers la nuit. La mère seule, par sa tendresse vigilante, brave l'horreur d'y vivre pour assurer la vie de ses enfants.

Que dirai-je de plus? Il est des tableaux dont il faut être sobre; mais il en est aussi qu'il faut remettre sans cesse sous les yeux des hommes, comme un avertissement et un appel au devoir. A l'heure où nous parlons, plus de 3,000 de nos concitoyens vivent de cette horrible existence dans les caves de la ville de Lille, si justement renommée par l'esprit charitable et chrétien de ses habitants. Oui, il y a des femmes qui ne mangent pour toute nourriture que deux kilogrammes de pain noir par semaine, et si maigres, que leur corps est presque diaphane; il y a des milliers d'enfants qui naissent seulement pour mourir d'une longue agonie. Le docteur Gosselet, médecin distingué de Lille, qui a publié le chiffre des victimes de ce martyrologe, s'écrie en finissant: « Il y a donc chez nous autre chose que la misère, pour causer de telles pertes au début de la vie! A ce fléau il faut une barrière; il faut qu'en France on ne puisse pas dire un jour que sur 21,000 enfants, il en est mort, *avant l'âge de cinq ans*, 20,700! »

Cette effrayante mortalité et les misères ineffables du quartier Saint-Sauveur ont excité de tout temps la sollicitude des autorités lilloises, et la réforme des caves, qui en sont la cause principale, a été poursuivie avec persévérance. La chambre de commerce s'en est occupée sans relâche, et elle attend avec impatience l'adoption législative du projet en vertu duquel les administrations municipales seront investies du droit d'expropriation. Il n'y a, en effet, qu'un moyen de résoudre la question des logements et de mettre un terme aux calamités de tout genre qu'elle traîne à sa suite, c'est d'interdire l'habitation des caves et de préparer les voies à un système d'assainissement général, obligatoire et sévèrement surveillé. Il est triste de dire aussi que tous les efforts des manufacturiers et des magistrats de Lille ont échoué devant la résistance opiniâtre des habitants des caves; mais c'est surtout en pareille matière que la fermeté mène au but, et que des règlements de police, vigoureusement exécutés, changeraient

en peu de temps l'état des choses. On pourrait citer à ce sujet une excellente ordonnance du dernier préfet de police, M. Gervais (de Caen), sur la salubrité des hôtels garnis fréquentés par les ouvriers de Paris.

Je crois devoir placer en regard de ces sombres tableaux de l'état économique et social de la ville de Lille, le résultat d'une décision économique qui s'y rattache, celle de la suppression du travail des détenus dans les prisons. Le jour même où je finissais la visite des caves de la rue des Etaques, de la cour Ghâ, de la cour du Sauvage, de la place aux Oignons et des autres fosses à hommes de cette industrieuse cité, je fus admis à parcourir la maison centrale de Loos, occupée par 18 ou 1,900 prisonniers des deux sexes. Quel contraste, et quel air d'aisance respiraient ces beaux lieux! On se serait cru dans un palais. Une propreté exquise régnait dans tous les corridors. Les lits étaient rangés en ordre dans les dortoirs, pourvus de bonnes couvertures, bien aérés; les salles de réunion bien éclairées, bien chauffées. Les détenus étaient vêtus d'uniformes tout neufs, chaussés d'excellents sabots doublés de bas de laine; et sans la garde armée qui veillait à leur porte, on aurait pu les prendre pour un couvent de moines.

Ils en avaient presque tous l'embonpoint. L'inaction à laquelle on les avait contraints les avait tellement engraissés qu'on leur faisait faire chaque jour, dans l'intérêt de leur santé, une promenade régulière dans des préaux couverts. Rien ne manquait à la cuisine et dans les magasins, tous bien approvisionnés d'aliments sains et servis avec une exactitude parfaite. Ma pensée se reportait involontairement vers les malheureux habitants du quartier Saint-Sauveur, où j'avais vu quelques moments auparavant des mères de famille honnêtes et plus d'une, sublimes peut-être, réduites à chercher dans des débris immondes une nourriture malsaine que le travail ne leur assurait pas toujours. La suppression du tra-

vail des prisonniers n'avait pas sauvé la part de travail des autres, et il restait toujours cette affligeante question à résoudre : la sollicitude publique ne commence-t-elle à s'étendre sur le citoyen que lorsqu'il en est indigne, et l'Etat n'a-t-il des entrailles que pour les gens qui troublent son repos? Enfin faut-il beaucoup plus d'intelligence pratique pour mettre un terme aux misères de la rue des Etaques, que pour maintenir l'ordre et l'abondance dans la prison de Loos?

Poser ainsi la question, ce n'est pas la résoudre assurément, mais c'est en démontrer la gravité. Voici, en réalité, le fait nouveau, le fait capital du système manufacturier de nos jours : partout où s'élève une grande usine, la population ouvrière se groupe autour d'elle, s'accroît d'une façon désordonnée, se loge mal, se nourrit mal et se trouve assujettie à toutes les chances d'instabilité des profits et des salaires. La concurrence qui s'établit entre les chefs d'usine et celle que ne tardent pas à se faire les ouvriers diminue forcément les profits des uns et les salaires des autres. Supposez l'explosion d'une crise ou d'une révolution, l'ignorance exploitée par les passions politiques, la suppression des débouchés accoutumés de l'usine, l'accroissement des impôts, que devient le sort de l'ouvrier? Pour apprécier la part de responsabilité qui appartient à chacun, c'est au point de départ qu'il faut étudier la marche rapide des conséquences économiques et morales de cet état nouveau.

Le point de départ, pour l'entrepreneur, c'est le choix du lieu, du moment et de la spécialité de l'usine; pour l'ouvrier, c'est son aptitude, son éducation, son entrée dans l'atelier. Convient-il de laisser indéfiniment à l'arbitrage de chaque fondateur de fabrique le droit implicite d'entasser dans une ville de guerre telle que Lille, des populations que l'intérêt de la morale, de l'ordre et de l'humanité commanderait plutôt de faire refluer vers les campagnes? Est-il prudent de laisser errer à l'aventure le flot des ouvriers, quand ce flot, bien ou

mal dirigé, peut répandre sur un pays la richesse ou la désolation ? La société n'a-t-elle rien à apprendre à ces ouvriers sur le meilleur emploi de leur intelligence et de leurs aptitudes ? Quand on observe la différence qui existe entre la condition de ceux de Lille et de Roubaix, par exemple, ou de Dunkerque ou d'Anzin, et qu'on compère le sort des travailleurs du midi à ceux du nord de la France, ainsi que nous le ferons bientôt, quels éclairs ne voit-on pas jaillir de cette nuit encore si sombre et si effrayante !

Mais l'enseignement devient plus significatif et plus concluant aussitôt qu'on sort de Lille et qu'on pénètre dans ses faubourgs. On dirait que la condition du travailleur s'améliore aussitôt qu'il a franchi le dernier pont-levis. On rencontre déjà beaucoup moins d'hommes ivres de cette ivresse alcoolique, au regard fixe et hébété, aux lèvres contractées et brûlées, qui caractérise l'intempérance des villes manufacturières du nord. Les enfants ont meilleure mine ; les femmes sont mieux vêtues, et leur physionomie n'offre plus ces types abrutis et désespérés de la population des caves. Les logements sont généralement sains et habitables. Dans beaucoup de villages de la banlieue, plusieurs fabricants jaloux d'assurer le bien-être de leurs ouvriers, ont fait construire pour eux des maisons simples et commodes, et les leur ont louées à des prix très-modérés. Nous en avons beaucoup vu qui étaient déjà pourvues d'un mobilier complet, et où régnaient l'ordre et la propreté. A Roubaix, il y a des rues entières ainsi bordées de pavillons contigus et indépendants, tous occupés par des fileurs ou des tisseurs, entourés de leurs familles et vivant au milieu d'elles dans une véritable aisance. Nous avons retrouvé la même physionomie à Anzin, où la sollicitude d'une compagnie intelligente et puissante a presque résolu, en ce qu'il a de praticable, le problème de la combinaison des efforts, au profit de tous les intérêts de la communauté laborieuse.

Il est pourtant difficile de se défendre d'un secret senti-

ment d'inquiétude, en parcourant les fabriques d'une ville aussi rapidement improvisée que celle de Roubaix, et dont la population a doublé depuis moins de vingt-cinq ans. On n'y voit partout que de vastes usines bâties en briques, à la manière anglaise, et comme elles vouées aux périls de la fabrication illimitée. Grâce au génie inventif de leurs chefs, ces manufactures ont subi en temps propice les transformations nécessitées par les circonstances; mais pourront-elles se plier toujours aux exigences capricieuces de la consommation, et traverser sans encombre des temps aussi agités que les nôtres ? Les hommes qui ont assisté aux formidables grèves, volontaires ou forcées des premiers mois de l'année 1848, se souviendront longtemps des processions d'ouvriers sans travail que la révolution avait livrés à eux-mêmes. L'existence de plusieurs milliers d'hommes repose dans ce pays sur un travail qui peut manquer d'un jour à l'autre, et que le moindre perfectionnement de concurrence, ne fût-ce que dans l'industrie des contrebandiers, réduirait en peu de mois à des proportions désastreuses. Que deviendrait cette ville nouvelle avec ses 30,000 habitants, presque tous fileurs ou tisseurs, si, par un de ces revirements si fréquents dans le système manufacturier, les tissus de laine et les étoffes mélangées étaient frappées tout à coup de quelque rivalité sinistre?

C'est là surtout qu'est le péril, quoiqu'il soit le même à peu près partout aujourd'hui. Le département du Nord expie en ce moment sa grandeur et sa richesse, comme toutes les puissances. Il a soumis son agriculture même aux vicissitudes de l'industrie, en la faisant industrielle. La fabrication du sucre de betterave a attaché à ses flancs le vautour qui ronge le cœur de nos colonies, la terreur du sucre étranger, les malédictions de la navigation au long cours. L'herbe qui pousse dans les rues de Dunkerque est entretenue par les usines qu fabriquent du sucre à Valenciennes. En dépit des droits protecteurs et de la défaite du sésame, les huileries de graines de

la plaine de Lille sont en décadence et les moulins à vent s'en vont.

Ainsi tout est artificiel et précaire dans ce beau département, excepté ses richesses naturelles. Un article de loi favorable aux justes réclamations du Midi peut frapper d'un coup terrible ses manufactures de coton et de lin. L'admission des sucres étrangers sans surtaxe peut anéantir ses sucreries de betterave ; la libre entrée du sésame peut arrêter le développement de ses huileries de colza. Un jour viendra bientôt, où, l'expérience confirmant les théories et les prévisions de la science économique, la France voudra savoir ce que lui ont coûté les lois d'exception qui entravent l'essor de sa navigation et de son commerce : le département du Nord pourra fournir de précieux éléments à cette étude ; car c'est de son sein que sont parties les protestations les plus passionnées en faveur du système restrictif. Il n'y a pas un seul document émané des chambres de commerce, pas une doléance de fabrique, pas un exposé officiel qui ne renferme à cet égard des vœux très-expressifs.

Mais la tendance actuelle de toutes les branches d'industrie est de vivre sous un régime libre, et les priviléges de manufactures touchent à leur fin comme tous les autres. Il est permis de demander, à la vue des misères de Lille et des pays d'industrie protégée, si ce n'est pas réellement au système prohibitif qu'il convient d'attribuer l'existence précaire et misérable des populations ouvrières et les luttes de la concurrence intérieure qui les déciment chaque jour par la réduction du salaire, en même temps qu'elles ruinent les entrepreneurs par la suppression des débouchés. Quelle protection plus efficace que la prohibition absolue pouvait assurer la prospérité de l'industrie cotonnière ! Et, cependant, c'est celle où les ouvriers sont le plus malheureux. La filature et le tissage du lin, la fabrication du fer, et jusqu'à l'extraction de la houille, sont protégés par des taxes qui pèsent sur le peuple

français, et, dans chacune de ces industries, la condition des ouvriers est en raison inverse du degré de protection accordé à l'industrie elle-même.

De toutes les villes du département du Nord, celle dont l'esprit s'est maintenu le plus libre au plus fort de la tourmente révolutionnaire, est la ville de Dunkerque. Quoique frappée d'une manière cruelle par la destruction du cabotage, depuis le mois de février 1848, sa population ouvrière n'a pris aucune part aux saturnales économiques de l'époque, et n'a jamais failli un seul instant aux traditions d'honneur et de bon sens qui distinguent les pays maritimes. On y prenait en pitié les orateurs qui spéculaient sur la misère et l'ignorance des ouvriers lillois pour les exciter à la révolte. Tout le monde a souffert, sans doute ; mais, dans leur détresse même, les ouvriers de Dunkerque sont restés fidèles à leurs vieilles habitudes d'ordre et de résignation. J'ai parcouru les demeures d'un grand nombre d'entre eux et visité beaucoup de veuves et d'orphelins *de la mer ;* il régnait parmi eux une grande misère; mais le courage des femmes de marins est d'une trempe peu commune, et cette noble race luttait avec fierté contre des douleurs qui auraient accablé les hommes les plus énergiques dans toute autre cité.

La population du département du Nord se divise comme les diverses branches de son industrie, en trois grandes catégories : les ouvriers de l'agriculture, ceux de la fabrication et ceux de la navigation, qui tous, ont souffert, à des degrés différents, de la crise que nous venons de traverser. Les plus disgraciés sont assurément ceux des manufactures de fil et de coton, soit en ateliers séparés, soit en ateliers réunis, puis ceux des fabriques de laine. Partout on retrouve au premier rang des industries souffrantes les filateurs et les tisserands : ce fait est désormais acquis aux discussions économiques. C'est parmi eux que le vice recrute ses victimes dans les deux sexes ; c'est parmi eux que le plus grand nombre des enfants

manque à l'appel des instituteurs. Ainsi, tandis qu'à Dunkerque, ville de marins, sur 850 garçons et 815 filles qui vont à l'école, on ne compte que 150 absents, un peu moins du dixième; à Lille, à peine le quart des enfants fréquente-t-il les écoles : les uns, parce qu'ils sont prématurément occupés dans les fabriques, contrairement à la loi; les autres, aveu pénible à faire, parce qu'ils ne sont pas assez vêtus pour sortir de leurs caves.

On peut considérer dès aujourd'hui comme règle générale, comme une véritable loi économique la marche décroissante du salaire dans les industries que nous venons de citer. Plus ces industries sont condamnées à produire pour se soutenir, plus les chances de perte sont grandes pour les entrepreneurs, et celles de chômage ou de réductions pour les ouvriers. Ceux-ci ne trouvant plus dans leur travail une existence régulière, finissent par tomber dans un abattement moral, qui affaiblit peu à peu leurs meilleurs sentiments, le lien conjugal, le dévouement paternel, le respect de soi-même. On les voit se défaire successivement des objets les plus précieux de leurs ménages, et trop souvent de leurs vêtements même pour vivre et faire vivre leurs enfants; puis, ces faibles ressources disparaissant aussi, les enfants sont abandonnés à leur tour. Le père devient étranger à sa propre demeure; il cherche à s'étourdir dans l'ivresse, et finit par tomber dans l'abjection. On en voit qui vivent cyniquement aux dépens de leurs femmes et de leurs enfants, que la fatalité du système manufacturier leur a fait préférer par les chefs de l'industrie, parce que leur salaire est moins élevé, et qui ne rentrent au logis que pour consommer sans pudeur le peu que la famille a gagné.

Hâtons-nous d'ajouter qu'il n'en est pas ainsi des autres industries et qu'elles offrent généralement une carrière plus tranquille aux ouvriers qui les exercent. Il en est un grand nombre où ces ouvriers peuvent même acquérir une aisance réelle et s'élever par l'ordre et par l'économie aux jouissan-

ces de la propriété. Les mécaniciens, les constructeurs, les charpentiers, les artisans employés au travail régulier des services dont la société éprouve le besoin continuel et périodique, et ils sont heureusement presque partout en majorité, prennent chaque jour la part du progrès général de la civilisation française. C'est en eux que réside la principale force productrice du pays, la plus indépendante des crises de l'industrie, la plus morale, la plus éclairée. Celle-là tend sans cesse à monter ; les ouvriers de l'industrie mécanique tendent, au contraire, à descendre. Nous exposerons à la fin de ce rapport, lorsque le moment sera venu de faire des réponses catégoriques aux questions du programme rédigé par l'Académie, les causes essentielles de ce double mouvement et ses conséquences probables. Nous nous bornons à constater que le *mal de l'industrie* est circonscrit, et que la santé règne habituellement en dehors de ces grands lazarets qu'on appelle des manufactures de fil et de coton.

L'examen attentif de toutes les branches de la production dans le département du Nord démontre jusqu'à l'évidence cette vérité consolante. A mesure qu'on s'éloigne du foyer spécial des industries maladives, on voit, pour ainsi dire, s'élever le thermomètre de l'aisance et de la moralité. A Lille, par exemple, l'ouvrier des faubourgs est déjà plus heureux et moins abruti que celui de la ville. A Roubaix, à Tourcoing, sa condition est encore meilleure ; elle l'est davantage à Denain, à Anzin où l'industrie consiste dans l'extraction de la houille et la fabrication du fer, moins exposées aux vicissitudes de l'offre et de la demande. Elle serait excellente à Dunkerque si l'imperfection de notre législation économique et les erreurs de notre politique n'avaient successivement atteint la navigation coloniale, les armements maritimes et toutes les branches, jadis si prospères, de notre commerce extérieur. Nous n'avons cessé, depuis la paix de 1815, de prodiguer les encouragements à l'industrie manufacturière, et nous

avons paru oublier qu'à l'aide de notre agriculture et de notre commerce, nous pouvions vivre d'une vie moins factice et moins orageuse. Les brillants résultats obtenus à l'aide des sacrifices imposés à la nation, ont fait place aujourd'hui à des problèmes redoutables qu'il faudra bien résoudre tôt ou tard, car ils inquiètent la société tout entière.

N'est-ce pas, en dehors même des plus simples détails descriptifs, un fait grave et digne de méditation, que la situation économique du département du Nord? Quoi! le pays le plus riche de France, celui où l'agriculture et l'industrie ont fait le plus de progrès, est celui où la misère est la plus grande, où l'on compte un indigent sur cinq personnes dans la campagne et un sur trois dans certaines villes! C'est en vain que le génie industriel accumule métiers sur métiers, perfectionnements sur perfectionnements, écoles sur écoles; c'est en vain que l'État aura prodigué ses ressources à doter ce beau pays de canaux et de chemins de fer; que la nature lui aura donné les premières mines de houille du territoire et le sol le plus fertile, des villes populeuses pour consommer presque autant que d'usines pour produire! Tout ce magnifique déploiement d'intelligence et de labeur humains n'aurait abouti qu'à multiplier le nombre des pauvres et à créer cette misère sans nom qui siége dans les caves de la rue des Étaques et de la cour du Sauvage!

Non! non! ce n'est pas là le dernier mot de la Providence et de la civilisation. Les mêmes puissantes mains qui ont improvisé des villes comme Roubaix et Denain, et qui élèvent tous les jours dans les airs les cheminées de tant d'usines, sauront bien fermer quelque jour les caves homicides de Lille. La volonté est aussi une force. Ce contraste étonnant de tant de pauvreté au sein de tant de richesse deviendrait une arme trop dangereuse aux mains de l'anarchie, si les amis éclairés de l'ordre n'en faisaient pas sortir des enseignements décisifs. Il y a évidemment un vice profond et caché

sous ces dehors brillants. Il y a une grande loi économique méconnue, qui ressortira, nous l'espérons, triomphante de la comparaison des situations respectives du travail dans le midi et dans le nord. Nous allons la voir se manifester à Lyon, dans cette glorieuse métropole de la première de nos industries, appelée à favoriser la transition de l'ancien au nouveau régime, et dont il est temps d'exposer aussi la physionomie originale et agitée.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES DOCTRINES

DE MAÏMONIDE

PAR M. FRANCK.

La philosophie du moyen âge nous est beaucoup moins familière que celle de l'antiquité; nous n'en connaissons guère qu'un fragment : je veux parler de la scolastique chrétienne telle qu'elle était enseignée dans l'université de Paris au XIIe et au XIIIe siècles. Pour avoir une idée exacte du mouvement intellectuel de cette époque, il faut l'embrasser dans toute son étendue, il faut l'étudier chez tous ceux qui y ont pris part, sans distinction de nationalité et de religion. C'est afin de contribuer à ce résultat dans la mesure de mes moyens, que j'ai porté mes recherches sur quelques philosophes juifs, en commençant par le plus grand et le plus célèbre d'entre eux, Moïse Maïmonide.

Moïse ben-Maïmoun, appelé en arabe Abou-Amran Mousa ben-Maïmoun ben-Obeidallah, vulgairement connu sous le nom de Maïmonide, naquit à Cordoue, selon les docu-

ments les plus authentiques, le 30 mars 1185. Son père, talmudiste distingué et auteur d'un *Commentaire sur l'abrégé d'astronomie d'Alfarghâni*, l'initia, dès ses plus tendres années, à l'étude de la théologie et des autres sciences encore peu répandues chez les Juifs. Mais il fréquenta aussi les écoles arabes, où, comme il nous l'apprend dans son *Moré nebouchim* (IIe part., chap. IX), il eut pour maître un disciple d'Ibn-Badja, plus connu sous le nom corrompu d'*Aven-Pace*, et pour compagnon d'études, pour ami de jeunesse, un fils du célèbre astronome Geber, ou Djâber Ben-Aflah, de Séville. Quant à ses rapports avec Ibn-Badja lui-même et avec Averrhoës, dont il passe généralement pour avoir été le disciple, il faut les reléguer parmi les fables avec les autres détails qu'on nous raconte de son enfance, sur la foi de la chronique juive intitulée *la Chaîne de la tradition* (*Schalschelet hakabhalah*), et l'histoire des médecins juifs et arabes de Léon l'Africain (*De medicis et philosophis arabibus et hebræis*, dans le tome XII de la *Bibliothèque grecque* de Fabricius). Maïmonide n'avait que trois ans quand Ibn-Badja mourut, en 1138; et, dans aucun de ses écrits, où il parle si souvent des philosophes arabes, il ne fait mention des leçons d'Averrhoës. Les œuvres mêmes du célèbre commentateur, comme il le dit dans une lettre à son disciple bien-aimé Joseph ben-Iehouda, ne lui furent connues que très-tard, vers 1191 ou 1192.

Il ne fallut rien moins que les facultés supérieures dont la nature l'avait doué, jointes à une volonté inflexible et à un désir insatiable de savoir, pour permettre à Maïmonide d'achever son éducation dans les circonstances où il était placé. Il venait à peine d'atteindre sa treizième année, quand le fanatique Abd-el-Moumen, fondateur de la dynastie des Almohades, fit la conquête de Cordoue. Sa domination, comme celle des princes de sa race, eut pour effet, partout où elle s'établit, la destruction des synagogues et des églises et l'intolérance la plus absolue. Les juifs et les chrétiens furent mis

en demeure de choisir entre l'islamisme et l'émigration. Parmi les premiers, il y en eut un grand nombre qui, ne pouvant se résoudre à quitter un pays si longtemps hospitalier, ou ne le pouvant pas aussi vite que le vainqueur l'exigeait, prirent le masque de la religion de leurs persécuteurs en pratiquant en secret et en enseignant à leurs enfants le culte de leurs pères. On sait que la même chose arriva, quelques siècles plus tard, sous le règne de l'inquisition. C'est l'effet inévitable de la violence, quand elle ne fait point des martyrs et des héros, de faire des hypocrites. Parmi les prosélytes de cette espèce se trouvait la famille de Maïmonide. C'est un fait étrange, mais dont on ne peut pas douter devant la date de l'année où Maïmonide quitta l'Espagne, devant le fanatisme inflexible d'Abd-el-Moumen et le témoignage positif de plusieurs auteurs arabes, que le plus grand docteur de la synagogue, celui qu'on appelait le flambeau d'Israël, la lumière de l'Orient et de l'Occident, et qu'un adage bien connu chez les Juifs représentait presque comme un autre Moïse, a, pendant seize ou dix-sept ans, professé extérieurement la religion musulmane. C'est précisément dans cet intervalle que son esprit fut plus particulièrement occupé d'une étude approfondie du judaïsme, qu'il composa un traité sur le calendrier hébraïque, qu'il commenta plusieurs parties du Talmud, et commença, à vingt-trois ans, son grand ouvrage sur la Mischna, celui dont Pococke a publié, dans le texte arabe et avec une traduction latine, plusieurs fragments pleins d'intérêt, sous le titre de *Porta Mosis* (in-4°, Oxford, 1655).

Cependant une situation aussi fausse ne pouvait pas durer toujours. Aussi Maïmoun et sa famille quittèrent-ils l'Espagne pour se rendre en Afrique. Là ils se trouvaient encore dans l'empire des Almohades et dans la triste nécessité de se faire passer pour musulmans; mais, moins connus, et par conséquent moins surveillés que dans l'Andalousie, ils pouvaient exercer avec une sorte de liberté, dans leur vie intérieure, tous les

devoirs de leur religion. Le Maghreb, à cette époque, était rempli d'Israélites placés dans la même position, et qui, se connaissant entre eux, occupés les uns des autres, et entretenant des correspondances avec leurs coreligionnaires des autres pays, formaient, sous le masque de l'islamisme, de véritables communautés. C'est là que Maïmonide se rendit avec son père, et, comme le témoigne une de ses lettres par laquelle il cherche à consoler ses malheureux frères, il était, en l'an 1160, à Fez. Les juifs de Fez racontent encore aujourd'hui des légendes qui rappellent le séjour qu'il a fait dans leur ville. Après avoir passé quelques années dans cette partie de l'Afrique, Maïmonide put enfin se soustraire à l'oppression qui pesait sur lui et s'embarquer pour Saint-Jean-d'Acre, où il arriva, avec toute sa famille, le 16 mai 1165. « Dès ce moment, dit-il en parlant de cette circonstance de sa vie, dès ce moment je fus sauvé de l'apostasie. » De Saint-Jean-d'Acre, où il ne s'arrêta que cinq mois, il alla avec son père et quelques amis en pèlerinage à Jérusalem, malgré les lois sévères qui interdisaient alors aux juifs l'accès de la ville sainte. Enfin il se rendit en Égypte et y choisit pour résidence la ville de Fostât ou le vieux Caire.

Alors commencèrent pour lui des jours beaucoup meilleurs. En même temps qu'il assurait son indépendance par le commerce des pierres précieuses, il faisait des cours publics qui lui acquirent en peu de temps, comme théologien, comme philosophe, et surtout comme médecin, une immense réputation. Un événement important, dont sa nouvelle patrie était alors le théâtre, augmenta encore sa prospérité, et donna à sa renommée un nouvel éclat. Le fameux Saladin, après avoir renversé le khalifat des Fatimites, venait de faire reconnaître son autorité dans toute l'Égypte. L'ami et le ministre de ce prince, le kadhi Al-Fâdhel, ayant eu l'occasion de connaître Maïmonide et d'apprécier ses qualités éminentes, le prit sous sa protection, lui assura les moyens de renoncer à son indus-

trie pour se vouer entièrement à la science, et le fit nommer médecin ou un des médecins de la cour. Il faut voir dans les lettres mêmes de Maïmonide quelle était la vie qu'il menait alors, et quel degré de célébrité il avait acquis dans son art. Voici ce qu'il écrit à Samuel Ibn-Tibbon, le traducteur hébreu de plusieurs de ses ouvrages, qui lui avait exprimé l'intention d'aller le voir, afin de s'instruire dans ses entretiens : « Je te dirai franchement que je ne te conseille pas de t'exposer, à cause de moi, aux périls de ce voyage, car tout ce que tu pourras obtenir, ce sera de me voir ; mais, quant à en retirer quelque profit pour les sciences ou les arts, ou à avoir avec moi ne fût-ce qu'une heure de conversation particulière, soit dans le jour, soit dans la nuit, ne l'espère pas. Le nombre de mes occupations est immense, comme tu vas le comprendre..... Tous les jours, de très-grand matin, je me rends au Caire, et, lorsqu'il n'y a rien qui m'y retient, j'en pars à midi pour regagner ma demeure. Rentré chez moi, mourant de faim, je trouve toutes mes antichambres remplies de musulmans et d'israélites, de personnages distingués et de gens vulgaires, de juges et de collecteurs d'impôts, d'amis et d'ennemis, qui attendent avidement l'instant de mon retour. A peine suis-je descendu de cheval et ai-je pris le temps de me laver les mains, selon mon habitude, que je vais saluer avec empressement tous mes hôtes et les prier de prendre patience jusqu'après mon dîner : cela ne manque pas un jour. Mon repas terminé, je commence à leur donner mes soins et à leur prescrire des remèdes. Il y en a que la nuit trouve encore dans ma maison. Souvent même, Dieu m'en est témoin, je suis ainsi occupé, pendant plusieurs heures très-avancées dans la nuit, à écouter, à parler, à donner des conseils, à ordonner des médicaments, jusqu'à ce qu'il m'arrive quelquefois de m'endormir par l'excès de la fatigue, et d'être épuisé au point d'en perdre l'usage de la parole. »

Ce haut degré de célébrité et de fortune ne manqua pas

d'attirer à Maïmonide des ennemis. Nous ne parlons pas encore de ceux que la hardiesse et l'élévation de ses opinions lui ont suscités parmi ses coreligionnaires. Un théologien musulman du nom d'Aboul-Arab ben-Moïscha et qui, arrivé d'Espagne, savait ce qui s'y était passé lors de la conquête de Cordoue, accusa le médecin de Saladin d'être retourné au judaïsme après avoir accepté la loi de Mahomet. C'est ce que, dans le vocabulaire de l'inquisition, on appela plus tard un hérétique relaps, et que les musulmans comme les chrétiens punissaient du dernier supplice. Mais le kadhi Al-Fâdhel sauva son protégé par cette sage observation, qu'on n'est pas coupable d'apostasie en abandonnant une religion qu'on n'avait jamais acceptée, et dont on n'avait pratiqué les cérémonies que sous l'empire de la violence et la menace de la mort. Maïmonide parle souvent, dans ses lettres, d'une longue maladie qui avait brisé sa constitution. Il mourut le 13 décembre 1204, laissant un fils unique appelé Abraham, qui, tout en restant loin de lui, se fit cependant un nom comme médecin et comme théologien.

C'est pendant cette vie si agitée et si occupée, que Maïmonide a pu se placer, comme écrivain, parmi les plus grands esprits du XIIe siècle, et ceux qui ont exercé l'autorité la plus étendue. En effet, tandis que chez les juifs il était presque universellement honoré comme un saint et écouté comme un oracle, deux illustres docteurs du christianisme, Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, le citaient avec respect dans leurs écrits, et les Arabes le regardaient tout à la fois comme le premier médecin et un des plus grands savants de cette époque. « La médecine de Galien, dit le kadhi Al-Saïd, un des personnages les plus considérables du temps, la médecine de Galien n'est que pour le corps, celle d'Abou-Amran convient en même temps au corps et à l'esprit. Si, avec sa science, il se faisait le médecin du siècle, il le guérirait de la maladie de l'ignorance. » Les ouvrages de Maïmonide peuvent se ran-

ger en trois classes qui nous signalent autant d'époques différentes dans sa carrière intellectuelle : les uns se rapportent exclusivement à la théologie, les autres à la théologie et à la philosophie; enfin les plus nombreux, mais non les plus célèbres, n'intéressent que la médecine.

Nous écarterons entièrement les œuvres médicales de Maïmonide et nous ne ferons qu'une seule réflexion sur ses écrits talmudiques. Ces écrits portent, comme nous l'avons déjà remarqué, sur des sujets bien ingrats et qui peuvent sembler indignes d'un si grand esprit ; mais en introduisant l'ordre et la lumière dans cet immense chaos qu'on appelle le Talmud, en mettant des principes et des règles à la place des sophismes qui l'obscurcissaient encore, et surtout en abrégeant le temps qu'on donnait jusqu'alors à cette stérile étude, ils ont puissamment contribué à développer chez les juifs le goût de la philosophie et des sciences en général, ils leur ont permis de sortir de l'horizon étroit où ils étaient renfermés, et de jouer un rôle utile dans la civilisation. Ce résultat ne pouvait être obtenu qu'à une seule condition, celle de conserver ou de reproduire fidèlement la tradition rabbinique, et de donner l'exemple de la méthode, d'enseigner les lois de la saine logique, sans porter aucune atteinte au fond des choses. Aussi Maïmonide ne s'est-il pas moins signalé par la rigidité de son orthodoxie dans le *Yad 'hazakah*, que par la hardiesse de ses opinions dans le *Moré nebouchém*.

Il ne nous reste donc plus à étudier dans Maïmonide que le théologien et le philosophe, deux qualités inséparables chez lui, comme chez tous les penseurs éminents du moyen âge, à quelque croyance qu'ils appartiennent. En effet, le but que poursuit partout l'esprit humain à cette époque, et l'idée qui domine toutes les autres, chez les juifs comme chez les Arabes, chez les Arabes comme chez les chrétiens, c'est la conciliation de la raison avec la foi, de la tradition religieuse avec une sorte de tradition philosophique. C'est précisément

dans les efforts qu'il a faits pour accorder ensemble l'Écriture sainte et les connaissances naturelles qu'il avait pu acquérir, ou le système dont il s'était pénétré, que se montre l'originalité de Maïmonide. Il peut être regardé comme le vrai fondateur de la méthode que Spinoza enseigne dans son *Traité théologico-politique* et qu'on appelle aujourd'hui l'exégèse rationnelle. Les récits les plus merveilleux de la Bible et les doctrines qu'elle contient, les cérémonies qu'elle prescrit, il essaye de les expliquer par les lois de la nature et les procédés habituels de l'intelligence. Il ne donne à un fait le nom de miracle, que lorsque la science est absolument impuissante à lui donner un autre caractère; et cette règle, il l'applique avec un soin tout particulier à la prophétie. Il n'y a rien, selon lui, dans la loi de Dieu qui n'ait une raison, ou physique, ou morale, ou historique, ou métaphysique, dont nous pouvons nous rendre compte par la réflexion. Aussi, quand le sens littéral le blesse, il adopte sans scrupule un sens allégorique. Le principe par lequel il justifie ce procédé et qu'on rencontre sous toutes les formes dans ses ouvrages, même dans son commentaire sur la Mischna (préface du livre *Zeraïm*), c'est que le but de la religion est de nous conduire à notre perfection, ou de nous apprende à agir et à penser conformément à la raison : car c'est en cela que consiste l'attribut distinctif de la nature humaine.

La psychologie de Maïmonide, de même que sa philosophie générale, a, comme on doit s'y attendre, beaucoup de ressemblance avec celle d'Aristote : cependant elle possède aussi un caractère qui lui est propre, surtout en ce qui concerne l'essence de l'âme et ses rapports avec le corps. On y reconnaît la double influence du médecin et du théologien, et cela avec d'autant moins d'effort, que ces deux directions ne s'accordent pas toujours. L'âme est une dans son essence; mais elle agit et se manifeste par des facultés diverses. Ces facultés sont au nombre de cinq : la force nutritive, qu'on devrait ap-

peler plutôt la force vitale, parce qu'elle préside à toutes les fonctions de la vie organique, la sensibilité, l'imagination, la force appétitive et la raison. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes que celles qui font la base de la psychologie aristotélicienne. On ne voit point figurer parmi elles la force locomotrice; d'un autre côté, l'imagination et l'appétit, au lieu d'être considérés comme de simples propriétés des sens, sont élevés au rang de facultés premières. Mais il faut remarquer que de la force appétitive émanent à la fois tous nos penchants, toutes nos passions, et les mouvements auxquels nous sommes excités par les diverses dispositions de notre âme. Elle nous offre comme le θυμός de Platon, mais dans une sphère beaucoup plus étendue, la réunion de la passion et de la volonté. On pourrait croire, d'après cela, la liberté humaine bien compromise; il n'en est rien cependant. Maïmonide déclare que l'homme est libre; il lui reconnaît le pouvoir de maîtriser ses inclinations ou d'y céder, de les fortifier ou de les adoucir, de les diriger selon ses vues, et il a soin de placer ce noble privilége de notre nature sous la triple garantie de la religion, de la philosophie et du sens commun. Seulement il n'en fait pas une faculté à part, il la conçoit comme une fonction de l'intelligence, ou comme l'action que l'intelligence exerce sur l'appétit, et croit la soustraire par là à l'influence de l'organisme. En effet, toutes les autres facultés sont étroitement unies au corps et subissent les lois de sa constitution. Cela est hors de doute pour la force nutritive et pour les sens dont les opérations sont entièrement subordonnées à la forme et à la composition des organes. Les sens fournissent à l'imagination les matériaux sur lesquels elle agit, c'est-à-dire les images qu'elle conserve et qu'elle combine ensemble. L'imagination, à son tour, excite et développe nos passions, nos désirs, qui, d'ailleurs, dépendent aussi du tempérament. Il y a des tempéraments ardents qui ont besoin d'être contenus; il y en a de froids et de lents qui demandent à être excités.

L'intelligence seule paraît être affranchie de toute influence étrangère. Elle est placée si haut parmi les diverses facultés de notre être, que la matière ne peut pas l'atteindre ; elle est, comme le dit Maïmonide (*Traité des fondements de la loi*, c. 3), la forme de l'âme, comme l'âme elle-même est la forme du corps vivant. Mais il faut distinguer deux espèces d'intelligence : l'une n'est, en quelque sorte, qu'une dépendance des sens, et a pour seule tâche de diriger, de coordonner les mouvements du corps : c'est l'intelligence matérielle (*Sechel hahioulani*), ainsi nommée parce qu'elle ne peut point se séparer de la matière et demeure soumise à son influence comme les autres facultés dont nous venons de parler ; l'autre, entièrement indépendante de l'organisme, est une émanation directe de l'intelligence active ou universelle (le νοῦς ποιητικός d'Aristote), et a pour attribut spécial la science proprement dite, la connaissance de l'absolu, de l'intelligible pur, du principe divin où il prend sa source : c'est l'intelligence *acquise* ou *communiquée* (*Sechel hanikné*). Cette doctrine n'appartient pas en propre à Maïmonide; on la rencontre, sauf de légères modifications, chez tous les philosophes arabes ; mais Maïmonide a plus que tout autre individualisé l'intelligence en la concevant comme le fond même de la personne humaine, et non comme une simple faculté ; il la montre, avec une existence distincte de celle de Dieu, de l'intelligence active, comme le seul gage et le seul principe de notre immortalité.

Dans la psychologie de Maïmonide, nous découvrons sur-le-champ le principe sur lequel repose sa morale. Puisque l'intelligence est le fond de notre être, et la partie la plus excellente de nous-mêmes, la seule qui soit appelée à une existence immortelle, il est évident que toutes nos actions doivent avoir pour but de la développer, de la perfectionner, de la conduire au degré le plus élevé de la vérité et de la science, c'est-à-dire à la connaissance de Dieu. Connaître Dieu et, par conséquent, l'aimer, car l'un ne peut se conce-

voir sans l'autre, voilà quelle est, selon Maïmonide, la fin suprême de la vie. Mais il ne faut pas croire que nous y puissions arriver directement, en rompant, pour ainsi dire, avec le monde, en fuyant la société, et nous mettant en révolte contre les besoins les plus légitimes de notre nature. Maïmonide, comme Saadia l'avait déjà fait avant lui, se prononce énergiquement contre la vie ascétique et contemplative qui, depuis les esséniens, les thérapeutes et même les nazaréens, jusqu'aux nouveaux chassidim de la Pologne, a constamment trouvé dans le judaïsme de nombreux partisans. « Celui, dit-il, qui marche dans cette voie est un pécheur; » et il rappelle que l'Écriture impose au Nazaréen une expiation pour avoir péché contre lui-même (*Hilchoth Déoth*, c. 3). Il ne veut pas qu'on puisse arriver au degré le plus élevé de la perfection humaine sans avoir parcouru les degrés intermédiaires qui y conduisent, ni qu'on puisse atteindre le but de la vie sans en avoir rempli toutes les conditions. Ces conditions sont de trois sortes : les conditions physiques, les conditions morales, les conditions intellectuelles. D'abord ce n'est qu'à la science, c'est-à-dire à la raison usant de tous ses moyens et procédant avec ordre, que nous pouvons demander une connaissance de Dieu aussi complète que le permet notre nature. Or il est évident que la science de Dieu ainsi comprise, ou la métaphysique, ne peut se passer du concours des autres sciences, qui, à leur tour, peuvent toutes se ramener à ce but suprême. Mais comment notre esprit pourrait-il s'appliquer à l'étude des sciences et discerner l'erreur de la vérité s'il n'est pas maître de lui-même, s'il ne sait pas commander à ses désirs, s'il n'a pas appris à vivre en paix avec ses semblables et avec sa propre conscience? Enfin ce n'est pas assez, pour que l'intelligence prenne tout son essor, que la culture ne lui manque pas et que nous soyons plus forts que nos passions, il faut encore que nous sachions gouverner notre santé et nos intérêts matériels, de

manière à nous mettre à l'abri de la douleur et du souci, de l'infirmité et du besoin, car l'un et l'autre sont un obstacle à notre avancement spirituel. Il y a donc, si l'on peut s'exprimer ainsi, des vertus moyennes et une vertu suprême, comme il y a des vérités relatives et une vérité absolue. Toutes nos actions doivent être dirigées de telle sorte qu'elles forment comme une échelle de perfectionnement, et que, en se subordonnant les unes aux autres, elles se rapportent toutes à une fin supérieure. Ainsi, l'on doit s'occuper de ses intérêts et exercer une profession honnête, non pour amasser des richesses, mais pour se procurer les choses nécessaires à la vie. On doit se procurer les choses nécessaires à la vie, et même l'aisance si l'on peut, non en vue des jouissances qu'elle procure, mais pour écarter de soi les soucis et la douleur, pour conserver un esprit libre dans un corps sain, *mens sana in corpore sano*. Enfin il faut employer ce double avantage, la liberté de l'esprit et la santé du corps, à développer son intelligence et à la conduire par le chemin de la science à la connaissance de Dieu.

De là cette règle générale, qu'il ne faut ni exalter ni étouffer les divers penchants que nous tenons de la nature ; qu'il faut les écouter tous dans une juste mesure ; que la vertu consiste habituellement à tenir le milieu entre deux extrêmes. On sait que, dans cette règle, se résume à peu près toute la morale d'Aristote. Maïmonide, en la subordonnant à un principe supérieur, lui a ôté ce qu'elle a en même temps de vague et de trop absolu. Il nous montre, ce que le philosophe grec n'a pas fait, quelle est la limite en deçà ou au delà de laquelle la modération cesse et l'excès commence ; cette limite, c'est le but même qu'il faut nous proposer dans chacune de nos actions relativement à la fin suprême et au principe immortel de notre existence. Par exemple, qu'est-ce que l'avarice ? qu'est-ce que la prodigalité ? L'avarice consiste à épargner plus qu'il ne faut pour se mettre à l'abri du be-

soin et des soucis qui empêchent le développement de notre intelligence ; la prodigalité à ne point épargner assez par rapport à cette même fin. Non content d'établir que la règle d'Aristote a besoin d'être expliquée par une règle plus élevée, Maïmonide observe encore qu'elle n'est pas toujours applicable : il y a, selon lui, certains sentiments, certaines passions propres seulement à quelques âmes et dont il ne suffit pas d'éviter les excès, mais que notre devoir est de repousser complétement : telles sont, par exemple, la colère et la vengeance. La colère, à quelque degré qu'elle existe en nous, met le désordre dans nos idées et dans nos facultés ; elle détruit la sagesse chez le sage et la prophétie chez le prophète. Il en est de même de la vengeance : « Les justes, dit Maïmonide (*Hilchoth Déoth*, c. 2), souffrent l'injure sans la rendre ; ils écoutent les reproches sans y répondre ; ils n'agissent que par amour et conservent la sérénité de leur âme jusqu'au milieu des souffrances. » Puisque nous venons de faire connaître quelques préceptes particuliers de la morale de Maïmonide, nous en citerons encore un autre : c'est l'extrême chasteté qu'il recommande, non-seulement hors du mariage, mais dans le mariage même, et la manière dont il rapporte cette institution à son principe général. Le sage doit se marier, selon lui (*ubi supra*, c. 3), non pour donner satisfaction à ses désirs, mais pour conserver et continuer, par la continuation de notre espèce, la connaissance de Dieu sur la terre.

Le trait caractéristique de ce système, c'est d'assigner à la vie un but purement spéculatif, sans sacrifier aucun de ses autres principes ; c'est d'embrasser tous les éléments et toutes les conditions de notre existence, en les faisant servir les uns aux autres, et tous ensemble, à notre perfectionnement religieux. Aussi Maïmonide, comme nous l'avons déjà remarqué, a-t-il cru nécessaire de rattacher à sa morale tout un traité d'hygiène et même d'économie domestique, et un aperçu

général sur l'ensemble des connaissances humaines. Nous n'avons pas le droit de juger les règles qu'il prescrit pour la conservation de la santé ; mais nous pouvons dire que ses règles économiques n'ont rien perdu de leur valeur : ainsi, quelque partisan qu'il soit du mariage, il ne veut pas qu'on en contracte les devoirs avant qu'une position assurée nous permette de les remplir et de suffire à l'entretien d'une famille. Il conseille de ne rien donner au hasard, et de préférer à un revenu considérable, mais soumis à des chances aléatoires, une fortune modeste et solide. Il ne proscrit pas les plaisirs de l'imagination ou les jouissances que donnent les arts ; il les recommande, au contraire, comme un moyen de disposer l'âme à la sérénité ; mais il veut que l'utile ait toujours le pas sur l'agréable, et que nos dépenses, même celles de la charité, soient renfermées dans les limites de nos revenus (*ubi supra*, c. 5). Quant à sa classification des sciences considérées comme moyens de perfectionnement et d'éducation, elle donne le premier rang à la métaphysique ; immédiatement après vient la physique, dans le sens qu'on y attachait alors, c'est-à-dire la science du monde, la cosmologie et toutes les branches de l'histoire naturelle, au nombre desquelles Maïmonide comprend la psychologie. Enfin, au-dessous de cet ordre de connaissances, viennent se placer à peu près sur la même ligne la logique et les mathématiques. Toutes ces sciences doivent avoir également pour but de nous élever à la connaissance de Dieu, ou, pour conserver le langage de Maïmonide, de nous faire jouir de la vue de notre Père et de notre Roi. Mais la logique et les mathématiques nous mettent seulement sur le chemin et nous conduisent jusqu'à la porte de son palais ; la physique nous introduit dans son vestibule, et la métaphysique nous ouvre son sanctuaire, nous place en sa présence, en attendant que la mort, faisant tomber le voile qui nous sépare encore de lui, nous permette de le contempler face à face (*Huit chapitres*, c. 5

et 7; *Moré nebouchim*, 1re partie, c. 33 et 34; 3e partie, c. 51). Ainsi la raison et la science, comme Maïmonide le dit expressément (*ubi supra*), sont pour nous la véritable source de la vérité et le culte le plus pur que nous puissions rendre à Dieu. Cependant la science n'étant pas accessible à tous les hommes, Dieu a dû les appeler à lui par la révélation ; mais la révélation, c'est-à-dire l'Écriture sainte et les traditions qui l'accompagnent, n'enseigne pas autre chose que la raison ; seulement elle l'enseigne d'une autre manière : elle se sert habituellement d'allégories et de symboles propres à frapper l'esprit du grand nombre (*Moré nebouchim*, 1re partie, c. 16 et 34).

Ces considérations nous amènent tout naturellement à parler du grand ouvrage de Maïmonide, où ses opinions philosophiques et ses croyances religieuses se réunissent en un seul corps de doctrine. Ce livre, comme l'auteur nous l'annonce dans sa dédicace, a pour but de concilier la révélation avec la raison, la Bible avec la philosophie. Il s'adresse à ces esprits d'élite qui repoussent également une foi aveugle et une incrédulité irréfléchie ; qui, trouvant dans les livres saints des choses contradictoires et impossibles en apparence, n'osent ni les admettre, de peur de blesser la raison, ni les rejeter, dans la crainte de manquer à la foi, et restent plongés dans une perplexité douloureuse. C'est pour cela qu'il l'appelle le *Guide des égarés* (*Moré nebouchim*). Mais il a aussi un autre usage qui le recommande très-vivement à notre intérêt : il est une source abondante pour l'histoire de la philosophie ; il nous offre un des monuments les plus précieux qu'on puisse consulter sur la philosophie arabe depuis l'époque de sa naissance jusqu'à Averrhoès, et il renferme sur la religion des Sabéens des détails qu'on ne trouve pas ailleurs.

Il se divise en trois parties, très-nettement indiquées par l'auteur lui-même : la première a pour objet tout à la fois de faire connaître les règles, de poser les bases du système d'in-

terprétation qu'il convient d'appliquer aux textes bibliques, et d'écarter quelques opinions incompatibles avec la vraie philosophie et la vraie foi ; la seconde, consacrée à l'exposition de la théodicée et de la cosmologie de Maïmonide, se termine par une théorie curieuse de la prophétie ; la troisième est plus particulièrement morale et exégétique : elle traite du mal, de la liberté, de la Providence, et démontre qu'il n'y a rien dans la loi qui ne trouve sa justification dans l'histoire ou dans la raison. Nous allons jeter un coup d'œil sur chacune de ces parties.

Au lieu de marcher au hasard, comme Philon, ou de recourir comme les kabbalistes à des procédés arbitraires, c'est dans la langue même de l'Écriture sainte que Maïmonide va d'abord chercher les fondements de ses interprétations allégoriques. Prenant une à une toutes les expressions dont la Bible se sert en parlant de Dieu, et par lesquelles elle lui attribue nos infirmités et nos passions, il les analyse, les compare, les montre susceptibles de significations diverses liées entre elles par certains rapports, et parvient toujours à en tirer un sens figuré ou spirituel : c'est ainsi que voir, regarder, entendre, marcher, monter, descendre, ne s'appliquent pas seulement au corps, mais à l'esprit ; que l'image d'après laquelle nous avons été créés, selon la parole de la *Genèse*, ne signifie pas une image matérielle, mais cette forme intellectuelle qui constitue le fond impérissable de notre âme. C'est un véritable dictionnaire de la Bible, un dictionnaire de synonymes, composé à l'usage du spiritualisme, et l'on imaginerait difficilement ce qu'il a fallu y dépenser de patience, d'érudition et d'esprit. On conçoit qu'au moyen de cette clef magique on trouve dans l'Écriture, et même dans les traditions des rabbins, tout ce qu'une intelligence élevée est capable d'y apporter, et qu'il n'y reste rien de ce qui peut choquer notre raison ; en voici quelques exemples. Quand Moïse demande à Dieu la grâce de le voir face à face, et que Dieu

lui répond qu'il ne pourra se montrer à ses yeux que par derrière, le sens de ce récit symbolique est que le législateur des Hébreux a vainement cherché à comprendre directement ou par intuition l'essence divine; qu'il n'a pu la concevoir qu'imparfaitement par ses attributs ou par ses œuvres, à peu près comme on voit un homme qui nous tourne le dos (1re partie, c. 21). Quand nous lisons dans la *Genèse* que Dieu s'est reposé le septième jour de la création, cela signifie qu'après avoir tiré du néant, dans un ordre marqué par la succession des jours, tous les êtres dont ce monde est composé, il les a maintenus définitivement dans leurs formes respectives et sous l'empire des lois que sa sagesse leur avait prescrites (*ubi supra*, c. 67).

Mais ce n'est pas assez pour Maïmonide de combattre l'anthropomorphisme matériel, il cherche aussi à combattre l'anthropomorphisme moral ou intellectuel, et, pour atteindre le mal dans sa racine, il repousse de l'idée de Dieu toute espèce d'attributs positifs. D'accord en cela avec la secte des motazales, il est de ceux qui pensent qu'il n'y a aucune assimilation, aucun terme de comparaison possible entre le Créateur et la créature, et que toute notre science, par rapport au premier, se borne à savoir, non pas ce qu'il est, mais ce qu'il n'est pas. Singulière contradiction chez un homme qui prend la raison pour seule mesure de la vérité! car si notre raison n'a rien de commun avec celle de Dieu, comment donc la philosophie et l'Écriture sainte pourront-elles s'accorder ensemble? Voici, du reste, le principal argument sur lequel s'appuie l'opinion de Maïmonide. Nous le présentons sous sa forme la plus simple, dégagé de toutes les subtilités scolastiques et arabes au milieu desquelles il est encadré. Ou les qualités réelles, les attributs positifs que nous sommes tentés de rapporter à Dieu sont essentiels à sa nature et nécessaires à son existence, où ils ne le sont pas : dans le premier cas on méconnaît l'unité de Dieu, on établit une division dans

son essence absolument simple et indivisible, on ressemble aux chrétiens (ce passage est supprimé dans la traduction de Buxtorf) qui reconnaissent un Dieu à la fois un et trois ; dans le second cas on méconnaît l'immutabilité de Dieu : car des qualités qui ne lui appartiennent pas nécessairement, qui ne sont ni une partie ni la totalité de son essence, ne peuvent être, de quelque nom qu'on les appelle, que des accidents. Dira-t-on que les qualités que nous donnons à Dieu indiquent simplement les rapports qui existent entre lui et ses créatures? mais alors nous nous écartons encore une fois de l'idée de l'absolu. Tout rapport suppose une comparaison, et, comme nous l'avons déjà observé, tout point de comparaison manque entre le fini et l'infini (*ubi supra*, c. 51 et 52). Nous voyons bien les actions par lesquelles Dieu se manifeste dans l'univers, et il serait insensé de ne pas oser les faire remonter jusqu'à lui ; mais il ne nous est pas permis de les faire dépendre de certains attributs essentiels qui s'interposeraient entre ses actions et sa substance. Une fois entré dans cette voie, Maïmonide ne sait plus s'arrêter. Il ne veut pas même qu'on puisse attribuer à Dieu l'existence et l'unité, de peur que ces deux qualifications ne soient considérées en lui comme autre chose que sa substance, et que, par là, sa nature indivisible ne soit partagée ; car l'unité et l'existence, telles que nous les concevons en général, et que nous les trouvons en nous, ne se confondent pas avec le fond des choses : elles ne sont que des attributs ou des accidents. On reconnaît ici, sans peine, l'influence qu'ont exercée sur la philosophie arabe les commentateurs d'Aristote sortis de l'école d'Alexandrie, et dont le mysticisme d'Avicenne est la plus haute expression. Aussi Moïse de Narbonne, dans son commentaire sur le *Moré nebouchim*, observe-t-il judicieusement que Maïmonide, dans cette partie de son système, suit bien plus les traces d'Ibn-Sina (Avicenne) que celles d'Aristote. Cependant comment concilier cette doctrine avec le respect

de la raison, avec l'idée de la Providence et le dogme de la création? Aussi tout ce que Maïmonide vient de nous ôter, il ne tarde pas à nous le rendre sous un autre nom. Les attributs positifs ne conviennent pas à Dieu; mais il a des attributs négatifs. Dans le nombre des attributs de cette espèce, Maïmonide fait entrer, non-seulement ceux qui résultent immédiatement de l'idée de l'infini, comme l'unité, l'éternité, l'immutabilité, l'immatérialité; mais la vie, la sagesse, la puissance, la volonté, sous prétexte que les qualités contraires, la mort, l'ignorance, la folie, l'inaction et l'impuissance, sont nécessairement exclues de la nature divine (*ubi supra*, c. 58). Dieu, selon lui, a conscience de lui-même, comme notre esprit a conscience de ses opérations; il est l'intelligence active, au sein de laquelle le sujet, l'objet et l'acte de la pensée sont parfaitement identiques.

Après avoir défendu l'immatérialité de Dieu contre une fausse religion, servilement attachée à la lettre de l'Écriture; après avoir cru défendre son unité contre une fausse philosophie entraînée à distinguer les attributs divins de Dieu lui-même, Maïmonide entreprend de combattre les scolastiques arabes, autrement appelés les *motecallemin* (en hébreu *medabberim*, c'est-à-dire les dialecticiens, les parleurs), qui, se plaçant entre les théologiens et les philosophes, ont été également désavoués par les uns et par les autres, et n'ont pas mieux défendu la raison que la foi. Mais, en même temps qu'il fait la critique des doctrines mises en avant par cette secte, il nous les fait connaître par une exposition précise et étendue, et c'est ici, particulièrement (1re partie, c. 71, 73-76), que son livre est du plus haut intérêt pour l'histoire de la philosophie. Nous ne le suivrons, dans ces considérations historiques, qu'autant qu'elles serviront à nous faire apprécier ses propres opinions et la position qu'il a voulu prendre entre les systèmes les plus accrédités de son temps.

Maïmonide établit une ligne de démarcation profonde entre

les *philosophes* et les *scolastiques*. Les premiers sont ceux qui suivent, d'une manière plus ou moins fidèle, les opinions d'Aristote, ou du moins qui les prennent pour base de leurs spéculations, sans aucun égard pour les croyances religieuses : c'est ainsi que la plupart d'entre eux se prononcent pour l'éternité du monde et limitent l'empire de la Providence aux lois générales de la nature. Les autres, au contraire, sans se soucier de la vérité philosophique, sont à la recherche d'un système qui puisse servir, en quelque sorte, de rempart à la religion, et protéger ses dogmes les plus essentiels contre la métaphysique péripatéticienne. Les scolastiques arabes se divisent en plusieurs sectes dont les deux principales sont celles des *motazales* (les dissidents) et les *ascharites* (ainsi nommés de leur fondateur Aschari); mais tous sont d'accord sur les point capitaux que nous allons indiquer.

Ce qu'ils cherchent à démontrer avant tout, c'est la *nouveauté du monde*, c'est-à-dire que le monde a eu un commencement et que la matière n'est pas éternelle; parce que, cette proposition une fois établie, on en conclut immédiatement les trois dogmes fondamentaux de la religion : l'existence de Dieu, son unité, son immatérialité. Pour atteindre plus sûrement leur but, les motecallemin ont imaginé de supprimer toutes les forces, toutes les lois, toutes les propriétés de la nature, et de mettre à leur place l'action immédiate et arbitraire de Dieu. S'appuyant sur les principes de Démocrite, comme les philosophes sur ceux d'Aristote, ils ne laissent rien subsister hors de Dieu que les atomes et le vide. Le temps, lui-même, est composé d'atomes ou d'instants indivisibles, séparés par des intervalles de repos. Mais tous ces atomes, Dieu les a créés et peut les anéantir pour en créer de nouveaux, ce qu'il fait, en effet, sans interruption. Ils n'ont ni étendue, ni quantité, ni aucune propriété distinctive; ils n'ont que des accidents dont le caractère propre est de ne pas durer deux instants de suite. Dieu crée ces accidents comme

ils crée les atomes, et lorsqu'ils paraissent se prolonger, c'est que Dieu les renouvelle ou en crée de semblables, sans aucun intervalle. Les accidents, comme les atomes, sont tous indépendants les uns des autres, de manière que le repos ne doit pas être regardé comme la cessation du mouvement, ni la mort comme la cessation de la vie ; mais le repos et la mort, et en général tous les attributs négatifs, sont de véritables créations de Dieu. Les conséquences que renferment ces prémisses sont faciles à apercevoir. La première, c'est qu'il n'y a rien dans l'univers qui s'appelle une loi, une propriété, et qui puisse servir à distinguer la nature de chaque être; c'est que les choses peuvent être tout autres qu'elles ne sont ou que nous les voyons, et qu'il n'y a rien d'impossible ni de certain dans l'ordre de la nature. La seconde, c'est qu'il n'y a rien dans l'univers qui ressemble à une cause ou à une force, et qui puisse servir de lien entre les êtres et les phénomènes ; c'est, en un mot, la négation du rapport de causalité, telle qu'on la trouve un peu plus tard chez Gazâli. Notre âme, elle-même, selon les motecallemîn, n'est qu'un accident que Dieu, à chaque instant, renouvelle dans chaque atome de notre corps. A la moindre de nos actions il faut que Dieu crée en nous, par une volonté expresse, et la volonté, et la faculté de la communiquer, et le mouvement de nos organes, et le mouvement des objets sur lesquels nous agissons.

Maïmonide n'a aucune peine à triompher de ce système et à montrer que, loin de servir la cause pour laquelle il a été imaginé, il ne fait que la compromettre en détruisant la base sur laquelle elle s'appuie, et en confondant toutes les idées de l'intelligence humaine. Il remarque avec raison que les preuves les plus éclatantes de l'existence de Dieu, sont tirées de l'ordre qui règne dans la nature. Il va plus loin : il pense que les trois grandes vérités qu'il s'agit de défendre, l'existence de Dieu, son unité et son immatérialité, se concilient très-bien avec la doctrine aristotélicienne de l'éternité du

monde : car, quand bien même le monde aurait toujours existé, il n'en faudrait pas moins admettre une intelligence qui le gouverne, un moteur unique, éternel, distinct et indépendant de la matière. Pour lui, cependant, il se séparera sur ce point des philosophes, et soutiendra contre eux le dogme de la création, non-seulement parce que la religion le lui impose, mais parce qu'il lui paraît être plus conforme à la raison que l'opinion contraire (2e partie, c. 1).

Nous n'avons rien à dire des preuves sur lesquelles Maïmonide fonde l'existence de Dieu : ce sont les preuves mêmes d'Aristote assujetties à la méthode de l'école et consistant à s'élever des diverses espèces de mouvement que nous observons dans la nature à l'idée d'un premier moteur. Nous n'avons pas besoin de montrer, non plus, comment l'existence de Dieu, une fois établie, on prouve son unité, et par son unité, son immatérialité; mais il est intéressant de savoir comment Maïmonide défend le dogme de la création.

Écartant les systèmes athées et matérialistes, il distingue trois opinions sur l'origine du monde : l'opinion qui admet le dogme biblique de la création *ex nihilo;* l'opinion de Platon et de la plupart des anciens philosophes, selon laquelle le monde a été tiré d'une matière éternelle dont les éléments, sans puissance par eux-mêmes, ont été primitivement confondus dans un chaos informe; enfin l'opinion d'Aristote qui, admettant les deux mêmes principes, Dieu et la matière, soutient que le monde a toujours existé, que le mouvement et le temps sont éternels, que la nature obéit à des lois nécessaires. La doctrine platonicienne paraît être, à Maïmonide, comme un terme moyen entre les deux autres, quoiqu'elle penche beaucoup plus du côté du mosaïme. Il lui reproche de réunir les difficultés des deux parties extrêmes au défaut d'être inconséquente : de sorte que, pour lui, toute la question est entre la *Bible* et Aristote.

Il est convaincu qu'Aristote, en enseignant l'éternité du

monde, n'a pas donné son opinion pour une vérité démontrée ou susceptible de l'être, mais comme une hypothèse qui présente un haut degré de probabilité. En prenant parti pour la doctrine contraire, ce n'est pas, non plus, la certitude qu'il promet, ou quoi que ce soit qui mérite le nom de preuve, mais des motifs de préférence et un degré de probabilité plus élevé. Le véritable point d'appui du dogme de la création, il faut le chercher dans la foi et dans l'autorité des livres saints (2e partie, c. 16). Cette réserve faite, qui est digne d'être remarquée en un pareil sujet, chez un théologien du XIIe siècle, voici les arguments les plus sérieux que Maïmonide oppose à l'hypothèse d'Aristote : 1° par l'état actuel du monde, il nous est impossible de nous faire une idée de ce qu'il a été autrefois, de ce qu'il a pu être à son origine; de même que, dans une sphère plus bornée, en voyant les animaux qui couvrent notre globe, lorsqu'ils sont déjà parvenus à leur complet développement, il nous serait impossible de deviner, si l'expérience n'était pas là pour nous apprendre, comment ils ont été engendrés et appelés à la vie; 2° une intelligence unique, infinie, qui a tout disposé avec une entière liberté, rend beaucoup mieux compte du plan de l'univers que ces intelligences diverses qui, d'après Aristote, partagent avec Dieu le gouvernement du ciel et le privilége de l'éternité; 3° si le monde a toujours été ce que nous le voyons, c'est que son existence est nécessaire, et que des lois nécessaires président à son organisation; mais alors que devient la liberté de Dieu, où est la place de sa sainte providence? Quant aux objections qu'on élève le plus souvent contre la création, que si le monde avait commencé, Dieu ne serait plus immuable; qu'il se serait reposé une éternité pour sortir tout à coup de son inaction; qu'il aurait fait dans un temps ce qu'il pouvait aussi bien faire plus tôt ou plus tard; ces objections disparaissent si l'on songe que le temps est compris dans la création, et que, sans elle, il n'existerait pas (*ubi supra*,

c. 16-28). Mais en admettant que le monde a eu un commencement, Maïmonide ne croit pas qu'il aura une fin : il considère la création comme un acte conforme à l'essence divine et qui, embrassant la totalité des êtres, n'a pas d'autre fin que lui-même, par conséquent ne peut pas être limité dans la durée.

La question de l'origine des choses n'est pas la seule où Maïmonide se déclare ouvertement en désaccord avec Aristote; il trouve de notables absurdités dans quelques-unes de ses opinions sur la nature divine, et se sépare aussi de sa cosmologie ou de sa physique générale, au moins pour les régions supérieures à notre satellite; car en tout ce qui regarde notre monde sublunaire, il le tient pour infaillible. La physique de Maïmonide, comme celle de la plupart des philosophes arabes, est une sorte de compromis entre le principe alexandrin de l'émanation et le dualisme péripatéticien : son but est de combler, sans l'anéantir, la distance qui sépare la nature de son principe et les intelligences des sphères de l'intelligence suprême. Elle distingue dans l'univers cinq grandes sphères enveloppées l'une dans l'autre, et tournant autour de la terre, leur centre commun. La première, c'est-à-dire la plus humble et la plus rapprochée de nous, est la sphère de la lune; la seconde est celle du soleil; la troisième, celle des cinq planètes reconnues par les anciens comme supérieures au soleil; la quatrième, celle des étoiles fixes; enfin, la cinquième et la plus élevée, celle des intelligences séparées des corps. Toutes ces sphères sont reliées entre elles et mises en communication les unes avec les autres par une influence spirituelle qui, émanant de Dieu, descend successivement par des degrés intermédiaires depuis la plus haute intelligence jusqu'au dernier atome de la matière corruptible de notre globe. C'est l'échelle de Jacob dont le pied repose sur la terre et dont le sommet se perd dans le ciel. Indépendamment de cette influence générale, les sphères et chacune des planètes ou des étoiles qu'elles renferment, exercent encore une puissance particu-

lière sur notre monde terrestre : ainsi, la lune agit sur l'eau, comme nous le voyons par le flux et le reflux de la mer ; le soleil sur le feu, la sphère des planètes sur l'air, celle des étoiles fixes sur la terre, et chacun de ces astres sur une espèce déterminée des minéraux, des végétaux ou des animaux que produit notre sol. Ces idées néoplatoniciennes n'excluent pas l'idée d'Aristote, que chaque étoile est un être animé et intelligent, physiquement incorruptible, moralement supérieur à l'homme. Maïmonide trouve cette doctrine conforme à ce que l'Ecriture nous raconte des anges, et, la réunissant avec le rêve de Pythagore, il prend à la lettre ces paroles du psalmiste, que les cieux racontent la gloire de Dieu et que l'étoile du matin chante ses louanges (*ubi supra*, c. 4-10 ; 1re partie, c. 72). Mais toute cette partie de son système n'a pas d'autre valeur à ses yeux que celle d'une poétique hypothèse, contre laquelle il a soin de nous prémunir lui-même. Nous n'avons, dit-il (2e partie, c. 22), sur la nature du ciel, que des connaissances très-bornées, et c'est aux mathématiques qu'il appartient de nous les fournir.

Après l'idée de la création et la théorie de la nature se présentent naturellement les rapports de Dieu avec le monde, et particulièrement avec l'homme, la question du mal, de la Providence, de la prescience et de la liberté, et surtout de la révélation et de la raison. Le mal, selon Maïmonide, n'existe point par lui-même, il n'est qu'une simple négation, ou, comme on disait alors, une privation, c'est-à-dire l'absence du bien ; par conséquent, Dieu ne peut pas en être l'auteur. Dieu n'a fait que le bien, c'est-à-dire tout ce qui est. D'où vient donc que nous voyons tant de mal dans l'univers ? de ce que nous jugeons l'univers par rapport à nous, au lieu de nous juger par rapport à lui et de nous faire notre place dans l'ordre général des choses. Par suite de cette erreur, nos facultés sont détournées de leur usage et les conditions de notre bonheur méconnues. Les maux qui nous atteignent peuvent, en effet,

se diviser en trois classes : les uns ont leur source dans nos imperfections naturelles ou dans les limites de notre être, qui nous assujettissent à la douleur et à la mort ; ce sont les moins nombreux. Les autres sont les injures et les violences que les hommes se font souffrir réciproquement ; ceux-là sont plus nombreux que les premiers. Enfin viennent les maux que chaque homme s'inflige à lui-même en désobéissant aux lois de la nature et de la raison : cette dernière classe forme, sans contredit, le plus grand nombre. (3e partie, c. 10-12).

Dans la question de la Providence, Maïmonide ne montre pas moins de bon sens et de fermeté d'esprit. Examinant toutes les solutions que cette question a reçues ou qu'elle est susceptible de recevoir, il les trouve au nombre de cinq : la première est celle d'Épicure, qui nie absolument la Providence et n'admet dans l'univers que l'empire du hasard ; la seconde est la doctrine d'Aristote, interprétée par Alexandre d'Aphrodise, selon laquelle la providence divine ne s'exerce que sur les sphères célestes et s'arrête à l'orbite de la lune ; on peut y substituer, si l'on veut, l'opinion de la majorité des péripatéticiens, qui admettent une providence pour les choses universelles, pour les genres et les espèces, mais non pour les individus. La troisième solution est celle qui a été adoptée par la secte des ascharites. Les ascharites, se plaçant à un point de vue diamétralement opposé à celui des péripatéticiens, ne veulent pas entendre parler de lois générales, et ne reconnaissent en Dieu que des desseins particuliers, arrêtés de toute éternité, qui déterminent, jusque dans les moindres détails, l'existence de chaque individu. La doctrine des motazales nous offre la quatrième solution. Suivant ces sectaires, la providence de Dieu, et non-seulement sa providence, mais sa justice, son pouvoir rémunérateur s'étend indistinctement à tous les êtres, même à ceux qui ne peuvent atteindre à la liberté ni au sentiment moral. Aucune créature, disent-ils, pas plus un animal ou un insecte qu'un être de notre espèce, ne souffre sans

rémunération future, ne jouit sans l'avoir mérité : ainsi, la souris innocente qui tombe sous la dent du chat trouvera dans une autre vie la réparation de sa douleur. Enfin, la cinquième opinion qui existe sur la Providence, c'est qu'elle ne descend aux individus que dans le cercle de l'humanité, là où existent la liberté et la raison, le mérite et le devoir ; que, partout ailleurs, elle ne s'occupe que des genres et des espèces, et abandonne l'individu aux lois de la nature. L'opinion d'Épicure s'évanouit devant les preuves de l'existence de Dieu ; celle d'Aristote devant les preuves de la création : car s'il n'existe pas en dehors de Dieu une puissance éternelle comme lui, si la nature a reçu de lui seul toutes les lois qui la gouvernent, il est évident que rien ne peut limiter son action, et que sa providence peut s'étendre aussi loin qu'il lui plaît, c'est-à-dire que sa sagesse l'ordonne. Les ascharites, en se préoccupant exclusivement de l'intelligence divine, et en voulant montrer que tout est présent devant elle de toute éternité, suppriment la liberté humaine, et, par conséquent, le mérite, la justice, la distinction du bien ou du mal, et aussi la science : car toute connaissance scientifique repose sur la distinction du possible, de l'impossible et du nécessaire ; et cette distinction est anéantie dans le système des ascharites. Les motazales, par une autre exagération, arrivent à peu près au même résultat. Ce qu'ils cherchent à défendre avant tout, c'est la justice de Dieu, sa puissance rémunératrice ou la providence morale ; mais, comme ils étendent les conséquences de cette idée aux êtres dépourvus de liberté et de tout caractère moral, ils confondent par là même l'homme avec la brute, les êtres libres et intelligents avec les forces aveugles de la nature. Reste donc la dernière opinion, que Maïmonide reconnaît pour la vraie, pour la seule propre à satisfaire en même temps la raison et la foi, le judaïsme et la philosophie. Toutefois, il observe que nos facultés intellectuelles et morales étant notre seul titre à la protection de la

Providence, celle-ci ne peut pas être la même pour tous les individus de l'espèce humaine, mais qu'elle est plus ou moins spéciale, que son action, ses inspirations se font sentir d'une manière plus ou moins immédiate, selon les différents degrés de vertu, de piété et de sagesse qui existent chez les hommes (3e partie, c. 17 et 18).

La providence divine, qu'elle s'applique à l'homme ou à la nature, s'étend nécessairement sur l'avenir et comprend la prescience. Mais comment la prescience, qui semble supposer que nos actions sont déterminées de toute éternité, peut-elle se concilier avec la liberté humaine? Devant ce problème redoutable, on peut dire insoluble, qui a toujours préoccupé les théologiens et les philosophes, Maïmonide prend le parti que dictent le bon sens et un sentiment véritablement religieux. Nous savons très-bien, dit-il, ce que c'est que la liberté; nous voyons qu'elle est le principe de nos actions et la condition de notre responsabilité; nous n'avons pas une idée aussi nette de la prescience de Dieu, ou de la manière dont les choses sont présentes à sa pensée et soumises à ses décrets : il nous est donc impossible de soutenir que ces deux choses soient inconciliables entre elles (*ubi supra*, c. 21; *Huit chapitres*, c. 8).

A la suite de ces considérations métaphysiques et morales, Maïmonide entreprend la conciliation de l'Ecriture sainte avec la raison. Il appelle à son aide toutes les sciences, l'histoire naturelle, la médecine, la philosophie, et par-dessus tout sa curieuse érudition touchant la religion des anciens peuples de la Syrie et de la Chaldée, pour montrer qu'il n'y a pas un seul précepte du *Pentateuque* qui ne trouve son explication dans la raison ou dans l'histoire. Nous ne le suivrons pas sur ce nouveau terrain; mais nous croyons pouvoir donner ici une idée de sa théorie de la prophétie. La prophétie, selon Maïmonide, est un état de perfection que la Providence n'accorde pas à tous les hommes, mais qui ne peut exister ce-

pendant qu'avec certaines facultés et certaines conditions naturelles, les unes physiques, les autres morales, et d'autres intellectuelles. Au premier rang de ces conditions il faut placer l'imagination ; car elle seule peut expliquer les visions, les songes prophétiques et ce qu'il y a souvent de bizarre ou de choquant pour nous dans les récits des prophètes. A l'imagination doit se joindre une raison prompte et tellement exercée, qu'elle puisse saisir les choses d'un seul coup d'œil, et passer de l'une à l'autre sans avoir conscience de sa marche. Il existe, en effet, dans chacun de nous, dit Maïmonide, une certaine faculté de juger de l'avenir par le présent, et qui se change par l'exercice en une véritable intuition : cette faculté, portée à sa plus haute perfection, devient un des éléments de la prophétie. Mais ce n'est rien de voir promptement les choses éloignées, et de les voir avec son esprit, comme on pourrait le faire avec les yeux ; il faut encore avoir le désir de les faire connaître aux autres quand elles peuvent leur être utiles, et le courage de les proclamer en face même de la mort : en un mot, le caractère doit être au niveau de l'intelligence. Enfin la dernière, ou plutôt la première condition que le prophète doit remplir, c'est que son tempérament et sa constitution physique n'apportent point d'obstacle à ce noble essor de l'âme ; car il existe une relation intime entre certaines facultés de l'esprit et certains organes du corps, notamment entre l'imagination et le cerveau. Chez ceux-là mêmes qui réunissent ces qualités diverses il y a encore des différences à observer ; il y a des degrés dans la prophétie comme dans nos facultés ordinaires. Ces degrés, selon Maïmonide, sont au nombre de onze, et il les décrit avec le même soin, il les distingue les uns des autres avec la même précision que s'il s'agissait de quelque objet d'histoire naturelle. Au-dessus de tous il reconnaît, il est vrai, une influence ou émanation particulière de la Divinité (*Schéfa*) qui passe de l'intelligence active à l'intelligence passive, et de

là à l'imagination (2e partie, c. 36-48) ; mais lorsqu'on songe que la raison elle-même naît en nous d'une communication semblable, il est impossible de ne pas voir disparaître la faible barrière qui la sépare encore de la révélation.

Les théologiens juifs attachés à l'ancienne foi ne se méprirent point sur la véritable signification des œuvres de Maïmonide, et particulièrement du *Moré nebouchim*. Un rabbin de Tolède, appelé Méir ben-Todros-Halévy, dit, en parlant de ce livre, qu'il fortifie les racines de la religion, mais qu'il en détruit les branches. Cependant tant que vécut l'auteur, il ne s'éleva contre lui que de rares et timides adversaires ; immédiatement après sa mort un violent orage éclata contre sa mémoire. De nombreuses communautés, principalement celles de la Provence et du Languedoc, prononcèrent l'anathème contre ses écrits philosophiques et les condamnèrent aux flammes ; quelques-uns même poussèrent l'aveuglement jusqu'à invoquer contre ces écrits et ceux qui les goûtaient l'autorité ecclésiastique. D'autres se levèrent pour les défendre, et lancèrent, à leur tour, les foudres de l'excommunication contre leurs adversaires. Ce fut un véritable schisme qui embrassa peu à peu toutes les synagogues et ne dura pas moins d'un siècle. Mais la victoire resta à Maïmonide. Tandis que ses écrits talmudiques conservèrent leur autorité sur les théologiens purs, son *Moré nebouchim* donna l'impulsion à tous les libres esprits qui sortirent du judaïsme depuis Spinoza jusqu'à Mendelssohn.

MÉMOIRE

SUR

L'HOMME ET LA SOCIÉTÉ

OU

ESSAI SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS RESPECTIFS

DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

PAR M. LE COMTE PORTALIS (1).

CHAPITRE IV.

D'un prétendu état de nature.

De nos jours, DE MAISTRE a nié l'homme; vers le milieu du siècle dernier, J.-J. ROUSSEAU anathématisait la *société*. Selon lui, l'homme, perverti par le contact de ses semblables, doit à leur commerce les mauvaises passions, les sentiments dépravés, cause déplorable de la misère, des désordres et des crimes qui affligent et souillent la *société* civile. Ses disciples et lui se forgeaient l'idéal d'une félicité à jamais perdue dont aurait joui l'espèce humaine, lorsque, n'*ayant notion d'aucune association quelconque*, elle errait dans les forêts vierges, arrosées par les *clairs ruisseaux où se désaltéraient nos pères*.

(1) Voir plus haut, p. 95.

Il est facile de réduire à l'*état de fable* ce prétendu *état de nature*, dont on ne trouve de traces que dans les rêveries de quelques philosophes anciens ou modernes. L'homme, conservant sa *bonté native* et jouissant de tous ses droits sans être lié par *aucun devoir*, loin d'être à l'*état de nature*, se trouverait dans un *état* parfaitement *contre nature*, et qui réaliserait, s'il était possible, une *supposition contre toute vérité*.

Si l'imagination la plus fertile pouvait trouver des couleurs pour retracer l'étrange et solitaire béatitude de ces anachorètes du premier âge, quelle âme retenant *quelque chose d'humain* ne serait saisie d'une douloureuse compassion à l'idée de ces êtres insociables, égarant leurs vies dans d'immenses forêts peuplées de bêtes sauvages, ou de quelques individus à face humaine non moins farouches qu'elles ! — Qui s'aviserait de chercher là le *bonheur ?*

Mais cette solitude salutaire, préservatrice des vices et des passions, cet isolement fécond en vertus, comment s'y maintenir ? En supposant qu'ils n'eussent pas même l'idée d'une *association quelconque*, les hommes n'auraient évidemment pu échapper à la pratique de la chose. Cet attrait si puissant qui rapproche un sexe de l'autre, l'amour, ne les aurait-il liés par aucun nœud ? Les sens se seraient-ils enflammés sans échauffer la sensibilité qui est le *sens moral*, le sens de l'âme, le sens par excellence ? Des liaisons si intimes n'auraient-elles laissé apres elles, dans la mémoire du cœur, ni tendresse, ni reconnaissance ? La mère aurait abandonnné ses enfants, les enfants auraient fui le sein de leur mère ! La chasse, la pêche, le pâturage, la culture des champs, mille autres intérêts communs n'auraient pu suffire pour éveiller entre les hommes l'esprit d'asociation ! Le péril, le travail, le besoin, la nécessité, n'en auraient jamais fait des compagnons !

S'il était possible d'admettre ces impossibilités, que serait devenue la *bonté native* de l'homme ? Aurait-il été *bon* et sans entrailles ? *Bon*, sans être sensible ? Et sensible, eût-il pu ré-

sister aux plus saintes inspirations, aux plus douces affections de la nature, et ne former avec ses semblables ni alliance, ni association ?

Cette étincelle divine qui l'anime, le distinguerait-elle des autres êtres vivants et organisés, non pour l'élever au-dessus d'eux, mais pour le ravaler au-dessous de leur niveau ? Serait-ce la supériorité de discernement qu'elle lui assure qui imposerait silence, en son âme, à cet instinct providentiel auquel les animaux obéissent d'une manière si touchante ; et, sous le joug d'un sec égoïsme, le confinerait-elle dans la sphère étroite de son individualité ? Une telle conclusion révolterait toutes les consciences. Cependant, dans la supposition contraire, la seule qui soit admissible, si l'homme primitif, docile à la voix de la nature, a connu la vie de famille, il n'est demeuré étranger ni à la notion d'une *association quelconque*, ni à celle du *devoir*.

La famille, en effet, est la première, la plus étroite, la plus obligatoire des associations. Elle est l'élément et le modèle de la société civile. Les *devoirs* de famille sont les plus puissants de tous.

Affirmer que, dans l'état de nature tel qu'on l'imagine, l'homme était en possession de tous les droits, c'est alléguer l'impossible.

Il est deux sortes de *droits* : les droits *innés* et les droits *acquis*.

Les droits *innés* sont inhérents à notre nature ; ils sont antérieurs à toute loi positive ; ils sont nécessairement limités par les droits d'autrui. Hors de la société, ils sont sans cesse en péril ; à chaque instant toutes les passions les menacent. Le sentiment *inné* de la justice, quelquefois obscurci, toujours combattu par l'intérêt personnel et ses ruses, les protége seul. Dans l'ordre social, les lois positives constatent l'existence des droits *innés* ; elles les déclarent, les garantissent, en fixent les limites et en règlent l'usage.

Les droits *acquis* sont ceux que nous tenons des lois positives. La société, qui les concède, les détermine et les définit. Elle en restreint l'usage ou l'étend, selon que les nécessités publiques ou l'intérêt social le commandent.

Dans l'état de nature, s'il pouvait exister tel que *J.-J. Rousseau* l'a conçu, il n'y aurait point d'autres droits que les droits *innés*. La possession de ces droits est inadmissible; mais cette possession n'est jamais le gage certain de leur libre exercice. Dans l'*état de société*, ils ne peuvent se traduire en actes que dans les limites tracées par la loi, sous sa garantie et son autorité.

Dans l'*état de nature*, seul dans le monde, abandonné à ses propres forces, toute occasion de faire usage de la plus grande et de la plus excellente partie de ses *droits innés* manquerait à l'homme. Il pourrait sans doute aller et venir, travailler de ses mains, jouir des biens que lui prodiguerait spontanément la nature et du produit de ses œuvres, user et abuser de ce dont il aurait pris possession, élever son âme à Dieu et lui rendre tel culte intérieur et extérieur qu'il jugerait convenable, appliquer sa pensée à l'observation des phénomènes naturels, à l'étude des lois de l'univers, soumettre ces choses à l'examen de sa raison, et sa raison elle-même à sa propre critique. — Mais l'un de ses droits les plus précieux, l'un de ceux dont l'exercice importe le plus à son propre perfectionnement, celui de communiquer ses idées, de les échanger contre les idées de ses semblables, d'exercer pleinement et librement ce commerce inappréciable des intelligences qui les accroît par l'association, les développe par le débat, et les élève à leur plus haute puissance; le droit inappréciable de donner et de recevoir, de prêter et de rendre les bons offices de l'humanité; les droits si jaloux de l'égalité devant Dieu, devant la loi, devant la justice, de l'*équité* et de la parfaite réciprocité dans les obligations, sommeilleraient éternellement sous les ombrages silencieux de la *forêt primitive*.

En supposant que l'homme isolé et solitaire eût avec d'autres hommes des relations nécessaires ou des relations accidentelles, rien n'aurait été moins assuré et plus précaire que l'usage de leurs droits *innés ;* dans cet étrange état de la nature, la liberté, l'égalité, la justice auraient manqué aux hommes, souvent opposés d'intérêts, toujours rivaux en prétentions, n'acceptant pour mesure de celles-ci que leurs passions, et pour arbitre que la force et la violence, qui font seules l'office de la justice hors de l'état social.

Il ne saurait en être autrement, puisque, au nombre des avantages dont on déplore la perte et que l'homme tenait de l'état de nature, se trouve l'affranchissement de tous les devoirs. — Or, l'affranchissement de tous les devoirs paralyse nécessairement ou même empêche absolument l'exercice de tous les droits. — Qui dit *liberté* dit *limites*. — Qui dit *droit* dit *égalité, réciprocité*. — La liberté sans limites, c'est l'indépendance ; l'indépendance, c'est la souveraineté. — La souveraineté de chacun, c'est la servitude mutuelle de tous. — La source de tous les droits de l'homme, c'est la liberté, dont l'égalité n'est qu'une condition. En effet, l'homme, en tant qu'être intelligent, libre et moral, s'appartient à lui-même ; il a la *propriété de soi*. — L'indépendance de sa volonté de toute autre volonté humaine est le principe de l'égalité des hommes, qui ne peuvent être liés entre eux que par des obligations égales et réciproques. — Ces obligations, conditions de l'égalité, ce sont les *devoirs :* sans *devoirs*, point de *droits*, ou impossibilité de les exercer.

Que reste-t-il donc de ce prétendu *état de nature ?* Il repose sur l'isolement des individus, et les hommes ne peuvent vivre isolés. — Il devait préserver de toute atteinte leur bonté native, et il les réduirait à l'impossibilité de la pratiquer. — Avec lui, l'homme devrait être en pleine possession de tous ses droits, et il est évident que l'exercice des plus précieux de tous lui aurait été refusé, en même temps que l'affranchis-

veillance, en lui révélant les avantages d'une juste *réciprocité*.

Il est difficile de comprendre que les hommes qui se présentent parmi nous comme les apôtres et les défenseurs exclusifs des droits de l'humanité soient, en même temps, les promoteurs d'une doctrine qui supprime la liberté de l'homme et confisque sa personnalité ; c'est cependant ce qui arrive, et voici comment on a été conduit à cette contradiction :

La grande réforme sociale qui s'opéra en 1789 et qu'avait préparée le XVIIIe siècle eut pour but le complet affranchissement de l'homme. Les législateurs de cette époque, pour mieux faire comprendre le point de départ, la portée et la fonction de leurs lois civiles et politiques, proclamèrent *que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'*HOMME *étaient les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements*. Ils firent précéder la constitution qu'ils donnèrent à la nation d'une *déclaration* solennelle des *droits inaliénables et sacrés de l'*HOMME *et du citoyen*. Cette déclaration posait les limites des droits de l'Etat ; son but était de rendre ces limites infranchissables et de garantir à chaque Français sa liberté individuelle, civile et politique, et la sécurité nécessaire à la jouissance de ses droits et à l'accomplissement de sa vocation.

Les nouveaux réformateurs ont bien une autre tendance : ils accusent les publicistes de 1789 et du XVIIIe siècle d'avoir fondé un droit exceptionnel, de s'être exclusivement appliqués à soigner les *intérêts* d'une classe privilégiée qu'ils nomment la *bourgeoisie*, et de n'avoir établi ni garanti les droits du peuple. A leur dédain pour le *droit naturel*, on est tenté de se demander si le droit naturel constitue une *charte de priviléges* ou une sorte de *statut local* applicable au corps de bourgeoisie de *Reims*, de *Laon*, ou de quelque ville libre d'Italie ou d'Allemagne. A les entendre, il faudrait croire que les publicistes de tous les âges se sont mépris, que la raison

humaine elle-même a failli en un sujet si étroitement lié aux intérêts du genre humain.

Mais qu'entend-on par le *droit naturel?* Quelles sont ses maximes?

Le droit naturel est-il l'ouvrage d'un législateur ou le code d'une nation? Forme-t-il un corps de lois que l'abrogation ou la désuétude puissent atteindre, et que les révolutions politiques et les vicissitudes de la civilisation puissent altérer et modifier? Ses préceptes sont-ils variables au gré des circonstances de temps et de lieu?

Un éloquent philosophe (1), organe de l'ancienne sagesse, nous répond : *La loi naturelle est une loi incorruptible et vivante, qui n'a pas été écrite de la main des hommes sur des colonnes de marbre ou de bronze, sur le papyrus ou le parchemin : elle a été gravée dans un entendement immortel par une nature immortelle.*

Selon cette loi, tous les hommes sortent des mains de la nature également *libres*, également *nobles*. C'est l'expression dont se sert le chancelier *d'Aguesseau* pour naturaliser dans notre langue le texte des jurisconsultes romains. Telle est la solide base sur laquelle le droit naturel appuie l'état des hommes.

C'est à lui que remonte cette fraternelle maxime qui veut que *chacun fasse pour les autres ce dont ils ont besoin, autant qu'il peut le faire sans négliger ce qu'il se doit à lui-même.*

L'inviolabilité des contrats, la puissance irrésistible des obligations, le respect des engagements consentis, la scrupuleuse observation des conventions conclues, la fidélité aux promesses, la sainteté du lien de la parole, le règne de la bonne foi, sont les préceptes, les dogmes de cette loi toujours et partout subsistante. Est-elle violée avec éclat, le cri des consciences révoltées qui protestent contre cette violation,

(1) M. Philon.

l'indignation des peuples et la voix de la postérité ajoutent à son autorité une sanction nouvelle.

Mettre en œuvre les grands principes du droit naturel, était-ce donc stipuler au profit d'une seule classe, et les réformateurs de 1789 ont-ils mis en oubli l'intérêt du peuple?

Ce reproche est évidemment immérité. Ce n'est pas ici le lieu et encore moins le moment d'apprécier la sagesse, la convenance ou la parfaite justice des actes de l'Assemblée constituante. Mais nous pouvons affirmer que l'émancipation de l'universalité des Français était son vœu, devint son but et fut son œuvre. Quand *Emmanuel Sieyès* démontrait, dans un pamphlet célèbre, que la nation était tout; que les divers ordres de l'Etat, distinctions sans réalité, n'étaient rien et devaient se fondre en elle; quand il enseignait que les citoyens de toutes les conditions formaient un seul corps du peuple dans lequel résidait la toute-puissance politique, il était loin de penser qu'on l'accuserait un jour d'avoir déserté la cause du peuple et de n'avoir servi que les intérêts de la *classe moyenne*.

On sait ce qu'était autrefois le *tiers état* ou la *roture*. Il est difficile de définir ce qu'on entend aujourd'hui par la *bourgeoisie*. Tous ceux qui n'étaient ni *clercs*, ni *nobles*, étaient *roturiers*, *bourgeois*, *vilains*, *paysans*, et composaient le *tiers état*. Maintenant, quelle que soit leur condition, leur naissance légitime ou illégitime, tous les Français jouissent des mêmes droits civils et politiques.

Où trouver une *classe moyenne* dans un pays où il n'existe ni classes supérieures ni classes inférieures? une classe privilégiée sous l'empire d'un nivellement absolu? En 1849, quels sont, en France, les éléments de l'ordre de *bourgeoisie?* A quels signes caractéristiques reconnaîtra-t-on le *bourgeois?* L'*habit*, la *redingote*, la *blouse*, remplaceront-ils parmi nous le *clergé*, la *noblesse*, le *tiers état?*

Le président de la République, les représentants du peuple,

les ministres, les fonctionnaires publics, sont tirés des rangs du peuple, sans aucune distinction et sans autre condition que celle de l'âge, de l'aptitude ou de la capacité déterminées par la loi, lorsqu'elle en exige. Les propriétaires d'immeubles, les capitalistes, les savants, les gens de lettres, les artistes, ceux qui exercent les professions libérales, les commerçants, les industriels, les artisans, les manouvriers, les cultivateurs, sont tous égaux devant la loi.

Entre les *propriétaires du sol*, quel sera le *bourgeois ?* Celui qui afferme son champ ? celui qui le fait valoir ? celui qui le cultive de ses mains ?

Entre les *capitalistes ?* celui qui vit du produit de ses rentes ou celui qui rend son capital productif par ses spéculations industrielles ou des opérations de *banque ?*

L'aisance, la *richesse*, la *quotité du revenu* constituent-elles la *bourgeoisie ?* serait-ce l'*oisiveté* ou le *travail ?*

Mais la circulation des capitaux, les chances du commerce, la translation fréquente des propriétés, les profits et pertes qui résultent du mouvement des affaires et de la multiplicité des relations sociales, opèrent parmi les contribuables un continuel déclassement et modifient à chaque instant le chiffre des revenus.

Divisera-t-on les Français en deux parts : les *oisifs* et les *travailleurs ?*

Pour définir l'*oisiveté*, il faut d'abord définir le *travail*, et distinguer d'une lâche fainéantise, tout utile emploi du temps, toute occupation sérieuse ou productive.

Le *travail des mains* est celui du plus grand nombre sans doute, mais il n'est pas la seule voie ouverte à l'homme pour s'acquitter de l'obligation de travailler qui lui est imposée en naissant. Il n'est pas le travail par excellence. Les œuvres de l'intelligence, non moins laborieuses que celles des mains, ont bien une autre portée. Elles procurent le développement moral de l'homme, l'accroissement des sciences, le perfec-

tionnement des arts, le plus grand avantage de la société. C'est elles qui ont mis au service de l'homme toutes les forces de la nature. C'est par elles qu'il a dompté le feu, qu'il réduit l'eau en vapeur, qu'il condense les gaz, qu'il assouplit les métaux et les rend tour à tour ductiles ou fluides, pour les associer à ses travaux et les approprier à ses besoins.

D'ailleurs, le travail de l'intelligence et le travail des mains s'allient le plus souvent. L'homme ne saurait agir sans le concours de son intelligence : l'intelligence est tôt ou tard forcée d'emprunter le secours de la main. Le laboureur féconde son champ de ses sueurs : le fermier ou le propriétaire le fécondent par leur intelligence. Ils sont également travailleurs de la main et de l'esprit. On ne dit pas seulement d'un ouvrier qu'il est adroit, expérimenté, on ajoute qu'il est intelligent.

Le savant qui dote son pays de ses découvertes et l'illustre par ses méditations ; l'écrivain qui éclaire, qui charme, qui propage l'amour du bien et de la vertu ; l'artiste, dont la palette ou le pinceau acroissent la gloire de la patrie et décorent ses monuments, sont aussi des travailleurs, des travailleurs complets, dont les œuvres triomphent du temps.

Le capitaliste calculateur, dont les spéculations habiles ramènent l'abondance ou préviennent la disette dans les marchés, couvrent les mers de navires ou rendent aux ateliers oisifs le mouvement et la vie; l'avocat et le médecin qui ont acquis, par de longues et fortes études, l'un les connaissances nécessaires pour défendre le bon droit contesté ou l'innocence méconnue, l'autre pour venir en aide à l'humanité souffrante et disputer, au péril de sa vie, leurs victimes aux maladies et à la mort, sont-ils des oisifs ?

Sont-ils des oisifs ces commerçants, facteurs de l'agriculture et de l'industrie, qui vont porter jusqu'aux contrées les plus lointaines les productions de nos fabriques et de notre sol; ces industriels, hardis et ingénieux promoteurs de ces

vastes entreprises, où se réduisent en pratique, au bénéfice de tous, ces combinaisons variées et profondes de l'esprit humain, qui, de divers emprunts faits aux trois règnes de la nature, tirent des produits nouveaux et multiplient les commodités de la vie?

Si ces hommes sont des travailleurs, et s'il faut être oisif pour être *bourgeois*, où sont donc les *bourgeois?*

Ou plutôt, quel est l'intérêt qui divise les travailleurs entre eux et institue parmi eux une classe privilégiée?

Ici le terrain manque sous nos pieds : ce n'est plus du *travail*, c'est de l'*organisation du travail*, du *droit au travail* qu'il s'agit; c'est une question qu'il faudra examiner plus tard. Il nous suffit, quant à présent, d'avoir établi que la réforme sociale de 1789 n'est point restée en arrière de l'état de la société; qu'elle n'a pas seulement opéré l'émancipation de la *bourgeoisie* et son avénement au pouvoir, mais l'émancipation complète des personnes et l'affranchissement du sol.

La base de la réforme sociale qu'on voudrait nous imposer serait la déclaration des *droits de la société* et *des devoirs de l'homme envers elle*. Ce n'est pas à l'affranchissement des hommes que vise cette réforme, c'est à leur embrigadement. Sauvegarder leurs droits, leurs libertés, maintenir chacun en possession de ce qui lui appartient, ce serait, dans son langage, méconnaître la *loi morale supérieure*, d'où l'on doit déduire quelle est la part d'activité qui revient aux nations comme aux individus. Déterminer la *fonction*, la tâche, le fardeau imposé à chacun d'eux dans l'accomplissement de l'œuvre sociale, tel est le but des lois civiles et politiques. Tout sera consommé quand elles auront suffisamment garanti les droits de la communauté fondée sur les ruines de la société actuelle, et dotée aux dépens des droits individuels et de familles confisqués au profit de l'association.

Si l'Assemblée constituante a pris le change et ne s'est pas conformée à cette loi des lois *indépendante des temps et des*

lieux, vis-à-vis de laquelle l'humanité, comme tous les êtres qui composent cet univers, n'est que fonction, on insinue pour l'excuser qu'elle n'en savait pas davantage; elle obéissait à une erreur commune. Le progrès des lumières si vanté n'avait conduit qu'à cet excès d'ignorance. On ne craint pas d'alléguer que, *jusqu'alors, on avait enseigné que chacun venait ici-bas au hasard et sans but.*

Il nous semble que si l'Assemblée constituante ignorait la *loi des lois* récemment découverte, ceux qui la reprennent fraternellement de son ignorance ignorent de leur côté ce qu'on enseignait en France depuis bien longues années.

Cette doctrine, la voici : Les hommes sont faits pour vivre en *société*. Pour établir la *fraternité* entre eux et pour que le caractère d'*amitié* fût parfait dans le genre humain (c'est *Bossuet* qui s'exprime ainsi), *Dieu* a fait naître les hommes d'un père commun : ainsi, les forces se multiplient par l'*association* et le *secours mutuel*; on se console, on *s'assiste*, on se fortifie l'un l'autre. *Dieu*, en établissant la société, a voulu que chacun y trouve son bien et y demeure attaché par cet intérêt. Dans cette vue, il a doué les hommes de talents différents, afin que le fort ayant besoin du faible, le grand du petit, chacun de ce qui paraît le plus éloigné de lui, *le besoin mutuel rapprochât tout*, et rendît tout nécessaire. *Le monde même subsiste par cette loi, chaque partie ayant son usage et sa fonction, et le tout s'entretenant par le secours que s'entre-donnent toutes les parties.* Tel était l'enseignement que recevaient nos pères, tels étaient les fondements inébranlables sur lesquels ils faisaient reposer la société humaine.

On ne trouve dans cet enseignement, qui nous semble beaucoup plus moral que la prétendue *loi morale* qu'on préconise, rien qui ressemble à l'*homme venant au hasard et sans but* dans cette vie. Dieu établit la *fraternité*, l'amitié entre les hommes. Il fonde la société sur les besoins, sur les *secours mutuels*. Dans le monde qu'il a créé, comme dans la société,

chaque partie a sa *fonction*, et le tout s'entretient par l'*assistance* que s'entre-donnent toutes les parties. Que veut-on de plus? On dirait que *Bossuet*, car c'est lui qui nous a dicté ce résumé de la doctrine des siècles précédents, avait deviné nos socialistes. Ignorance pour ignorance, celle de l'Assemblée constituante nous semble préférable à celle de nos modernes docteurs.

Mais que penser de la confusion du principe de la *solidarité* avec celui de la *fraternité*, ou plutôt de la substitution de l'un à l'autre, si ce n'est qu'on veut à tout prix se défaire de l'*individualisme*, sans lequel la *fraternité* n'est qu'un vain mot.

La *solidarité* est plus qu'une société, c'est la confusion des intérêts; la compensation du *doit* et de l'*avoir*, en d'autres termes, la *communauté*. Dieu épars dans la matière, Dieu en tout et partout, c'est le *panthéisme*. Le genre humain, animé par une seule âme qui rayonne dans chaque individu, c'est la *solidarité* humaine.

La société civile, née de la *fraternité* naturelle des hommes, c'est l'assurance mutuelle qui garantit à chacun le sien, c'est l'assistance mutuelle qui pourvoit aux besoins de tous, c'est la garantie du travail libre et du salaire proportionnel au travail.

La *solidarité*, c'est le partage égal des biens et des maux, la répartition égale non du travail mais des produits du travail, des salaires et des profits. La *solidarité*, en droit civil, est une charge, une condition nécessaire, une obligation accompagnée de contrainte. La *fraternité* n'est un devoir que parce qu'elle est une vertu : elle doit être inspirée et non imposée, elle n'est méritoire que parce qu'elle est volontaire. Le christianisme, dont on s'autorise, avec raison, pour recommander la pratique de la *fraternité*, nous la représente, comme le devoir qui renferme tous les autres, sous les traits de cette *amitié* parfaite que les hommes se doivent mutuellement à cause de la *parenté* (*cognatio*) qui existe

entre eux, selon le langage des lois romaines. C'est à proprement parler, la *charité* en action, le fidèle accomplissement de cette obligation réciproque dont les hommes ne sont jamais libérés les uns envers les autres, de cet engagement dont, en aucun temps et en aucune circonstance, on n'a pu dire, sans blasphème, la *fraternité ou la mort*, car la mort, à cette place, c'était le *fratricide*.

Durant les premiers âges d'une précédente civilisation, la société civile avait absorbé l'homme tout entier. Elle s'emparait de lui dès sa naissance pour ne l'abandonner qu'au tombeau. L'enfance recevait d'elle les premiers enseignements, et la jeunesse l'éducation qui l'initiait à la vie politique. Dans la virilité et jusque dans la vieillesse, les lois et les magistrats conduisaient l'homme par la main. La république était sa voie et sa vie ; la patrie son idole, l'unique objet de ses pensées et de ses affections. Ainsi, la foi politique suppléait à l'insuffisance d'un vain culte, elle comblait le vide de l'âme : elle donnait le change à ces vives aspirations qui l'élèvent au-dessus d'elle-même, un but au dévouement, un mobile à toutes les vertus et même à toutes les actions. Aucun champ ne demeurait ouvert aux espérances des hommes hors de ces sphères étroites, de ces univers au petit pied dans lesquels Minos, Zaleucus, Charondas ou Licurgue les tenaient emprisonnés.

Un tel état de choses était imparfait et insuffisant ; il refoulait l'homme vers la terre, et substituait le moyen à la fin. Mais il laissait une large place aux dévouements généreux, aux sacrifices héroïques, à tous les sentiments désintéressés. L'amour de la patrie et de la gloire excitait dans les cœurs un saint enthousiasme et une noble émulation. Les intérêts moraux, quoique temporels, dégageaient l'âme du joug des sens et élevaient en elle jusqu'au mépris de la vie, le dédain des voluptés et des jouissances. La société était alors autre chose qu'un vaste atelier.

Avec la civilisation chrétienne, l'homme, affranchi par de-

gré de l'empire des fausses doctrines et des institutions politiques inconciliables avec sa dignité, parvint à recouvrer, au moins moralement, l'entière possession de lui-même. La vérité apparut dans tout son jour, et on dut reconnaître que la société n'est point la fin de l'homme, que c'est l'homme qui est la fin de la société. L'ordre social, en effet, est le moyen qui lui est donné pour travailler en paix et avec sécurité à son perfectionnement moral et au développement de ses facultés. Les droits qu'il apporte dans la société et dont elle lui garantit l'usage, ceux qu'il tient d'elle et dont elle règle l'exercice, concourent simultanément à rendre plus facile l'accomplissement de ses devoirs.

Il suit de là que la *liberté de l'homme* est le but de la *société*. Elle existe avant tout, pour protéger et garantir cette liberté. La *liberté*, en effet, est un droit propre et essentiel à l'homme, son droit inné par excellence, celui qui est le principe de tous les autres et qu'il ne saurait aliéner ni laisser prescrire. En possession de ce droit, il peut avec sécurité satisfaire aux conditions de sa nature morale, et vaquer sans obstacle à sa vocation.

Dans l'esprit de la civilisation chrétienne, le devoir de s'occuper de soi-même et de travailler à sa propre félicité n'isole point les hommes et ne les porte point à se préférer. C'est comme une forme de la *charité* : ce que l'homme se doit à lui-même, il le doit aux autres hommes : ils sont liés par une sorte de contrat synallagmatique. L'abnégation de soi, l'esprit de sacrifice, les œuvres de miséricorde, sont les degrés de son progrès dans le bien, de son avancement dans la vertu, de sa grandeur morale. Les *Serapion*, les *Martin de Tours*, les *Charles Borromée*, les *Vincent de Paul*, s'entendaient en *fraternité* au moins aussi bien que nos socialistes.

Le lien de la *société*, c'est la *réprocité* et non la *solidarité*, comme nous le verrons en son lieu.

Les hommes ne peuvent être ravalés au rôle de *fonction*

dans la société civile, ni les nations dans la société générale du genre humain. Ce n'est pas en vain que celui qui les a créés a mis en eux la conscience d'eux-mêmes. S'il en était autrement, *il aurait plus exécuté qu'entrepris*. L'homme domine l'univers de toute la hauteur de son intelligence, de toute la sublimité de son instinct moral. *La société n'est pas les hommes, elle n'est que leur union*. Les hommes vivent pour eux et non pour cette chimère, cette vaine abstraction que l'on nomme l'*humanité*.

CHAPITRE VI.

Du sentiment religieux.

L'homme n'est pas seulement sociable et perfectible, il est religieux par nature. Un instinct puissant le pousse hors des limites du monde sensible et l'élève jusqu'à l'Etre infini.

Si la sociabilité est la tendance naturelle de l'homme à vivre en société avec ses semblables, la voix intérieure qui se fait entendre au fond de chaque conscience et la pratique universelle des nations témoignent des rapports de l'homme avec la divinité. La religion, qui est l'expression de ces rapports, constitue la société de l'homme avec Dieu. Le culte public n'est que la manifestation d'un sentiment intime. Cependant de nouveaux docteurs voudraient effacer Dieu du cœur de l'homme ; ils voudraient l'exclure de ce sanctuaire vivant où les merveilles du corps humain, le miracle de la vie, chaque affection, chaque inspiration généreuse de l'âme, chaque grande pensée, attestent incessamment sa présence et ses bienfaits. Ils ont l'audace présomptueuse de mettre en sa place, dans la société, on ne sait quelle idole métaphysique.

Comme il arrive presque toujours, l'iniquité s'est mentie à elle-même. Ils déclarent la guerre à Dieu, et ils parlent de religion ! Contraints d'avouer que les peuples ont *soif d'une foi quelconque*, pour satisfaire ces velléités spiritualistes, ils voudraient que la politique leur donnât une *religion sociale*.

Ils prétendent remplacer la foi vivifiante en une providence divine, en une souveraine justice qui récompense, qui punit et qui rétablit en une autre vie l'équilibre entre la félicité et la vertu, par une foi morte en une *loi morale supérieure de l'humanité* qui réduit les hommes et les nations au rôle décourageant de *fonction* dans l'immense mécanisme de l'univers.

En même temps, ils affirment qu'on ne peut être raisonnable et religieux. Ils bannissent de l'enseignement jusqu'au nom de Dieu, qu'ils ne craignent pas de blasphémer ; et cependant ils simulent une religion : la *sympathie* est son nom; son culte, la *sociabilité*. Temporelle et matérialiste, ses promesses et ses espérances ne s'étendent pas au delà de l'horizon borné de la société civile; un étrange système d'économie politique est sa morale. Elle admet au nombre de ses préceptes la *fraternité* et le *dévouement* ; mais l'interprétation qu'en donnent ses adeptes, indulgente pour le meurtre et l'assassinat, se refuse à qualifier d'*hommes de sang* ceux qui se contentent de *faire couler économiquement le sang coupable des rois* (1).

Cette odieuse bannière qu'on essaye de relever aujourd'hui avec une assurance si affligeante, est tombée, il y a environ un demi-siècle, dans la boue et dans l'oubli, des mains qui l'avaient arborée.

A cette époque déplorable, les perturbateurs de l'opinion, déroutée, par les tempêtes politiques, arrivèrent à cet excès qu'un estimable philosophe (2), autrefois accusé d'irréligion, se crut réduit à défendre la cause de l'Eternel sous la forme contentieuse. Il publiait un *Mémoire en faveur de Dieu*, au même instant où quelques hommes sans pudeur, qui démentaient tous les monuments de la civilisation française, faisaient profession publique d'athéisme, et ne rougissaient pas de se

(1) Delisle, de Sales.
(2) *Moniteur républicain*, mai 1848.

réunir, au milieu de Paris, sous l'absurde et triste dénomination de *Société des hommes sans Dieu*. Le sens commun devait triompher d'un pareil délire. L'énormité de la tentative préservera des dangers de l'imitation et de la contagion de l'exemple. Elle échoua, et n'excita que l'horreur et le dégoût.

Au moins, les *hommes sans Dieu* de ce temps n'affichaient pas l'ambition d'imposer l'athéisme à la société et de la vouer au hasard et au néant. Ce sombre et désespérant fanatisme peut posséder une secte; il ne saurait s'emparer d'un peuple. Quelques enthousiastes aveugles conspirent contre le genre humain; mais le genre humain ne saurait conspirer contre lui-même.

Rappelons rapidement la vérité, pour repousser une fois de plus le mensonge des *hommes sans Dieu*.

L'erreur change de forme et de langage, selon les siècles et les circonstances. Ses replis, ses détours, ses déguisements sont infinis. Vigilants et infatigables, il faut qu'à leur tour les défenseurs de la vérité la fassent briller sous toutes les faces. Elle est toujours la même; mais elle n'est pas toujours visible de tous les points de l'horizon.

Si nous interrogeons l'homme en nous-mêmes; si nous interrogeons les hommes dans les annales des nations, dans les monuments qui ont précédé ces annales, la réponse sera uniforme.

Rien de ce qu'elle connaît par les sens ne suffit à l'âme; la raison elle-même ne répond pas à ses besoins. L'homme aspire à converser avec des êtres supérieurs à sa nature; le pressentiment d'un ordre de choses meilleur et plus grand le domine. De là, l'indéfinissable attrait du mystère pour l'âme; cette soif du surnaturel et du merveilleux qui la dévore; cet élan vers l'avenir; cette curiosité inquiète qui demande tantôt au cours et à la position des astres, tantôt au vol des oiseaux, aux entrailles des victimes, et même aux choses inanimées, la révélation des choses futures; ce penchant invin-

cible à étendre ses espérances et ces craintes au delà de la vie présente ; cette ardeur à saisir tout ce qui peut venir en aide à l'impuissance de la raison ; ce besoin ou plutôt ce désir prophétique d'une lumière incréée propre à dissiper les ténèbres qui nous dérobent le secret de nos destinées.

Telles sont les profondes racines de la religion, les nombreuses lignes de communication qui unissent le visible à l'invisible, les voies diverses par lesquelles Dieu se rend sensible à l'homme. C'est par l'évidence de sentiment qu'il se manifeste ; l'homme dont l'intelligence étonnée s'arrêtait devant l'infini, y touche par le cœur. Dieu se communique à nous par l'intuition. Nous ne savons pas autrement notre âme. C'est ainsi que la lumière se fait en nous, que le soleil de justice et d'amour illumine notre conscience et féconde les germes d'équité, de bienveillance et de piété que le Créateur y avait déposés. Les philosophes, les prédicateurs peuvent faire jaillir du cœur qui les recèle des étincelles de ce feu divin ; mais ni les prédicateurs ni les philosophes n'ont pu l'y introduire. L'astre du jour aurait en vain couvert l'Égypte de ses rayons, la statue de Memnon serait restée muette si elle n'eût été construite d'une manière sonore. Le gouvernement moral des enfants, des hommes, par la Providence divine, est une vérité de sentiment avouée par l'universalité des hommes, et reconnue dans tous les temps par les peuples les plus barbares. Les récits d'*Homère*, ces échos lointains de la voix des anciens jours, nous l'attestent. Selon ce témoin naïf et sublime des vieilles traditions, les cyclopes eux-mêmes, ces grossiers et féroces anthropophages, se confiaient en la providence des dieux.

L'universalité, l'empire, la propagation rapide des croyances religieuses, sont autant de démonstrations sans réplique de l'instinct religieux de l'homme.

L'étude de l'histoire donne les mêmes résultats que l'étude de l'homme. Ici, nous succombons sous le nombre et le

poids des faits et des témoignages. Nous ne voudrions pas cependant les invoquer au hasard. Selon *Dupuis*, les monuments religieux remontent bien au delà des temps historiques. L'histoire des dieux précède partout l'histoire des hommes. La religion est née avec les siècles. Les traditions religieuses, ineffaçables de la mémoire des peuples, en constituent le fond. On trouve jusque dans la formation des langues des traces du sentiment religieux. De tout temps, la religion est comme une langue universelle entendue de tous les hommes. Lien fort et puissant, elle seule sait les réunir dans un sentiment commun, et les émouvoir ou les animer d'un même amour, d'une même vénération, d'une même espérance, d'une même crainte, d'une même allégresse, d'un même deuil. Hors d'elle, il n'y a ni fêtes, ni solennités.

Mais quand on pourrait admettre, ce qui est plus que douteux, qu'il y ait jamais eu en un recoin du monde quelques poignées de sauvage, assez profondément abrutis pour avoir perdu le sentiment religieux, il est parfaitement avéré qu'aucune nation policée n'a existé sans culte public.

« Embrassez d'un regard, dit *Plutarque*, la surface de la terre, vous y trouverez peut-être des villes sans murailles, sans habitations distinctes, sans magistrats, sans professions et sans métiers, sans propriétés, sans monnaies, sans lettres, ignorant les beaux-arts.... Vous ne sauriez en rencontrer aucune ignorant Dieu, sans culte, sans oracles, sans sacrifices offerts pour obtenir des biens, sans rites déprécatoires pour détourner les maux. »

Tour à tour, chez les différents peuples, les montagnes, les forêts, les cavernes, les bords de la mer, le rivage des fleuves, des lacs, des ruisseaux, les fontaines, les voies publiques, les places des villes, les prairies, les fermes qui bornent les champs, les temples, les tombeaux, les foyers domestiques, ont été consacrés au culte de la Divinité par la piété des mortels, et leur ont servi de lieux d'oraison, de sanctuaires ou

d'autels. Il n'est pas un point de la terre d'où ne se soit élevé vers le ciel l'encens de la prière. Cette pratique commune, ce concert unanime des nations, prouvent que le sentiment religieux agit sur les hommes réunis comme sur l'individu, et que ce sentiment naturel prête une nouvelle force au principe inné de la sociabilité, et concourt puissamment à la formation des sociétés civiles.

Le lien religieux entre les familles qui s'unissent en corps de nation est comme le lien du sang entre les membres de la famille : la descendance d'une même souche unit ceux-ci ; la conformité des croyances rapproche ceux-là ; elle supplée à la communauté d'origine. Cette autre parenté qui n'est pas selon la chair, cette affinité spirituelle, la nécessité des mêmes garanties et d'une sécurité mutuelle tant pour les affaires et *la douceur de la vie* que pour le développement intellectuel et moral des individus, tels sont les fondements inébranlables de la société civile.

Le besoin de s'associer pour adresser de concert des supplications ou des actions de grâces à la Divinité est intimement lié au sentiment religieux. L'établissement d'un culte public en est la conséquence et la sanction. Un des principaux objets de l'association politique et civile est d'assurer à chaque famille l'indépendance de la foi religieuse, l'exercice de son culte, sa constitution domestique, en un mot, ses autels et ses foyers.

C'est pourquoi *Cicéron* redisait, après tous les grands philosophes qui l'avaient précédé, que la religion est le fondement de la société. C'est ce qu'indiquait *Machiavel*, quand il recherchait le motif qui avait déterminé les législateurs de l'antiquité à faire descendre du ciel les lois qui devaient assurer le règne du droit sur la terre. C'est ce que reconnaissait *J.-J. Rousseau*, quand il déclarait *que la religion seule donne un fondement solide à la vertu*. C'est ce qu'attestait *Vico*, quand il répétait, en d'autres termes, *que la religion*

est la source du droit. C'est enfin ce que proclamait *Mirabeau*, couvrant de sa voix tonnante les clameurs ultra-révolutionnaires, quand il s'écriait avec véhémence à la tribune nationale : *que Dieu n'est pas moins nécessaire aux hommes que la liberté !*

Le lien religieux est le nœud qui rattache les nations aux nations. Selon le droit romain, qui est la *raison écrite*, la religion est du droit des gens ; disons mieux, elle est le fondement et l'unique fondement du droit des gens. C'est en effet une foi commune qui forme des différents peuples la société générale du genre humain. Tous reconnaissent et adorent un Dieu créateur, rémunérateur tout-puissant, moteur suprême du monde dans l'ordre physique et auteur de la vie dans l'ordre intellectuel et moral, qui gouverne le monde, et dont la justice inéréée rend à chacun ce qui lui revient selon ses œuvres. Cette religion naturelle à l'homme, comme l'ont sosolennellement attesté *Newton*, *Leibnitz*, *Bayle*, *Locke*, *Voltaire*, et tant d'autres grands esprits, l'honneur de l'humanité, met en communion par toute la terre, les Etats, les peuples et les nations.

Traitent-ils ensemble, ils prennent Dieu à témoin de leurs engagements ; ils placent leurs alliances sous sa puissante garantie. Par l'invocation du nom de Dieu, ils impriment à la parole de l'homme quelque chose de sacré; ils la transforment en *sacrement ;* elle devient inviolable sous la forme du *serment*. Le nom même qu'ils donnaient à leurs pactes chez les anciens peuples portait une empreinte religieuse. Les mots de *fédération* et de *confédération* rappelaient les rites solennels qui avaient présidé à la consécration de ces actes.

Quelle que puisse être la diverse multiplicité des cultes, les religions positives ont un fond commun qui maintient entre les nations le lien religieux. L'empire du sentiment religieux est si grand, sa source est réputée si pure et si sainte, le res-

pect et la confiance qu'inspire la religion sont si puissants, que les hommes de croyances diverses regardent la foi religieuse, même celle qu'ils jugent erronée, comme le plus solide garant de la bonne foi entre les hommes, et la fidélité à une religion même fausse comme le préservatif le plus sûr contre toute infidélité.

On croit toujours à une nation qui croit en Dieu, disent les auteurs de l'*Histoire parlementaire de la révolution française*.

Comment voulez-vous, disaient, il y a deux ans, les Arabes d'Alger, *que nous ajoutions foi à vos promesses ? Vous n'avez pas de Dieu*.

CHAPITRE VII.

De la perfectibilité humaine, et de l'abus qu'on fait de ce principe.

La perfectibilité de l'homme est étroitement liée à sa sociabilité.

L'homme n'est pas seulement doué d'une perfectibilité individuelle, mais d'une perfectibilité collective. Les sociétés civiles et politiques qui constituent les nations sont elles-mêmes perfectibles, et cette perfectibilité du corps non-seulement profite à ses membres, mais imprime une nouvelle impulsion, une plus grande énergie à leur perfectibilité propre.

La perfectibilité sociale est l'instrument de la civilisation ; elle élève les hommes de l'état de famille ou de société domestique à l'état de société civile et politique ; de l'état d'alliance, de ligue ou de confédération à l'état social proprement dit. Elle fait passer la société civile de l'état nomade, pastoral ou purement guerrier, sorte de civilisation barbare, à la véritable civilisation, fruit de l'agriculture, de la vie urbaine,

de la culture des arts, des lettres et des sciences ; enfin, de celle-ci à la civilisation perfectionnée par les progrès du commerce, de la navigation et de l'industrie.

La perfectibilité individuelle est donnée à l'homme pour atteindre aux dernières limites de son développement intellectuel et moral. La perfectibilité sociale ou la civilisation recule les limites du développement intellectuel et moral de l'homme, en lui fournissant de nouveaux moyens et de nouvelles voies pour y parvenir, et en lui imposant de nouveaux devoirs. Doué de libre arbitre et de raison pratique, l'homme a pour loi la loi morale. Cette loi lui prescrit d'agir conformément à la dignité de sa nature.

Sa nature est d'obéir à la raison, d'aimer l'ordre, la justice, la vérité, l'harmonie, les lumières ; de donner et de recevoir, de rechercher son propre bien dans l'utilité générale, parce qu'*il n'y a point de plus grand intérêt particulier que d'arriver à ses fins, en procurant les vrais avantages de tous* (1).

Acquérir par la culture de son esprit et par la pratique des vertus, qui sont sa loi, le degré de perfection morale et intellectuelle auquel il peut atteindre, telle est la vocation de l'homme. Cette vocation le destine nécessairement à la vie sociale. Il serait donc sociable, par cela seul qu'il est perfectible.

Il suffit d'indiquer ces choses ; elles sont évidentes pour tous.

Mais cet instrument de perfectionnement que l'homme a reçu, on a prétendu le détourner de son usage naturel, ou le destiner à un autre emploi.

Dans ce système, l'homme n'est pas perfectible pour son compte ; la perfectibilité ne profite qu'à l'espèce. Le perfectionnement progressif et solidaire du genre humain est l'œuvre finale à laquelle nous concourons tous. Les nations sont les membres de l'humanité ; leur raison d'être n'est point en elles-mêmes : elles fonctionnent uniquement pour transfor-

(1) Leibnitz.

mer en fait le dogme de la *fraternité* universelle; c'est la religion du progrès.

Ainsi l'homme n'est plus l'anneau intermédiaire qui unit la chaîne des êtres, le monde des intelligences, au monde matériel. Il n'est qu'une humble et imperceptible fraction d'un tout immense. Intelligent, à la vérité, mais agent plus ou moins libre, il concourt, pour sa part, en proportion de l'exiguïté de ses forces, des limites de ses facultés, de la brièveté de sa vie, au perfectionnement indéfini de l'espèce humaine, au développement final de l'humanité. L'individu disparaît, la personnalité s'efface; déchu de cette *majesté native* qui saisissait *Milton* (1), l'homme est assimilé à ces atomes sans consistance qui s'agitent dans un rayon du soleil, emportés par la gravitation universelle.

A ce point de vue, à la fois ouvriers et matériaux, les hommes cimentent de leurs sueurs, de leurs larmes et de leur sang, l'édifice qu'ils sont appelés à construire. Les générations s'usent et se consument à la peine; les siècles entassent laborieusement, l'un après l'autre, les assises de cette nouvelle Babel, destinée à combler l'intervalle qui sépare le ciel de la terre. A la vérité, on décerne aux sociétés civiles et politiques, chacune selon ses *fonctions*, l'initiative de ce perfectionnement de l'espèce, de ce progrès général de l'humanité, qui, par des routes inexplorées et incommensurables aboutit à l'universelle félicité.

Mais l'homme perd sa nature, sa dignité; les fins de la société sont changées; le monde moral est régi par d'autres lois. Un être collectif et composé de parties successives, dans lequel viennent se fondre toutes les existences humaines, l'*humanité* est la fin dernière de la vie des individus et des peuples. Quand seront arrivés *les temps prédits*, *l'humanité* jouira

(1) With native honour clad
In naked *majesty* seem'd lord's of all.
(*Paradise lost*, b. 4, v. 289, 290.)

de tous ses droits, sans avoir de devoirs à remplir, parce que les droits et les devoirs seront identiques. Et les millions d'hommes, broyés sous le char du progrès, n'auront d'autre part dans l'héritage du Père céleste que les privations, les douleurs, les tribulations dont ils auront été affligés durant leur vie, et cela sans aucune compensation ultérieure !

A peine faut-il l'examiner pour s'apercevoir que ce vain échafaudage pèche par la base.

Qui donc a appelé les enfants des hommes du néant à l'être? Sortent-ils des mains d'un Dieu infiniment sage, infiniment bon, parfaitement juste? ou seraient-ils le produit aléatoire de cet incalculable assemblage de combinaisons fortuites qu'on appelle le *hasard*, nom convenu d'une idée sans réalité, mot sans valeur d'une inexplicable énigme?

Eh quoi! ce serait le *hasard* qui aurait lancé le genre humain dans les voies de la civilisation et de la perfectibilité? le *hasard*, qui, par un premier coup de dé providentiel, aurait associé l'intelligence et la sensibilité à cette organisation savante et délicate de la matière qui produit les sens? Puis, par un second jet non moins admirablement rencontré, il aurait mis en harmonie l'homme, ses passions, ses sentiments, ses facultés, avec cette série progressive d'actions et d'événements tendant vers un but déterminé?

Une thèse semblable se réfute d'elle-même; en cas pareil, le sentiment dispense de recourir au raisonnement. Le raisonnement démontre la vérité, mais il accrédite quelquefois l'erreur. Le sentiment, c'est le rayonnement de la vérité même, c'est la vérité palpable, c'est l'évidence, qui ne saurait pactiser avec l'erreur, car l'erreur serait la chose qui n'est pas.

Ce serait en vain que l'on voudrait substituer la nécessité au hasard : il n'y a de nécessaire que ce qui résulte de la nature des choses.

Or il répugne à la nature des choses qu'un être raisonnable, sensible et libre, n'ait pas sa fin en lui-même, et que l'existence d'un être semblable soit l'accessoire d'une autre existence, dépende d'elle ou se confonde avec elle.

De plus, on serait contraint de démentir la nécessité en l'invoquant; car, ou ses lois ne seraient point fatalement obéies, ou l'homme cesserait d'être libre. Si les lois de la nécessité n'étaient point fatalement obéies, une nécessité invincible ne prédominerait point les volontés de l'homme et ne les assortirait pas à ses actions; si les lois de la nécessité étaient fatalement obéies, l'homme agirait, sans mérite et sans responsabilité, sous l'impulsion irrésistible du moteur inconnu de la machine, ou de la machine se mouvant par elle-même. Dans les deux hypothèses, la perfectibilité de l'homme, inutile à lui-même, ne servirait, comme le perfectionnement de l'outil, qu'à la meilleure confection d'un ouvrage auquel il coopérerait, indépendamment de sa volonté.

Abandonnons ces décourageants systèmes, et revenons à la vérité.

L'insensé seul nie Dieu, l'athée seul peut méconnaître l'origine divine du genre humain. Si Dieu existe, l'homme est la créature de Dieu : et Dieu qui l'a doué d'intelligence et de sensibilité, Dieu qui l'a créé libre, sociable et perfectible, a donné un but à sa vie, et une destination à ses facultés intellectuelles et morales. Ce but et cette destination sont nécessairement conformes à la nature de Dieu et à la nature de l'homme : à la nature de Dieu, qui est essentiellement juste et bon ; à la nature de l'homme, qui est libre, sociable et perfectible.

La liberté suppose la responsabilité. La personnalité est la condition de l'une et de l'autre. Pour qu'il puisse agir librement, il faut que l'être libre ait la conscience de son existence et de l'indépendance de cette existence. Pour qu'il soit res-

ponsable de ses actions, il faut qu'en abusant de sa liberté il viole la loi de sa nature, et que cette violation réagisse sur sa propre destinée. Comment concilier cette responsabilité, cette personnalité, cette liberté, avec l'asservissement de l'homme à l'espèce, avec cette destinée accessoire et *subalternée* à la destinée générale du genre humain? Le destin d'un être libre ne saurait être subordonné à aucun autre destin. Cette subordination détruirait sa liberté, ou sa liberté résisterait à cette subordination.

La *sociabilité*, cette affinité morale, n'est point de la nature des affinités chimiques; elle n'opère point par voie d'agrégation, mais par voie d'association. Sa tendance n'est pas de former un seul tout des êtres de même nature qu'elle rapproche, mais de les rassembler en faisceau; ils demeurent distincts sous le lien qui les unit.

La *nature*, dit *Buffon* en parlant des animaux, *s'embarrasse peu des individus; elle ne s'occupe que de l'espèce.* Cette observation peut être juste en histoire naturelle; mais elle est inapplicable à l'homme. Les espèces sont les individus du règne animal; il n'en est pas ainsi de l'espèce humaine: elle forme à elle seule un règne de la nature, celui des êtres organisés, intelligents et moraux. Dans ce règne, l'individu a, pour le moins, la valeur d'une espèce entière, et d'une espèce supérieure à toutes les autres.

Ces mots, *le genre humain*, l'espèce humaine, sont des noms communs par lesquels on désigne la multitude des hommes qui ont existé dans le passé, qui existent actuellement, qui existeront un jour. Mais ni les vues de l'esprit, ni les méthodes de l'intelligence ne changent la nature des choses, pas plus que l'addition ou la division n'altèrent la nature des unités. Les hommes, métaphysiquement ou grammaticalement additionnés dans des expressions générales, n'en demeurent pas moins ce qu'ils sont.

Les classifications scientifiques peuvent être fondées sur les

rapports naturels des êtres ; c'est ce qui distingue les méthodes naturelles des méthodes artificielles ; mais les rapports naturels qui existent entre les individus rangés, à cause de ces rapports, dans la même espèce, ne sont que des rapports de ressemblance. Cette ressemblance autorise, sans doute, les philosophes et les savants à réunir, dans un même groupe, les êtres similaires ; mais des groupes de cette nature ne deviennent pas pour cela des individus naturels. Ils n'ont pas de vie commune ; les individus qui les composent conservent leur vie propre. Nous ne saurions trop le répéter, l'homme, image de Dieu par l'intelligence et le sentiment, ne saurait être ni devenir le moyen d'un autre homme, ni d'une association d'hommes, ni même de la généralité des hommes.

Dans les fins divines, la vie est donnée à l'homme comme la voie de son perfectionnement moral ; elle ne peut être légitimement détournée de ce but ni par lui-même ni par aucun autre. Vainement a-t-on prétendu qu'en certaines occasions *il pourrait être nécessaire, et par conséquent légitime, de faire périr un homme innocent pour le salut d'un peuple :* l'éternelle justice condamne cet adage inhumain, inventé par la politique.

Celui qui donne sa vie pour son pays et ses frères, en se dévouant à une mort certaine, est digne d'admiration ; son action est d'un héros ; mais les vertus ne sont pas obligatoires à ce degré ; poussées jusqu'à l'héroïsme, elles sont quelque chose de plus élevé que le devoir, de plus parfait que la justice : elles atteignent la dernière limite du renoncement de soi-même. La reconnaissance et la gloire les recommandent à l'éternelle mémoire des hommes ; aucune puissance humaine ne saurait les commander. Sous le prétexte du bien public, ni pour aucune autre cause, nul n'a le droit de disposer, contre sa volonté, de la vie d'un homme qui n'a pas mérité de la perdre ; autant le sacrifice est généreux et sublime, autant l'immolation serait odieuse et criminelle ; il n'en irait

pas ainsi sous l'empire de la civilisation destinée à remplacer la civilisation chrétienne. L'immolation serait le droit, la condition forcée de la vie, la discipline commune; nous vivrions et nous mourrions d'abord pour l'Etat, et en fin finale pour l'humanité.

Chose étrange ! les voix qui s'élèvent avec le plus de violence contre l'*exploitation de l'homme par l'homme* propagent une doctrine qui confisque l'homme au profit de la société ou du genre humain.

Au nom de ce qu'on appelle la *réhabilitation du peuple*, on n'hésite pas à faire descendre les hommes au niveau des castors, des abeilles et des fourmis. Ces créatures inoffensives, que l'ingénieux et caustique *Shaftesbury* qualifie d'*animaux politiques*, sont douées d'une sorte de sociabilité qui est une suite de la constitution de leur espèce. Elles vont en troupe, elles aiment la compagnie de leurs pareilles; une affection mutuelle semble les attacher les unes aux autres et à leur habitation commune. C'est qu'elles ne peuvent conserver la vie et le bien-être matériel, qui sont tout pour elles, qu'au moyen d'une collaboration et d'une existence commune. Il faut, en effet, que ces animaux fortifient leurs demeures contre les rigueurs de l'hiver ou l'irruption des eaux; qu'ils amassent de concert, durant la saison favorable, les aliments nécessaires à leur subsistance pour le temps de l'année qui les leur refuse; qu'ils pourvoient enfin, par des soins diligents, à la sûreté et à la conservation de leurs magasins. L'expérience a prouvé qu'ils périssent quand il ne leur est plus permis de se réunir et de vivre dans une étroite confédération.

Les hommes ont autre chose à faire en ce monde. L'intelligence dont ils sont doués, l'intelligence des *Platon*, des *Aristote*, des *Newton*, des *Descartes*, des *Leibnitz*, est modelée sur un autre patron que l'instinct des castors et des fourmis; elle a d'autres besoins à satisfaire. L'homme, qui est de

deux natures, ne saurait vivre d'une seule vie ; sa sociabilité, en rapport avec la constitution de son être, ne dirige point exclusivement son activité vers la recherche de ses jouissances matérielles. La connaissance et la pratique du vrai, du grand, du beau, du juste et du bon, sont l'aliment de sa vie morale ; il faut qu'il s'approvisionne de vertus et de bonnes œuvres pour accomplir sa destination.

Est-ce donc réhabiliter le peuple que de dépouiller les hommes de leur grandeur morale, de leur existence individuelle ? L'exploitation de l'homme par la société ne diffère en rien de l'exploitation prétendue de l'homme par l'homme : elle l'assujettit à des intérêts qui ne sont pas les siens ; elle l'emploie au profit des masses et le transforme en instrument, en simple *fonction*.

Voilà où l'on nous conduit, en enseignant la *réhabilitation* de la chair et la *légitimité des passions*. Circonscrits dans le monde matériel, nous nous glorifions dans nos œuvres. Les prodigieux résultats de l'application des forces intellectuelles aux forces mécaniques nous aveuglent. Tout autre horizon disparaît à nos yeux ; le monde moral s'éclipse, et cependant il nous faut un avenir : nouveaux millénaires, nous réclamons avec ardeur, sinon un nouveau ciel, du moins un monde nouveau, une autre vie dans celui-ci, une félicité terrestre, et l'on nous répond par l'asservissement de l'homme à la glèbe du perfectionnement social, sous l'empire de la *loi morale supérieure de l'humanité*, c'est-à-dire par le néant !

De telles doctrines sont impuissantes à consoler et secourir ceux qui souffrent ; elles ne sont pas le produit légitime d'une véritable perfectibilité. Toutefois, elles révèlent les besoins du temps présent ; elles témoignent de l'horreur qu'inspire le vide qui s'est fait dans les âmes ; elles constatent la nécessité de le combler. Mais le matérialisme prévalait dans les esprits ; il obscurcissait les notions de spiritualité, de libre arbitre, de responsabilité morale, non moins essentielles au

bon ordre social qu'à la dignité et au bonheur de l'homme.

Des inégalités politiques, des vices d'administration, des erreurs économiques, l'aveuglement du pouvoir ont été tour à tour accusés des maux et des désordres de la société. Ce n'étaient cependant là ni les plus profondes ni les seules causes aggravantes de la *misère*.

Les uns se sont préoccupés, comme *Malthus*, du principe de la *population ;* les autres, des salutaires effets ou des funestes résultats de la *concurrence* illimitée. On n'a pas craint de prendre à partie *la propriété*, fondement de l'ordre social ; *le capital*, qui alimente l'industrie ; *les conditions du travail*, qui est aussi un capital ; *l'inégale répartition du salaire*, qui en est la juste et proportionnelle rémunération, et enfin jusqu'au *salaire* lui-même, dont on propose la suppression. On s'est rué contre des phénomènes naturels et des faits immuables, contre les lois constitutives de la société, lorsqu'il aurait fallu demander à ces lois, à ces faits, à ces phénomènes les remèdes aux maux qu'ils comportent.

On cédait, sinon au progrès légitime, au moins à la progression naturelle des idées. La philosophie du XVIIIe siècle, en exaltant dans l'homme, au plus haut degré, le sentiment de ses droits, avait affaibli, au fond des cœurs, le sentiment des devoirs. Les enfants sucèrent un autre lait que celui de leurs pères. Après la constituante étaient venus les conventionnels. Les doctrines de 1793 remplacèrent celles de 1789 ; cependant, il faut être justes envers elles : *L'acte constitutionnel du* 24 *juin* 1793, en proclamant que *le bonheur commun est le but de la société*, principe indéniable, déclarait que *les gouvernements sont institués pour garantir à l'*HOMME LA JOUISSANCE DE SES DROITS NATURELS ET IMPRESCRIPTIBLES, ce qui n'est pas moins vrai ; et il ajoutait : *Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la* PROPRIÉTÉ.... *La sûreté consiste dans la protection accordée à chacun des membres de la société pour la conservation de sa personne, de ses droits et de sa* PRO-

PRIÉTÉ. Nos socialistes et nos communistes laissent bien loin derrière eux les principes de 1793. Il faut noter, toutefois, que, dès cette époque, l'*égalité* commençait à primer la *liberté*, déviation remarquable des principes de 1789, qui rapportaient tout à la *liberté*.

Dans l'ordre d'idées qui résume les doctrines du XVIIIe siècle, le devoir procède du droit. En effet, le devoir des hommes entre eux est le respect du droit d'autrui. Le devoir des hommes envers la société est le concours de chacun à la protection des droits de tous.

Au contraire, dans l'ordre d'idées dont on voudrait assurer le règne, les droits de l'homme se déduisent de ses devoirs envers la société. On procède de la société à l'homme, et non de l'homme à la société. De la sociabilité de l'homme, on conclut que la société est la fin première de l'homme. De la perfectibilité de l'homme et de l'accroissement qu'elle reçoit dans l'état de la société, on conclut que le perfectionnement indéfini de l'humanité est la fin dernière de l'homme, et la fin de la société.

Ce système est toute une philosophie. Selon ses auteurs, Dieu, en créant l'homme, a eu principalement en vue l'espèce humaine et la société civile. Pour que la société subsiste et que l'espèce se perpétue, il faut que l'individu jouisse d'un certain bien-être et d'une certaine perfection. C'est seulement de ce point de vue qu'il faut envisager la pecfectibilité de l'individu. Elle ne lui est donnée que pour la conservation, la perpétuité et le perfectionnement de l'espèce. Ses droits ne sont que les conséquences de ses devoirs envers la société, et les moyens d'accomplir ces devoirs.

Dans l'individu, considéré en lui-même, l'âme n'est point distincte du corps, ni l'esprit de la matière. L'homme est un *esprit-corps* (1), et non un corps auquel serait *surajouté* un

(1) M. Pierre Leroux, *du Bonheur*.

être mytérieux appelé AME. L'intelligence et la raison, *liées au corps, formées et nourries de sensations*, transforment en *facultés humaines* les *facultés animales*. Intimement unies au corps, elles ne sauraient lui survivre. La *solidarité humaine* cesse au tombeau. Il ne reste de l'individu, après la vie, qu'une impalpable poussière, *qui n'a de nom dans aucune langue* (1). L'espèce seule a pour apanage une éternelle perpétuité.

La conquête d'une félicité immédiate et temporelle est le but de la vie des hommes et le terme de leurs efforts. Ils sont appelés au partage égal ou à la jouissance commune des richesses, des jouissances, des avantages de tout genre, que la fortune prodigue aujourd'hui à ses seuls favoris. Le lot qui revient à chacun, dans ce partage, n'est point l'équitable rémunération d'un labeur accompli, mais le payement d'une dette contractée par la société envers tous ses membres, le jour même de leur naissance.

Ainsi l'homme, courbé vers la terre comme la brute, n'obéira dorénavant qu'à ses seuls appétits. Son noble front et ses regards pénétrants s'élèveront en vain vers les cieux, il n'a plus rien à leur demander. L'insatiable soif des biens périssables étouffe ses espérances immortelles. Ces mâles et louables passions, utiles auxiliaires du génie, qui fécondent le talent et stimulent l'habileté; l'amour du travail, qui est la condition de la vie; l'émulation, cette généreuse concurrence des âmes, qui est l'aiguillon de la perfectibilité, vont s'éteindre, faute d'aliment, dans le cœur de l'homme.

Quel en serait le mobile, si la constitution de l'Etat assure à tous indistinctement, à titre gratuit, ce qui devrait être le prix d'une activité laborieuse, éclairée et persévérante? Une fois l'égalité des droits proclamée, indépendamment du mé-

(1) Bossuet.

rite et des œuvres, les conséquences abusives du privilége découleront du droit commun. Qui voudrait faire quelque chose et s'efforcer de le bien faire, de le faire mieux qu'un autre, si tous sont certains, sans travail, ou quelle que soit l'imperfection ou le vice de leur travail, d'entrer en possession de la part égale et irréductible qui leur échoit dans le patrimoine social? L'imprévoyant, le paresseux, l'inepte, le dissipateur, le vicieux, n'auront eu que la peine de naître, pour recueillir les biens amassés par la diligence, la capacité, la prévoyance, l'économie, la vertu. Les saintes lois de l'équité, qui est l'égalité réelle, seront sacrifiées à l'esprit d'égalité extrême, qui dégénère presque toujours en une révoltante et monstrueuse inégalité.

Créancier de la société qui protégea son berceau, l'homme sera dispensé de toute reconnaissance envers elle. *Le besoin mutuel qui rapproche tout, parce qu'il rend tout nécessaire,* entretenait parmi les citoyens des rapports quotidiens et des occasions fréquentes de s'obliger. La liquidation sans cesse renaissante de l'*avoir social* suscitera à chaque instant, entre les parties prenantes, de constants sujets de discorde, causés par d'inévitables inégalités de répartition. L'envie et la cupidité, perpétuellement attisées, banniront du corps social l'harmonie indispensable à sa conservation.

L'âme humaine, qui trouve, dans sa perfectibilité, le gage de son perfectionnement moral et intellectuel, condamnée à ne voir désormais, dans cette faculté, que l'instrument du progrès social et du perfectionnement final de l'humanité, sentira faillir le sentiment de son indépendance, et fléchir son libre arbitre. Déchu du rang élevé qu'il tient dans l'échelle des êtres, l'homme, désormais humble élément de la société, n'existant plus que pour elle, qui en réalité n'existe que pour lui, cessera d'être ce *courageux athlète qu'inspire une passion invincible pour tout ce qu'il y a de plus grand, dont les pensées vont plus loin que les cieux, et dépassent les*

bornes que terminent toutes choses (1). Comme citoyen, investi, par grâce, de droits de seconde main, pures déductions de ses devoirs sociaux, il ne retrouvera plus, dans leur exercice, l'énergie première de ses vertus civiques.

L'ordre social est travaillé par la lutte de deux principes. Un grand problème tient en suspens l'attention des nations civilisées. Leur avenir dépend de sa solution. Il s'agit de savoir si la civilisation présente penche vers son déclin, ou si une seconde renaissance s'élabore et se prépare en son sein. Pour recueillir les éléments de décision de cette question importante, et pour en éclairer la discussion, il convient, sans aucun doute, d'étudier et d'approfondir les données économiques que nous avons signalées, et qui ont préoccupé les esprits les plus distingués. Mais, en présence des théories dont nous venons d'indiquer les tendances funestes, il importe surtout de rallumer dans les cœurs le flambeau de la vie morale, de rétablir dans leurs droits l'intelligence et la raison, de rappeler les hommes à leur vocation, et de pourvoir ainsi à l'apaisement des passions qui aggravent la *misère*, et au maintien des compensations qui la soulagent.

Le bien de chacun est la fin de la société. Il est de notre devoir à tous tant que nous sommes de concourir, selon nos forces et nos moyens, à procurer à nos semblables, dès cette vie, et au sein de la cité qui nous rassemble, la *plus grande somme possible de bonheur*. Pour nous acquitter de cette obligation, nous sommes tenus de les éclairer sur les véritables moyens d'être heureux. Dire la vérité à ses frères, c'est pratiquer la *fraternité*. Il faut que tous sachent qu'il est pour l'homme des intérêts supérieurs aux intérêts purement matériels, et qu'il n'est pas moins nécessaire à son bonheur de pourvoir à ceux-là qu'à ceux-ci. Il importe que personne n'oublie que la possession des biens que procurent le com-

(1) Longin.

merce, l'industrie, le travail des mains, ne constitue pas exclusivement le bonheur, et que, par conséquent, il est loin de dépendre uniquement du *droit au travail* et de la substitution de l'*association* au *salaire*.

Tout n'est pas fait quand on a gagné la vie du corps ; il faut encore assurer celle de l'âme. Tous les hommes, quelle que soit leur position sociale, ont droit au pain de la parole, à la nourriture intellectuelle, à la connaissance de toutes les grandes vérités morales et religieuses, aux jouissances ineffables du cœur et de la famille. Ils appartiennent à la famille, parce qu'ils sont hommes ; ils appartiennent à la société par la famille, qui est la patrie naturelle, comme la société est la famille civile.

Sans doute l'*âme et le corps marchent de compagnie* (1) ; mais l'*âme est un feu qu'il faut nourrir* (2), et qui réclame aussi son aliment de chaque jour. Les socialistes eux-mêmes somment la politique de distribuer au peuple la subsistance de l'âme, une *croyance*, une *foi religieuse*, une *religion sociale* (3) ; la leur, sans doute. Ils constatent aussi un besoin réel et pressant ; mais ils s'adressent à qui ne peut le satisfaire, et ils se trompent au fond.

Ni la foi ni les croyances ne se décrètent. La politique est impuissante à fonder même une *religion sociale*. Les gouvernements peuvent prescrire des cérémonies plus ou moins pompeuses, des réunions officielles, des lectures *décadaires* ; mais faire descendre sur l'autel le feu qui dévore la victime, et dans les cœurs la foi qui vivifie, sont choses hors de leur compétence. Dieu seul commande aux consciences. Il n'appartient qu'à lui de pénétrer dans ce *retranchement impénétrable de la liberté du cœur*, pour parler comme *Fénelon*.

Ces immenses ateliers où s'accomplissent de si utiles labeurs

(1) Molière.
(2) Voltaire.
(3) Georges Sand, *la Politique et le Socialisme*.

ne pourraient-ils, ne devraient-ils pas être pour les contrées qu'ils vivifient des foyers de moralisation? La discipline et la règle que les nécessités du service des fabriques comportent, les exercices même du travail, leur imprimeraient facilement ce caractère. Le travail est l'âme de la vie. L'homme est né pour travailler. Il ne fait *siens* qu'à ce prix les fruits de la terre. Dans les desseins de la Providence, le produit de ses œuvres doit pourvoir à sa subsistance. Le travail est d'institution divine. Accompli dans un esprit de droiture et religieusement comme un devoir, il a le mérite des bonnes œuvres.

Ces hautes pensées présentes à l'esprit des entrepreneurs, et souvent rappelées à l'attention des ouvriers qui les secondent, allégeraient la tâche des uns, faciliteraient celle des autres, et les éclaireraient également sur la conduite qu'ils ont à tenir. Au bénéfice pécuniaire que l'exploitation des fabriques procure au manufacturier, aux avantages qu'en retire l'Etat, au salaire que reçoivent les ouvriers, s'ajouterait pour tous un inappréciable bénéfice moral.

De généreux efforts ont été faits dans ce but. Des hommes vertueux et bien intentionnés ont établi par de sages règlements une salutaire police dans leurs manufactures. Des écoles ont été instituées : l'instruction religieuse a été donnée aux enfants : on a facilité pour tous la pratique du culte et l'exercice des devoirs de la religion. Les intérêts de ceux qui sont entrés dans cette voie louable n'ont point periclité. Enraciner, de plus en plus, dans les âmes des travailleurs la probité native, la fidélité au devoir, le sentiment religieux qui s'y trouvent en germe; leur inspirer l'amour de l'ordre et de l'épargne, un esprit de concorde, de paix et de bienveillance, le goût des joies domestiques et des plaisirs honnêtes, ce serait encore une excellente spéculation, si ce n'était une obligation étroite et sacrée, dont l'accomplissement porte avec soi la plus précieuse des récompenses.

Cependant que s'était-il passé ?

Les chefs-d'œuvre admirables de la mécanique avaient centuplé la puissance productrice de l'industrie. Le travail s'accroissait, et le capital avec lui. Le nombre des ouvriers se multipliait comme celui des entreprises. La population s'agglomérait autour des centres industriels et commerciaux. Une menaçante disproportion entre la production et la consommation compromettait les bons effets d'une légitime concurrence. Les spéculateurs et les fabricants, animés par la lutte, redoublaient d'efforts pour conserver leurs avantages sur les marchés. Ils s'appropriaient, avec jalousie, le temps des ouvriers, et contestaient même à la loi, tutrice naturelle de l'enfance et protectrice instituée des épouses et des mères, le droit incontestable de suspendre, pour quelques instants, le travail des uns et des autres, dans l'intérêt de leur santé, de la morale, de la famille et de l'ordre public. Et cependant hommes, femmes, enfants, le ménage entier, je ne veux pas dire la famille (ses droits et son esprit disparaissaient), étaient au service des machines. Le corps épuisé de fatigues, dans l'inaction d'une intelligence engourdie par la répétition monotone, constante et machinale des mêmes mouvements, c'était à peine si une pensée morale ou religieuse pouvait traverser les ténèbres de leur âme, avec la rapidité de l'éclair. Ainsi s'écoulaient leurs jours.

Et, à cette même époque, des sectes qui proclamaient un principe nouveau, en déclarant la guerre à tous les principes, propageaient leurs doctrines. Ces doctrines, qui livraient la société et la famille en proie à toutes les passions déchaînées, et qui dégradaient la nature humaine, circulaient comme un poison subtil dans toutes les veines du corps social. Sous les formes les plus ignobles et les plus grossières, elles pénétraient dans les ateliers. Elles y faisaient le fond des entretiens, l'unique délassement de ces pauvres âmes.

Sont-ce là les voies de la perfectibilité sociale ?

La subordination de l'esprit à la matière, la souveraineté des passions, la promesse fallacieuse d'une participation, égale pour tous, aux biens et aux jouissances que procure au petit nombre, une civilisation dont on sape les bases : sont-ce là les légitimes mobiles de la perfectibilité individuelle?

Il est évident que non. Ce n'est pas par de tels moyens que, dans l'ordre de la Providence, doivent être conciliés tous les intérêts. Un régime conforme à la vocation et à la dignité de l'homme est en même temps le mieux adapté à ses besoins, le plus propre à lui procurer, sur cette terre, la plus *grande somme possible de bonheur*. Il faut pour cela l'aider à dompter et à discipliner ses passions, au lieu de l'abandonner à leur délire. Ce régime doit s'appuyer sur les vieilles et saintes croyances, qui placent à côté de chaque douleur une consolation, et qui tendent sans cesse à guérir ou à atténuer les maux inséparables de l'état de société. Il protége le libre essor des facultés humaines ; il multiplie, par l'accroissement et l'activité du travail, l'abondance de ses fruits. Il égale ses produits à l'urgence et à la multitude des besoins. Il favorise le progrès des arts et de l'industrie, qui augmente la richesse nationale, capital de tous, et le bien-être proportionnel de chacun. Il seconde les développements d'une civilisation qui ne saurait demeurer stationnaire sans décliner. C'est ainsi que les diverses nations, dont la constitution civile et politique répond à la destination véritable de l'homme, concourent à l'accomplissement des destinées humaines.

Concluons. On fait un étrange abus des mots de *progrès*, de *perfectionnement*, et de *perfectibilité*. On fausse les idées en falsifiant les signes qui les représentent. Sans doute l'espèce humaine est perfectible, mais c'est à cause de la perfectibilité des hommes qui la composent : si la sociabilité est le plus puissant véhicule du perfectionnement des hommes, on ne saurait séparer la perfectibilité de l'espèce de celle des individus. Un peuple n'est en effet plus éclairé et meilleur

qu'un autre qu'autant que les hommes dont la réunion le constitue sont eux-mêmes meilleurs et plus éclairés. Or, les individus ne peuvent jamais devenir, avant l'observation et l'expérience, ce qu'ils ne peuvent devenir que par elles, puisqu'ils naissent tous également ignorants. Il n'est donc pas exact de dire que l'espèce se perfectionne collectivement, puisque, en réalité, les individus seuls se sont perfectionnés.

Pour qu'il y ait *perfectibilité*, il faut qu'il y ait *persistance*, et l'espèce humaine se renouvelle à chaque instant par les décès et par les naissances. Pour qu'il y ait *perfectibilité*, il faut qu'il y ait *identité*, et l'espèce n'est qu'une agglomération et une succession constante d'individus toujours distincts. Comme elle manque d'*unité*, elle ne saurait avoir de *volonté*. Elle n'a pas davantage la *conscience d'elle-même*, car elle n'était pas hier ce qu'elle est aujourd'hui, ni aujourd'hui ce qu'elle sera demain. Qu'y a-t-il de commun, quant aux progrès de leurs perfectibilités respectives, entre les insulaires de l'Océanie et les habitants des îles Britanniques, les nègres du Congo et les citoyens des Etats-Unis, les Cafres et les Français? On s'abuse quand on personnifie le genre humain. Lorsque nous traiterons de la civilisation, nous examinerons le système de sa *perfectibilité indéfinie*, et peut-être arriverons-nous à dire, avec un poëte immortel, qu'à mesure que se succèdent sur notre globe les grands hommes et les grandes nations,

> Un grand destin commence, un grand destin s'achève.
>
> CORNEILLE.

MÉMOIRE

SUR LES

DÉVELOPPEMENTS

DE LA SOCIÉTÉ HUMAINE

PAR

M. L.-J. KÖNIGSWARTER

Docteur en droit.

§ 2. — RACES GERMANIQUE, SCANDINAVE, CELTE ET SLAVE.

Cet usage universel d'acheter la fiancée des mains de ses parents, qui a été si longtemps regardé comme un usage exclusif des anciens Germains, devait frapper Tacite à cause de son étrangeté.

Dans son esquisse sur les mœurs des Germains, le brillant écrivain s'exprime ainsi :

« Ce n'est pas la femme, c'est le mari qui apporte la dot. Le père et la mère, les parents assistent et agréent les présents. Ces présents ne sont pas des frivolités pour charmer les femmes ni des parures de mariée. Ce sont des bœufs, un cheval tout bridé, un bouclier avec la framée et le glaive. *Pour ces dons, on reçoit l'épouse.* Elle, de son côté, apporte quelque arme à son mari. »

Nota. Voir ci-dessus, page 75.

Jusque-là. Tacite se montre historien fidèle, mais évidemment il se laisse aller aux séductions du poëte quand il ajoute :

« Ce sont leurs sacrés liens, leurs mystérieux *symboles*, leurs dieux d'hyménée. Qu'ainsi la femme ne se croie pas hors des pensées héroïques, hors des hasards et de la guerre, les auspices de l'hymen le lui disent déjà ; elle vient comme compagne des travaux, des périls ; sa loi, en paix comme au combat, c'est d'oser et souffrir comme lui. *Voilà ce que lui dénoncent l'attelage des bœufs, le cheval préparé et les armes.* Ainsi il lui faudra vivre, ainsi mourir. »

Ces paroles, que M. Burnouf a si bien rendues, sont certes pleines de poésie, et il faut convenir qu'un attelage de bœufs devait se présenter tout naturellement à une imagination romaine, comme le symbole du mariage, du *confugium*. Mais la vérité est que les symboles ne se rencontrent que chez les peuples d'une civilisation avancée, et tel n'était pas certes l'état des Germains au temps de Tacite. D'ailleurs l'argent et l'or étaient fort rares chez ce peuple, et le bétail, les chevaux et les armes étaient de fréquents moyens d'échange, ce qui explique pourquoi le prix, le don payé aux parents consistait dans les objets décrits par Tacite. Un autre fait, qui s'oppose à la manière de voir de cet historien, c'est que les bœufs, les chevaux de guerre, les armes étaient d'une grande valeur chez les Germains, et que, par conséquent, ils ne s'en servaient pas comme symboles ; car ces derniers ont été toujours et partout d'une mince valeur, afin d'être à la portée de tout le monde. L'achat de la femme, parmi les Germains, était donc réel, et non pas symbolique, au commencement de l'ère chrétienne.

Quand les nations germaniques se donnèrent des lois écrites, le principe du prix à payer fut partout conservé ; mais le nom, la forme varièrent. Ici *dos* ou *pretium*, là *mundium*, *meta*, *wittemon* ; tantôt achat réel, tantôt achat sym-

bolique ; chez un peuple, distinct du don du matin (*morgengabe*), chez un autre, s'identifiant avec cette donation ; mais sous la variété du nom et de la forme se cache toujours le principe de l'acquisition de la femme.

Le rapt et l'enlèvement font l'objet de défenses sévères et réitérées dans les lois germaniques, et on en trouverait difficilement une qui n'y ait pas consacré un titre spécial.

La loi salique taxait le déshonneur des femmes et des filles par sols et deniers. Tant pour avoir pressé le doigt d'une femme, tant pour la main, tant pour le bras, tant pour le sein, tant pour la jambe. Le viol ou rapt d'une femme mariée, ou d'une fiancée au moment où on la conduisait à la maison conjugale, était composé à 200 *solidi*, ce qui, dans l'échelle des compositions, était une des plus hautes amendes, puisque c'était ce qu'on payait pour le meurtre d'un homme libre ; tandis que, pour coucher avec une jeune fille, l'amende était de 45 *solidi* ; de 62 1/2 si on lui faisait violence ; de 77 1/2 si elle était promise en mariage (1). L'esclave qui avait ravi ou enlevé de force une femme libre était puni de mort. La loi ripuaire et celle des Bavarois imposaient également au ravisseur une amende de 200 *solidi*, la même que ces lois fixaient pour le meurtre (2). Dans celle des Allemans, la composition du rapt était de 400 *solidi*, tandis que celle pour le meurtre d'un homme libre n'était que de 180 (3). Les coutumes des Burgondes, des Thuringiens et des Saxons prononçaient de même de fortes amendes contre le rapt et l'enlèvement des femmes.

Chez les Visigoths, le ravisseur perdait la moitié de ses biens, et il pouvait même, dans certains cas, tomber en servitude. Si quelqu'un enlevait la fiancée d'autrui, la moitié de sa fortune était dévolue à la victime, et l'autre à son fiancé.

(1) *Lex sal.*, t. XIV, XV et XXIII.
(2) *L. rip.*, t. VII et XIII. *Bajuvar*, t. VII, c. XVI ; t. III, c. XIII.
(3) *L. allem.*, t. LXIX.

Si le coupable ne possédait rien, on le vendait pour que le prix servît d'indemnité. La loi visigothe va plus loin, elle permet de tuer impunément le ravisseur :

« Si quispiam de raptoribus fuerit occisus, ille qui percussit ad homicidiun non tenetur, quod pro defendenda castitate commissum est.»

Chez les Romains, les attentats commis avec violence contre les femmes entraînaient la peine de mort ; ceux qui n'étaient pas accompagnés de cette circonstance aggravante étaient encore punis de la perte de la moitié des biens pour les classes supérieures, et, pour ceux de basse condition, d'une peine corporelle et de la relégation.

L'ancien droit français s'est ressenti des peines sévères du droit romain et des lois germaniques. Les Capitulaires des rois francs, s'inclinant tantôt devant l'Eglise, imitant tantôt le droit romain, tantôt enfin se rappelant les anciens usages des Germains, avaient prononcé les peines les plus diverses, car on y rencontre la pénitence publique, l'exclusion des églises et des couvents, l'excommunication, l'obligation de doter la fille déshonorée, de l'épouser même, à côté des compositions et amendes pécuniaires, du bannissement, et parfois même de la peine capitale. Dans les Assises de Jérusalem (1), celui qui avait déshonoré une fille sans user de violence (« ou par la volonté de la guarse, ou par sa simplese ») était forcé de l'épouser ou de la doter, ce qui avait déjà été prescrit par les Capitulaires ; de plus, si les parents, sous la garde desquels se trouvait la victime, ne se déclaraient point satisfaits, ou bien si le coupable n'avait pas de quoi la doter, ou s'il était d'une condition inférieure, la peine de la castration, le bannissement pour un an et un jour, et la confiscation, étaient les peines que les Assises cumulaient sur la tête du coupable. Les Etablissements de saint Louis (2), en punissant le rapt de

(1) *Cour des bourgeois*, ch. CXIX.
(2) L. I, ch. XXV.

la peine capitale, ont suivi le droit romain. Le gentilhomme qui avait abusé avec violence de la fille qui lui avait été donnée à garder par un autre gentilhomme était pendu ; si la fille y avait consenti, il ne perdait que son fief (1). Enfin tout seigneur qui avait séduit la femme, la fille, ou toute autre parente d'un de ses vassaux, perdait son droit de seigneur, et réciproquement le vassal perdait sa terre, s'il était convaincu d'adultère avec la femme de son seigneur (2).

Mund, *mundium*, était la tutelle, la protection (*garde*, *mainbournie*, dans nos Coutumes de France), sous laquelle se trouvait toute femme germaine, fille ou épouse. Celui qui avait cette tutelle, cette garde, s'appelait *mundwald*, *mundoaldus*. Tacite avait déjà remarqué, en esquissant les fiançailles des Germains, que les parents de la fiancée devaient y assister et approuver les dons du futur mari (3). S'il ne s'y arrête pas plus, c'est que cette tutelle de la femme n'avait absolument rien d'étrange pour les Romains.

Mieux que toute autre loi germanique, celle des Lombards retrace le tableau de cette institution générale à toute la race germaine (4), qui s'est bien mieux développée encore parmi la race scandinave (5). Chez les Lombards, toute femme, sans exception, devait avoir son *mundualdus* (6) ; la fille avait son père, la femme mariée son époux, la sœur son frère. Dans les degrés plus éloignés, c'était les agnats, et, à leur défaut,

(1) L. I, ch. LI.

(2) L. I, ch. XLII.

(3) *De Morib. German.*, c. XVIII : « Intersunt parentes et propinqui, ac munera probant. »

(4) Excepté dans la loi des Visigoths, trop imbue de l'élément romain.

(5) Voir plus loin, page 217. — Chez les Hindous, la femme était dans une position identique. « Une femme devant être gardée, dans son enfance par son père, dans sa jeunesse par son mari, en cas de mort de son mari par son fils, elle n'est libre en aucun temps. » (*Dharmasâstra*, l. v. st. 148.) Ne croit-on pas lire une traduction de la loi lombarde de Rothaire ?

(6) *L. Rothar.*, c. CCV ; *Cf. L. Roth.*, c. CLXXXI.

la cour du roi qui tenait la femme en garde. Quant au *mundium* de la veuve, il appartenait soit au fils, soit aux autres héritiers mâles de son époux, si ses propres parents ou un second époux ne l'avait pas racheté (1).

C'est cette garde que le Germain achetait des parents de sa future à l'époque des fiançailles ; du moins c'était la signification primitive dans les temps où le prix était réellement compté aux parents de la mariée. Peu à peu l'usage s'introduisit d'abandonner une partie de ce prix à l'épouse elle-même ; plus tard il lui fut laissé tout entier, ou bien on faisait à l'épouse, le lendemain des noces, une donation à part, le don du matin. C'est de ces deux dons, confondus par l'usage, que s'est formé le douaire, qui joue un rôle si important dans nos coutumes de France et dans la plupart des lois modernes de l'Europe.

Le prix d'achat, le don du matin et le douaire représentent trois époques différentes, trois phases successives de l'émancipation de la femme.

Dans la première, si le prix donné n'est plus la composition du rapt ou la valeur de la fille même, il est au moins payé pour la garde, pour le pouvoir que le mari acquiert sur son épouse. Si la femme n'est déjà plus esclave, elle est au moins encore l'inférieure de l'homme.

Dans la deuxième phase, le don du matin recèle déjà des sentiments plus dignes et plus tendres ; le mari cherche à indemniser l'épouse de la perte de sa virginité. C'est l'expression du bonheur, de la passion satisfaite.

Enfin le douaire vient révéler le véritable amour conjugal, qui, étendant sa sollicitude au delà de la tombe, donne à la veuve, à la mère de famille, une position digne et indépendante.

Les coutumes de la race germanique, codifiées à partir du

(1) *Rothar.*, c. CLXXXII-III.

ve siècle, appartiennent à ces diverses époques, et leurs dispositions différentes donnent la mesure du degré de civilisation auquel chaque peuple était arrivé.

La loi saxonne contient le principe de l'achat dans sa crudité primitive; la femme y est réellement achetée, et le prix payé aux parents.

Les termes *emere* et *pretium emptionis* ne peuvent laisser aucun doute sur la nature de ce prix d'achat. Mais déjà, à côté de ce *pretium emptionis*, il y avait une donation nuptiale que le mari faisait à son épouse, la *morgengabe*, ou le don du matin, que pourtant la loi saxonne appelle à tort *dos*, probablement à défaut d'une autre expression latine. C'est de cette donation que s'occupe le titre VIII de la loi saxonne : *De dote*.

La loi burgonde (1) aussi a dit *dos* pour désigner la *morgengabe* (2).

Ce qui est important à remarquer, c'est que les *Coutumes germaniques* n'emploient pas le mot *dos* quand il s'agit de ce que les filles apportent à leurs époux, la dot des Romains et celle de nos jours. Les Lombards emploient le mot *faderfium*, les Anglo-Saxons, *fœderingfeoh ;* les lois des Allemans et des Bavarois prennent une circonlocution (3); les auteurs du moyen âge disent *maritagium* (4).

Les lois anglo-saxonnes, recueil des coutumes importées par les peuplades scandinaves et germaniques dans la Grande-Bretagne, qui représentent l'élément germain dans cette île, comme les lois lombardes le représentent en Italie, celles des

(1) T. XLII, § 2.

(2) Voir nos *Etudes historiques sur le droit civil* (*Revue de législ. et de jurispr.*, avril 1843, p. 404).

(3) *L. Longob.*, II; 1, 4; II, 14, 14. *L. Aethelberti*, c. LXXX, *L. Allem.*, t. LV, § 1 : « Et quidquid uxor de sede paterna secum attulit. » *L. Bajuv.*, VII, c. XIV, § 2 : « Et quidquid illa de rebus parentum ib adduxit... »

(4) Ducange, v^o *Maritagium*. *Etablissements de saint Louis*, I, ch. IX.

Francs et des Burgondes dans les Gaules, et celles des Goths en Espagne ; les lois anglo-saxonnes méritent une attention spéciale, parce que, plus qu'aucune loi de cette époque, elles sont restées pures de l'alliage de l'élément romain. Elles ont encore cela de commun avec la législation des Lombards, qu'elles forment un recueil de lois de différentes époques, promulguées par différents rois, d'où la conséquence que les dispositions des lois antérieures sont souvent en désaccord avec celles des temps plus récents : ainsi les lois d'Aethelbyrth sont fréquemment modifiées par les règlements d'Alfred, d'Aethelstaen, d'Edmond et autres souverains anglo-saxons.

Le principe que la femme était un objet échangeable à prix d'argent, forme la base des premières lois anglo-saxonnes. La trente-deuxième loi d'Aethelbyrth condamne celui qui couche avec la femme d'autrui, à lui procurer pour ses deniers une autre femme , et la soixante-seizième loi de ce même prince ordonne que les vierges soient achetées de leurs parents (1). Le prix d'achat en anglo-saxon s'appelait *ceap, scaett, gift*. Les lois d'Edmond (2) témoignent du progrès de la civilisation, puisque le libre consentement de la femme y est considéré comme nécessaire au mariage, et que le futur est obligé, à l'époque des fiançailles, de fixer ce qu'il donnera à sa femme lorsqu'elle se sera prêtée à ses désirs, le don du matin ; et ce qu'il lui destine si elle venait à lui survivre, le douaire. Ainsi, au lieu du prix d'acquisition qu'on donnait auparavant aux parents de la mariée, c'est la dot qui revient à la femme elle-même. Enfin, le prix d'achat fut formellement abrogé par une loi de Canut (3).

La loi des Angles et Varnes, ainsi que celle des Frisons, n'ont point de dispositions sur les fiançailles et le mariage ; par conséquent, il est impossible de dire exactement de quelle

(1) Aethelbyrth régna de 561 à 616.
(2) *L. d'Edmond*, 1-3. Edmond régna de 940 à 946.
(3) *L. de Canut*, 72. Canut régna de 1017 à 1035.

manière procédèrent à cet égard les peuples de la Thuringe et du nord de l'Allemagne. Cependant, il ne peut être l'objet d'aucun doute que l'achat de la femme ou de sa garde (*mund*) était le principe reconnu; les dispositions de ces deux lois sur le rapt et les mariages accomplis sans l'assentiment de ceux qui avaient le *mundium* de la femme, nous en seraient de sûrs garants (1). Mais il y a, en outre, des témoignages irrécusables d'une époque plus récente, qui rendent le doute impossible.

Dans les coutumes des Frisons des siècles suivants, il est fait mention du *mondschet* (litt. *prix du mund*), que le futur mari devait payer, savoir, deux *solidi* au tuteur d'une fille, et deux marcs moins quatre deniers à celui d'une veuve (2). Chez les *Ditmerschen*, peuple du nord de l'Allemagne, l'achat du *mund* de la femme était encore en plein usage du temps de *Neocorus* (3).

La loi salique offre également une regrettable lacune à l'endroit des formes du mariage; cependant, le principe de l'achat n'est point douteux chez les Francs. D'abord, les nombreuses dispositions sur le rapt et les unions privées de l'assentiment des parents ou tuteurs, puis le titre LXX (4), qui exige, lors des fiançailles, la présence des parents, et dont la rubrique porte : « De eo qui filiam alienam *acquisierit* et se retraxerit, » le prouvent abondamment.

Une autre et plus forte preuve de l'achat du *mundium* de la mariée chez les Francs-Saliens se trouve dans la disposition de la loi salique qui règle le rachat du *mundium* de la veuve (5) : celui qui avait épousé une veuve sans payer le

(1) *L. angl. et werin*, t. x; *L. fris.*, t. ix.
(2) Grimm, p. 425.
(3) i, 109.
(4) Editions d'Hérold et de Lindenbrog; ce titre est incomplet dans l'édition de Schilter, il manque tout à fait dans celle d'Eccard.
(5) Ed. Hérold, t. xlvii. Ed. Lindenbr., t. xlvi. Ed. Eccardi, t. xlviii. Ed. Schilteri, t. lxxviii.

reipus (1) à son tuteur, devait la composition fixée pour le rapt.

Enfin, des preuves directes et positives se trouvent dans les formulaires de Baluze, de Lindenbrog et de Bignon (2), où il est fait mention des fiançailles *per solidum et denarium secundum legem salicam*. Encore lit-on chez Frédégaire (*Epitom.* 18), à l'occasion du mariage de Clovis et de Clotilde : « Legati offerentes *solidum et denarium, ut mos erat Francorum*, eam partibus Clodovæi desponsant. »

La question sérieuse n'est donc pas de savoir s'il intervenait un prix dans les unions matrimoniales des Francs Saliens; d'après les témoignages que nous venons de rapporter, elle se trouve pleinement résolue ; mais reste la question, si ce prix était réel ou symbolique à l'époque de la première rédaction des Coutumes franques.

La mention dans les formules et autres monuments du sol et denier qu'on payait pour la fille, et des trois sols et un denier que la loi salique ordonne de payer pour le *mundium* de la veuve, ont conduit plusieurs savants (3) à se prononcer pour la nature symbolique. Mais la haute antiquité de la loi salique, le caractère primitif dont elle porte l'empreinte, et les mœurs peu policées des Francs, lors de la première rédaction de leurs Coutumes, qui remonte à la première moitié du ve siècle (420 à 430), sont des arguments qui s'opposent avec force à ce que le prix des fiançailles ait déjà pu être purement symbolique à cette époque.

Aussi doit-on revenir tout à fait de cette opinion, si l'on considère que le sol et le denier ne sont pas mentionnés dans le texte de la loi salique, mais dans des monuments

---

(1) De l'ancien tudesque *raips*, dont l'allemand *reif*, lien, *vinculum*.

(2) Canciani II, 476, 498 et 532. Bignon, form. 5. Lindenbr., f. 75. Voy. encore une charte de 1034, rapportée par Muratori. *Antiq. medii ævi*, II, p. 271.

(3) Grimm, *Deutsche Rechsalt.*, p, 426 ; Wiarda, *Geschichte und Auslegung des Sal. Gesetzes*, Brême, 1808, p. 223.

postérieurs, qui bien que retraçant des usages francs, appartiennent à une époque plus récente, où l'ancien prix réel était déjà devenu prix symbolique. Quant aux trois sols et au denier que la loi salique exigeait pour le *reipus* de la veuve, ils peuvent être considérés comme un prix suffisant, si l'on songe que le *mundium* de la veuve avait déjà été payé une fois lors de son premier mariage. Notons encore, que ce *reipus*, qui revenait au tuteur, n'empêchait pas le mari de constituer une dot à sa femme, ainsi qu'une formule de Canciani (1) le prouve.

Les lois salique et ripuaire, dans notre opinion, représentent la transition de la première à la seconde phase de l'émancipation des femmes, que nous venons d'indiquer tout à l'heure. Le sol et le denier, le *reipus*, revenaient encore aux parents, au tuteur; mais la dot que le mari constituait à sa femme au moment des fiançailles, appartenait déjà en toute propriété à la mariée. La loi ripuaire, en fixant la dot à cinquante sols pour le cas où le mari n'aurait rien constitué à sa femme, démontre que les Francs étaient loin de regarder la dot comme un vain symbole, mais elle prouve aussi que cette dot avait déjà pris les allures du douaire (2).

Du reste, la loi ripuaire n'est pas la seule à fixer le chiffre de la dot, à défaut de conventions particulières. Chez les Allemans, elle était fixée à quarante sols (3). Elle l'était encore chez les Bavarois, car il est deux fois question dans leur loi d'une dot légale (4), ainsi que chez les Burgondes, dont la Coutume parle constamment du double, triple et sextuple du *pretium* ou *wittemon* (5).

---

(1) II, 477.
(2) L. Rip., t. XXXVII, § 1-2.
(3) *L. allem.*, t. LV.
(4) *L. bajuv.*, t. VII, 14, 2. T. XIV, 7, 2.
(5) *L. burg.*, t. XII.

La loi des Allemans exige également, que l'épouse légitime soit achetée par le mari. « Si quelqu'un a pris pour épouse une femme qu'il n'a pas achetée, et si le père la redemande, qu'il la lui rende avec 80 sols de composition. Si la femme est morte pendant le mariage, sans que le mari ait acheté le *mundium* de son père, il lui payera 80 sols. Enfin, si la femme a eu des enfants, et qu'ils soient morts avant l'acquisition du *mundium*, l'époux payera au père de leur mère le prix de chaque enfant (1). »

« *Wittemon* était le nom du prix des fiançailles chez les Burgondes. Parmi ce peuple, la femme était déjà parvenue à une certaine individualité, car non-seulement son consentement était nécessaire, mais encore elle recevait une part du prix des fiançailles (2). Cette part a dû être d'un tiers, puisque le législateur, statuant sur les divers parents, qui ont droit au *wittemon*, ne dispose que des deux tiers (3). Quant à la femme, qui se mariait pour la troisième fois, elle gardait le *wittemon* entier pour elle (4).

A côté du *wittemon*, appelé quelquefois *pretium*, *nuptiale pretium* (5), la loi burgonde mentionne la *donatio nuptialis* (6). Cette donation nuptiale est-elle identique avec le *pretium* ou *wittemon*, est-elle une espèce de don du matin, ou bien est-ce un alliage étranger du droit romain, dont les lois des Burgondes nous offrent tant d'exemples?

Les textes s'opposent à la première opinion; car d'une part il est dit, qu'en cas de second mariage de la part de la femme, les parents du mari décédé peuvent réclamer le *wittemon* (7), tandis qu'en un autre endroit, la loi donne à la

(1) *L. allem.*, t. LIV.
(2) *L. burg.*, t. LII.
(3) *L. burg.*, t. LXVI.
(4) T. LXIX, § 2.
(5) T. XII, XIV, § 3.
(6) T. XXIV, § 1.
(7) T. LXIX, § 1.

veuve qui se remarie (1), l'usufruit de la donation nuptiale, en réservant la nu-propriété au fils.

M. de Savigny (2) est de l'opinion que cette donation est une institution romaine, qui s'est infiltrée dans les habitudes des Burgondes, et a fini par prendre place dans leurs lois.

Malgré cette grave autorité, nous pensons que la *donatio nuptialis* était chez les Burgondes, ce qu'était chez d'autres peuples la *morgengabe* : une donation que l'époux était libre de donner ou de ne pas donner à sa femme. Qu'on ne nous oppose pas, que le don du matin était le prix de la virginité, et que les veuves ne pouvaient pas avoir de *morgengabe;* cette manière de voir, quoique la seule dans les temps primitifs, est loin d'être devenue une règle universelle dans le droit allemand (3)

L'émancipation de la femme avait fait encore un pas de plus dans la législation lombarde. Nous avons déjà exposé comment la femme était toujours dans le *mundium*, fille, femme ou veuve. Le prix, *meta* chez les Lombards, ne revient même plus en partie aux parents de la femme, comme le *wittemon* des Burgondes ; la *meta* lombarde appartient en entier à la femme, ainsi que le don du matin (*morgincap*), que le mari pourrait lui avoir donné. Mais il était expressément défendu au mari, et à peine de nullité, de donner quoi que ce fût à sa femme en dehors de la dot et du don du matin (4) dont la loi elle-même avait fixé la limite : ainsi le maximum d'une dot était de 300 sols, les juges seuls pouvaient donner jusqu'à 400 (5) ; quant à la *morgincap*, elle ne pouvait excéder le quart des biens du mari (6).

(1) T. XXIV, § 1.
(2) *Hist. du droit rom. au moyen âge*, t. II, p. 6.
(3) Mittermaier, *Gemeines Deutsches Privatrecht*, § 348.
(4) *L. Luitpr.* c. 102.
(5) *Ibid.*, c. 88.
(6) *Ibid.*, c. 7.

Enfin la loi des Visigoths, qui de toutes les coutumes germaniques a subi le plus l'influence de la législation romaine, et qui professe sur le mariage les doctrines du *Corpus juris* et du *Droit canonique*, exige néanmoins le prix des fiançailles, que l'époux devait donner sous le nom de *dos* ou *arrœ* (1). Cette dot était limitée par la loi à un certain taux, et la femme ou ses parents ne pouvaient rien demander de plus. A défaut d'enfant, la femme pouvait disposer de sa dot après sa mort, comme bon lui semblait; mais dans le cas où elle mourait *ab intestat*, la dot revenait au mari ou à ses ayants droit (2).

Ainsi depuis la loi saxonne, expression pure de l'élément germanique, jusqu'aux lois des Visigoths, où cet élément était près d'être absorbé par l'influence de Rome et de l'Église, toutes les lois des nations germaines ont basé l'union matrimoniale sur l'idée primitive, quoique parfois affaiblie, de l'achat de la mariée. Cependant la distance est déjà grande entre la loi du Bavarois et de l'Alleman, qui pose un *minimum* à ce que le futur mari doit payer aux parents, et celle du Lombard et du Goth, qui impose un terme à la libéralité du mari, en fixant un *maximum* à ce qu'il peut donner à son épouse.

La race scandinave, restée dans le nord de l'Europe et en dehors de tout contact avec les sujets de l'ancien empire romain, avait conservé, et plus purs et plus longtemps, les antiques usages.

Les Sagas des Scandinaves qui, à l'instar des mythes grecs, doivent être considérées comme l'histoire du premier âge des peuples du Nord, abondent en exemples et en preuves de l'acquisition des mariées soit par de l'argent, soit par une prestation de travail. De même que Jacob dut travailler pendant quatorze ans pour son beau-père Laban, afin d'obtenir Lia et

(1) *L. Visigoth.*, III, 1, 9.
(2) *L. Visigoth.*, III, 1, 5.

Rachel, de même le héros Gunlaug est obligé de courir les aventures pendant trois ans, afin d'obtenir la main de Helga son amante (1).

Le prix payé lors des fiançailles s'appelle *mundr*, ce qui rappelle le *mund*, *mundium* des Germains, pris souvent dans le sens de la garde ou tutelle, et dans celui du prix qu'on payait pour l'acquérir. La femme légitime devait être achetée (*mundi keypt* (2)); le contrat de fiançailles s'appelait *kaupmali* (3), *bâdkaup* (4), mot dont on ne peut contester l'affinité avec l'allemand moderne *Brautkauf*, achat de la mariée. Aussi les anciennes traditions et les premières coutumes écrites s'occupent beaucoup de celui qui, dans la famille, avait le pouvoir de fiancier ou de marier les filles (5). C'était d'ordinaire le mâle le plus proche, et le fils majeur avait ce droit sur sa mère. A défaut de mâles, c'était la mère ou la plus proche parente (6).

Un trait qui montre toute la naïveté des premières lois de la Scandinavie, c'est ce ton paternel qu'elles emploient à exhorter les hommes à ne plus enlever de force leurs épouses, ce qui prouve en même temps l'universalité de cette coutume dans l'Europe septentrionale (7).

Un témoignage historique remarquable, qui démontre comment l'achat des femmes a été considéré comme le moyen le plus efficace de remplacer les unions irrégulières par des

(1) *Gunlaug Saga*, p. 80 et 130. *Eyrbyggia-Saga*, c. 23.

(2) *Egils-Saga*, c. IX. *Nials-Saga*, c. X, XIII et XXVII.

(3) *Nials-Saga*, c. IX et XIII.

(4) Grimm, p. 42, cite des monuments qui vont jusqu'au quinzième siècle, desquels il appert que la coutume d'*acheter* la femme ou la fiancée était en usage en Allemagne.

(5) Le *mundwald* des Germains. *Fastnandi*, *giptaman* chez les Scandinaves.

(6) *Gragàs*, I, 305; *Jonsbok*, p. 91; *Loi de Jutland*, I, 33; *Collection des lois norwég.* de Paus, I, 57; II, 168. *Collection des lois suéd.* de Collin et Schlyter, II, 96.

(7) Helsingalagh, sect. *des succ.* fl. 1. Hæstmannalagh, 1. sect. *des succ.* fl. 1.

mariages stables, nous est livré par Saxo Grammaticus (1). Les Ruthéniens ayant été vaincus, Frotho les engagea vivement à acheter désormais leurs femmes à l'instar des Danois, puisque là où il intervient un prix, il y a plus de stabilité dans le mariage.

Le principe de l'achat de la mariée s'est conservé dans les premières lois des Islandais, des Norwégiens, des Suédois et des Danois, et cela longtemps encore après leur conversion au christianisme.

Toute femme légitime devait être achetée (*mundi keypt*), et tout enfant était considéré comme bâtard, s'il était issu d'une mère qui n'avait pas été achetée pour un marc au moins (2).

Dans la Laxdœla-Saga, Hoskuld voulant acheter une femme au marchand russe Gilli, est obligé de la payer trois marcs, le triple du prix, ajoute la légende; encore cette femme est-elle muette (3).

La *Gulathingslow*, loi promulguée vers le milieu du dixième siècle par le roi norwégien *Hakon Adelsteen*, exige la même condition pour la légitimité des enfants, et fixe également un taux au-dessous duquel le *mundr* ne peut descendre (4). Même exigence du prix d'achat pour la validité du mariage dans le Jonsbok, code du treizième siècle, et qui avait force de loi tant en Islande qu'en Norwége (5).

Des dispositions analogues se retrouvent dans les anciennes coutumes de la Suède et du Danemark (6).

---

(1) V. p. 88 : « Ex imitatione Danorum, ne quis uxorem nisi emptitiam duceret, venalis siquidem connubia plus stabilitatis habitura censebat, tutiorem matrimonii fidem existimans, quod pretio firmarentur. » Saxo Grammaticus, membre du clergé danois, écrivit ses annales dans la dernière année du douzième siècle; il mourut en 1205.

(2) *Gragàs*, I, 370.

(3) *Laxdala-Saga*, p. 30.

(4) Grimm. *Litteratur der Altnord. Gesetze* (*Zeitschrift für gesch. Rechtswissenschaft*), t. III, p. 93.

(5) Jonsbok (édit. de Copenhague de 1763), p. 89.

(6) Saxo Grammaticus, liv. V, 88. Gans, *Erbrecht*, IV, 640 et 656.

Trois points méritent une observation particulière dans le droit scandinave : la position plus élevée de l'épouse, qui reçoit elle-même le *mundr*, comme chez les Visigoths et les Lombards; le prix qui finit par devenir symbolique, la loi se contentant d'un simple marc, ce qui rappelle le *solidus et denarius* des formules franques; enfin la limitation de ce que le mari peut donner à sa femme comme don du matin (1).

Cette préoccupation naturelle du législateur à prévenir les écarts que le jeune époux pourrait faire aux dépens de ses autres héritiers, dans les premiers transports d'un amour satisfait, se retrouve, ainsi que nous l'avons vu, dans plusieurs lois germaniques, chez les Lombards, les Francs, les Visigoths. Ce terme imposé à la libéralité de l'époux se légitime par sa profonde sagesse et par sa connaissance du cœur humain; aussi nous ne sommes pas de l'avis d'un illustre savant (2), qui pensait que cette défense avait été empruntée au droit romain ; d'autant plus que son argumentation était basée sur l'absence complète d'une semblable disposition dans les lois scandinaves, tandis que ce point se trouve virtuellement en contradiction avec la législation norvégienne, que nous venons de citer. Or il est un fait hors de contestation, c'est que les anciennes lois scandinaves n'ont eu à subir aucun contact avec les idées et les doctrines du droit romain.

Si maintenant nous pouvons considérer comme un point acquis, que les races scandinave et germanique suivaient les mêmes règles fondamentales en fait de mariage, et que l'achat de la femme a été parmi ces deux races, à la fois la base et le commencement de l'union légitime des sexes, quel est l'état de la question parmi la race celte ou gauloise? Cette race, qui a peuplé une grande partie de l'Europe, mais dont l'importance s'est amoindrie à mesure que celle des Romains

(1) Jonsbok (édition de Copenhague de 1763), p. 91.
(2) Gans, *Erbrecht*, III, p. 205.

et des Germains s'est élevée, a-t-elle également suivi la marche générale des autres nations ; c'est-à-dire, le principe du mariage a-t-il été chez les Celtes, comme chez les autres races, une acquisition de la femme par l'homme?

La circonstance que les Celtes ne commencent à être bien connus dans l'histoire qu'à une époque où leur civilisation était déjà parvenue à un très-haut degré, nous dirons même où elle se trouvait dans un état de décrépitude, jette, il est vrai, un voile obscur sur les premiers rudiments de leur civilisation ; mais si, par des travaux récents, on est d'accord sur l'origine de cette race; si, d'un autre côté, on a recherché ses institutions civiles dans les textes de lois, qui nous ont été légués par des nations d'extraction celte, on peut, sans encourir le blâme de témérité, se fixer sur les questions principales de leur organisation publique et domestique.

D'abord, l'origine asiatique des Celtes est aujourd'hui un fait incontestable; or nous avons vu quelle a été la forme primitive du mariage chez tous les peuples de l'orient. La plus simple logique veut donc que, à moins de fortes preuves contraires, le même principe ait dû être en vigueur parmi les Celtes. Or, non-seulement aucune preuve contraire n'existe, mais tout ce que nous connaissons des lois et coutumes gauloises nous démontre que le mariage n'a pas eu chez eux d'autre base que chez les Orientaux et les autres races qui ont peuplé l'Europe.

Ce que Jules César (1) a rapporté du régime des biens entre époux dans les Gaules, doit être réduit à sa juste valeur. D'abord, il faut bien se pénétrer que l'état de civilisation dans lequel se trouvaient les Gaulois à l'époque de la conquête romaine, était de nature à exclure l'idée d'un achat réel des femmes, forme de mariage qui ne se présente que dans le premier âge des peuples. Ensuite, l'historien conquérant ne

(1) *De bello gall.*, VI, 19.

décrivait point la forme du mariage, mais le régime des biens entre époux. Ce régime indiqué par César est, d'après nos idées modernes une communauté d'acquêts combinée avec un préciput conventionnel. Il en résulte que les femmes apportaient, il est vrai, quelques biens en mariage, ce qui n'a rien de contraire à l'esprit germanique, puisque nous avons vu que cela se pratiquait chez les Germains, et que plusieurs de leurs lois en faisaient une mention expresse. Ce qui donne une opinion bien plus nette de l'infériorité personnelle de la femme gauloise vis-à-vis de son mari, c'est le droit de vie et de mort qu'il exerçait sur elle, et la torture qu'on faisait subir aux femmes comme aux esclaves (1), quand les parents du mari défunt suspectaient une mort violente.

C'est surtout depuis la publication des coutumes galloises, d'abord par Wotton en 1730, et récemment, en 1841, par les soins du gouvernement anglais, que les institutions et le caractère du droit celte ont pu mieux être étudiés; ce sont les us et coutumes des peuples celtiques, que l'invasion des nations germaniques et scandinaves avait fait fuir dans les monts et les gorges du pays de Galles, et que leurs souverains indigènes avaient fait rédiger. Les coutumes de la partie méridionale du pays de Galles (*South-Wales*, anciennement *Dimetia*) donnent une idée assez parfaite du mariage celte. La femme y a le droit d'exiger trois dons de son époux : l'un à l'occasion des fiançailles, l'autre quand elle monte sur le lit nuptial, et le troisième en cas de rupture de mariage par le divorce.

La première donation, appelée dans les textes gallois, *amwabyr*, *amgobr*, et dans les textes latins, *amobragium*, *pretium*, est évidemment l'ancien prix d'achat de la mariée, transformé en une espèce d'arrhes, que la femme recevait elle-même. C'était, ainsi que dans les lois anglo-saxonnes posté-

(1) *Ibid.* : « De uxoribus in servilem modum quæstionem habent. »

rieures, la preuve d'une civilisation plus avancée ayant remplacé cet état où la femme est encore virtuellement acquise à prix d'argent.

La seconde donation appelée *cowyllh* en gallois, et traduite par *covered*, don de la couverture, par les commentateurs anglais, est le don du matin des lois germaniques; c'est le prix de la virginité, l'expression de la satisfaction du jeune époux.

Enfin l'*egwedi* est le douaire que le mari a fixé à sa femme pour le cas de divorce, et qui, chez les Celtes comme chez les Germains, paraît s'être confondu, en certains cas, avec le *pretium* (1).

Ces usages, en parfaite conformité avec ceux retracés par les coutumes des peuples germaniques, constatent que la race celte a suivi, dans le développement de l'institution du mariage, la même marche que les autres fractions du genre humain.

Après avoir exposé les coutumes des races germanique, scandinave et celte, il nous reste, pour montrer l'universalité de l'achat des femmes chez les peuples de l'Europe, à décrire les habitudes de la race slave, race qui couvrait de ses innombrables peuplades le sol de l'Europe, depuis les frontières du Bas-Empire jusqu'à la Baltique, depuis les limites occidentales de l'Asie jusqu'à l'Adriatique et jusque dans le cœur de l'Allemagne; car, bien plus encore qu'aujourd'hui, la Poméranie, la Prusse, le Mecklembourg, la Silésie et la Lusace, maintenant tous pays allemands, étaient habités jadis, en grande partie, par des peuples de race slave.

---

(1) Les coutumes du Southwales (*Dimetian Code*, tit. xx, § 33) mentionnent également les biens que la femme apporte avec elle en mariage, le faderfium des Lombards, ainsi que la garde maritale sous laquelle se trouvait la femme mariée, et par suite de laquelle elle ne pouvait faire les actes importants de la vie civile qu'avec l'assistance de son époux. *Dimetian Code*, t. xx, § 16, p. 796 de l'édit. officielle de 1841.

Le rapt des femmes a été un usage tellement répandu parmi les nations slaves, que leurs premiers législateurs se sont vus forcés de prendre les mesures les plus sévères contre ce crime. Le rapt et le viol étaient punis de mort parmi les Polonais, les Bohêmes, les Moraves et les Hongrois (1). Le statut de Lithuanie allait jusqu'à permettre aux parents de la victime de tuer celui qui avait été pris en flagrant délit de viol (2).

Les anciens chants de noce témoignent surabondamment de cet usage d'enlever les femmes (3). Des usages contemporains ont conservé jusqu'à nos jours les vestiges de ces anciennes mœurs, et les habitants riverains de la haute Elbe viennent encore aujourd'hui tout armés aux noces, et font semblant d'enlever les fiancées. Dans d'autres pays slaves, ce sont des paranymphes armés qui assistent aux noces.

Comme partout, on a dû bientôt convenir d'un prix, d'une indemnité pour la fille enlevée; et, en effet, des témoignages historiques, les lois slaves des temps postérieurs, et quelques coutumes contemporaines s'accordent à confirmer l'usage de l'achat de la femme parmi la race slave.

Selon la chronique (4), il fut offert à la célèbre Libussa, reine de Bohême, comme dot, cent bœufs et trois cents vaches. D'après la chronique du moine Nestor, le premier historien russe, le grand-prince Vladimir, après avoir forcé l'empereur grec (988) à lui donner sa sœur Anne en mariage, et après l'avoir obtenue sous condition d'embrasser la religion chrétienne, donna au frère de son épouse, le père étant mort, la ville de Cherson pour prix de la couronne (nuptiale) (5).

---

(1) Maciejowski, *Slavische Rechtsgeschichte*, II, § 138, 145, 146.

(2) *Statut de Lithuanie*, XIV, 29.

(3) *Chronique de Nestor*, t. I, p. 161. Wila, *Serbische Hochzeitslieder*, *Vorrede*.

(4) La chronique de Bohême, connue sous le nom de *Das Gericht der Libussa*, a été attribuée à la fin du sixième ou au commencement du septième siècle (596-622).

(5) Ewers, *Aeltestes Recht der Russen*, p. 226.

Ce même Nestor (1) rapporte que, de son temps encore, plusieurs peuplades slaves enlevaient leurs épouses; que cependant déjà ils faisaient à cet effet des conventions; ces conventions ne peuvent avoir été autres que le règlement d'une indemnité du prix d'acquisition. Un autre point important, c'est la distinction que les Slaves faisaient, longtemps avant qu'ils eussent embrassé le christianisme, entre la femme proprement dite et la concubine ou esclave. Cette distinction, qui ne se fondait pas sur la bénédiction religieuse, puisque les Slaves ne l'ont adoptée qu'avec une grande difficulté, et longtemps après qu'ils étaient devenus chrétiens (2), ne pouvait se baser que sur les dons que l'époux donnait à sa femme ou à ses parents. Nous voyons à ce moment les Slaves dans un état analogue à celui des Parsis, des Hébreux, des Athéniens. Le principe monogame commençait déjà à se dégager, mais sans pouvoir encore vaincre la polygamie; ainsi se trouvait, chez les Orientaux, la femme principale à côté de la concubine; à Athènes, la *μία ἀστὴ καὶ ἐγγυητὴ* à côté de la *ἑταίρα* (3).

En Poméranie et en Bohême, la trace de l'ancien achat des femmes s'est longtemps conservée; le futur y donnait, soit aux parents de la fiancée, soit à elle-même, des objets mobiliers en toute propriété; cette donation s'appelait *wiano* (4).

Les anciens Russes achetaient également leurs femmes. Le prix s'appelait *ja weno*, et il appartenait tantôt aux parents, tantôt à la mariée seule (1). Ce que les documents

(1) I, p. 217.

(2) Encore au commencement du quinzième siècle, on se mariait en Russie sans l'intervention de l'Eglise, quoique la religion chrétienne eût été adoptée avant la fin du dixième siècle. (Macieiowski, IV, § 270.)

(3) Voyez notre *Essai sur la législation des peuples anciens et modernes, relative aux enfants nés hors mariage*. Paris, 1843, p. 5-8.

(4) Macieiowski, II, § 193.

(5) Ewers, p. 226, Macieiowski, II, § 215.

slaves nomment *wiano* ou *weno*, les monuments écrits en langue latine l'appellent *dotalitium*. Puisant son origine dans l'ancien prix d'achat, il fut donné par l'époux à l'épouse, et doit être distingué avec soin de la *posag*, dot dans le sens du droit romain et de notre droit moderne, que la femme apportait au mari, et que nous avons rencontrée sous le nom de προῖξ chez les Athéniens, et de *faderfium* chez les Lombards (2).

Les Slaves connaissaient encore une autre donation, que le mari faisait à sa femme, et qui, dans quelques pays, était appelée *addition au wiano* (*przywianek*); en Hongrie simplement *donation* (*darowniza*); en Lithuanie et en Masovie *donation pour la couronne* (*virginale*) (*podarunek za wieniec*). Quelques légistes ont voulu y voir le don du matin des Germains, à cause du nom qui rappelle le *pretium pulchritudinis, virginitatis* des formules (3); toujours est-il que ce don pour la couronne jouissait d'une protection toute spéciale en faveur de la femme (4).

Encore aujourd'hui, dans les pays trans-carpathes, les fiançailles se font les jours de foire, et on donne alors aux parents de la fiancée un cadeau qui rappelle l'ancienne tradition (5).

Nous croyons maintenant avoir surabondamment prouvé, que l'achat des filles fut la première fomule de mariage du genre humain; il remplaça l'état sauvage où l'homme ravissait l'objet de ses désirs; de même que les *compositions* ont remplacé la vengeance irrégulière et sauvage, et furent la première formule du droit pénal.

Ce que l'homme paya d'abord aux parents était le prix d'une chose, car la femme commence par être considérée

(1) V. aussi *L. Bajuv.*, VII, 14, 2. *L. Allem.*, t. LV, 1.
(2) Galland, *Du Franc-Alleu*, p. 321.
(3) Macieiowski, IV, § 285.
(4) Macieiowski, II, § 189.

comme objet de volupté, avant de s'élever, par une émancipation lente et graduelle, à être la compagne et l'égale de l'homme; ou bien c'était la composition du rapt, si le consentement des parents n'avait pas d'abord été obtenu. Devenu ensuite prix du consentement, les parents sont obligés de le partager avec la fiancée même, là où son propre consentement commence à être nécessaire. L'amour fait naître la *morgengabe*, le don du matin; la reconnaissance et la prévoyance de l'époux et du père de famille, le douaire. Le christianisme, ayant donné au mariage la nature d'un sacrement, fit complétement disparaître l'ancienne forme de contrat; l'idée de l'achat disparut, mais le douaire, que les capitulaires, les conciles et toutes les lois des nations modernes ont considéré comme un des points les plus essentiels du régime des biens entre époux, est né de l'ancien prix d'achat et du don du matin.

(*La suite prochainement.*)

COMMUNICATION

SUR LE MOUVEMENT

DE LA POPULATION EN FRANCE

EN 1846

PAR M. MOREAU DE JONNÈS.

M. Moreau de Jonnès, en faisant hommage à l'Académie d'un exemplaire du tableau du mouvement de la population de la France pendant l'année 1846, a présenté les observations qui suivent :

Les mouvements de la population de la France, pendant l'année 1846, ne diffèrent pas essentiellement de ceux qui ont eu lieu pendant l'année précédente, et même de ceux des huit dernières années.

Cette analogie des termes numériques, qui expriment annuellement plus de 2 millions d'événements domestiques, naissances, décès et mariages, n'est pas d'un moindre intérêt que le seraient des perturbations considérables indiquées par des chiffres périodiques très-différents. Elle montre, en effet, que l'état social du pays est dans une telle stabilité, que les variations subies par la population sont renfermées dans des

limites singulièrement étroites. Le fait de cette stabilité est fort important, et les preuves qui le constatent méritent, à ce titre, de fixer l'attention des économistes, des philosophes et des hommes d'Etat. En voici le résumé très-succinct, divisé selon la nature des divers mouvements dont les actes civils fournissent les témoignages authentiques.

1° *Les naissances.*

La population recensée en 1846 s'est élevée à 35,400,486 habitants. Les naissances de la même année, défalcation faite des enfants mort-nés, ont été, dans nos 36,819 communes, au nombre de 983,473, ou 1 sur 36 personnes. C'est le même nombre de naissances qu'en 1843, mais 9,000 de moins qu'en 1845. L'accroissement de la population afférant à une année de plus n'a point causé d'augmentation dans le nombre des naissances.

En comparant le chiffre de 1846 à ceux des temps antérieurs à la révolution, on est conduit à un résultat digne de prendre place dans l'histoire du pays. Il y eut, en 1782, 975,703 naissances, nombre très-rapproché de celui qui est constaté soixante-quatre ans après; d'où il suit que la fécondité de 24 millions 1/2 d'habitants était alors égale à celle de 35 millions aujourd'hui. On comptait dans ce temps un nouveau-né sur 25 personnes, tandis que, de nos jours, ce rapport est de 1 à 36. La reproduction humaine était presque moitié en sus plus grande qu'à présent. C'est la différence qui se trouve entre un peuple de prolétaires et une nation dont les deux tiers jouissent des bienfaits de la propriété. Cette prodigieuse pullulation des naissances était constamment accompagnée d'une mortalité aussi grande, et il est bien évident qu'il en était fatalement ainsi, puisque, depuis les Valois jusqu'à Louis XIV, le nombre des habitants de la France ne s'augmenta qu'imperceptiblement par l'accrois-

sement naturel, en dehors de l'accroissement par accession de territoires.

La multiplicité extraordinaire des naissances, dans nos provinces, avant 1789, continue d'avoir lieu, dans différents pays de l'Europe, proportionnellement à l'état de leur civilisation. Ainsi nous trouvons :

En 1842	une naissance,	en Russie,	sur 23	habitants.
1840	—	en Autriche,	26	
1840	—	en Prusse,	27	
1841	—	en Angleterre,	31	
1846	—	en France,	36	

Ces faits numériques s'ajoutent à ceux déjà acquis à la science (1), pour montrer que les populations d'élite sont formées par une reproduction lente qu'accompagne une mortalité plus lente encore et gradativement atténuée.

Dans beaucoup de pays de l'Europe, où il existe une grande inégalité de conditions entre les habitants des villes et ceux des campagnes, la reproduction varie considérablement parmi les unes et les autres. En France, il y a aussi une différence ; mais elle est fort peu étendue et n'excède pas un dixième. Les chiffres suivants en feront connaître les termes :

		Villes.		Campagnes.
1841,	naissances, une sur	32 habitants,	une sur	36
1846	—	33 1/2	—	36 1/2

Ici se trouve un nouveau témoignage du fait singulier que c'est à la misère que sont attachées les plus nombreuses reproductions. Proportionnellement au nombre des habitants, on fait plus d'enfants dans les villes que dans les campagnes ; et

(1) Voir les *Eléments de statistique*, par M. Moreau de Jonnès, un vol. in-8°.

là où il est plus difficile de les nourrir, il en naît davantage.

La différence s'accroît dans un double sens. Les naissances se multiplient dans les villes et diminuent dans les campagnes :

	Villes.	Campagnes.
1841	160,838 naissances.	816,091 naissances.
1846	168,574 —	814,899

Le nombre des enfants naturels est stationnaire depuis cinq ans ; il est moindre qu'autrefois, au lieu de s'augmenter comme la population. Sur 14 naissances, il y a 13 enfants légitimes et un né hors le mariage. Mais c'est tout autrement quand il s'agit des villes séparément : dans leurs 167,000 naissances totales de 1846 , il y a 35,223 enfants naturels.

Voici les chiffres de la distribution des naissances selon leur état civil et leur localisation :

	Enfants légitimes.	Enfants naturels.
Campagnes..	781,841 naissances.	34,410 naissances.
Villes	131,999 —	35,223
Totaux..	913,840	69,633

Ainsi plus de la moitié des enfants naturels naissent dans les villes, qui, chaque année, en comptent 1 sur 161 habitants, tandis que dans les campagnes il naît seulement 1 enfant hors du mariage sur 870 personnes. Les enfants abandonnés appartenant presque en totalité à cette classe, les mesures propres à en diminuer le nombre doivent donc s'appliquer aux villes.

Les enfants mort-nés atténuent la population d'environ 30,000 naissances, ou un trente-troisième de la reproduction annuelle. Il y en a constamment plus du sexe masculin

que du sexe féminin. Les villes fournissent 30 p. 0/0 du nombre total.

2° *Les mariages.*

Il y en a eu 270,633 pendant 1846, ou 1 sur 131 habitants. De 1817 à 1841, on faisait nombre de 1 sur 127,70. C'est une diminution temporaire de 24,000 mariages, comparativement à l'année précédente. La statistique de l'Europe nous donne les termes suivants :

En Russie, pendant 1842, 1 mariage sur 99 habitants.

En Prusse, de 1839 à 1841, 1 mariage sur 113 habitants.

En Autriche, de 1839 à 1841, 1 mariage sur 124 habitants.

En Angleterre, de 1840 à 1842, 1 mariage sur 131 habitants.

En France, en 1846, 1 mariage sur 131 habitants.

La répartition des mariages entre la ville et la campagne est ainsi qu'il suit :

Villes, 45,958 mariages, 1 sur 121 habitants.

Campagnes, 224,675 mariages, 1 sur 132 habitants.

Il se fait plus de mariages dans les villes proportionnellement à la population ; mais ils sont moins féconds ; ils correspondent seulement chacun à 2 enfants 9, tandis qu'un mariage à la campagne correspond à 3 enfants 1/2.

3° *La mortalité.*

Chaque année, la mort frappe 800,000 personnes de la population de la France. Sur huit ans, ce terme a été excédé cinq fois ; trois fois, il n'a pas été atteint. C'est, de tous les mouvements qui ont lieu parmi les habitants d'un pays, celui dont les variations sont les plus grandes et les plus nombreuses. La reproduction s'effectue par des actes qui semblent devoir être soumis à une multitude de hasards, et cependant

elle est exprimée par des termes analogues ou même identiques. Les décès, au contraire, s'augmentent ou diminuent d'une année à l'autre, sans qu'il soit possible, le plus souvent, d'en découvrir la cause. On suppose que la mortalité est proportionnelle au prix du pain ; c'est une hypothèse gratuite, quoiqu'il soit vrai qu'en général elle corresponde au degré de misère que subissent les hommes, et qu'elle s'atténue en suivant les progrès de l'aisance des peuples. Elle était prodigieuse dans l'ancienne France, et les chiffres ci-après sont de tristes témoignages de la détresse qu'éprouvait alors la population :

1781, 881,138 décès.	1783, 952,205 décès.
1782, 948,502	1784, 887,155

C'était, pour 24 millions 1/2 d'habitants, 1 décès sur 25 personnes ou même sur 24. En 1841, il n'est mort que 754,701 individus ou 1 sur 47, ce qui fait une différence en moins de moitié. Ainsi la vie humaine est maintenant double d'étendue à très-peu près de ce qu'elle était il y a soixante-trois ans. Ce grand phénomène est dû aux bienfaits de la révolution, aux progrès des sciences et à l'accroissement de la richesse publique.

Quelques éventualités ont rendu moins favorable l'année 1846 ; cependant elle soutient avantageusement la comparaison avec la mortalité constatée dans les principaux pays de l'Europe :

Russie, 1 décès, en 1842, sur 28 habitants.
Autriche, 1 décès, en 1840, sur 33 habitants.
Prusse, 1 décès, en 1840, sur 38 habitants.
Angleterre, 1, en 1841, sur 45 habitants.
France, moyenne de 1845 et 1846, 1 sur 45 habitants.

La répartition de la mortalité, entre les villes et les campagnes, a donné, en 1846, les proportions suivantes :

Villes.....	143,151 décès,	1 sur	36,35 habitants.
Campagnes....	688,347 décès,	1 sur	43,20
Total.....	831,498 décès,	1 sur	42,60

Ainsi le séjour des villes diminue d'un sixième la durée de la vie. La plus grande partie de ce résultat est produite, sans doute, par l'habitation des grandes cités, et dans celles-ci il appartient surtout aux quartiers insalubres, qui, de notre temps, diffèrent bien peu de ce qu'ils étaient au XVIIe siècle.

Les décès dont la nature a été déterminée, dans toute l'étendue de la France, sont totalisés ci-après :

	Hommes.	Femmes.	Totaux.	
Morts accidentelles..	5,757	1,733	7,490	décès.
Suicides.....	1,318	385	1,703	
Meurtres.....	289	85	374	
Exécutions.....	44	8	52	
Morts de la variole..	1,818	1,455	3,273	
Epidémies.....	2,779	2,424	5,203	
Totaux.....	12,005	6,090	18,095	décès.

Nous ne doutons point que plus de la moitié de cette mortalité n'eût pu être prévenue et empêchée. L'autorité des magistrats municipaux, aidée du concours des hommes bienfaisants et du zèle charitable et intelligent des femmes de tous les états, peut assurément réduire, chaque année, de beaucoup, ce fatal tribut. Heureux serait le statisticien qui pourrait énumérer de tels progrès, et montrer par des chiffres ce qu'il est possible de faire pour rendre les hommes meilleurs et plus heureux !

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE FÉVRIER 1849.

Séance du 3. — M. le président fait hommage à l'Académie, au nom de M. Villermé, son fils, d'une brochure ayant pour titre : *Du Droit au travail et du droit à l'assistance*. M. le président est prié de vouloir bien transmettre les remercîments de l'Académie à M. son fils.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un Académicien, en remplacement de M. Rossi. Au premier tour de scrutin, le nombre des votants étant de 24, M. Léon Faucher obtient 15 suffrages, M. Michel Chevalier 9. En conséquence, M. Léon Faucher est proclamé membre de l'Académie.

Après avoir entendu la lecture de la liste des candidats présentés par la commission spéciale, l'Académie procède par la voie du scrutin à l'élection d'un Académicien libre, en remplacement de M. Dutens. Au premier tour de scrutin, le nombre des votants étant de 29, M. Moreau de Jonnès obtient 17 suffrages, M. d'Audiffret, 10, M. Horace Say 2. En conséquence, M. Moreau de Jonnès est proclamé Académicien libre. Ces élections seront soumises à M. le président de la République. — Comité secret.

M. Portalis continue et achève la lecture de son petit traité *sur l'Homme et la Société* ou *Essai sur les droits et les devoirs respectifs de la société*. — M. Blanqui continue son rapport sur la *Situation des classes ouvrières* (département du Nord).

Séance du 10. — M. Dupin fait hommage à l'Académie d'un exemplaire du discours qu'il a prononcé à l'Assemblée nationale, le 3 février 1849, *pour la défense de l'ordre judiciaire en général, et en particulier pour la conservation de la chambre des requêtes de la Cour de cassation et le maintien de cette cour*. — Le secrétaire perpétuel donne lecture de deux lettres de M. le ministre de l'instruction publique qui lui transmet l'ampliation de deux arrêts

de M. le président de la République, portant approbation de l'élection de M. Léon Faucher, comme membre titulaire de l'Académie, en remplacement de M. Rossi, et de celle de M. Moreau de Jonnès, comme Académicien libre, à la place de M. Dutens. MM. Léon Faucher et Moreau de Jonnès sont introduits et prennent part à la séance. — Le secrétaire perpétuel communique une lettre de M. d'Esquiron de Saint-Aignan, qui prie l'Académie de vouloir bien le comprendre au nombre des candidats à la chaire de législation comparée, vacante au collége de France, aussitôt que l'Académie aura reçu de M. le ministre de l'instruction publique l'invitation de lui présenter un candidat pour remplir cette vacance. — M. Giraud continue la lecture du mémoire de M. Koenigswarter, ayant pour titre : *Recherches sur les antiquités du droit.*

M. Barthélemy Saint-Hilaire commence et achève la lecture d'un mémoire sur la *Méthode philosophique.*

Séance du 17. — M. le baron de Stassart, membre correspondant, présent à la séance, fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de sa *Notice sur le baron Ladoucette.* — M. le président rappelle à l'Académie qu'un décret récent de l'Assemblée nationale, a déclaré désormais les anniversaires des 24 février et 4 mai de chaque année, jours fériés et fêtes nationales. Il propose, en conséquence, de renvoyer la séance du samedi, 24 février, au samedi suivant 3 mars. (Adopté.)

M. Giraud continue la lecture du mémoire de M. Koenigswarter, sur *les Antiquités du droit.* — M. Moreau de Jonnès fait une communication sur le *Mouvement de la population en France pendant l'année 1846.* A la suite de cette communication, MM. Villermé, Giraud, Ch. Lucas, Troplong, Franck et de Stassart présentent successivement quelques observations.

RAPPORT

SUR LA

SITUATION DES CLASSES OUVRIÈRES

EN 1848

PAR M. BLANQUI [1].

Lyon et Saint-Etienne.

La question économique du travail dans la ville de Lyon se présente sous un aspect imposant et compliqué, qui ne ressemble à aucun autre. On n'y trouve point, comme dans les autres villes de fabrique, de ces grands établissements d'une forme architecturale particulière, où les ouvriers sont réunis en masses autour de métiers rangés dans de vastes salles communes, et appartenant à un entrepreneur unique ou à de riches compagnies. La règle sévère des communautés manufacturières est inconnue aux ouvriers lyonnais. L'industrie lyonnaise, presque exclusivement consacrée au travail des soieries dans leurs produits les plus élégants et les plus variés, repose tout entière sur la base du foyer domestique, et le travailleur y jouit d'un degré d'indépendance bien rare dans les fabriques de tissus en Europe.

Chacun sait que, dans cette ville, il n'y a pas de fabricants

(1) Voir tome IV (2e série), page 317, et ci-dessus, pages 5 et 105.

proprement dits, mais seulement des commissionnaires habiles qui reçoivent les commandes des principales maisons de vente de France et de l'étranger, et qui se chargent spécialement du choix des dessins pour les étoffes et des matières premières destinées à leur confection. Tout ce qui a rapport à la mise en œuvre est le fait de l'ouvrier lyonnais, connu sous le nom de *chef d'atelier*, et propriétaire de cinq à six métiers sur lesquels il travaille lui-même et fait travailler, sous ses ordres, des compagnons trop souvent nomades, qui lui payent une redevance pour la location du métier. L'ouvrier de Lyon est maître de débattre le prix de son œuvre et de l'exécuter en pleine liberté chez lui, à l'aide de sa femme et de ses enfants, ou de plusieurs compagnons de son choix. C'est un véritable contre-maître, *propriétaire de son métier*, libre de travailler à ses heures, pourvu qu'il remette l'étoffe promise aux conditions qu'il a discutées et consenties.

L'entrepreneur et l'ouvrier sont donc, à Lyon, sur le pied d'une parfaite égalité, et il semble, au premier abord, qu'aucune circonstance fâcheuse n'aurait jamais dû altérer la bonne harmonie si naturelle entre eux. Loin de là, depuis un quart de siècle, nulle cité manufacturière en France n'a été déchirée par des dissensions plus terribles et n'a posé des questions plus difficiles aux économistes et aux hommes d'Etat. La ville de Lyon a été la première arène où le génie du désordre ait livré ces tristes batailles qu'on appelle *sociales* de nos jours, et qui ne sont autre chose que de funestes malentendus entre des intérêts également respectables. Trois fois, en moins de vingt années, ses murs ont été ensanglantés par des discordes civiles du caractère le plus sauvage et le plus acharné, et, si l'ordre matériel a été rétabli par la force militaire, il s'en faut de beaucoup que l'ordre moral ait reparu dans les esprits, de manière à faire espérer que cette ville, naguère sans rivale, retrouvera bientôt le rang qu'elle a perdu.

La question de l'industrie lyonnaise n'a rien de commun avec celle de l'industrie cotonnière, telle que nous l'avons observée à Rouen et à Lille. La filature et le tissage du coton souffrent d'un malaise inhérent à leur constitution propre, au progrès de leur outillage, à la nécessité de travailler sans cesse, à la concurrence intérieure et extérieure. Leur mal est tout à fait technologique et matériel ; le mal de l'industrie lyonnaise est surtout moral. A Rouen et à Lille, c'est l'atelier qui démoralise l'homme ; à Lyon, c'est l'homme qui démoralise l'atelier. Les souffrances de l'industrie cotonnière ont quelque chose de fatal et d'inévitable, qui ne cessera complétement qu'avec cette industrie même ; le trouble de l'industrie lyonnaise est artificiel, entretenu par les ouvriers, et il disparaîtra quand ils le voudront ; mais ils sont plus éloignés que jamais de le vouloir.

Un court exposé statistique de la situation nous aidera beaucoup à en faire apprécier le véritable caractère. S'il est vrai que les questions ouvrières soient d'autant plus sérieuses qu'elles prennent racine dans des foyers de population plus nombreux, nulle cité ne mérite plus que la ville de Lyon, Paris excepté, l'attention des hommes compétents. Sur plus de 200,000 habitants, elle compte près de 40,000 ouvriers, en rapport de travail avec 500 maisons de commission, dont les chefs portent le nom de fabricants. Les matières premières sur lesquelles s'exerce l'industrie lyonnaise, les soies, sont d'un prix infiniment supérieur à toutes les autres. Tandis que le coton, le lin et la laine ne coûtent pas plus de 2 fr. à 15 fr. le kilogramme, la soie coûte près de 100 fr. en moyenne, et représente même avant d'être mise en œuvre, une valeur que la laine, le fil et le coton n'acquièrent que par le travail. S'il faut aux industries qui les emploient un plus fort capital engagé en bâtiments et en métiers, il faut à la fabrique de soie un capital circulant plus considérable en matières premières.

Une particularité spéciale à l'industrie des soieries, surtout

à celle dont la fabrication est établie dans la ville de Lyon, c'est qu'elle se compose habituellement d'articles de nouveautés et de goût, soumis aux caprices de la mode et à toutes les variations de prix qui en sont la conséquence. Une étoffe nouvelle donne parfois de grands bénéfices par le succès d'un dessin, d'un effet d'armature ou d'une couleur bien accueillie, et puis elle tombe au rebut quand la saison ou la mode en est passée. Les métiers ne peuvent jamais être montés, sauf pour les unis, pour une fabrication permanente et durable, et la nécessité d'en changer souvent les dispositions au gré de la demande entraîne des frais considérables et répétés. En même temps que ces chances certaines de cherté attendent les produits, une autre chance plus redoutable les menace sans cesse, c'est l'incertitude du débouché presque tout entier *extérieur*, en ce qui concerne les articles de Lyon. Ainsi la France consomme près de la moitié des tissus de soie fabriqués sur son territoire et pris en masse; mais les cinq sixièmes de ceux de Lyon ne se vendent que sur les marchés étrangers, où ils ont à subir les représailles partout opposées aux restrictions excessives de nos tarifs de douanes.

Il y a une sorte de concert à cet égard parmi les nations étrangères, et qui vaut la peine d'être remarqué, car il prouve une fois de plus que notre législation économique, qui profite si peu aux industries factices, est une des principales causes du malaise de nos industries naturelles. Partout, en effet, cette législation a fait proscrire ou charger de droits nos soieries : elles sont prohibées en Autriche; elles supportent en Russie une taxe de 35 à 60 p. 0/0; en Piémont, 30 à 40 p. 0/0; aux Etats-Unis, 25 p. 0/0; dans le *Zollverein*, 20 p 0/0, et en Angleterre de 12 à 20 p. 0/0.

Quelquefois ces taxes oppressives varient soudainement et bouleversent toutes les combinaisons commerciales, avant de rejaillir sur la production elle-même. On a vu en 1841 le

gouvernement des Etats-Unis, à la suite d'une crise financière, élever le droit imposé sur nos soieries d'une manière si imprévue, que des expéditions faites sur la foi des traités eurent à acquitter, à l'arrivée, des sommes doubles et triples de celles que les expéditeurs croyaient avoir à payer au départ. Une autre fois, quatre ans plus tard, en 1844, les Belges, en dépit du régime de faveur accordé à leurs fils et à leurs toiles, portaient de 4 fr. à 10 fr. par kilogramme les droits auxquels étaient soumis nos tissus de soie blanchis, teints ou imprimés. Ces causes et beaucoup d'autres, provenant presque toutes de la situation des marchés étrangers, exercent une telle influence sur l'industrie des soieries, que l'exportation varie de 50 millions, d'une année à l'autre, ainsi qu'il résulte de la comparaison de nos états de douane en 1841 et en 1842.

On comprend facilement qu'une industrie exposée à de telles vicissitudes ne saurait échapper à de fréquentes commotions, malgré sa vitalité robuste, s'il faut joindre aux inconvénients de la dépendance extérieure celui des difficultés attachées à sa propre constitution, telles que nous allons les exposer rapidement. Ainsi, tandis que la vieille industrie cotonnière tend à disparaître peu à peu, absorbée par les grandes usines et par la substitution du travail mécanique au travail à la main, l'industrie lyonnaise, longtemps indépendante de toute concurrence par la supériorité de ses produits, par la liberté et la bonne harmonie de ses producteurs, se voit atteinte aujourd'hui, sous l'influence du désordre moral qui mine ses ateliers, par des causes dont l'influence était presque nulle, il y a quelques années. Parmi ces causes, depuis longtemps connues, il convient de placer au premier rang la dispersion extrême des ateliers et la séparation des diverses opérations qui ne permettent pas au fabricant de surveiller une matière aussi précieuse que la soie. Le jugement des malfaçons, trop souvent laissé à l'arbitraire, en-

gendre chaque jour des animosités violentes de la part des ouvriers, et le *piquage d'once*, si difficile à réprimer, excite au plus haut point la colère des fabricants.

Il faut dire quelques mots de ce piquage d'once, qui est une des plaies de l'industrie lyonnaise, jusqu'ici incurable, comme la plupart des abus de confiance qui échappent trop souvent à la rigueur des lois, et qui déshonorent les relations humaines. Le piquage d'once est un vol de matière première, tout à fait particulier à la fabrication des soies, et qui est dû en grande partie aux propriétés hygrométriques de cette substance. La soie contient généralement plus du dixième de son poids d'eau, et elle peut en absorber une quantité équivalente au tiers de son poids réel. On comprend dès lors quelle latitude est laissée à la fraude sur cette échelle de 10 à 33 p. 0/0, et le *conditionnement* n'a été imaginé que pour y mettre obstacle; mais la teinture peut aussi charger la soie de matières pesantes qui facilitent l'enlèvement d'une partie notable à chaque opération, et qui causent au fabricant des pertes considérables. Il ne se passe pas de jour sans que de vifs débats éclatent à ce sujet entre commettants et ouvriers, et ne fassent naître parmi eux des ferments d'irritation qui tournent toujours, définitivement, au détriment de l'industrie entière.

D'un autre côté, les soies ainsi dérobées par la fraude sont employées par des hommes qui se les procurent à des prix inférieurs au cours de la place, et qui font une concurrence meurtrière et coupable à la fabrication consciencieuse et honnête. Les fabricants, doublement atteints par ces vols de matière première et par l'usage qu'on en fait contre eux, vivent sans cesse dans des alarmes d'autant plus sérieuses, que le prix de la soie est toujours assez élevé, et que le *piquage* est très-difficile à constater. Une société d'assurance établie entre plusieurs fabricants pour la poursuite de cet abus n'a pu encore le détruire ni presque l'entamer. Il en est de même du

vol des dessins, qui ravit non-seulement aux inventeurs le fruit de leur travail, mais qui en dispose au profit de l'étranger, frappant du même coup les intérêts privés et l'intérêt national

La fabrique de Lyon, comme on le voit, pour être exempte des causes de malaise qui minent l'industrie cotonnière, n'en est pas moins atteinte d'un mal réel dont son état présent révèle toute la profondeur. Les causes de ce mal sont d'une autre nature que celles de l'industrie cotonnière : la première et la plus sérieuse de toutes est l'absence de bons rapports de clientèle entre le fabricant et l'ouvrier. Mais, depuis quelques années, il en est apparu une autre plus grave, car elle a déjà produit un commencement de guerre entre les ouvriers de la ville et ceux de la campagne. Les premiers, chaque jour plus écrasés par la cherté croissante des loyers, par les droits d'octroi, par l'élévation relative des prix de tous les objets de consommation, ont formé peu à peu, aux environs de Lyon, une colonie rivale des ouvriers restés dans la ville, et ils ont trouvé aux champs une existence meilleure, en dépit de la diminution du salaire. Il y a eu bientôt dans le département du Rhône deux prix différents pour la même nature de travail : la façon d'un mètre de velours du même nombre de portées, par exemple, a coûté un cinquième de moins à la campagne qu'à la ville, et comme les prix se règlent habituellement sur le taux le plus bas, le salaire des ouvriers de la ville a été affecté par la concurrence de ceux de la banlieue. Cette différence de salaires est une complication toute récente de la plus haute importance, car elle ne tend à rien moins qu'à transformer l'industrie lyonnaise avant un petit nombre d'années.

La topographie de Lyon et la distribution des ouvriers entre ses divers quartiers méritent aussi une attention particulière. Cette grande cité est entourée de faubourgs indépendants, qui jouissent du titre de commune et qui renfer-

ment plus du tiers de sa population ouvrière : telles sont le communes suburbaines de La Croix-Rousse, de La Guillotière, de Vaise, qui enveloppent la ville sur trois points différents. Le faubourg de Vaise et le quartier Saint-Georges suspendu aux pentes abruptes de Fourvières, commandent le cours de la Saône; celui de La Guillotière commande le cours du Rhône, et le formidable quartier de la Croix-Rousse, peuplé à lui seul de 20,000 habitants et appuyé sur les deux fleuves, domine la ville tout entière. Cette ville est ainsi entourée d'une véritable armée d'occupation et les citadelles dont elle a été hérissée, à la suite des malheurs qu'elle a subis, semblent plutôt destinées à la défendre des attaques de ses faubourgs que de celles de l'étranger.

Le voyageur qui a gravi avec peine les rampes qui y conduisent, est frappé tout d'abord du bruit incessant des métiers et de la hauteur excessive des maisons habitées par cette population intelligente, énergique et inquiète. Quelquefois, au lieu d'un escarpement ou d'une côte rapide à franchir, on rencontre une série d'escaliers construits en échelle, d'une hauteur immense et de l'aspect le plus pittoresque, toujours bordés d'édifices qui n'ont pas moins de six ou huit étages, et qui ressemblent à de véritables forteresses. C'est dans ces hautes maisons, d'une malpropreté insigne, que sont établis les logements des chefs d'ateliers qui composent le personnel actif de la fabrication lyonnaise. Chacun d'eux y occupe un appartement de deux ou trois pièces, rarement plus, souvent moins, où sont disposés, près des fenêtres, les métiers à la Jacquard, généralement assez élevés pour permettre la construction d'une soupente destinée à recevoir les lits. Dans un coin de ces vastes pièces, le même poêle sert au chauffage commun et à la cuisine du ménage. Quelquefois le chef de la famille peut disposer d'une petite chambre pour y faire coucher ses filles et les tenir à distance des hôtes habituels du logis.

En effet, presque tous les chefs d'atelier lyonnais accordent le logement à leurs compagnons, et il n'est pas rare de voir rangés sur la même ligne, dans la même soupente, le lit du maître de la maison et ceux des ouvriers nomades auxquels il loue ses métiers, moyennant les deux cinquièmes ou la moitié du prix des façons. Cette détestable coutume engendre trop souvent une promiscuité fatale aux bonnes mœurs, et tout au moins favorable aux mauvaises influences. Il est indispensable d'en tenir compte pour expliquer ces soulèvements inattendus qui ont fait descendre tant de fois sur la place publique les populations ouvrières de la ville de Lyon, comme si elles répondaient à un signal convenu ou à un mot d'ordre militaire. Quoique la plupart de ces compagnons ne fassent que passer par la demeure des chefs d'ateliers, ils sont connus de presque tous, et ils se connaissent entre eux comme s'ils étaient de la même famille. Aussi, dans les moments de trouble ou d'émotion, lorsqu'il s'agit d'imposer un tarif ou quelque modification importante aux conditions habituelles du travail, ils se concertent avec une facilité extrême, et ils agissent comme un seul homme.

Les questions de tarifs ont été de tous temps, et surtout depuis les événements de 1830, la principale cause des troubles de la ville de Lyon et des luttes formidables qui ont ensanglanté ses murs. Elles sont encore aujourd'hui le nœud de la difficulté économique, comme toutes les questions de salaires, et tous les efforts qu'on a tentés pour les résoudre en dehors du régime de la liberté ont toujours été infructueuses.

Rien n'est plus difficile, en effet, quand on pénètre dans les détails pratiques de la fabrication, de fixer des salaires réguliers et à l'abri de toute contestation ; d'abord à cause des variations incessantes de la demande, et parfois à cause de son abondance même et de sa soudaineté. Le travail, dans les principales maisons de Lyon, est ordinairement divisé en quatre saisons : la saison d'été, qui se *prépare* aux mois de dé-

cembre, janvier et février ; la saison d'hiver, aux mois de juin, juillet et août ; et deux saisons intermédiaires, connues sous le nom de saisons d'*Amérique*, parce qu'on y exécute les étoffes destinées aux marchés des Etats-Unis. L'emploi des ouvriers se trouve donc subordonné aux éventualités de commandes, qui peuvent être importantes ou de nulle valeur, comme il arrive trop souvent.

Quand la demande est abondante et soudaine, surtout en étoffes de prix, les ouvriers élèvent naturellement des prétentions justifiées par le bénéfice assuré aux fabricants, et dont ils sont d'excellents juges. En cas d'hésitation ou de résistance, on les a vus plus d'une fois exposer la fabrique à perdre des commandes importantes plutôt que de les exécuter sans avoir prélevé, par la hausse du tarif des façons, leur part, des profits de la production. Puis, quand éclatait le moindre orage, ils refusaient leur part du sinistre, et ils prétendaient faire intervenir l'autorité dans ces querelles délicates, où son apparition n'a jamais créé que des complications pleines de périls ou suivies de combats. Il suffit d'étudier, en présence d'un métier battant, la fabrication d'une pièce de taffetas, de satin ou de velours pour s'en convaincre. Dans chaque spécialité de tissus, les qualités et les genres sont tellement variés par les combinaisons de *matières*, de *réduction*, et de *disposition*, qu'il est impossible de leur appliquer des appréciations uniformes. Des étoffes en apparence semblables diffèrent par la qualité de la soie, et l'on peut en tisser beaucoup plus de l'une que de l'autre dans le même espace de temps.

L'expérience a démontré que le moindre danger des tarifs absolus était de compromettre la bonne confection des étoffes, c'est-à-dire l'avenir de la fabrique elle-même, et de priver les bons ouvriers du bénéfice de leur valeur personnelle, en payant toutes les façons analogues de la même manière. La fabrication des tissus de soie ne saurait être assimilée à celle du calicot ou de la toile, et, sans parler ici des étoffes

de luxe, dont l'exécution est une véritable œuvre d'art, l'importance de la matière première exige, même dans le travail des unis, des habitudes et un tour de main qui n'appartiennent pas à tout le monde. Il y a des satins dont certains ouvriers peuvent tisser quatre mètres par jour, d'autres trois mètres, quelques-uns deux mètres seulement. Il existe des satins apprêtés et des satins sans apprêt ; il y a plus de précautions à prendre avec les tissus de couleurs tendres qu'avec les tissus noirs. Le taffetas, le gros de Naples, le velours offrent les mêmes diversités : qui ne sait, d'ailleurs, les nécessités minutieuses de la fabrication des *lustrines*, des petits *florences*, des *lévantines*, des *peluches* pour la chapellerie, et d'une foule d'autres articles de l'industrie lyonnaise dont l'exportation est immense ?

Cette industrie est précisément celle qui souffrirait le moins les entraves d'une réglementation tracassière, où périraient bientôt la liberté des uns et l'habileté des autres. Il n'y a jamais eu un tarif librement consenti et complet à Lyon pour tous les genres de fabrication, et les essais déplorables qu'on a imposés un moment par la force dans les jours de sédition, n'ont servi qu'à préparer la ruine de cette branche magnifique de la richesse française. Pour peu qu'on étudie avec impartialité ses procédés naturels et les lois de sa constitution, on se convaincra facilement que l'avenir des ouvriers et la prospérité des fabricants ne reposent ni sur le chiffre des tarifs ni sur quelques mesures isolées. La première vérité, dont il est nécessaire que les ouvriers se pénètrent, c'est que leur industrie, toute de luxe, sera toujours la première menacée dans les temps de troubles, au dehors par la guerre, au dedans par les discordes civiles. La crise américaine de 1841, les changements du tarif belge en 1844, même en pleine paix, lui ont été funestes. Que ferait donc une guerre étrangère ?

Les ouvriers lyonnais ont le moyen de constater par eux-

mêmes, avec une précision mathématique, la nature du dommage que leur ont fait éprouver tous les désordres dont leur ville a été le théâtre depuis près de vingt ans. Il leur suffirait de faire un relevé exact, *à la condition des soies*, des quantités de soies entrées aux époques de troubles, comparées à celles qui ont été vérifiées dans les moments de calme et d'ordre régulier, pour être mises en œuvre. Ils verront qu'au mois de juillet 1830, la ville de Lyon a reçu, 53,000 kil. de soie, et qu'aussitôt après la révolution, le contingent du mois d'août n'a plus été que de 23,000. Le retour de l'ordre relève bientôt la demande au chiffre de 53,000, en novembre ; les troubles du procès des ministres la font retomber à 27,000 au mois de décembre. L'insurrection lyonnaise de novembre 1831 réduit à 32,000 kil. le chiffre des quantités admises qui était de 63,000 le mois précédent. Mêmes résultats en 1834, après les terribles événements du mois d'avril : les soies tombent de 71,000 kil. à 29,000. Elles descendent pareillement de 135,000 à 32,000 après la révolution de Février. Il n'y a pas eu un désordre politique ou social, auquel ne corresponde une crise industrielle, dont les ouvriers de cette ville ont toujours été les premières victimes.

Comment se fait-il donc que ce soit parmi eux qu'on ait à déplorer aujourd'hui les tendances antisociales les plus prononcées, les plus actives, les plus implacables? Nous avons exposé sans réticence, dans toute sa vérité, le régime intérieur de l'industrie lyonnaise : malgré ses imperfections, il est infiniment supérieur à celui des usines du coton, du fil et de la laine; mais la marche rapide du mouvement industriel dans les autres pays, l'esprit de routine qui règne dans le nôtre, et une foule de circonstances particulières et imprévues ont développé au centre de cette grande fabrication des germes de décadence longtemps inaperçus et qui ont éclaté tout à coup au feu des révolutions. L'Angleterre, la Suisse, l'Italie, la Prusse, l'Espagne même ont profité des progrès que nous avons

faits, et elles puisent aux mêmes sources que nous leurs matières premières. Sur certains points, grâce à la perfection de leurs machines, sur d'autres, grâce au bas prix de la main-d'œuvre, ces nations nous disputent la palme des tissus unis. L'industrie des soieries s'y constitue sur une grande échelle et parvient à reduire chaque jour les frais généraux qui accablent nos petits ateliers éparpillés, pauvres, écrasés de droits dans les villes, encore trop peu répandus dans les campagnes.

Il ne nous restera bientôt plus d'inattaquable que l'industrie des façonnés, c'est-à-dire des étoffes de luxe, et c'est la consommation de celles-là qui est le plus exposée aux chômages dans les temps agités où nous vivons. Pour la conserver intacte, au milieu de tant de causes de détresse, il faudrait surtout garder la paix de l'atelier, qui nous fuit chaque jour davantage, et resserrer les liens entre le fabricant et l'ouvrier, que le mauvais génie de nos réformateurs s'acharne à diviser. Il ne faut pas se dissimuler, non plus, que s'il est des accusations chimériques, il en est aussi de fondées et dignes des méditations de la science. Déjà même, on peut signaler avec évidence dans cette fabrication lyonnaise, jadis si brillante, plusieurs catégories d'ouvriers auxquels ne suffit plus un salaire réduit à sa dernière expression par la concurrence des travailleurs de la campagne, ou par la suppression presque entière de la demande. Ainsi, les veloutiers, établis dans la banlieue, font une guerre victorieuse à leurs frères de la ville, et acceptent à 2 fr. 50 c. le mètre des façons qui se payent à Lyon 3 fr. 25 c., sans que l'ouvrier puisse se suffire à ce prix. Toute la passementerie était aux abois par suite des événements qui ont paralysé ou supprimé les dépenses de luxe, et les malheureux ouvriers de cette catégorie vivaient à grand'peine de la fabrication de quelques galons de sergents ou d'épaulettes pour les officiers de l'armée. Je me suis fait représenter les livrets de plusieurs ouvrières qui

n'avaient pu gagner 300 fr. dans l'année, en travaillant quatorze heures par jour, sur des métiers où elles sont suspendues à l'aide d'une courroie, afin de pouvoir se servir à la fois de leurs pieds et de leurs mains, dont le mouvement continuel et simultané est indispensable au tissage du galon.

Ainsi acculé aux dernières limites du salaire, l'ouvrier n'a plus la liberté d'esprit nécessaire, pour apprécier la situation de son industrie et la sienne. Il n'a ni le talent, ni l'impartialité que réclame l'examen de ces hautes questions, et son âme ulcérée s'ouvre trop aisément aux impressions de la colère et du désespoir. Il attribue son malheur, tantôt au fabricant qui l'emploie, tantôt à la société qui en souffre; et alors, si quelque mauvais conseiller inscrit sur les drapeaux de la misère la sinistre devise : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*, les malheureux se précipitent dans des luttes qui aggravent leur sort et qui retardent de plusieurs années le retour à un état meilleur.

Telle a été, depuis vingt ans, la tendance des esprits dans la ville de Lyon, et ce mouvement à commencé à l'époque des premiers symptômes de souffrances graves qui ont affligé la fabrique. Tant que l'industrie lyonnaise est restée à peu près sans rivale dans le monde, aucun nuage ne s'est élevé entre les commissionnaires et les ouvriers ; les profits, pour être inégalement partagés, n'en suffisaient pas moins aux besoins de la communauté tout entière, et l'on voyait souvent de simples compagnons parvenir au rang de chefs d'atelier par l'ordre et par l'économie. Ceux-ci, à leur tour, après avoir réalisé quelques bénéfices modestes sur la location des métiers qui composaient leur capital, s'élevaient à la position de fabricants. Mais, lorsque peu à peu les crises ont pénétré dans cette brillante industrie, comme dans toutes les autres et que, soit par de brusques variations dans l'importance des commandes, soit par l'élévation des tarifs, les ouvriers ont vu diminuer leurs salaires ou restreindre leur travail, la discorde

a pénétré dans l'atelier, et la ligne de démarcation qui séparait les fabricants des travailleurs s'est bientôt agrandie.

Les premiers se sont entendus pour maintenir les prix à un taux qui leur permît de conserver l'accès du marché étranger ; les autres se sont coalisés pour ne pas accepter des salaires qui devenaient insuffisants à leurs besoins. Une guerre sourde a éclaté dès lors, d'abord individuelle et bornée à quelques catégories d'ouvriers, puis enfin collective et véritablement organisée, jusqu'à comprendre la fabrique tout entière. Ce caractère s'est révélé à l'époque des troubles qui suivirent l'adoption du tarif imposé aux fabricants, sous la sanction de l'autorité, en 1831. Les chefs d'ateliers se constituèrent en association de secours mutuels, au nombre de plus de trois mille, sous le nom de *mutuellistes*, et les compagnons au nombre de plus de quinze mille, sous le nom de *ferrandiniers*, tiré d'une étoffe de soie qu'on fabriquait autrefois à Lyon, et qui s'appelait *ferrandine*. L'espoir de ces associations était de s'assurer un chiffre permanent de salaires et de peser tout à la fois sur les fabricants par le tarif, et sur le Gouvernement par le nombre. Ce fut dès le début une armée prête à combattre, autant qu'une association prête à travailler.

Il était impossible qu'à la première occasion on ne fît pas sortir un incendie du foyer de tant de matières inflammables. Aussi les rapports entre maîtres et ouvriers ne tardèrent-ils pas à prendre un caractère d'aigreur qui dégénéra bientôt en hostilité déclarée. L'autorité avait commis la faute de sanctionner un traité impraticable : elle en eût bientôt à supporter toutes les conséquences. Les terribles événements de 1831 n'ont été que le prélude de la lutte qui a failli s'élever, depuis, aux proportions d'une guerre sociale. La ville de Lyon tomba un moment au pouvoir de ses ouvriers, et cette victoire, surtout funeste aux vainqueurs, n'a servi qu'à prouver une fois de plus l'impuissance des armes à résoudre les

questions de travail. Mais le fatal effet de cette collision fut de mettre en hostilité directe avec le Gouvernement les classes ouvrières qui, jusque-là, n'avaient été en désaccord qu'avec les fabricants. La plupart de ceux-ci avaient beaucoup souffert par suite du trouble apporté aux affaires, pendant la durée de ces déchirements, et les ouvriers avaient fini par comprendre que nul ne peut faire longtemps travailler à perte, même sous la pression d'une terreur passagère. Ils demandaient avant la bataille, *un tarif pour toutes les façons*, approuvé par le Gouvernement : désormais ce fut au Gouvernement lui-même qu'ils demandèrent de jouer le rôle de médiateur responsable de leur sort, sous peine de sédition et de révolte.

Le gouvernement de cette époque eut bientôt compris le péril d'une telle situation, et il se hâta, pour toute réponse, de faire fortifier la ville de Lyon. Peut-être, osons le dire, aurait-il dû accepter plus hardiment la véritable part de responsabilité qui lui appartenait dans ces graves conjonctures, en éclairant les ouvriers si intelligents et au fond si maniables de cette grande cité, soit par des publications spéciales, soit par un enseignement qui leur fît connaître les vraies difficultés de leur situation, et les moyens d'en triompher. On crut n'avoir plus rien à faire, après avoir rétabli l'ordre matériel ; mais aujourd'hui il ne suffit pas de vaincre au nom de l'ordre, il faut convaincre et persuader : car, on peut bien céder à la force, on ne se résigne que devant la raison. Le gouvernement abandonna aux chefs des sociétés secrètes dont la ville de Lyon fut aussitôt infestée, la direction de l'esprit public, et toutes les questions industrielles devinrent entre leurs mains des questions politiques. Les *mutuellistes* et les *ferrandiniers* furent absorbés par ces associations dont la France s'est depuis peu couverte, et qui prétendent mettre en honneur parmi nous le génie brutal et grossier des conspirations, à la place du génie éclairé des sciences et des arts.

C'est à elles qu'est due la seconde insurrection de Lyon en 1834, si vigoureusement réprimée, et qui a laissé dans cette ville des traces désastreuses. A partir de cette époque, la paix des ateliers n'a été maintenue que sous l'empire de la force. Les ouvriers, livrés à toutes les suggestions de l'esprit de parti, n'ont cessé de vivre dans la triste espérance que c'était par la force seule qu'ils pourraient améliorer leur sort et résoudre les questions économiques qui s'y rattachent. Mais, pendant qu'ils en attendaient vainement les solutions de ce côté, l'Europe leur dérobait chaque jour une partie de leurs secrets, de leurs dessins et de leurs plus habiles contremaîtres. Crevelt et Elberfeld, dans la Prusse-Rhénane, leur disputaient la fabrication des velours et des rubans de velours. Bâle commençait aussi à faire des rubans; Zurich fabriquait des florences et de petits taffetas; la Savoie même, montait à Faverges, des métiers d'unis avec succès. Enfin, en Angleterre, Paisley, Coventry, Derby, Macclesfield et l'encyclopédique ville de Manchester, ajoutant le tissage des soies à ses autres éléments de richesse, y appliquaient en peu d'années la puissance de leurs capitaux, et les merveilleuses ressources de la mécanique. Une coalition de plus de 230 mille métiers européens s'organisait ainsi contre les 25 mille métiers de Lyon, en moins de trente années.

Durant cette période remarquable, les ouvriers lyonnais n'avaient pas toujours borné leur ardeur à des agitations politiques. Ils avaient trouvé, en 1818, le secret de la fabrication du crêpe de Chine, et des taffetas diaphanes en 1825; ils transportaient sur le métier l'art du graveur et le moirage à réserves; ils donnaient une impulsion originale aux châles de soie, et ils faisaient de cette substance les plus heureuses combinaisons avec la laine, le coton et le cachemire. Ils perfectionnaient les grandes étoffes de luxe, au point d'en livrer de magnifiques, d'une largeur de plus de 2 mètres, et de créer des tentures en satin, avec des bordures en arabesques

ombrées et couleur d'or. Ils transformaient l'industrie de la chapellerie par leurs belles et solides peluches de soie. Chacune de nos expositions quinquennales témoignait par ses chefs-d'œuvre des progrès de la fabrication lyonnaise, pendant que la démoralisation pénétrait profondément dans ses ateliers, et y répandait les doctrines les plus folles et les plus subversives.

Déjà plusieurs années avant la révolution de Février 1848, les ouvriers lyonnais s'étaient accoutumés à recevoir comme des oracles ces hardis prédicateurs de sédition, dont la profession, sous le régime monarchique aussi bien que sous le régime républicain, semble être de faire une guerre incessante à tous les gouvernements établis. Les chefs de cette propagande anarchique s'efforçaient de rattacher à un centre commun tous les mécontentements et toutes les souffrances. Ils essayaient de persuader aux ouvriers que la société les traitait en marâtre, et qu'il dépendait du succès d'un coup de main de lui arracher en bien-être et en jouissances, ce qu'ils n'en obtiendraient jamais dans un état régulier. Nous avons vu et entendu de trop près, depuis, ces apôtres du désordre, pour qu'il soit nécessaire de définir le caractère exact de la religion étrange qu'ils voudraient propager dans le monde. Cette fièvre des esprits passera sans doute, si Dieu veut qu'elle épargne les cœurs; mais elle a déjà exercé des ravages inouïs dans les intelligences, et je ne saurais exprimer à quel point ces ravages ont été généraux et profonds parmi les ouvriers de la ville de Lyon.

On ne les reconnaît plus. Ils répètent presque tous à l'envi, comme une espèce de liturgie nouvelle, des formules qu'on dirait sacramentelles, tant ils y mettent de ferveur et de foi. On a exhumé pour eux le vocabulaire à jamais flétri des plus mauvais jours d'une époque qui avait donné à leur noble cité deux terreurs au lieu d'une, en moins de trois années. Partout où les hasards du suffrage universel leur ont assuré une

influence décisive, ils ont débaptisé les rues et les places publiques pour leur infliger des noms désormais condamnés par l'histoire. A l'heure où nous parlons, il existe à Lyon plus de cent clubs où l'imagination mobile et impressionnable de ces populations s'exalte chaque jour aux discours d'une foule d'orateurs de carrefour aussi dépourvus de talent que de modération. Il n'est pas rare de rencontrer à heure fixe, dans certains quartiers populeux, des groupes d'oisifs qui discutent avec animation sur les affaires publiques, comme s'ils étaient voués à la politique ou à la diplomatie perpétuelle. L'atelier n'est plus à Lyon qu'une succursale des clubs; toutes les occupations et toutes les émotions du foyer domestique semblent avoir cédé le pas à celles de la place publique, et personne n'y lit plus que des journaux violents, propagateurs ou organes de ce délire infatigable et inexplicable.

Le mal est d'autant plus grand, que presque tous les ouvriers lyonnais ont reçu un commencement d'instruction dans les écoles et qu'ils sont pourvus d'une sorte de demi-savoir, vague, incomplet et stérile, qui leur donne trop souvent des allures tranchantes et des préjugés opiniâtres. Il convient d'ajouter aussi que, malgré la réputation dont jouit la ville de Lyon pour ses habitudes religieuses, les classes ouvrières n'y sont pas aussi orthodoxes qu'on le suppose communément. La lacune morale et religieuse, si l'on peut parler ainsi, commence précisément au moment où l'enfant sort de l'école pour entrer en apprentissage; il n'y a pas de contraste plus affligeant et plus significatif que celui qu'il offre alors de l'état satisfaisant de ses mœurs par la vivacité limpide de son regard et la pureté de son teint, avec l'air dégagé, les traits prématurément flétris et la démarche *sui generis* qui le distinguent dès qu'il a passé quelque temps à l'atelier. Ces ateliers ne manquent pourtant pas de décence, comme la plupart de ceux de la grande industrie manufacturière; mais il n'y a rien de plus contagieux que l'exemple, et, malheu-

reusement, l'enfant, une fois devenu apprenti, est presque abandonné à lui-même, à l'époque où il aurait besoin de la surveillance la plus inquiète et la plus dévouée.

Aussi existe-t-il, à Lyon comme à Paris, une classe intermédiaire entre l'enfance et la virilité, qui n'a ni la naïveté de l'une ni la raison de l'autre, et qui sera longtemps, si on n'y prend garde, la base du recrutement de tous les perturbateurs de l'ordre social. Il y a des *gamins* de Lyon comme il y a des *gamins* de Paris, pour qui l'agitation est un besoin et la discorde un élément naturel. Le courage qu'ils tiennent disponible au service de tous les mouvements qui ressemblent à la guerre les a entourés d'une sorte d'auréole dans nos temps de révolutions, et ils finiraient par prendre leur profession au sérieux, si elle devait être honorée comme toutes celles qui ont pour but d'être utiles à l'Etat, au lieu de le troubler. On rencontre une infinité de jeunes gens de cette nature dans la ville de Lyon, et l'expérience a prouvé que, là comme ailleurs, ils avaient toujours été les premiers à marcher au feu, les derniers à retourner au travail. C'est la maladie de notre temps. Le haut de notre société court trop après les places, et le bas après les aventures. On oublie tous les jours que chaque homme porte sa destinée en lui-même, et que la paternité de l'Etat n'est qu'une fiction dont il est dangereux d'abuser.

J'ai eu, avec un grand nombre de ces ouvriers si remarquables et si démoralisés de la ville de Lyon, des entretiens sérieux et approfondis sur leur situation actuelle; j'ai visité avec le plus vif intérêt et la plus cordiale sympathie plusieurs d'entre eux dans leurs demeures, et il m'est impossible de ne pas déplorer l'aveuglement qui les égare en me rappelant une foule de traits qui font autant d'honneur à leur intelligence qu'à leurs sentiments. J'en ai vu qui souffraient des maux cruels avec une fierté stoïque et qui n'en attendaient la fin que d'une transformation sociale impossible. J'avais beau dis-

cuter avec eux, et parfois aidé de leurs femmes, dont le bon sens naturel déplorait ces illusions : ils revenaient sans cesse à leurs formules stéréotypées, comme de vrais musulmans, et ils ne concevaient point qu'un peuple ne puisse pas faire tout ce qu'il lui plaît quand il est le plus fort. Toutes les solutions, selon eux, étaient dans la possession de la force, et le droit du fusil était le seul sacré à leurs yeux.

Je dois pourtant rapporter à l'Académie, au moins en substance, une curieuse protestation contre cette doctrine sauvage, telle que je l'ai recueillie à la suite d'une conférence de quatre heures avec un ouvrier de Lyon, nommé ***, qui exerce un ascendant considérable sur la population ouvrière de cette ville. Cet homme inculte, mais plein de sens, de finesse et de pénétration, m'avait longuement exposé un plan d'association dont il était l'auteur, et qui avait pour but de *syndiquer* les ouvriers de diverses professions, pour soumissionner les travaux de l'Etat. Il expliquait avec une rare vivacité d'esprit tous les avantages de son système, et répétait souvent, en parlant des adjudicataires qui sous-traitent avec bénéfice sans bourse délier : « Pourquoi dix mille ouvriers *qui travaillent* n'offriraient-ils pas au Gouvernement, à l'aide d'une retenue sur leurs salaires, autant de garantie qu'un soumissionnaire *qui ne travaille pas* ? » Puis il ajoutait ces paroles remarquables : « Tout bien considéré, nous avons plus d'intérêt à bien vivre avec l'Etat qu'à lui faire la guerre. Nous avons été une fois maîtres de Lyon, et nous n'avons su qu'en faire. Une seconde fois nous avons essayé de le reprendre, et nous y avons échoué. Dans ces tristes batailles nous avons tué bon nombre de soldats sortis de nos rangs et qui faisaient bravement leur devoir. Ils nous ont tué aussi beaucoup des nôtres ; *et qui donc nourrit aujourd'hui leurs veuves et leurs orphelins ?....*

« La guerre civile est une bêtise depuis l'invention du suffrage universel. S'il ne sort rien debon de là-dedans, il faudra

se résigner : c'est que les hommes ne trouveront jamais ce qu'il leur faut. »

Je n'ai rien voulu changer aux paroles de ce brave ouvrier, dont les yeux rayonnaient d'intelligence, et dont le langage calme, simple et ferme, respirait un certain air de commandement et de dignité, quoi qu'il fût couvert de haillons. Il était pour beaucoup dans toutes les résolutions collectives qui avaient exprimé l'opinion des ouvriers de Lyon dans ces derniers temps, et je ne doute point que son influence n'eût été plus favorable, s'il avait reçu quelques notions élémentaires des principes sur lesquels la société repose, et le bonheur de toutes les classes de citoyens avec elle. C'est l'ignorance sociale qui fait la fortune des socialistes, et il n'est pas étonnant d'entendre déraisonner de simples ouvriers sur ces questions, quand on voit tant d'hommes qui passent pour éclairés se montrer aussi étrangers qu'eux aux premiers éléments de la science économique. M. l'archevêque actuel de Dublin, qui est aussi un savant économiste, expliquait très-bien naguère la différence de conduite qui existe entre la population anglaise et la nôtre, en citant ce fait, très-peu connu en France, qu'il existe *quatre mille* écoles où l'on enseigne l'économie politique en Angleterre, tandis qu'il n'y en a pas une chez nous. Il aurait pu rendre compte également de la supériorité du peuple des Etats-Unis, en vertu de la même considération. Les peuples qui seront réellement grands et puissants dans l'avenir, sont ceux qui s'attachent à triompher de la matière par le travail et qui perfectionnent leurs institutions avec maturité, au lieu d'en improviser sans cesse de nouvelles, et d'user leurs forces vives à la poursuite des chimères sociales.

Les ouvriers lyonnais feraient donc mieux de s'enquérir des vraies causes du malaise de la fabrique, que de la réforme du genre humain. S'ils avaient mieux apprécié ces causes, on ne les aurait pas vus menacer l'industrie naissante des campagnes voisines, sous prétexte d'une concur-

rence qui est peut-être la seule ancre de salut qui leur reste. Au lieu d'attaquer leurs frères de la banlieue, ils auraient dû les imiter, et se soustraire par l'émigration aux charges fiscales de l'octroi. Le mouvement de déclassement est trop prononcé désormais pour qu'aucun obstacle puisse l'arrêter. C'est le commencement d'une métamorphose qui deviendra bientôt la loi de salut de toutes nos industries. Presque toutes les douleurs des classes ouvrières viennent de leur extrême agglomération dans les villes, où mille fléaux les attendent pour les décimer et les démoraliser sans relâche. Tout ce qui les ramène vers les champs les rend à elles-mêmes, au grand air, à la santé, à la propriété, à la tempérance.

Aussi faut-il s'applaudir de la transition qui s'opère depuis quelques années dans les environs de Lyon, et souhaiter qu'un mouvement semblable s'accomplisse autour des grands foyers d'industrie situés dans les autres villes manufacturières, car la contagion s'établit dans les ateliers par les ouvriers rouleurs, sans feu ni lieu, qui passent continuellement d'une industrie dans une autre, et dont le vagabondage systématique est favorisé par la tolérance des grands centres de fabrique. Tels sont particulièrement ceux de Saint-Etienne, la ville des rubans, du fer et de la houille, où l'on déplore si souvent ces migrations, et qui reçut de tout temps l'impulsion des ouvriers lyonnais. L'Académie me permettra de passer sous silence les étranges exemples de démoralisation imitative que cette ville a présentés depuis un an. Le principal effet de nos troubles politiques a été de laisser croire aux ouvriers qu'ils avaient droit de refaire le gouvernement de leurs mines ou de leurs ateliers, comme Paris venait de refaire le gouvernement de l'Etat.

Aucun spectacle n'est plus digne de méditation que celui de ces aberrations économiques et sociales dont nous avons été les témoins, et qui se sont manifestées sur certains points du territoire avec une intensité extrême. Elles semblent s'être

concentrées d'une manière régulière à Paris et dans les environs, à Rouen et dans les vallées voisines, à Lille et dans les faubourgs, mais surtout à Lyon, d'où le mal a gagné Saint-Etienne, Clermont, Limoges et la partie manufacturière du département de la Creuse. L'esprit de vertige se montre plus sérieux et plus agressif dans les foyers principaux, plus violent et plus absurde dans les succursales. Les ouvriers de Lyon parlent moins et agissent davantage; ceux de Saint-Etienne ont toujours été plus indisciplinés, plus criards et d'une brutalité qui semble incurable. On croirait par moment que leur raison s'est complétement éclipsée, tant ils ont élevé de prétentions bizarres et puériles toutes les fois qu'ils ont pu se considérer comme les plus forts.

L'histoire de ces prétentions n'appartient pas toujours au domaine de la science, mais il en a surgi quelques-unes qui méritent une mention spéciale dans l'exposé que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie. Telle fut, par exemple, celle d'instituer dans chaque puits de mine un gouvernement provisoire à l'instar de Paris, après la révolution de Février. On chassait de partout les anciens contre-maîtres, les anciens ingénieurs, comme des dynasties déchues, et on intimait aux sociétés industrielles les plus puissantes des ordres officiellement notifiés par des proclamations. En voici une :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

« Nous, soussignés, membres du comité du puits Grangette, dit Basseville, n° 5, considérant qu'il est urgent de pourvoir au remplacement du gouverneur d'*une manière légale*, avons proposé et proposons :

« 1° Il existera dans chaque puits une manière de travailler différente; 2° Les travailleurs, se connaissant tous, choisiront mieux celui qui doit les gouverner;

« *En conséquence*, après avoir mûrement examiné celui qui nous convenait le mieux, nous avons nommé les citoyens *L.*, *C.* et *N.*, en remplacement du citoyen *E.*, gouverneur de présent ; *et, voulant nous conformer au gouvernement actuel*, nous les nommons seulement gouverneurs provisoires, donnant *préférence* à la compagnie de choisir celui des trois qu'elle voudra, *et ferez justice*.

« Demandons et sollicitons que le citoyen J. B., ouvrier, renvoyé *pour avoir emporté du bois*, soit reçu et remis en demeure dans notre puits, cette action étant de très-petite conséquence.

« Fait à Saint-Etienne, le 20 avril 1848.

» *C.*, *président*, R., *secrétaire*. »

En voici une autre :

« Nous vous faisons connaître la ligne que se proposent de suivre les citoyens charbonniers de tous les puits, Hauteville, Bassevillé, ainsi que le puits Montmartre : ils ne veulent entendre parler du renvoi d'aucun ouvrier, *sous quelque prétexte que ce soit*, et si on en venait à la nécessité de renvoyer quelqu'un, nous demandons que les commis, les ingénieurs et autres agents de la compagnie donnent l'exemple en partant les premiers.

« *Signé* D., *président du puits n°* 3 ;

« Antoine C., *secrétaire*. »

N'est-ce pas une curieuse importation de la politique dans l'industrie, que ces gouvernements provisoires et ces présidents de puits, révolutionnairement nommés, sans parler des agents d'une compagnie, *congédiés* par leurs ouvriers ? Ces deux pièces résument d'une manière expressive une situation bien grave, et retracent avec fidélité le véritable état des esprits dans la région que nous venons de parcourir. Ce sont les doctrines des associations socialistes lyonnaises mises en pratique ; c'est le trouble moral que nous signalions comme

le caractère distinctif du malaise de cette grande cité. Nous le retrouvons jusque dans les habitudes hautaines de ses ouvriers, dans leur séjour continuel au sein des clubs, et dans l'intolérance avec laquelle ils accueillent tout ce qui contrarie leurs idées.

Le plus grand malheur d'une pareille situation, c'est qu'elle sera sans remède pendant toute la durée de la génération actuelle. Il n'y a que l'expérience la plus dure qui ramène les hommes égarés par l'orgueil au sentiment de la justice et de la vérité. L'expérience se fait. L'industrie lyonnaise s'en va, traquée par la concurrence étrangère, mal soutenue par le concours des ouvriers de la campagne, dont ceux de la ville ont tenté plus d'une fois d'incendier les métiers. Quel retour aux principes peut-on espérer d'une population livrée tout entière à l'action délétère des sociétés publiques ou secrètes, et qui campe sur les hauteurs de la Croix-Rousse, comme jadis celle de Rome sur le mont Aventin ? Cent clubs ouverts dans une ville de deux cent mille âmes, c'est plus qu'il n'en faut pour expliquer cent usines fermées, ou pour faire fermer celles qui sont ouvertes. C'est le péril et la leçon du moment : sera-t-elle entendue ?

BORDEAUX, MARSEILLE ET LE MIDI.

La ville de Lyon semble plutôt séparer que réunir le nord et le midi de la France. Le caractère des populations, leurs mœurs, leurs travaux habituels, le climat même des régions qu'elles occupent, diffèrent tellement au nord et au sud de cette ville, qu'ils paraissent appartenir à deux mondes opposés. Ce contraste n'a jamais été plus frappant que de nos jours, et il emprunte aux circonstances présentes un intérêt économique et politique de la plus haute importance. On ne trouve plus rien au sud de Lyon qui rappelle la misère affreuse des

villes manufacturières du nord. Le paupérisme n'y existe point à l'état endémique et incurable, dont nous avans fidèlement esquissé les traits à Rouen et à Lille. Le travail est plus libre, plus régulier et moins précaire que dans les pays de fabrique, et la prospérité publique et privée s'y accroît d'une manière qui console de la décadence morale et sociale du nord, surtout depuis la grande crise de février.

Ce contraste est, à notre sens, le fait le plus remarquable de la situation actuelle. Les villes maritimes du midi vivent réellement d'une autre vie que les cités industrielles du nord; l'agriculture et le commerce ont toujours exercé une influence plus décisive sur leur destinée. L'industrie même change de caractère lorsqu'elle pénètre dans ces contrées favorisées du ciel, où la seule chaleur du soleil suffirait pour expliquer une foule de phénomènes de l'ordre économique, quand même on ne connaîtrait pas les causes spéciales qui les produisent. Bordeaux et Marseille sont de véritables capitales, situées à l'embouchure de deux grands fleuves dont les magnifiques bassins produisent les deux principales richesses naturelles de la France, le vin et la soie; et la région qui s'étend des Alpes jusqu'aux Pyrénées, de Bayonne à Antibes, appuyée sur les deux mers, semble n'être qu'une dépendance de leur territoire.

C'est sur ce territoire que vivent aujourd'hui les populations les plus heureuses de France, partagées entre les travaux d'une culture riche et variée, et les spéculations d'un commerce qui sera sans rival dans le monde, quand la France aura conquis la seule liberté qui lui manque. Ces populations ont été moins atteintes que celles du nord par l'esprit de désordre qui a bouleversé toutes les régions manufacturières. Leur travail, soumis à des nécessités moins inexorables, s'est maintenu plus régulièrement que celui des forges, des filatures et du tissage. Les tonneliers de Bordeaux, les savonniers de Marseille ont eu leur part, sans doute, du sinistre com-

mun ; mais, sauf quelques folles tentatives à Marseille, ils n'ont rien ajouté à leur détresse par des égarements politiques, tels que ceux qui ont si vivement agité les villes du nord et surtout la ville de Lyon. On respire, en approchant du midi, une atmosphère plus calme et plus libre. Les troubles y sont plus éphémères, parce que le mal social n'est ni aussi ancien, ni aussi profond que dans les pays de grandes manufactures.

Dans les villages comme dans les cités du sud, l'existence des classes ouvrières est plus douce, plus assurée par des travaux permanents et moins exposés aux variations de l'offre et de la demande. Les logements sont plus vastes, plus sains, mieux meublés; l'intempérance est plus rare, la vie de famille plus habituelle, l'influence de la femme presque toujours dominante. La variété des productions agricoles contribue au bien-être du cultivateur et fournit à l'ouvrier des villes des produits abondants et à bon marché. Le voisinage de la mer, sur toute l'étendue du littoral, y ajoute le poisson, et, par le cabotage, un élément de travail d'une valeur considérable. L'enfance et la vieillesse souffrent moins du froid que dans le nord. Les vêtements sont plus légers et moins chers, la dépense de combustible moins élevée. Enfin les ouvriers n'y sont pas emprisonnés, comme ceux des villes du nord, dans des ateliers où la santé s'altère trop souvent autant que la moralité.

Ces différences caractéristiques de la situation du nord et du midi ne sont nulle part plus frappantes qu'à Bordeaux, dans le département de la Gironde et dans toute la zone qui s'étend des Pyrénées jusqu'aux Cévennes, le long du canal de Languedoc. Le voyageur qui descend d'Angoulême vers les rives de la Dordogne et de la Garonne, au sortir des terres froides et solitaires du Poitou, se croit transporté dans un autre climat à l'aspect de ces riants coteaux émaillés de maisons de campagne qui dominent les deux fleuves. Ces deux fleuves et le canal lui-même répandent la vie et l'abondance

sur toute l'étendue de leur parcours, où l'on rencontre peu de grandes usines, mais de modestes fabriques et de riches cultures, habilement combinées pour leur prospérité commune.

La ville de Bordeaux règne sur cette zone immense de toute l'influence de sa richesse, de son commerce, et de la haute intelligence de ses habitants. Initiée depuis longtemps aux plus vastes opérations du négoce par l'habileté de ses armateurs, riche du fonds inépuisable de sa production œnologique, assise au bord d'un fleuve admirable, rien ne manquerait à sa splendeur si la grande erreur de notre système restrictif cessait de peser sur elle et de sacrifier ses intérêts à la chimère du monopole manufacturier. On y compte, sur une population de 125,000 habitants, environ 25,000 ouvriers répartis entre l'industrie des constructions civiles et navales et celle de la tonnellerie, qui se rattache tout à la fois aux mouvements du port et à la culture de la vigne. Cette population a beaucoup souffert de la perturbation des affaires, mais elle est restée calme et inaccessible à tous les ferments de discorde qui ont désolé notre pays. La ville de Bordeaux n'a cessé de jouir du repos le plus profond, même au plus fort de nos récents orages politiques, grâce à l'accord parfait de toutes les classes d'habitants et à l'excellent esprit qui les distingue parmi les autres populations du midi.

Le travail y est divisé par portions inégales entre les ouvriers de l'architecture, charpentiers, maçons, couvreurs, menuisiers, serruriers, marbriers, peintres et carreleurs, au nombre d'environ 10,000, gagnant un salaire presque uniforme de 2 à 3 fr. 50 cent. par jour, et ceux des constructions navales, au nombre de plus de 3,000, tous remarquables par leur dextérité, par leurs habitudes d'ordre et d'économie. Ces ouvriers maritimes sont divisés entre plusieurs chantiers dirigés par des constructeurs d'une renommée européenne. Le reste de la famille ouvrière appartient à la ton-

nellerie et travaille, dans ces vastes magasins connus sous le nom de *chais*, à la fabrication des barriques neuves, au *rabattage* des anciennes, au chargement et au déchargement de navires, le long des quais du fleuve.

Beaucoup de ces derniers ouvriers sont établis, comme de véritables contre-maîtres, à demeure dans les chais même, et ils y jouissent tout à la fois de la confiance de leurs patrons et de certains priviléges, tels que le droit de se fournir de copeaux pour combustible et de vin pour leur usage, ainsi que nous verrons, à Marseille, les ouvriers des huileries, libres de disposer d'une ration d'huile, en sus de leur salaire en argent. La plupart des ouvriers de chais viennent de la banlieue de Bordeaux, où ils sont presque tous propriétaires d'un petit champ, et ils y retournent tous les soirs ou tous les dimanches, selon la distance qui les sépare de la ville.

C'est cette classe vraiment patriarcale qui a donné à tous les ouvriers de Bordeaux le caractère de gravité et de moralité qui les distingue. Leurs logements de ville et de campagne sont remarquables par une propreté qui tient de l'élégance. Leur mobilier est simple, mais commode et complet; il se compose presque partout d'une grande armoire pleine de linge, d'un buffet bien garni de vaisselle et d'ustensiles de cuisine nets et brillants. Les enfants ont toujours une chambre séparée de celle de leurs parents, et ils jouissent d'une santé bien rare dans les villes de fabrique du nord. Ils vont tous aux diverses écoles, qui en réunissent près de 20,000. Les ouvriers adultes qui n'ont pas reçu dans leurs jeunesse le bienfait de l'instruction la trouvent aujourd'hui dans une école spéciale très-fréquentée, et dans laquelle leurs progrès rapides témoignent d'une rare aptitude et d'un zèle honorable. L'intempérance et la violence sont presque inconnues parmi eux.

Les événements politiques ont mis à l'épreuve, d'une manière bien remarquable, les qualités fondamentales de cette

laborieuse classe d'ouvriers, et généralement de toutes les corporations de la ville de Bordeaux. Le travail a manqué dans les chais et dans les chantiers de construction, malgré les efforts et les sacrifices des entrepreneurs, sans que le moindre désordre y ait éclaté, en dépit des instigations venues du dehors. On n'a vu à Bordeaux, durant cette tourmente, ni processions d'ouvriers, ni émeutes, ni sociétés secrètes, ni journaux incendiaires. L'indifférence et l'ennui ont fait justice des timides essais de clubs qui ont désolé tant d'autres villes, et qui ont si puissamment contribué à pervertir le sens naturellement juste et droit des classes ouvrières. Les ouvriers bordelais ont concouru au maintien de l'ordre avec une résolution et une persévérance qui ne se sont jamais démenties. Cette population d'élite conserve jusque dans ses délassements le sentiment délicat des convenances, et une dignité qui ferait honneur en tout pays aux classes privilégiées de la fortune.

Aussi remarque-t-on parmi elles des habitudes de prévoyance et d'économie qui les ont préservées jusqu'à ce jour des atteintes du paupérisme et de l'affaissement moral qui en est la conséquence. Les ouvriers de Bordeaux ne se décident qu'à la dernière extrémité à recourir à l'hôpital, ou à y conduire leurs parents malades. Ils préfèrent souffrir en silence, et ils épuisent leurs dernières ressources plutôt que de solliciter l'assistance publique. Les nombreuses associations de secours qu'ils ont fondées par des souscriptions volontaires leur viennent en aide dans les moments de gêne, et il est rare que la bienveillance de leurs patrons leur fasse défaut en temps de chômage. Il faut toujours, même quand les vins ne se vendent pas, une surveillance extrême dans les celliers et des soins assidus qui occupent les tonneliers. Les femmes employées dans certains chais à boucher les bouteilles, à coller des étiquettes, à poser des capsules, gagnent près de 3 fr. par jour à la tâche, et elles travaillent presque toujours assises,

sans grande fatigue. Les charpentiers attachés aux chantiers de constructions navales reçoivent aussi des salaires qui suffisent à leurs besoins, et je pourrais citer un de ces chantiers, celui de MM. Chaigneau frères, à Lormont, où l'excellent esprit de la direction a constitué les ouvriers en une sorte d'association assez riche pour secourir les veuves et les orphelins de ses membres.

Le caractère général de modération et de réserve qui honore la classe ouvrière de Bordeaux est certainement dû, en grande partie du moins, aux bonnes traditions qui se sont religieusement conservées dans cette ville, en dépit des variations de la politique. Le travail industriel y a toujours emprunté quelque chose aux habitudes paternelles de l'agriculture et aux vues élevées du commerce maritime. La conservation obligée d'une partie des récoltes de la vigne a donné un heureux caractère de permanence aux occupations de tous les ouvriers employés dans les chais, et leurs rapports continuels avec les patrons n'ont pas peu contribué à la bonne intelligence qui n'a cessé de régner entre eux. Le même caractère se retrouve dans les chantiers de constructions navales et civiles, qui comprennent la majorité des ouvriers de Bordeaux. Il en est résulté des habitudes de politesse et de mutuels égards qui frappent d'étonnement les étrangers. On voit souvent dans les fêtes publiques, dans les réunions de simple curiosité, pendant les revues des troupes, les spectateurs des classes les plus humbles faire place aux femmes et aux enfants avec un empressement et une bonne grâce dont se dispensent trop facilement ailleurs les hommes le mieux élevés.

Il est difficile, pourtant, de se défendre d'un profond sentiment de tristesse quand on songe au développement de prospérité que recevrait cette magnifique région du midi, où le travail ne coûte rien à la santé et à la dignité de l'homme, où le mal social des grandes usines n'a jamais pénétré, si la liberté naturelle des transactions lui était rendue, et si l'a-

griculture y était affranchie des impôts qui frappent sur elle à coups redoublés. Un jour viendra sans doute où les législateurs de notre pays aboliront le fatal système qui consiste à écraser de taxes intérieures la plus française de nos productions, et à lui faire fermer les marchés étrangers en représailles de l'exagération de nos tarifs de douanes. Nos neveux auront peine à comprendre que nous ayons poursuivi si longtemps la chimère d'un grand commerce maritime sans élément de fret au retour, et sacrifié la population vigoureuse et paisible de nos ports aux victimes rachitiques et turbulentes de nos grands centres manufacturiers. La France expie chèrement aujourd'hui cette opiniâtre erreur de tous les gouvernements qui se sont succédé depuis le ministère de Turgot et le traité de M. de Vergennes. Elle a voulu forcer le cours naturel des choses, paralyser le midi pour exciter le nord, frapper la vigne et le mûrier au profit du fer et du coton, pour ne pas payer, dit-on toujours, tribut à l'étranger ; et il lui faut aujourd'hui payer tribut à la misère et subir la loi périodique des révolutions !

Cette misère du nord, inconnue dans le midi, si horrible à Rouen et à Lille, si menaçante à Paris et à Lyon, n'est pas près de finir. Dieu sait quels efforts de sagesse et de courage il faudra faire pour l'adoucir ; mais du moins ne faudrait-il plus l'accroître, et le moment est-il venu de détendre avec résolution et prudence ce ressort dangereux. Le mal fatal de l'industrie française est de vivre d'une vie artificielle et précaire, et d'avoir transformé l'émulation en une véritable guerre d'extermination dont les excès frappent aujourd'hui tous les yeux. Nous avions la canne à sucre qui alimentait nos colonies et notre commerce maritime ; nous avons élevé à grands frais la betterave, qui les a tués tous deux, et qui commence à ruiner la plupart de ceux qui la cultivent. Quand j'ai passé à Lille, les sucreries indigènes n'osaient plus faire de sucre ; et quand j'ai revu, quelques jours après, les raffi-

neries de Marseille, elles n'osaient plus raffiner. Les armateurs de Bordeaux désarmaient leurs navires et répondaient tristement : « Comment naviguer sans retour, et quel plus important retour que le sucre ? » Pendant la même époque, les filateurs de coton et les fabricants de drap, protégés par la prohibition absolue, se lamentaient sur leur ruine et demandaient des primes à l'Etat pour exporter leurs produits. Quel régime ! et peut-il durer longtemps ?

Tant que ce régime subsistera, il ne faut espérer aucun soulagement sérieux et durable au mal qui nous dévore. On verra grandir chaque jour la misère manufacturière et la décadence commerciale, parce que l'industrie et le commerce ne sont aujourd'hui, ni l'un ni l'autre, dans des conditions régulières d'existence. On semble croire sérieusement, puisqu'on l'affirme officiellement, que le but du système restrictif est d'assurer du travail aux ouvriers, et que le plus sûr moyen de leur en assurer est de fermer nos frontières aux draps et aux cotonnades étrangères ; mais l'existence des ouvriers de l'industrie cotonnière, déjà si misérable, n'est-elle pas tous les jours à la merci de l'étranger pour la matière première qui les fait vivre ? Nos fabriques de drap ne sont-elles pas tributaires de l'Allemagne pour les laines ? et conçoit-on quelque sérieuse alarme de cette servitude, qui est précisément le lien des nations au temps où nous vivons ?

Une détente prudente et graduelle du système restrictif préviendrait le dénoûment inévitable et prochain qui attend les grandes industries protégées. Il faut que toutes ces industries privilégiées rentrent peu à peu dans le droit commun, et quoiqu'il puisse paraître étrange d'espérer leur salut d'un excès de concurrence, quand c'est du mal de la concurrence qu'il s'agit de les guérir, nous pensons que le régime de la liberté est le seul asile qui leur reste. Le premier effet de cette liberté progressive serait d'arrêter tout à coup le développement de la concurrence intérieure, et de faciliter aux

fabriques destinées à disparaître une liquidation moins orageuse que celle dont elles sont menacées. Dans l'état présent des choses, les salaires, au sein des industries protégées, diminuent tous les jours, et les profits sont très-rares : à quoi bon, par conséquent, maintenir une situation qui tend à s'aggraver sans cesse et qui ruine les industries naturelles de la France, sans assurer l'avenir de ses industries factices ? Loin de pousser les populations vers le travail manufacturier aggloméré, source de tant de douleurs sociales et de dangers politiques, la prudence commande de les en arracher, au contraire, et de leur rendre l'aisance et la sécurité qu'elles ont perdues. La liberté du commerce, outre sa légitime raison d'exister, à titre de liberté, comme toutes les autres, dans un pays libre, est la seule ancre de salut qui reste à notre agriculture et à notre commerce maritime ; elle réserve aux ouvriers de l'industrie manufacturière même de nouveaux emplois, plus utiles pour eux, et surtout plus certains, que la misérable et variable tâche à laquelle ils sont condamnés aujourd'hui.

L'observation attentive de la condition actuelle des travailleurs dans les départements du midi présente à cet égard les garanties les plus rassurantes. La misère qui a désolé depuis un an les populations ouvrières du nord, particulièrement dans les districts manufacturiers, n'a fait qu'effleurer la zone du midi, et le contre-coup des troubles de Paris, de Rouen et de Lyon y eût été presque insensible, si tout ce vain bruit de paroles n'avait cheminé dans les airs sur les ailes de la presse périodique. Les troubles éphémères du midi n'ont pas été, comme ceux du nord, l'œuvre d'une misère réelle et trop souvent désespérée ; mais bien plutôt un plagiat inutile et sans motifs sérieux de justification. L'agitation de Toulouse, par exemple, et les troubles de Béziers, de Cette, de Montpellier, sont dus à cette classe d'hommes trop nombreuse parmi nous qui préfère le tumulte politique au travail régu-

lier, et qui pretend gouverner l'Etat en vertu de la seule impuissance de le servir. Quand on examine de près l'origine de ces perturbations, il est impossible de n'y pas reconnaître pour acteurs principaux des étudiants sans valeur, des commis sans instruction, des oisifs sans carrière sérieuse ; le véritable peuple, celui qui travaille, n'y figure que comme spectateur ou victime, et n'y prend jamais qu'une part accidentelle.

Assurément, ce n'est pas la vraie population de Marseille qui a troublé le repos de cette ville, si remarquable par sa prospérité, même pendant la période douloureuse que la France tout entière a eue à traverser depuis un an. Marseille se distingue aujourd'hui comme Bordeaux, plus que Bordeaux même, en raison de sa situation sans rivale sur la Méditerranée, par l'accroissement continu de sa fortune industrielle et commerciale. Elle n'a pas, sans doute, comme Bordeaux, dans ses admirables vignobles, une base d'exportations inépuisable ; mais elle possède plusieurs industries spéciales qui lui en tiennent lieu et qui sont parvenues à une très-haute réputation. convient de placer au premier rang ses quarante savonneries, toutes situées dans l'intérieur de la ville et dont la production annuelle s'élève à plus de 40 millions de francs. Vingt fabriques de soude factice et 15 huileries complètent l'ensemble de cette belle fabrication, dont le mouvement ne s'est pas ralenti et qui fournit un élément de fret important à la marine marchande. Les raffineries de sucre et les minoteries, et depuis quelque temps une magnifique usine de construction pour les machines à vapeur et les tubes de fer étirés destinés à la marine ou aux chaudières de locomotives, ont élevé la ville de Marseille à un rang distingué parmi les cités manufacturières.

Mais c'est surtout le développement rapide de la navigation qui lui assure désormais le sceptre de la Méditerranée et qui ouvre par elle de nouveaux horizons au travail des habi-

tants du midi de la France. Marseille est aujourd'hui le point de départ de toutes les communications à la vapeur entre l'Europe, l'Afrique septentrionale et l'Asie. Ses services réguliers de paquebots la mettent en rapports continuels avec la Corse, l'Italie, la Grèce, l'Espagne, la Turquie et l'Egypte. Le nouveau port dont elle vient d'être dotée ne tardera pas à être insuffisant, et il est facile de prévoir qu'une partie de sa prospérité rejaillira sur les ports voisins, tels que ceux de Cette et de Cannes, qui ont pris, depuis quelques années, le plus brillant accroissement. Aussi les classes ouvrières jouissent-elles, à Marseille, d'un degré d'aisance et d'indépendance inconnu dans les villes manufacturières du nord. Les savonneries et les huileries y étaient en pleine production, pendant que le travail languissait dans les fabriques septentrionales, et les constructeurs de machines de cette ville avaient des commandes assurées pour un an, tandis que, dans une seule usine des environs de Rouen, le contre-coup du désordre social avait réduit des quatre cinquièmes une masse de travaux qui s'élevait à plus de treize millions de francs.

Il est facile d'apprécier la supériorité d'une telle situation et l'influence qu'elle doit exercer sur le sort des classes ouvrières. Outre les travailleurs attachés à ses industries spéciales, tels que les savonniers, huiliers, tanneurs, raffineurs, constructeurs, tous ou presque tous constamment occupés à l'année, on peut juger du nombre de mariniers, cordiers, calfats, peintres, menuisiers, charpentiers, qui vivent du mouvement naval, librement, sainement, au grand air et sans être astreints à aucune de ces servitudes qui pèsent si durement sur les ouvriers des manufactures. Toute cette classe employée aux travaux du port de Marseille n'a jamais eu rien à craindre des revirements si fréquents dans les industries protégées. Ce sont de vrais bourgeois de la ville, généralement bien logés, faisant trois repas substantiels par jour, mangeant du pain très-blanc et buvant à bon marché des vins du pays, généreux et

fortifiants. La corporation des portefaix constitue parmi eux une véritable aristocratie, soumise à la règle la plus sévère et investie de priviléges exorbitants ; elle compte plus de deux mille membres réunis en confrérie ou association de bienfaisance, et elle domine en souveraine sur toute l'étendue du port.

L'histoire de cette confrérie, dont les statuts rappellent ceux des arts et métiers de Florence avec leurs *prieurs* et leur forte organisation, mériterait une attention particulière, si elle n'était pas fondée sur un principe tout à fait contraire à la liberté du travail. Les portefaix de Marseille ne se sont fait pardonner et continuer leurs privilèges que par la régularité exemplaire de leur conduite et par la confiance absolue qu'ils ont su obtenir du commerce. Ils sont presque tous les hommes d'affaires des négociants de la ville, et la surveillance qu'ils exercent sur tous les membres de leur corporation a maintenu parmi eux des traditions d'honneur inaltérables. Ils n'admettent aucun étranger dans leur sein, et les candidats nationaux ne doivent exercer aucune autre profession que celle de portefaix. Leur élection est soumise à un examen préalable confié à quatre commissaires, et l'admission définitive n'est prononcée qu'après le versement d'une somme de mille francs dans la caisse de la société. Il n'est pas rare de compter parmi ces ouvriers des hommes qui gagnent dix mille francs par an, et la corporation elle-même est si riche, que son syndicat a contribué pour 50,000 francs au capital du comptoir d'escompte formé à Marseille depuis les événements de février, tandis que la plus forte part de chaque banquier n'a pas dépassé la moitié de cette somme.

En général, toutes les classes d'ouvriers de la ville de Marseille jouissent d'une aisance relative qui passerait pour de l'opulence partout ailleurs. Leurs femmes ne sont pas astreintes à des travaux fatigants, et leurs enfants se portent

beaucoup mieux que dans les pays de manufactures. On pourrait leur reprocher seulement de ne pas les envoyer régulièrement à l'école, et de les laisser vivre trop habituellement de cette vie errante, si facile à comprendre sous le beau ciel de la Méditerranée. Ainsi, tandis que les écoles de Bordeaux comptent 20,000 écoliers sur 125,000 habitants, celles de Marseille n'en reçoivent que 15,000 sur une population de plus de 180,000 âmes; 5,000 enfants environ demeurent ainsi complétement privés d'instruction dans cette grande cité, et ne promettent pas l'exemple de beaucoup de vertus, quand ils arriveront à l'âge de raison.

Cependant les plaisirs de l'ouvrier marseillais sont d'une nature infiniment plus régulière que dans les pays du nord, même d'une originalité qui lui fait honneur. Le comble de son ambition est de posséder ce qu'il appelle un *cabanon*, c'est-à-dire une petite maison de campagne ayant vue sur la mer, pour y aller faire le dimanche un modeste repas de famille. Quelquefois les ouvriers s'associent entre eux pour acquérir une de ces maisonnettes, qui leur servent d'abri plutôt que de demeure, et ils vont à la pêche ou à la chasse, dans l'espoir d'une capture qui se réalise rarement. Plus souvent, on les voit, assis des journées entières, les yeux fixés sur la mer, dans une attitude contemplative, suivre la marche des navires qui cinglent vers le port ou en en sortent. C'est le vrai charme de leur vie, et ces goûts poétiques leur sont communs avec tous les habitants du littoral. Leur imagination s'élève et s'exalte à l'aspect des scènes grandioses de la mer, et tel est l'ascendant irrésistible exercé par ce grand spectacle, qu'ils y soumettent bientôt les ouvriers des départements les plus éloignés, en les entraînant avec eux vers leurs bastides.

Depuis quelques années, ceux qui restent en ville ou dans la banlieue ont fondé, à frais communs, des cercles de réunion où ils lisent les journaux, jouent au billard et passent leurs soirées. La plupart de ces cercles possèdent de petites bibliothè-

ques très-fréquentées, dont l'heureuse influence a fait disparaître peu à peu celle des clubs, un moment nombreux, aujourd'hui presque entièrement déserts ou tout à fait abandonnés. Mais le compagnonnage est toujours en vigueur, et les vieilles règles des confréries exercent toujours tant d'empire, qu'il en résulte parfois des luttes vives et des conflits d'attribution interminables. L'*aspirant* est tenu de saluer le *compagnon* avec autant de rigueur que le soldat son officier. Le compagnon mange dans le salon et l'aspirant dans l'antichambre. Au théâtre même, l'aspirant est obligé de céder sa place au compagnon, et il n'y a pas de hiérarchie plus intolérante que dans ces régions de l'égalité. C'est même un fait digne d'attention, que l'esprit d'exclusion des vieilles corporations se soit ranimé plus impérieux que jamais, par toute la France, depuis la révolution de Février.

Tel est l'esprit dominant de la singulière époque où nous vivons. Jamais on n'a tant parlé de liberté et réclamé tant d'exclusions. Les chefs de l'industrie veulent exclure du marché national tous les produits étrangers, et les ouvriers prétendent renvoyer de France tous ceux qui viennent du dehors. Nous avons vu les *filtiers* de Lille demander des restrictions contre les filtiers, aussi français qu'eux, de Commines et de Wervick, et les ouvriers de Lyon marcher contre ceux de la campagne parce qu'ils travaillaient à meilleur compte qu'eux. Ainsi, tandis que les progrès de l'esprit philosophique, les chemins de fer, les bateaux à vapeur et nos besoins de tous les jours tendent à rapprocher les nations, le cynisme grossier des intérêts privés ne craint pas de réclamer, sous couleur de protection, le rétablissement des barrières intérieures. Aucun pouvoir supérieur n'est assez fort pour faire dominer la voix de l'intérêt général sur ces myriades de prétentions privées qui s'appellent le travail national, à peu près à aussi juste titre qu'une émeute de faubourg s'arroge le droit de représenter le vœu du peuple tout entier. Il fau-

dra beaucoup de temps pour guérir notre pays de ces tristes tendances, et pour y rétablir le respect de l'autorité, qui, seule, peut mettre un terme à la lutte des intérêts, en les conciliant par la science ou en les contenant par la fermeté.

Le tableau rapide que je viens de présenter à l'Académie du véritable état des classes ouvrières au nord et au midi, et dont j'essayerai bientôt de tirer les conclusions qui serviront de réponse au programme qu'elle a posé, permet déjà d'entrevoir quelle sera la solution probable du grand problème que cette situation nous a donné à résoudre. Il est évident qu'il existe une différence énorme entre la condition des ouvriers du midi et celle des ouvriers du nord. On ne saurait contester non plus que, dans la région du nord, les ouvriers des industries mécaniques, et principalement ceux de la filature et du tissage, ne soient plus malheureux que les autres, et, parmi eux, les ouvriers des villes beaucoup plus que ceux des campagnes. C'est dans cette catégorie de travailleurs que les femmes souffrent le plus et courent le plus de dangers; c'est là qu'il est fait le plus funeste abus du travail des enfants, et que la génération actuelle est attaquée sans pitié dans sa fleur. C'est dans cette région industrielle que s'exercent principalement les ravages de l'immoralité, de l'ivrognerie, des mauvaises passions; c'est là qu'existe en permanence ce déplorable enseignement mutuel de tous les vices, où les vieux corrompent les jeunes, où les deux sexes subissent l'un et l'autre la plus fâcheuse influence.

L'organisation du travail dans le midi n'a rien de commun avec un tel état de choses. Le travail ne s'y exerce point en serre chaude et en ateliers fermés, comme dans le nord. Presque toutes les industries du midi laissent à l'ouvrier son entière indépendance; elles s'appliquent à la production ou à l'exploitation des produits du sol, ici à celle de la soie, ailleurs à celle de la vigne, plus loin à celle de l'olivier; sur tout le littoral, aux travaux maritimes; dans les grandes villes comme Bor-

deaux et Marseille, aux constructions navales, à la tonnellerie, à la fabrication du savon, à l'extraction du sel dans les salines. Dans les localités même où l'industrie semble être établie de la manière la plus conforme aux procédés de celle du nord, comme à Lodève, à Castres, à Nîmes, les résultats ne sont pas non plus les mêmes ; le paupérisme n'y a aucun des caractères sinistres qui le distinguent à Rouen, à Lille, à Reims, à Amiens. L'ouvrier habite généralement une maison dont il est le maître, ou bien il possède un petit champ dont la culture fournit un supplément à son salaire. Sa nature indépendante se refuserait à subir les servitudes de l'ouvrier enrégimenté du nord, et il fuit les secours de l'hôpital avec autant de résolution que celui-ci met d'empressement à les rechercher, ou de résignation à les recevoir.

L'avenir des populations du midi laissera bien loin derrière lui les avantages relatifs de leur situation actuelle, quand l'agriculture y aura reçu les développements immenses qu'elle attend du système à peine naissant des irrigations, et quand le commerce, rendu à ses imprescriptibles droits, pourra se mouvoir librement dans une sphère d'action sans limites. On peut déjà voir, aux changements qui s'opèrent dans la banlieue de Marseille, quelles seront les conséquences de cette création, plus grande qu'aucune œuvre des Romains, et si universellement admirée aujourd'hui sous le nom de canal de la Durance. Le génie entreprenant de nos concitoyens du midi essaye de conquérir dans le delta du Rhône, à l'aide de la culture du riz, un département tout entier, où la liberté du commerce du sel créerait du même coup, et plus vite peut-être, les éléments d'un revenu immense dans les salines de Pelcais. Il n'y a rien de supérieur en aucun pays aux vallées du département du Var qui longent la Méditerranée, à la plaine de Vaucluse, à la vallée du Grésivaudan dans le Dauphiné, aux départements de la Drôme, du Gard, au territoire de Béziers, et au bassin entier de la Garonne, de la Dordogne et de l'Adour.

Ces contrées admirables sont aujourd'hui séparées du monde par des lois économiques qui maintiennent autour d'elles une muraille plus haute que les Alpes et les Pyrénées. De quoi servent à Bordeaux son beau fleuve, et à Marseille ses deux ports, en présence de cette barrière insurmontable qu'on appelle un tarif de douanes ? 15 millions d'habitants en Espagne, 25 millions en Italie, voilà le marché naturel et assuré de nos populations du midi, sans parler de l'Algérie, qui ne fait que de naître, et de l'Orient qui ne peut se décider à mourir. On aura beau soutenir pendant quelque temps encore le système qui paralyse cet irrésistible essor; la France méridionale penchera de ce côté de sa destinée, comme le Rhône descend vers la Méditerranée, grossi des eaux de la Saône, et porteur de tous les produits qui abondent sur leurs rives. Si le chemin de fer de Paris à Marseille avait été ouvert le premier, et celui de Bordeaux le second, selon l'ordre naturel et rationnel des choses, le grand mouvement de renaissance du midi, qui commence à se manifester aujourd'hui, aurait déjà acquis des proportions immenses et presque incalculables.

Tous les hommes qui se préoccupent sérieusement de la solution des questions relatives au sort des classes ouvrières doivent désirer qu'on la cherche dans la liberté, au lieu de la chercher dans le monopole qui a produit des fruits si amers. On peut affirmer désormais, sans crainte d'erreur, que le système restrictif est une des causes les plus directes de l'exagération de la concurrence, de l'agglomération des ouvriers dans les villes, et du paupérisme qui les trouble et les inquiète. C'est ce système qui a jeté nos fabriques dans les périls de la production illimitée, en même temps qu'il leur fermait tous les débouchés, par l'exagération des tarifs. Quand la tempête de février a éclaté sur notre pays, on a vu combien était fragile et insuffisant cet édifice protecteur autour duquel se sont amassées tant de ruines. Le travail des

régions du midi n'a presque point souffert d'atteinte, parce qu'il reposait sur une base plus solide, et en même temps les utopies déchaînées contre la société française y ont eu peu d'accès.

Cette grande expérience aura sans doute une haute signification auprès des esprits éclairés de notre pays. Ceux qui ne se laissent point émouvoir par le fracas des rues, ni par les clameurs intéressées de la routine, ni surtout par la coalition des intérêts privilégiés, comprendront que nous marchons vers le dénoûment d'une situation pleine de périls et qui ne permet plus l'hésitation. Ils se demanderont si un système qui a produit de tels résultats dans le nord, au grand détriment du midi, n'est pas définitivement jugé. Ce qui reste à décider maintenant, c'est de savoir si, quand tout tend à propager les libertés dans le monde, nous ne repousserons que les libertés qui fécondent pour courir après celles qui dévastent ; si, quand l'Europe s'apprête à renverser ses barrières, nous maintiendrons les nôtres, et si nous poursuivrons toujours la chimère d'une production sans bornes en présence d'un marché sans issue. Le travail est évidemment engagé dans une voie désastreuse dont il faut se hâter de le faire sortir. L'Europe n'y parviendra pas sans douleurs et sans tiraillements ; mais la pire des solutions serait de n'en chercher aucune et d'attendre, comme des musulmans, les arrêts du destin.

Conclusion et réponses au programme de l'Académie.

Nous avons exposé à l'Académie le tableau rapide et sincère de la situation des classes ouvrières, dans les centres industriels qu'elle nous a chargé d'explorer. Le moment est venu de résumer nos observations, sous forme de réponses aux questions du programme rédigé en son nom. Ces questions sont au nombre de sept :

1° Rechercher quelle est l'éducation physique et morale des enfants d'ouvriers ;

2° Quelle est sur les mœurs et le bien-être des ouvriers l'influence de la vie de famille, de l'esprit religieux et des lectures auxquelles ils se livrent habituellement ;

3° Quel est l'effet des diverses professions sur la santé et le caractère des populations ouvrières ;

4° Quelles sont les causes économiques auxquelles on doit attribuer le malaise de nos populations, et si ces causes sont différentes pour les populations manufacturières et pour les populations agricoles ;

5° Quelles sont les industries les plus exposées aux chômages, et les causes habituelles de ces chômages ;

6° Si l'association entre ouvriers est un moyen d'améliorer leur sort, et s'il existe des exemples qu'on pourrait utilement imiter ;

7° Quels progrès sont survenus depuis vingt-cinq ans dans la condition des ouvriers, et quelles ont été les causes de ces progrès. »

Nous allons essayer de répondre à chacune de ces questions d'une manière nette et catégorique.

Première question. « Quelle est l'éducation physique et morale des enfants d'ouvriers ? »

R. Cette *éducation*, dans le vrai sens du mot, n'existe point en France. L'Etat a fait, depuis la loi du 23 juin 1833, de grands et généreux efforts pour *l'instruction* primaire de la jeunesse ; il a multiplié les écoles, formé des maîtres nombreux et instruits, quelques-uns trop instruits peut-être ; il a augmenté le matériel des établissements, soit par des secours départementaux, soit par des subventions communales : mais le grand problème de l'éducation reste encore à résoudre. Dans l'état présent des choses, les enfants d'ouvriers ne reçoivent à l'école qu'une simple instruction élémentaire, presque partout dépourvue d'enseignement moral, et complétée d'une manière trop imparfaite pour l'enseignement religieux de la paroisse.

L'instruction elle-même est d'ailleurs très-inégalement répartie dans les cinq grandes régions que nous avons eu mission de parcourir. Ainsi il existe dans le département de la Seine-Inférieure 1156 écoles, auxquelles sont admis 66,500 enfants, dont le tiers gratuitement, et dans 424 de ces écoles, les deux sexes sont encore réunis dans le même local et sous le même maître. La proportion moyenne du nombre des enfants à la population du département est du onzième, et dans la ville même de Rouen, du quinzième. Dans le département du Nord, on compte près de 1,400 écoles, renfermant un personnel de plus de 116,000 enfants, dont 50,000 reçoivent l'instruction gratuite. A Lyon, le nombre total est de 46,730, de six à quatorze ans, pour le département; à Marseille, pour la ville seule, il est de 15,000 environ sur une population de plus de 180,000 habitants, soit du douzième. A Bordeaux, ainsi que nous l'avons vu, la proportion est du septième. Il résulte de toutes les observations faites dans ces départements et des relevés officiels vérifiés dans plusieurs autres, que partout l'influence du régime manufacturier contribue à détourner les enfants des écoles pour les diriger vers l'atelier, où trop souvent ils sont soumis à la contagion du mauvais exemple et démoralisés pour toute la durée de leur vie.

Ainsi le premier fait déplorable à constater dans la classe ouvrière, c'est la stérilité des efforts tentés par l'Etat en faveur de l'instruction d'un grand nombre d'enfants, et son impuissance absolue relativement à l'éducation de tous. Cette stérilité et cette impuissance sont plus marquées dans les villes de fabrique que dans les autres. La plupart des enfants, abandonnés dès leurs premiers pas dans la vie, à cause de la détresse ou de l'insouciance de leurs parents, contractent de bonne heure des habitudes de vagabondage et de paresse incurables. Ils ne vont jamais ni à l'école ni à l'église. Plusieurs s'exercent à des métiers sans nom, pires que la men-

dicité même, et qui détruisent sans retour dans leurs âmes le sentiment de la dignité humaine. Il y en a qui n'ont jamais connu du foyer domestique que la misère et la discorde, et qui, ayant toujours manqué du strict nécessaire, se sont accoutumés à attendre du hasard ou de la charité publique une existence précaire et misérable. Leur constitution débile n'atteste que trop aussi l'insuffisance de leur éducation physique. Conçus dans la souffrance, nés au sein des privations, élevés dans des réduits infects ou sur la voie publique, ces malheureux enfants n'arrivent pas souvent à la *consistance d'homme*, et nous avons déjà dit combien il en fallait éliminer à vingt ans des cadres du recrutement de l'armée, pour trouver parmi eux quelques soldats en état de supporter les fatigues du service.

La loi sur le travail des enfants dans les manufactures a eu pour but de remédier à ces maux, mais elle n'est point exécutée. On rencontre encore, dans toutes les fabriques, une foule d'enfants occupés avant l'âge fixé par cette loi, et qui portent des traces non équivoques de cet emploi prématuré. Ce ne sont pas les seuls qui souffrent d'un abus aussi funeste. La loi n'a point atteint ces ateliers de famille où l'excès du travail dépasse toute mesure, et dans lesquels les enfants entassés, sans air et sans lumière, souffrent des maux cent fois pires que ceux des grandes manufactures, où du moins ils ne manquent ni de jour ni d'espace. Ainsi on a vu dans un canton de l'arrondissement de Cambray (le canton de Clary), presque entièrement voué au travail domestique, la proportion des réformes pour infirmités, faiblesse de constitution ou défaut de taille, excéder celle de l'arrondissement de Lille, si connu par l'influence meurtrière de ses caves. Il est évident que c'est surtout à l'action délétère des habitations que sont dues les infirmités précoces des enfants et les fléaux de toute espèce qui les déciment (1).

(1) Voici, à ce sujet, un passage décisif, extrait du rapport fait en

Tant que la société n'aura pas trouvé le moyen de garantir l'enfance de cette double attaque sans cesse dirigée contre son développement physique et moral, il ne faut espérer aucune amélioration sérieuse dans le sort des classes ouvrières. Les crèches et les salles d'asile sauvent bien la vie ou la santé à quelques enfans ; mais elles n'exercent qu'une action très-limitée sur la période de leur existence, et ces infortunés retombent dans l'abandon précisément à l'âge où il faudrait leur inculquer les éléments les plus indispensables de la morale. Le mal est encore plus grand pour les filles que pour les garçons. Les garçons trouvent quelquefois dans le travail, même excessif, auquel ils se livrent, un remède contre le vice ; mais les filles ne trouvent pas toujours du travail, et elles sont exposées de bonne heure, d'une manière vraiment effrayante, aux ravages de l'oisiveté. L'école est plus nécessaire et plus efficace pour elles que pour les garçons, car elles exercent habituellement, une fois devenues épouses et mères, l'influence prépondérante dans le ménage, et c'est d'elles seules qu'il faut attendre la réforme du foyer domestique dans les populations ouvrières.

Nous avons déjà signalé le principal écueil de l'éducation ;

1848 à la chambre de commerce de Lille, par l'un de ses membres :

« La dégénérescence de notre population ouvrière, dégénérescence qui frappe si tristement les yeux et le cœur, et qui trouve l'une de ses principales causes, pour ne pas dire la première, dans les conditions inhumaines et immorales du logement des ouvriers, est un reproche vivant auquel notre cité doit avoir à cœur de se soustraire sans retard. Il ne faut plus qu'à côté des titres d'illustration nombreux et si légitimes qu'elle peut revendiquer se rencontre cette triste renommée qui lui est faite d'être l'un des centres manufacturiers où les conditions de la vie intime et domestique de l'ouvrier sont le plus misérables, le plus incomplètes, le plus aggravantes de la démoralisation. Il faut qu'un remède énergique, efficace, prochain, soit trouvé à ce mal ; et si les indications qui ont été fournies jusqu'ici y sont reconnues inapplicables, que d'autres plans surgissent, que d'autres moyens soient proposés, mais que la question dont il s'agit reste à son rang, et ce rang me paraît être l'un des premiers dans l'ordre des améliorations publiques à conquérir. »

c'est l'absence de leçons de morale, trop souvent celle des bons exemples et surtout l'oubli complet de l'enfant, quand il approche de l'âge d'homme. On dirait qu'un simple apprentissage de métier suffit à toutes les nécessités de sa carrière. Personne ne lui parle plus de religion ni de morale, au moment même où la grande voix du devoir devrait exercer le plus d'empire sur ses passions naissantes. C'est la période critique de l'existence, et peut-être celle où l'intervention bienfaisante et éclairée de la société devrait se faire sentir davantage. L'enfant est abandonné à lui-même à ce moment précis où il avait le plus besoin d'être soutenu : son intelligence, plus accessible aux impressions généreuses, l'est aussi, malheureusement, aux entraînements de l'erreur, et le jeune homme ne succombe trop souvent que parce que la main bienveillante d'un guide s'est retirée de lui. Quand on compare entre eux divers ménages d'ouvriers, vivant du même salaire, et chargés du même nombre d'enfants, on est vraiment surpris des trésors de bien-être que renferme la valeur morale des uns et des abîmes de misère ouverts par l'intempérance ou l'immoralité des autres; on comprend mieux alors l'importance de l'éducation, et on regrette plus vivement que tous les bons esprits ne conspirent pas en faveur de la seule réforme d'où découleraient toutes les autres, comme d'une source naturelle.

Cette immense question de l'éducation physique et morale des enfants d'ouvriers renferme tout l'avenir de la société actuelle. C'est là qu'il faut porter une main ferme et hardie. Les résultats les plus favorables sont assurés d'avance à quiconque entreprendra cette réforme du gouvernement des âmes, jusqu'ici abandonnée au hasard ou à la pernicieuse influence des partis. Apprendre à lire et à écrire à des enfants, c'est chose utile et sage, sans doute, à condition qu'on ne leur aura pas fourni seulement un instrument de ruine et de perdition, au lieu d'un élément salutaire de perfectionnement moral.

Car, si les enfants ne devaient jamais lire que des journaux incendiaires, ou des livres obscènes, mieux vaudrait cent fois pour eux la vieille et loyale ignorance de leurs pères, mieux vaudrait rétrograder vers l'origine des âges que d'empoisonner des générations tout entières de doctrines anarchiques et antisociales, telles que celles qu'on essaye de propager de nos jours.

Il suffit d'observer avec attention ce qui se passe sous nos yeux pour apprécier l'urgente nécessité d'un grand système d'enseignement moral pour les classes ouvrières; hélas! et même pour les classes moyennes de la société. Si les vérités élémentaires de l'ordre moral et politique avaient été plus répandues dans notre pays, ce n'est pas dans des feuilles subversives que les populations apprendraient aujourd'hui quelles sont les vraies relations du capital et du travail, et sur quelles bases fondamentales le principe de la propriété repose. Les doctrines étranges que nous entendons prêcher comme une religion nouvelle n'auraient eu aucun crédit parmi le peuple, et nous ne verrions pas la société réduite à se justifier, autant qu'à se défendre contre les attaques de l'ignorance et du fanatisme coalisés. C'est une preuve qui lui était nécessaire peut-être, pour reconnaître toute la gravité du mal dont elle est atteinte et pour la déterminer à y porter remède.

Deuxième question. « Quelle est, sur les mœurs et le bien-être des ouvriers l'influence de la vie de famille, de l'esprit religieux et des lectures auxquelles ils se livrent habituellement? »

R. L'exemple le plus frappant de l'influence de la vie de famille sur les mœurs et le bien-être des populations est la différence profonde qui existe entre les travailleurs des villes et ceux des campagnes. On se saurait comprendre, à moins de l'avoir vu, à quel point la vie de famille contribue à fortifier les habitudes d'ordre et d'économie parmi les classes ouvrières. C'est grâce à ces habitudes que les paysans se maintien-

nent sains et robustes dans nos campagnes, à l'aide d'un salaire qui serait insuffisant à l'ouvrier des villes. Un cultivateur des Landes, de la basse Bretagne et des Alpes vivrait exempt de soucis pendant toute l'année avec le budget d'un ouvrier de Paris pendant une quinzaine. Mais la vie de famille devient de plus en plus rare parmi les ouvriers de manufactures, surtout dans les villes, où leurs logements étroits ou insalubres ne sont considérés par eux que comme des abris nocturnes et passagers. La famille se dissout bien vite au contact de l'air méphitique des caves de Lille et des greniers de Rouen, et mieux vaut jeter un voile discret sur ces tristes demeures que d'y poursuivre jusque dans les plus déplorables écarts les conséquences de la promiscuité forcée des habitants.

L'intempérance et l'ivrognerie sont deux fléaux le plus habituels des ouvriers de manufactures. Il convient d'y joindre l'abus du tabac, ruineux et impérieux tout à la fois, qui est devenu aussi commun que les excès de boisson et non moins abrutissant. Dans le département du Nord, c'est un penchant irrésistible; on voit même beaucoup de femmes fumer, et les enfants adoptent cette fatale habitude, souvent dans un âge fort tendre. Il est facile de les reconnaître à leur air hébété, à leurs lèvres baveuses et à une certaine fixité du regard qui concorde presque toujours avec la perte ou l'affaiblissement de la mémoire. Je considère l'usage immodéré du tabac comme l'une des causes de l'isolement des ouvriers et comme une source fâcheuse et continuelle de dépenses pour eux. Ils perdent ainsi tout à la fois leur temps et leur argent, fréquentent les tabagies, au grand détriment du foyer domestique, et ils contractent des habitudes ou des liaisons presque toujours regrettables. L'usage du tabac devrait être rigoureusement interdit aux femmes et aux enfants; c'est le commencement de tous les désordres.

L'esprit religieux est bien rare et purement passif. J'ai in-

terrogé à ce sujet les chefs d'usines, le clergé, les ouvriers eux-mêmes, et je me suis convaincu qu'en général ils fréquentaient fort peu les églises après leur première communion. Ils respectent les prêtres, mais ils les écoutent peu; ils ne lisent jamais de livres pieux ou édifiants; le petit nombre des ouvriers *lettrés* préfère des chansons grivoises ou des romans licencieux aux lectures sévères. Quelques vieux militaires lisent, à la veillée, des récits de batailles; mais depuis la révolution de Février, les journaux violents sont devenus la principale base de toutes les lectures. On trouve pourtant dans certaines villes, à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, des ouvriers d'élite qui possèdent de petites bibliothèques parfaitement composées, et qui discutent avec beaucoup de sens des questions philosophiques, économiques et politiques souvent très-élevées; mais le nombre en est malheureusement fort restreint.

C'est la rareté et la cherté des bons livres appropriés à l'état de leurs connaissances, bien plus que la répugnance à les lire, qui explique la préférence donnée jusqu'à ce jour par les ouvriers aux publications sans valeur dont nous avons parlé. Si l'Etat faisait vendre à bon marché, dans les villes et dans les villages, de petits livres bien rédigés sur des sujets de morale et d'histoire, et contenant, en outre, quelques notions usuelles d'agriculture ou de jardinage, ces livres exerceraient une favorable influence sur les esprits, dissiperaient beaucoup de préjugés et concourraient puissamment au rétablissement de l'ordre. On ne saurait estimer à sa juste valeur l'action continuelle d'un petit nombre de volumes, sans cesse lus et relus, sur l'intelligence de beaucoup de ces lecteurs naïfs et sincères, qui les sauraient bientôt par cœur, et qui finiraient par s'en servir comme d'un guide fidèle dans la conduite de la vie. A défaut d'autre enseignement moral, celui-là neutraliserait du moins le mauvais effet des lectures frivoles ou pernicieuses, et détournerait plus d'un ouvrier honnête de la fréquentation des cabarets ou des clubs.

L'influence de la vie de famille se fait sentir plus vivement dans les régions du midi que dans celles du nord, parce que le travail du nord occupe beaucoup plus les femmes, et les détourne ainsi des soins du foyer domestique. Dans les manufactures de coton, filature ou tissage, les ouvriers prennent leurs repas à la course, souvent debout et sans avoir le temps de se livrer à aucun entretien intime avec leurs femmes et leurs enfants. Quand ils rentrent chez eux le soir, les uns et les autres, exténués de fatigue, se hâtent de donner au sommeil le petit nombre de moments dont ils peuvent disposer. L'une des réformes les plus favorables à la conservation de l'esprit de famille serait de diviser les journées de travail en deux parts, séparées par un intervalle de deux heures, dont la moitié pourrait être consacrée à l'école par les enfants, et l'autre moitié à un repas suivi de récréation. La mère profiterait de cette liberté salutaire pour établir l'ordre et la propreté au logis, où le père serait plus souvent retenu, au grand profit de la famille entière. Les cabarets n'ont pas seulement pour effet de détourner et de démoraliser l'ouvrier ; ils absorbent presque toujours les ressources du ménage, et c'est là que vient s'engloutir ordinairement la meilleure partie du salaire.

Nous sommes forcé de le redire : Les ouvriers sont trop abandonnés à eux-mêmes à partir de l'âge de puberté ! Ceux qui ont reçu quelques leçons de morale dans leur enfance, les oublient promptement au contact de l'atelier, et c'est même un fait digne de remarque, que l'on trouve encore tant de bons instincts et de sentiments généreux dans ces hommes incultes, exposés sans défense à toutes les séductions du vice et aux mauvais conseils de la misère. Qui remplira désormais les hautes fonctions de moralisateur dans notre société industrielle, à ce point de la vie où l'enfant échappe à l'instituteur, au prêtre et à sa propre famille ? et avant ce terme même, qui comprendra l'immense responsabilité qui pèse sur la so-

ciété tout entière, si elle ne se hâte de pourvoir au soin des âmes, dans ces régions où le travail acharné de chaque jour suffit à peine aux besoins matériels de l'existence ? Le rôle du prêtre n'est pas fini, ni celui du philosophe ; jamais ils n'eurent l'un et l'autre de plus grands devoirs à remplir : le développement excessif de l'industrie a créé de nouvelles épidémies dans l'ordre moral, bien plus redoutables que celles du monde physique et bien plus difficiles à guérir.

Troisième question. « Quel est l'effet des diverses professions sur la santé et sur le caractère des populations ouvrières ? »

R. Une réponse complète à cette question nécessiterait la revue générale de toutes les industries ; cependant il est permis de faire une réponse satisfaisante par groupes de fabriques, de manière à donner à l'Académie une juste idée du véritable état des choses. En général, et sauf un petit nombre d'exceptions, les conditions hygiéniques du travail sont infiniment meilleures aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a quelques années, et l'on peut affirmer que partout les manufacturiers ont fait de louables efforts pour assainir leurs usines et pour éviter à l'ouvrier la plupart des nécessités auxquelles il payait tribut. Les filatures de coton et de lin nouvellement bâties ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'étendue, de la ventilation, du chauffage, de l'éclairage et de la propreté. Il en est qu'on pourrait comparer à de véritables palais et dans lesquelles la santé de l'ouvrier, loin de souffrir de leur reclusion momentanée, se fortifie, au contraire, et se remet des privations qu'il éprouve au foyer domestique.

Les seuls travaux qu'on n'ait pu encore rendre tout à fait inoffensifs sont le battage et l'épluchage du coton, qui produit souvent la phthisie et des ophthalmies graves, à cause de la poussière et des flocons de duvet qui pénètrent dans les organes de la respiration et de la vue ; le tissage à bras, par suite de la pression à peu près continuelle exercée sur la

partie inférieure de la poitrine ; et, dans les filatures de lin, le battage et l'époussetage, dont on n'a pu modifier encore par des ventilateurs, comme dans l'industrie cotonnière, les funestes effets. Les ouvriers de cette catégorie vivent constamment dans une atmosphère poudreuse, comme celle du désert, et j'ai peine à m'expliquer comment ils y résistent des journées entières, n'ayant pu moi-même en supporter l'action pendant plus d'une heure, sans être atteint d'une toux violente et opiniâtre. Il y a aussi une autre opération de la filature du lin qui exige dans certains ateliers une humidité continuelle dont les ouvriers ne peuvent se préserver, malgré leurs chaussures de bois, leurs tabliers de cuir et toutes les précautions dont on ne cesse de les entourer. Les filatures de laine et les manufactures de draps exhalent une odeur d'huile qui cause des nausées incommodes plutôt qu'insalubres, mais le travailleur finit par s'y accoutumer. Dans l'industrie des impressions au rouleau, les ouvriers occupés à rincer les pièces à l'eau courante ont habituellement les pieds et les mains mouillés, tandis que les femmes, enfermées demi-nues dans des étuves à 30 degrés, sont dans un état continuel de transpiration.

Les industries chimiques, telles que les huileries, les savonneries, les fabriques de noir animal et d'acides, les verreries, les tanneries, les papeteries, ont beaucoup perfectionné leurs appareils et diminué les chances de mortalité ou d'insalubrité qui leur étaient inhérentes. La fabrication de la céruse, si tristement renommée sous ce rapport, il y a peu d'années, ne présente presque plus que quelques cas fort rares de colique de plomb, et j'ai vu aux environs de Lille, dans les établissements de M. Lefébvre, des dispositions et des appareils nouveaux d'une telle perfection que cette industrie, jadis si meurtrière que la vie d'un homme y dépassait rarement quarante ans, deviendra bientôt complétement salubre et inoffensive. Les ouvriers verriers, les forgerons, les fondeurs, les

mécaniciens, jouissent presque tous d'une santé robuste, malgré la rigueur des travaux auxquels ils se livrent, et qui semblent les fortifier plus que les affaiblir, grâce aux salaires élevés qui leur permettent de se nourrir d'une manière substantielle.

C'est dans les petites filatures de coton, dans la petite industrie cotonnière, telle qu'elle se pratique encore dans quelques quartiers de Rouen et aux environs, que la santé des ouvriers court le plus de dangers. On en voit qui fonctionnent tout à la fois comme moteurs, fileurs et rattacheurs, et qui tournent la manivelle de la main droite, rattachent le fil de la main gauche et poussent le chariot avec le genou, du matin au soir, sans relâche, dans des ateliers surannés, sombres, bas, malpropres et humides. Cette petite industrie lutte péniblement, par la baisse du salaire, contre l'outillage plus avancé des grandes manufactures, et ressemblent bientôt à une armée qui combattrait avec des arbalètes du moyen âge contre les armes à feu de nos jours. A Lyon, dans les ateliers de passementerie, quelques femmes sont obligées de travailler, presque suspendues sur des courroies, en se servant tout à la fois de leurs pieds et de leurs mains; tandis que les tisseurs des métiers à la Jacquart reçoivent sans cesse dans l'estomac le contre-coup des mouvements du balancier par l'*ensouple* sur lequel l'étoffe s'enroule à mesure qu'elle avance.

Mais, sauf ce petit nombre d'exceptions, ce n'est pas du caractère matériel de leurs travaux que résultent pour les ouvriers des manufactures les inconvénients les plus graves. L'effet exercé sur leur santé et sur leur caractère est bien plutôt dû au système général de distribution de travail, à sa durée, au mélange des sexes et des âges, qu'à la nature même de l'*ouvrage*, comme ils disent, qui serait moins fatigant qu'on ne croit, s'il était autrement réparti. Je ne crains pas d'affirmer ici, quelque clameur qui puisse en advenir, que la pensée constante, énergique et résolue du nouveau du système

manufacturier devra être d'exclure peu à peu les femmes et les enfants des ateliers agglomérés et de n'y laisser que des hommes. La continuité forcée du travail le plus doux finit par agir sur les enfants comme un poids insupportable, en les privant de l'exercice indispensable à leur constitution.

Dans les filatures de coton, ils ont à peine le temps de prendre leurs repas, et rarement celui d'aller à l'école; et sans parler des mauvais exemples qu'ils reçoivent trop souvent, le moindre de leurs malheurs est d'être séparés de leurs mères et de n'en recevoir presque jamais ni caresses, ni soins. Les mères elles-mêmes perdent quelque peu de ce noble apanage que Dieu leur a réservé, en vivant presque toujours hors de leur ménage, et le supplément de fortune représenté par leur salaire est loin de compenser le dommage causé par leur absence.

On ne saurait nier que l'influence des professions sur le caractère des ouvriers se fasse quelquefois sentir d'une manière assez remarquable; mais l'observation ne permet pas d'assigner à cette influence des limites précises et d'établir à cet égard des règles générales. Souvent, dans la même industrie et dans la même fabrique, certaines classes d'ouvriers se montrent difficiles, impatients, turbulents, tandis que leurs compagnons gardent le silence. Les plus turbulents sont presque toujours les mieux rétribués. Nous avons déjà signalé ce fait curieux que, dans les troubles de Rouen, les *pareurs* de l'industrie cotonnière, bien payés, s'étaient montrés fort vifs, tandis que les fileurs, qui gagnent moins, étaient restés plus calmes. Mais, par une sorte de compensation, on a vu à Marseille les ouvriers mécaniciens fort disposés au désordre dans ces derniers temps, tandis que ceux de l'usine de Sotteville, près de Rouen, mécaniciens aussi, n'avaient pris aucune part sérieuse aux troubles de ce département.

L'agglomération, source de tant de maux, n'est pourtant pas la cause première de l'excitation et des entraînements po-

litiques dans toutes les classes d'ouvriers. Les ouvriers dont le caractère est le plus difficile et le plus susceptible sont ceux de Lyon, qui ne sont pas agglomérés en grandes fabriques, et qui méritent peut-être le premier rang par leur intelligence et leur sagacité. La haute opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, le malheureux triomphe qu'ils ont obtenu en 1831, le demi-savoir dont quelques-uns d'entre eux ont fait preuve dans des circonstances qui les ont mis en relief, batailles dans les rues, conspirations, procès politiques, n'ont pas peu contribué à les exalter et à leur faire croire à leur propre importance : les clubs ont fait le reste. On jugerait mal aujourd'hui de l'influence des professions sur les caractères, parce que l'influence générale du mouvement révolutionnaire domine toutes les autres; mais on peut affirmer, par exemple, sans crainte d'erreur, que les ouvriers lyonnais ont les défauts de l'orgueil, tandis que ceux des villes du nord ont le défaut de l'intempérance. Ceux-ci dépensent volontiers leur argent au cabaret ; les ouvriers de Lyon préfèrent dépenser le leur en vêtements plus recherchés, en souscriptions patriotiques, en sacrifices plus ou moins raisonnés au succès de ce qu'ils appellent leur cause.

Les troubles qui donnent par moments le vertige à tant de braves gens, prennent leur source dans les abus dont ils ont eu à se plaindre, sans pouvoir se les bien expliquer. L'extrême sévérité des règlements manufacturiers, l'abus des amendes pour de légères infractions, l'excitation produite par tant de péripéties imprévues et saisissantes, les souffrances qui en ont été la suite, les prédications perfides qui les ont aigries, tout a contribué à aggraver le malaise moral des classes ouvrières, et cette grande pression a mis dans l'ombre les causes spéciales qui agissent davantage dans les temps ordinaires. Il n'est plus permis d'espérer aujourd'hui qu'on naviguera de sitôt dans les mers calmes, avec bonne brise, sous de tièdes latitudes. Toutes les relations sociales, même celles

qui se modifient le moins au bruit des révolutions, auront quelque peu à compter avec le vent qui souffle, et il faudra bien mettre la main à l'œuvre pour rendre l'édifice habitable à des hôtes devenus plus exigeants.

Quatrième question. « Quelles sont les causes économiques auxquelles on doit attribuer le malaise de ces populations, et si ces causes sont différentes pour les populations manufacturières et pour les populations agricoles. »

R. L'exposé que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'Académie de la situation des divers centres manufacturiers, contient les éléments essentiels de la réponse à cette question. Le malaise des populations ouvrières non agglomérées est un fléau d'origine récente, et d'une intensité heureusement circonscrite. Ce malaise n'a acquis des proportions inquiétantes qu'à la suite du développement rapide de certaines fabrications, et particulièrement des manufactures de coton, de fil et de laine. Supprimez par la pensée ces trois catégories spéciales, et le paupérisme cesse d'avoir ce caractère de permanence et de détresse qui distingue les industries mécaniques. Les principales causes qui en troublent si profondément l'économie sont : la nécessité de produire sur une grande échelle, l'excès de la protection qui n'assurent que le marché national, et l'abaissement continuel du prix des salaires, en présence du renchérissement lent, mais régulier, du prix des subsistances. Toutes ces complications datent d'un quart de siècle à peine, et n'étaient guère connues avant la création des grandes manufactures. La pauvreté était plus générale et plus éparpillée; elle n'éclatait pas tout d'un coup, comme de nos jours, par des chômages soudains et imprévus, ou par des grèves menaçantes. Les ouvriers n'étaient pas constitués en corps d'armée au sein des villes, et leur subsistance n'y était pas à la merci de toutes les chances qui pèsent aujourd'hui sur le travail.

Les industriels les plus éclairés du pays ont fini par ouvrir

eux-mêmes les yeux sur les véritables causes économiques des crises dans le monde manufacturier. Les rédacteurs de l'*Enquête industrielle sur les départements de l'est*, récemment publiée à Mulhouse, les attribuent (1), *en première ligne, à l'excès de concurrence intérieure ;* mais ils ne disent pas que cet excès de concurrence est l'œuvre du régime prohibitif; ils ajoutent que l'exportation a diminué, par suite des droits excessifs dont les étrangers ont frappé nos produits : mais qui ne sait que ces droits n'ont été établis qu'en représailles des prohibitions dont nous avons frappé les leurs? On pourrait signaler encore, pour l'industrie cotonnière, la concentration abusive du commerce des cotons dans la ville du Havre, où trop souvent la spéculation en élève les prix au delà des justes bénéfices du commerce. D'autres produits en soie, laine ou lin, viennent faire concurrence à ces produits déjà si dépréciés, et il est impossible que l'équilibre s'établisse entre la production et la consommation, autrement que par la disparition successive des usines placées dans de mauvaises conditions, ou par l'ouverture de débouchés nouveaux sous l'empire de la liberté du commerce.

La filature et le tissage du lin ont subi en peu d'années assez de révolutions pour mettre au jour cette nécessité irrésistible. Cette industrie se plaignait de sa situation, à l'époque de ses débuts, parce qu'elle n'était pas assez protégée, et dès qu'elle a obtenu des droits suffisamment protecteurs, au dire des entrepreneurs eux-mêmes, elle a commencé à décliner et à dépérir. D'immenses capitaux, attirés par l'appât trompeur des tarifs, y ont été enfouis, après avoir détruit la filature et le tissage domestiques et concentré sur quelques points, en l'augmentant d'une manière déplorable, la misère qui était éparse et tolérable, auparavant, dans les ateliers de la campagne. Que dire aussi de l'industrie des draps, si ancienne et si

(1) Page 49 de l'*Enquête*.

renommée, dont les progrès remarquables n'ont apporté qu'une amélioration passagère au sort des ouvriers? Les troubles d'Elbeuf et le long chômage dont cette ville a souffert en 1848, et dont elle souffre encore, témoignent assez que, là aussi, la prohibition a produit ses fruits accoutumés (1).

Parmi les causes économiques du malaise des classes ouvrières, on a signalé en première ligne la longueur excessive des journées de travail, qui n'étaient jamais moindres de douze heures, et qui, souvent, dépassaient quatorze heures dans plus d'une fabrique, surtout dans les filatures de coton. Le décret du Gouvernement provisoire, en fixant la journée à onze heures, a produit une perturbation profonde dans tous les ateliers. Il aurait fallu que cette réduction fût générale et sérieusement obligatoire pour être efficace; mais elle éclata sur l'industrie comme une menace plutôt que comme un soulagement. Le chômage, déjà aggravé par la cessation des demandes sur tous les marchés, en éprouva une complication nouvelle, et l'inégalité des conditions s'accrut d'une manière qui faillit amener des collisions violentes entre les ouvriers eux-mêmes. Si quelque jour, comme nous le pensons, l'intervention de la loi est reconnue indispensable dans ces matières délicates, il faudra qu'elle soit franche et qu'elle avoue hautement son but : l'amélioration du sort de l'ouvrier. Le législateur aura le droit de dire au manufacturier : « Je vous ai investi d'un privilége exorbitant, celui de vendre seul à vos

(1) Je ne puis m'empêcher de citer ici un passage remarquable de l'*Enquête industrielle sur les départements de l'est*, publiée à Mulhouse en 1848, par l'association dite de *la défense du travail national :*

« En résumé, dit-elle, pour la plupart des industries, le mal ne date pas seulement de l'avénement de la République. A en juger par les embarras et le malaise industriels qui, plus d'une fois, se sont révélés dans leur sein, on voit que le germe de la décadence y existe depuis longtemps. Il existe depuis que la production s'est développée hors de proportion avec les ressources du consommateur français, et que, d'autre part, les marchés étrangers qui donnaient un grand débouché à ses produits, nous sont en partie fermés. »

concitoyens des tissus de coton. J'ai voulu vous assurer ainsi le marché national; mais à condition que la communauté ne serait pas tenue de donner assistance à vos ouvriers, après vous avoir payé, pour vos cotonnades, un prix de monopole. »

Cette grande question de la durée du travail, c'est toute l'économie politique du système manufacturier. Si l'on pouvait concevoir une combinaison qui permît de concilier les intérêts de la production avec ceux du producteur, c'est-à-dire un salaire raisonnable avec un prix de vente suffisant pour le maintien de l'entreprise et la régularité du débouché, le problème serait résolu : on éviterait du même coup l'encombrement et la baisse des marchandises, préludes certains de la réduction des salaires ou de la nécessité du chômage; on rendrait à l'ouvrier une partie de son temps, aux enfants la liberté, aux femmes la direction du ménage; on rétablirait l'équilibre, aujourd'hui presque impossible, entre l'offre et la demande, et presque toutes les causes de misère disparaîtraient par enchantement. Il ne resterait plus que celles qui viennent du désordre personnel et des passions humaines, et celles-là, qui sait si l'oisiveté momentanée des ouvriers ne l'aggraverait pas de tout le temps conquis sur les travaux de l'atelier? Quoi qu'il en soit, cette grande réforme aurait de nombreuses exceptions à subir dans la pratique, et il y a une foule d'industries auxquelles elle ne saurait être applicable, sous peine de les rendre impossibles.

Les populations agricoles ont aussi leurs chômages, provenant de l'intempérie des saisons, mais réguliers et périodiques, et d'une nature bien moins meurtrière que ceux de l'industrie. Le paysan est généralement établi dans sa propre maison, et il est bien rare qu'il n'ait pas quelque travail particulier à faire chez lui quand il n'est pas occupé au dehors. Cependant la tendance prononcée des ouvriers de la campagne est toujours de se fixer à la ville ou de préférer le travail des fabriques parce que le salaire en est plus élevé. Ils ou-

blient trop que les dépenses sont plus considérables à la ville qu'à la campagne, les tentations plus décevantes, les loyers plus chers, les chômages plus soudains et plus imprévus et la santé plus menacée. Le paysan se trouve dans une condition meilleure que la plupart des ouvriers sous le rapport de l'habitation, de la nourriture et du vêtement; il est plus économe, il vit bien plus dans sa famille, et il est aussi pressé de rentrer au logis que l'ouvrier de manufactures se hâte d'en sortir. Dans une foule de localités, les paysans ont droit au partage des coupes de forêts appartenant à la commune, à l'usage des pâturages communaux, et il y en a toujours un grand nombre, parmi ceux qui ne sont pas propriétaires, qui exploitent, à titre de location, quelque portion de terre dont ils retirent en nature des profits souvent considérables.

Mais le travail agricole exige des hommes robustes et ne permet guère d'employer cette foule d'individus chétifs et étiolés qui trouvent un emploi utile dans les manufactures, sans être obligés d'y apporter une grande force physique. L'industrie reçoit ainsi très-souvent de la campagne un grand nombre de sujets peu valides, dont on attribue à tort la faiblesse à l'influence des travaux manufacturiers. A la longue, sans doute, ces ouvriers débiles finissent par multiplier dans les villes une population à leur image, et qui dégénère en s'entassant dans les logements meurtriers que nous avons décrits; mais il ne serait pas juste de rendre l'industrie exclusivement responsable de cette appauvrissement de la race humaine, souvent dû à des causes locales, telles que des marais, ou à une alimentation insalubre, composée de blé noir, de millet, de maïs, de seigle, de poisson salé, etc. Le plus sûr moyen d'arrêter l'émigration des campagnes dans les villes et de préparer un asile aux ouvriers des villes qui seront infailliblement déclassés avant peu d'années, c'est de diriger tous les efforts de l'Etat vers le perfectionnement agricole, de combiner les travaux des manufactures avec ceux des champs

et *d'éconduire* peu à peu l'industrie des grandes villes pour l'établir à la campagne. A partir de ce jour, tout projet d'usine nouvelle devrait être interdit au sein des cités peuplées de plus de vingt mille âmes, et dans un rayon déterminé. La loi considérerait les agglomérations artificielles d'hommes comme insalubres ou incommodes, et, certaine désormais qu'il est des excès que les manufactures traînent à leur suite, elle imposerait aux industriels qui voudraient s'établir, des conditions capables d'en prévenir le retour.

Cinquième question. « Quelles sont les industries les plus exposées aux chômages et quelles sont les causes habituelles de ces chômages ? »

R. L'expérience est faite aujourd'hui dans toute l'Europe, et la réponse pourrait être rédigée en deux lignes : les industries les plus exposées aux chômages sont celles où l'ouvrier gagne le moins, quand elles ne chôment pas. Il faut excepter, toutefois, les industries de luxe qui sont exercées par des artistes plutôt que par des ouvriers. La demande de travail s'est arrêtée surtout dans les manufactures de coton, puis dans celles de fil et dans les fabriques de lainages. Ces manufactures, condamnées à une production continuelle et ne pouvant s'arrêter sans se ruiner, ont subi la loi fatale de leur existence. Elles ont essayé de tous les palliatifs : secours de l'Etat ou des départements, primes à la sortie, réduction du nombre des heures, réduction de celui des jours, réduction du travail sous toutes les formes ; rien n'y a fait, et elles ne semblent reprendre vie depuis quelque temps, que parce qu'elles ont à combler le vide du chômage produit par la révolution de Février. Cette révolution même n'est qu'une crise accidentelle un peu plus forte que celles qui désolent périodiquement l'industrie cotonnière en Europe depuis vingt-cinq ans. D'où viennent ces crises? De l'excès de production. D'où vient l'excès de production ? De l'excès de protection. Que dirait-on d'un chapelier qui serait forcé de fabriquer indéfiniment

des chapeaux, sans savoir à qui les vendre, ou s'il les vendra tous ?

Sans doute, les chances ordinaires du commerce et de la politique atteignent aussi les autres branches du travail, et l'on a vu quelle avait été l'influence de la crise des subsistances, en 1847, sur toutes les professions. L'effet s'en est fait ressentir également aux plus libérales et aux plus usuelles. Mais les grands chômages périodiques modernes, qui frappent de paralysie soudaine des fabriques tout entières et qui mettent des armées de travailleurs en réforme provisoire, sont l'œuvre du système manufacturier et ne disparaîtront qu'avec lui, sous l'empire d'une législation nouvelle. C'est par là qu'il est utile de modifier ce qu'on appelle parmi nous l'organisation du travail. Le chômage ne peut être attribué sérieusement à la concurrence des maisons de détention, car, outre la question d'humanité, ce n'est pas par l'abondance ni par la perfection que leurs produits brillent, mais par le bas prix auquel elles les vendent. Il suffirait d'un simple règlement portant que nulle maison centrale ne pourra vendre les articles fabriqués dans ses murs au-dessous des prix courants de l'industrie privée. Ces articles ne causeraient même aucune concurrence dangereuse, s'ils étaient consacrés, comme ils devraient l'être, à la consommation des établissements de l'Etat.

Ainsi, ce n'est pas le régime de la liberté qui cause le chômage des industries, mais bien plutôt celui de la restriction. L'exception à cette règle n'existe que pour les fabrications dont le débouché, sans être absolument fermé par les représailles des douanes, demeure subordonné à la prospérité du pays consommateur, telle, par exemple, que la production lyonnaise au marché américain. Pour toutes les autres, les chômages sont toujours limités, et le travail n'est suspendu d'une manière désastreuse que dans les grands cataclysmes comme celui que nous venons de traverver. Le fait caracté-

ristique des chômages, c'est leur soudaineté et la sphère d'action étendue qu'ils embrassent dans leurs ravages. Ces chômages n'existaient pas avant le développement excessif des industries protégées, et le midi de la France, où ces industries sont en petit nombre, en a été presque entièrement exempt. Quelquefois ils sont l'œuvre d'une coalition menaçante, ou la suite de ces grèves opiniâtres qui ont pour but d'arracher aux chefs de fabriques des augmentations de salaires : symptômes variés du même mal, encombrement avec baisse de prix, et lutte du capital et du travail cherchant à partager l'impôt du malheur.

Qui posera un terme à cette lutte? Une transaction sous les auspices de la liberté. Dans les jours douloureux qui viennent de s'écouler, l'esprit de secte, devenu arbitre souverain des affaires de l'industrie, a cru pouvoir résoudre la question en mettant le capital à la discrétion du travail, par toutes sortes de mesures dont celui-ci a bientôt recueilli les fruits amers. Les ateliers nationaux ont servi de place forte autant aux ouvriers qui ne trouvaient pas de travail qu'à ceux qui ne voulaient pas travailler. On a réduit le nombre des heures de la journée payée; on a essayé d'autres combinaisons économiques, mais on n'a pas résolu la véritable question, celle qui consiste à savoir quelle quantité de travail restera disponible en France tant qu'on n'aura pas raffermi les bases de l'ordre sur lesquelles toute espèce de travail repose. Avant de savoir comment le travail sera rémunéré, il faut savoir combien il y en aura; et il diminue presque toujours pendant ces vives querelles dont le but est d'en régler la distribution et les profits.

Mais la question des chômages dépend étroitement aussi des conditions générales du système économique du pays dans ses rapports avec l'étranger. Les droits établis parmi nous sur les matières premières les plus indispensables, telles que la houille, le fer et le coton, exercent autant d'influence

sur les chômages que le prix du travail même et l'intérêt des capitaux. Ils élèvent artificiellement les prix de vente et ne permettent pas aux producteurs de supporter la concurrence sur les marchés extérieurs. Ils limitent donc l'étendue du travail et ils en restreignent proportionnellement les profits. La lutte ne sera définitivement réglée que par une liberté entière d'efforts qui permette à la production de s'assurer *tous les marchés possibles*, tant que sa condition sera d'être illimitée, sous peine de mort ou de crises perpétuelles. Tout essai de solution partielle du problème en dehors du but suprême de tous les travaux humains, qui est la satisfaction des besoins légitimes, n'aboutira qu'à des expédients insuffisants et temporaires. Tant que l'ouvrier sera obligé d'accepter un salaire borné par le capital disponible de la société, sans pouvoir acheter à l'aide de ce salaire, au plus bas prix possible, soit au dedans, *soit au dehors*, ce qui lui est nécessaire pour sa consommation personnelle, il n'y aura pas de liberté pour lui, et nulle compensation aux chômages qui atteignent périodiquement sa modeste part du travail général.

6e *question*. « Si l'association entre ouvriers est un moyen d'améliorer leur sort, et s'il existe des exemples qu'on pourrait utilement imiter. »

R. — J'ai à peine parlé de l'association dans l'exposé qui vient d'être soumis à l'Académie, parce que je n'ai trouvé nulle part, en France, d'association entre ouvriers établie sur des bases capables de produire, même en espérance, une partie des merveilleux effets qu'en attendent sans doute les hommes qui les ont préconisées. Quelles que soient les illusions dont on ait bercé, depuis un an surtout, les classes ouvrières, à la suite des prédications du Luxembourg, la nature éternelle des choses n'a pas changé et ne changera point. Toutes les associations imaginables ne sauraient élever pour longtemps, dans aucun pays, le niveau habituel de la demande du travail. L'idée qu'on a inculquée aux ouvriers, en cherchant à

les associer, a été de les soustraire à ce qu'on appelle la tyrannie du capital; on les a invités à le former eux-mêmes pour s'en partager les profits, en sus de leur salaire. Mais les associations ne seront pas moins exposées que les chefs d'entreprise aux chances du commerce, et elles seront moins en état d'y résister. Elles se dissoudront au moindre sinistre, si tant est que leur existence puisse survivre aux guerres intestines, aux malentendus, aux susceptibilités inévitables dans des réunions d'hommes peu éclairés, pauvres et naturellement ombrageux.

Les associations ne se feront pas moins la guerre entre elles que de simples particuliers, et, si elles combinaient leurs efforts pour arriver au monopole, elles arrêteraient la consommation et, par suite, le travail, en élevant les prix. Elles ont donc toutes les mauvaises chances des entrepreneurs à courir, et pas toutes les bonnes. La part de bénéfice afférente à chacun des associés n'aura jamais l'importance du profit unique d'un chef d'usine, et ne se résoudra jamais, comme ce profit, en accroissement de capital, c'est-à-dire de richesse. La discipline régnera difficilement dans ces petites républiques turbulentes, ou, si elle y règne, elle ressemblera beaucoup au despotisme rude et intolérant que les petits chefs exercent si volontiers sur leurs subordonnés. Enfin, qui peut nier l'infériorité des gouvernements collectifs en matière d'industrie, toutes les fois qu'il ne s'agit pas de ces associations puissantes où la direction est obligée de subir la loi de la division du travail, comme les ouvriers eux-mêmes?

A ne considérer la question de l'association entre ouvriers que de ce point de vue général, il est facile de prévoir qu'elle ne saurait offrir aucune garantie d'amélioration réelle pour leur sort. On n'aurait fait que substituer l'émulation molle et indécise d'une réunion composée d'éléments hétérogènes, à la responsabilité sérieuse d'un chef intéressé. L'intelligence indispensable pour mener à bonne fin des entreprises difficiles

n'est pas déjà chose si commune, qu'on puisse espérer de la rencontrer facilement dans les associations, quand on la trouve si rarement chez les hommes d'élite qui en sont sortis. On peut bien, sans doute réunir, des capitaux et des ouvriers; mais encore faut-il les mettre en œuvre, et le génie en particulier ne se décrétera jamais par ordre d'un gouvernement. Les associations entre ouvriers n'avaient pas attendu le trépied des oracles du socialisme pour faire leur entrée dans le monde ; la France en était couverte avant qu'elles fussent inventées, et nous allons dire en peu de mots quel était leur véritable caractère, si différent de celui qu'on prétend leur donner aujourd'hui.

Ces associations n'étaient que des sociétés de secours mutuels, des confréries de souscripteurs volontaires, ayant une caisse commune et des statuts presque tous rédigés sur le même modèle et sanctionnés par l'autorité. Les associés s'engageaient à payer une certaine somme, à remplir certaines obligations, comme de se visiter les uns les autres, d'assister aux enterrements, de veiller sur les veuves et les orphelins des membres de l'association. Souvent les prescriptions en sont sévères et on y trouve plus d'une fois l'institution de tribunaux d'honneur, pour juger et punir de l'exclusion les atteintes portées à la délicatesse, l'ivresse habituelle, ou tout autre manquement grave à la dignité du travailleur. Il n'y a pas une grande ville de France qui ne compte un nombre considérable d'associations de ce genre. A Lyon, chaque corporation d'ouvriers, ou peu s'en faut, est constituée en société de secours mutuels. Marseille, Lille, Rouen, en comptent un grand nombre, et j'en ai trouvé plus de quarante en plein exercice dans la seule ville de Bordeaux. Plusieurs de ces sociétés possèdent des capitaux importants, et elles sont administrées par des officiers élus au scrutin, avec une ponctualité exemplaire.

Outre ces associations fraternelles de bienfaisance mu-

tuelle, il existe en France beaucoup d'autres combinaisons financières à l'aide desquelles il est pourvu aux besoins des ouvriers pendant leurs maladies et au sort de leurs enfants en cas de mort. Je me bornerai à citer le règlement de la société anonyme des fonderies de Romilly dans le département de l'Eure, dont les ouvriers ont reçu pour eux-mêmes ou pour leurs familles, au nombre de 198, plus de 50,000 fr. de secours; la compagnie des mines de la Loire, qui a dépensé plus de 100,000 fr. en écoles, en pharmacies, en fondations de toute espèce au profit de ses ouvriers, et l'ingénieuse organisation de la société de Saint-Jacques, à Lormont, près de Bordeaux, qui permet aux constructeurs de ces beaux ateliers d'entretenir des invalides et de pensionner des veuves de charpentiers et de marins. Toutes ces associations vivaient d'une vie régulière et calme avant les événements de l'année dernière ; elles se contentaient d'être utiles et elles n'avaient pas encore rêvé l'empire du monde, lorsque la croisade partie du Luxembourg a entrepris de les détourner de leur but en les dénaturant.

L'association entre ouvriers, telle qu'on la prêche aujourd'hui, n'est plus qu'un instrument de guerre dont les propagateurs ne dissimulent point la destination offensive. Il ne s'agit plus d'aider les ouvriers à la conquête du capital, mais de remplacer les chefs sortis de leur sein par une concurrence collective et hostile. Personne n'ignore que ces associations bruyantes ne renferment aucun élément nouveau de richesse; mais il est bon qu'elles se produisent en toute liberté, et que l'on puisse constater par une grande expérience l'avenir mystérieux qu'elles annoncent au monde. On assure que le nombre approche de trois cents, et la législature a voulu sans doute en encourager les essais en leur accordant une allocation de 3 millions. Ces essais, nous le croyons, demeureront de plus en plus circonscrits dans d'étroites limites. On n'y pourra jamais admettre les ouvriers de la campagne, et,

parmi ceux des villes, un petit nombre seulement se trouveront dans des conditions qui leur permettent de réunir leurs efforts en commun. Toutes les créations hâtives, nées du souffle des partis, n'ont ordinairement qu'une existence éphémère comme eux. C'est le malheur de notre temps que leur intervention ait pénétré dans des questions que le bon sens public avait toujours réservées ; mais il faut que l'expérience se fasse, et nous l'attendrons.

7e *et dernière question*. « Quels progrès sont survenus depuis vingt-cinq ans dans la condition des ouvriers, et quelles ont été les causes de ces progrès ? »

R. — Ces progrès sont immènses, et, pour les apprécier avec exactitude, il suffit de comparer la France d'aujourd'hui à celle des derniers temps de la restauration. Il faut aussi, pour être juste, excepter de cette comparaison certaines catégories d'ouvriers dont la condition a beaucoup empiré depuis la même époque : tels sont ceux de l'industrie cotonnière, particulièrement les tisserands à la main, toute la grande famille normande et bretonne de l'industrie des toiles, les ouvrières en dentelle et la majeure partie des ouvriers lyonnais. Nous avons exposé en leur lieu les causes de cette décadence et décrit les tristes habitations qui en sont le théâtre. Mais, tout en reconnaissant la vérité de cette détresse indicible, il faut signaler aussi le spectacle consolant des améliorations qui sont survenues partout ailleurs.

Ces améliorations consistent principalement dans le développement de l'instruction primaire qui a préparé l'ouvrier à de plus hautes destinées, et dans l'accroissement général du taux des salaires dans les industries non agglomérées. L'ouvrier français est aujourd'hui mieux logé, mieux vêtu, mieux nourri qu'il y a vingt-cinq ans. Il prend part à une foule de perfectionnements sociaux qui contribuent à son bien-être, et il reçoit dans le malheur plus d'assistance que par le passé. Outre le capital dont elle est propriétaire dans les caisses d'é-

pargne et la masse énorme de secours qu'elle s'est assurés à elle-même par les sociétés dont nous avons parlé, la population ouvrière dispose dans ses jours d'infortune d'une masse de ressources dont l'injustice de nos contemporains ne sait aucun gré à ceux qui les ont préparées. En moins de quarante-cinq ans, les dons offerts par la générosité privée se sont élevés à 122 millions de francs. Dans la seule ville de Paris, plus de cent vingt sociétés de bienfaisance ont organisé diverses œuvres, dont le budget représente des sommes considérables. Crèches, salles d'asile, écoles gratuites, colonies agricoles, ouvroirs, maisons de refuge, maisons de retraite, ont été ouverts de toutes parts, et ce n'est point exagérer que d'estimer à près de 500 millions ce vaste appareil de moyens que la France a déployés pour combattre la misère ou pour la prévenir.

En même temps que la société française, aujourd'hui si calomniée, organisait ce glorieux ensemble de travaux pour conjurer le fléau du paupérisme, le perfectionnement des produits de l'industrie et la baisse des prix mettaient à la disposition des ouvriers une foule d'objets qui contribuent à leur bien-être. Il suffit d'observer la composition de leur mobilier, la propreté de leurs vêtements, la qualité de leur nourriture, la variété quelquefois très-coûteuse de leurs plaisirs, pour apprécier les changements favorables survenus dans leur situation. L'esprit de dénigrement et de sédition qui a soufflé sur notre pays se plaît à ne voir en eux que des infortunés, tels que ceux dont nous avons fidèlement et loyalement décrit la détresse à Rouen et à Lille; mais ces lamentables prolétaires de la prohibition ne forment qu'une exception très-limitée dans la grande famille ouvrière, et il serait aussi injuste de juger de tous les autres par ceux-là, que de juger de la température du globe par les seules régions du pôle ou par la zone brûlante de l'équateur.

La classe ouvrière de France est aujourd'hui la plus

aisée de l'Europe. Il n'y en a pas une qui jouisse à un plus haut degré des droits qui n'ont jamais appartenu dans les pays civilisés qu'à la portion éclairée du peuple. Ses enfants peuvent s'élever au premier rang de l'Etat sans plus d'efforts que ceux des familles les plus riches, et tout le monde les voit parvenir aux postes les plus éminents, sans surprise et avec sympathie. C'est une grande erreur même de supposer que l'accès des hautes situations leur soit plus difficile qu'aux enfants des familles nées dans des conditions de fortune plus favorables en apparence. Combien de privations et de douleurs n'éprouve-t-on pas aussi dans ces régions enviées du travail intellectuel, souvent plus pénible et plus ingrat que le travail des mains! que de pleurs on y répand, et que de martyrs y meurent sans secours après avoir vécu sans reproche!

A moins de nier l'évidence, il est donc impossible de ne pas reconnaître les progrès remarquables qu'ont faits en bien-être les classes ouvrières de notre pays. Mais leur perfectionnement moral est loin d'avoir suivi la marche ascendante de leur fortune matérielle, et c'est de ce contraste fâcheux que viennent aujourd'hui tous leurs maux. Un sentiment profond d'orgueil s'est emparé d'elles et les domine à leur insu. Elles ont assez d'instruction pour apprécier le côté faible des institutions humaines, et elles n'en ont pas assez pour les réformer d'une manière sérieuse et durable. Le préjugé funeste de la souveraineté absolue de la force les aveugle au point de leur faire croire qu'on peut tout oser, tout tenter, tout refaire par la seule supériorité du nombre. La résistance des faits et des lois éternelles les irrite et les exaspère, et elles traitent volontiers en ennemis les hommes éclairés qui représentent l'opposition froide et sévère de la raison.

Quand on analyse une à une toutes les catégories de travailleurs, soit dans les villes, soit dans les campagnes, ouvriers maçons, charpentiers, serruriers, peintres, libres ou attachés

aux fabriques, ouvriers des constructions civiles et navales, ouvriers-artistes comme ceux de Paris et de Lyon, imprimeurs, tailleurs, cordonniers, on s'aperçoit que la seule garantie qui manque à leur sort, si différent aujourd'hui de ce qu'il était jadis, c'est la permanence du travail et la sécurité de l'avenir. Voilà ce que jusqu'à nos jours la société n'a pu encore assurer à personne, si ce n'est aux employés de l'Etat, et encore sous la réserve du bon plaisir des révolutions. Une prévoyance extrême, et même un peu factice, a succédé tout à coup aux vieilles habitudes d'insouciance des ouvriers. On leur a persuadé qu'ils avaient le droit de demander à l'Etat, et que l'Etat avait le devoir et la possibilité de leur garantir du travail toute leur vie et du repos dans leurs vieux jours. On voulait leur faire abdiquer leur indépendance laborieuse, en échange de je ne sais quelle servitude dorée dont il faudrait toujours que les frais fussent supportés par eux-mêmes, directement ou indirectement.

Telle est la maladie qui règne et qui complique si cruellement aujourd'hui toutes les autres infirmités des populations ouvrières. Elles croient sincèrement que leur félicité peut être décrétée par des mesures politiques, et qu'elles peuvent se voter à elles-mêmes, sous forme de subventions, de primes, de spoliations déguisées, des moyens d'existence, des retraites qui ne peuvent venir que du travail individuel, infatigable, incessant, acharné. Elles ne comprennent point que le travail ne se décrète pas plus que la consommation, et qu'il ne suffit pas d'en déclarer le droit, c'est-à-dire sans doute l'*infinité*, pour que jamais personne n'en manque. Ce n'est pas en vertu d'un décret de départ qu'on arrive, mais à force de marcher. La grande erreur de ce temps, c'est de croire que le Gouvernement, quel qu'il soit, peut tout, et de le rendre responsable du sort de chacun, comme s'il pouvait donner plus qu'il ne reçoit, et faire plus pour tous les citoyens réunis que chaque citoyen pour lui-même. Ce préjugé déplorable est, au mo-

ment où nous parlons, le ver rongeur des populations ouvrières, le vrai fléau de notre pays.

Au moindre vent qui souffle, à la moindre crise industrielle, on semble dire : Il faut changer le Gouvernement et faire une révolution. La révolution s'accomplit, et les crises reprennent leur cours, aggravées par la révolution même destinée à y mettre un terme. Aussitôt une révolution nouvelle ranime les espérances, bientôt déçues, d'un meilleur avenir. Une troisième succède, plus riche d'espérances, plus féconde en déceptions, sans fatiguer la verve des entrepreneurs de félicité publique. Quand donc la France trouvera-t-elle un moment de repos pour reconnaître que les sources du travail et de la richesse ne jailliront jamais d'un sol bouleversé par des révolutions perpétuelles? Les ouvriers n'assureront pas plus le repos de leurs vieux jours que celui de leur pays dans ces voyages aventureux au travers des utopies les plus folles. Les conditions du travail ne se règlent par la force des armes que dans les pays d'esclaves, et non dans les pays de liberté. Dans aucune contrée du monde et dans aucun temps, il ne sera donné à l'homme d'arriver au repos qu'en vertu de la loi du Créateur, à la sueur de son front; et les peuples les plus libres ne sont jamais que les plus laborieux. Voyez l'Angleterre et les Etats-Unis, où, malgré l'imperfection inhérente aux institutions humaines, la civilisation s'élève chaque jour à une si grande hauteur. Ce n'est pas par des troubles continuels et par des sommations menaçantes qu'on poursuit la solution des problèmes sociaux, mais par la patience, par l'étude et par la discussion.

Le jour où les populations ouvrières de France, éclairées par la rude expérience qu'elles viennent de faire et par les enseignements mémorables qui en ont été la conséquence, reprendront le cours régulier de leurs travaux, ce jour sera le commencement d'une ère nouvelle et préparera la solution pacifique des questions qui les ont tant agitées. La perma-

nence du travail ne peut être que le produit du temps, du perfectionnement des lois économiques, et surtout de la tranquillité publique. Il faut que les travailleurs le comprennent; mais il faut aussi que les hommes d'État ne s'endorment point dans une fausse sécurité. La fréquence même des agitations que nous avons déplorées signale l'existence d'un mal réel qui, pour être circonscrit dans l'enceinte de quelques grandes villes, n'en exerce pas moins une influence décisive sur la communauté tout entière. Les misères de Rouen et de Lille, les chômages de Paris et de Lyon ne sont plus des accidents isolés, mais des questions grosses de tempêtes. Tant que ces questions ne seront pas résolues, le sol sur lequel la société est assise ne sera pas assez raffermi pour la rassurer contre de nouvelles révolutions. Dans des matières d'une telle importance, on peut dire que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire.

Qu'y a-t-il donc à faire ? Nous avons essayé de l'indiquer dans le cours de cet exposé rapide et sincère de la situation des classes ouvrières. En première ligne, une législation spéciale sur les logements, dont l'horrible insalubrité est la cause première de cette mortalité sans terme et de cette immoralité sans nom qui décime et abrutit les populations de quelques-unes de nos grandes villes. Le remède est reconnu possible; on l'a trouvé à Lille, on l'appliquera, nous l'espérons. En seconde ligne, il faut s'emparer des enfants et ne les point quitter avant qu'ils aient échappé au travail criminel et prématuré de l'atelier, qui les démoralise et les tue. Tout est là. Si l'Etat n'y veille avec sévérité, le mal social sera incurable; il se perpétuera de génération en génération, et la société n'aura rien à répondre à ceux qui, n'ayant pas reçu d'elle *ce qu'elle pouvait leur donner*, la troubleront sans cesse par ignorance, ou par vengeance, ou par désespoir. En troisième ligne, il faudra rendre plus efficace et plus moralisateur l'enseignement des écoles. Au sortir des écoles, les adultes de la

classe ouvrière prennent trop souvent leurs degrés dans les cabarets ou dans les réunions de parti, qui leur pervertissent l'esprit et le cœur. Cette lacune doit être comblée, sous peine de rendre stériles tous les soins prodigués aux enfants durant le premier âge.

Telles sont les réformes les plus urgentes. L'esprit d'association, dans ce qu'il a de praticable, la réforme des tarifs, dans une juste mesure, compléteraient cet ensemble d'améliorations, qui produiraient les plus heureux résultats si la paix rentrait avec elles au sein des ateliers. Qui la rendra aux esprits, cette paix aujourd'hui si nécessaire, et que tant de gens s'efforcent de troubler? L'expérience du malheur et l'étude impartiale des faits. Tous les hommes de cœur seraient bientôt d'accord sur ces graves questions, si ce qui appartint de tout temps au domaine de la science n'était pas tombé, par une révolution, aux mains des hommes de parti.

MÉMOIRE
SUR LA MÉTHODE

PAR

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Le mot *méthode* signifie, comme on sait, d'après l'étymologie, route, chemin, voie pour arriver, à travers des obstacles, au but que l'on poursuit.

Cette route, cette voie que la philosophie enseigne, est celle qui mène au vrai et au bien ; et, au milieu des notions de toute sorte, plus ou moins claires, plus ou moins confuses, que l'esprit tire de lui-même ou du dehors, la philosophie ne peut pas lui rendre de plus utile service que de lui donner le fil conducteur qui le doit infailliblement diriger. C'est là, du moins, la mission de la philosophie. Elle ne l'a pas toujours justifiée, sans doute; mais les plus grands parmi les sages sont précisément ceux qui ont le mieux tenu cette promesse et qui ont fait le plus pour la méthode.

Il suit de cette définition même, que la méthode philosophique doit nécessairement avoir ces deux caractères distinctifs : d'abord d'être universelle, et, en second lieu, d'être purement rationnelle.

La méthode est universelle, en ce sens qu'elle doit pouvoir s'appliquer, sans aucune exception, à tous les actes de l'esprit, quels qu'ils soient, depuis ces connaissances délicates et profondes qu'il puise à la source de la conscience, jusqu'à ces connaissances tout extérieures qui le mettent en rapport avec le monde; depuis les mouvements les plus secrets et les plus intimes de l'intelligence et de la raison, jusqu'à ces développements innombrables et presque infinis que prend notre activité dans ses relations avec les choses matérielles. Si la méthode philosophique n'est pas cela, si elle n'a point cette étendue et cette portée, elle s'égare elle-même, et le philosophe qui prétend guider les autres est le premier à méconnaître la route qu'il doit suivre.

Il est d'autant plus nécessaire d'insister à cet égard, que bien des philosophes, même parmi les plus habiles, se sont fait illusion. Ils ont pris des méthodes particulières, spéciales à certains points de la science, pour la méthode elle-même; et, au lieu de lui laisser le vaste et complet domaine qui lui appartient, ils l'ont restreinte de manière à lui ôter tout à la fois sa grandeur et son utilité. Si les philosophes s'y sont trompés, à plus forte raison bien d'autres ont-ils commis la même erreur. Les physiologistes en particulier, c'est-à-dire tous ceux qui étudient la nature et ce qu'on appelle les sciences d'observation, s'y sont en général mépris. Parce qu'ils possédaient des méthodes plus ou moins ingénieuses, plus ou moins puissantes pour les sciences de détail qu'ils cultivaient, ils se sont imaginé qu'ils possédaient la méthode; et, dans l'orgueil d'idées étroites et incomplètes, ils ont pris plus d'une fois, avec la philosophie, le ton de maîtres qui ont beaucoup à enseigner et qui se croient fort certains de ce qu'ils enseignent. A côté des naturalistes, les mathématiciens ont élevé des prétentions analogues; et, parce qu'en effet, dans leur science particulière, les méthodes sont à la fois très-nombreuses et presque infaillibles, ils ont cru que seuls ils avaient le mono-

pole de la vraie méthode, et ils ont essayé fréquemment, et avec une certaine hauteur, de l'imposer à la philosophie. Pascal, par exemple, proposait la méthode des géomètres comme l'idéal de la méthode : la logique lui semblait devoir se mettre à l'école des mathématiques, et le seul moyen, à ses yeux, de traiter avec quelque succès les questions de métaphysique, c'était de les traiter comme on fait des questions d'algèbre. Spinoza partage, jusqu'à un certain point, la même erreur, et il la pousse plus loin encore que Pascal : il donne aux discussions philosophiques la forme même et la sécheresse des démonstrations de géométrie, et il parle de l'âme, de la liberté humaine et de Dieu avec cette glaciale impassibilité qui convient aux mathématiques, sans se demander une seule fois l'origine de ces axiomes dont il se sert et d'où il déduit ses imperturbables conséquences. Avant Pascal, avant Spinoza, Bacon avait cru aussi qu'il avait découvert la méthode ; et parce qu'il avait tracé quelques règles peu précises à l'observation des phénomènes naturels, il avait pensé qu'il était le législateur de l'esprit humain et qu'il lui apportait un nouvel instrument, un nouvel organe.

Cette méprise de Bacon, de Pascal, de Spinoza, d'où est-elle venue ? Uniquement de ce qu'ils ne se sont pas placés à un point de vue assez général. Pour les deux premiers de ces philosophes, la chose est évidente ; pour l'autre, elle l'est un peu moins, quoiqu'elle soit tout aussi certaine. Spinoza embrasse l'univers dans ses spéculations; il n'oublie qu'un seul point, c'est de s'assurer de ses principes; et il les croit infaillibles, parce qu'il procède par démonstrations, par lemmes et par scolies.

Ainsi, la vraie méthode ne peut se trouver que dans une science qui, comme la philosophie, est sans objet spécial, ou, pour mieux dire, qui a pour objet l'universalité même des choses. Toute science qui poursuit un but spécial et particulier ne recherche ses méthodes qu'en vue de ce but même. Les

méthodes qu'elle trouve sont, dans cette limite, parfaitement efficaces; mais, en dehors, elles sont sans valeur. Par exemple, les méthodes de la botanique sont excellentes pour arriver à la connaissance des plantes ; elles ne sont plus applicables à la physiologie, ni aux mathématiques, ni à la psychologie. La philosophie, au contraire, n'ayant point un objet particulier, cherche et trouve une méthode qui n'a rien non plus de particulier, qui s'applique également bien à tout et qui peut conduire l'esprit aussi sûrement dans l'étude de la nature que dans sa propre étude. La méthode n'a point alors pour but un objet spécial, distinct de tous les autres, qu'il s'agit d'étudier et de connaître; elle peut indifféremment servir à connaître tous les objets : c'est un instrument général que l'esprit humain s'est créé.

De là vient le second caractère de la méthode : elle doit être purement rationnelle. La philosophie ne peut la demander qu'à l'analyse et à l'observation de l'esprit humain lui-même, et c'est la réflexion qui doit la lui donner.

Le problème ainsi posé est à la fois très-simple et très-difficile à résoudre. En face des facultés dont l'intelligence est douée, il faut qu'elle trouve à sa propre lumière quel est le meilleur emploi qu'elle en puisse tirer. La recherche de la méthode est donc purement psychologique : elle n'emprunte rien au monde extérieur ni au témoignage de la sensibilité. Les faits que l'intelligence observe et les principes qu'elle adopte ne lui sont donnés que dans la conscience. Il semble que rien ne soit plus aisé que de les constater, et que tout observateur doit y réussir à peu près également bien. Descendre dans ces calmes analyses aussi profondément qu'il est possible de le faire, pousser jusqu'au sol au delà duquel il n'y a plus rien, s'y établir et l'explorer tout entier, voilà ce qu'il faut faire pour fonder la méthode sur une base indestructible et féconde; voilà cependant ce que bien peu de philosophes ont essayé, et voilà le labeur qu'un ou deux seulement ont accom-

pli dans le cours entier des siècles. Ce n'est pas précisément que l'entreprise soit inaccessible à des efforts vulgaires; ce n'est pas qu'elle exige des facultés ou des forces extraordinaires. Mais il faut se dire avec plus de précision que ne le disent la plupart des philosophes, que cette entreprise est à tenter. Il faut voir clairement le but que l'on poursuit, et y marcher avec persévérance et résolution. Si tant de génies puissants ont manqué d'une méthode, tout en croyant en avoir une, c'est qu'ils ne s'étaient pas à l'avance posé assez nettement les conditions de cette recherche, et qu'ils ont en général procédé plutôt par une sorte d'instinct que par une réflexion suffisamment sûre d'elle-même. Il faut ajouter que les philosophes n'ont fait avancer la méthode qu'en proportion même de ce qu'ils étaient psychologues; et comme la psychologie a été bien rarement étudiée, ainsi qu'elle devait l'être, la méthode, par suite, a été bien rarement trouvée et décrite avec exactitude.

On n'a point ici la prétention de tracer un cadre complet et infaillible de la méthode; mais quand on prend Platon et Descartes pour guides, on est sûr de ne point s'égarer, et si la description n'est pas entière, elle sera, du moins, exacte et fidèle dans les principaux traits qu'elle présentera.

L'esprit, en s'observant, a d'abord à traverser ces notions de tout ordre, de toute espèce, que les perceptions sensibles auxquelles il a été dès longtemps livré lui ont transmises. C'est une sorte de chaos et de confusion qu'il doit écarter de lui, et où se sont perdus bien des observateurs, même attentifs et scrupuleux. Il faut que l'esprit repousse toutes ces vaines et obscures notions, et qu'il arrive jusqu'à se saisir lui-même, indépendamment de toutes les modifications plus ou moins profondes, plus ou moins claires qu'il éprouve. Ce repoiement de l'esprit sur lui-même, la réflexion proprement dite, qui n'a pour objet que l'esprit qui réfléchit, est le fait fondamental sans lequel il n'y a point de méthode. Tant qu'on

n'en est point arrivé à ce degré d'abstraction, et que dans ces délicats phénomènes on n'a point séparé de l'esprit ce qui n'est pas lui, pour n'observer et ne sentir que lui seul, on est resté à moitié route, et l'on n'a point atteint le véritable point de départ; on s'est arrêté aux abords de l'esprit, on n'a point pénétré jusqu'à l'esprit lui-même. Mais une fois qu'on s'est aperçu, et qu'on a eu pleine conscience de soi, il ne s'agit plus que de fixer ce phénomène fugitif, autant du moins qu'il peut être fixé, et de le rappeler, par une patiente et profonde habitude, toutes les fois que l'observation le réclame et en a besoin. Cette aperception primitive de l'esprit qui se sait et se découvre lui-même, est précisément ce qui fait le *moi*, la personne humaine, avec les facultés que Dieu nous a données et qui constituent toute la dignité, toute la valeur, toute la puissance de notre nature privilégiée. C'est là ce qui fait de l'être humain un être à part dans la création, c'est là ce qui le distingue profondément de tous les êtres animés quels qu'ils soient, c'est là précisément ce qu'on veut dire quand on soutient que les animaux ne sont pas doués de pensée et de raison, tandis que tous les hommes sont doués, bien qu'à des degrés divers, de l'une et de l'autre.

Cette intuition primitive de l'esprit a plusieurs caractères; mais il en est deux surtout qui méritent d'être remarqués:

1° Elle est d'une évidence incomparable. L'esprit, en se voyant lui-même, s'affirme avec une foi imperturbable; il douterait plutôt du monde extérieur qu'il ne douterait de soi. Cette intuition est accompagnée d'une telle clarté qu'elle est irrésistible; et le scepticisme le plus aveugle et le plus résolu ne peut aller jusqu'à la méconnaître ou à la nier, parce qu'il n'est pas un de ses doutes les plus audacieux qui n'implique et ne révèle cette primitive affirmation à laquelle il ne peut échapper, même au prix des plus monstrueuses contradictions.

2° En second lieu, l'aperception primitive de l'esprit s'attache à un fait vivant, et ce fait est tellement uni au fait d'

notre propre existence, qu'il est impossible d'affirmer l'un sans affirmer l'autre du même coup. Descartes ne peut pas distinguer la pensée de l'existence; il ne peut pas séparer la première de la seconde; et c'est avec toute raison qu'il soutenait qu'il ne tire pas l'une de l'autre par voie de conséquence, et que le *je pense, donc je suis*, n'est pas un syllogisme. Il pouvait bien mettre au défi tous ses contradicteurs; et, pour repousser tous leurs arguments, il n'avait qu'à les renvoyer à l'examen de leur propre conscience, toujours prête à leur livrer dans son éclatante complexité, l'identité absolue de ces deux termes : être et penser.

Ainsi, ce que l'esprit trouve d'abord quand il rentre en soi, c'est lui-même; et il se voit avec une prodigieuse et infaillible clarté qui, des profondeurs de la conscience, se projette sur les objets extérieurs à des degrés divers, et dans des proportions que mille causes peuvent faire varier, sans que rien puisse jamais la détruire.

Mais ces clartés intérieures qu'il faut rechercher avant tout, si l'on veut connaître et suivre le véritable chemin, ne sont pas sans dangers. Au seuil même de la méthode, elles peuvent nous égarer. C'est elles qui doivent nous guider : elles peuvent nous éblouir. Ces profondeurs risquent parfois de nous donner le vertige. Il faut, pour les sonder, des regards bien fermes et bien sûrs d'eux-mêmes; et il en est très-peu qui aient pu soutenir tant de lumières et pénétrer tant de mystères que nous en portons en nous. Le mysticisme est là avec toutes ses folies et même ses sacriléges. Dieu est dans notre âme comme il est dans le reste du monde; il y est même plus que partout ailleurs, parce que la pensée et l'intelligence viennent de lui plus directement encore que toute autre chose. Il arrive donc souvent que l'homme, en rentrant en soi, se méprend jusqu'à ce point de prétendre y étudier Dieu, quand il devrait surtout s'y étudier lui-même. La confusion est aussi facile qu'elle est dangereuse, et plus d'un philosophe a glissé

sur cette pente où ne se sont pas toujours retenus les plus prudents génies.

Il ne s'agit pas ici de décrire le mysticisme dans tous ses principes et dans ses conséquences redoutables. Ce tableau a été souvent et très-fidèlement tracé. Il n'est pas un esprit sensé qui ne voie les erreurs et les périls de cette doctrine. Tout ce qu'il importe, c'est qu'on connaisse bien la source de laquelle il sort, et qu'on sache non pas ce qui le justifie, mais ce qui l'égare. Remonter jusqu'à cette source cachée, constater ce qu'elle est, établir qu'elle est celle même où se puise la vraie méthode, voilà tout ce qu'on veut faire, en ce moment, pour signaler et prévenir les écueils du mysticisme. Le mysticisme, comme la vraie méthode, emprunte son point de départ à la psychologie; seulement, au lieu d'une observation attentive, limitée, précise de la conscience, il se laisse aller à tous les excès, à toutes les obscurités du sentiment. Cette scène du monde intérieur le frappe d'un enthousiasme qui l'enivre et l'aveugle : il n'étudie pas, il se passionne; et, dans les natures ardentes et vigoureuses, les élans d'admiration et d'amour auxquels il se laisse emporter n'ont plus de bornes et sont bientôt aussi déplorables que la cause en est sainte et pure. En présence de ces splendeurs qu'on découvre en soi, on en arrive bientôt à oublier, à dédaigner le monde au milieu duquel on vit; et, pour chercher Dieu, le sentir et lui plaire, on commence par manquer à tous les devoirs qu'il nous impose.

Il est si vrai que le mysticisme part de la même source, que la méthode, que les systèmes qui l'ont produit sont précisément les systèmes qui ont le plus fait pour la méthode et la psychologie. Dans l'antiquité, le mysticisme alexandrin est né du platonisme; dans les temps modernes, Spinoza et Malebranche sont des fils directs, quoique assez peu légitimes, de Descartes, qui, mal interprété par eux, les a égarés comme il a peut-être contribué à égarer Fénelon ; et, de nos jours, les

aberrations d'une partie des mystiques allemands se rattachent évidemment aux recherches trop peu exactes de Kant sur la raison pure.

Ceci ne veut pas dire que le mysticisme soit le moins du monde une conséquence inévitable des investigations par lesquelles la psychologie fonde la vraie méthode. Non, sans doute, en suivant Platon et Descartes, on n'est pas tenu de devenir mystique; et, si l'on comprend bien ces guides expérimentés, on est même assuré d'éviter les faux pas où d'autres sont tombés. Mais, il faut bien qu'on le sache, le péril est proche, et, puisque tant d'esprits y ont succombé, il est prudent d'y songer toujours et de s'en défendre.

Ainsi, l'aperception de l'esprit par lui-même, son affirmation imperturbable de la pensée qui le constitue et de son existence, tel est le premier fait que la réflexion nous donne. C'est l'*aliquid inconcussum*, inébranlable à tout scepticisme, que recherchait Descartes, et qu'à son exemple nous devons tous trouver ainsi que lui, en prenant le chemin qu'il nous trace et en rentrant en nous.

Mais, à côté du principe de notre propre pensée, fondement réel, nécessaire, vivant, universel de tous les autres principes, nous découvrons dans la conscience des données d'un tout autre ordre, non moins importantes et non moins claires, bien qu'elles soient toutes différentes. Ces données sont de deux espèces principales, et, réunies à celles qui constituent et nous révèlent le *moi*, elles embrassent dans leur étendue sans limites l'infini, tel qu'il est donné à l'homme de le connaître et de le comprendre.

Ces données nouvelles sont ou supérieures à l'homme, et, fécondées par une saine psychologie, elles peuvent fonder la seule et vraie théodicée; ou bien elles sont inférieures à l'homme, en ce que nous les recevons du monde où nous vivons, et qui vaut moins que nous, bien qu'il soit, ainsi que nous, l'œuvre de celui qui a tout créé.

Il y a dans la conscience, auprès et au-dessus du sentiment du *moi*, toujours présent, toujours actuel, d'autres principes que la réflexion développe en les éclaircissant, et qui rattachent l'homme immédiatement à Dieu. Cet être que nous sommes, d'où vient-il? qui nous l'a donné? Cette pensée du fini, que nous atteignons directement en nous, suppose invinciblement cette autre pensée d'un infini sans lequel le fini ne peut être ni se comprendre. Suivons ces notions, creusons-les avec Descartes; et, grâce à ses conseils, nous trouverons au fond de notre être, de notre pensée, de notre existence, ces solides et incomparables démonstrations que le philosophe met au-dessus des démonstrations tant vantées de la géométrie, qui, pour le vulgaire, sont aussi irréfutables que simples. Il faut lire dans Descartes lui-même, et surtout dans les *Méditations*, ces analyses que personne avant lui, personne après lui, n'a décrites avec autant de clarté et d'exactitude. Ne les résumons même pas ici : ce serait peine fort inutile; mais disons que la vraie méthode, qui nous donne d'abord la conscience de notre pensée et de notre être, nous donne tout à la fois l'idée et l'existence de Dieu, aussi manifeste pour les yeux qui ne se ferment pas volontairement à cette irrésistible lumière, que l'idée même de notre propre vie. Par là, remarquons-le bien, la philosophie est aussi religieuse qu'elle est profonde et méthodique; et les doctrines qui ont le mieux compris Dieu et les rapports de l'homme à Dieu, sont celles aussi qui ont le mieux pratiqué la méthode et le plus cultivé la psychologie.

Enfin, au dessous de ce monde où s'élève la pensée sous le ciel calme et serein de la conscience, il en est un autre où la pensée pénètre aussi, mais, en quelque sorte, en s'abaissant : c'est le monde sensible. Il est certain d'une certitude absolue que, dans la conscience, outre le *moi*, outre l'idée de Dieu et de l'infini, il y a cette autre idée tout aussi claire du monde extérieur, se produisant à nous dans ces innombrables phéno-

mènes qui s'écoulent et passent perpétuellement sous l'œil de notre esprit.

D'où viennent ces phénomènes ? comment arrivent-ils jusqu'à l'esprit ?

De ces deux questions, la première reçoit une réponse infaillible et simple. Ces phénomènes ont des causes extérieures à nous : ces causes sont dans le monde du dehors. Nous n'en pouvons douter, et nous affirmons l'existence de ce monde aussi fermement que nous affirmons la nôtre.

Quant à la seconde question, elle est des plus obscures et des plus délicates. Jusqu'à présent, il n'est pas un système qui en ait donné une explication satisfaisante et complète. Evidemment le monde du dehors ne nous est connu que par l'intervention de la conscience dans laquelle il a, en quelque sorte, son contre-coup. Il ne suffit pas de sentir pour que la sensation ait quelque signification ; il faut, en outre, l'apercevoir; en d'autres termes, il faut sentir ce que l'ont sent. Autrement les témoignages que la sensibilité nous apporte seraient pour nous comme s'ils n'étaient pas. Ce point est incontestable : et c'est là ce qui fait que la solution la plus simple, la plus naturelle et la plus vulgaire du problème, c'est de croire que les idées que nous avons du monde extérieur en sont comme des images et des représentations. Une analyse plus attentive et plus scientifique a démontré que cette théorie était insoutenable, et qu'elle ne faisait que reculer la difficulté, loin de la résoudre. Reid a rendu son nom illustre en l'attachant à cette réfutation victorieuse; mais le système qu'il a tenté de substituer à celui qu'il détruisait, n'a fait qu'attester le phénomène sans l'expliquer. Oui, nous avons, par la perception que nous révèle notre conscience, la connaissance du monde extérieur ; oui, nous croyons irrésistiblement à l'existence de ce monde, et le scepticisme qui la nie est à peu près aussi insensé que celui qui nie notre propre existence et la pensée que nous en avons.

Mais la solution de ce problème toujours pendante, bien qu'elle ait été essayée par les plus beaux génies, importe assez peu à la méthode. Par quelque moyen que les notions du monde extérieur arrivent à la conscience, elles y sont, évidentes, incontestables et nécessaires. Si la méthode en a besoin, elle peut les y puiser avec tout autant de sécurité qu'elle y puise la notion du *moi* et l'idée de Dieu. Elle n'a pas plus à douter des données de la sensibilité qu'elle ne doute des données de la raison. C'est le corps, nous le savons de science certaine, qui nous transmet toutes les notions sensibles; le corps a ses obscurités, il a ses chaînes, conditions que Dieu impose à l'homme et auxquelles l'homme ne peut se soustraire. C'est de là que viennent toutes les difficultés d'un problème que la science n'a point encore su résoudre. Mais en laissant ces difficultés pour ce qu'elles sont, la raison peut si bien se servir des notions du monde, telles qu'elles apparaisaient dans la conscience, que parfois ces notions ont suffi au philosophe pour reconstruire ce monde dont elles sont des indices. Descartes se passe, pour faire l'univers qu'il décrit, de l'observation directe des faits : son monde est rationnel ; et, sur les traces qu'a laissées en lui l'action antérieure de la sensibilité, il édifie tout un système qui, sans être réel, ne contredit en rien la réalité, parce qu'il en vient, à l'insu même du philosophe. L'esprit de l'homme est perpétuellement le réceptacle d'une foule de sensations de tout dégré, de tout ordre, qu'il subit presque toutes, sans le savoir, sans les connaître. Celles qu'il observe distinctement en lui au moment où elles le frappent, sont peut-être les moins nombreuses de toutes, quoiqu'elles doivent être les plus fécondes pour sa pensée et pour son activité. Mais, lorsque plus tard la réflexion vient essayer de mettre l'ordre dans ce chaos, elle y trouve des matériaux de toute espèce qu'elle ne crée pas; seulement, elle les emploie à son gré et elle peut en faire un très-solide édifice.

Il y a donc dans la conscience trois termes que nous y pouvons retrouver sans cesse, qui se supposent et s'enchaînent mutuellement : le *moi*, Dieu et le monde. Celui qui importe le plus, et l'on pourrait dire uniquement, à la méthode, c'est le premier. Les préceptes et les règles qu'elle tirera de celui-là, lui serviront à comprendre les deux autres; et pour le monde en particulier, la méthode pourra donner des règles spéciales qui apprendront à le mieux observer : mais ces règles mêmes ne seront que le reflet et l'écho de celles qu'elle aura empruntées à l'observation directe du *moi*.

Je laisse de côté ces autres connaissances bien autrement graves et utiles que la conscience bien observée nous procure : la connaissance directe, intuitive de la spiritualité de l'âme, de sa liberté, de son rapport à Dieu, sa loi et sa perfection. Tout ceci importe à la destinée morale de l'homme, à son bonheur ici-bas, à ses espérances, à sa foi ; mais ces notions, tout importantes qu'elles sont, ne se rattachent pas directement à la méthode ; et elle peut les négliger provisoirement, sauf à y revenir plus tard, à la fois pour les approfondir et pour les appliquer à la conduite même de la vie et au salut de l'homme.

Quelles seront donc les règles de la méthode proprement dite?

Descartes les a réduites à quatre, et il a cru qu'elles étaient suffisantes « pourvu qu'on prît une ferme et constante résolution de ne pas manquer une seule fois à les observer. » Toutes connues qu'elles sont, il est bon de les rappeler encore une fois.

La première et la plus importante de toutes, celle qui peut même suffire à elle seule, c'est « de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie qu'on ne la connaisse évidemment être telle. — La seconde, de diviser chacune des difficultés qu'on veut examiner, en autant de parcelles qu'il se peut et qu'il est requis pour les mieux résoudre. — La troisième, de conduire, par ordre, ses pensées, en commençant par les objets les plus

simples, pour monter peu à peu, comme par dégrés, à la connaissance des plus composés. — La quatrième enfin, de faire partout des dénombrements si entiers et des revues si générales, que l'on soit assuré de ne rien omettre. »

Ces règles, parfaitement justes, parfaitement utiles, sortent du fond même de la conscience; et, sous une forme un peu différente, elles ne sont que la description et la contre-épreuve du *moi* lui-même. Elles ont tous ces caractères, et ne font que le reproduire aux divers points de vue qu'il présente à l'observation attentive de la conscience.

Ce qui frappe tout d'abord dans l'aperception intime et réfléchie du *moi* par lui-même, c'est la prodigieuse clarté de cette notion et son indiscutable certitude. Nous croyons à nous-mêmes d'une foi inébranlable, parce que la notion que nous avons de notre pensée est d'une évidence contre laquelle rien ne peut lutter, qu'à la condition de l'égarement et de la folie. Cette notion est vraie, pour nous, d'une vérité absolue, immédiate, invincible. L'évidence sera donc le criterium de la vérité, et ce serait vouloir nous nier nous-mêmes contre le témoignage criant de notre conscience, que de résister à prendre pour vraie toute notion qui nous apparaîtra sous une évidence analogue. Sans doute, il n'en est pas une qui puisse jamais égaler en clarté la connaissance du *moi*; mais toutes les notions, soit du dehors, soit du dedans, auront droit à notre créance en proportion même qu'elles se rapprocheront de cette incomparable lumière. L'évidence des notions sensibles, l'évidence de certains principes de la raison se fondent, en dernière analyse, sur cette évidence primitive. Sans le *moi*, qui a pleine et manifeste conscience de lui-même, nous ne connaîtrions rien d'une connaissance vraiment intelligente, et nous serions réduits à cette condition que Descartes appellerait automatique, et qui, selon toute apparence, est celle même des animaux.

Si toute évidence, de quelque degré, de quelque nature

qu'elle soit, se rapporte à cette première évidence, il s'ensuit que l'évidence sera la première règle de la méthode. Toute notion obscure doit être pour nous à peu près comme si elle n'était pas, et, dans cette carrière où nous cherchons à marcher, on n'avance sûrement qu'à la clarté de ce flambeau. La philosophie ne peut pas, à l'entrée de sa route, poser un point de départ à la fois plus solide et moins contestable. Les mathématiques aussi, et d'autres sciences dites exactes, font grand usage de l'évidence, et les axiomes sans lesquels elles ne seraient pas n'y sont possibles que parce qu'ils sont évidents. La philosophie n'a donc pas le monopole de l'évidence ; mais elle seule en a le secret, parce qu'elle remonte jusqu'à la source intime et profonde d'où sort l'évidence et où les autres sciences se contentent de puiser sans même savoir qu'elles y puisent.

La seconde règle se rapporte encore au *moi* et se modèle sur lui tout comme la première. En fait, il n'y a rien de plus simple que le *moi* et que cette aperception qu'il a de lui-même. Dans tout autre acte de l'esprit, il y a toujours nécessairement deux termes : l'esprit qui pense et la pensée, quel qu'en soit d'ailleurs l'objet. Ici, au contraire, quand l'esprit s'observe et réfléchit, c'est-à-dire quand il se prend lui-même pour objet de sa propre pensée, il n'y a vraiment qu'un terme unique. L'abstraction pourra bien toujours distinguer l'esprit observant de l'esprit observé ; mais ce n'est là qu'une nécessité de langage, une sorte de subtilité qui ne change pas la nature des choses ; et, au fond, il n'y a pas deux termes, il n'y en a qu'un, doué, si l'on veut, d'une merveilleuse complexité, mais qui ne perd rien de son unité essentielle, parce qu'il se présente tout à la fois sous deux aspects qu'il est possible de discerner et d'exprimer. C'est même cette simplicité du *moi* qui constitue l'évidence absolue du phénomène. Il s'ensuit que, de même que l'évidence issue du *moi* devait être le criterium universel et irréfragable de toutes les autres notions, de même

aussi, plus ces notions seront simples, plus elles seront évidentes. La méthode a donc bien raison de recommander, pour seconde règle, de diviser les notions en autant de parcelles qu'il se peut, persuadée qu'elle arrivera, par ce moyen, à la solution plus facile et plus complète des difficultés que l'esprit rencontre.

Ainsi la seconde règle n'est pas moins certaine ni moins féconde que la première; et, comme elle, c'est d'une observation exacte du fait primitif de la réflexion qu'elle découle.

La troisième n'est qu'une suite nécessaire de la seconde. On ne décompose que pour arriver à mieux comprendre et à se rendre compte plus facilement des choses. C'est bien le simple que l'on cherche et que l'on atteint par une analyse clairvoyante et attentive ; mais le simple n'existe point dans la réalité, si ce n'est dans le fait unique de l'aperception primitive. Partout ailleurs, le réel c'est le composé ; et, pour comprendre le réel lui-même, il faut reformer, par une synthèse puissante, ce tout que l'analyse avait réduit en fragments et en poussière.

La quatrième règle, enfin, sort de la troisième tout aussi directement que la troisième sortait de la seconde. La synthèse serait incomplète et menteuse si elle ne reproduisait pas tous les éléments, sans exception, qui entrent dans la réalité et qui la constituent. Il faut donc s'assurer par des dénombrements et des revues scrupuleuses et générales qu'on n'a rien omis, et que ce délicat inventaire n'a rien laissé échapper à la prise de l'intelligence attentive.

On ne voudrait pas pousser les analogies trop loin et les fausser en les exagérant ; mais il faut pourtant ici en signaler encore une. Le *moi* aussi, en s'observant lui-même, a ce double et inévitable mouvement d'analyse et de synthèse : il se décompose, en quelque sorte, pour se mieux saisir ; et pourtant la loi même de sa nécessaire unité le ramène à une synthèse qu'il ne peut ni détruire ni mutiler.

Ainsi l'évidence et la simplicité du *moi*, voilà les deux premières bases de la méthode ; l'ordre et l'intégrité des notions, voilà les deux secondes ; et, comme le dit Descartes, ces quatre règles, si elles ne comprennent pas tout, suffisent cependant, parce que tout en peut logiquement découler.

On doit voir maintenant avec quelque netteté ce qu'est la méthode proprement dite. On doit voir que celle dont on vient de présenter la trop rapide et grossière esquisse porte précisément les deux caractères que nous demandions à la vraie méthode : elle est universelle et rationnelle. D'abord, il n'y a pas un seul acte, une seule application, un seul développement de l'esprit, quel qu'il puisse être, quel qu'en soit l'objet, qui ne puisse l'employer ou même qui puisse s'en passer. En second lieu, ce n'est pas à une source extérieure qu'elle emprunte ses données : elle les tire toutes, sans exception, du fond même de la raison et de la conscience ; et c'est sur le fait toujours présent, toujours vivant du *moi*, qu'elle bâtit son édifice inébranlable et infini.

Si ceci est vrai, on voit ce que valent ces prétendues methodes qu'on appelle méthode syllogistique, méthode géométrique, méthode inductive, déductive, méthode de division, méthode de composition, etc., etc. Ces méthodes ont certainement leur vérité et leurs applications utiles : dans le domaine qui leur est propre, elles sont efficaces, puissantes, parfois même infaillibles. Mais ces méthodes, et toutes celles qu'emploient les sciences particulières, ne sont pas la méthode : elles n'en sont que des conséquences plus ou moins éloignées, plus ou moins obscures, des résultats plus ou moins heureux, plus ou moins intelligents et réfléchis. Au-dessus d'elles, la vraie méthode s'élève pour les dominer, les soutenir et les vivifier. Elle est impliquée profondément dans toutes les autres, qui, le plus souvent, la méconnaissent tout en se laissant guider par elles, et qui puisent leur force en elle seule sans la discerner. Il n'y a que la philosophie qui la

possède dans toute son étendue et dans toute sa fécondité.

C'est la méthode ainsi comprise qui donne à l'intelligence humaine le secret de sa nature et de sa puissance. Tant que le philosophe n'est point arrivé, par ses efforts persévérants, jusqu'à ce sanctuaire de la conscience, tant qu'il n'a pas découvert et sondé cette source intarissable et presque divine, il s'ignore encore lui-même; et, quels que soient d'ailleurs son génie et ses œuvres, il n'a point vraiment mérité le noble titre que le vulgaire lui donne : l'ami de la sagesse n'est alors guère plus sage que ceux qui l'admirent sans le comprendre. Il ne se comprend pas entièrement lui-même. La méthode est le fond même de la philosophie, et voilà comment on a quelquefois confondu la philosophie et la méthode, bien qu'il y ait entre elles cette différence essentielle, que la première n'est que l'instrument de la seconde. C'est là aussi ce qui fait que le père de la méthode, dans les temps modernes, est appelé le père de la philosophie ; et si nous relevons de Descartes, si les siècles en doivent désormais relever, sans qu'il soit désormais permis de s'écarter de la route indiquée par lui, c'est qu'il a décrit la vraie méthode avec plus de rigueur et d'exactitude qu'aucun autre philosophe, et qu'il n'est plus possible, sans s'égarer, de ne pas se rendre à cette lumière supérieure.

Du reste, pour rester fidèle aux conseils de Descartes, et pour en montrer toute l'utilité, il faudrait aller jusqu'à indiquer dans la pratique les précautions délicates et prudentes que réclame cet exercice de la réflexion. Il ne suffit pas de comprendre une fois, même très-nettement, ce qu'est la méthode et ce qu'elle doit être ; il faut revenir fréquemment sur ces idées intimes et s'en faire une durable habitude. Il est certain que la disposition matérielle du corps et l'organisation physiologique ne sont pas sans influence sur cette activité intérieure de l'esprit. La tempérance tant prescrite par la sagesse, et qui, selon Platon, est une partie de la vertu, est, en

ceci, une condition presque indispensable du succès. Si l'âme est livrée au trouble des passions, si elles agitent et bouleversent le corps, la réflexion est presque impossible dans le sens dont nous parlons ici ; et ses efforts, si elle en fait, sont à peu près impuissants et stériles. Ceci nous aide à comprendre dans Descartes ses recommandations nombreuses et si vives sur les soins qu'exige la santé et sur cette surveillance du corps qui doit tourner au profit de la réflexion. L'exemple personnel de Descartes doit nous instruire ; et cette attention minutieuse qui, dans les natures vulgaires, est un signe de faiblesse, n'a rien ôté à la sienne de sa décision et de sa vigueur. On peut croire aussi que cette imperturbable santé dont jouissait Socrate, et qu'atteste le témoignage de Platon, n'a pas peu contribué à l'énergie de ces contemplations intérieures qui ont pris en lui un caractère presque surhumain. Ce sont là des soins que connaît fort bien, en général, le mysticisme : malheureusement il les pousse à l'excès, et ses exagérations ne vont en rien aussi loin que dans cet ascétisme ; il ne recule même pas devant l'extravagance. Mais il faut bien savoir qu'ici encore le mysticisme n'est pas dans une complète erreur. Le philosophe le plus sage et le plus réservé partage ces préoccupations, qu'il restreint d'ailleurs dans de justes limites, tandis que le mysticisme ne connaît pas de bornes. Platon, qui n'est pas mystique, va cependant jusqu'à dire que la philosophie est un apprentissage de la mort ; et le frein qu'il impose au corps est assez puissant pour que l'âme en soit, en quelque sorte, délivrée dès ici-bas.

Du reste, il ne faut pas prendre en dédain cette vigilance qui est matérielle au moins autant que morale. Plus d'un philosophe n'a échoué que pour l'avoir négligée ; et c'est se connaître soi-même bien peu, que de ne pas savoir tenir compte de ces infirmités de notre nature.

Si la méthode est bien ce qu'on vient de dire, il est facile de juger la place qu'elle tient dans l'histoire de la philoso-

phie. Au fond, on ne peut compter que trois grandes tentatives : celle de Platon, celle de Descartes et celle de Kant. Ceci ressort évidemment de ce qui précède. Ces tentatives ont des rapports intimes, bien qu'elles aient eu des succès fort différents, et que les génies qui les ont faites aient vécu à des époques fort diverses, et qu'ils aient possédé des qualités qui ne le sont pas moins.

On a remarqué dès longtemps les analogies que la méthode de Platon présente avec la méthode de Descartes. Ce qui les rapproche le plus, c'est leur commun spiritualisme ; ce qui les sépare, c'est que si leur principe est à peu près le même, les procédés sont fort dissemblables. Mais, pour mieux comprendre en quoi elles se touchent et en quoi elles s'éloignent l'une de l'autre, voyons d'abord l'idée que Platon se fait de la méthode, ce qu'il lui demande et comment il prétend la découvrir et l'appliquer. Ce qu'on appelle ici la méthode de Platon doit se confondre entièrement avec sa dialectique.

« Il s'agit, dit Platon, d'imprimer à l'âme un mouvement qui, du jour ténébreux qui l'environne, l'élève jusqu'à la vraie lumière de l'être par la route que nous appelons pour cela la vraie philosophie (*République*, liv. VII, p. 79, trad. de M. Cousin). La dialectique, qui est à toutes les autres sciences ce que le chant est à de vains préludes, est une science toute spirituelle. Sans aucune intervention des sens, elle parvient par la raison seule jusqu'à l'essence des choses. Elle ne s'arrête point avant d'avoir saisi par la pensée l'essence du bien ; et celui qui se livre à la dialectique est arrivé au sommet de l'ordre intelligible (*ubi supra*, p. 103). Il n'y a que la méthode dialectique qui tente de parvenir régulièrement à l'essence de chaque chose ; il n'y a qu'elle qui, écartant les hypothèses, va droit au principe pour s'y établir solidement, et qui tire peu à peu l'œil de l'âme du bourbier où il est honteusement plongé et le porte en haut (*ubi supra*, p. 105, 106). La dialectique est le faîte et le comble de toutes les autres sciences

(*ubi supra*, p. 109), et celui qui se place sous le point de vue général, est dialecticien (*ubi supra*. p. 115). »

Il serait inutile de pousser les citations plus loin : celles-ci suffisent; pourtant, ajoutons-en deux autres encore empruntées au *Sophiste* (p. 278 et 311, trad. de M. Cousin).

« La pensée du philosophe est un perpétuel commerce avec l'idée de l'être. — Dans cette éclatante région, la pensée est comme un dialogue de l'âme avec elle-même. »

Devant des témoignages aussi formels et aussi clairs, on peut conclure sans la moindre hésitation que Platon a compris sa dialectique au sens même où nous comprenons aujourd'hui la méthode d'après Descartes. D'abord il cherche une science supérieure à toutes les autres sciences, qui les règle, les mesure et les dirige. Cette science est pour lui la seule vraiment solide, parce qu'elle seule se rend compte des choses et qu'elle arrive jusqu'à l'être et à l'essence, tandis que les autres sciences s'arrêtent à des apparences vaines. C'est une science toute rationnelle, elle se passe du secours de la sensibilité, et non-seulement elle n'en a que faire, mais, de plus, elle n'aurait qu'à perdre en l'acceptant. La route qu'elle suit est splendide; la lumière qui la guide est éclatante; l'âme, dans cette recherche, n'a qu'à s'appuyer sur elle seule, et elle ne s'y entretient qu'avec elle-même. Dans ce chemin, elle est assurée de ne point faire de faux pas, ni de trompeuses hypothèses : elle parvient, avec une régularité infaillible, jusqu'à la plus haute des idées, jusqu'à l'essence même du bien, en d'autres termes, jusqu'à Dieu.

Ainsi, les deux caractères que nous avons reconnus à la méthode universelle et à la fois rationnelle, Platon les demande à la dialectique. Ce qu'il attend d'elle est précisément ce que nous attendons de la méthode. Elle doit mener à comprendre les choses autant qu'il est donné à l'homme de les comprendre. Elle remonte jusqu'aux principes et elle atteint l'être en lui-même.

Platon, parti des notions sensibles, s'avance de proche en proche jusqu'à la pensée pure, et c'est de l'âme seule qu'il prétend tirer les puissantes intuitions qui doivent illuminer tout le reste. Mais il est certain que le point de départ choisi par lui n'est pas le vrai, et que, si logiquement il monte d'idée en idée jusqu'à l'idée suprême qui renferme et couronne toutes les autres, il a négligé de poser dès son début le ferme fondement sur lequel peut s'élever son édifice. S'il accepte le témoignage de la sensibilité, c'est pour le répudier bientôt, et pour s'enfermer dans le monde de l'intelligence, où le monde du dehors court grand risque de lui échapper. Le maître, il est vrai, évite cet écueil ; mais les disciples ne l'éviteront pas, et c'est presque entièrement dans une abstraction que Platon se confie. C'est là certainement, au point de vue de la méthode, le côté faible de la théorie des idées. Ce ne sont que des formes, comme l'atteste assez l'étymologie même du mot, non point précisément des formes vides, et qui ne seraient que de pures généralités ; mais Platon, tout en remontant à l'idée la plus haute, et en montrant les degrés successifs par lesquels il s'élève jusqu'à elle, n'a pas indiqué la base substantielle et vivante de cet échafaudage. La construction est en soi-même aussi solide qu'elle est élégante. Mais, encore une fois, sur quoi reposent cette idée du bien, et toutes ces idées en nombre infini qui nous sont innées, et dont les objets provoquent en nous la réminiscence et le réveil? C'est ce que Platon n'a point dit ; et tout en nous recommandant l'étude de l'âme, il ne l'a point assez profondément étudiée. On a beaucoup reproché à Platon d'avoir dédaigné et méconnu le monde sensible. En fait, cependant, c'est uniquement pour expliquer le monde sensible et la connaissance que nous en possédons qu'il a imaginé sa théorie des idées.

Que Platon conserve cette gloire impérissable d'avoir le premier posé le problème, et d'avoir vu de quelle impor-

tance capitale il est dans la philosophie. Si la solution qu'il en a donnée n'est pas tout-à-fait exacte, elle n'a rien de faux pourtant, et ce qui lui manque surtout, c'est une précision qu'un premier effort de l'esprit humain, tout énergique qu'il était, ne pouvait obtenir complétement. Il fallait à l'esprit humain vingt siècles encore de méditations et de travaux pour qu'un génie plus heureux, sinon plus puissant et plus beau, allât plus avant et atteignît enfin le sol impénétrable au delà duquel il n'est pas permis à l'homme de pénétrer.

Dans Descartes, le problème et la solution sont aussi nets qu'il est possible qu'ils le soient. Il faut trouver dans la connaissance humaine un point inébranlable, un principe incontestable et fécond que rien ne puisse ébranler, et qui puisse lui-même soutenir tout le reste. Descartes, plus spiritualiste encore que Platon, ne s'adresse point à la sensibilité : il sait trop ce qu'elle a d'obscur et de variable. Il ne s'adresse pas davantage aux notions qui, par l'intermédiaire de la sensibilité, arrivent jusqu'à la conscience : celles-là participeraient aussi des obscurités et des incertitudes de leur origine. Il va droit à la pensée, et c'est elle seule qu'il veut suivre, parce que c'est à elle que Dieu a voulu que nous puissions toujours nous fier. C'est du fait même de conscience qu'il prétend tirer et qu'il tire toute la certitude, avec la variété des objets innombrables auxquels elle s'applique et qu'elle éclaire. Descartes voit si nettement ce qu'il veut dire, et il a fait luire à de telles profondeurs le flambeau qui doit nous diriger après lui, qu'il n'y a ni dans la philosophie, ni dans les œuvres de l'esprit humain, rien de plus clair que son œuvre, et qu'elle n'est pas seulement un guide infaillible, mais que, de plus, elle est un modèle accompli. Descartes prétendait modestement ne faire que l'histoire de sa propre intelligence : il a fait l'histoire et l'éducation de l'intelligence humaine. Tout philosophe qui, sur ce point, n'est pas de son école, abdique et sort de la phi-

losophie pour entrer dans le domaine des chimères et des creuses abstractions, qui ont si souvent déconsidéré la science, non sans quelque justice, aux yeux du vulgaire. Grâce à Descartes, il n'est pas aujourd'hui un esprit sérieux et réfléchi qui ne sache parfaitement la voie qu'il doit suivre pour arriver au vrai et au bien, et qui ne puisse, s'il vient à en prendre une autre, reconnaître et réparer son égarement. La philosophie est devenue entre ses mains une science plus exacte et plus sûre que les mathématiques, si fières de leur exactitude; et à son importance incomparable, elle a pu joindre une rigueur et une clarté qui ne le sont pas moins.

Le fait sur lequel s'est appuyé Descartes, par cela même qu'il est un fait vivant, se retrouve au même degré, avec les mêmes caractères, dans tous les hommes sans aucune exception. En tant qu'êtres pensants, nous sommes tous égaux d'une égalité absolue, de même que nous le sommes en tant qu'êtres libres. La liberté, cette autre forme de la pensée, n'est pas plus égale dans tous les hommes que ne l'est la pensée elle-même. Il s'ensuit que le fait de conscience est un fait constamment vérifiable à chacun de nous, et que nous pouvons toujours l'étudier et l'approfondir. C'est là ce qu'a voulu dire Descartes quand il prétend, dès les premières lignes de son ouvrage, que « la puissance de bien juger et de distinguer le vrai d'avec le faux, qui est proprement ce qu'on nomme le bon sens et la raison, est naturellement égale dans tous les hommes, et que la diversité de nos opinions vient seulement de ce que nous conduisons nos pensées par diverses voies. » C'est accorder sans doute beaucoup d'influence à la méthode, mais ce n'est pas lui en accorder trop; et quand on a bien compris Descartes, et qu'on a écouté ses conseils, il est certain que l'apparente diversité des opinions disparaît bientôt, et que sur ces grands sujets, l'âme, le monde et Dieu, on arrive à cette uniformité qui est à la fois le signe et la garantie du vrai.

Ceci ne veut pas dire, bien entendu, qu'il n'y ait plus de

place désormais dans la philosophie pour les systèmes et pour les individualités de toutes sortes, qui n'ont pas plus manqué dans l'école de Descartes, et depuis deux siècles, qu'elles ne manquaient avant le *Discours de la méthode*. Ceci veut dire seulement que le point de départ de toute philosophie est aujourd'hui incontestable, et qu'on n'en peut prendre un autre qu'en se trompant et au risque des plus évidentes et des plus fâcheuses erreurs. Ceci veut dire qu'à dater du *Discours de la méthode*, la philosophie a été constituée avec une régularité et une précision qu'on a trop souvent regretté de ne pas trouver en elle, et que Descartes seul lui a complétement assurées. On peut, sur cette base uniforme, construire encore les édifices les plus variés, mais c'est sur elle seulement qu'on peut en construire de solides.

Kant, bien qu'il soit venu près d'un siècle et demi après Descartes, n'a pas compris, à ce qu'il semble, cette admirable leçon. Il a procédé, malgré l'exemple d'un tel maître, comme on procédait avant ce grand enseignement, c'est-à-dire à l'aventure; et, au lieu de s'adresser à ce fait éclatant de la pensée, il s'est posé une question de logique ingénieuse sans doute et fort grave, mais qui avait le défaut d'être encore une abstraction. L'entreprise de Kant annonce certainement une grande puissance d'analyse, une prodigieuse fécondité, un esprit des plus subtils et des plus délicats; mais au fond, cette entreprise, beaucoup trop vantée, a complétement échoué. Bien plus, elle devait nécessairement échouer, parce que la base en était ruineuse. On sait assez le mécompte et la mésaventure de Kant. Il conçoit son œuvre dans le louable dessein de combattre le scepticisme, et, chemin faisant, il aboutit à fonder un scepticisme nouveau plus redoutable et plus régulier qu'aucun de ceux qui l'ont précédé. Il est si loin de Descartes et de l'*aliquid inconcussum*, qu'il ébranle et renverse la pensée elle-même, doutant de la conscience, du monde et de Dieu.

Ce qu'il y a de plus triste dans cette grande méprise, c'est

que Kant s'est posé comme le censeur et le réformateur de la raison. C'est, au sens ordinaire du mot, une critique de la raison qu'il a faite; et, malheureusement pour lui, c'est une critique parfaitement fausse, en ce qu'elle contient ce parologisme fondamental que commet tout scepticisme, quelque régulier qu'il soit, puisqu'il commence toujours par affirmer qu'il est impossible d'affirmer rien. Kant ne s'est pas seulement trompé dans le jugement inique qu'il a porté sur la raison humaine, ce qui est assez fâcheux déjà lorsqu'on s'arroge les droits de juge, il a nui surtout à la philosophie; et, loin de relever la métaphysique du discrédit où, selon lui, elle était tombée, il n'a fait que l'accroître. Il est certain que, depuis le temps des sophistes et de l'école d'Alexandrie, on n'avait point vu dans la science un tel abus et un tel désordre. La scolastique elle-même, dans ses plus mauvais jours, n'avait pas eu plus de subtilités et d'inextricables analyses. Le dix-neuvième siècle a dû prendre en pitié une science qui pouvait conduire à ces chimères aussi creuses que hautaines, avant de la prendre en effroi, quand elle a conduit les esprits aux plus monstrueuses et aux plus redoutables doctrines. Il ne faudrait pas être injuste envers Kant, qui a été l'un des plus sages et des plus religieux parmi les penseurs de tous les temps. Mais, cependant, c'est à son scepticisme qu'il faut rapporter l'origine de tous les maux qui ont suivi, et le chaos actuel de la philosophie germanique. On a cru pouvoir jouer impunément avec ces abstractions, et les successeurs du maître ont lutté à qui renchérirait dans cette sorte de gageure contre le bon sens et la clarté.

Toutes ces erreurs, quelles qu'elles soient, tiennent à une seule cause : Kant et les autres n'ont pas connu la vraie méthode. Au lieu de suivre Descartes, ils ont imité Spinoza, ont pris comme lui, pour leur point de départ, une formule logique, c'est-à-dire arbitraire et variable, et, de degrés en degrés, ils en sont arrivés au plus absurde et au plus désastreux

nihilisme, épouvantant à la fois la raison et la société, et dépensant dans ces efforts déplorables et vains, pour édifier l'erreur, cent fois plus de labeur et d'intelligence qu'il n'en eût fallu pour conquérir la vérité.

Si la philosophie allemande a commis tant de fautes, c'est qu'elle a dédaigné la méthode de Descartes; si la philosophie française de notre temps les a évitées, c'est que, dès ses premiers pas, elle s'est faite cartésienne, et qu'elle a su fermement rester dans cette voie hors de laquelle il n'y a point de salut. Kant aboutit au scepticisme, et s'y perd : il n'y a pas trace de scepticisme dans Descartes, et l'énergique décision de son caractère a passé dans sa doctrine pour la formuler et la faire vivre.

Si Descartes est le véritable fondateur de la méthode; si Platon, avant lui, est le seul qui ait bien vu le problème et l'ait en partie résolu; si Kant s'est égaré, il s'ensuit que, dans l'histoire de la philosophie, la méthode tant cherchée, et tout importante qu'elle est, a été bien rarement trouvée même par les génies les plus puissants et les plus réguliers. Il en coûte de le dire, mais le disciple de Platon, tout grand qu'il est, n'a pas connu la méthode; sur bien des points, il s'est séparé de son maître, mais jamais il n'a eu plus tort que d'abandonner ses traces sur une question telle que celle-là. C'est chose très-étrange à soutenir, mais ce paradoxe, quelque singulier qu'il puisse paraître, n'en est pas moins vrai : le fondateur de la logique n'a pas de méthode, à proprement parler; et Aristote a pu décrire avec une merveilleuse exactitude, avec une infaillible sagacité tout l'édifice du raisonnement humain, mais il a oublié de rechercher le fondement sur lequel cet édifice repose, et, dans ses œuvres, du moins telles qu'elles sont parvenues jusqu'à nous, il semble à peine soupçonner la question, loin de chercher à la résoudre.

Bacon, au sortir de la scolastique, qui n'avait pas eu de méthode, et qui, sous les pas d'Aristote et sous la tutelle de

l'Eglise, ne pouvait guère y songer, fait une tentative incomplète, quoique puissante.

Le reste de l'histoire de la philosophie compte quelques essais plus ou moins heureux; mais elle ne compte pas un seul monument vraiment digne d'elle, et, dans cette recherche de la méthode, il est quelques grands noms qui n'apparaissent même pas, et celui de Leibnitz brille parmi les absents.

C'est qu'en effet ces profondeurs et ces délicatesses de l'âme humaine ne sont explorées que par le petit nombre, même parmi les philosophes. Le génie ne suffit pas, comme le prouve le grand exemple qu'on vient de rappeler. Rien n'a manqué certainement à Leibnitz des éminentes facultés qui constituent les penseurs de premier ordre dont s'honore l'humanité; mais, par le caractère et la diversité de ses études, par les occupations les plus ordinaires de sa vie, les habitudes de son esprit encyclopédique, Leibnitz ne s'est pas un seul instant posé la question à laquelle Descartes a, pour ainsi dire, consacré son existence entière, et à laquelle il rapportait toute sa force et toute sa gloire. Le problème de la méthode n'a pas occupé le noble génie qui a écrit la *Théodicée*, le mathématicien qui a découvert le calcul différentiel, l'auteur de tant de travaux d'histoire et de droit, le rénovateur de l'éclectisme, et le pacificateur de la philosophie. Mais, peut-être Leibnitz a-t-il pensé qu'après Descartes il ne restait rien à faire; que la méthode fondée par son prédécesseur était complète autant qu'elle était vraie; et que, pour lui, il n'avait qu'à suivre des traces aussi sûres. Leibnitz, du reste, n'a jamais déclaré aussi nettement son approbation; et cette explication, si elle était juste, serait la meilleure justification de son silence.

Quand on voit clairement de quelle importance est la méthode en philosophie, quand on a bien compris que sans elle il n'y a, pour ainsi dire, pas de philosophie réelle, on conçoit mieux cette ardeur passionnée que les plus sages ont apportée à expliquer et à propager leur méthode. Ce n'est pas sans une

sorte d'ironie qu'on a parlé quelquefois de l'enthousiasme de Socrate et de Platon pour leur méthode, et des préoccupations de Descartes pour la sienne. Il est vrai que parfois cette affection toute paternelle peut avoir eu ses excès et ses aveuglements ; et Kant, par exemple, a certainement fort exagéré les résultats qu'on pouvait espérer du criticisme ; mais, au fond, j'admire bien plutôt que je ne blâme ces prétentions immenses des réformateurs en philosophie. Ils ont tous compris que la méthode était le fond même de la science, et l'instrument invincible de ses révolutions et de ses progrès. L'amour-propre a pu s'égarer ; mais son mobile était parfaitement légitime, et le but proposé à ces nobles efforts était assez grand pour les faire naître et les payer.

C'est qu'en effet, pour prendre les choses dans toute leur portée et leur grandeur, la méthode bien appliquée est le seul moyen scientifique de former dans l'âme humaine ces croyances essentielles sans lesquelles elle ne peut vivre. Sous l'autorité de la raison, telle que la Providence l'a faite en nous, la méthode nous révèle avec évidence ce que nous sommes, ce qu'est Dieu, d'où nous venons, et ce qu'est le monde où il nous a placés. Elle nous apprend à quelle source se puisent la certitude et la foi dignes de l'intelligence de l'homme : elle nous montre le principe vivant et indéfectible de toutes nos connaissances ; elle nous instruit avec une autorité impérieuse et toute-puissante de nos devoirs : elle découvre et proclame la loi morale qui vit au fond de notre conscience ; elle la sonde et l'éclaire dans ses replis les plus délicats et les plus cachés. Elle retrouve Dieu en nous dans son empreinte la plus manifeste et la plus féconde ; et, après nous avoir instruits sur nous-mêmes et sur Dieu, elle nous apprend encore à connaître le monde, en nous dévoilant les principes sans lesquels il cesserait d'être intelligible.

En un mot, sans la méthode, la philosophie peut-être encore grande, féconde, utile ; mais elle n'a rien de régulier

ni de scientifique. Elle s'ignore elle-même tout en gardant la prétention de tout comprendre et de tout expliquer.

Il résulte de tout ce qui précède, que, pour se rendre compte avec précision et profondeur de ce qu'est la méthode, c'est à Platon et à Descartes, surtout, qu'il faut s'adresser : c'est à leur école qu'il faut se mettre avec patience et soumission. Les ouvrages autres que les leurs, tout nombreux qu'ils sont, ne servent guère qu'à satisfaire une curiosité vaine

QUELQUES OBSERVATIONS

A L'OCCASION
DE L'OUVRAGE DE M. DE WATTEVILLE, INSPECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

intitulé :

DU PATRIMOINE DES PAUVRES

PAR M. CH. LUCAS,

SUIVIES D'UNE

COMMUNICATION SUR LE MÊME SUJET

PAR M. MOREAU DE JONNÈS.

Je dépose sur le bureau de l'Académie un petit livre de M. de Watteville, qui a pour titre : *Du patrimoine des pauvres.* L'auteur est déjà honorablement connu de l'Académie. Cette nouvelle publication est à la fois une bonne appréciation des faits, et une bonne action. Je demande à l'Académie la permission de lui soumettre, à l'occasion de ce livre, quelques observations.

Assurément, et on ne saurait le répéter trop haut, ce qui contribue surtout à diminuer la misère, c'est la stabilité des institutions, c'est le calme des esprits, c'est la sécurité des intérêts, c'est, en un mot, tout ce qui donne à un peuple confiance dans ses lois, dans ses mœurs et dans le respect des principes conservateurs à l'abri desquels repose l'ordre moral et social. C'est la loi, et c'est aussi l'honneur de l'humanité, que ses besoins matériels soient subordonnés à ses besoins

moraux , et que la première condition de la prospérité matérielle soit dans le rétablissement de l'ordre moral.

Le meilleur moyen que les hommes aient de s'aider et de s'assister, c'est cette confiance mutuelle qu'ils arrivent à s'inspirer, qui s'étend progressivement de chacun à tous, et revient de tous à chacun, et qui s'appelle le *crédit*. C'est le crédit qui, en donnant à toutes les forces productives d'une société un libre et fécond essor, détermine la plus puissante assistance pour augmenter les sources de la prospérité générale, et diminuer le développement de la misère par celui du travail. Mais ce n'est pas en écrivant sur les murailles les mots de *fraternité*, et en allumant dans tous les cœurs les mauvaises passions qui portent les citoyens à se suspecter, à se haïr, à se déchirer entre eux, qu'on peut appeler et rétablir le crédit, alors qu'il ne saurait être que le résultat, au contraire, d'une heureuse et mutuelle confiance.

L'action de la bienfaisance sur la diminution et le soulagement de la misère, est donc bien loin d'égaler cette puissance de l'ordre moral et social qui engendre le crédit, et du crédit qui alimente le travail. Or, ceux qui viennent jeter la société dans un affreux désordre moral pour la prédication de leurs doctrines dangereuses et insensées, se trouvent bientôt en face du désordre matériel qui en est l'inévitable conséquence, et alors, au lieu d'imputer à leurs utopies les affreux progrès de la misère, ils s'en prennent à un prétendu relâchement des meilleures inspirations de l'humanité, à une prétendue diminution des dons et des secours de la bienfaisance ; dépeignent, aux yeux de ceux qui souffrent, notre société comme atteinte depuis longtemps du ver rongeur de l'égoïsme, qui refroidit de jour en jour les élans généreux de la charité.

Voyons donc si, en effet, nous assistons en France à cette triste décadence des mœurs publiques, qui révélerait une tendance décroissante à secourir le malheur.

Pour opposer à des déclamations le langage positif et sérieux des chiffres et des faits, il serait fort utile de pouvoir présenter le tableau, et pour ainsi dire, l'inventaire destiné à constater et caractériser le concours de la société dans l'exercice de la bienfaisance.

L'action de la charité privée se manifeste sous trois formes différentes.

Tantôt ses dons s'adressent aux établissements de bienfaisance directement placés sous la surveillance du Gouvernement, tels que les *hôpitaux, hospices, bureaux de bienfaisance.* La charité reçoit alors dans son exercice le nom de charité *légale*, qui lui a été donné par plusieurs publicistes, et que lui confirme M. de Watteville, parce qu'elle place ses libéralités sous la garantie de la tutelle *légale* que le Gouvernement étend à tous ces établissements.

La charité privée se produit encore sous la forme infiniment variée de diverses institutions de bienfaisance, pour secourir le malheur et la misère, qui constituent des fondations particulières, existent en dehors de la tutelle légale du Gouvernement. C'est ce qu'on pourrait appeler la charité *ostensible*, puisqu'elle manifeste toujours au dehors son action sous le nom d'un but défini et d'un établissement déterminé.

Enfin, reste la charité *individuelle* et cachée, qui agit directement, mystérieusement.

De ces trois éléments qui embrassent l'exercice de la charité privée, le premier est très-saisissable, et c'est précisément celui que M. de Wateville nous permet d'apprécier, en publiant le relevé détaillé des dons et legs faits aux hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance, de 1800 à 1814. Cet espace de temps est divisé en trois périodes :

Le consulat et l'empire, de..... 1800 à 1814
La restauration de..... 1815 à 1829
La monarchie de juillet, de..... 1830 à 1845

Les dons et legs aux hospices, hôpitaux et bureaux de bienfaisance se sont élevés, pendant ces quarante-cinq ans, à 122 millions.

Or, ce chiffre ne comprend pas encore : 1° les dons évalués au-dessous de 300 fr., pour lesquels l'autorisation du Gouvernement n'est pas nécessaire, et qui présenteraient une somme très-élevée, tant ils sont fréquents et nombreux ; 2° les dons manuels ou quêtes faites chaque année dans les villes, par les soins des administrateurs des bureaux de bienfaisance. A combien de millions ne s'élèverait pas pour ces quarante-cinq années le produit de ces quêtes faites sur toute la surface du pays, quand on songe qu'à Paris seulement ces quêtes dépassent la somme de 200,000 fr. par an !

Le relevé des dons et legs faits aux hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance, est réparti de la manière suivante :

PREMIÈRE PÉRIODE 1800 A 1814.

Hôpitaux et hospices.

Argent	3,756,499 05
Immeubles	3,535,790 94
Valeurs diverses	161,810 91
Rentes sur l'Etat	326,167 60
Rentes sur particuliers	1,199,170 18

Bureaux de bienfaisance.

Argent	2,320,842 36
Immeubles	1,540,993 26
Valeurs diverses	190,522 54
Rentes sur l'Etat	356,373 »
Rentes sur particuliers	1,533,533 63
Total	14,921,703 47

DEUXIÈME PÉRIODE, 1815 A 1829.

Hôpitaux et hospices.

Argent	19,918,173	51
Immeubles	8,350,229	56
Valeurs diverses	364,430	33
Rentes sur l'Etat	4,515,353	97
Rentes sur particuliers	2,209,918	38

Bureaux de bienfaisance.

Argent	8,862,036	12
Immeubles	4,411,773	14
Valeurs diverses	540,145	27
Rentes sur l'Etat	1,584,255	60
Rentes sur particuliers	3,264,458	61
Total	51,020,674	49

TROISIÈME PÉRIODE, 1830 A 1845.

Hôpitaux et hospices.

Argent	18,785,324	95
Immeubles	7,788,003	55
Valeurs diverses	482,410	99
Rentes sur l'Etat	2,058,358	72
Rentes sur particuliers	2,141,708	45

Bureaux de bienfaisance.

Argent	14,145,797	36
Immeubles	4,476,679	19
Valeurs diverses	793,425	70
Rentes sur l'Etat	2,277,686	17
Rentes sur particuliers	3,612,568	38
Total	56,561,972	47

RÉCAPITULATION.

	Hôpitaux.	Bureaux de bienfaisance.
Première période....	8,979,438 68	5,942,264 79
Deuxième période....	32,358,105 75	18,662,668 74
Troisième période....	31,255,815 70	25,306,156 81
	72,603,460 19	49,911,430 34
	122,514,890 fr. 53 c.	

Ce simple exposé montre combien les habitudes et les inspirations de la bienfaisance ont suivi un développement progressif au sein de notre société, puisque la première période ne donne qu'un total de 14,921,703 fr. 47 c.; la seconde de 51,020,674 fr. 49 c., et la troisième de 56,561,972 fr. 47 c. Un pareil résultat fait honneur à la générosité de nos mœurs, mais il faut aussi y reconnaître l'influence des temps. Pour la première période, nous sortions d'un état révolutionnaire qui avait détruit ou compromis toutes les fortunes. Les temps calmes sont donc profitables aux classes pauvres, car ils augmentent les dons de la bienfaisance.

Mais il est un fait plus significatif encore, c'est le résumé des revenus *annuels* de ces établissements charitables, *hôpitaux, hospices, bureaux de bienfaisance*, etc., soumis à la tutelle légale du Gouvernement, et où nous avons placé à ce titre ce que nous sommes convenus d'appeler l'exercice de la *charité légale*. Ces revenus se sont élevés, pour l'année 1844, à 115,441,232 fr. 52 c.

En voici, du reste, le tableau détaillé, que M. de Watteville a publié :

1,338 hôpitaux ou hospices (1) dont les revenus ordinaires s'élèvent à..... 53,622,972 77

(1) Ces 1,338 hôpitaux ou hospices forment 1,168 administrations hospitalières.

1	hospice pour les aveugles, id.....	322,492 00
7,599	bureaux de bienfaisance, id.....	13,557,836 00
46	monts-de-piété dont les prêts s'élèvent à.....	42,220,684 00
39	institutions consacrées à l'éducation des sourds-muets. Les budgets des deux institutions établies à Paris et à Bordeaux sont seuls connus; ils forment ensemble la somme de (1).....	255,503 00
1	institution, id. pour les jeunes aveugles (2).....	156,699 00
144	dépôts d'enfants trouvés, pour mémoire quant à la dépense, les 6,717,829 fr. consacrés à ce service, figurent déjà dans les revenus hospitaliers ci-dessus mentionnés (3).	
73	37 asiles publics pour les aliénés indigents. 25 quart. dans les hospices pour les indigents.. 11 asiles privés pour les indigents..... — Reçoivent des départem^ts.	4,826,168 75

(1) Le nombre des sourds-muets admis dans ces 39 institutions est de 1,675.

(2) Celui des aveugles de 222 seulement.

(3) Le nombre des enfants trouvés, âgés de moins de douze ans, est de 123,394; on ignore le nombre de ces enfants de douze à vingt et un ans.

1 maison de santé pour les aliénés à Charenton.....	459,857 00
9,242 établissements divers dépensant annuellement.....	115,441,232 52

Si l'on passe à la charité ostensible, combien d'établissements particuliers et d'associations de bienfaisance viennent frapper nos regards. A Paris seulement, il existe plus de 120 de ces sociétés, dont les budgets s'élèvent à des sommes considérables; telle que la société de charité maternelle, qui dispose annuellement, à Paris, d'environ 100,000 fr. avec lesquels elle secourt près de 1,000 mères de famille; telle que la société de Saint-Vincent-de-Paul, qui, à Paris seulement, secourt près de 4,000 familles et patronne plus de 1,500 enfants, et qui étend, du reste, sur toute la France, un vaste réseau de secours, et surtout de secours à domicile pour toutes les misères, et de patronage sur les enfants pauvres, depuis l'âge le plus tendre jusqu'à l'adolescence. Combien ne serait-il pas utile de faire pour toute la France ce qu'ont déjà fait pour Paris M. Cassin dans son *Almanach philanthropique*, et plus récemment encore M. de Melun, dans son *Manuel des œuvres charitables*, c'est-à-dire de recueillir et constater sur toute la surface du pays toutes les institutions sous lesquelles se produit la charité privée, en associations si multipliées pour l'apprentissage et le placement des enfants pauvres et orphelins, pour l'assistance des vieillards, pour les secours aux femmes en couche, pour les crèches, pour les asiles, les écoles gratuites, les colonies agricoles, les ouvroirs, les maisons de refuge, les maisons de retraite, les sociétés de patronage, etc., etc.? Rien ne serait plus édifiant que de réunir les sommes annuelles dont ces établissements disposent, et les résultats qu'ils obtiennent par un bon et intelligent emploi de leurs ressources. Nous saurions ainsi, non-seulement tout le bien qui se fait par l'exercice de la charité ostensible, mais

encore tout ce que de généreuses inspirations ont suggéré d'idées utiles et de moyens ingénieux pour pratiquer et répandre les œuvres de la bienfaisance dans notre pays. La propagande de la charité s'étendrait ainsi par la connaissance de ses meilleures pratiques, et nous ajouterons même, par le résultat comparé de ses bonnes œuvres.

De même que la statistique de la justice criminelle a donné l'idée de faire une carte de la criminalité comparée dans les diverses régions de la France, ainsi la statistique de la bienfaisance permettrait aussi de dresser sa carte de France, et alors une généreuse émulation s'établirait de l'est à l'ouest, du nord au midi, et aucune région ne voudrait être en arrière du mouvement général de la charité.

Il nous reste à parler de la charité *individuelle*, mais que dire de cette charité cachée qui agit mystérieusement soit par la main du donateur, soit par celle du curé ou d'un autre intermédiaire aussi discret? Qui pourrait révéler à quelles sommes s'élèvent chaque année, d'un bout de la France à l'autre, ses bonnes œuvres?

Un jour la France pourra connaître, nous l'espérons bien, quelle masse de millions la charité ostensible vient ajouter annuellement aux 115 millions déjà connus et acquis à la charité légale. Mais s'il était permis de lever ce voile mystérieux qui nous dérobe la source la plus considérable et l'horizon le plus étendu de la charité privée; si nous pouvions énumérer et constater les secours que la charité individuelle répand sur toute la surface de notre vaste et généreux pays, nous serions probablement fort surpris des centaines de millions auxquels s'élèverait le budget annuel de la charité privée, considéré dans son ensemble, de toutes les formes et de tous les noms sous lesquelles elle s'exerce; et cependant chaque jour cette société est calomniée. Tout récemment encore, après l'avoir accusée d'être, pour ainsi dire, sans sympathies et sans entrailles pour le soulagement de la misère, on lui re-

prochait de n'avoir rien fait pour l'amélioration des prisons.

Je ne veux pas ici réveiller les discussions qu'a soulevées la question du régime pénitentiaire et des réformes qu'il devait entraîner, mais à ceux qui prétendent que rien ne s'est fait, je répondrai : Les prisons offraient une affreuse confusion des détenus de tout âge, et trop souvent même une séparation illusoire des détenus de sexe différent; c'étaient de véritables repaires de toutes les immoralités, de véritables écoles de tous les vices, qui débordaient même sur la société tout entière, par l'action des transfèrements qui faisaient sillonner toute la France à ces condamnés de tout âge et de tout sexe. Eh bien, qu'a-t-on fait pour les condamnés *passagers, enfants, femmes* et *hommes ?*

Pour les passagers, la réforme a été radicale; par le transfèrement cellulaire, on a réalisé trois résultats immenses : on a d'abord délivré la société du scandaleux spectacle de ces criminels enchaînés et endurcis qui étalaient de Paris, et même de Strasbourg à Brest, Rochefort et Toulon, le cynisme de leur immoralité. On a ensuite épargné, non-seulement à des condamnés moins pervers, mais encore aux femmes, aux enfants, et aussi à l'honneur des familles, cette sorte d'exposition publique qui était une révoltante et illégale aggravation de la condamnation. Enfin, on a supprimé les dangers de cette confusion des sexes et des âges dans les transfèrements et les affreux désordres qui en étaient la triste conséquence.

Voilà le service qu'on a rendu à la société en dehors des prisons; voyons ceux qu'on a réalisé au dedans :

On a d'abord isolé l'enfance, on a créé pour elle des établissements spéciaux d'éducation correctionnelle et des colonies agricoles pour les jeunes délinquants, et après leur avoir donné l'enseignement industriel ou l'enseignement agricole, ainsi qu'une instruction élémentaire, morale et religieuse, on a fait plus encore : des sociétés de patronage se sont formées pour recevoir l'enfant à la sortie de ces établissements, pour

lui procurer un placement et veiller sur sa conduite pendant trois ou quatre années. C'est ainsi qu'à Paris seulement on a vu le chiffre des récidives parmi les jeunes libérés diminuer de 70 à 10 p. 0/0, chiffre incontestable et qui pourrait être attesté à l'Académie par l'un de ses plus illustres membres, si sa modestie ne l'empêchait peut-être, comme président de la société de patronage des jeunes libérés de la Seine, de parler ici de résultats dont l'honneur lui revient en si grande partie.

Quant aux femmes condamnées, non-seulement on les a complétement isolées de toute communication possible avec les condamnés adultes, mais on n'a plus même voulu confier la discipline et la surveillance intérieures à des gardiens. On a heureusement réalisé ce qui paraissait d'abord une témérité à reléguer dans le domaine des utopies. Dans ces maisons centrales de femmes qui comprennent les criminelles de toutes les catégories, puisque les condamnées aux travaux forcés ne sont pas dirigées sur les bagnes, on a remplacé le sabre du gardien par la croix de la sœur de charité, et cette discipline organisée avec son tribunal de la justice disciplinaire et sa comptabilité morale, a imprimé à la prison la physionomie austère et religieuse du couvent. Aussi a-t-on vu, à la suite de ces réformes, une diminution constatée dans le mouvement de la criminalité et de la récidive parmi les femmes : résultat précieux et fécond qui inspirait les meilleures espérances pour l'avenir, lorsque la suppression du travail est venu jeter dans ces établissements le désordre et le découragement.

Voilà ce que la réforme en France avait accompli, fait pour les passagers, pour les jeunes délinquants et pour les femmes condamnées. Maintenant nous ne nous bornerons pas à défendre ici l'utilité des faits, mais encore celle des idées. Nous demanderons à tous ces déclamateurs ce qu'il y avait de mieux à faire que ce qu'on faisait en France pour les passagers, pour les jeunes délinquants et pour les femmes condamnées. Qu'ils s'expliquent, car on

ne renverse pas une bonne idée avec des déclamations, mais seulement en lui opposant une idée meilleure. Qu'ils nous disent donc s'ils ont imaginé quelque chose de mieux que le transfèrement cellulaire pour les passagers; que la colonie agricole et la société de patronage pour les jeunes délinquants; enfin que cette discipline et cette physionomie austère et religieuse du couvent, imprimée à la prison des femmes criminelles. Qu'ils nous disent enfin si nous pouvons mieux faire que de continuer à faire ce que nous faisions, en nous efforçant de refaire ce qu'ils y ont défait.

Enfin, quant aux condamnés adultes, la réforme pénitentiaire commençait aussi à y réprimer énergiquement les abus et à y introduire progressivement d'utiles améliorations. Ainsi, pour nous en tenir à la question du travail, il est curieux de remonter seulement à 1803, pour apprécier le chemin qu'on avait parcouru et le progrès qui s'était réalisé.

A cette époque, le problème de l'introduction et de l'organisation des travaux industriels dans des maisons de condamnés, paraissait quelque chose de si difficile et de si périlleux, qu'à peine osait-on concevoir d'autre occupation que de tresser de la paille ou d'éplucher de la laine. L'organisation industrielle ne se fit ensuite qu'au préjudice du caractère moral et répressif de la détention. Les orgies de la couture servirent de stimulants au travail, et le spectacle du travail des prisons était ainsi devenu une insulte à la probité malheureuse. Qu'a-t-on fait dans ces derniers temps? la couture fut supprimée; une tâche individuelle fut imposée à chaque détenu, et le travail ne devint plus pour lui que l'obligation morale qu'il devait accomplir.

Le travail des prisons fut alors placé par le détenu au véritable point de vue pénitentiaire. On dit au condamné qu'il devait en prison, non-seulement apprendre *à travailler*, mais *encore* à vivre *de son travail*, c'est-à-dire à défrayer la dépense de nourriture et d'entretien. On devait ainsi le ren-

dre à la société, avec la conviction qu'il avait acquise à la prison, que son travail devait suffire à ses besoins, et, en quelques années, ce grand résultat moral et financier allait être obtenu ; en quelques années les maisons centrales allaient couvrir les dépenses des détenus valides, ainsi que le Gouvernement en acquérait la preuve par l'expérience des maisons en régie, lorsqu'est intervenu le décret qui a suspendu le travail des prisons et replongé les détenus dans la fange et les vices de l'oisiveté, et nous a fait en un jour rétrograder de trente années dans la réforme des prisons. Et malheureusement ce déplorable décret n'a pas porté une atteinte moins funeste aux intérêts du trésor qu'à ceux de la réforme. Il n'y avait en effet que quelques jours à attendre, et les entrepreneurs des travaux industriels des prisons seraient venus d'eux-mêmes, après la révolution de Février, comme ils l'avaient fait après la révolution de Juillet, réclamer comme une faveur qu'on leur permît de ralentir, sinon de suspendre le travail. Ainsi donc, après la révolution de 1830, l'Etat aura payé des indemnités aux entrepreneurs pour continuer le travail, et après la révolution de Février, grâce au décret, il faut leur en payer aujourd'hui pour l'avoir suspendu ! Puissent ces observations n'être pas sans utilité pour deux grandes questions qui demandent leur solution, à savoir : la question de l'organisation de l'assistance publique et de la réforme pénitentiaire.

Elles prouveront qu'on peut et qu'on doit rencontrer dans les sympathies, dans les œuvres et dans les précédents de la charité privée, un point d'appui large et fécond auquel il faut rattacher l'organisation de l'assistance publique.

Et quant à la réforme pénitentiaire, elles prouveront ce qui s'était déjà fait et ce qui restait encore à faire, et éclaireront ainsi par les précédents et les jalons du passé, la marche que peut suivre la réforme pour les perfectionnements de l'avenir.

A la suite du rapport de M. Charles Lucas, M. Moreau de Jonnès communique à l'Académie les résultats de documents statistiques, officiels et inédits, qui font connaître, pendant une série d'années, les plus récentes, le revenu total des établissements de bienfaisance, savoir : les hôpitaux et hospices, et les bureaux de bienfaisance.

	Bureaux de bienfaisance.	Hôpitaux.
1841	— 12,248,724 fr.	— 60,574,972 fr.
1842	— 12,779,214	— 63,937,206
1843	— 13,381,547	— 62,597,820
1844	— 18,164,982	— 65,017,938
1845	— 18,214,743	— 66,090,274
1846	— 19,872,481	— 67,586,197

	Totaux.
1841	— 72,823,696 fr.
1842	— 76,716,420
1843	— 75,979,387
1844	— 83,182,920
1845	— 84,305,017
1846	— 87,458,678

Ainsi, pendant une période de six ans, les revenus des bureaux de bienfaisance se sont augmentés de 7,623,000 fr., ou plus de 38 p. 0/0. Ceux des hôpitaux se sont accrus de 7,011,000 fr., ou presque 12 p. 0/0. Au total, ils ont gagné 15 millions ou 21 p. 0/0, c'est-à-dire beaucoup plus d'un cinquième de leur montant en 1841.

Dans ces chiffres ne sont point compris les recettes des établissements nouveaux : crèches, salles d'asile, ouvroirs, qui les élèveraient probablement à la somme annuelle de cent millions.

Il faut remarquer, en outre, que dans les revenus, des hô-

pitaux et bureaux de bienfaisance, il y en a qui produisent près de 22 millions et qui proviennent de biens-fonds, en grande partie de propriétés dans les villes. Or, il est bien connu que l'évaluation des revenus de cette sorte de propriété est presque partout d'un tiers au-dessous de la réalité. S'il en était ainsi, il faudrait ajouter plus de sept millions au revenu total, et l'élever à 94 millions au moins.

Une grave observation dont la vérité est évidente pour tout le monde, c'est que les 30 millions d'habitants de nos campagnes ne participent à cette richesse qu'imperceptiblement. Ce sont les cinq à six millions d'habitants des villes et surtout des grandes cités, qui l'absorbent presque totalement; circonstance fort importante puisqu'elle change entièrement sa répartition et sextuple la quote-part de chacun.

Dire que le pays n'a point failli, pendant ces dernières années, à remplir le pieux devoir de secourir le malheur et de soulager la misère, ce serait vouloir prouver la lumière, et les chiffres que je viens de rapporter en donnent un témoignage incontestable.

ANALYSE

D'UN MÉMOIRE DE M. MOREAU-CHRISTOPHE

SUR

LE DROIT A L'OISIVETÉ

ET

L'ORGANISATION DU TRAVAIL SERVILE

DANS LES RÉPUBLIQUES GRECQUE ET ROMAINE.

M. Moreau-Christophe a lu un mémoire intitulé : *Du droit à l'oisiveté et de l'organisation du travail servile dans les républiques grecque et romaine.*

« Le droit *au* travail, a dit M. Moreau-Christophe, après quelques considérations préliminaires sur le travail libre comparé au travail servile, le droit *au* travail qui constitue le plus gros problème social des temps modernes, n'était et ne pouvait être dans la pensée de personne, dans les temps anciens. Le droit *du* travail, problème moins ardu à résoudre, n'y était pas davantage.

« Il en était autrement du *droit à l'oisiveté* dans les républiques grecque et romaine. Ces républiques ne connaissant qu'un élément normal de production, la conquête, c'est-à-dire la maraude internationale et le pillage systématique à l'étranger, l'absence de toute occupation industrielle consti-

tuait, pour ainsi dire, l'occupation légale de l'universalité des citoyens, en ce sens que tous les citoyens avaient le droit de vivre sans rien faire, en temps de paix, aux dépens du trésor public. Aussi, l'oisiveté y était-elle soumise à des conditions d'être et de réglementation qui faisaient de son exercice une sorte de droit constitutionnel entièrement inconnu dans nos républiques modernes.

« Quant au travail proprement dit, bien que sa nature servile se différenciât essentiellement du nôtre, il n'en était pas moins pareillement soumis à des lois d'organisation disciplinaire qui, sans faire de son exercice le fondement d'aucun droit, ont fait de ces errements les errements constitutifs du travail libre dans nos sociétés laborieuses. »

Le mémoire de M. Moreau-Christophe est divisé en deux parties.

Dans la première partie, l'auteur établit d'abord que les anciens considéraient le travail manuel comme chose vile et comme devant, à ce titre, rester le lot exclusif de l'esclave. Ce sentiment profond de mépris et d'aversion pour tout labeur physique, pour tout travail corporel, surtout lorsqu'il s'appliquait à la production industrielle, aux arts et aux métiers mécaniques, n'existait pas seulement dans les superstitions de l'Orient, il était encore enraciné dans les préjugés des diverses nations qui occupaient l'Europe pendant les derniers siècles de l'ère païenne.

Du droit au mépris pour le travail naquit, pour les anciens, ce que M. Moreau-Christophe appelle le *droit à l'oisiveté*, droit consacré par la doctrine de tous les philosophes de l'antiquité et qui constituait le privilége de quiconque, pauvre comme riche, portait le titre de citoyen. Vainement Hésiode, Solon, Numa, essayèrent de détruire ce droit. Le premier en chantant le travail, le second en interdisant l'oisiveté dans sa république, le troisième en instituant les corporations de métiers, le droit à l'oisiveté prévalut, et le travail resta le lot des

esclaves et des citoyens infimes dont la condition équivalait à la servitude.

Le droit à l'oisiveté impliquant, selon M. Moreau-Christophe, le droit à la mendicité, à la prostitution et au vol héroïque, la classe libre ou oisive se composait, à Rome, en première ligne, des patriciens, des plébéiens, des prolétaires, puis des mendiants, des bandits, des courtisanes.

L'oisiveté était donc la grande affaire des républiques grecque et romaine, en ce sens que ce n'était pas une mince besogne pour le gouvernement des deux républiques que de contenir, sans le frein du travail, cette masse nombreuse, oisive, affamée, turbulente, appelée, ici le peuple d'Athènes, là le peuple de Rome. « Car, dit M. Moreau-Christophe, le droit à l'oisiveté était garanti aux deux peuples plus fortement que ne le sera jamais chez nous le droit au travail; et la difficulté d'organiser le travail chez nous est moindre peut-être que ne l'était celle d'organiser l'oisiveté chez eux. »

Cette première partie du mémoire se termine par l'exposé des moyens à l'aide desquels était organisée l'oisiveté à Rome et à Athènes. A Athènes, paresse salariée; obole quotidienne à tous les fainéants; théoricone, repas au prytanée, jeux et spectacles gratis, etc. A Rome, *panem et circenses*, fêtes publiques, jeux publics et privés, jeux scéniques, jeux du cirque, chasses de bêtes féroces, combats de gladiateurs, etc.; puis les *missilia*, les *comitia*, les *balnea*, les *lupanaria*, les *popinæ*; et, sur tout cela, les détails les plus curieux, et des aperçus du plus grand intérêt.

M. Moreau-Christophe arrive à cette conclusion :

L'oisiveté, même organisée, ne peut produire, à Rome comme à Athènes, que ce que l'oisiveté peut produire, la misère; la misère ne pouvant qu'être le partage de l'homme libre là où le travail est l'attribut de l'esclave.

Dans la deuxième partie de son mémoire, M. Moreau-Christophe traite de l'organisation du travail servile chez les Ro-

mains, et d'abord de la condition des classes serviles ou laborieuses à Rome : esclaves, affranchis, mercenaires.

Le travail servile comprenant le travail industriel et le travail agricole, l'auteur traite séparément et avec des détails que nous ne pouvons reproduire, de l'organisation de l'un et de l'autre, et des procédés réglementaires propres à chacun d'eux.

Il arrive à cette conclusion, que le remède à une organisation qui entraînait l'appauvrissement et la dépopulation se rencontra dans l'abolition du droit à l'oisiveté, affranchissement du travail par le christianisme.

A la suite de la lecture du mémoire de M. Moreau-Christophe, M. Ch. Giraud a présenté des observations critiques sur le caractère économique et industriel des sociétés grecque et romaine. Nous le reproduirons dans notre prochain numéro.

M. Naudet a ajouté ce qui suit :

J'ai demandé la parole, a dit M. Naudet, pour soumettre à l'Académie et proposer à l'auteur des savantes lectures que nous avons entendues dans cette séance et dans les deux précédentes, mes remarques sur l'ensemble et sur quelques détails de son ouvrage. Ce sont plutôt des réserves que des critiques. J'aurais d'ailleurs mauvaise grâce à le critiquer, puisqu'il m'a fait l'honneur d'admettre dans sa dissertation une assez grande partie de mon mémoire sur les secours publics chez les Romains, et de quelques autres écrits relatifs aux antiquités romaines; seulement les mêmes autorités ne nous conduisent pas aux mêmes affirmations, aux mêmes résultats.

Je ferai deux parts de ces lectures : la première, dans laquelle il a exposé sa thèse : *Le droit à l'oisiveté chez les anciens*, avec les conséquences de ce droit; la seconde, dans laquelle il développe sa théorie du travail servile, ou de l'état

du commerce et de l'industrie dévolus aux esclaves, avant les temps modernes.

Il faudrait entrer dans une trop longue et trop minutieuse discussion qui excéderait la durée de cette séance et la patience de l'Académie, si je voulais examiner une à une les assertions de l'auteur dans cette seconde partie, et les passages dont il les appuie. Je me bornerai à quelques observations sur la méthode et sur l'argumentation.

Il me semble que l'auteur a considéré l'antiquité trop en masse, et a trop généralisé certains faits, trop assimilé des temps et des lieux très-divers, des peuples et des usages très-différents. Réunissant sous une même proposition une preuve tirée d'Hésiode, un témoignage de Tacite ou de Xénophon, voyant ou croyant voir le travail servile fonctionner selon les mêmes principes et les mêmes conditions en Grèce, en Italie, chez les Athéniens et les Romains, sous les consuls et sous les empereurs, il a formé de tous ces éléments une synthèse qui ne supporterait pas toujours l'épreuve de l'analyse. On pourrait aussi, en regardant de près aux citations, trouver qu'il y en a plusieurs qui ne se prêteraient pas tout à fait aux propositions qu'il veut établir et aux inductions qu'il en a tirées. N'y a-t-il pas de l'exagération à dire que le travail servile, dans l'antiquité, faisait tout le commerce et toute l'industrie; que le travail des hommes libres était l'exception, et que c'est par l'admission de l'esclave au partage des profits de l'exploitation, en vertu d'une concession volontaire et d'un intérêt intelligent du maître, qu'a commencé l'association des travailleurs avec les capitalistes oisifs? Est-ce qu'il n'y avait pas des hommes libres, des citoyens d'un rang distingué qui faisaient le négoce? Qu'on ouvre les lettres de Cicéron, on le verra soit en correspondance avec des négociants romains, soit écrivant à ses amis pour les leur recommander (*Epist.* XII, 24; XIII, 26, 43). Sénécion, ami de Sénèque, faisait valoir ses capitaux dans une multitude d'entreprises (SEN., *Ep.* 101). On pour-

rait citer beaucoup d'inscriptions du genre de celle-ci : *Civium romanorum qui Mitylenis negotiantur... patrono* (ORELL., *Insc. lat.* 4111). Le bisaïeul de Vespasien était un entrepreneur de travaux agricoles (SUET., *Vespas.* 1). Et quant à la classe des artisans, des ouvriers, elle ne se recrutait pas moins parmi les hommes libres. Ce cordonnier qui se moquait de Caligula (DIO, LIX, 26), les gens de métier sur lesquels ce même empereur frappait un impôt (*ibid.*, 28), cet armurier nommé Marius, qui usurpa pendant quelque temps la pourpre impériale (TREB. POLL., *Trig. Tyr.* 8), n'étaient point des esclaves. Ce sont là, dira-t-on, des exemples d'accidents qui ne prouvent pas péremptoirement une habitude universelle, permanente. Mais les sentences des légistes ne peuvent s'appliquer qu'à la vie commune, et démontrent un état ordinaire de la société. Feuilletez le *Digeste*, vous verrez des ouvriers de condition libre, recevant chez eux en apprentissage des enfants nés de parents ingénus (*Sutor... puero discenti ingenuo filio familias, parum benefacienti quod demonstraverat forma calcei cervicem percussit*, etc. L. 5, *Ad leg. aquil.* IX, 2), des filles du peuple, couturières, tisserandes, ou s'adonnant à d'autres professions (*Et ancillarum nomine et* FILIARUM FAMILIAS *de peculio actio datur, maxime si qua* SARCINATRIX *aut* TEXTRIX *erit, aut aliquod* ARTIFICIUM VULGARE *exerceat*. L. 27, *de peculio*, XV, 1). La location du travail de l'homme libre (*Qui operas suas locavit*, etc. L. 38, *Locati conducti*, XIX, 2) est consacrée par l'interdiction même de toute aliénation de liberté par contrat de location (*Locare servitutem nemo potest. Ibid.*, L. 44).

Sans doute l'esclave participait en trop grande proportion à l'exercice des professions industrielles ; mais ce n'est pas se tenir dans les limites de la vérité historique, de dire qu'il l'absorbait entièrement, et que le *droit à l'oisiveté* restait l'attribut de l'homme libre. C'est là ce que je ne puis accorder.

Jamais dans aucun pays, excepté chez les sauvages, on n'a proclamé le droit à l'oisiveté, jamais on n'a mis la fainéantise en honneur.

Selon l'auteur, « de l'orgueil des patriciens et des riches serait né le mépris de la classe réduite à travailler pour vivre; et de là, chez les hommes libres pauvres, le mépris pour le travail, puis la mendicité, les mauvais métiers de faux témoins, de faussaires, etc., tout cela érigé en *droit à la mendicité, droit au vol.*

« Le travail utile, productif, aurait été abandonné aux esclaves. Un tel état social aurait pour origine la distinction, la séparation absolue des patriciens et de la plèbe. Le nom de la *plèbe* serait synonyme de *populace.* »

Ce sont bien là les propositions de l'auteur et même ses propres termes, à moins que ma mémoire ne me trompe étrangement; et l'argumentation dans laquelle elles se développent est fondée sur un très-ample appareil d'érudition, mais qui me paraît radicalement ruineux.

Il est impossible d'admettre l'interprétation qu'il fait de plusieurs mots, et surtout la signification qu'il donne, dans ses combinaisons, à une foule de passages des auteurs anciens. Je ne saurais dissimuler que j'ai été frappé de quelques discordances entre l'histoire dont il s'autorise et les tableaux qu'il présente; et, dans plusieurs raisonnements, les conclusions déduites des faits cités produisaient sur moi l'effet d'une musique où l'accompagnement serait en dissonance avec le chant, ou bien encore d'un édifice dans lequel les matériaux, pierres et bois, bien taillés, et empruntés à d'autres constructions très-solides, seraient la plupart posés, comme disent les gens du métier, en porte-à-faux.

Cela vient, je crois, de ce que l'auteur, séduit par un aperçu piquant, ingénieux, tout nouveau, extraordinaire et tirant même un peu au paradoxe, a négligé un certain ordre de documents, n'a pas assez mesuré la mise en œuvre de ceux

qu'il amassait, et enfin a pris d'abord l'effet pour la cause dans sa revue historique du travail servile.

Le premier état des races humaines dans la barbarie, c'est la guerre d'extermination des hommes entre eux; le second degré, immense progrès, c'est la guerre d'extermination des cités seulement. Le vainqueur tue la cité vaincue, conserve la vie des hommes captifs, pourquoi? non pas apparemment par générosité, par sensibilité, on n'en est pas encore là, mais par intérêt pour soi. Le captif servira son maître et labourera les champs, fabriquera les objets de première nécessité pour ce maître.

Ce n'est donc pas le mépris pour l'activité laborieuse qui a créé le travail servile, c'est le droit du plus fort.

Mais le conquérant n'a jamais eu la prétention de mettre l'oisiveté en honneur et de s'en faire honneur à lui-même : il se réserve la guerre et les périls, et les exercices qui l'y préparent.

Chez les Romains, ceux des premiers âges, qui me représentent un troisième degré de civilisation, un nouveau progrès : le travail honore, l'oisiveté est une honte.

Seulement, on n'estime que le genre de travail qui fait l'homme robuste et qui produit des guerriers : l'agriculture.

Tout ce qui est illustre alors chez les Romains habite la campagne, exploite ses terres. Pourquoi avait-on institué ces officiers des consuls qu'on appelle *viatores?* C'est que, pour assembler le sénat, il fallait aller chercher les sénateurs à la campagne (Columella, *Præf. lib.* I). La charrue, comme dit Pline, était conduite par des mains triomphales : « *Vomere laureato,* etc. » Dans le VIe siècle, Caton écrivait sur l'agriculture; il disait que, quand on voulait faire l'éloge de quelqu'un comme d'un homme de bien, on l'appelait *bonum agricolam.* Ainsi, je le répète, ce n'est pas le mépris pour le travail qui a créé le travail servile; il est né par nécessité de ce grand mal préexistant, de ce vice organique de l'antiquité

qui la sépare si profondément des constitutions modernes, l'esclavage lui-même. Cicéron ne méprise pas les ouvriers de Rome à cause de leurs ouvrages, mais à cause de leur ignorance, de leurs erreurs funestes, des emportements où les entraînaient de mauvaises passions, et parce qu'ils se mettaient comme instruments de désordre entre les mains des intrigants populaires et se mêlaient alors avec les esclaves dans les fureurs de l'émeute : « *Opifices et tabernarios atque illam omnem fæcem civitatum quid est negotii concitare?* (Pro Flacco 8). *Vis absit; ferrum ac lapides removeantur, operæ facessant, servitia sileant* (*Ibid.* 38).

Ainsi jamais on n'a érigé l'oisiveté en droit, toujours on l'a frappée de réprobation.

Qu'est-ce que veut dire l'opposition si fréquente, chez les anciens auteurs, de l'*industria* à l'*ignavia?* l'*industria*, non pas l'industrie, mais l'activité, mais la vie laborieuse.

Ecoutez ce jeune homme d'une comédie de Plaute, qui flotte d'abord entre le vice et la vertu et qui se décide à la fin pour la dernière :

Certum est ad frugem applicare animum, quanquam ibi animo.
Labos grandis capitur; boni sibi hæc expetunt, rem, fidem,
Gloriam et gratiam, hoc probis pretium est (*Trin.* II, 1).

Ecoutez le voluptueux Catulle lui-même :

Otium et reges prius, et beatas perdidit urbes. (Carm. LI, 15.)

Un vrai Romain était un bon *pater familias*, cultivant son patrimoine, faisant valoir ses terres, ses prés, vendant ses blés, ses vins, la laine de ses troupeaux, gouvernant bien sa maison, et tenant tout le monde dans l'ordre et dans une occupation utile, la femme, les enfants, les serviteurs; soignant les intérêts de ses clients, les recevant dès le point du jour dans son *atrium* pour leur expliquer le droit, et plaidant leurs causes au tribunal des édiles ou du préteur, s'il était besoin.

Coruncanius, Appius Claudius, Caton, se mettaient ainsi au service de leur clientèle ; et ce n'était pas seulement un mérite exceptionnel des plus grands citoyens : Plaute, dans ses *Menechmes* (IV, 2), montre que c'était la pratique vulgaire de tout homme assez riche pour avoir des clients.

Le commerce faisait encore la passion des Romains. Les sénateurs équipaient des vaisseaux, et l'on régla un jaugeage qu'ils ne devaient point dépasser. (TIT. LIV. XXI, 63). Les citoyens moins opulents allaient faire le négoce en Italie, en pays étranger. Cette activité industrielle était poussée si loin, que, dans une guerre contre Philippe de Macédoine, le camp romain, pendant un armistice, se dégarnit de soldats, parce qu'on s'était dispersé dans les villes voisines pour commercer. L'ennemi en profita et remporta la victoire.

Le droit à l'oisiveté n'est donc pas d'invention romaine, non plus que le droit à la mendicité. « J'aimerais mieux mourir que de réduire ma famille à mendier. *Malim moriri quam meos mendicarier.* » (PLAUT. *Vidular.*) Voilà le sentiment commun, c'est la comédie qui en rend témoignage.

Encore moins créèrent-ils le droit de voler. Ils condamnaient le voleur à payer le double ou même le quadruple de la valeur du larcin.

S'il m'est permis encore de porter mes observations sur quelques-uns des détails que ma mémoire me rappelle, je ne crois pas que les historiens nous autorisent à penser que les prolétaires, les *capite censi*, les gens de la sixième classe, fussent marqués d'ignominie, et qu'aucune loi les eût exclus du service militaire. Ils étaient exemptés de ce service, comme de tout tribut, parce qu'ils n'avaient pas assez de biens pour satisfaire à ces devoirs civiques.

Le citoyen riche s'armait à ses dépens, le pauvre n'avait pas le moyen d'acheter cuirasse et bouclier; mais, s'il pouvait et voulait faire la guerre, on se gardait de le repousser. Dans plusieurs circonstances, la république arma les prolétaires, et

quand elle n'en faisait pas la dépense, elle les reçut dans les troupes légères, les frondeurs.

Bien plus, il n'y avait pas de dignité, après l'an 388 de Rome, qui ne fût accessible à tous les citoyens, même aux prolétaires. Voici ce que dit Denys d'Halicarnasse : « La république fournit à ceux qui prennent part aux affaires de l'Etat tout ce qui leur est nécessaire, pourvoyant d'une manière splendide et magnifique à leur entretien ; de sorte que, pour ce qui est de l'aptitude aux honneurs, le plus pauvre n'a pas moins de droit que le plus riche (*μήδε ἀτιμότεςον εἶναι*), mais tous les Romains dignes par leurs vertus des charges les plus illustres sont égaux entre eux, *ἴσους ἀλλήλοις*. » (DIONYS. *Ed. Reisk.* p. 2352.)

Comment pourrait-on dire après cela que les hommes libres à Rome étaient divisés en deux castes, les patriciens ou la noblesse, et la plèbe ou la *populace?*

Et Sempronius Gracchus, le vainqueur de l'Espagne, le père des Gracques, et ces fameux Tiberius et C. Gracchus, et Pison Frugi, l'un des plus illustres consulaires, qui venait prendre sa part du secours alimentaire accordé aux plébéiens, pour montrer l'abus, et Marcellus, conquérant de Syracuse, et Flavoleius le pauvre, et Siccius Dentatus, tous deux centurions primipilaires, et les Decius, consuls, et tant d'autres illustres magistrats ou guerriers, n'étaient-ils pas de famille plébéienne?

La plèbe, loin de pouvoir être qualifiée de *populace*, devint le corps privilégié depuis le consulat plébéien. Les exclusions furent pour les patriciens, les plébéiens purent arriver à toutes les magistratures, sans conditions et sans réserve.

Dans la seconde guerre punique, il y eut une année où le peuple voulait porter deux grands généraux au consulat; cela fut impossible, la loi s'y opposait: ils étaient tous deux patriciens. Il fallait qu'au moins un plébéien fût consul ; il pouvait y en avoir deux à la fois. (*Tit. Liv.* XXVII, 34.)

La magistrature plébéienne, au contraire, le tribunat, était incompatible avec le patriciat. Lorsque Clodius, l'ennemi de Cicéron, voulut se faire nommer tribun, il fallut qu'il changeât de famille et se fît adopter par un père plébéien.

Ici nous reconnaissons l'inconvénient de confondre les institutions d'époques différentes : il y eut, en effet, un temps, à Rome, où régna une noblesse de race, noblesse théocratique, exclusive ; mais ensuite s'éleva la noblesse d'illustration, dans laquelle les hommes nouveaux faisaient souche de grandes familles ; leurs descendants acquéraient les avantages de l'antique notabilité. Mais tous, anciens et nouveaux, patriciens comme plébéiens, étaient égaux en droit, et personne d'entre eux ne se prévalait du droit à l'oisiveté, quoiqu'il arrivât à quelques-uns de profiter et d'abuser de leur fortune et du nom de leurs ancêtres.

La plèbe faisait des lois pour tous, patriciens et plébéiens, *plebiscita;* les patriciens n'en faisaient pas sans le concours de la plèbe.

La plèbe ne cessa donc pas de grandir jusqu'au moment où elle s'abattit, comme dit Montaigne, par l'extravagance de sa force, et tomba sous le joug de ses démagogues. Et alors même on ne proclamait point le *droit à l'oisiveté;* l'opinion publique ne flétrissait point les travailleurs.

Faut-il encore ajouter quelques autorités à celles que nous avons empruntées au Digeste? Auguste, on le sait, eut un moment l'envie de supprimer les distributions de blé établies depuis l'an 630 de Rome, et cela en considération des négociants et des agriculteurs. (*Ut aratorum et negotiantium rationem duceret.* Suet. *Aug.* 42.) Le nom d'Auguste me rappelle un passage très-notable de Dion Cassius, dans le discours de Mécène sur le gouvernement. Que ce soit la pensée de Mécène, ou la pensée de Dion, qui le fait parler, ce sera toujours celle d'un homme politique ; l'auteur était un sénateur romain. Voici ce qu'il a écrit : « Il faut honorer les ar-

tisans, ceux qui exercent un métier utile ; il faut détester les gens qui ne font rien ou qui s'occupent à mal faire. » (*Lib.* LII, 37).

Il y eut sans doute à Rome des paresseux et des oisifs. Où n'y en a-t-il pas? Mais ils déguisaient leur inutilité sous le nom de services, *officia*. Personne ne s'avoue désœuvré. La véritable sanction du *droit à l'oisiveté*, ce serait la proclamation du droit au travail.

RAPPORT VERBAL

SUR UN OUVRAGE DE M. SCHMIDT

INTITULÉ

HISTOIRE ET DOCTRINE

DE LA SECTE DES CATHARES

OU ALBIGEOIS

PAR M. MIGNET.

M. Mignet fait hommage, au nom de M. Schmidt, de l'ouvrage que ce docte professeur à la faculté de théologie et au séminaire protestant de Strasbourg vient de publier sous le titre de : *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*. Il rappelle à l'Académie tous les mérites de ce remarquable travail, dont une partie lui a déjà été communiquée et se trouve analysée dans les comptes rendus de ses séances. M. Schmidt a rendu un éminent service à l'histoire en donnant les résultats de ses laborieuses recherches et de ses savantes conclusions sur un des points les plus importants et les moins bien connus du moyen âge. L'ouvrage de M. Schmidt est divisé en deux volumes. L'un de ces volumes retrace l'histoire de cette grande secte qui a existé pendant cinq siècles dans les différents pays de l'Europe avec des fortunes diverses; l'autre est consacré à l'exposition de ses curieuses doctrines et du gouvernement de ses églises.

L'histoire de ces sectaires, qui, sous le nom de Cathares,

de Bulgares, de Paterins, d'Albigeois, de Vaudois, de Poblicans, etc , se sont répandus d'Orient en Dalmatie, en Italie, en France, en Hongrie, en Bohême, en Allemagne, en Angleterre, dans le nord même de l'Espagne, M. Schmidt la divise en trois périodes. La première période s'étend depuis l'origine de la secte dans les pays slaves au xe siècle, jusqu'à son apparition plus générale en Occident vers le milieu du xiie ; la seconde embrasse les temps de son plus vaste développement et de sa plus grande puissance jusqu'à l'avénement du pape Innocent III, son redoutable et victorieux adversaire ; la troisième comprend la lutte qu'elle eut à soutenir contre les persécutions organisées par le saint-siége et les armes des croisés catholiques jusqu'à sa disparition définitive au xive siècle en Italie et en France, et au xve dans les pays slaves.

Ce que M. Schmidt a fait pour l'histoire des Cathares, il l'a fait également pour leur doctrine; il a exposé leur système théologique et leur administration religieuse avec le même savoir et une grande sûreté. Il a défini, d'une manière ingénieuse et précise, le genre de dualisme qui était le fondement de leur croyance, et a montré en quoi il différait de celui des Pauliciens et des Manichéens qui avaient précédé les Cathares. Sa sagacité a retrouvé dans les souvenirs confus et les débris informes laissés par cette secte anéantie, sa métaphysique religieuse, son organisation sacerdotale, les cérémonies de son culte, les préceptes et la pratique de sa morale. En publiant ce savant ouvrage, M. Schmidt a réuni tout ce qui était épars, éclairci ce qui restait obscur sur les Cathares et sur la redoutable crise à laquelle le catholicisme a été exposé par leurs progrès et leur puissance ; il a comblé pour ainsi dire une lacune de l'histoire du moyen âge, et son travail est ce qu'il y a à cet égard de plus complet comme érudition, de plus judicieux comme critique et de plus intéressant comme histoire ; c'est d'ailleurs un livre très-bien écrit.

RAPPORT VERBAL

SUR UNE BROCHURE DE M. GRÜN

INTITULÉE

LE VRAI ET LE FAUX SOCIALISME

LE COMMUNISME ET SON HISTOIRE

PAR M. FRANCK.

J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, au nom de son auteur, M. Grün, rédacteur en chef du *Moniteur*, d'un petit livre intitulé *le vrai et le faux Socialisme, le Communisme et son histoire.*

Dans cet écrit, beaucoup plus étendu que son volume ne semble l'indiquer, M. Grün a résumé, sous une forme claire, précise, attachante, les différents systèmes au nom desquels on trouble aujourd'hui l'esprit des masses, que des hommes violents dirigent comme autant de machines de guerre contre la société, et les critiques victorieuses qui ont été faites par l'expérience d'abord, et ensuite par les esprits les plus éminents de notre époque. On pourrait former une bibliothèque avec les ouvrages qui ont déjà paru pour et contre le socialisme. C'est donc une heureuse idée qu'a eue M. Grün d'en exprimer la substance dans un petit livre destiné à devenir populaire, et qui l'est déjà, avec les conclusions les plus nettes et les plus décisives en faveur de la société.

M. Carnot adresse en hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Gabriel Rossi, un ouvrage intitulé : *Considérations sur la condition économique et sociale de l'État pontifical, comparée spécialement avec celle de la France et de l'Angleterre* (en italien), 2 vol. in-8°. M. Blanqui se propose d'examiner cet ouvrage et d'en faire l'objet d'un rapport verbal à l'Académie.

L'Académie procède, par la voie du scrutin, à la nomination d'un candidat pour la chaire de législations comparées, actuellement vacante au collége de France. Au premier tour de scrutin, le nombre des votants étant de 18, M. Laboulaye réunit l'unanimité des suffrages, et sera, en conséquence, présenté à M. le ministre de l'instruction publique comme candidat de l'Académie.

M. Blanqui continue la lecture de son *Rapport sur la situation des classes ouvrières dans les départements du midi.* — M. Naudet continue la lecture de la 2e partie de son *Mémoire sur la police chez les Romains.*

Séance du 24. — M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, lequel informe l'Académie que, sur son rapport, et vu la double présentation de M. Laboulaye, désigné à la fois par le collége de France et par l'Académie des sciences morales et politiques, le président de la République, par arrêté du 20 mars courant, a nommé M. Laboulaye professeur à la chaire de législations comparées au collége de France, en remplacement de M. Lherminier.

M. Blanqui continue et achève la lecture de son *Rapport sur la situation des classes ouvrières en 1848.* — A la suite de cette lecture, il s'ouvre une discussion à laquelle prennent part MM. Cousin et Blanqui.

Séance du 31. — M. Moreau de Jonnès présente, au nom de l'auteur, M. Paul Laurens, l'*Annuaire administratif du département du Doubs.*

Sur la proposition du secrétaire perpétuel, l'Académie décide que la section d'économie politique et de statistique se réunira samedi prochain à 11 heures, à l'effet d'examiner quel sera, pour l'année 1849, l'emploi des 4,000 fr. consacrés annuellement à des recherches d'économie politique et de statistique.

M. Moreau (Christophe) est admis à lire un mémoire ayant pour titre : *Du droit à l'oisiveté et de l'organisation du travail des classes serviles dans l'antiquité.* — A la suite de cette lecture, M. Ch. Giraud présente des observations.

COMMUNICATION

SUR LA

SANTÉ DU PEUPLE

PAR M. LÉLUT.

CE QU'ON FAIT MAINTENANT POUR LA SANTÉ DU PEUPLE (1).

Lorsque la première, la grande Assemblée constituante, dans l'article premier de sa *Déclaration des droits*, eut proclamé ce principe que les hommes naissent libres et égaux, elle déclara presque immédiatement, par un autre article de sa constitution, que, parmi ces droits, figure le droit à l'assistance dans les maladies ; elle décréta, en d'autres termes, la création et l'organisation d'un système de secours publics pour les membres de la famille française dont la faiblesse ou la misère pouvait compromettre ou aurait compromis la santé, pour les enfants abandonnés, pour les vieillards, pour les pauvres, malades ou infirmes.

Comme beaucoup d'autres décrets de l'illustre Assemblée, cet article de sa constitution relatif à la santé du peuple ne reçut pas son exécution, je veux dire son exécution littérale. Malgré les excellents travaux, les efforts tout philanthropi-

(1) M. Lélut a fait précéder le travail que nous reproduisons de l'exposé sommaire de ce qu'on faisait jadis pour la santé du peuple.

ques de son *Comité de mendicité*, l'Assemblée constituante n'eut pas la satisfaction d'organiser un système général de secours publics, un ensemble combiné de mesures tendant à assurer ou à rétablir la santé des classes laborieuses. Mais, à défaut d'un système régulièrement institué, elle porta un grand nombre de décrets et d'instructions ayant de plus ou moins près cette santé pour objet : décrets ou instructions sur les hôpitaux et hospices, sur leurs biens, rentes, redevances, sur l'administration de ses biens, sur les établissements des Sourds-Muets, des Aveugles, sur les Enfants-Trouvés, sur l'établissement d'ateliers de charité dans les départements, etc.

Après les décrets de la Constituante, une foule de décrets, conçus dans le même esprit et tendant au même but, furent rendus par les diverses assemblées, les différents gouvernements qui lui succédèrent : l'Assemblée législative, la Convention, le Directoire, le Consulat, l'Empire et enfin les monarchies constitutionnelles de 1814 et 1830.....

Venons à ce qui a été fait, à ce qui l'est encore tous les jours.

Pour la santé du peuple, comme pour toute santé, il y a deux choses, il n'y a que deux choses à faire : la maintenir, quand elle est bonne, et au besoin l'améliorer ; la rétablir quand elle est mauvaise.

La première tâche, tâche de prévoyance, appartient à la science de l'hygiène ; la seconde est du ressort de la médecine.

Mais ici, et sur-le-champ, se présente une nouvelle division, éternelle comme la nature : la campagne et la ville, le peuple de la campagne, le peuple de la ville ; la santé du peuple de la campagne, la santé du peuple de la ville.

Je commence par le peuple de la campagne. C'est de beaucoup la partie la plus nombreuse de la nation, celle qui est le plus éloignée des secours directs de la médecine, et à laquelle de tout temps se sont particulièrement adressés les conseils de cette science, lorsqu'elle a essayé de se rendre populaire.

Qu'est-ce que font donc, en ce moment, l'hygiène et la

médecine pour affermir ou rétablir la santé du peuple des champs ? Qu'est-ce que l'Etat leur demande dans ce but ?

Premièrement, pour ce qui regarde l'hygiène, l'Etat, on doit le reconnaître, a l'air de faire moins et fait moins, en effet, pour la santé du peuple des campagnes que pour celle du peuple des villes. On comprend pourquoi il en est ainsi.

Les conditions hygiéniques où vit le peuple des campagnes, la partie peu aisée de ce peuple, ces conditions sont bien supérieures à celles où vit cette même partie du peuple des villes.

Les habitations du peuple des campagnes peuvent être et sont en effet, souvent, aussi mal construites, aussi resserrées, aussi insalubres, en un mot, que les plus chétives habitations du peuple des villes. Ses aliments peuvent être et sont trop souvent de la nature la plus grossière et la moins substantielle. Cela est malheureusement vrai ; mais il y a une condition hygiénique sous le rapport de laquelle le peuple laborieux des campagnes sera toujours mille fois mieux partagé que celui des villes. Cette condition capitale est celle de son existence même, celle d'un travail au grand air, en plein champ, en plein soleil, au sein de toutes les influences de lieu, d'atmosphère qui entretiennent et fortifient la sentée. Ces habitations souvent trop étroites, basses, sans air, qui forment nos hameaux, nos villages, le peuple des campagnes n'y séjourne guère que la nuit ; et quand ses travaux les plus habituels ne l'appellent pas au loin dans les champs, c'est encore très souvent en dehors de sa demeure que le retiennent d'autres occupations. Son vrai logis, c'est la campagne, son toit la voûte du ciel, son atmosphère l'atmosphère entière de ses vallons.

Quelle différence entre de telles conditions d'hygiène, et par conséquent de santé, et celle où vit le peuple des villes ! Ces habitations étouffées, insuffisantes, malsaines, qui composent souvent de vastes quartiers, ce n'est pas seulement la nuit que les habite le peuple des villes, il y passe ses jours, sa vie tout entière. En sort-il, c'est pour se retrouver dans les

mêmes conditions ; c'est pour continuer son travail, sa vie dans des rues étroites, sombres, fangeuses, où l'air ne se renouvelle pas, où le soleil pénètre à peine, où rien ne supplée à cette végétation des campagnes, qui est un si puissant agent d'assainissement.

En présence de telles différences dans les conditions hygiéniques où vit le peuple des villes et celles où vit le peuple des campagnes, on comprend que l'administration du pays ait pu, sans injustice réelle, s'occuper moins des moyens de garantir la santé de ce dernier.

L'administration s'est aussi moins occupée des moyens de rétablir, par la médecine, la santé de ce peuple des campagnes, et voici pour quelle raison :

Dans ces grandes agglomérations d'hommes qui constituent nos villes, et dont quelques-unes s'élèvent parfois à la proportion d'un petit Etat, l'individu est, en quelque sorte, isolé, perdu, et, dans ses maladies, pour ne parler ici que d'elles, les liens de famille et d'amitié sont loin de suffire toujours à à neutraliser les dangers de cet isolement. Mais que, comme cela n'arrive que trop souvent, le pauvre qu'atteint la maladie soit sans amis, sans famille, soit étranger dans la cité, cet isolement, déjà si grand, devient un complet abandon, un abandon dans lequel il périrait, si la sollicitude de l'administration ne venait l'y chercher.

De là dans les villes la nécessité absolue de ces grands établissements où la bienfaisance publique met toutes les ressources de l'hygiène et de la médecine au service du peuple souffrant, malade et infirme. De là ces bureaux de charité, de secours, ces hôpitaux, ces hospices, ouverts à la longue série des misères et des longues maladies humaines, quand elles s'ajoutent à la pauvreté.

Dans les campagnes, au contraire, la société peu nombreuse constitue une sorte de grande famille, composée d'un certain nombre de familles réelles qui, par quelque point, ont pres-

que toutes entre elles quelque lien de parenté. De plus, tous les membres de cette société, s'ils ne sont pas amis, se connaissent. Pour aucun d'eux, par conséquent, il ne peut y avoir d'isolement complet, et par cela même d'abandon. Le pauvre malade, le pauvre infirme, y reçoit, en secours particuliers, plus et mieux souvent que ne lui donnerait, dans les villes, l'assistance publique. Il le reçoit de mains amies, chez lui, quelque pauvre et humble que soit son chez lui.

Est-ce à dire toutefois que rien n'ait été fait, que rien ne se fasse par l'Etat, le Gouvernement, pour la santé du peuple des campagnes ?

Je prétends, au contraire, que de près ou de loin, d'une façon plus ou moins directe, il a été fait, il se fait beaucoup dans ce but.

Et d'abord, croit-on que la santé du peuple des campagnes, de la partie de ce peuple qui possède le moins et fatigue le plus, n'ait rien à gagner à ces travaux d'assainissement incessamment accomplis sur toute la surface du territoire, à ces travaux de viabilité qui embrassent les canaux et les routes de toute sorte et de tout degré, et rendent chaque jour ces voies de communication plus nombreuses et plus faciles ? Croit-on que ce ne soit pas, au contraire, la partie pauvre et laborieuse du peuple dont la santé profite de l'exécution de toutes ses œuvres ? Les riches, à la rigueur, pourraient s'en passer, comme ils s'en passaient autrefois. Renfermés dans de vastes habitations bien distribuées, bien ventilées, pourvues de tout ce qui peut servir aux commodités de la vie, entourées de vastes cours, de grands jardins, d'utiles ombrages, ils auraient bien moins à souffrir que le peuple du mauvais état des campagnes et de la difficulté des routes. Et si cela leur paraissait nécessaire, si leur santé y était intéressée, pour quitter ces campagnes insalubres, franchir ces routes difficiles, ils n'auraient qu'à le vouloir.

Le peuple, au contraire, a tout à gagner, pour sa santé et

tout ce qui s'y rapporte, aux grands travaux d'utilité publique. C'est pour lui surtout qu'ils sont entrepris. Dans les villages qu'il habite, une rue nouvelle ne se perce pas, une mare ne se comble pas, une place plus vaste ne se couvre pas de nouveaux arbres, une source plus abondante ne vient pas alimenter la fontaine, balayer les rues, assainir le lavoir, sans que sa santé en vaille mieux.

Toutefois, malgré des conditions hygiéniques supérieures et qui vont chaque jour en s'améliorant, la robuste santé du peuple des champs s'altère et fait place à la maladie. Elle s'altère par l'effet de sa force même qui provoque à l'abus et fait négliger les premiers signes de l'affaiblissement et du mal. Elle s'altère par suite de toutes les influences qui agissent d'une manière générale sur la santé de chacun de nous, par suite des influences particulières auxquelles est soumise la vie agricole, par l'excès du travail, le passage subit du chaud au froid dans ce même travail, l'insuffisance ou la mauvaise nature des aliments, enfin par tous les accidents violents qu'entraînent les rudes labeurs de la campagne.

Or, pour toutes ces altérations de sa santé, le peuple des campagnes est-il dépourvu de secours, de moyens de guérison ?

Sans doute il n'a pas, en général, à sa disposition ou au moins dans son voisinage, à sa porte, ces hôpitaux, ces hospices, où le peuple des villes trouve des moyens si abondants de guérison ou de soulagement pour ses maladies, ses infirmités, ses blessures.

Il n'a pas, non plus, autant du moins que ce dernier, ces bureaux de bienfaisance où de charitables filles de Dieu, venant en aide aux efforts et aux prescriptions de la médecine, distribuent à l'indigent malade ou infirme, les soins, les médicaments, et même certains aliments que nécessite son état.

Toutefois, le malade pauvre des champs est loin d'être entièrement privé de ces secours et de ces soins dans lesquels la religion se fait l'auxiliaire de la médecine. Com-

bien de simples bourgs, de villages même où existent de ces succursales des grands établissements de bienfaisance des villes ! En exécution de la loi du 7 frimaire an V, il n'y a presque pas un chef-lieu de canton qui ne soit aujourd'hui doté d'une de ces fondations.

Mais ce qu'a le peuple des campagnes, ce qu'il doit à une autre loi de l'Etat, la loi du 19 ventôse an XI, qui créa les *officiers de santé*, c'est le médecin des campagnes, de plus en plus répandu, de plus en plus instruit, de plus en plus l'égal de celui des villes ; ce médecin, qui est bien le médecin de la santé du peuple, toujours prêt, de nuit et de jour, à lui donner ses conseils, ses soins et souvent ses secours.

Ce qu'il a ensuite, au moins dans plusieurs de nos départements, ce que l'État ne tardera pas à lui donner dans tous, ce sont les *médecins cantonaux*, dont l'idée appartient à la première Constituante, et dont la salutaire mission est de donner gratuitement aux malades pauvres de tout un canton des soins qui ne le cèdent en rien à ceux que reçoivent dans les hôpitaux ou des bureaux de bienfaisance les malades pauvres des villes.

Ce que le peuple des campagnes a encore, ce que déjà l'Etat lui accorde, ce sont les *médecins des épidémies*, chargés, lorsque quelqu'un de ces fléaux vient à s'abattre sur une partie du pays, de s'assurer de la nature du mal, de donner l'impulsion, la régularité aux moyens destinés à le combattre, de s'associer même de leur personne à l'emploi de ces moyens.

Ce qu'a enfin le peuple des campagnes, ce sont les *médecins des vaccinations*, dont le titre indique assez le devoir, celui d'offrir, d'imposer même à ce peuple le bienfait d'une des plus grandes découvertes que le hasard, un de ces hasards que tient en réserve la Providence, ait mis aux mains de la science pour le bien de l'humanité.

C'est surtout pour le peuple des villes, je veux dire pour sa

santé, qu'ont été tentés les plus grands efforts : efforts de la charité et de la bienfaisance individuelle, efforts de la charité et de la bienfaisance publique, efforts résultant, en définitive, du cours naturel ou plutôt divin, des choses, et tendant au plus vaste et plus complet soulagement de ceux qui souffrent le plus.

De ces efforts sont nés, dans nos villes, et particulièrement dans celle qui est leur modèle à toutes, ces établissements sanitaires de toute sorte qui vont chaque jour se multipliant :

1° Bureaux et dispensaires de charité pour des secours, des soins hygiéniques et médicaux de toute espèce donnés passagèrement et à domicile ;

2° Hôpitaux pour les maladies aiguës surtout, celles qui ont un cours rapide, une durée courte : maladies particulièrement médicales, que guérissent surtout des remèdes administrés à l'intérieur; maladies chirurgicales dont la guérison nécessite des opérations, des pratiques, qui sont presque exclusivement l'œuvre de la main ;

3° Enfin, hospices pour les maladies, les infirmités qui, par leur nature même, ou par suite de leur irrémédiable progrès, sont pour toujours au-dessus des ressources de l'art, et condamnent ceux qui en sont atteints à l'impuissance et à la misère.

Et tous ces efforts de la charité, tous ces établissements hospitaliers prodigués au peuple des villes, mis à la disposition de sa santé, n'étaient que trop nécessaires.

C'est dans les villes, il n'est pas hors de propos de le répéter, que se rencontrent les plus nombreuses et les plus profondes misères, que les malheureux, les pauvres vivent et pourraient mourir dans le plus grand isolement, dans le délaissement le plus complet. C'est dans les villes que, par suite de la nature des choses, de la rareté ou de la tiédeur des liens de parenté et d'amitié, la bienfaisance individuelle a le moins d'ardeur et de puissance.

C'est donc dans les villes que la sollicitude de l'administration doit mettre le plus d'activité, de persévérance à suppléer

à cette impuissance de la bienfaisance privée, dans le double but de préserver la santé du peuple des atteintes auxquelles elle est exposée, et de la rétablir quand elle les a subies.

Or, on peut, je crois, affirmer, sans crainte d'être contredit, que l'administration n'a pas manqué à cette sainte tâche.

Lorsque dans les grands centres de population, dans les grandes villes de notre pays, et notamment dans celle qui est le centre de tous ces centres, on voit des bassins, des canaux se substituer au cours naturel des fleuves, de larges quais plantés d'arbres border et ombrager ces bassins, de magnifiques promenades entourer la cité de leurs verte ceinture, des places nouvelles se créer, ou d'anciennes places s'agrandir, des rues larges, longues, se percer, se croiser en tous sens ; lorsque dans ces rues, sur ces places, ces boulevards, ces quais, ces promenades, on voit de nombreux équipages emporter à travers la foule ceux que la richesse, la puissance élèvent un moment au-dessus d'elle, la plupart se disent, et cette foule surtout, que c'est pour ces privilégiés du travail et de la fortune que tant de grands ouvrages sont entrepris ; que c'est pour le plaisir de leurs yeux, pour les commodités de leur vie qu'on a nivelé ces quais, planté ces boulevards, élargi ces rues, créé ou agrandi ces places, jeté sur les marbres qui les décorent les gerbes d'argent de cette fontaine.

Sans doute, la puissance et la richesse profitent de ces établissements, prennent leur part de ces jouissances ; mais cette part est une part restreinte ; et il s'en faut que ce soit pour elles que s'accomplissent toutes ces œuvres. La Providence, en y appliquant le génie de l'homme, en y intéressant sa gloire, avait en vue une œuvre plus haute.

Ce qui circule avant tout dans ces rues élargies, sur ces quais, ces boulevards, ces vastes places, ces ombreuses promenades, c'est la vie, la santé du peuple. Car c'est là que le peuple vit, accomplit sa tâche, exerce son travail, prend ses loisirs, jouit de ses joies ; c'est de là, c'est de tous ces

grands réservoirs que ses humbles demeures, même quand elles en sont éloignées, tirent leur soleil, leur air, leur lumière.

C'est donc bien pour lui, avant tout pour lui, que s'accomplit, sous forme d'embellissements de toute sorte, l'assainissement de nos cités et en particulier de la grande cité.

C'est pour lui encore que s'exécutent, chaque jour, ces travaux proprement dits d'assainissement ou de sécurité que règle à Paris, pour prendre un exemple, l'administration municipale, sur les avis d'un conseil de salubrité : ces innombrables flambeaux que chaque nuit allume et qui préservent les pas du peuple des accidents et des malfaiteurs ; ces milliers de fontaines dont les eaux lavent et assainissent les rues et les places publiques ; ces égouts qui entraînent, à de grandes profondeurs, hors de la portée de tous les sens, les immondices d'une population d'un million et plus de créatures humaines ; la relégation, aux confins de la cité, de ces abattoirs dont les miasmes souvent putrides nuisaient tant jadis à la santé publique. C'est enfin presque exclusivement pour le peuple que sont portés tous ces règlements de salubrité relatifs à la bonne qualité des aliments et des boissons, à la police des habitations, à celle des métiers et des usines insalubres.

Il y a deux parties dans la tâche imposée au Gouvernement de veiller à la santé du peuple. La première consiste dans l'emploi de tous les moyens que conseille la science de l'hygiène, pour empêcher que cette santé ne s'altère, pour faire même qu'elle s'améliore. Je viens de montrer que le Gouvernement n'a pas manqué à cette première partie de sa tâche.

Le second devoir de l'Etat, relatif à la santé du peuple, c'est de consacrer à son rétablissement, quand elle vient à s'altérer, tous les moyens nécessaires ou seulement utiles dont la médecine peut disposer.

L'ensemble de ces moyens compose le vaste système des établissements de bienfaisance de toute sorte que l'adminis-

tration des villes, et celle de Paris en particulier, consacre à la guérison des maladies de la partie peu aisée du peuple, au soulagement de ses infirmités, à l'entretien de ses infirmes.

Un homme, un médecin qui, dans le dernier siècle, a consacré à l'étude pratique de ces matières une science égale à sa charité, Tenon, a dit que l'état des hôpitaux donnait, en quelque sorte, la mesure de la civilisation d'un peuple. Parole noble autant que vraie; car la véritable civilisation est celle qui est fondée sur les principes de charité, de bienfaisance, de solidarité fraternelle; principes en vertu desquels le pauvre, arraché à sa pauvreté dans ses maladies, reçoit, pour guérir ou alléger ses souffrances, tous les secours que peut se donner la richesse.

Or, c'est bien ainsi, il faut le reconnaître, que les choses se passent dans les villes, dans les grandes villes, et en particulier à Paris.

Le malade pauvre ou seulement peu aisé croit-il pouvoir, veut-il recevoir chez lui, dans son humble demeure, au sein de sa famille, sous ses yeux, des mains de sa femme ou de ses enfants, les secours gratuits que lui offre la médecine, par l'intermédiaire de l'administration? Il en est le maître. Des établissements municipaux, les *bureaux de bienfaisance*, sont là qui mettent à sa disposition un médecin, des médicaments, des soins même que donnent de pieuses sœurs de Charité.

N'est-il atteint que d'une de ces affections qui n'empêchent pas maintenant le travail, mais qui pourtant doivent être arrêtées, sous peine, en s'aggravant, de finir par le rendre impossible? Il n'a pas même à franchir le vestibule des établissements consacrés à ces sortes de maladies : sur leur seuil, pour ainsi dire, il trouvera des conseils appropriés à son état, des secours, des médicaments, dont il pourra souvent user sur les lieux mêmes, sans que son travail, un travail indispensable, en soit un instant interrompu.

Le pauvre est-il sérieusement frappé d'une de ces maladies

aiguës, rapides, qui nécessitent des soins également rapides, qu'il ne peut se donner à lui-même ni recevoir de sa famille? Vingt hôpitaux lui sont ouverts; des hôpitaux qui, en ce moment, sont parvenus à un degré de magnificence et presque de luxe qui ne saurait être dépassé.

De ces hôpitaux, les uns, consacrés aux maladies du corps, comprennent, en effet, tout ce que le corps humain peut subir de douloureuses misères.

D'abord, la série souvent sanglante des affections brusques et violentes qu'engendre le travail manuel auquel se livre la partie la plus laborieuse du peuple : contusions, blessures, luxations, fractures, affections dites chirurgicales, parce que, comme le sait l'ignorance elle-même, c'est la main, une main savante, qui les soigne et les guérit.

Or, pour toutes ces maladies qui sont du ressort de la chirurgie, les hôpitaux abondent en ressources de toute sorte, en ressources telles que le riche lui-même ne peut souvent pas se les procurer. Méthodes les plus éclairées et les plus nouvelles, instruments les plus perfectionnés mis en mouvement par les mains les plus habiles; soins consécutifs les plus experts et de tous les instants, où le dévouement de la religion s'unit au dévouement de la science : c'est là ce que l'homme du peuple, atteint d'une maladie chirurgicale, trouve dans nos hôpitaux actuels avec une profusion dont notre temps peut s'honorer.

Viennent, dans une seconde catégorie bien plus étendue que la première, les maladies, si nombreuses et si variées, qui sont du ressort de la médecine proprement dite, de la médecine interne, de celle qui, malheureusement, ne guérit pas avec autant de sûreté que la chirurgie.

Pour toutes ces affections encore on n'imaginerait pas, si on ne l'a pas vu de ses propres yeux, tout ce que les hôpitaux offrent aujourd'hui de ressources à la santé altérée du peuple.

Que ceux qui nient le progrès, le progrès véritable, celui

du cœur, de la charité, prennent la peine de se reporter à seulement soixante ans en arrière; qu'ils lisent, dans l'ouvrage de l'homme excellent dont je citais tout à l'heure le nom, ce qu'étaient, à cette époque, les hôpitaux de Paris, et en particulier le meilleur de ces hôpitaux, l'Hôtel-Dieu. Qu'ils voient, dans des salles encombrées, obscures, insalubres, soumises, en un mot, aux plus mauvaises conditions, quatre, six, et jusqu'à huit malades réunis dans un même lit, souffrant, se tordant ensemble dans les agitations de la fièvre ou les convulsions de la douleur. Qu'en regard de ce tableau, ils se donnent le spectacle de nos hôpitaux actuels, de ces salles magnifiques, cirées, frottées, ventilées, chauffées, comme peuvent l'être des palais; qu'ils y voient, dans de vastes et bons lits, garnis du linge le plus blanc, pourvus de tous les accessoires nécessaires, de pauvres malades recevant des soins dont les riches manquent quelquefois dans leur propre famille. Qu'ensuite ils viennent, s'ils l'osent, calomnier, au profit des plus mauvaises passions, des plus détestables intérêts, le temps où ils vivent, la société dont ils font partie, l'administration qui marche à sa tête.

Et de ces innombrables maladies dont peut être affligée notre espèce, et particulièrement sa partie la moins heureuse, il n'y en a pas une qui ait été oubliée par la charité, délaissée par l'assistance publique.

Non-seulement de magnifiques hôpitaux sont consacrés en grand nombre aux maladies internes les plus habituelles, et par conséquent les plus nombreuses; mais des hôpitaux spéciaux sont affectés aux maladies d'une nature spéciale, et il n'y a pas une de ces maladies qui n'ait son établissement particulier : maladies des femmes, des enfants, des vieillards; maladies des sens, de l'ouïe, de la vue; maladies de la peau; maladies de divers autres organes dont je n'ai pas besoin de rappeler le nom; chacune de ces sortes de misères a sa place dans le vaste et complet catalogue des établissements de bien-

faisance que l'Etat met à la disposition de la santé altérée du peuple.

La médecine est trop fréquemment impuissante. Les soins les meilleurs, les plus savants, les plus empressés échouent. Quand la mort ne succède pas à la maladie, celle-ci souvent se perpétue, s'éternise, sous des formes que la science appelle chroniques, et devant lesquelles elle confesse la vanité de ses efforts. De là ce qu'on appelle des *infirmités*. Dans les classes riches, ou seulement aisées, ces infirmités n'ont pour résultat que de la douleur, de la langueur, l'impossibilité plus ou moins absolue de se livrer à des occupations qui ne sont, souvent, que des distractions ou des plaisirs ; mais, dans les classes pauvres, ou seulement peu aisées, dans ces classes où le travail, le travail de tous les jours, de tous les instants, est la condition de la vie, ces infirmités, en empêchant, ou même seulement en gênant le travail, seraient, si elles étaient complétement abandonnées à elles-mêmes, seraient, au propre, une cause de mort.

Ici encore, l'assistance publique, fille de cette fraternité qui unit, depuis soixante ans surtout, toutes les parties de la nation, a assuré la santé, ou plutôt la vie du peuple.

Des établissements particuliers, les hospices, aussi bien tenus, aussi parfaitement ordonnés que tous ceux dont j'ai parlé jusqu'à présent, sont ouverts à toutes ces infirmités, résultat, les unes des hasards, des accidents de la grossesse et de la naissance, les autres, de la nature ou de la prolongation des maladies. C'est là qu'en compagnie souvent de cette autre infirmité inévitable, également destructive de la possibilité du travail, la vieillesse, toutes les infirmités, les maladies incurables, trouvent un refuge, des soins empressés et variés qui ne les abandonnent qu'à la mort. Le sexe, l'âge, la cécité, la surdité, le mutisme ont leur place marquée dans ces asiles, véritables hôtels des invalides du travail : car ils sont ouverts surtout à ceux qui demandent ou auraient été

contraints de demander leur vie au travail de tous les jours.

Je viens de montrer, plus longuement que je ne l'aurais voulu, et pourtant trop brièvement encore, ce qui a été fait, ce qui est fait par la fondation d'établissements de toute espèce, par l'emploi de moyens de toute sorte, pour venir en aide à la santé du peuple compromise par les maladies du corps.

Combien plus ne pourrais-je pas insister sur ce qui a été fait, depuis trente ans surtout, sur ce qui se fait tous les jours pour porter remède aux altérations de cette santé provenant des maladies de l'esprit !

Je n'ai pas le temps de retracer ici ce qu'étaient, il n'y a pas plus d'un demi-siècle, les établissements destinés à incarcérer, plutôt qu'à traiter, les malheureux affligés de trouble de la raison. A cette époque, et malgré la répulsion, l'épouvante qu'inspirait encore cet ordre de maladies, les riches qui en étaient atteints pouvaient se faire un lot à part, soit dans une maison affectée à eux seuls, soit dans des voyages de distraction. Mais le peuple, le peuple pauvre, les médecins seuls savent ce qui arrivait de lui, quand s'était abattue sur sa tête la calamité la plus cruelle dont puisse être frappée l'humanité. Il n'y avait pas de prison, pas de cachot comparable aux cellules, aux loges dans lesquelles étaient renfermés les aliénés. Je n'ai pas vu les chaînes qui jadis y garrottaient le plus grand nombre d'entre eux. Pinel, un grand médecin, les avait déjà fait tomber. Mais je les ai vues encore, ces cellules hideuses, obscures, nues, glaciales ou brûlantes, suivant les saisons, où se roulaient, se blessaient, sur la même paille, plusieurs malheureux insensés.

Et maintenant, à la place de ces loges d'animaux féroces, de ces cours obscures, grillées, malsaines, sur lesquelles elles prenaient jour, que vois-je ? qu'est-ce que chacun peut voir ? Des constructions vastes, aérées, splendides, de grandes

cours, de grands jardins plantés d'arbres et de fleurs, des chambres, des galeries où la propreté commence à devenir du luxe, des ouvroirs où travaillent, la plupart du temps, dans un calme et avec une apparence de raison qui étonne, une foule de pauvres créatures qui jadis, il y a trente ans à peine, eussent été soumises à un traitement bien différent. De temps à autre, dans ces galeries, dans ces ouvroirs momentanément transformés, se fait entendre la voix de la musique; il s'y fait des lectures choisies, instructives ou consolantes; quelquefois même des danses s'y forment, des théâtres s'y improvisent, dont les acteurs sont ces mêmes malades que la science a commencé à rappeler à la raison.

Pour mieux assurer encore le succès de tous ces soins, aux grands établissements de la ville sont joints des établissements des champs: sortes des fermes ou même de manufactures, où l'agriculture et l'industrie se font les auxiliaires de la médecine. Les aliénés convalescents, ceux même qui ne le sont pas encore, trouvent dans ce travail du corps, dans les distractions forcées qu'il impose, une diversion heureuse et puissante à l'exaltation de leur esprit ou à ses dernières préoccupations maladives.

Et qu'on ne s'imagine pas que ce que je viens de dire de ce qui se pratique aujourd'hui dans les asiles ouverts au trouble de l'intelligence, s'applique à ceux de ces asiles élevés à grands frais pour les riches, et qui ne s'ouvrent qu'à prix d'or.

Je n'ai parlé dans tout ceci que des conditions que réunissent, que de l'aspect qu'offrent maintenant les établissements publics exclusivement affectés aux insensés de la classe pauvre. C'est pour les aliénés de cette classe, qu'aux soins médicaux matériels les plus variés, les plus empressés, se joignent, comme médecine morale, les moyens de travail et de distraction que je viens de signaler. Et ces deux ordres de moyens ne reçoivent point leur exécution sur les prescriptions de praticiens vulgaires : les hommes qui en dirigent

l'emploi sont, en ces matières, les maîtres de la science, ceux que l'opulence la plus exigeante ne trouverait pas à remplacer par d'autres plus savants et plus expérimentés.

Sans doute, et je ne veux pas le nier, ce n'est pas sur toute la surface de la France, ce n'est pas même dans toutes nos grandes villes qu'on rencontre, pour les aliénés de la classe pauvre, des établissements tels que ceux que possèdent Paris, Rouen, la Rochelle, le Mans, Bordeaux, et quelques autres capitales de nos provinces. Mais, ce qui n'est pas moins vrai, c'est que cette voie d'amélioration des établissements d'aliénés affectés à la classe laborieuse, est la voie où marche à grands pas notre administration charitable, voie qu'a ouverte, malgré son imperfection, la loi du 30 juin 1838. En vertu des dispositions de cette loi, dans quelques années, il n'y aura pas un point de la France où le peuple, atteint dans la santé de son esprit, ne trouve, pour sa guérison, dans les asiles les mieux disposés, des soins aussi bons et aussi complets que ceux qu'offrent actuellement les meilleurs établissements publics de Paris.

CE QUI RESTE A FAIRE POUR LA SANTÉ DU PEUPLE.

Dans l'exposé que je viens de faire de ce qui a été accompli, de ce qui est tenté chaque jour pour la santé du peuple, des principes de bienveillance toute fraternelle qui ont présidé à ces efforts, je viens d'effleurer un sujet bien vaste, et qui aurait demandé, ce que je ne pouvais lui donner ici, un volume. Toutefois j'en ai, je crois, assez dit pour dissiper bien des erreurs et détruire bien des calomnies.

Dans l'impossibilité absolue d'entrer dans le détail des preuves, j'ai dû me borner souvent à de simples affirmations ; mais ce sont des affirmations de faits que personne n'oserait contredire. Peut-être même que sous ma plume elles empruntent quelque autorité à une expérience laborieusement acquise, à d'anciennes et constantes études, enfin à une position qui,

soit comme médecin de la santé du peuple (1), soit comme conseiller de cette même santé (2), m'a non-seulement permis, mais forcé de connaître ce qui a déjà été fait pour elle, de sentir et de vouloir ce qui reste à accomplir.

Aussi suis-je bien éloigné de dire qu'il reste peu de chose à faire pour cette santé des classes laborieuses, dont l'étude et la préoccupation ont été celles d'une bonne partie de ma vie. Je suis bien persuadé, au contraire, qu'il en est tout autrement, et que, sur ce point capital des devoirs d'un bon gouvernement, un grand progrès est à accomplir. Mais ce dont je ne suis pas moins persuadé, c'est que ce qui reste à faire sera fait en vertu des mêmes principes d'après lesquels on s'est jusqu'ici dirigé.

Pour ce qui est de la santé du peuple si nombreux des campagnes, cette santé sur laquelle repose la défense extérieure du pays, combien de moyens utiles, indispensables, l'hygiène et la médecine n'ont-elles pas à conseiller!

Pour prévenir ses altérations, ses maladies, ce qui vaut mieux que d'avoir à les arrêter, à les guérir, combien de mesures à prescrire, d'institutions à fonder, dont une meilleure organisation municipale, un meilleur et plus expéditif emploi des ressources et des forces de la commune presseraient la réalisation!

Des chemins plus nombreux, meilleurs, plus secs, qui préviennent la fatigue, et dont le mauvais état ne s'ajoute pas aux humides intempéries du ciel, des marais à dessécher, des rivières à retenir dans leur lit, quelquefois à débarrasser de leurs immondices; et dans l'intérieur des villages, des rues à percer, à élargir, des mares infectes à combler, des fontaines à multiplier, à rendre plus abondantes, des maisons à assainir, ou à élever sur de meilleurs modèles; enfin, en même

(1) Médecin des hôpitaux de Paris.
(2) Membre du conseil de salubrité.

temps que tout cela, des conseils habilement donnés à des populations souvent trop défiantes ou inertes, sur de plus saines habitudes de vêtement, d'alimentation, de coucher, de travail même et de plaisirs.

Pour tous ces changements, toutes ces améliorations, il y a pour plusieurs siècles d'efforts, ou plutôt ces efforts ne cesseront jamais; tant sous ce rapport que sous tous les autres, nous sommes loin de ce qu'actuellement même nous pouvons concevoir comme le terme de la perfection.

Il est une institution qui, étendue à toute la France, pourrait tout ensemble provoquer et diriger ces efforts, leur faire porter des fruits à la fois plus hâtifs et plus mûrs : c'est l'institution qui, sous le nom de *conseil de salubrité*, fonctionne si activement et si utilement à Paris et dans quelques autres de nos grandes villes. Un semblable conseil, institué au chef-lieu de chaque préfecture et comprenant les hommes qui, dans le département, possèdent le mieux la science du l'hygiène et celle de l'administration, serait mis en communication légale avec chaque administration communale, y aurait même des correspondants. Il éclairerait cette administration de ses avis, par l'intermédiaire et sur l'invitation du préfet. Composé de notables du pays même, d'hommes initiés à ses idées, associés à ses besoins, partageant ses intérêts, connaissant ses ressources, il pourrait, mieux que tout autre corps constitué, combattre ou tourner certains préjugés locaux qui s'opposent, en tout pays, aux améliorations les plus raisonnables et les plus faciles. Un pareil conseil, sorte d'accessoire obligé de l'administration départementale, et en particulier de son conseil général, rendrait, je n'en doute pas, les plus grands services à l'hygiène publique dans chacun de nos départements, et ne tarderait pas à y mériter le nom de *conseil de la santé du peuple*.

J'ai dit, précédemment, que les campagnes avaient peut-être moins besoin que les villes d'établissements de bienfai-

sance affectés au rétablissement de la santé du peuple, et j'ai donné les raisons de cette assertion. Ai-je besoin d'ajouter ici que je n'ai entendu poser qu'une question de proportion ? Les campagnes comme les villes devront être graduellement dotées de toutes les institutions nécessaires au soulagement et à la guérison des misères et des maladies des citoyens de la classe pauvre. Ces institutions forment une partie considérable de celles qu'entraîne l'assistance publique , ce droit écrit dans la constitution, et elles sont déjà indiquées dans le projet de loi destiné à régler les détails de cette assistance.

Assurément, à l'heure qu'il est, et pour de longues années encore, il n'est pas possible de concevoir qu'à la commune et même au chef-lieu de canton, puissent se trouver rassemblées les institutions de secours et de traitement que réunissent les grandes villes et Paris en particulier : bureaux de bienfaisance pour les secours à domicile ; hôpitaux, hospices, pour les maladies aiguës et chroniques, les infirmités incurables, soit du corps, soit de l'esprit.

Mais ce qu'on conçoit parfaitement, ce qu'un emploi plus charitablement entendu des deniers des communes, centralisés dans ce but au département, permettrait d'accomplir presque immédiatement, ce qui est fait sur beaucoup de points de la France, ce serait la réunion au chef-lieu de préfecture, au chef-lieu même d'arrondissement , de toutes ou presque toutes les institutions relatives à la santé du peuple , dont je viens de rappeler l'énumération. Ainsi, l'habitant pauvre des campagnes arraché à son travail par la maladie trouverait, sinon près de son humble foyer, au moins à une distance peu éloignée, le lieu et les moyens de rétablir sa santé; et si enfin des infirmités incurables le mettaient hors d'état de reprendre jamais son travail, il pourrait, ainsi que l'habitant des villes, achever dans des établissements appropriés, des jours durement consacrés aux labeurs qui nourrissent le pays.

Toutefois, je dois le déclarer, si cela ne ressort pas assez de

tout ce qui précède, ce qui convient surtout aux habitants des campagnes, ce qu'il faut leur donner comme institution générale, c'est le bureau de bienfaisance, la distribution des secours à domicile. Cette institution est celle qui est le plus en harmonie avec leurs mœurs, leurs habitudes, leur point d'honneur, leur esprit de famille, leur désir de vivre et mourir au milieu de leurs enfants. Que l'assistance publique donc, lorsqu'elle leur devient nécessaire, aille les trouver dans leurs humbles demeures, et que ce ne soit qu'à toute extrémité qu'elle les en arrache pour leur ouvrir les portes de l'hôpital.

Quant au peuple des villes, en disant ce qui a été fait, ce qui se fait chaque jour pour sa santé, j'ai, par cela même, indiqué ce qui reste à faire. Il ne s'agit que de multiplier, d'étendre, de régulariser les institutions de bienfaisance de toute sorte, dont les unes, les institutions de salubrité, ont pour but de prévenir les maladies; dont les autres, les institutions hospitalières, ont pour objet de les guérir, ou d'en neutraliser les mauvais effets quand elles sont inguérissables.

Quelques phrases ou plutôt quelques chiffres montreront ce qui a été jusqu'à présent accompli, soit par l'Etat, soit par la bienfaisance individuelle, en établissements hospitaliers et en bureaux de bienfaisance, et par suite ce qui devra l'être peu à peu.

Des 86 chefs-lieux de département il n'en est pas un qui ne soit doté d'un hôpital ou d'un hospice, et souvent de l'un et de l'autre à la fois.

Tous les chefs-lieux d'arrondissement, à l'exception d'une vingtaine, jouissent du même avantage.

Des 2,484 chefs-lieux de canton qui ne sont ni des préfectures ni des sous-préfectures, il n'y en a qu'un tiers environ qui aient un hôpital ou hospice.

Quant aux bureaux de bienfaisance ou de secours à domicile, dont le nombre, pour toute la France, s'élève à environ

sept mille, tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement et presque tous les chefs-lieux de canton en possèdent (1). Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il est beaucoup de villes dont chacune en possède plusieurs. Cela résulte trop clairement du rapprochement des chiffres que je viens de poser.

Il est un point de la santé du peuple sur lequel, en ce moment même, doivent porter de préférence les institutions de salubrité destinées à la garantir. Ce point, c'est la santé de la partie du peuple qui vit et travaille en commun dans les grandes manufactures, les grandes usines, et qui voit là sa constitution s'altérer plus que partout ailleurs, ses forces décroître, notre espèce même s'abâtardir. Il a déjà été fait quelque chose dans ce but, mais il reste infiniment plus à faire.

Ce sera s'occuper, s'occuper utilement de la santé du peuple des manufactures et des usines, que d'encourager ou de multiplier les *sociétés maternelles*, les *crèches*, les *salles d'asile*; car ce sera prendre cette santé à ses premiers instants, à ses premiers pas dans la vie; ce sera la préserver de ces premières atteintes si facilement profondes et irremédiables, qui peuvent être le germe d'une foule de maladies, de celles surtout qui débilitent ou détruisent à jamais la constitution même originairement la plus forte; ce sera la soustraire aux misères, aux provocations du délaissement, aux mauvais entraînements, aux dépravations de la rue; ce sera l'affermir, d'une part par de bons aliments, de bons vêtements, une habitation saine; d'autre part, par de bons enseignements, dont le résultat, en définitive, intéresse tout autant la santé du corps que celle de l'âme.

Après s'être occupé de la santé du peuple dès le berceau et dans la première enfance, il faudra s'en occuper encore au moment réellement solennel où l'enfant, sur le point de de-

(1) En vertu de la loi du 7 frimaire an V. (27 novembre 1796).

venir homme, commence l'inévitable vie de l'homme, celle du travail et de la fatigue. Ici encore les choses ne sont ni à faire ni à organiser tout entières. Une loi tout humaine et toute morale, la loi du 22 mars 1841, règle le travail des enfants dans les manufactures, les soustrait aux travaux réellement insalubres; dit combien d'heures par jour ces pupilles de l'industrie devront donner à l'apprentissage, aux premières pratiques du travail qui doit assurer leur existence; combien en réclame le repos nécessaire à la réparation de leurs forces, au développement de leur constitution; combien il en doit être accordé à la culture de leur intelligence, à la modération, en un mot, du travail du corps par celui de l'esprit. Cette loi, quelque difficile qu'ait pu être son application, quelque défectueuse qu'ait été son exécution, a ouvert une voie des plus importantes à la conservation et à l'amélioration de la santé du peuple des manufactures. Elle doit être considérée comme un des actes qui font le plus d'honneur à l'ancienne administration, et montre que ce n'est pas d'hier que la classe qui gouverne a pris à cœur les intérêts de la santé du peuple et ceux de son éducation.

Je me répéterais sans utilité, si je disais qu'il faudra faire, sur une échelle de plus en plus vaste, et dans tous les détails indiqués par l'art et consacrés par l'expérience, tout ce qui, dans les grands ateliers, dans les grandes usines, peut prévenir la double altération de l'air, résultat de l'agglomération des hommes et de la nature ou de l'accumulation des matières sur lesquelles s'exerce leur industrie. On a déjà beaucoup fait à cet égard; on peut, on doit faire bien davantage. La science en donne chaque jour les moyens.

Un point non moins important, plus important encore peut-être que la salubrité des ateliers et des usines, c'est celle des logements occupés par les ouvriers de ces industries, ou, pour parler plus généralement, par les ouvriers de toute profession.

Il ne saurait y avoir qu'une voix sur l'insuffisance, l'insalubrité, et en quelque sorte l'iniquité d'un trop grand nombre de ces asiles. Tout a été dit sur ces quartiers sans nom, sur ces maisons infectes, sur ces galetas, ces greniers, ces caves, où vivent, où dorment entassés, non-seulement les ouvriers des manufactures, mais beaucoup de leurs frères des autres états. Il faut absolument que l'autorité municipale, qui, jusqu'à présent au moins, a seule qualité pour cela, s'occupe de substituer à ces repaires des habitations propres, décentes, salubres, où la moralité du peuple n'aura pas moins à gagner que sa santé. Je lis en ce moment, sur les murs de la capitale, d'immenses placards, annonçant que, sous le patronage de noms honorables, des quartiers, des *cités ouvrières*, doivent être construits dans le but que je viens d'énoncer. Il est inutile que je dise toute la sympathie que m'inspirent de tels projets, et combien je voudrais pouvoir contribuer à accélérer leur exécution; mais ce que je veux, ce que je dois dire, parce que cela se lie au dessein de cet écrit, c'est que la pensée de ces fondations est depuis longtemps la préoccupation de l'administration parisienne; qu'elle a été, à plus d'une reprise, l'objet des méditations de son conseil de salubrité; que des plans préparatoires de cette œuvre existent dans les archives de ce conseil, où ils ont été le point de départ des travaux auxquels l'assemblée nationale actuelle avait commencé à se livrer sur le même sujet. Qu'en cette circonstance encore, le peuple sache donc que, depuis des années, et avant d'être sortis de son sein par la voie de l'élection directe, l'administration, le gouvernement, s'occupaient de remédier à une des plus tristes causes de l'altération de sa santé.

Il y a une dernière, une suprême chose à faire dans l'intérêt de la santé du peuple, de la santé du peuple des villes comme de celle du peuple des campagnes, c'est d'éclairer son esprit. Et je ne veux pas dire par là qu'il faille, par quelque *avis au peuple*, renouvelé de celui que, dans le dernier siècle,

publia Tissot, appeler, pour ainsi dire, le peuple aux leçons de la Faculté; lui donner, dans un langage que, quoi qu'on fasse, il ne comprendra jamais qu'à demi, des préceptes de médecine, pour lui dangereux ou impossibles à suivre. Loin de moi une telle idée. Les manuels, en général, ne sont à l'usage que de ceux qui peuvent s'en passer.

Je veux dire qu'à mesure que s'éclairera le peuple, à mesure surtout qu'il acquerra cette éducation du cœur, préférable à toutes les lumières, il s'arrachera de lui-même à des préjugés dangereux, à des habitudes funestes, à des plaisirs mauvais pour sa santé. Admirable et saint résultat de cette solidarité de nos deux natures, qui fait que le bien comme le mal de l'une ne peut aller sans celui de l'autre; que la santé du corps et celle de l'âme se tiennent, se garantissent entre elles, suivant un axiome antique où il entre encore plus de philosophie que de médecine. Combien d'idées fausses ou pernicieuses, non-seulement pour la rectitude de l'esprit, mais pour la bonne direction du corps, peuvent céder à un degré plus élevé de culture intellectuelle, à une meilleure éducation! Combien de plaisirs, aussi dangereux pour la santé des organes que pour celle de l'âme, peuvent être remplacés, pour le plus grand bien de l'un et de l'autre, par des plaisirs plus relevés et plus moraux! Dans cette voie ouverte à l'amélioration de la santé du peuple, il y a beaucoup, il y a presque tout à faire; mais j'ai la ferme conviction qu'avec du temps et de bonnes intentions, tout ce qui est à faire se fera.

CE QUE LE PEUPLE PEUT FAIRE LUI-MÊME POUR SA SANTÉ.

Il est une preuve à l'appui de l'assertion que je viens d'émettre, sur ce que la santé du peuple doit attendre d'un supplément d'instruction et surtout d'éducation. Cette preuve se tire de ce que, dès à présent, avec les moyens dont il dispose, le peuple pourrait faire lui-même pour sa santé, si quelques idées un peu plus exactes, un peu plus de bonne volonté, un

peu moins de résistance aux bons conseils, présidaient à sa conduite sur ce point.

Quelles sont, pour le peuple des campagnes comme pour le peuple des villes, comme pour toute créature humaine, et en quelque sorte pour toute créature animée, les conditions conservatrices de la santé, préservatrices de la maladie?

La propreté, la tempérance, deux conditions auxquelles, en définitive, peuvent être rapportées toutes les autres.

Or, ne sont-ce pas là deux conditions, dans les campagnes comme dans les villes, à la portée de tout homme, de toute famille, des plus humbles même et des plus pauvres?

La propreté, pour lui donner la première place, la propreté, a-t-on dit souvent, est difficile, impossible même aux travailleurs de la classe pauvre; elle leur est interdite par les conditions, les nécessités de leur vie, par la continuité et la nature de leurs travaux.

Rien de plus exagéré que cette assertion; car rien, dans toute situation, de plus prompt, de moins dispendieux à remplir que le devoir de la propreté.

La propreté! mais c'est l'eau qui coule; cette eau qu'avec une si admirable abondance, j'allais dire une si admirable charité, la Providence a épanchée sur toute la face de la terre, en fontaines, en rivières, en mers. Elle est bien coupable, la créature humaine qui, se refusant à cette invitation de la Providence, dédaignant ce premier de tous ses bienfaits, croupit dans la fange, comme une brute immonde, quand certains animaux eux-mêmes, par l'emploi qu'ils savent faire de l'eau, lui donnent l'exemple de la propreté. Hé quoi! quelques gouttes, quelques seaux d'eau, employés durant quelques secondes, suffisent à la netteté du corps, des vêtements, des habitations; cette netteté suffit elle-même à prévenir une foule de maladies, de maladies les plus graves, ces effroyables affections de la peau, par exemple, qui, pendant tant de siècles, ont été à la fois la honte et le fléau de l'hu-

manité; et il y a des individus, des familles, des communes, des provinces, des nations entières qui continuent à pourrir dans la malpropreté. On ne dira jamais assez au peuple soit des villes, soit des campagnes, ce qu'il y a de facile, de salubre, et, en quelque sorte, de sacré dans la propreté. Elle est le premier signe qui distingue l'homme de la brute, la première condition de la santé, de cette santé où l'âme est aussi intéressée que le corps.

Il n'y a pas de corps si laid que la propreté n'embellisse, pas de vêtement si humble qu'elle ne relève, pas d'habitation si pauvre, si étroite, si malsaine, qu'elle ne puisse enrichir, agrandir, assainir, rendre habitable et agréable.

Or, que faut-il pour être propre dans son corps, son vêtement, son habitation? Je l'ai dit et je le répète, il faut une seule chose : le vouloir.

Il y a quinze ans, je me rendais en Suisse par la route si pittoresque qui descend des hauteurs de Jougnes à la petite ville vaudoise d'Orbe, en suivant le cours de la rivière de ce nom. Je m'affligeais de voir, au travers de ce charmant paysage, dans ce vallon où tout respirait l'aisance, de pauvres maisons, des chaumières délabrées, salement tenues, environnées d'inutiles immondices, et, devant ces maisons, des hommes, des femmes, des enfants, traînant une saleté non moins grande, sur les bords de cette jolie rivière dont les flots purs semblaient les convier à la propreté.

Comme je faisais ces réflexions, la scène vient à changer tout à coup. A ces habitations misérables et dégoûtantes succèdent des maisons de la plus gracieuse apparence, de la plus extrême propreté, blanches, vertes, lavées, presque frottées; autour d'elles des dépendances non moins bien ordonnées, non moins gracieuses, de beaux jardins, de frais enclos; et dans ces dépendances, sur le seuil de ces maisons, des habitants aussi propres, aussi bien tenus qu'elles.

Je venais de passer la frontière. C'était bien encore la

même terre, les mêmes forêts, le même ciel, les mêmes eaux surtout, la même rivière; mais ce n'étaient plus les mêmes habitudes. Là, dans le lieu que je venais de quitter, la malpropreté qu'il me coûterait d'appeler française; ici, dans le lieu où je me trouvais, la propreté suisse; là, pour tout dire en une seule parole, les flots de l'Orbe coulant inutiles, ici ces mêmes flots recueillis et utilisés.

Ce que je viens de dire de la propreté et de la facilité de son exercice, je le dirai de la tempérance, de cet autre devoir de santé que d'illustres philosophes chrétiens, dans leur langage plein de vérité, placent parmi les *vertus corporelles*. Pour pratiquer ce devoir, il ne s'agit encore que de savoir et de vouloir. Et sur combien de points n'a-t-il pas à s'exercer! Aliments, boissons, plaisirs, travail même, tout cela ressortit de cette vertu, qui est à la portée du plus pauvre et du plus humble. L'intempérance n'est que trop souvent la compagne de la plus extrême pauvreté.

Parmi les excès que doit prévenir la tempérance, je placerai d'abord un excès pourtant bien excusable, quelquefois même méritoire, l'excès du travail. Je sais bien que cette sorte d'intempérance n'est que trop souvent provoquée par des nécessités de plusieurs sortes: tantôt la nécessité de faire face à des besoins nombreux et pressants, d'assurer le pain de la famille, de préparer son avenir; tantôt l'obligation de mener vite un travail qui ne peut se suspendre, ou que risque de compromettre la variabilité du temps. Mais cette part une fois faite, ces exceptions une fois admises, le travail doit être restreint dans les limites que lui imposent les forces de l'homme. Au delà de ces limites, il se compromet par son excès même; il use, en quelques années, le fonds de vigueur de toute une vie, et livre aux plus douloureux hasards ces intérêts qu'il avait charge de garantir.

Mais ce qui, mille fois plus que tous les excès du travail, compromet ces intérêts, use ces forces, c'est la véritable in-

tempérance, celle que la médecine, comme la religion, place parmi les péchés mortels.

Si le peuple, pour lequel j'écris, pouvait un instant voir, par les yeux d'un médecin, d'un médecin qui a sondé de bien nombreuses et de bien horribles misères, tout ce qu'engendre de maladies le vice de l'intempérance, de la plus entraînante des intempérances, celle de la table et du plaisir; si ce peuple avait vu, à la suite de ces excès, des excès de l'ivrognerie et de la luxure, les plus graves et quelquefois les plus honteuses affections dégrader son corps, les plus tristes abrutir son âme; s'il avait vu surtout, dans leurs formes les plus hideuses, les funestes effets que produit, sur les organes et sur l'esprit, l'eau-de-vie, la *liqueur de feu*, comme l'appellent ces peuplades sauvages auxquelles elle a fait plus de mal que tout ce qu'a traîné à sa suite l'invasion de leurs conquérants.... le peuple, je n'en doute pas, prendrait en pitié son corps et son âme; il ne les soumettrait plus ni l'un ni l'autre au hasard, que dis-je! à la certitude de toutes les maladies qui naissent de l'intempérance. Sage, modéré, vertueux (le mot n'est pas trop fort) dans sa nourriture, ses plaisirs, son travail, il verrait ses forces se doubler, sa constitution s'affermir, sa santé enfin devenir inébranlable sous les rudes labeurs de ses diverses professions.

Or, ce que le peuple ne peut voir par ses propres yeux, approfondir par ses propres études, qu'il ne refuse pas de l'apprendre du témoignage de celui qui a vu, qui pouvait voir, et qu'il écoute ses conseils. Il n'en fut jamais de plus convaincus, qui partissent d'un cœur plus ami, d'un homme plus désireux de contribuer, même pour la plus faible part, à l'amélioration de sa santé.

Il est une autre vertu, sœur jumelle de la tempérance, et dont la pratique a sur la conservation de la santé des effets qui, pour être indirects, n'ont pas moins d'efficacité. Cette vertu c'est l'économie.

Voyez, dirai-je à cette famille en guerre avec l'économie, voyez dans votre rue, dans votre village, cette maison qui touche à la vôtre. Elle n'est ni plus vaste ni mieux construite que celle où vous habitez. La famille qui l'occupe comme vous n'a pour tout bien qu'un faible salaire; mais la plus intelligente épargne préside à ses humbles dépenses. Chacun de ses deniers est compté. Elle en accorde moins que vous à sa nourriture, à son vêtement, à ses plaisirs. Et pourtant son souper vaut mieux que le vôtre; ses habits sont meilleurs que les vôtres, plus variés, plus propres en été, mieux fournis, plus chauds en hiver. Sa maison est mieux tenue, plus claire, mieux chauffée que la vôtre; ses plaisirs plus nombreux et surtout plus purs. Aussi sa santé vaut-elle mieux que la vôtre, et elle vivra plus longtemps que vous.

Vous croyez que, dans son cellier, dans sa crédence, sur son dressoir, elle n'amasse que des denrées, d'utiles et nombreux effets. Elle fait plus, elle y amasse de la santé.

Vous pensez qu'en épargnant quelques écus au fond de sa bourse, elle se met en état de payer plus facilement le médecin. Elle agit mieux et plus sagement, elle s'assure les moyens de ne pas avoir besoin de lui.

Prenez donc exemple de cette famille, tenez compte de ce qu'elle fait, si vous ne tenez compte de ce que je vous dis. Comme elle, non-seulement vous serez mieux logés, mieux vêtus, mieux nourris, vous aurez de meilleurs plaisirs, mais, comme elle, vous deviendrez et resterez mieux portants.

En regard, et à la suite de ces exhortations générales, relatives au maintien de la santé, à l'éloignement des maladies, je voudrais pouvoir placer ici des préceptes relatifs à leur guérison. Mais je l'ai dit, et je le répète, c'est là une œuvre impossible, et même dangereuse à tenter. Il y a une hygiène populaire, et j'ai tâché d'en dire quelque chose, dans les pages qui précèdent; mais il n'y a pas de médecine popu-

laire. Ce qu'on peut, ce qu'on doit mettre à sa place se résume en un seul conseil.

C'est par ce conseil que je terminerai.

Après s'être garanti de la maladie par l'observation de ces deux conditions que j'appellerai de nouveau deux vertus, la propreté et la tempérance, que le peuple, le peuple des villes comme celui des campagnes, mais surtout celui des campagnes, une fois que la maladie a paru, n'aille plus, comme cela ne lui arrive que trop souvent, demander au premier venu de la juger et de la guérir.

La médecine est la plus complexe de toutes les sciences, le plus difficile de tous les arts. De longues et laborieuses années passées à son étude ne servent de rien sans l'expérience, et celle-ci ne s'acquiert qu'après de longues années aussi. Et ce n'est pas encore assez, pour l'exercice de la médecine, de la science et de l'expérience réunies; l'honnêteté la plus scrupuleuse doit présider à tous les actes de ce sacerdoce de la santé.

Que le peuple donc, le peuple surtout des campagnes, plus éloigné souvent que celui des villes de médecins dignes de ce nom, se dise que c'est à de tels médecins, à des médecins à la fois instruits, expérimentés et probes, qu'il doit exclusivement demander le rétablissement de sa santé, de celle de sa femme, de ses enfants. Qu'il repousse à jamais de leur lit de douleur, du sien, ces misérables empiriques sans science ni expérience véritables, et souvent sans probité, éternel fléau de nos campagnes, que nos campagnes cependant s'obstinent à entretenir.

Que ce peuple ne craigne pas d'aller chercher au loin, et du reste à des distances qui diminuent tous les jours, ces médecins éclairés et honnêtes, ses frères, ses enfants, ses amis, qui viennent, avec tant de désintéressement et d'abnégation, rapporter, dans leurs bourgades natales, la science qu'ils ont puisée dans les villes, et qu'une expérience laborieusement

acquise n'a pas tardé à affermir. Qu'il se confie à eux, à eux seuls, avec tout l'abandon que commandent et leur savoir et leur honnêteté, et la connaissance qu'ils ont de ses habitudes et de ses besoins.

Ainsi les laborieux habitants de nos campagnes éloigneront-ils d'eux tous les dangers de maladies qui, après avoir été méconnues, sont soignées au rebours de tous les principes.

Ainsi se préserveront-ils de la plupart de ces affections irremédiables, qui ne le sont devenues que parce qu'on n'a pas su les traiter ; de ces infirmités opiniâtres qui auraient pu être évitées, et qui rendent à jamais le travail impossible à des bras qui ne peuvent vivre que par lui.

Ainsi, enfin, conserveront-ils à leur santé, à la santé de ce qu'il y a de plus sain et de plus vigoureux dans le peuple, cette force que lui assurent d'ailleurs les conditions dans lesquelles ils vivent et la nature des occupations auxquelles ils se livrent.

MÉMOIRE

SUR

L'OBJET ET LES PRINCIPES DE LA MORALE

PAR M. FRANCK.

La morale est la science qui nous donne des règles pour faire le bien et éviter le mal, ou qui nous enseigne nos droits et nos devoirs, ou bien encore qui nous fait connaître notre fin et les moyens de la remplir. Toutes ces définitions sont également bonnes et expriment exactement la même idée. En effet, malgré tant de systèmes ingénieux ou profonds par lesquels on s'est efforcé d'établir le contraire, l'homme se sent libre, il croit fermement être le maître des actions dont sa conscience le déclare l'auteur. De là cette question qui se présente nécessairement à son esprit et qu'il est forcé de résoudre : Quel usage doit-il faire de sa liberté? Quel but ou quelle fin doit-il se proposer, et par quels moyens pourra-t-il y atteindre? Mais cette fin que nous cherchons et les moyens par lesquels il nous est donné d'y atteindre, c'est ce que nous nous devons réciproquement et ce que chacun se doit à lui-même ; c'est l'expression rigou-

reuse de nos droits et de nos devoirs. Enfin nos droits et nos devoirs déterminent les règles d'après lesquelles nous sommes obligés de nous conduire, sous peine de nous dégrader ou de déchoir de notre qualité d'êtres raisonnables et libres; ils sont les véritables conditions et les lois les plus élevées de notre nature, dont l'observation reçoit le nom de *bien*, dont la violation est appelée le *mal*. On ne peut pas dire, avec quelques philosophes, que la morale est l'art de se rendre heureux ; car cette définition, en supposant qu'elle s'applique à la même branche de nos connaissances et qu'elle l'embrasse tout entière, au lieu d'énoncer le problème, le suppose déjà résolu : elle établit en principe que le bonheur est la véritable fin de l'homme, le but suprême de toutes ses actions.

La morale est aussi ancienne que le genre humain. Avant d'être l'objet des méditations de la philosophie, elle a été enseignée par la religion comme une loi directement émanée du ciel, elle a occupé les législateurs et même les poëtes. Ce fait s'explique par la nature même des choses. Il n'est pas plus possible de concevoir une religion sans morale qu'une morale sans religion. Toute croyance religieuse, si imparfaite et si grossière qu'on la suppose, offre nécessairement à l'homme, soit un modèle à suivre, soit un maître à satisfaire, c'est-à-dire une règle de conduite supérieure à celle qu'il pourrait fonder sur ses intérêts et ses passions. Un dieu qui ne demande rien, qui n'exige rien, qui demeure étranger à nos actions, n'est pas moins étranger à notre foi et se réduit à une vaine abstraction, comme le dieu d'Epicure ou de Spinoza. Il est tout aussi évident qu'une législation que ne s'appuierait que sur elle-même, c'est-à-dire sur les promesses et les menaces qu'elle est appelée à réaliser, sans faire appel à une autorité supérieure, sans invoquer aucun droit ni aucun principe, serait une œuvre condamnée d'avance. Aussi les plus célèbres législateurs de l'antiquité sont-ils ou des philosophes ou des personnages revêtus d'un caractère surhumain. Enfin

le poëte ne peut tirer de son imagination un type de l'humanité, il ne peut nous représenter nos passions, nos vices, nos luttes, nos douleurs, sans exprimer une opinion sur nos droits et nos devoirs, sur ce que nous sommes ou ce que nous devrions être, sans prendre parti pour le bien ou pour le mal. La morale se présente donc dans l'histoire sous une forme tantôt poétique, tantôt politique et tantôt religieuse, avant d'entrer dans le cercle des recherches philosophiques. Mais c'est à la philosophie qu'il appartient de la conduire à son dernier degré de perfection et de rigueur, en dégageant ses lois des obscurités et des restrictions qu'elle emprunte nécessairement de l'imagination, du sentiment et des institutions politiques.

Confondue dans un même tout avec les autres objets de nos connaissances ; entièrement subordonnée à la physique ou à la métaphysique, à ces ambitieuses cosmogonies qui ont occupé partout l'enfance de l'esprit humain, la morale n'est d'abord représentée dans l'histoire de la philosophie que par des opinions isolées et éparses, comme celles de Démocrite, d'Empédocle, de Pythagore, ou les maximes dont se compose la sagesse gnomique. Socrate est le premier qui l'ait élevée au rang d'une véritable science. Voyant la philosophie égarée dans le champ des hypothèses et tellement discréditée qu'elle n'était plus, entre les mains des sophistes, qu'un art dangereux ou un amusement frivole, il voulut, en la fondant sur la connaissance de nous-mêmes, c'est-à-dire des lois et des facultés de notre esprit, la faire servir surtout à nous diriger dans nos actions, à nous rendre meilleurs et plus heureux. Il ne faut pas croire, en effet, que Socrate ne poursuivait que la réforme de la science, en lui appliquant le précepte du temple de Delphes ; il se proposait en même temps la réforme des mœurs ; car, ces deux tâches se confondant dans sa pensée, il ne pouvait pas comprendre que la science eût un autre but que la vertu, ni qu'on arrivât à la vertu par

un autre chemin que la science. Il voulait donc que la philosophie se renfermât dans la morale, et que la morale prît pour base l'observation de la nature humaine. Platon, en mesurant l'étendue de la philosophie à celle de son génie, a aussi élargi le cercle de la morale. Il y fait entrer la politique, la législation, l'éducation, et même l'éloquence et les beaux-arts. Sa *république* est un véritable traité de morale, tel qu'on pouvait l'attendre d'un esprit aussi synthétique que le sien, et d'une philosophie fondée tout entière sur la dialectique. Si Socrate et Platon ont fondé la morale sur la seule base que la philosophie puisse admettre, c'est-à-dire les éléments naturels fournis par la conscience et la raison, Aristote lui a donné son nom, lui a assigné sa place légitime dans l'ensemble des connaissances philosophiques, et, tout en méconnaissant son principe, lui a consacré un monument qui a servi de modèle pendant de longs siècles. Dès ce moment la morale fut constituée et prit le rang, non d'une science indépendante, mais d'une partie distincte et indispensable de la philosophie. Tout système philosophique, quels que fussent ses principes, sa forme et ses résultats, même le scepticisme, fut obligé de fournir un système de morale, et les progrès de la société venant se joindre à ceux de la science, les peuples ne voulant plus reconnaître d'autre autorité, d'autres institutions que celles qui reposent sur la raison et sur le droit, la morale est devenue la préoccupation dominante de tous les esprits; les questions qu'elle est chargée de résoudre figurent au premier rang parmi celles qui agitent aujourd'hui le monde, c'est-à-dire que la raison humaine en a pris décidément possession, résolue à n'accepter d'autres solutions que les siennes.

Pour se faire une idée exacte et complète de la morale, sans avoir besoin d'examiner en détail chacun des problèmes qu'elle embrasse, il faut se demander, d'abord, quels sont les principes sur lesquels elle repose et d'où elle dérive tous ses préceptes, toutes ses lois particulières, toutes ces règles

qu'elle nous prescrit sous les noms de droits et de devoirs; ensuite quelles sont les actions ou les relations humaines auxquelles ces principes sont applicables ou qui tombent sous l'empire de la morale; par conséquent, quelle est l'étendue, quelles sont les limites, quelle est la division de cette science, quelles sont les questions auxquelles elle doit répondre; enfin, il faut comparer les besoins de la science avec les résultats qu'elle a déjà produits, c'est-à-dire avec les principaux systèmes qui la représentent et les éléments qui forment aujourd'hui ce qu'on pourrait appeler la civilisation morale du genre humain; il faut rechercher ce qu'il y a d'utile, de vrai, de définitif dans ces résultats, et ce qu'ils laissent encore à faire à l'avenir. Tels sont aussi les trois points sur lesquels nous allons porter successivement notre attention.

I. La morale, comme nous l'avons déjà remarqué, n'est pas une science indépendante et capable de se suffire à elle-même, ainsi que les mathématiques ou la métaphysique; elle n'est qu'une science d'application et de déduction; sa tâche consiste à nous montrer les usages et les conséquences de certains principes de la nature humaine, dont l'existence doit-être d'abord constatée par l'observation, c'est-à-dire par la psychologie. Or, quels sont les principes, quelles sont les idées de notre raison ou les faits de notre conscience sans lesquels la morale est impossible, non-seulement comme science, mais comme exercice de notre volonté, non-seulement en théorie, mais en pratique? *Le premier de tous*, c'est incontestablement la liberté, c'est-à-dire le pouvoir que nous avons sur nos actions, la faculté qui nous a été accordée d'user, comme il nous plaît, de nos forces, soit de celles de notre esprit, soit de celles de notre corps, de les diriger vers un but ou vers un autre, au mépris même des instincts les plus puissants de notre nature, sans nous laisser arrêter par la douleur ni par la mort; car si la liberté n'existe pas, à quoi bon des lois pour la régir, et que signifient ces mots : obligation, devoir? Si l'homme n'est

pas responsable de ses œuvres, qu'y a-t-il à lui permettre ou à lui défendre? que peut-on louer ou blâmer en lui? en quoi consiste la différence de l'homme de bien et du méchant? Cela même, c'est-à-dire l'impossibilité où nous sommes de pouvoir reconnaître sans elle aucune des lois de la morale, est une des meilleures preuves qu'on ait données de la liberté humaine. Mais, à vrai dire, la liberté n'a pas besoin d'être prouvée, parce qu'elle n'est point susceptible d'être sérieusement mise en doute. Nous sommes aussi certains de notre liberté que de notre existence; car l'acte par lequel nous nous assurons de notre existence et nous affirmons nous-mêmes, est un acte de réflexion, c'est-à-dire de liberté. Bien plus, la liberté n'est pas telle ou telle faculté de la nature humaine; c'est l'homme lui-même, l'homme tout entier, l'être qui sent, qui pense et qui agit tout à la fois. Essayons, en effet, de retrancher l'un ou l'autre de ces attributs, ce ne sera plus la liberté que vous aurez, ou cette force vivante, intelligente, personnelle, que vous êtes, et par laquelle vous vous appartenez et vous distinguez de tous les autres êtres, mais une simple abstraction telle que la pensée seule, ou la seule sensibilité, ou cette faculté aveugle, impuissante et impossible que l'école a rêvée sous le nom de liberté d'indifférence. Sans le sentiment qui nous excite et nous anime, sans la raison qui nous éclaire, en un mot, sans un mobile et sans un but, il nous est impossible d'agir, autrement nous descendrions au-dessous même des forces aveugles de la nature, puisque la nature obéit à des lois, et que nous en serions totalement privés. Le jour où l'homme perd sa raison, il cesse d'être libre, et, comme l'exprime fort bien le nom de cette infirmité terrible, il ne s'appartient plus, il est enlevé à lui-même, *alienus est a se*. Aussi faut-il remarquer que les philosophes qui ont nié la liberté avaient commencé par la rendre impossible en mutilant la nature humaine et en substituant une abstraction à la réalité que la conscience nous atteste. Ainsi,

comment s'étonner que la liberté n'ait pas été reconnue par ceux qui, dans l'homme, n'ont vu que des organes entièrement soumis à l'influence des agents extérieurs, ou des sensations fatalement enchaînées les unes aux autres, ou des idées dépourvues de toute activité et liées entre elles par les lois immuables de la logique, ou enfin cette force indifférente, aveugle et désordonnée dont nous parlions tout à l'heure? Ces systèmes n'ont jamais pu se faire accepter dans la vie réelle; car il est digne de remarque que les peuples qui ont accueilli le fatalisme comme un dogme religieux, ne lui ont jamais abandonné la législation ni la morale. Les Grecs pleuraient dans leurs théâtres sur les malheurs d'Œdipe poursuivi par la haine du destin et innocent malgré ses crimes; mais leurs lois punissaient sévèrement l'inceste et le parricide. Un gouvernement musulman restera sans défense devant l'invasion de la peste, persuadé que nos jours sont comptés et qu'il n'y a aucun acte de prévoyance qui en puisse changer le terme; mais il se gardera bien d'absoudre le pillage, le meurtre, la révolte, et de leur livrer la société, sous prétexte que nos actions, comme nos destinées, sont écrites d'avance dans le ciel. Les systèmes auxquels nous venons de faire allusion sont aujourd'hui abandonnés de la spéculation elle-même, où ils n'ont servi qu'à démontrer l'unité indivisible de nos facultés et à nous donner une idée plus distincte avec un sentiment plus profond de notre liberté. Mais ce n'est pas assez d'avoir raison du fatalisme philosophique et du fatalisme religieux, il faut repousser avec la même énergie le fatalisme historique ou la justification de tous les faits accomplis, de tous les crimes que la fortune a couronnés, de toutes les passions et les violences qui ont eu un jour de triomphe, de tous les scélérats qui ont tenu en main le gouvernail d'un Etat. L'homme est aussi libre dans l'histoire que dans sa conscience. Il n'est pas moins responsable envers la société tout entière qu'envers chacun de ses membres; car pourquoi le fond de

sa nature serait-il changé dès qu'il monte sur un plus grand théâtre? Comment concevoir qu'en entrant dans l'ordre politique il cesse d'appartenir à l'ordre moral? Le sentiment, aussi bien que la raison, se soulève contre cette doctrine, et, malgré le talent avec lequel elle a été défendue de nos jours, l'humanité ne confondra jamais ses bienfaiteurs avec ses bourreaux; elle ne se persuadera pas qu'on la sert aussi bien en l'opprimant et en foulant aux pieds ses lois les plus saintes, qu'en se sacrifiant pour son avancement et son bonheur.

Le second principe sur lequel repose la morale, et qui est tellement lié avec le premier qu'il faut absolument les admettre ou les rejeter ensemble, c'est l'idée du devoir. Le sophisme et l'esprit de système ne se sont pas moins attaqués au devoir qu'à la liberté; mais il n'a pas en nous des racines moins inébranlables: il s'adresse au sentiment comme à l'intelligence, il est une impulsion de l'âme en même temps qu'une vue de l'esprit, et pour perdre ses traces, il ne suffit pas de se tromper, il faut commencer pas se corrompre et par étouffer dans son cœur la voix de la nature. De là deux manières de constater son existence: l'une expérimentale et l'autre déductive. La première consiste à montrer que la distinction du bien et du mal est un fait universel de la nature humaine, un fait primitif, antérieur à toute éducation et à toute législation, qui éclate dans nos jugements lorsque, sans retour sur nous-mêmes, sans prendre conseil de nos intérêts, nous approuvons ou désapprouvons certaines actions, et qui pénètre dans notre sensibilité sous les formes du remords, de la satisfaction de conscience, de l'estime, du mépris, de l'indignation. La seconde nous fait concevoir le devoir comme une idée nécessaire de la raison ou comme une condition indispensable de la liberté, comme la loi commune de tous les êtres intelligents et libres. Nous n'emploierons ici que la dernière, parce que notre but n'est pas d'analyser ou de décrire les différents éléments de la nature humaine qui ser-

vent de base à la morale, mais d'en tirer les conséquences pratiques, après avoir constaté sommairement leur existence et montré les rapports qui les unissent ensemble.

D'abord, un être libre, comme nous l'avons déjà dit plus haut, est nécessairement un être raisonnable ou intelligent; car celui qui ne sait pas ce qu'il fait ne fait pas ce qu'il veut, par conséquent, ne s'appartient pas. Un être intelligent ne peut pas agir sans but, sans règle, sans motif, sans fin, c'est-à-dire sans intelligence. En d'autres termes, la liberté telle qu'elle a été rêvée au moyen âge par Duns Scot, et au XVIIe siècle par William King, la liberté d'indifférence n'est que la volonté d'un insensé, et c'est à bon droit que Leibnitz l'a comparée au personnage de don Juan dans le *Festin de Pierre*. Mais quelle est la règle, la fin, ou, ce qui est exactement la même chose, la loi qui convient à une force intelligente, à une puissance raisonnable? C'est celle qui satisfait au plus haut degré la raison, c'est-à-dire qui se suffit à elle-même, qui ne peut être subordonnée à aucune autre, qui, ne souffrant ni exception ni restriction, nous apparaît comme éternelle, universelle et nécessaire. Or, tels sont précisement les caractères du devoir, que Kant a si nettement défini par ces mots: « Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté, c'est-à-dire la règle à laquelle tu obéis, puisse revêtir la forme d'un principe de législation universelle. » Si cette proposition ne renferme pas la loi que nous demandons, si le devoir, tel que nous venons de le représenter, n'est pas la règle souveraine de toutes les actions qui sont en notre pouvoir, il n'en faut pas chercher d'autre; car où la trouverions-nous? Ce n'est pas dans l'instinct, qui est incompatible avec la liberté, et qui, d'ailleurs, tient si peu de place dans la vie de l'homme, même dans sa vie physique; ce n'est pas dans la passion, qui, livrée à elle-même, ne reconnaît point de règle ni de limite, et se confond avec la démence; enfin, ce n'est pas dans l'intérêt, dont le caractère propre, quand il

n'est pas subordonné à un principe supérieur, est de varier suivant les circonstances, suivant les individus, suivant les besoins que chacun s'est créés, et qui n'est à proprement parler que la passion sachant attendre, la passion choisissant l'occasion et les moyens de se satisfaire, ou, comme dit Platon, se montrant tempérante par intempérance.

Mais le devoir n'est pas seulement la condition de la liberté; il est la condition de l'humanité, puisque être homme c'est être libre, et que dans cette seule faculté sont renfermées toutes les autres. De là vient que, hors de la loi morale, l'homme est la plus malheureuse et la plus méprisable de toutes les créatures; car les forces qui devraient faire sa dignité et son bonheur, sa volonté, son intelligence, son imagination, il les arme contre lui-même ou contre ses semblables; il les emploie à exalter, à corrompre ses penchants et à les mettre en révolte contre les vœux de la nature. De là naissent naturellement les sentiments qui accompagnent l'idée du devoir, le remords et la satisfaction de conscience, c'est-à-dire le trouble qui descend au fond de notre être, l'inquiétude et la honte qui nous poursuivent quand nous avons quitté notre voie, quand nous sommes déchus de notre rang dans la création; la paix et le respect que nous trouvons en nous-mêmes quand nous savons nous y être maintenus. C'est là aussi qu'il faut chercher l'origine des idées de mérite et de démérite, qui ne sont que le principe même du devoir considéré, non plus comme la règle de nos actions, mais comme la mesure de notre valeur personnelle. En effet, dès qu'il existe une loi à laquelle nous sommes soumis en qualité d'êtres raisonnables et libres, il est impossible de nous y soustraire sans nous dégrader; il nous est impossible de l'observer sans croire que nous approchons de notre but ou que nous ajoutons à notre valeur. Sans doute il y a quelque chose de plus dans ce qu'on appelle le principe du mérite et du démérite: nous sommes persuadés que le devoir méconnu

appelle une expiation ou un châtiment, et que le devoir accompli appelle une récompense. Mais cette conviction n'est pas autre chose que l'idée de la jutice, et la justice n'est, à son tour, qu'une application de la loi morale ou un des aspects du bien. Car, comment séparer le bien du juste, et ne pas regarder comme une des premières conditions du juste l'harmonie de la vertu et du bonheur? Il n'est donc pas nécessaire, pour trouver une sanction à la loi morale, de recourir à un autre principe qu'à cette loi elle-même : ce qui revient à dire qu'elle n'est pas seulement faite pour l'homme, mais qu'elle s'étend à toutes les intelligences, qu'elle retourne au ciel d'où elle est descendue.

Nous venons de démontrer la nécessité d'admettre avec la liberté humaine un principe d'obligation supérieur à l'instinct, à la passion, à l'intérêt. Mais quoi! n'y a-t-il pas d'autres mobiles capables de nous ébranler, et sommes-nous dans cette alternative de ne pouvoir agir que par égoïsme ou par devoir? S'il en était ainsi, il faudrait supprimer la moitié de notre existence; et quelle moitié? celle qui offre précisément le plus de charme, le plus d'éclat, le plus de poésie, le plus de bonheur; celle qui renferme à la fois les liens les plus doux et les plus héroïques sacrifices. Ainsi, pour citer quelques exemples, ce n'est ni l'intérêt, ni le devoir qui ont porté saint Vincent de Paul à ouvrir un asile à tous les orphelins abandonnés; ce n'est ni l'intérêt ni le devoir qui ont poussé Byron à voler au secours de la Grèce opprimée et à lui sacrifier toutes les splendeurs, toutes les voluptés de sa vie et sa vie elle-même; ce n'est ni l'intérêt ni le devoir qui ont persuadé à tant d'hommes courageux d'aller braver, dans des climats éloignés, les fureurs de la fièvre et de la peste, afin de rapporter dans leur pays le moyen de le préserver de ces plaies. Auraient-ils cédé à l'espérance de la gloire? Nous demanderons alors pourquoi l'humanité accorderait la gloire à des œuvres de cette espèce, si elle ne leur supposait pas un

motif plus élevé, par conséquent si elle n'admettait pas, si l'expérience ne lui persuadait que ce motif existe? D'ailleurs, nous rencontrons des faits semblables et de plus touchants encore dans des régions où la gloire ne pénètre pas; car c'est dans le silence et dans l'ombre, dans l'asile de la misère ou près du chevet de la douleur qu'ils se produisent le plus fréquemment. Quel est donc le mobile de ces actions qui ne sont ni obligatoires ni intéressées, et qui servent l'humanité d'une manière si utile, si puissante, en même temps qu'elles forment ses plus beaux titres de gloire? Ces actions sont inspirées par l'amour, qui, n'étant pas moins essentiel à notre nature ni moins nécessaire au perfectionnement de l'individu et au bon ordre de la société que la liberté et le devoir, doit être regardé comme le troisième principe de la morale. Qu'on veuille bien remarquer que nous parlons de l'amour en général, et non pas seulement de la charité, qui n'est qu'une des formes les plus élevées de ce sentiment. La charité, c'est l'amour de l'humanité en Dieu; et il faut ajouter, au nom d'un certain dogme religieux; tandis que l'amour, comme la raison, est affranchi de tout dogme et de toute autorité; il nous vient de Dieu par les voies de la nature, et, embrassant, sous des noms divers, non-seulement le genre humain, mais tout ce qui sent, tout ce qui souffre, tout ce qui vit, et même les choses qui s'adressent à la seule pensée, comme le bien, le beau, le vrai, il rentre en quelque sorte dans sa source.

Nous nous sommes occupés ailleurs de la nature de ce principe et des différents aspects sous lesquels il se présente dans la vie humaine. Nous ne le considérons ici que dans l'ordre moral, ou dans ses rapports avec le devoir et avec la liberté.

Le devoir étant la condition suprême de l'humanité, la première loi d'un être intelligent et libre, l'amour ne peut en aucun cas le contredire, et il faut qu'il garde le même respect pour le droit qui en découle nécessairement. Ainsi

rien ne peut excuser les bûchers allumés au nom de la charité. Rien de plus coupable à la fois et de plus insensé que de vouloir forcer nos semblables à être heureux dans ce monde à notre manière, ou à se sauver dans l'autre par le chemin que nous leur traçons. Mais l'amour va plus loin que le devoir et constitue pour notre âme un degré de perfection plus élevé. Quand le devoir a parlé, on est obligé d'obéir, et agir autrement c'est déchoir, c'est se rendre coupable envers soi-même ou injuste envers les autres. On n'est ni l'un ni l'autre quand on refuse de céder aux inspirations de l'amour, quand on ne s'élève pas jusqu'au dévouement et au sacrifice, quand on ne veut être, par un mouvement spontané, ni un martyr, ni un héros. Il est vrai que le devoir aussi a son héroïsme. Le soldat qui donne sa vie pour sauver son drapeau, le magistrat qui aime mieux mourir dans les supplices que de signer une injuste sentence, sont certainement dignes de toute notre admiration; mais ils seraient coupables s'ils agissaient autrement. Gardons-nous cependant de conclure de là que le devoir tout seul suffit à la vertu, et que l'amour en est en quelque sorte le luxe. Le premier n'est guère praticable sans le second, si on les considère l'un et l'autre dans les relations de la société et dans l'humanité en général. En effet, le devoir suppose le complet usage de notre intelligence et de notre liberté ; mais comment arriver là sans le secours, sans le dévouement, sans l'amour de nos semblables, sans la sollicitude prévoyante de la société tout entière? L'immense majorité des hommes ne serait-elle pas condamnée à s'abrutir sous le poids des nécessités physiques, et à perdre, au sein de la misère, jusqu'au sentiment moral, si la société n'allait au-devant de ce malheur par de bienfaisantes institutions, les unes ayant pour but de soulager, et les autres d'instruire? De plus, il nous est impossible de remplir nos devoirs, si l'on ne respecte pas nos droits, si l'on ne s'abstient envers nous de toute violence capable de comprimer et d'étouffer nos

facultés. Or, comment espérer que nos droits seront respectés s'ils ne sont pas connus, si l'ignorance et les brutales passions peuvent s'étendre à leur aise, c'est-à-dire si nous sommes indifférents les uns aux autres? Enfin, si l'on songe aux penchants, aux puissants instincts, aux passions qui nous entraînent vers le mal, on comprend que la moralité humaine serait fort compromise s'il n'existait aussi en nous une inclination qui nous porte au bien, un sentiment qui nous fait un besoin de la vertu et qui change en jouissances les sacrifices qu'elle impose. Or, tel est précisément un des effets de l'amour. L'amour, en même temps qu'il éclaire notre esprit sur la véritable portée de la loi morale, est donc aussi un secours offert à notre liberté contre les mouvements qui l'égarent, ou ce que, dans le langage de la théologie, on appellerait une grâce. Cette grâce, que Dieu accorde sans distinction à tous les hommes, n'est nullement incompatible avec le libre arbitre; elle est au contraire la liberté même mêlée dans une juste mesure avec l'inspiration, la liberté sous la forme du sentiment, et affranchie de tout effort; car il est à remarquer qu'il n'y a pas d'amour sans élection, ou sans un mouvement volontaire qui porte notre âme à la rencontre de l'objet aimé.

II. A présent que nous connaissons les principes généraux de la morale, nous allons montrer comment ils sont applicables aux actions et aux institutions humaines, comment on en fait découler toute la théorie de nos droits et de nos devoirs, toutes les règles particulières qui doivent diriger notre vie. Il serait impossible et superflu tout à la fois d'exposer ici en détail chacune de ces règles : nous indiquerons seulement comment il faut les classer, comment elles s'enchaînent les unes aux autres et se rattachent toutes ensemble aux principes supérieurs que l'observation vient de nous fournir. Nous aurons ainsi tout le cadre de la morale, et c'est à ce cadre que doit se borner notre tâche.

La morale se divise naturellement en quatre parties ayant

pour objet les devoirs que nous avons à remplir envers nous-mêmes et les droits qui en découlent nécessairement; les devoirs et les droits, en un mot, les rapports sur lesquels repose la famille; ceux qui forment ou qui devraient former la base commune et invariable de toute société civile; enfin ceux que la similitude de nos facultés et, par conséquent, l'unité de notre destinée et de notre tâche, établissent entre les peuples comme entre les individus, c'est à dire les lois sur lesquelles se fonde la société universelle du genre humain. C'est, en effet, dans ces quatre sphères qu'il faut chercher toutes les actions humaines qui tombent sous l'empire de la législation morale. Il existe bien au-dessous de nous, considérés comme individus, et au-dessus du genre humain, deux autres objets de notre activité, deux infinis vers lesquels nos facultés se dirigent constamment comme vers les deux pôles opposés de l'existence : l'un, c'est la nature; l'autre, c'est Dieu. Mais dans la nature il n'y a pas de liberté, par conséquent pas de droits, pas d'autres devoirs que ceux que nous avons à remplir envers nous-mêmes ou envers nos semblables. Les êtres animés ou inanimés qui nous entourent ne s'appartenant pas à eux-mêmes, nous appartiennent nécessairement, et nous pouvons en disposer comme il nous plaît, en user et en abuser, sous la seule condition de ne pas manquer aux lois de notre propre espèce. Quant aux rapports de l'homme avec Dieu, ils appartiennent à la religion et non à la morale; ils rentrent dans la spéculation métaphysique ou dans la foi, selon qu'on se contente des lumières de la raison ou qu'on admet des dogmes révélés. Sans doute, la religion et la morale sont étroitement unies l'une à l'autre; mais, comme le prouve l'expérience de l'histoire, il y a le plus grand danger à les confondre : car, les hommes ne peuvent exiger les uns des autres que le respect de leurs droits, que la pratique de leurs mutuels devoirs. Telle est précisément la limite où se renferme l'autorité publique quand la morale et la religion sont distinctes, quand

le principe de la religion s'appuie sur lui-même et non sur une autorité étrangère, quand l'Etat est indépendant de l'Église. Supposez le contraire, ou faites découler le droit de la foi, prenez une certaine croyance pour condition de la moralité humaine, alors celui qui ne partagera pas cette croyance sera en dehors de la loi commune; il n'y aura pour lui pas plus de salut dans ce monde que dans l'autre, et la plus dure des iniquités, c'est-à-dire la violation de la conscience, sera la première qu'on lui fera souffrir.

Dans chaque partie de la morale il y a, comme nous l'avons dit, deux choses à considérer : des droits et des devoirs. Ces deux choses, en effet, sont inséparables, et rien de plus vain que la distinction qu'on a établie entre la morale et le droit naturel. Ce que Dieu, par la voix de la conscience, me commande de faire, ce qu'il me prescrit comme un devoir, il défend aux autres de l'empêcher, d'y mettre obstacle par quelque moyen que ce soit; il me déclare inviolable dans l'usage que je fais de mes facultés pour lui obéir: or, voilà précisément ce que nous appelons un droit. Un devoir a donc nécessairement pour conséquence un droit. Mais, réciproquement, un droit me force toujours à supposer un devoir ; car d'où pourrait me venir cette inviolabilité dont nous venons de parler, ce respect que je suis autorisé à exiger des autres et de moi-même, sinon d'une loi souveraine, inviolable, absolue, à l'accomplissement de laquelle je me dois tout entier? Si l'on veut supprimer tous les droits, on n'a qu'à nier tous les devoirs ou à confondre, comme on l'a fait, ces mêmes droits avec nos besoins.

1° Les devoirs particuliers de l'homme envers lui-même sont nécessairement subordonnés à sa fin générale, c'est à dire à la réalisation de l'ordre et de la perfection dans l'humanité. Notre fin générale ne pouvant se traduire en loi ou en obligation sans la liberté, la conservation d'abord et ensuite le développement de cette faculté de-

vient le premier précepte de la morale individuelle. La liberté à son tour ne pouvant pas exister en nous sans la raison, conserver et développer notre raison, exercer notre âme aux nobles sentiments sans lesquels la raison ne suffit pas toujours, tel est le second devoir de l'homme envers lui-même. Enfin, l'homme n'est pas un pur esprit, c'est un esprit uni à un corps ou, comme on l'a dit, une intelligence servie par des organes, *intellectus cui famulatur corpus*. La raison, la liberté, la sensibilité dépassent certainement les besoins et les conditions de la vie ; mais elles nous sont données avec elle et en dépendent sous beaucoup de rapports. Nous sommes donc obligés, à moins que le but même pour lequel elle nous a été accordée n'en exige le sacrifice; à moins que nous ne puissions la garder qu'au prix de l'injustice ou de l'infamie, nous sommes obligés de veiller à la conservation de notre vie, de la protéger contre les souffrances ou les besoins qui la pourraient troubler ; bien plus, il nous est commandé de rechercher tous les biens matériels qui peuvent aider à notre perfectionnement intellectuel et moral. Tel est le troisième devoir que nous avons à remplir envers nous; et dans ce devoir est contenue la condamnation formelle du suicide. Celui qui se donne la mort pour se soustraire à la douleur ou qui se jette au-devant d'elle dans des excès insensés, celui-là méconnaît le but de l'existence, il se met en révolte contre toutes les lois de la morale en les niant dans leur principe.

Chacune des obligations que nous venons d'énoncer étant une conséquence rigoureuse de la loi suprême de nos actions, une condition absolue de l'ordre moral, apporte avec elle un droit de même nature, un droit imprescriptible et inaliénable, c'est-à-dire que rien ne peut nous faire perdre, tant que nous l'exerçons dans les limites du devoir qui le donne, et auquel nous n'avons pas la faculté de renoncer nous-mêmes.

Du devoir qui nous commande de conserver et de développer notre libre arbitre, résulte pour nous le droit d'agir en

toute occasion comme une personne morale, c'est-à-dire suivant notre conscience.

Du devoir qui nous commande de cultiver et de développer notre raison et, subsidiairement, les autres facultés de notre esprit, résulte pour nous le droit de faire ce qui est en notre pouvoir pour nous instruire, ou pour parler le langage de nos législations modernes, la liberté de penser. Mais comme la pensée est par elle-même à l'abri de toute violence, et que, d'un autre côté, notre intelligence ne peut se développer qu'en entrant en communication avec celle de nos semblables, il est bien entendu que la liberté de penser signifie la liberté de la discussion et de la parole.

Du devoir qui nous commande de veiller à notre conservation, naît le droit qui nous protége contre le meurtre et la violence, ou l'inviolabilité de la vie humaine.

Tels sont les droits principaux, mais non tous les droits attachés à notre nature. Dans la liberté de conscience, ou la possession de ma personne morale, se trouve nécessairement comprise la liberté individuelle, ou la possession de mes mouvements et de mes forces physiques, ce que la loi anglaise appelle si justement le *habeas corpus* : car ce n'est pas assez de n'être pas contraint à faire ce que la conscience me défend, il faut encore que j'aie la faculté d'exécuter tout ce qu'elle me commande, ou que je m'appartienne sans restriction. Aussi l'esclavage est-il le plus grand de tous les crimes; car il n'atteint pas seulement le corps comme le meurtre, il a pour effet la destruction de l'âme.

La liberté individuelle ou la condamnation de l'esclavage, apporte avec elle, d'une manière non moins nécessaire, le droit de propriété ; car qu'est-ce qu'un esclave, si non celui qui ne peut rien posséder en propre et qui voit passer à des mains étrangères tous les fruits de son activité? Comment me figurer que je suis libre, quand je ne puis disposer des choses que je me suis assimilées par le travail, que j'ai créées par

ma volonté, par mon génie, et qui sont en quelque manière une extension de ma personne; ou quand je n'ai en mon pouvoir aucun des moyens nécessaires pour pourvoir à mon entretien et pour développer mes facultés? Enfin, si rien ne m'appartient, et, par conséquent, si je n'ai rien à donner, que devient le principe du sacrifice et de l'amour, si nécessaire à l'humanité?

2° Nous venons d'exposer rapidement les devoirs et les droits de l'individu; mais il ne faut pas confondre l'individu avec l'homme isolé, ou la réalité avec la chimère. L'homme isolé, ou, comme on disait au XVIIIe siècle, l'homme de la nature n'a jamais existé. Le seul état dans lequel nous puissions naître et vivre, développer nos facultés, acquérir le sentiment de notre dignité morale, par conséquent le seul état naturel du genre humain, c'est la société, et le premier degré, ou la première forme de la société, c'est la famille.

Le principal rôle dans la famille appartient à l'amour. C'est à son foyer qu'on voit éclore ces affections tendres et désintéressées qui servent de terme de comparaison aux dévouements les plus généreux du cœur humain, et qui sortant ensuite du cercle où ils ont pris naissance, s'étendent par degrés à la patrie, à l'humanité, à Dieu lui-même. Aussi longtemps, en effet, que l'amour en est absent ou qu'il n'y tient pas la première place, la famille n'est pas véritablement constituée, et ce que nous prenons pour elle est un asservissement plus ou moins complet du sexe et de l'âge le plus faible au plus fort. Tel fut son caractère dans l'antiquité. Aussitôt que l'amour vient à l'abandonner et que l'intérêt, la vanité ou quelque autre principe s'est substitué dans son sein aux sentiments de la nature, on peut la regarder comme dissoute. Cependant il faut bien aussi y admettre le devoir, source unique du droit, règle suprême de toutes nos actions, et hors duquel l'amour n'est qu'une passion sans dignité, sans durée et sans but.

On distingue dans la famille deux sortes de devoirs, et, par conséquent, deux sortes de droits : ceux qui regardent les époux et ceux qui concernent les parents et les enfants. Il est défendu à la personne humaine, quelles que soient sa misère et sa faiblesse, de se dégrader au rang d'une chose, de se dépouiller de son être moral pour servir uniquement aux plaisirs et aux passions de ses semblables. Pour la même raison, il est défendu aux autres de la réduire à cette condition, soit par la séduction, soit par la force, ou de l'y maintenir quand elle y est déjà. Donc un homme et une femme ne peuvent appartenir l'un à l'autre que sous la condition de substituer dans leurs relations mutuelles l'égalité morale, ou la réciprocité parfaite des droits et des devoirs, à l'inégalité naturelle qui existe entre eux. Cette réciprocité parfaite ne peut se réaliser qu'au moyen d'un contrat par lequel l'homme et la femme s'engagent à mettre en commun, pour toute la durée de leur vie, leurs âmes et leurs corps, leurs volontés et leurs personnes. Tel est le principe sur lequel repose la société conjugale et d'où découlent les obligations réciproques des époux. Celles des parents envers leurs enfants dérivent du même principe, c'est-à-dire de la dignité absolue de la nature humaine. En effet, l'homme serait ravalé au rang d'une chose si l'on pouvait, sous les seules conditions de la volupté et de l'instinct, lui donner la vie sans être attaché à lui par aucun lien, sans penser à ce qu'il deviendra un instant après sa naissance. Appeler à l'existence un être humain, c'est donc se charger de son éducation, c'est prendre l'engagement d'être sa providence, d'écarter de lui la souffrance, le besoin, de développer les forces de son corps et les facultés de son esprit, jusqu'à l'heure où il pourra, physiquement et moralement se suffire à lui-même. Ce devoir des parents envers leurs enfants est aussi la source de leurs droits, c'est-à-dire de l'autorité paternelle, naturellement limitée par le principe d'où elle dérive, c'est-à-dire par les besoins de l'éducation.

3° C'est sous l'égide sacrée de la famille que nous sommes appelés et préparés à la vie, à la vie morale aussi bien qu'à la vie physique; mais il faut une institution plus puissante et plus vaste pour nous en assurer la puissance et nous fournir les moyens d'en atteindre le but, en appuyant la justice par la force et en plaçant les droits, la liberté de chacun, sous la sauvegarde de tous. Cette institution, c'est la société civile ou l'Etat.

La société est un fait avant d'être constituée en droit, et cela se comprend aisément, puisqu'elle n'est pas moins nécessaire à notre existence physique qu'à notre existence morale. Montrer comment elle a commencé et s'est développée peu à peu, sous l'empire de quelles circonstances et par quelle suite de révolutions se sont formés la plupart des peuples, c'est la tâche de l'historien, de l'historien philosophe; le moraliste ne s'occupe que du but général que la société doit chercher à atteindre, et des principes par lesquels se mesurent tous ses progrès, auxquels doivent se conformer toutes ses lois, sans distinction de la forme sous laquelle elles sont promulguées. Il n'est pas besoin, en effet, de démontrer que s'il y a des règles éternelles du bien et du mal, s'il y a des droits et des devoirs reconnus par la conscience, la volonté de tous est obligée de s'y soumettre comme celle d'un seul, et toute loi n'est pas juste par cela seul qu'elle émane du plus grand nombre.

Le but de la société, et par conséquent son premier devoir, est d'assurer à chacun de ses membres les droits qui résultent de notre nature morale, et qui ont pour caractère d'être exigibles, par la contrainte, en vertu de cet axiome : « Contre le droit il n'y a pas de droit. « La société, en cela, est soumise à la même loi que l'individu, car le premier devoir qui lie entre eux tous les hommes, est de respecter, les uns dans les autres, les droits qui appartiennent à tous. Mais c'est en vain, comme nous l'avons déjà remarqué, que la société

voudra assurer à chacun de ses membres la jouissance de ses droits si elle ne le met pas en état de connaître ses devoirs, si elle ne lui aide pas à développer ses facultés, et ne met pas à sa portée, autant que cela est possible, les moyens d'atteindre le but de son existence. Il est donc impossible que l'action de la société soit purement négative ou se borne à la répression du mal; il faut aussi qu'elle poursuive un but positif, et que, dans la mesure où elle le peut, sans étouffer la liberté, elle s'applique à la réalisation du bien. En un mot, le droit ne suffit pas pour servir de base à l'ordre social; le droit lui-même ne saurait subsister si on ne lui donne pour auxiliaire l'amour, ou, comme on voudra l'appeler, l'humanité, la charité.

La société une fois reconnue l'unique sauvegarde de notre existence physique et morale, le seul état où l'homme puisse atteindre sa destinée, il est évident que tous les droits dont elle nous garantit l'usage et toutes les institutions qu'elle renferme dans son sein, doivent être subordonnés aux conditions de sa sécurité et de sa durée. De là résulte pour l'Etat un droit de surveillance sur tout ce qui peut avoir une action publique, sur tout ce qui exerce une influence réelle, soit sur la société tout entière, soit sur une partie de la société, comme l'enseignement, la religion, l'exercice de certaines professions et les associations de toute nature. Une institution publique ou une association affranchie de cette loi, jouirait, non de la liberté, mais de la souveraineté; elle serait un Etat dans l'Etat.

Mais puisque, comme nous venons de le démontrer, l'on ne peut séparer la répression du mal de la réalisation du bien, il est aussi dans les droits de l'Etat d'agir directement, par l'exemple ou la persuasion, sur les idées, sur les sentiments et sur le bien-être des citoyens. Il faut ici se mettre en garde contre deux excès également funestes : ce faux libéralisme qui voudrait réduire le gouvernement ou l'action de la so-

ciété aux étroites proportions de la police, et ces dangereuses utopies qui tendent à anéantir l'individu au profit de l'État.

L'Etat, dont nous venons d'indiquer les devoirs et les droits, c'est la totalité des citoyens ou la société tout entière. Or, la société tout entière ne peut pas agir par elle-même sur chacun de ses membres, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, intervenir en personne pour la défense de ses intérêts ou de ses droits. Il faut donc qu'il existe, sous toutes les formes de gouvernement possibles, des individus ou des corps qui exercent, près des simples citoyens, les droits de la nation tout entière et se trouvent, par là même, investis de toute sa puissance ; ce sont ces intermédiaires entre le corps social et les différents éléments dont il se compose, qui forment ce qu'on appelle les pouvoirs publics.

Il n'y a donc de pouvoir légitime que celui qui s'exerce au nom et dans l'intérêt de la société, par conséquent, qui tient de la société elle-même ses titres et son mandat. On distingue généralement trois pouvoirs dans l'Etat : le pouvoir législatif qui fait les lois ; le pouvoir exécutif qui a pour mission de les faire observer dans leur ensemble et par la société tout entière ; enfin le pouvoir judiciaire qui les applique à tous les cas particuliers, qui en est l'interprête dans les affaires litigieuses. Pour remplir leur destination respective, il faut que ces trois pouvoirs demeurent parfaitement distincts ; les réunir, c'est les détruire au profit du despotisme.

De la nature de ces divers pouvoirs on déduit sans peine leurs devoirs et leurs droits, et de la constitution générale de la société, du but qui lui est proposé, des conditions de son existence, découlent les devoirs des citoyens envers l'Etat. Ces devoirs peuvent se résumer en un seul : le défendre et le servir par tous les moyens en notre pouvoir, même au prix de notre vie, car nous lui appartenons tout entiers avant d'appartenir à la famille et à nous mêmes.

4° L'Etat une fois constitué, il devient une personne morale

qui a ses devoirs, ses droits et sa responsabilité; car, comment mettre en doute un seul instant que ce qui est juste ou injuste pour chacun de nous ne le soit pas pour la société entière ou pour le Gouvernement qui agit en son nom? Comment supposer qu'en agissant au nom de la société, nous cessons par cela même d'être libres et responsables? Les rapports d'un Etat à un autre sont donc soumis aux mêmes lois, relèvent des mêmes principes que ceux qui existent entre les individus. Ces lois, comme nous l'avons dit, conservent leur empire jusqu'au milieu de la guerre, car alors même qu'une nation est condamnée à prendre les armes, pour faire respecter son indépendance, ou pour toute autre cause non moins légitime, elle reste toujours soumise à des règles de justice, de bonne foi et d'humanité, qu'elle ne saurait violer sans se couvrir d'infamie. Mais des nations civilisées ne peuvent pas vivre dans l'isolement, attendant pour se défendre qu'on vienne les attaquer chez elles, et ne portant aucun intérêt à ce qui se passe hors de leur sein; pour conserver son indépendance, il faut que chacune d'elles veille à celle des autres, que les plus faibles s'unissent contre les plus fortes, que les plus fortes protégent les plus faibles; enfin que toutes ensemble, tant pour se protéger réciproquement que pour échanger les fruits de leurs génies, de leurs industries, de leurs territoires respectifs, se réunissent dans une société plus générale, sans abdiquer leur existence propre. C'est vers ce but déjà à moitié réalisé par les congrès diplomatiques et la similitude des gouvernements européens, que tendent de plus en plus les efforts de l'humanité.

III. En montrant quels sont les principes et les véritables problèmes de la morale, nous avons jugé d'avance les systèmes par lesquels cette science est aujourd'hui représentée dans l'histoire de la philosophie. D'abord la plupart de ces systèmes ne s'occupent guère que des devoirs de l'homme, et gardent le silence sur ses droits. Aussi a-t-on essayé, pour

combler cette lacune, de former à côté de la morale une autre science qu'on a appelée du nom de *droit naturel*. Mais cette distinction est tout à fait vaine, car ce qui est un droit pour moi est un devoir pour mes semblables, et réciproquement; les uns ne peuvent rien exiger que les autres ne soient obligés d'accorder. La loi morale est indivisible de sa nature, et l'on ne réussira à la comprendre qu'en l'étudiant à la fois sous ces deux faces. Un autre reproche qu'on peut adresser à la plupart des systèmes de morale, et surtout à l'enseignement de la morale tel qu'il existe dans nos écoles, c'est qu'ils ne s'appliquent qu'à l'homme considéré d'une manière abstraite, et semblent oublier la société, ou du moins les institutions sans lesquelles la société elle-même est une pure abstraction : par exemple, la famille et l'Etat. Qu'est-il arrivé de là? C'est qu'à côté ou en opposition de la morale des philosophes exclusivement occupés de l'homme et accusés pour cette raison d'aberration et d'impuissance, on a eu la prétention d'élever une autre science ayant pour unique objet la société, et désignée sous le nom de *socialisme*. Mais s'il est difficile de se faire une idée exacte des devoirs, des droits et des facultés de la nature humaine, lorsqu'on ne les suit pas dans leur réalisation et leur développement à travers les institutions sociales, c'est une entreprise tout à fait impossible de vouloir, même en théorie, organiser la société quand on ne connaît pas l'homme en lui-même, lorsqu'on n'a jamais essayé de lire dans sa conscience. C'est à la même science, c'est-à-dire à la morale, qu'il appartient d'étudier à la fois les lois de l'individu et les fondements sur lesquels repose la société. C'est pour avoir méconnu cette vérité que la morale exerce encore si peu d'influence sur les opinions politiques, et que celles-ci, dépourvues de toute base solide, atteignent souvent jusqu'aux dernières limites de la violence et du délire. Ce que nous disons de la politique proprement dite, est vrai, aussi, dans une certaine mesure de l'économie politique,

à laquelle le philosophe, le moraliste, ne sauraient rester complétement étrangers, car il existe une étroite relation entre le bien-être matériel de la société et son développement moral; chacune des lois de la conscience, et par conséquent chacun des efforts que nous avons faits pour nous en rapprocher, comme chacune des erreurs ou des passions qui nous en éloignent, a des conséquences inévitables dans la sphère de nos intérêts. Enfin les systèmes de morale sont tombés dans la même faute que les systèmes de métaphysique, et en général que toutes les œuvres de la réflexion humaine. Au lieu d'embrasser dans un seul tout les divers éléments de notre conscience, ou les mobiles si variés de notre activité, et de les coordonner sans les confondre sous la loi supérieure du devoir, ils en ont fait, en quelque sorte, le partage entre eux, et les ont montrés, par une analyse partiale et exclusive, comme autant de principes inconciliables. Pour rester convaincu de ce fait, il ne faut pas un grand effort de raisonnement ni d'érudition; il suffit d'énumérer simplement les opinions les plus célèbres que les philosophes ont produites jusqu'à présent sur le sujet qui nous occupe.

Les principes les plus généraux de nos déterminations, ou les sources premières d'où découlent tous nos actes, sont les sens, le sentiment, la raison. De là trois grandes écoles de morale, l'école égoïste, l'école sentimentale et l'école rationnelle, dont chacune, à son tour, se partage en plusieurs autres. Ainsi, même en ne reconnaissant d'autre règle que l'intérêt ou le bien-être des sens, on peut suivre deux voies opposées: la passion ou le calcul, l'appétit brutal ou le plaisir raffiné. Aussi la morale égoïste a-t-elle produit également le système d'Aristippe et celui d'Epicure; la doctrine de Hobbes, d'Helvétius, de Bentham, ou ce qu'on appelait dans le dernier siècle, l'intérêt bien entendu, et ces théories plus modernes qui érigent en loi souveraine de l'individu et de la société *l'attraction*, c'est-à-dire l'instinct, l'appétit, la passion aveu-

gle. Le sentiment aussi intervient dans les actions et dans les jugements de l'homme, sous plusieurs formes différentes. Il y a d'abord ce fait général par lequel nous nous associons à tout ce qu'éprouvent nos semblables et nous rend capables d'apprécier leurs joies et leurs souffrances : c'est la sympathie, considérée par Adam Smith, comme l'unique fondement de la morale. Il existe en nous, indépendamment de la sympathie, un penchant plus actif qui nous porte à rechercher le bien de nos semblables sans aucun retour intéressé sur nous-mêmes, et sans distinction des rapports qu'ils peuvent avoir avec nous ; c'est le sentiment de la bienveillance sur lequel se fonde la morale de Shaftesbury. Mais l'homme n'est pas seulement bienveillant pour ses semblables, il éprouve l'irrésistible besoin de passer sa vie au milieu d'eux, de jouir de leur présence et de leur commerce ; en un mot, il se sent né pour la société, et c'est de ce seul fait que Pufendorf fait découler tous ses droits et tous ses devoirs. D'autres, jetant sur la nature humaine un regard plus profond, y ont aperçu une disposition naturelle et comme un instinct d'un ordre supérieur qui l'entraîne vers le bien, qui la détourne du mal et lui apprend à discerner l'un de l'autre sans aucun effort d'intelligence ; c'est le sentiment moral dont Hutcheson a fait le seul juge de nos actions et le principe exclusif de son système. Enfin, tout sentiment qui nous élève au-dessus de nous-mêmes peut être regardé, à juste titre, comme une expression particulière de l'amour, et tout amour peut être ramené à sa source, c'est-à-dire à celui qui vient de Dieu et qui retourne à Dieu, dans lequel toutes les créatures sont entraînées vers lui, dès qu'elles ont une âme. Ce sentiment, qu'on rencontre déjà chez Platon, sert particulièrement de base à la morale de Malebranche. Des divisions tout à fait semblables existent dans l'école rationnelle. Ainsi, selon les uns, la loi que la raison impose à nos actions n'est pas autre chose que le devoir, et ne sort pas des limites de la con-

science ou de l'ordre moral; c'est le système des stoïciens modernes, de Kant, de Price, et, à quelques égards de l'école écossaise. Selon les autres, cette loi qui commande à la conscience de tout être raisonnable et libre, c'est la même qui gouverne le monde, c'est l'ordre universel et immuable de la nature ; telle était la conviction des stoïciens anciens. Elle a beaucoup de ressemblance avec celle de Clarke et de Montesquieu, qui prétendaient, eux aussi, que faire le bien c'est agir conformément à la nature, et que les lois, c'est-à-dire les règles que nous devons suivre, « sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » Dans l'opinion de quelques-uns, l'idée du bien se résout dans celle de perfection, c'est-à-dire dans le développement complet des facultés qui ont été données à chaque être, et dans le concours harmonieux de tous ces êtres ensemble : c'est la doctrine de Leibnitz et de Wolf, et si l'on pousse l'idée de la perfection jusqu'à ses dernières conséquences, on arrive à cette proposition de Platon, que, le bien, c'est Dieu lui-même; qu'imiter Dieu autant que cela est donné à l'homme, doit être le dernier terme de nos efforts. Ne nous plaignons pas de cette diversité de systèmes. Elle a servi, s'il est permis de s'exprimer ainsi, à diriger la lumière de l'analyse sur tous les points de la conscience humaine, sur toutes les faces de l'ordre moral. Mais il est temps qu'à l'analyse succède la synthèse, et que la philosophie, mettant un terme à ses luttes intestines, tourne au profit de l'humanité les forces qu'elle dirigeait contre elle-même.

Au reste, le même spectacle que nous présente l'histoire particulière de la philosophie, s'offre à nous avec des proportions plus vastes et des divisions plus frappantes, dans l'histoire générale de la civilisation. Quelles sont, en effet, les grandes époques que, sous aucune préoccupation systématique, on est forcé de distinguer dans le développement moral et religieux du genre humain ? Elles sont au nombre de trois : le

règne de la philosophie ancienne, dont les résultats pratiques se résument dans le stoïcisme et le droit romain; la domination du christianisme et la révolution française. Eh bien, il est évident que chacune de ces trois périodes représente plus particulièrement un des principes essentiels sur lesquels repose toute la morale. Le stoïcisme et la législation romaine ont transporté, du domaine de la spéculation dans l'ordre civil, le principe universel du droit qui, comme nous l'avons démontré, est le même que celui du devoir. Le christianisme, sans nier le droit, sans attaquer même les fausses applications qui en ont été faites après comme avant son avénement, se fonde principalement sur la charité ou sur l'amour. Enfin, non moins grande dans sa cause et non moins puissante dans ses effets que le christianisme et la législation romaine, la révolution de 89 a consacré le principe de la liberté non-seulement pour les individus, mais pour les nations, non-seulement dans l'ordre civil, politique et industriel, mais dans la sphère de la pensée et de la conscience. Il faut aujourd'hui réunir ces trois principes, dont aucun, comme vingt siècles d'expériences nous l'attestent, n'a pu se soutenir isolément; il faut les réunir en un code de morale qui ne puisse être revendiqué exclusivement, ni par une école, ni par un parti, ni par une église, mais qui réponde à tous les besoins et soit l'expression exacte de la conscience de l'humanité.

MÉMOIRE

SUR

LA PERSISTANCE

DE LA

PERSONNALITÉ APRÈS LA MORT

PAR M. BOUCHITTÉ.

SECOND MÉMOIRE (1).

Histoire des opinions philosophiques et religieuses sur l'existence, la nature et la destinée de l'âme humaine, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la chute de la philosophie græco-romaine.

La croyance en une autre vie s'est produite dans l'histoire du monde sous deux formes différentes : 1° la forme traditionnelle et religieuse; 2° la forme réfléchie et philosophique.

L'histoire des phases successives, parcourues par la forme religieuse, peut être racontée en quelques pages ; il suffit, pour y parvenir, de déterminer le caractère général de la croyance, et d'en chercher ensuite les formes secondaires dans leur variété, et quelquefois dans leur opposition. Ces dernières, nombreuses en apparences, ne sont réellement qu'en

(1) Voir le rapport de M. Franck sur le premier mémoire de M. Bouchitté, tome Ier (2e série), p. 181.

petit nombre, et ne s'écartent du type général que par des différences puisées dans les instincts anthropomorphites de la foule.

La raison de cette stérilité est facile à découvrir. A moins d'une culture intellectuelle déjà avancée, l'idée d'une autre vie après celle que nous accomplissons sur cette terre, ne se présente pas d'une manière abstraite et dégagée d'images physiques dans la pensée de la multitude. Décomposer l'homme en deux éléments, l'âme et le corps, rendre ce dernier à la terre, ouvrir à l'autre un séjour en harmonie avec son existence spirituelle, présentent un ensemble d'idées trop complexe, une analyse trop savante pour l'œil peu exercé du vulgaire. Il lui faut une croyance qui frappe ses regards, qui puisse être, pour ainsi dire, touchée au doigt; il faut qu'il reconnaisse dans cette existence ultérieure une existence semblable à la sienne, et qui n'en diffère que par quelques traits indispensables, dans lesquels il est encore facile de saisir l'influence de l'imagination, et des habitudes métaphoriques de l'esprit.

Tel est le caractère de toutes les religions; cette conception de l'autre vie leur est commune, sauf les différences puisées dans les mœurs des peuples, différences qui font ressortir davantage encore l'influence de l'imagination, en montrant que cette croyance suit, dans les figures sous lesquelles on la conçoit, le mouvement des mœurs, des passions, des désirs. Tandis que la voluptueuse Arabie peuple son paradis de charmantes houris, propose pour récompense à la vertu les séductions du plaisir et les charmes de la passion incessamment satisfaite; les guerriers scandinaves retrouvent dans une autre existence la gloire des armes et le prix de la valeur; les sages de la Grèce, les princes qui ont fait le bonheur de leur peuple, discourent sous d'éternels ombrages sur la sagesse, sur la science de la vie, sur l'art de gouverner. D'après ces simples données, il est facile de juger la valeur

morale relative de ces nations diverses. Evidemment la conception des champs Elysées, chez les Grecs, annonce un peuple d'un esprit plus élevé, d'une culture intellectuelle plus grande, d'une civilisation plus avancée, que ne le témoignent les voluptés promises par l'Islamisme, et les éternels combats des guerriers de Wodan. Cependant la cause qui produit ces différences est la même : c'est toujours l'esprit humain, dominé par l'imagination, retombant sans cesse dans les conceptions que les objets dont il est environné lui rendent le plus familières, ne voyant rien, ne sachant rien voir, rien désirer que la continuation des habitudes, des plaisirs, des passions actuelles de l'humanité, qu'il dégage des entraves qui en limitent la satisfaction, qu'il embellit, qu'il ne spiritualise que rarement, mais auxquelles il ouvre, au sein d'un repos indéfini, un avenir sans limites déterminées.

Au milieu de ces fantaisies de l'imagination, au sein de ces conceptions grossières dont la multitude n'éprouve pas le besoin de se délivrer, il semble que la réflexion perdrait son temps, et compromettrait sa gravité, si, étudiant leurs formes diverses, les classant, les subordonnant, elle tentait de faire l'histoire de ces aberrations successives ou contemporaines les unes des autres, et d'entrer dans de vains détails sur la variété infinie des caprices, des idées, des passions de l'homme des sens. Nous nous bornerons donc à tracer les caractères généraux de l'histoire de la croyance en une autre vie, au point de vue des religions positives. Ces caractères nous paraissent être au nombre de cinq.

1° Dans les premiers âges, un certain progrès dans la manière dont la croyance se dessine et s'exprime.

2° Aussitôt que la formule de cette croyance est arrêtée, le caractère moral, caractère universel, identifie avec elle la condition du châtiment et de la récompense dans l'autre vie.

3° La distinction de l'âme et du corps ne se produit pas dès le commencement. L'homme, dans sa persistance indi-

viduelle, après la mort, est considéré tout entier, mais vivant d'une vie altérée, de la vie du fantôme.

4° La condition d'éternité, confuse d'abord, indéfinie, se prononce plus tard avec quelque précision.

5° Enfin apparaît le caractère chrétien.

1° La Bible est le plus ancien de tous les livres sacrés des peuples, et en même temps celui qui, embrassant une longue période depuis les temps les plus reculés jusqu'à une époque historique relativement voisine de nos jours, offre à la réflexion d'intéressantes comparaisons et d'utiles rapprochements. Les écrits de Zoroastre ne remontent pas au delà du cinquième siècle avant notre ère; les ouvrages de Confucius, bornés à des préceptes moraux, appartiennent au sixième. Hérodote, qui vivait au cinquième siècle, est, après Moïse, le plus ancien historien qui nous ait transmis quelque connaissance sur la civilisation de l'Egypte ; toutefois il n'est dans son second livre que fort peu question de la religion : les incertitudes qui règnent encore sur la véritable date à laquelle on doit rapporter l'origine de la philosophie des Indiens, les rapports entre le Brahmanisme et le Bouddhisme qui ne font que commencer à s'éclaircir, ne permettent pas de nous appuyer sur cette base encore mal assurée. D'ailleurs, les documents que nous puiserions dans les Zends, dans les écrits de Confucius et dans le second livre d'Hérodote, ne nous feraient connaître, en ce moment, qu'un état donné des esprits à une époque déterminée de l'histoire, et non la marche successive, chez le même peuple, de la croyance en une autre vie.

Il en est tout autrement de la tradition judaïque. Prenant à son berceau, au berceau même du genre humain, le peuple dont elle fait l'histoire ; le prenant, non au point de vue dans lequel serait placé un historien qui, vivant sous l'empire des Romains, comme Josèphe, jugerait, soixante ans après J.-C., les faits accomplis du temps des patriarches, avec la science, les préjugés et les lumières de son temps; mais le saisissant,

à chacune de ses époques principales, sous le caractère du moment que réfléchit l'historien contemporain, elle offre à la philosophie le moyen d'y découvrir la marche des esprits, d'en distinguer les progrès successifs, les phases diverses, et de faire sortir de l'histoire bien étudiée d'une seule nation la connaissance de la loi qui régit, sans doute, chez tous les autres, le développement des éléments analogues.

Plusieurs écrivains du XVIIIe siècle ont contesté au peuple juif, à son premier âge, la croyance à l'immortalité de l'âme. Ce reproche, fondé en apparence, s'évanouit devant un sérieux examen. Si l'on veut trouver dans les livres saints, surtout dans les plus anciens, l'expression nette et précise de cette croyance, on la cherchera en vain, il est vrai. Une discussion sur ce point ne saurait avoir pour base qu'une définition de cette croyance en harmonie avec la science ou plutôt avec l'ignorance de ces temps reculés. Or, demander aux Juifs, depuis Abraham jusqu'à Josué, une formule bien arrêtée de foi à l'immortalité de l'âme, c'est leur demander, entre l'âme et le corps, une distinction prématurée, qui ne put appartenir que plus tard à une civilisation et à une culture d'esprit plus avancées. Pour poser la question comme elle devait l'être, il fallait se demander si les Juifs croyaient à une autre vie après celle que nous accomplissons sur la terre. A la question ainsi posée la réponse est facile.

Dans les livres de Moïse, Genèse, Exode, Deutéronome, etc., on ne trouve nulle part formellement exprimée la croyance en une autre vie. Soit, en effet, que l'écrivain sacré raconte la mort d'un patriarche, soit qu'il mette dans la bouche d'un de ces personnages vénérés, des expressions par lesquelles il annonce sa mort, il fait plutôt allusion à la croyance en une autre vie, qu'il ne la proclame ; il la laisse plutôt soupçonner qu'il ne l'affirme. Que Jacob réponde à Pharaon qui l'interroge sur son âge : *La durée de mon exil a*

été jusqu'à présent de cent trente ans (1), il est naturel d'en conclure qu'il ne regarde point la terre comme la demeure véritable et définitive de l'homme; que l'historien dise après les funérailles de ce patriarche qu'*il fut réuni à son peuple* (2), on peut croire qu'il parle de cette multitude déjà disparue qui participe au delà de la tombe à une vie éternelle; mais ces passages, sujets à interprétation, n'établissent pas d'une manière formelle la croyance des Hébreux à une autre vie. Elle ressort plus clairement de ces paroles du même Jacob, qui, faisant allusion à la mort prématurée de Joseph, s'écrie : *Pleurant, je descendrai avec mon fils en enfer* (3). Là toutefois nous sommes encore réduits à des conjectures.

Il n'en est plus de même lorsque nous arrivons à Job (4), aux Psaumes, à la Sagesse, aux Proverbes; la croyance en une autre vie s'exprime d'une manière qui ne laisse plus désormais de place au doute : point d'allusion, point d'incertitude. *Je sais*, dit Job, *que mon rédempteur est vivant, et que je ressusciterai de la terre au dernier jour.... C'est là l'espérance que j'ai et qui reposera toujours dans mon cœur* (5). — *Le seigneur*, s'écrie David (6), *ne laissera point mon âme dans l'enfer, et ne souffrira point que son saint soit sujet à la corruption.* Le livre de la Sagesse est plus explicite encore. Après avoir résumé, dans les vingt premiers versets du chapitre deux, les systèmes matérialistes de son temps, ce qui prouve que déjà la réflexion philosophique avait tenté de se rendre compte de l'essence de l'âme et des conditions de la vie, il oppose à ses adversaires cette simple réponse : *Ils n'ont pas connu les mystères de Dieu...., ils n'ont pas su que Dieu a*

(1) Gen., 47, 8 et 9.
(2) Gen., 49, 33.
(3) Gen., 37, 35.
(4) Il est impossible d'admettre que le livre de Job ne soit pas d'une date postérieure à Moïse.
(5) Job, c. 19, v. 25-27.
(6) Ps. 15, v. 10.

créé l'homme pour l'immortalité, et qu'il en a fait l'image de sa propre nature (1). Nous pourrions citer encore d'autres passages, soit des Proverbes (2), soit d'Ezéchiel (3), d'Isaïe (4), de Tobie (5), des Machabées (6), etc., où la même croyance est nettement exprimée, où elle est affirmée avec des circonstances qui prouvent, comme dans le passage de la Sagesse cité plus haut, qu'elle est devenue une croyance réfléchie.

Néanmoins, il n'est ici question que de la croyance en elle-même, et non de la forme dont elle est revêtue. Même dans les derniers temps où elle se montre à nous d'une manière incontestable, même lorsqu'elle se précise d'autant plus qu'elle a des adversaires, particulièrement dans les Sadducéens, c'est toujours l'homme tout entier auquel, sous une forme d'existence vaguement déterminée, indécise entre l'essence physique et l'essence spirituelle, un éternel avenir est promis. Le mot souvent traduit par *âme* n'exprime en réalité que l'idée générale de la vie. Evidemment la distinction précise de l'âme et du corps, au sens des écoles postérieures, est encore à naître, et si la croyance est plus sûrement affirmée, elle n'est pas scientifiquement mieux définie. La raison en est que cette croyance est encore à l'état traditionnel et religieux, que l'intervention de la critique et de la réflexion ne commence à se laisser apercevoir que parmi ses adversaires, et que ces attaques sont trop nouvelles pour avoir eu le temps d'armer contre elles la réflexion et l'analyse dans des écoles spiritualistes qui n'existent pas encore.

Il y a cependant un progrès évident depuis le temps des patriarches jusqu'à celui des Machabées, puisque la foi a une

(1) Sag., c. 2, v. 22, 23.
(2) II, 9.
(3) 18, 20, 21.
(4) 25, 8.
(5) 2, 15-18.
(6) 7, 2-24.

autre vie qui ne se montre, dans le livre de Moïse, que sous des allusions souvent un peu hasardées, se prononce, du XIe au IIe siècle avant notre ère, avec une précision qui témoigne clairement qu'elle est désormais en possession de la conscience des peuples.

Cette même marche de la conscience s'est-elle produite chez les Perses, chez les Egyptiens, dans la Chine et dans l'Inde?... Il y a lieu de le croire; non que les documents vagues et peu nombreux que nous possédons sur ces civilisations si diverses suffisent pour nous autoriser à le penser, mais parce que l'étude de l'esprit humain montre que telle est sa manière de procéder, quel que soit le sujet soumis à son investigation.

2° Il n'est pas moins nécessaire de remarquer que, dans cette seconde phase de la croyance en une autre vie que nous voyons commencer à Job, un élément nouveau apparaît, qui était resté étranger à la première : c'est celui de la récompense et du châtiment. Sous les patriarches, l'idée de la mort présentait l'idée indéterminée, mais unique, du repos après la fatigue. A commencer de David, et peut-être avant lui, l'idée de rémunération intervient, et même les croyances hébraïques pourraient ici se présenter sous un double aspect : le premier dans lequel, ainsi que dans le livre de la Sagesse, l'immortalité de l'homme est présentée comme absolue (1); le second sous lequel l'immortalité est subordonnée aux conditions d'une vie vertueuse et pure (2).

Ce nouveau caractère, que nous pouvons appeler le caractère moral de la croyance en une autre vie, est universel; il est en même temps spontané; et si, plus tard, la philosophie doit le consacrer par l'analyse des idées de mérite et de démérite, il n'en est pas moins, à cette époque du développe-

(1) Sag., *loco cit.*

(2) Tob., ch. 2, v. 15-18, ch., 3 v. 6-22, c. 4. v. 11. Ezéch. 18, v. 20, 21.

ment de la pensée religieuse, dû à un instinct susceptible d'atteindre, par la pratique du désintéressement et de la vertu, à une délicatesse que la science la plus profonde et la plus sûre ne se montrera pas toujours capable de faire naître et de développer.

Plusieurs faits, soit internes, soit externes, accompagnent et modifient cet instinct, ce pressentiment universel : d'abord la conscience du bien et du mal, ensuite la conscience que le bien moral doit amener le bonheur, que le mal moral doit entraîner après lui le malheur. Le bonheur et le malheur ne se présentent pas encore comme résultats nécessaires du vice et de la vertu, comme conditions inhérentes à la pratique de l'une ou de l'autre. Ils sont conçus comme quelque chose d'extérieur, d'indépendant, donné par une puissance supérieure à l'homme, à titre de récompense ou de châtiment; mais à cette conception, qui constate néanmoins qu'on ne voit point l'équité observée dans le monde et dans la distribution des biens de la terre, s'ajoute l'inévitable idée que l'équilibre, passagèrement rompu ici-bas, se rétablira dans une autre vie, ouverte au triomphe de la justice.

Telle est la croyance universelle. Elle n'est point, dans les esprits, analysée comme nous venons de le faire : elle y est confuse, mêlée souvent d'espérances égoïstes, de passions vindicatives et envieuses; mais nous avons cru devoir attirer un instant sur elle l'attention du lecteur, parce que, reprise aux époques de réflexion par l'analyse philosophique, elle deviendra la preuve morale de l'immortalité de l'âme, preuve que nous devrons développer plus tard en elle-même, et dans ses rapports avec la question tout entière de la croyance en une autre vie.

3° C'est encore ce défaut d'analyse et d'examen qui donne à la croyance en une vie ultérieure un autre caractère non moins universel que celui que nous venons d'indiquer. Ce caractère consiste dans la confusion de l'âme et du corps,

dans cette conception incertaine, incomplète, ébauchée, qui considère l'homme après sa mort comme une ombre, un fantôme, dans lequel cependant la vie demeure, et avec elle un reste de la forme que l'individu avait sur la terre. L'universalité de cette croyance n'a pas besoin d'être démontrée; personne n'élève de doute à cet égard : elle est universelle quant au temps, elle l'est quant au lieu. De nos jours, la multitude qui croit aux revenants se fait de l'individu après sa mort la même idée, ou plutôt la même image, qu'elle s'en faisait dans les premiers âges du monde.

L'impossibilité d'atteindre de prime abord à la notion de substance spirituelle, la prédominance de l'imagination sur les conceptions abstraites, et, malgré cette impuissance, le sentiment invincible d'une autre vie, d'une vie dont la forme doit se rapprocher de la subtilité de la pensée et des émotions du sentiment, sont les faits psychologiques auxquels emprunte son origine cette confusion, ou plutôt cette fusion en une seule essence indéterminée, de l'homme physique, intellectuel et moral. Si l'on ajoute à ces premières causes la facilité qu'ont les esprits en général de transporter dans l'autre vie les formes et les habitudes de celle-ci, et non-seulement cette facilité, mais la nécessité qui les contraint à le faire, on s'expliquera sans peine ces images de jugements, de récompenses et de supplices tout matériels, qui, en supposant la forme corporelle pour être rendus possibles, sont cependant contraires à l'essence subtile, insaisissable qu'on attribue aux morts, sous l'influence des procédés abstraits de la pensée. Ainsi se forment ces croyances bizarres toujours voisines de l'absurde, contradictoires avec les faits, et qui caractérisent, sur toute la surface de la terre comme dans tous les siècles, ces superstitions desquelles, malgré l'évidence, l'esprit humain ne se dégage qu'à force de culture intellectuelle et d'études laborieuses.

4° Un autre caractère commun à toutes ces croyances, c'est

que la notion d'éternité y est peu précise, remplacée presque toujours par l'idée d'une durée indéfinie, longue il est vrai, mais qu'on n'ose pas ou plutôt qu'on ne sait pas encore affirmer être éternelle. A ce point du développement de la pensée religieuse, lorsque l'esprit de la multitude ne s'élève pas encore à une conception réelle de l'éternité, il aboutit à des systèmes de transformations, de retours à la vie après de longues épreuves, récompenses ou châtiments qui se sont réfléchis plus d'une fois dans les premières tentatives de la philosophie (1). Ces changements successifs dans la destinée de l'homme posent comme des points d'arrêt pour l'intelligence, la soulagent des efforts infructueux qu'elle fait pour concevoir l'idée d'un avenir éternel, et lui épargnent le travail trop souvent stérile par lequel elle tenterait de s'élever à l'infini. Cependant un certain progrès se remarque dans cette partie de la croyance : l'idée de l'éternité se précise un peu plus avec le temps ; elle devient enfin dominante et, sinon complétement analysée, du moins suffisamment définie. Ce fait n'apparaît guère qu'avec la prédication chrétienne. L'éternité de la vie à venir n'est nullement caractérisée dans les croyances païennes qui précédèrent la venue de Jésus-Christ. L'Asie, plus mystérieuse dans son panthéisme confus, la laisse supposer plus qu'elle ne l'enseigne formellement, et les derniers jours qui précèdent la prédication chrétienne ne présentent guère chez les Juifs quelque chose de positif sur ce sujet; l'imagination aime à se perdre dans un obscur avenir; mais la pensée philosophique n'a point encore atteint les éléments et les conditions de celui qui est réservé à l'homme.

5° C'est à l'époque de la prédication chrétienne que l'idée de l'éternité s'offre d'une manière claire comme élément de la croyance religieuse; mais nous reconnaîtrons, dans la suite de ces recherches, qu'à cette époque elle est depuis longtemps

(1) Pythagore et la métempsycose.

déjà entrée dans le domaine de la métaphysique, et qu'elle y subsiste avec des conditions d'analyse qui donnent à la manière dont la philosophie la conçoit une incontestable supériorité sur les croyances purement religieuses (1). Il est donc nécessaire de bien circonscrire le christianisme dans ce qui lui appartient en propre, soit que nous le distinguions de la philosophie, soit que nous recherchions les différences qui le séparent des autres croyances religieuses.

Or, il est certain que l'éternité de la vie ultérieure de l'homme y est plus prononcée; que le mérite et le démérite sont fondés sur une appréciation nouvelle et plus large des vrais sentimens de l'homme; que les peines et les récompenses y revêtent des formes plus admissibles à la raison, plus d'accord avec notre dignité. Nulle incertitude, en effet, sur le caractère éternel de la vie à venir; rien qui rappelle même, de loin, la métempsycose, le retour à cette vie après de longues épreuves; rien qui suppose une existence déjà accomplie dans un monde antérieur, ou l'anéantissement possible de l'âme dans des conditions prévues. Sans doute, l'éternité de l'Evangile n'est pas cette éternité absolue à la conception de laquelle nous élève l'abstraction; c'est l'éternité successive, c'est l'éternité telle que la pensée de tous peut l'atteindre et la saisir, mais c'est l'éternité sans hésitation et sans réserve.

C'est surtout dans le principe fondamental du mérite et du démérite, c'est-à-dire dans la nature des vertus qui assurent la récompense, et des vices qui attirent le châtiment, que la différence et la supériorité du christianisme comme religion, et même comme philosophie, se font sentir. Nous voyons dans l'Elysée du paganisme, comme dans toutes les conceptions analogues des peuples anciens, que la récompense dans l'autre vie est réservée au guerrier valeureux, à l'habile écuyer, au poëte populaire, à l'athlète vainqueur, au roi juge et père de

(1) C'est à Platon surtout que nous faisons allusion.

ses sujets, etc. Cette vie à venir revêt les conditions particulières à la nation du sein de laquelle est sortie cette mythologie ; tout y est particulier, local, arbitraire ; c'est la vie même de ce peuple transporté dans les régions mal déterminées d'un autre monde. Les passions y persistent, les distinctions sociales s'y retrouvent, l'esprit étroit de localité, de nation, fait tous les frais de ces craintes ou de ces espérances. Le christianisme, au contraire, place tout d'abord le mérite et le démérite dans l'amour de Dieu et du prochain, il y appelle tous les hommes, et, les confondant tous dans un même amour que n'altère ni les préjugés de caste, ni ceux de nation, il déclare que son royaume n'est pas de ce monde, et montre assez par là que la haute moralité de sa pensée plane au-dessus des misères de l'individualité, des restrictions relativement louables du patriotisme, et de la distinction en maîtres et en esclaves, universelle dans l'antiquité, au-dessus même du temps et de ses révolutions.

Ce grand caractère est évidemment particulier au christianisme. Il ne l'a emprunté à aucune religion précédente, il n'en est point redevable à la philosophie. Si une école de philosophie semble, dans l'antiquité, appelée à s'élever à ce point de vue de l'amour universel, embrassant à la fois Dieu et l'homme dans un même sentiment éternel, c'est incontestablement celle de Platon : or, elle ne développa jamais tous les fruits dont elle portait en elle-même les germes féconds ; de plus, elle s'était depuis longtemps perdue dans des philosophies secondaires, et l'auteur du christianisme n'en connaissait probablement pas même l'existence, lorsqu'il commença l'accomplissement de sa mission. D'ailleurs, la nature bien étudiée de l'esprit et du cœur humain ne permet pas de croire que l'inspiration religieuse vienne jamais à la suite de la philosophie : elle est spontanée et de son ordre. Elle appelle plus tard la coopération de la philosophie, mais elle lui est antérieure ; elle éveille son attention, mais ne naît point

à sa suite. On peut donc regarder ce caractère général du christianisme comme lui appartenant en propre, comme né d'une inspiration qui lui est particulière, et le distingue profondément de toute religion et de toute philosophie.

La nature des peines et des récompenses indiquées par l'Evangile devait différer de celle des peines et des récompenses promises par les autres religions, comme diffèrent le caractère des vices qui encourent les unes et celui des vertus qui méritent les autres. Aussi, dans le peu de passages où il est question du châtiment, Jésus-Christ ne menace-t-il guère que de peines morales, et si des expressions empruntées à l'ordre physique (1) semblent quelquefois conduire à l'induction du contraire, il est juste de l'attribuer aux habitudes métaphoriques du langage, inévitable condition d'une prédication adressée à tout un peuple. Quant aux récompenses, ce ne sont plus les ombrages toujours frais des champs Elysées ; ce n'est plus la persistance des exercices et des jeux qui firent, pendant la vie, la gloire et le bonheur des héros récompensés : c'est la vue éternelle de Dieu, la jouissance de son amour, de sa beauté, de sa lumière, la connaissance pure de la vérité, le culte désintéressé du bien. Qui s'arrêtera à comparer les idées toutes terrestres de la mythologie antique à ces généreuses espérances du chrétien dont la vérité seule peut remplir et satisfaire le cœur? Qui rapprochera même un instant ces étroites préoccupations du Grec ou du barbare, encore soucieux au delà de la tombe de leurs misérables rivalités, de cette grande doctrine de la charité, universelle comme la présence de Dieu créateur de toutes choses, et éternelle comme lui?

Il est vrai que les siècles qui suivirent la prédication du Sauveur apportèrent dans toutes ces idées de graves modifications ; que l'esprit étroit d'une partie du sacerdoce et de la

(1) Lazare.

multitude des chrétiens triomphants en revint bientôt à ces images païennes de souffrances physiques et de supplices cruels; mais on ne saurait imputer à l'auteur du christianisme ces grossières illusions de l'imagination de la foule.

Nous avons fait un relevé complet des passages des quatre évangélistes où sont annoncés les récompenses et les châtiments à venir, et qui impliquent, par conséquent, dans leur éternité, l'éternité même de la vie future; nous n'avons pas à nous occuper ici à rechercher si toutes les expressions, principalement celles qui s'appliquent aux peines de l'enfer, ont rigoureusement le sens d'*éternel*, et si quelques traducteurs intéressés n'ont point, dans des vues particulières, donné au sens pur et simple une extension qui ne lui appartient pas. Il suffit que quelques-unes d'entre elles et l'ensemble de toutes expriment une éternité sans terme et sans retour, pour que nous considérions comme plus prononcée dans le christianisme cette croyance qui, par une détermination précise et exclusive, distingue la croyance chrétienne des sentiments plus vagues, des conceptions plus confuses, accréditées sur d'autres points du globe et à d'autres époques.

Mais, encore que le christianisme se soit plus nettement prononcé sur l'éternité de la vie à venir, encore qu'il ait cherché la raison sérieuse de la récompense et du châtiment dans la véritable valeur morale de l'homme; qu'il ait proposé à son amour, pour récompense, la possession et la connaissance du principe de toute vérité, de toute réalité; qu'ainsi il ait placé la dignité de l'homme bien au-dessus des conditions que lui avaient faites les religions antiques; néanmoins, le besoin de démonstration scientifique, éprouvé par quelques esprits, n'était point satisfait. Sous ces images consolantes ou redoutables, se plaçaient des questions ardues et nombreuses. Puisque l'homme vit encore après que la partie visible de son être a été déposée dans la tombe, il y a donc en lui deux êtres distincts : or quels sont ces êtres, et surtout quel est celui des deux qui

survit? Quels rapports mutuels les unissent l'un à l'autre? Quelle est la forme de cette vie à venir? Quelles sont les différences essentielles entre les corps et cette autre forme humaine si difficile à concevoir et à expliquer? Quelle est la double origine de cette double nature? D'où vient chez l'homme ce sentiment de la vie future qu'aucun fait visible et palpable ne justifie?... Ces questions, et bien d'autres encore, sortent de la croyance en une autre vie, et l'Evangile n'y a répondu en aucune manière; il ne devait point y répondre. La mission d'une révélation n'est pas la discussion et la science, mais l'annonce d'un certain nombre de vérités, et l'exhortation à la pratique de la vertu. Autrement cette révélation ne s'adresserait qu'à un petit nombre d'intelligences privilégiées, et n'embrasserait pas ces nations entières, ces vastes contrées, et cette longue suite de générations qu'elle est appelée à éclairer.

L'analyse, au contraire, est le travail de la philosophie. C'est à la patiente réflexion des intelligences supérieures qu'il appartient, dans tous les siècles, de distinguer ces éléments, de les approfondir chacun en particulier, pour les réunir de nouveau par la connaissance de leurs rapports réels, et de ne renoncer à ses efforts que quand la difficulté est aplanie et vaincue. Ainsi que l'intelligence résume dans l'homme individuel tous les mouvements de son être, les plus réfléchis comme les plus instinctifs; de même la philosophie, comme une sorte de conscience commune de l'humanité, rend compte des instincts du genre humain; et, saisissant dans leurs relations de tout genre ces mouvements spontanés, elle élève à l'état d'une science et d'un système ces éléments épars en apparence, et dont le lien échappe si facilement. Nous allons voir de quelle manière elle a, jusqu'à nos jours, accompli cette grande mission.

(*La suite prochainement.*)

COMMUNICATION
SUR LA PATRIE
OU
STATISTIQUE SOMMAIRE DE LA FRANCE

PAR M. MOREAU DE JONNÈS.

On se propose, dans cet écrit, de donner une connaissance très-succinte, mais positive, de la France, afin de la faire apprécier et aimer par ses enfants, en exposant quels sont :

Les avantages inséparables de son territoire ;

La supériorité numérique, politique et sociale de ses populations ;

L'abondance et la richesse sans pareilles de ses productions ;

Les bienfaits répandus sur le pays, par la Révolution, augmentée par les sages lois de l'Empire et développés par les prospérités merveilleuses de la plus longue paix qu'on ait jamais vue.

Puisse l'image de la Patrie, que présenteront ces pages, avec la plus scrupuleuse fidélité, contribuer à exciter, dans

tous les cœurs, les sentiments énergiques de dévouement qui, pendant tant de siècles, ont fait des Romains, le premier peuple du monde, et qui, inspirant nos populations belliqueuses, les ont conduites si souvent à la victoire pour maintenir leur indépendance et défendre leurs libertés.

Dans l'antiquité, le Palladium était cette image de la Patrie; malheur au pays qui n'avait pas su le conserver ; sa ruine était inévitable et prochaine. C'est la prédiction que J.-J. Rousseau en a porté : « Quand un peuple, a-t-il écrit, dit de la Patrie : Que m'importe ! la Patrie est perdue. » Le philosophe, en traçant ces paroles prophétiques, avait sous les yeux le fatal exemple de ses nonces qui, à la Diète de Pologne, vendaient leurs votes à l'étranger et préparaient la subversion de leur malheureux pays.

Les termes numériques dont nous nous sommes servis avec une extrême réserve, sont tirés de sources officielles ou authentiques. Nous en donnerons ailleurs les citations, les détails et les calculs qui, par leur étendue, ne peuvent trouver place ici.

I.

Le sol natal.

La France est le pays de l'Europe le plus favorisé par la nature et par la fortune, cette puissance mystérieuse qui préside aux destinées des nations.

Sa situation géographique lui donne un climat tempéré qui exclut également les longs et rigoureux hivers des régions septentrionales, et les chaleurs dévorantes des étés du midi. Elle lui assure la salubrité des contrées nord, dont l'influence agit sur la vigueur et l'activité des hommes; et cependant elle protége, en même temps, la multiplication des productions végétales riches et variées des régions méridionales.

Son gisement entre l'Océan et la Méditerranée fait participer une grande partie de son territoire à l'avantage que

possède l'atmosphère maritime d'être moins soumise aux extrêmes du chaud et du froid, qui sont si funestes aux populations et à leurs cultures. Ce gisement ouvre à sa navigation le commerce de toutes les contrées du littoral des deux hémisphères, et ses ports reçoivent les navires des pays les plus éloignés, apportant en tribut les produits des climats les plus divers.

Ses côtes ne sont ni perdues dans la mer, comme celles de la Hollande, ni escarpées à pic comme les rivages de la Norwége et du Portugal, ni découpées en lanières comme l'Ecosse, l'Irlande et la Grèce. Les terres fertiles y viennent souvent border la laisse sablonneuse de la mer.

Ses ports sont nombreux et excellents. Ceux de Brest et de Toulon méritent surtout, par la beauté de leurs établissements et l'heureuse configuration de leurs rades et de leurs bassins, d'être placés à la tête de tous ceux de l'Europe.

Ses fleuves sillonnent le territoire dans des directions différentes, ce qui accroît leur utilité ; ils ne manquent ni d'embouchure, comme le Danube et le Rhin, ni de cours, comme la Tamise et le Tage, ni de bords accessibles, comme les rivières encaissées de la péninsule espagnole. Strabon admirait, il y a deux mille ans, leurs cours si propices à la navigation intérieure, et leurs eaux qui répandent la fertilité dans les campagnes qu'elles parcourent.

Ses montagnes les plus hautes, les Alpes, les Pyrénées, sont reculées jusqu'à ses frontières et leur servent de défense ; les autres ne sont guère que les seuils qui séparent les versants des différents bassins dont se compose le système fluvial du territoire. Aucune n'est assez élevée et d'une masse assez grande pour agir sur la température des plaines et pour l'abaisser, comme les montagnes neigeuses de la Suisse, du Tyrol, de la Bohême et de la Suède.

Ses forêts sont d'une étendue proportionnelle aux besoins des populations ; elles ont une contenance de près de neuf

millions d'hectares, ce qui donne à chaque individu le produit annuel de 25 ares de bois. C'est une quantité mieux réglée que dans beaucoup d'autres pays qui ont, les uns de trop vastes forêts, tandis que les autres en ont à peine. Dans les régions du Nord, les bois couvrent un tiers de la surface totale du territoire, et le maintiennent, de toute antiquité, à l'état sauvage et désert des premiers âges du globe. Au contraire, dans les trois péninsules qui terminent l'Europe au midi, l'Espagne, l'Italie et la Grèce, il n'y a presque plus de forêts ; les nécessités d'une double civilisation, celle de l'antiquité et celle des temps modernes, les ont détruites, sans laisser aucun espoir de les voir jamais renaître. Il en résulte les plus graves inconvénients pour l'agriculture et pour la vie domestique.

Les marais, qui, par l'insalubrité qu'ils enfantent, sont l'une des plus grandes calamités de l'espèce humaine, n'ont jamais eu en France, du moins depuis la domination romaine, une étendue comparable à celle qu'ils occupent dans les pays du Nord. Ils n'existent maintenant que dans un très-petit nombre de localités. Les embouchures du Rhône et de la Charente, qui en ont encore d'assez vastes, n'en ressentiront plus les effets dans quelques années. Quand on se rappelle les maux que produisent perpétuellement les marais Pontins, les maremnes de la Toscane, les bogs de l'Irlande, les marais du Lincolnshire, de Walcherein et de la Hollande, on doit regarder comme un bien inappréciable le bonheur du pays qui échappe à une si cruelle influence.

Le sol de la France est extrêmement diversifié, et c'est ce qui lui permet de satisfaire à toutes les exigences des différentes cultures. Il rapporte du colza et des oliviers, des vins capiteux et des vins doux, du maïs et du sarrasin, du riz et du houblon, et partout, en abondance, des céréales pour 36 millions d'hommes, et des herbages pour 60 millions d'animaux domestiques.

La terre qui produit une si grande masse de subsistances doit être bonne et fertile ; la preuve qu'il en est ainsi ne saurait être douteuse, puisque nulle part une population aussi nombreuse n'obtient sa nourriture d'un domaine agricole aussi limité.

On regrette avec raison que nos terres incultes et stériles soient encore aussi vastes ; mais il faut reconnaître qu'elles le sont infiniment moins que celles de la plupart des contrées de l'Europe. Comparées aux montagnes glacées de la Suisse, aux déserts sans arbres et sans eau de l'Espagne et de la Turquie, aux steppes de la Russie, elles sont presque imperceptibles. D'ailleurs, il suffirait, pour en faire disparaître une grande partie, de quelques dispositions législatives sur les communaux, au lieu que dans les autres parties de l'Europe, c'est la nature qui a condamné ces terres à la stérilité.

En examinant le degré de fertilité de chaque sorte de sol du territoire, on reconnaît que la moitié de la France est formée de terrains de première qualité. 73 départements possèdent des fonds de riche terreau qui constituent le septième de la surface totale. Les terres limoneuses ou marécageuses en font à peine un 50me et se restreignent de plus en plus. Les pays de montagnes n'excèdent pas le 12me du territoire, et il y a 49 millions d'hectares en plaines et en collines.

L'arrosement du sol, qui est, avec la chaleur atmosphérique, la condition première de la fertilité, est donné à la France par le voisinage des mers qui alimentent les pluies, et par l'infiltration, l'épanchement, l'évaporation d'une étendue de 670,000 hectares — 340 lieues carrées métriques — d'eaux courantes ou dormantes, de ruisseaux, de rivières, d'étangs et de lacs. C'est environ la 75me partie du domaine agricole.

On compte dans les 39 bassins principaux qui divisent le territoire par leurs versants, 139 rivières navigables, et une multitude d'autres très-utiles à la culture et à l'industrie dont elles font mouvoir les usines. Cette seconde catégorie est for-

mée de 324 rivières. Dans la première, 50 fleuves ou grandes rivières ont ensemble un cours de 12,000 kilomètres — 2700 lieues métriques, — égalant douze fois le diamètre de la France. Plusieurs d'entre elles arrosent dix à douze départements. Cette division des eaux en une multitude de cours différents est éminemment favorable à la fécondité du sol, et l'on en tire bien mieux parti que de ces fleuves qui roulent impétueusement, comme le Danube, une grande masse d'eau dont la puissance échappe souvent à tous les efforts de la science humaine.

La proximité de la mer est, pour une partie considérable de notre territoire, une source d'arrosement salin qui agit favorablement sur la végétation. Cette influence, qui entretient toujours vertes les belles prairies de l'Angleterre, fertilise le sol granitique de nos départements de l'ancienne Bretagne, et fait de la Normandie et de la Flandre deux contrées d'une rare fécondité. Le développement du littoral des deux mers excède 4,000 kilomètres — 950 lieues métriques. — Les Iles Britanniques et l'Espagne sont les seuls pays de l'Europe dont les côtes aient une plus grande étendue.

Le territoire de la France possède une multitude d'autres avantages qui contribuent à la fécondité du sol, à l'activité des communications commerciales, à la force militaire du pays, à sa prépondérance politique, à la sécurité et au bien-être de ses populations. Nous nous bornerons à énumérer succinctement quelques-uns de ces avantages. Ce sont principalement :

D'être situé au centre de la partie occidentale de l'Europe, qui, de toutes les autres contrées du globe, est celle où la civilisation est parvenue à son plus haut degré ;

De n'être point confiné dans l'intérieur des continents comme l'Autriche, ou relégué, comme la Suède, la Norwége et la Russie, vers la zone glaciale ;

De posséder, comme l'Espagne, des côtes sur deux mers différentes, l'Océan et la Méditerranée, et d'avoir, comme

l'Angleterre, de grands fleuves navigables où remontent les marées de l'Atlantique ;

D'être ceint, comme les péninsules espagnole et italique, par des frontières naturelles qui s'étendent dans presque tout son périmètre ;

De former un ensemble dont les parties sont agroupées et se lient les unes aux autres, au lieu d'être éparses comme les provinces de la Prusse, isolées comme les Iles Britanniques, éloignées de leur centre comme les extrémités de l'Italie, séparées par de grands fleuves ou des chaînes de hautes montagnes, comme les provinces de l'Autriche, ou bien perdues dans un immense éloignement, comme la Russie asiatique, américaine ou caucasique ;

D'être diversifié, comme l'Angleterre, par des plaines, des collines, des montagnes, au lieu d'être uniformément plan, comme l'Allemagne septentrionale, la Pologne et la Russie d'Europe, ou en grande partie montagneuse, comme la Suisse, l'Autriche, l'Espagne et l'Italie ;

D'être beaucoup plus généralement fertile et propre à la culture qu'aucun autre pays de l'Europe, notamment la Grande-Bretagne ;

D'être beaucoup plus boisé que toutes les régions méridionales du continent, et d'avoir beaucoup moins de marais que les pays du nord ;

D'être partagé en un grand nombre de bassins dont les seuils ont une élévation médiocre et peuvent être franchis par des écluses ou des chemins de fer, tandis que l'Autriche est coupée par des chaînes de montagnes et l'Espagne par de hautes terrasses qui, formant des différences de niveau considérables, mettent obstacle aux communications par des canaux ou d'autres voies de transport ;

D'appartenir à l'Europe occidentale, qui lui donne, outre une belle position maritime et commerciale, un climat beaucoup plus doux et plus tempéré que celui des pays gisants sous

les mêmes latitudes, mais sous des méridiens plus reculés vers l'Orient ;

D'être situé intermédiairement entre les régions du nord et du midi de l'Europe, de manière à servir de centre aux relations des peuples du continent ;

D'avoir pour pays limitrophes ou voisins les contrées dont la civilisation est la plus avancée, l'agriculture la plus puissante, l'industrie la plus habile, le commerce le plus actif, ce qui contribue à exciter l'émulation et à entretenir d'utiles rapports internationaux ;

De ne pas être exposé comme la Hollande aux inondations maritimes, comme l'Espagne aux sécheresses désastreuses, comme l'Italie aux tremblements de terre, et comme les Etats du Nord à des saisons glaciales qui détruisent les récoltes;

Enfin, pour ne pas prolonger cette énumération, de posséder un domaine agricole en valeur d'une étendue de plus de 50 millions d'hectares ou 25,623 l. c. m., égale au double de la surface totale de l'Allemagne proprement dite, et à trois fois et demie celle de l'Angleterre avec le pays de Galles.

Mais il s'en faut bien que ce soit uniquement parce que la terre de France fournit abondamment aux besoins de ses habitants qu'elle est l'objet de leur attachement et de leur prédilection. Il y a, par delà la vie matérielle, une autre vie, qui se forme de sentiments naturels, vifs et profonds. Nous aimons cette terre, parce que c'est celle de nos pères, celle de nos souvenirs, où nous sommes nés, où nous espérons reposer après notre mort, à côté de tous ceux qui nous ont été chers. L'amour de la Patrie est, avec celui de la famille, la plus puissante et la plus pure des inspirations du cœur; il rivalise avec l'amour d'une mère pour son enfant; il est le moteur des actions les plus généreuses, des sacrifices les plus pénibles, de l'héroïsme le plus sublime. Nos annales témoignent par chacune de leurs pages qu'aucun autre peuple ne possède à un plus haut degré que nous cette vertu sociale, gage certain de la

durée des empires. Quels plus beaux traits de dévouement l'histoire pourrait-elle offrir que le siége mémorable de Lille, la résistance désespérée du vaisseau *le Vengeur*, et la mort des trois Décius français, Marceau, Joubert et Desaix? Les Romains avaient placé au Capitole l'image de la Patrie à côté de celle de Jupiter Olympien; ils l'honoraient par un culte religieux, frappant les traîtres d'anathème et donnant l'immortalité aux guerriers sauveurs de leur pays. Chez les modernes, le patriotisme n'a jamais eu cette grande consécration. Une fois pourtant, en France, il s'unit à la religion, pour faire surgir d'un village ignoré des Vosges une sainte et intrépide jeune fille, un ange libérateur, que Rome et la Grèce auraient adoré comme un génie tutélaire, et que mirent en oubli quatorze rois, ces illustres ingrats qui lui devaient d'avoir reconquis leur couronne.

Comme toutes les autres affections humaines, celle dont la Patrie est l'objet éprouve des intermittences et des paroxysmes; elle sommeille pendant les jours tranquilles de la paix, à moins que l'esprit de vertige qui jadis allumait la guerre civile au nom de Dieu, et qui maintenant sème la discorde au nom de la liberté, ne vienne troubler le repos des peuples; mais elle se réveille subitement quand l'ennemi fait entendre ses fanfares de victoire; et aussitôt des millions de soldats armés sortent du sol natal. La levée en masse de la France, en 1792, est l'un des plus beaux mouvements que l'amour de la patrie ait jamais inspirés aux nations du monde moderne, et sa mémoire restera, comme celle de Salamine et de Marathon.

Il ne faut pas croire que les classes les moins élevées aient un moindre attachement pour leur pays et que ce sentiment soit proportionné aux bienfaits qu'on en reçoit. Au contraire, ce sont souvent ceux pour qui la société n'a que des rigueurs qui chérissent davantage le sol natal. Il faut voir avec quels transports d'allégresse les pauvres matelots saluent la terre de France, lorsqu'après une longue absence ils revoient

à l'horizon son rivage désiré. Aucune expression ne saurait peindre l'anxiété, l'angoisse d'une troupe de malheureux prisonniers de guerre ensevelis dans un ponton, au milieu des vases fétides de Portsmouth, étiolés, affamés, presque nus, écoutant en cercle la lecture d'un bulletin de la grande armée, et laissant échapper malgré eux un cri rauque de joie ou de douleur, selon que l'événement était heureux ou funeste pour leur Patrie. J'ai vu, c'était un jour tardif, quand nos cheveux avaient eu le temps de blanchir dans la captivité, ces prisonniers, délivrés enfin, débarquer sur la grève de Calais; ils se précipitaient de la chaloupe pour atteindre la terre bien-aimée, et dès qu'ils l'avaient touchée, ils se jetaient à genoux pour la presser de leur front, en rendant grâce à Dieu avec la même ferveur que les croisés de Godefroy de Bouillon quand ils se prosternaient sur les dalles du saint sépulcre.

Il n'est pas jusqu'aux peuples sauvages qui n'aient pour leur sol natal un invincible attachement. J'assistais, en 1795, au grand Carbet des Caraïbes de Saint-Vincent, quand le général Stuart, qui précédait les colonnes d'attaque de l'armée anglaise, vint, le soir d'une bataille perdue, notifier aux malheureux insulaires qu'il leur fallait se rendre à discrétion ou mourir, et que leur population entière allait être déportée sur un autre rivage. Le chef consulta d'un coup d'œil ses capitaines, les uns blessés, les autres exténués de fatigue, puis, se levant d'au milieu d'eux, il répondit en français avec un calme qui ajoutait à l'impression de ses paroles : « Non, milord ! cette terre nous a vus naître, nous y mourrons ; elle recevra dans son sein nos corps mutilés par vos soldats; nous préférons à l'abandonner d'y être ensevelis. Nous ne dirons point aux ossements de nos pères de se lever de leurs tombeaux pour nous suivre dans une contrée étrangère, et nous ne ferons point à nos aïeux l'outrage de les arracher de leur sépulture dans la terre natale pour leur faire partager avec nous l'opprobre d'un exil éternel. »

Ces mots, prononcés à la dernière heure de tout un peuple, témoignent que la Patrie n'était pas moins chère à ces sauvages des forêts du nouveau monde, que s'ils avaient eu, comme nous, le bonheur d'habiter le plus beau pays de l'Europe civilisée.

(*La suite prochainement.*)

EXTRAIT
D'UN MÉMOIRE

intitulé :

RECHERCHES SUR LES CAUSES DE LA CRISE
DES SUBSISTANCES DE 1846-1847

ET

SUR LES MOYENS D'EN PRÉVENIR LE RETOUR

PAR M. DE ROMANET.

Dans un mémoire ayant pour titre : *Recherches sur les causes de la crise des subsistances de* 1846-1847, M. de Romanet, en plaçant devant lui ce problème « de maintenir constamment l'équilibre entre la production et la population, » a divisé son travail en trois parties.

Dans la première, il examine le rapport qui existe actuellement entre l'accroissement de notre population et l'accroissement de notre production en subsistances ;

Dans la seconde, il recherche les causes efficientes et occasionnelles de la crise de 1846-1847 ;

Dans la troisième, il indique les moyens de prévenir le retour de crises semblables.

Sur le premier point, M. de Romanet arrive à cette conclusion :

« La production, qui s'est jusqu'à ce jour maintenue chez nous en rapport avec l'accroissement de la population, est en mesure de se maintenir dans la même proportion pendant bien des siècles encore. »

2e QUESTION.

Causes efficientes et occasionnelles de la crise de 1846-1847.

Cela posé, qu'est-ce que la crise des subsistances de 1847 ? Cette crise a été un accident dont on eût pu prévenir les effets désastreux, car il est physiquement impossible que les mêmes intempéries se manifestent à la fois sur tous les points du globe. Cette assertion, qu'on eût pu prévenir la crise, est, de plus, matériellement prouvée, puisque les quantités de blé nécessaires pour parer à la disette sont réellement venues de l'étranger, *sans que la récolte de l'année suivante ait concouru aux envois*. Malheureusement elles sont venues trop tard, et ce blé, tard venu, arrivant après notre récolte de 1847, a contribué à un avilissement anormal des prix sur le marché français.

Mais, avant d'exposer les causes et les effets, il faut bien s'entendre sur un point important : toute diminution d'un produit du sol quelconque, blé, vin, huile ou autre, par l'effet de l'intempérie des saisons, doit amener l'élévation du prix de ce produit; puisque, s'il s'agit de céréales, par exemple, il y a nécessité de suppléer à l'insuffisance du blé venu sur place par du blé apporté de loin ; puisque, d'autre part, il faut alors que le cultivateur paye, avec le prix de soixante ou quatre-vingts mesures de blé vendu par lui dans une année médiocre, les mêmes frais de culture, impôts, fermage ou intérêts de capitaux, que, dans les années communes, il paye avec le prix de cent mesures. Il faut donc qu'il y ait une élévation de prix temporaire, proportionnée au degré d'insuffisance de la récolte. Cela est nécessaire ; bien plus, cela est

équitable, et l'élévation du prix des grains était d'autant plus inévitable en 1846-1847, qu'elle avait alors deux causes efficientes : d'une part, l'insuffisance manifeste de la récolte de 1846, d'autre part, la médiocrité de la récolte de 1845, qui avait été consommée à peu près en entier et n'avait presque rien laissé dans les greniers pour l'année suivante. Maintenant, la cherté de 1846-1847 étant reconnue inévitable, par quelles causes occasionnelles cette cherté est-elle devenue excessive et hors de proportion avec le prix du transport, à ce point qu'elle se soit transformée en disette, en crise dangereuse pour la société? et comment eût-on pu éviter cette affreuse calamité?

Si les résultats de la récolte de 1846, mauvaise et insuffisante pour les seigles surtout, eussent été connus dès le mois d'août ou même en septembre, le prix du marché se fût élevé partout, et la loi de l'échelle mobile eût immédiatement fonctionné d'une manière contraire à l'exportation et favorable à l'importation, en élevant le chiffre des droits de sortie sur nos grains, et en abaissant celui des droits d'entrée sur les grains étrangers; dès ce moment, le commerce, qui ne se trouve réellement appelé à introduire des grains venus du dehors que quand il est stimulé par le bénéfice que lui offre l'abaissement des droits protecteurs, le commerce, dis-je, eût immédiatement commencé ses achats à l'étranger et eût été parfaitement en mesure de satisfaire nos besoins à l'époque où ces besoins se seraient fait sentir; ce que j'ai prouvé plus haut, en parlant des quantités surabondantes de blés étrangers qui sont réellement entrés en 1847, quoiqu'on s'y soit pris très-tard; mais les autorités locales qui sont chargées de recueillir annuellement et de transmettre au ministre des renseignements sur l'état de nos récoltes, et qui succombent sous le poids de leurs fonctions administratives, en même temps qu'elles manquent généralement de lumières pour accomplir cette importante mission, ces autorités, dis-je, n'ont point éclairé le Gouvernement sur nos ressources réelles.

La récolte du froment n'avait pas été, en 1846, beaucoup au-dessous d'une année moyenne; on n'a vu que les pays à froment, et on a espéré qu'il y aurait équilibre entre la production et la consommation; on n'a pas fait attention que les existences en magasin, résultant des années précédentes, étaient fort peu considérables; on n'a pas remarqué que la récolte du seigle, en 1846, ayant été presque nulle, avait dû être immédiatement absorbée par les semences, auxquelles elle avait à peine suffi. On n'a pas compris enfin qu'un douzième au moins des habitants de la France vivant de seigle, la consommation de ce douzième de notre population retomberait de tout son poids sur les pays producteurs de froment et viendrait rompre l'équilibre sur lequel on avait compté. Le Gouvernement a donc été induit en erreur par des renseignements donnés avec l'insouciance et la légèreté que tout le monde connaît, et, au lieu d'éclairer le public, il lui a donné une sécurité trompeuse en annonçant positivement *que la récolte, bien que médiocre, pouvait satisfaire à tous les besoins.*

Dès lors, tout le monde a été rassuré, et les petits détenteurs, qui sont toujours pressés de vendre pour payer leur loyer, sauf à racheter plus tard, *persuadés* par les renseignements publiés *que l'insuffisance de leur propre récolte n'avait été que locale*, se sont empressés, comme à l'ordinaire, d'approvisionner les marchés, en sorte que, jusqu'au mois de décembre 1846, les mercuriales se sont maintenues beaucoup au-dessous de ce qu'elles auraient dû être relativement à la médiocrité réelle de la récolte. Jusque-là donc, et surtout en août, septembre et octobre, la loi de l'échelle mobile n'a pas fonctionné utilement; eu égard à l'état réel des choses, le droit d'exportation sur nos grains est resté trop bas, et, au contraire, le droit d'entrée sur nos grains étrangers s'est maintenu à un taux encore élevé; en sorte qu'une partie de nos blés a pu sortir de France et se placer sur les marchés de

nos voisins, qui précisément avaient eu comme nous une récolte insuffisante, et qu'en même temps notre commerce ne s'est point ou s'est peu occupé d'acheter des blés à l'étranger; mais alors (fin de décembre et commencement de janvier), les petits cultivateurs ayant vidé leurs greniers, on s'est trouvé en face des gros détenteurs, qui, mieux instruits de la situation des choses, ont élevé leurs prétentions ou ont jugé prudent de garder. Dès ce moment, les marchés se sont trouvés mal fournis, et la panique s'est bientôt répandue partout La manie des approvisionnements particuliers, dictée par un sentiment d'égoïsme qu'il est impossible de comprimer, s'est emparée de tout le monde. La malveillance et l'opposition systématique sont intervenues, la bienfaisance même et la charité mal dirigées ont contribué au mal, et les fausses mesures prises sous l'empire de la terreur ont fait le reste. Le commerce, stimulé alors de toutes les manières, a fait des efforts surhumains; mais il y a loin des ports de France aux ports des pays producteurs, et les secours, au lieu d'arriver en temps utile, sont venus tardivement, comme je l'ai dit, encombrer nos marchés, et contribuer, en préparant l'avilissement actuel du prix des blés, à amener le retour d'une nouvelle crise, si le Gouvernement, mieux informé, ne prend pas les mesures propres à nous en préserver.

TROISIÈME QUESTION.

Moyens de prévenir le retour de crises semblables.

Les causes réelles de la crise de 1846-1847 étant ainsi bien connues, le moyen d'en prévenir le retour consiste simplement à substituer aux renseignements vagues et incomplets donnés jusqu'à ce jour par des fonctionnaires irresponsables sous ce rapport, et déjà chargés d'une multitude de services, les éléments d'une statistique sérieuse, recueillis chaque année à époques fixes dans toutes les com-

munes par des agents responsables, puis coordonnés avec rapidité, au chef-lieu de chaque département, par d'autres agents également responsables, et immédiatement transmis au ministre de l'agriculture et du commerce. Les détails du plan d'organisation n'ont pas besoin d'être exposés ici; ils peuvent être conçus de telle sorte que le budget de l'Etat ne soit grevé en aucune manière, et que la création de ce nouveau service n'ajoute que peu de chose aux charges actuelles des communes et des départements. Mais un service de ce genre ne peut être entièrement gratuit, comme l'a proposé M. de Tocqueville dans son mémoire, si on veut en obtenir des résultats certains et réguliers. Le ministre de l'agriculture, à qui les renseignements seront adressés, a sous la main, sans aucun accroissement de dépense sur le budget de son département, les agents et les moyens nécessaires pour réunir tous les documents, en tirer promptement les conséquences et les faire parvenir à la connaissance du public intéressé à savoir toute la vérité. Là doit se borner, en fait de subsistances, l'intervention de l'Etat : éclairer complétement, renseigner sans aucune restriction, et ensuite assurer l'entière liberté des transactions commerciales; toute action de sa part allant plus loin, en cherchant à dissimuler quelque chose, marche directement contre le but.

Les autres moyens, qui ne peuvent être que secondaires, tendent plutôt au perfectionnement de notre agriculture en général, à la prospérité de notre pays, et à l'amélioration de notre situation morale et matérielle, qu'ils ne tendent directement à prévenir le retour de crises semblables à celle de 1847.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS D'AVRIL 1849.

Séance du 7 avril. — Comité secret. — La séance redevient publique. M. Charles Lucas fait un rapport verbal sur un ouvrage de M. Wateville, ayant pour titre : *Du Patrimoine des Pauvres.* — Ce rapport donne lieu à plusieurs observations de la part de MM. Vivien, Moreau de Jonnès et Ch. Lucas. — M. Moreau (Christophe) est admis à continuer la lecture de son *Mémoire sur le droit à l'oisiveté et l'organisation du travail des classes serviles dans l'antiquité.*

Séance du 14. — M. Ch. Lucas donne lecture de quelques observations à l'occasion de l'ouvrage de M. Wateville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, intitulé : *Du Patrimoine des Pauvres.* — M. Moreau de Jonnès communique une *Note sur les Revenus des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance, depuis* 1841 *jusqu'en* 1846. — M. Moreau (Christophe) est admis à continuer la lecture de son *Mémoire sur le droit à l'oisiveté et l'organisation du travail des classes serviles dans l'antiquité.* Après cette lecture, M. Naudet présente quelques observations.

Séance du 21. — M. Franck fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de la 7e livraison du *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, par une société de professeurs et de savants ; Paris, 1848, in-8°. — M. Franck, en présentant à l'Académie un ouvrage de M. Grün sur *le vrai et la faux Socialisme, le Communisme et son histoire*, fait de cet ouvrage l'objet d'un rapport verbal. — M. Moreau de Jonnès fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Jules Champonier, d'un opuscule ayant pour titre : *Plan d'une réforme militaire et financière;* Clermont-Ferrand, in-18. — M. Naudet continue la lecture de la seconde par-

tie de son *Mémoire sur la Police chez les Romains*. A la suite de cette lecture, M. Giraud présente quelques observations. — M. Naudet répond à M. Giraud.

Séance du 28. — M. Lélut donne lecture d'un mémoire sur la *Santé du peuple*. — M. Naudet continue la lecture de son mémoire sur *la Police chez les Romains*.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE MAI 1849.

Séance du 5 mai. — Comité secret. — M. Moreau de Jonnès fait hommage à l'Académie d'un exemplaire du rapport qu'il a fait au conseil supérieur de santé sur le *Choléra-Morbus* pestilentiel. — M. Moreau de Jonnès fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Agostino Capello, d'un ouvrage ayant pour titre : *Mémoires historiques, depuis le mois de mai* 1810 *jusqu'à la fin de l'année* 1847 (en italien), in-8°. — M. Naudet continue la lecture de la deuxième partie de son mémoire sur *la Police chez les*

Romains. — M. Mignet termine, au nom de M. Lélut, la lecture de son *Mémoire sur la Santé du peuple*.

Séance du 12. — M. de Rémusat, en faisant hommage à l'Académie, au nom de M. Gruyer, d'un ouvrage ayant pour titre : *Métaphysique de Descartes, rassemblée et mise en ordre*, fait un rapport verbal sur cette publication. — M. Moreau de Jonnès présente à l'Académie, au nom de la Société d'émulation de Brest, un exemplaire de l'*Annuaire de Brest et du Finistère pour* 1849, que cette Société vient de publier. — Comité secret. — M. Portalis commence la lecture de son second petit traité ayant pour titre : *La Famille*.

Séance du 19. — M. Blanqui fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Spiers, d'un exemplaire du *Dictionnaire général Français-Anglais*, nouvellement rédigé. — M. Franck présente un exemplaire d'une brochure qu'il vient de publier, sous le titre de : *Le Communisme jugé par l'histoire*. — M. de Romanet est admis à lire des *Recherches sur les causes de la crise des subsistances de* 1846-1847, *et sur les moyens d'en prévenir le retour*. — M. Portalis continue la lecture de son deuxième petit traité ayant pour titre : *La Famille*.

Séance du 26. — M. Villermé fait un rapport verbal sur une brochure ayant pour titre : *Crèche de Saint-Aubin*, travail présenté par M. Moreau de Jonnès, au nom du fondateur, M. Letestu. — M. Ch. Giraud fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Boichoz, d'une brochure intitulée : *Notions populaires de Politique démocratique*. — M. Franck donne lecture d'un travail *sur l'Objet et les Principes de la Morale*. — M. Ch. Giraud continue et achève la lecture du mémoire de M. Kœnigswarter, *sur les Développements de la Société humaine*.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE JUIN 1849.

Séance du 2. — M. Franck continue et achève la lecture de son *Mémoire sur l'Objet et les Principes de la morale.* — M. Moreau de Jonnès lit un *Mémoire sur l'état et les productions de la France en* 1848.

Séance du 9. — M. Bouchitté est admis à lire un mémoire ayant pour titre : *de la Persistance de la personnalité après la mort.*

Séance du 16. — M. Moreau de Jonnès continue la lecture de son *Mémoire sur l'état, les productions et la population de la France en* 1848. — M. Mignet lit, au nom de M. Giraud, un mémoire ayant pour titre : *du Crédit foncier et de l'influence du cadastre sur son amélioration.*

Séance du 23. — M. Loir est admis à lire un *Mémoire sur l'état religieux des catholiques et ses rapports avec l'état civil avant* 1792. A la suite de cette lecture, MM. Moreau de Jonnès, Troplong et Villermé présentent des observations.

Séance du 30. — M. Dupin adresse en hommage à l'Académie un ouvrage qu'il vient de publier sous le titre suivant : *Des Comices agricoles, et, en général, des Institutions d'agriculture.* — M. Bouchitté continue et termine la lecture de son *Mémoire sur la Persistance de la personnalité après la mort.* — M. Portalis commence la lecture d'un *Mémoire sur la société conjugale.*

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME CINQUIÈME

—XVe DE LA COLLECTION.—

Pages.

Rapport *sur la situation des classes ouvrières en* 1848, par M. BLANQUI..... 5, 105 et 237

Notice *sur Clarke*, par M. DAMIRON..... 30

Mémoire *sur le Développement des associations ouvrières*, par M. VILLERMÉ..... 57

Mémoire *sur le Développement de la société humaine*, par M. KŒNIGSWARTER..... 75 et 203

Mémoire *sur l'Homme et la Société*, par M. le comte PORTALIS..... 85 et 159

Discours de M. CH. DUPIN..... 99

Notice *sur Maïmonide*, par M. FRANCK..... 129

Communication *sur le Mouvement de la population de la France en* 1846, par M. MOREAU DE JONNÈS. 227

Mémoire *sur la Méthode*, par M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE..... 315

Rapport sur un ouvrage de M. de Wateville, intitulé *le Patrimoine des Pauvres*, par M. CH. LUCAS.. 345

Communication sur le même sujet, par M. MOREAU DE JONNÈS..... 358

Analyse d'un *Mémoire sur le droit à l'oisiveté et l'organisation du travail des classes serviles dans l'antiquité*, par M. MOREAU CHRISTOPHE.... 361

Pages.

Observations sur le précédent mémoire, par M. NAUDET..... 365

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Schmidt, relatif à *l'Histoire et à la Doctrine des Cathares*, par M. MIGNET..... 375

Rapport sur un ouvrage de M. Grün, relatif au Socialisme, par M. FRANCK..... 377

Communication *sur la Santé du peuple*, par M. LÉLUT. 381

Mémoire *sur l'Objet et les Principes de la Morale*, par M. FRANCK..... 413

Mémoire *sur la Persistance de la personnalité après la mort*, par M. BOUCHITTÉ..... 443

Communication *sur la Statistique sommaire de la France*, par M. MOREAU DE JONNÈS..... 459

Analyse d'un mémoire de M. de Romanet *sur les Causes de la crise des subsistances de* 1846-1847, *et sur les moyens d'en prévenir le retour*... 471

Bulletins de *Janvier*, *Février*, *Mars*, *Avril*, *Mai* et *Juin*..... 99, 235, 379, 477, 478, 480

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME

— XVe de la Collection. —

ERRATA DU TOME CINQUIÈME

(XVe de la collection).

Page	93,	ligne	7,	*au lieu de :*	la société et chaque individu ; *lisez :* la santé de chaque individu
—	—	—	24	—	l'ordre social immense ; *lisez :* l'ordre social, arbre immense
—	97	—	2	—	l'équation de sa vie ; *lisez :* l'équation de la vie
—	353	—	3	—	son ensemble, de ; *lisez :* l'ensemble de
—	355	—	27	—	accompli, fait pour ; *lisez :* accompli pour
—	356	—	23 et 28	—	couture ; *lisez :* cantine

Typographie PANCKOUCKE, rue des Poitevins, 6.

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

CANCELLED
BOOK DUE
OCT 16 1987
OCT 5 - 1987
2418729

CANCELLED
JUN 10 1988
2437598

CANCELLED
NOV 03 1989
2717021

Widener Library
3 2044 091 133 264